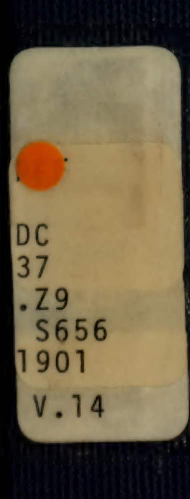

DC
37
.Z9
S656
1901
V.14

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/lessourcesdelhis14pari

5091-15
Y88 Mar

LES SOURCES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE



MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE — III

LES SOURCES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'EN 1815

PAR

MM. A. MOLINIER, H. HAUSER, E. BOURGEOIS, L. ANDRÉ, P. TOURNEUX, M. CARON

TROISIÈME PARTIE

LE XVIIe SIÈCLE (1610-1715)

PAR

ÉMILE BOURGEOIS

ET

LOUIS ANDRÉ

IV

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

82, RUE BONAPARTE, 82

1924

mo-Ref
D

LES SOURCES
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

XVIIe SIÈCLE (1610-1715)

PAR
ÉMILE BOURGEOIS
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS
ET
LOUIS ANDRÉ
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
A L'UNIVERSITÉ DE LILLE

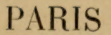
IV

JOURNAUX ET PAMPHLETS





PARIS
AUGUSTE PICARD, EDITEUR
Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82
—
1924





Ref.
DC
37
.Z9
.S656
1901
V.14

LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

A. E.	Archives du ministère des Affaires étrangères.
Ann. int. hist.	*Annales internationales d'histoire.*
Ann. M.	*Annales du Midi.*
Ann. Soc. Le Puy.	*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.*
Ann. Soc. Vend.	*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.*
B. A.	Bibliothèque de l'Arsenal.
Bib. Lim.	*Le Bibliophile limousin.*
B. M.	Bibliothèque Mazarine.
B. N.	Bibliothèque Nationale.
B. Sorb.	Bibliothèque de la Sorbonne.
Bul. Acad. Belg.	*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*
Bul. Auv.	*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*
Bul. Bib.	*Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire.*
Bul. Bib. Belg.	*Bulletin du bibliophile belge.*
Bul. Com. Egl. Wall.	*Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes.*
Bul. Com. May.	*Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*
Bul. dioc. Lyon.	*Bulletin historique du diocèse de Lyon.*
Bul. Soc. H. F.	*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*
Bul. Soc. Hist. Par. et I. de F.	*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*
Bul. Soc. Hist. P. F.	*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.*
Bul. Soc. H. M.	*Bulletin de la Société d'histoire moderne.*
Bul. Soc. Sar.	*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*
Bul. V. P.	*Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier ».*
Cab. Hist.	*Le Cabinet historique.*
Cor.	*Le Correspondant.*
C. sc. Fr.	*Congrès scientifique de France.*

Doc. Hist.	*Documents d'histoire.*
doc. in.	documents inédits.
édit.	édition.
ext.	extrait.
Heid. Abhand.	*Heidelberger Abhandlungen.*
Hist. Viert.	*Historische Vierteljahrschrift.*
Jahrb. Schweiz. Gesch.	*Jahrbüch für Schweizerische Geschichte.*
J. S.	*Journal des Savants.*
let.	lettre.
loc. cit.	loco citato.
Mag. encyc.	*Magasin encyclopédique.*
Mém. Acad. Toul.	*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*
Mém. Soc. Ang.	*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*
Mém. Soc. Antiq. Fr.	*Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.*
Mém. Soc. antiq. Ou.	*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*
Mém. Soc. arch. Montp.	*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*
Mém. Soc. Aube.	*Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
Mém. Soc. Oise.	*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.*
Mit. österr. Gesch.	*Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.*
Monit. Bib.	*Moniteur du Bibliophile.*
ms.	manuscrit.
p. ex.	par exemple.
pub. p.	publié par.
Rev. Bib.	*Revue des bibliothèques.*
Rev. Bos.	*Revue Bossuet.*
Rev. crit.	*Revue critique d'histoire et de littérature.*
Rev. D. M.	*Revue des Deux-Mondes.*
Rev. G.	*Revue de géographie.*
Rev. Gasc.	*Revue de Gascogne.*
Rev. hist.	*Revue historique.*
Rev. hist. arch. Maine.	*Revue historique et archéologique du Maine.*
Rev. hist. dipl.	*Revue d'histoire diplomatique.*
Rev. hist. mod. et cont.	*Revue d'histoire moderne et contemporaine.*
Rev. H. L. F.	*Revue d'histoire littéraire de la France.*
Rev. liv. anc.	*Revue des livres anciens.*
Rev. Poit. Saum.	*Revue poitevine et du Saumurois.*
Rev. Quest. Hist.	*Revue des questions historiques.*
Rev. rétr.	*Revue rétrospective.*

Rev. Saint. et Aun.	*Revue de Saintonge et d'Aunis.*
Rev. sc. ecclés.	*Revue des sciences ecclésiastiques.*
Rev. XVIII[e].	*Revue du dix-huitième siècle.*
sd.	sans date.
S. H. F.	Société de l'histoire de France.
sl.	sans lieu.
slnd.	sans lieu ni date.
Tab. Guy.	*Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*
T. Ac. Rouen.	*Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.*
Th.	*La Thiérache.*
trad.	traduction.
Un. Méd.	*Union médicale.*
v.	voir.
V. Mont.	*Le Vieux Montmartre.*

SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

XVIIe SIÈCLE

TOME IV

JOURNAUX ET PAMPHLETS

INTRODUCTION

Presque jusqu'à nos jours, les historiens ont étudié le XVIIe siècle en vertu d'une théorie non seulement établie depuis longtemps, mais ayant eu encore la bonne fortune d'être restée inattaquée et intangible. Ils l'ont considéré, sans examen approfondi, comme une époque pendant laquelle, en France, s'est installée et a fleuri dans toute sa splendeur la monarchie absolue.

Le souverain, disent-ils, est devenu le seul maître, celui dont le caprice est la loi, dont la volonté ne doit et ne peut être nullement contrôlée et contrecarrée sur cette terre. Fils aîné de l'Église, roi Très Chrétien, tenant de Dieu sa couronne, il a le droit d'exiger de tous ses sujets une obéissance passive, et il l'impose, en vertu de son essence surnaturelle, comme une obligation d'ordre politique, bien plus, comme une nécessité de conscience et de salut. D'un bout à l'autre de ce siècle, sans interruption, tout a émané de lui ou de ministres choisis pour être les simples et dociles exécuteurs de ses ordres. Des oppositions ont-elles illégalement surgi contre ce pouvoir? La force royale les a successivement brisées : après la Fronde, toute résistance a été désormais impossible et le pli donné a été si fortement imprimé et pris que tout s'est confondu exclusivement dans la personne du souverain, élu de Dieu et son représentant sur la terre.

Dans l'ensemble, ce jugement sur le caractère général du

XVIIe siècle n'est certes pas dépourvu d'exactitude. Cependant, ne convient-il pas d'y apporter quelques réserves, de le rendre moins catégorique, d'en modifier en tout cas la simplicité lapidaire? Certains l'ont déjà tenté.

*
* *

Ils ont d'abord constaté, sans y insister d'ailleurs, — et nous verrons les motifs de leur discrétion, — que précisément pendant ce siècle la presse était née en France. Ils ont reconnu aussi et surtout qu'à la même époque s'était manifestée une véritable opinion publique dans le pays ou plutôt dans la capitale, et plus tard à l'étranger par suite de circonstances spéciales. Les actes de la monarchie absolue, dans tous les domaines, ont provoqué l'apparition d'une foule d'ouvrages, courts ou étendus, simples plaquettes ou vrais livres, où les auteurs ont librement exposé leurs sentiments personnels. Dans les précédents volumes de la *Bibliographie*, M. Hauser a déjà signalé, à maintes reprises, l'abondance croissante de cette polémique, de ces productions de tout genre dans le cours du XVIe siècle. Pendant l'époque suivante, ce mouvement continue, s'accentue, s'amplifie au point que celui qui tâche de pénétrer cette littérature particulière risque fort d'être débordé devant la masse toujours plus compacte et plus ample de ces ouvrages et doit se résigner à faire entre eux un choix forcément arbitraire.

M. G. Hanotaux, dans son *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 164, a nettement entrevu et sagement apprécié cette évolution, qui se poursuit et aura de si graves conséquences pour l'avenir. Malgré sa longueur, nous croyons devoir citer ce passage en entier. « Ce serait, dit l'historien, une erreur de croire que, sous l'ancien régime, les gouvernements tenaient peu de compte du sentiment public. Ils s'appliquaient, au contraire, à rester constamment en contact avec lui. Pendant les guerres de religion, on avait connu la force des courants d'idées déterminées par une active publicité. Tous les partis rivaux s'efforcent de gagner les esprits à leur cause. Une nuée de pamphlets s'abat sur le pays :

une guerre de plume passionnée épuise toutes les armes. La presse actuelle n'est ni plus prompte, ni plus ardente, ni plus téméraire, ni plus spirituelle parfois, ni parfois plus niaise. Tout se dit, tout s'écrit : le torrent des injures, des médisances et des calomnies grossit toujours et déverse impunément ses ondes noires : la polémique dénonce elle-même les abus de la polémique. »

Exposée sous une forme littéraire, que d'aucuns jugeront peut-être trop imagée, cette opinion est acceptable, sauf sur un point d'importance primordiale. L'opinion publique a-t-elle pu, au XVIIe siècle, se manifester impunément? Telle est la question débattue encore aujourd'hui entre les érudits : elle peut être assez aisément résolue.

Il est indiscutable que, dès cette époque, le gouvernement français a reconnu l'importance de l'opinion publique et la nécessité d'agir sur elle pour la gagner et l'attacher à sa cause. Soit en exerçant sur les *Gazettes* une surveillance étroite et en y faisant insérer des documents qui présentaient les actes du souverain sous des aspects constamment favorables et heureux, soit en prenant à ses gages des écrivains chargés d'expliquer dans leurs ouvrages la politique royale et de vanter ses succès, il a tâché continuellement d'acquérir des adhérents fidèles et d'annihiler en même temps tout sentiment d'opposition. Sous Marie de Médicis déjà ce système est employé pour convaincre non seulement les habitants de la capitale, mais la masse des sujets provinciaux : il est développé en particulier pendant la Fronde par Mazarin. Aussi, lorsque l'on rencontre une brochure parue, pendant ces deux périodes, à Bordeaux, Rouen, etc., avec la mention : *Jouxte la copie imprimée à Paris*, peut-on soutenir avec une certitude à peu près complète qu'elle sort d'une presse royale. Bien plus, Richelieu et Louis XIV, tout en usant, eux aussi, de ce procédé, ont coordonné et perfectionné la méthode. Ils ont en effet groupé autour d'eux des hommes dont la fonction exclusive fut de soutenir les prétentions royales en écrivant des ouvrages de polémique pure ou de jurisprudence politique. Auprès du personnel dirigeant, il s'est ainsi formé momentanément de véritables équipes dont la plus remarquable est, sans contestation possible, celle qui obéit au ministre de Louis XIII.

*
* *

Mais, par cela même qu'il reconnaissait indispensable d'influencer l'opinion publique à son profit, le gouvernement monarchique ne fut-il pas amené à prendre des mesures de précaution pour prévenir toute tentative hostile, à réglementer étroitement en cette matière, ainsi qu'il le faisait partout ailleurs?

Dans son *Essai historique sur la liberté d'écrire chez les anciens et au moyen-âge et sur la liberté de la presse depuis le XVe siècle jusqu'en 1831*[1], G. Peignot cite un certain nombre de décisions royales prises contre des imprimeurs, des livres, les gazettes à la main[2] et mentionne le code Michau qui, en janvier 1629, groupe en un faisceau toutes les dispositions antérieures. Peu après, en 1834, Ch. Nodier s'efforce de soutenir, sans précision aucune, que la *Liberté de la presse avant Louis XIV*[3] a été réelle; mais contre ce paradoxe brillant, superficiel et peu convaincant s'élève aussitôt un bibliophile curieux et passionné, C. Leber, qui entreprend de décrire l'*État réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*[4] et reproduit, en les développant, les idées de Peignot. Beaucoup plus tard, dans deux articles substantiels, se rapportant à une période particulière et peu étendue, M. G. Fagniez a examiné à son tour ce qu'ont été l'*Opinion publique et la presse politique sous Louis XIII* (1624-1626)[5], l'*Opinion publique et la polémique au temps de Richelieu*[6]. Pour le règne de Louis XIV, nous pouvons, dans l'édition des *Lettres, mémoires et instructions*[7] de Colbert par P. Clément, trouver quelques renseignements sur les gazettes surveillées et supprimées par la police. Dans son *Histoire*

1. Paris, 1832, in-8°.

2. P. ex., 1610, défense de publier le livre de Bellarmin et ordre de poursuivre le *Tocsin;* — 1614, suppression de la presse des Jésuites du collège de Clermont; — 1620, 1666, 1670, suppression des gazettes à la main, etc.

3. Paris, 1834, in-8°.

4. Paris, 1834, in-8°.

5. *Rev. hist. dipl.*, 1900, ou, à part, Paris, in-8°.

6. *Rev. Quest. Hist.*, 1896, p. 442.

7. T. VI, Introduction, p. XLVIII et sq.

de France[1], M. E. Lavisse a étudié la question dans son ensemble, exposé l'attitude du gouvernement royal vis-à-vis des écrivains et des imprimeurs et cité, à l'appui de sa démonstration, des exemples caractéristiques. Enfin, plus récemment, M. Esmonin[2] s'est attaché à déterminer, à cet égard, certaines périodes dans le règne personnel de Louis XIV. D'après lui, de 1661 à 1680 environ, la manifestation de toute idée nouvelle a été impossible : après 1680, au contraire, pour des raisons diverses, la liberté d'écrire a pu renaître[3].

A n'en juger que par la fréquence répétée des décrets royaux, on pourrait être enclin à croire que la suppression de la liberté de penser et d'écrire a été un dogme intangible de la monarchie française au XVIIe siècle. Ces mesures sont en effet nombreuses et variées.

Il en est que l'on peut considérer simplement comme préventives. Ainsi, les imprimeries autorisées dans le royaume sont en nombre restreint et inégalement réparties entre cent dix cités : tandis que Paris en possède trente-six environ, Lyon et Rouen dix-huit, dans soixante-deux villes il n'en existe qu'une pour chacune d'elles. — Ainsi encore, on rappelle avec instance que le permis d'imprimer est obligatoire, et l'une des principales fonctions des exempts est de perquisitionner chez les libraires pour constater s'ils observent scrupuleusement les édits. — Ainsi enfin, la censure s'exerce régulièrement sur tous les ouvrages, n'accorde qu'à bon escient le privilège royal et le retire pour les motifs les plus futiles et les plus étonnants. Boileau et Bossuet, eux-mêmes, n'ont pas évité cette mésaventure, l'un pour avoir osé critiquer dans ses satires les écrivains désignés par Chapelain pour obtenir des pensions, l'autre pour avoir omis de demander l'autorisation de faire imprimer sa réponse à l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon.

En outre, des peines sévères sont édictées contre ceux qui com-

1. T. VII[1], p. 267-274.

2 *Bul. Soc. H. M.*, 1914, mars et juin.

3 On peut encore lire l'ouvrage suivant : F. Funck-Brentano et d'Estrées, *Les nouvellistes*, Paris, 1905.

mettent l'imprudence de violer les ordonnances. Les parlements sont chargés d'examiner et de condamner les ouvrages jugés dangereux, et leurs arrêts sont innombrables. Charles du Plessis d'Argentré a consacré plus d'un volume de sa *Collectio judiciorum de novis erroribus*[1]... à l'énumération des décisions prises au XVII[e] siècle contre les livres traitant des différends religieux[2], et G. Peignot a même composé un curieux *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés*[3]. Et cette intervention s'exerce quels que soient les sujets exposés : non seulement les écrits jansénistes, protestants et quiétistes eurent à en souffrir fortement et constamment, tant les questions religieuses devinrent aiguës, mais beaucoup d'autres ouvrages subirent le même sort, comme l'*Histoire de la guerre de Hollande* de Primi-Visconti, la *Dîme royale* de Vauban, le *Télémaque* de Fénelon, pour ne citer que les exemples les plus connus.

Les auteurs et les libraires ne sont pas davantage à l'abri. Amendes, emprisonnement, bannissement, galères, telles sont les peines ordinaires qui les menacent : tantôt c'est en vertu d'un jugement sans appel rendu par le Châtelet de Paris, tantôt un simple ordre du roi suffit. Sous la régence de Marie de Médicis, un faiseur d'almanachs et de prédictions estimées sinistres et funestes, Morgard, va ramer sur les galères du roi[4]. Richelieu, lui, fait éprouver sa rigueur à tous sans distinction. Ses adversaires, Mathieu de Morgues et Chanteloube, ne lui échappent qu'en se réfugiant à Bruxelles. De ses partisans, l'un, Fancan, meurt à la Bastille; un autre, Paul Hay du Chastelet, y est enfermé pendant quelque temps. Durant la Fronde, la police mazariniste a fort à faire pour traquer les libraires séditieux et n'y réussit pas toujours devant l'opposition violente de la foule. Sous Louis XIV, la répression s'accentue et devient plus efficace. Antoine Aubery, qui a écrit pourtant le traité *Des justes prétentions du roi sur l'empire*[5],

1. Paris, 1724-1736, 3 vol. in-f° : partie des tomes II et III.

2. Jésuites et Université de Paris, — Richer, — Jansénisme, — bulle *Unigenitus*, — Pasquier Quesnel, etc.

3. Paris, 1806, in-8°, 2 vol.

4. V. les Mémoires de Richelieu.

5. Paris, 1667, in-4°, 159 p.

est récompensé par un internement momentané à la Bastille. Le polémiste Courtilz de Sandras y séjourne à plusieurs reprises. L'avocat Antoine Bruneau, dans son *Journal*, nous raconte enfin avec des détails précis ce qui advint au mois de novembre 1694 lorsque fut répandu le libelle intitulé : *Scarron apparu à Madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait sur sa conduite*[1].

Malgré ces faits, choisis entre beaucoup d'autres, il ne semble pas toutefois possible de conclure à l'inexistence de la liberté de penser et d'écrire en France au XVIIe siècle, à l'indifférence ou à l'inertie de l'opinion publique. La répétition des édits, loin d'être une preuve formelle de leur observation, autoriserait plutôt à soutenir que les injonctions royales sont restées lettre morte là comme en d'autres matières, que la loi a été enfreinte bien souvent et que les menaces judiciaires et pénales n'ont nullement arrêté l'ardeur des polémistes.

Ceux-ci ont eu beau jeu pendant des temps troublés et sous des gouvernements faibles comme ceux de Marie de Médicis, de Luynes et de Mazarin, et, soutenus par la foule attendant avec impatience l'apparition de ces brochures dont elle était si friande, ils ont donné libre cours à leur verve de bon ou de mauvais aloi contre les dirigeants. La main ferme de Richelieu lui-même n'a pas pu les contenir complètement : le cardinal n'a pas réussi à étouffer l'opposition et à empêcher que, de son vivant, il ne parût des libelles violents contre lui.

Sous Louis XIV, l'unanimité semble d'abord acquise, sauf peut-être en matière religieuse. La majesté royale, les succès de la politique, l'éclat des victoires et des conquêtes, tout concorde pour que les sujets admirent et louent sans réserves leur souverain et son gouvernement. Mais, après vingt ans de règne personnel, Louis XIV commet des fautes nombreuses et graves. Il mécontente par son intransigeance religieuse, par son ambition exagérée qui provoque des guerres ruineuses pour la France, et cela au moment où disparaissent les uns après les autres les grands ministres, ser-

1. *Bul. Bib.*, 1836, p. 331. Un imprimeur et un relieur sont pendus; deux autres accusés sont condamnés aux galères ; un cinquième est mis à la question. — Le pamphlet parut à Cologne (Amsterdam), 1694, in-12°.

viteurs fidèles de la monarchie absolue. Alors réapparaît l'opposition, menée par des écrivains, les uns restés dans le royaume, les autres émigrés et, avec elle en même temps, ce que l'on appelle les « mauvais livres ». Le gouvernement, affaibli, est incapable d'arrêter toute publication hostile. Dès 1682, il laisse s'accroître le nombre des imprimeries : il y en a 278 en 1704, alors qu'en 1739 on n'en trouvera plus que 250. De même pour les périodiques, auxquels viennent se joindre ceux qui sont créés hors de France. Enfin, l'absolutisme ne peut rien contre la presse clandestine non seulement de Genève, Cologne, Bruxelles, Anvers et Amsterdam, mais encore de Rouen, Lyon et Bordeaux. Les idées de contrôle et de réformes sont exposées presque sans entraves : les libelles contre les personnes se multiplient, alors que les éloges et les panégyriques du roi et des ministres disparaissent à peu près complètement.

En somme, si l'on considère seulement les mesures royales, il apparaît nettement que la monarchie française a voulu interdire l'éclosion et la publication de toute idée pouvant lui porter ombrage : si, au contraire, on examine les résultats, il devient évident qu'elle a échoué dans sa tentative. Théoriquement, la liberté de penser et d'écrire fut interdite au XVIIe siècle en France : pratiquement, elle a existé.

Comment donc s'est-elle exercée? Par la presse et par des ouvrages divers de polémique, brochures et livres de toutes sortes, pamphlets et libelles.

*
* *

Bayle, dans sa *Réponse aux questions d'un provincial*, I, chap. XLVII, écrit : « Au reste, le nombre des Mercures ou des ouvrages qui mériteraient ce titre s'est si fort multiplié qu'il serait temps que l'on en donnât l'histoire, comme par la même raison on a donné celle des journaux de littérature. Il faudrait marquer où, quand et par qui elle a été continuée, quand elle a fini ou si elle dure encore. Il ne faudrait pas oublier les différences des unes aux autres, ni refuser un appendice aux Gazettes, mères nourrices des Mercures, afin de faire savoir quand elles ont commencé en chaque

ville, par qui et comment. » Ce vœu de l'érudit français n'a pas encore été exaucé.

François Denis Camusat, esprit éveillé et inquiet, eut bien l'intention de publier une *Histoire critique des Journaux*. Mais son livre qui, sous ce titre, parut en 1734 à Amsterdam en deux volumes, ne traite guère que du *Journal des Savants* et, dans la dernière partie, du *Mercure galant*. Au cours du XIXe siècle, Eug. Hatin a tenté de combler cette lacune et a consacré à l'histoire de la presse française et, aussi, étrangère plusieurs ouvrages[1]. Malgré des imperfections, inexactitudes et omissions, ceux-ci restent, pour nous, précieux encore aujourd'hui, étant les seuls sur cette matière : nous devons toutefois regretter que, précisément pour le XVIIe siècle, les renseignements soient assez souvent incomplets ou vagues.

Est-il exact que la presse politique soit née en France, ainsi qu'on l'a quelquefois soutenu? Il ne le semble pas. Les Gazettes paraissent avoir une origine vénitienne et c'est de la ville des lagunes que s'est ensuite répandu l'usage de publier des nouvelles relatives aux événements et affaires politiques. Mais, si la France ne peut pas, à cet égard, revendiquer la priorité, c'est elle du moins qui a donné à la presse une grande extension et une variété constamment accrues. Aux journaux politiques, comme la *Gazette*, elle a ajouté ce que l'on peut appeler la presse d'informations et, aussi, la presse littéraire : la *Muse historique* de Loret a inauguré le règne des nouvellistes en 1650, et le *Journal des Savants*, créé en 1665, a bien été le premier journal littéraire. Sans doute, le nombre des feuilles périodiques publiées en France resta toujours peu considérable par suite de la surveillance ombrageuse et étroite exercée par le gouvernement. Aussi, pour avoir une idée juste du mouvement et de l'influence de la pensée française, est-il nécessaire

1. *Histoire du journal en France*, Paris, 1846, in-16° ; — *Histoire politique et littéraire de la presse en France avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie des journaux depuis leur origine*, Paris, 1859, in-8°, 8 vol.; — *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, précédée d'un essai historique*, Paris, 1866, in-8° ; — *Les gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1865, in-8°.

de regarder hors du royaume. Lorsque des sujets du roi quittèrent leur patrie pour échapper à l'absolutisme religieux et politique de Louis XIV et pouvoir exposer sans péril leurs conceptions personnelles, ils transportèrent dans les pays, qui leur accordaient à la fois un refuge et la liberté, les habitudes françaises. En Hollande, en particulier, sont alors fondés des périodiques dont l'existence est plus ou moins facile sans doute, mais qui reproduisent et répandent les idées particulières des novateurs hardis. Et ainsi se continue hors du royaume l'évolution de la pensée dans des journaux *français* imprimés à l'étranger, qu'il faut prendre garde de ne pas confondre avec les journaux *étrangers* écrits en langue *française* et ayant un tout autre esprit.

Pour déterminer le caractère vrai de cette presse au XVIIe siècle, nous devons donc tenir compte, avant tout, de l'époque et du lieu. Nous pouvons voir ainsi qu'elle n'a pas été insignifiante, comme on le dit trop hâtivement, qu'elle a joué en réalité un rôle appréciable et que l'historien a un intérêt évident à la consulter.

En France même, les organes politiques, comme la *Gazette*, ont été, a-t-on dit justement, privés de toute initiative et de toute impartialité et placés sous la dépendance directe du gouvernement qu'ils ont été obligés de soutenir sans restriction aucune. On connaît les mots attribués à Richelieu exigeant de Théophraste Renaudot une docilité passive : on sait moins qu'à côté du directeur du journal les ministres placèrent, pour avoir toute garantie, une sorte de conseil de rédaction composé d'hommes sûrs, dévoués à la cause royale. Le Père Joseph n'a-t-il pas dirigé souverainement le *Mercure* pendant les dernières années de sa vie? D'Hozier, Mézeray, Voiture, Bautru, La Calprenède, etc., n'ont-ils pas été attachés officiellement à la rédaction de la *Gazette ?* Enfin, les articles, avant d'être insérés, n'étaient-ils pas soumis à l'approbation des ministres, par exemple Michel Le Tellier et Hugues de Lionne? Il est donc hors de doute que la presse politique n'a bénéficié d'aucune indépendance, qu'elle ne représente pas l'opinion publique, qu'elle est une presse gouvernementale. Elle n'en a pas moins une certaine importance : elle signale des faits précis, donne des dates exactes et surtout reproduit des documents, relations et mémoires de toutes sortes qu'on ne peut trouver que chez elle aujourd'hui. Peut-il être

indifférent de lire dans le *Mercure*, principalement à partir de 1629, les « dissertations » de politique extérieure et, dans la *Gazette*, les récits historiques de Louis XIII lui-même? Ainsi, grâce à ces feuilles, il sera aisé à l'historien de connaître l'expression de la pensée royale ou plutôt la façon dont le gouvernement voulait que ses actes politiques fussent interprétés.

Les nouvellistes, eux, n'ont pas une si vaste ambition : ils se contentent de menus faits. Ils se mettent eux-mêmes sous la protection d'un grand personnage : par exemple Loret écrit pour la duchesse de Nemours, et Dufresny, directeur du *Mercure galant* à partir de 1710, est pensionné par Louis XIV. Étant à couvert de cette manière, ils se proposent non seulement d'amuser leurs protecteurs, mais de les renseigner sur tout ce qui se passe à la cour et à la ville. Les allusions politiques sont rares et toujours discrètes : les indications relatives aux mœurs, les appréciations sur les personnages marquants, les mentions d'événements ayant provoqué quelque émoi, etc., y sont plus fréquentes et souvent curieuses. C'est à ce point de vue seulement que l'historien tirera profit de la lecture de ces pièces généralement agréables.

La presse littéraire n'a pas eu plus d'indépendance que la presse politique. Sur elle, aussi, le gouvernement a tenu à avoir la haute main. Le fondateur du *Journal des Savants*, Denis de Sallo, dut promptement démissionner par suite du mécontentement que la liberté de sa critique avait soulevé, et, en 1701, le chancelier Pontchartrain acheta ce même journal, à la tête duquel il plaça de sa propre autorité un comité de rédaction. Toutefois, il ne faut pas s'exagérer la gravité de cette surveillance. Elle n'est pas rigoureuse et stricte comme celle imposée à la *Gazette* par exemple. Une liberté suffisante, large même, est laissée aux littérateurs et aux savants, et, comme le soutient avec raison Hatin, « c'est là bien plutôt que dans la presse politique, alors étroitement muselée, qu'il faut chercher le mouvement et la vie ».

La presse française à l'étranger échappe au contraire entièrement à l'emprise du Roi Soleil et de ses ministres : elle n'a aucune restriction à observer, elle jouit d'une pleine indépendance. C'est chez elle que l'on rencontrera, peut-on dire, l'expression de l'opinion publique ou, mieux, des intellectuels. Mais l'historien, heu-

reux d'y puiser des informations sûres et abondantes, doit rechercher si elles sont données en toute impartialité. Il ne faut jamais oublier que la plupart de ces écrivains ont dû quitter leur patrie. Ils ont de la haine non pas contre elle, mais contre celui dont l'absolutisme les force à vivre à l'étranger : ils sont fatalement portés à dénigrer tous les actes du roi et à combattre, parfois sans mesure, son gouvernement. Si la presse de France est soumise et approuve tout *systématiquement*, eux, au contraire, usent de leur liberté illimitée pour tout critiquer *systématiquement*.

En définitive, le dédain souvent manifesté à l'égard des journaux ne semble pas justifié. Sans avoir une importance de premier ordre pour l'histoire, ils ne doivent pas être écartés de parti pris. Par suite de leurs caractères particuliers et, suivant le cas, différents, il est indispensable de ne pas accepter sans un examen sérieux leurs indications variées; car, chez eux, nous pouvons recueillir à la fois des dates, des faits et des idées, et ce sont celles-ci qu'il faut contrôler avec soin.

*
* *

A plus forte raison est-il nécessaire de faire les mêmes réserves à propos des pamphlets, beaucoup plus vivants, intéressants et curieux, mais dont l'étude est infiniment plus dangereuse et délicate. Déjà fort nombreux au XVIe siècle, ils le deviennent davantage encore au XVIIe. Car « cette littérature des pamphlets, qui suppléait à l'absence de vie politique, était fort recherchée du public, qui courait à ces livrets courts, passionnés, pleins de traits aiguisés contre les puissants du jour. Les curieux faisaient collection des brochures appelées « des bleuets » parce qu'ils étaient brochés en papier bleu. Bientôt les imprimeurs, pour satisfaire le goût du public, réunirent en volume les pièces volantes sur les mêmes sujets à diverses dates[1] ».

Faut-il comprendre, sous le nom de pamphlets, ces simples brochures n'ayant que quelques pages et caractérisées par la verve malicieuse ou la méchanceté intéressée? Ce serait, semble-t-il, trop

1. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, Paris, 1884, in-8°, Introduction, p. VII.

restreindre le sens de ce mot. Il est surprenant de constater qu'à cette époque où fleurirent les pamphlets de toutes sortes, le dictionnaire de l'Académie française, dont la première édition parut à la fin du siècle (1694), n'ait pas fait place au terme lui-même. Les définitions esquissées plus tard par divers auteurs sont d'autre part trop vagues, trop étroites ou trop subtiles[1]. Il paraît juste et logique de donner à ce mot un sens très étendu, d'englober sous le nom de pamphlet tout ouvrage, bref ou long, de quelques pages ou de plusieurs volumes, dans lequel est traitée une question de polémique, dans lequel l'auteur s'adresse à l'opinion publique et s'efforce de la gagner à sa cause. Peu importe que ces écrivains attaquent des personnes avec une extrême vivacité ou qu'au contraire ils combattent ou défendent des idées avec opiniâtreté. L'œuvre a le même caractère et poursuit le même but, exercer par toutes sortes de moyens, depuis l'injure niaise jusqu'à la discussion technique serrée, une influence favorable sur le sentiment des contemporains. Pascal, Bossuet, Jurieu, pour ne prendre que quelques exemples, ont été des pamphlétaires aussi bien que Fancan, Aubery et Courtilz de Sandras.

Il serait exagéré d'affirmer que, dans toutes ces œuvres de polémique, le ton est constamment le même, violent, acerbe, injurieux. Sans doute beaucoup de ces écrivains se sont contentés d'user de la calomnie insipide, espérant accabler leurs adversaires sous le flot des épithètes malsonnantes et grossières, l'emporter en somme par le ridicule. Mais beaucoup d'autres, et non des moindres, ont employé des artifices plus relevés pour convaincre l'opinion. S'il s'agit de questions religieuses, par exemple, ils accumulent des textes choisis à bon escient, composent des ouvrages tenant le milieu entre la théologie et la polémique et croient ainsi entraîner la conviction du lecteur par l'amas des preuves et leur adroite disposition. S'il s'agit d'histoire politique, c'est bien autre chose. Le pamphlétaire expose les faits qui lui conviennent, les interprète à sa guise, les fausse le plus souvent pour soutenir une thèse personnelle et construit en définitive une histoire dont le principal, et

1. V., p. ex., Janmart de Brouillant, *Histoire de Pierre du Marteau*, Paris, 1888, in-4°.

presque le seul caractère, est de n'être pas véridique. Il y a eu, a-t-on finement remarqué, « des écrivains qui, répudiant le ton des pamphlets, affectaient la gravité et la véracité de l'histoire et répandaient ainsi avec succès des erreurs préjudiciables au bon renom de la France. C'est contre ces historiens tendancieux que Torcy voulut rétablir la vérité tout d'abord en suscitant des publications officieuses, puis en écrivant lui-même ses mémoires pour servir à l'histoire des négociations[1] ». Tels furent les pamphlétaires de l'entourage de Richelieu. Tels furent, plus tard, Courtilz de Sandras, Dumont et Freschot. Ce n'était pas toutefois sans danger pour eux : le premier fut « embastillé », le second vécut à l'étranger et le troisième reçut la bastonnade à Utrecht!

Ainsi compris, les pamphlets constituent indubitablement une source très abondante et très variée. C'est en Allemagne que le parti que l'on en pouvait tirer a été aperçu tout d'abord. Ranke s'en est servi dans son *Histoire de France*... avec modération. G. Droysen l'a signalée à l'attention de ses élèves et, grâce à son impulsion, ont paru, depuis, diverses études dont la plupart offrent de l'intérêt[2]. En France, on ne s'est préoccupé des pamphlets qu'assez tard. Encore aujourd'hui il existe un seul catalogue pour la période, et peut-être la moins importante, celui des Mazarinades publié par C. Moreau. Pour le reste du siècle, on en est presque réduit à rechercher les titres des pamphlets, quelquefois une succincte analyse, soit dans les catalogues des grandes bibliothèques, soit dans ceux de bibliothèques particulières. Marquons, entre beaucoup d'autres, les suivants, qui sont d'une utilité incontestable :

Du Roure, *Analecta biblion*, Paris, 1836-7, in-8°, 2 vol., ou *Bul. Bib.*, mêmes dates.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer composant la bibliothèque de M. C. Leber, Paris, 1839, in-8°, 3 vol.

1. L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, Paris, 1915, in-8°. — Cf. E. Bourgeois, *Rev. hist.*, 1905. — V. aussi A. de Boislisle, *Rev. Quest. Hist.*, 1909, p. 448, qui cite C. Freschot comme aidant le cardinal de Bouillon dans sa polémique.

2. Ces études seront signalées dans le chapitre *Sources étrangères*.

Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, rédigé par P. L. Jacob, bibliophile, Paris, 1844, in-8°, t. III, etc.

Quelques ouvrages spéciaux peuvent aussi aider dans cette recherche. Comme ce sont les seuls traitant particulièrement de cette question, nous croyons nécessaire de les indiquer, parce qu'ils constituent actuellement les premiers guides indispensables pour des études futures.

Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis*, Paris, 1856, in-8°.

C. Perroud, *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, *Ann. Soc. Le Puy*, t. XXVI, 1863, p. 205-383, ou, à part, Le Puy, 1865, in-8°.

R. Kerviler, *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, Paris, 1876, in-8°.

Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, Paris, 1884, in-8°.

Janmart de Brouillant, *Histoire de Pierre du Marteau*, Paris, 1888, in-4°.

Desdouvres, *Le Père Joseph polémiste*, Paris, 1895, in-8°; — *Rev. Quest. Hist.*, 1897; — *Rev. hist. dipl.*, 1898.

G. Fagniez, v. ci-dessus.

E. Esmonin, v. ci-dessus[1], etc.

De l'examen de cette brève liste, il est aisé de conclure que des lacunes nombreuses et importantes existent encore dans l'étude et l'utilisation des pamphlets français par les historiens. Certains, cependant, comme M. Batiffol dans ses ouvrages sur l'époque de Marie de Médicis et sur la duchesse de Chevreuse, ont judicieusement estimé que cette source ne devait pas être négligée. D'autres, comme Desdouvres, qui veut tout ramener et attribuer au Père Joseph, en ont fait un usage excessif. En présence de cette incertitude et de cette insuffisance, nous ne pouvons que souscrire aux paroles suivantes, en les appliquant à tout le XVIIe siècle sans exception : « Une étude approfondie des pamphlets s'imposerait :

1. Pour les pamphlétaires dont le nom est signalé ici, des indications supplémentaires seront données dans le cours du volume. — Nous ne citons pas le livre de H. Gillot, *Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne*, Nancy, 1914, in-8°, 375 p., parce qu'il concerne uniquement les pamphlets d'origine allemande.

elle serait difficile, mais elle conduirait à des résultats importants pour l'histoire de Richelieu et la composition de ses mémoires[1]. »

*
* *

En attendant la réalisation de ce vœu et pour la faciliter, s'il est possible, essayons d'indiquer sommairement ce qu'ont été les pamphlets au XVII[e] siècle et quelle évolution paraît s'être produite à cet égard.

Il est une première distinction à établir entre ces œuvres. Dans les unes, les auteurs s'attaquent exclusivement à la personne même du souverain, de ses ministres, de ceux qui ont quelque influence ou quelque notoriété. Ils ont un but très précis, dénigrer de façon systématique et déraisonnable ; ils ne tiennent compte que des défauts et les exagèrent à plaisir; pour eux le personnage est une cible qu'il faut couvrir de traits acérés, quelle qu'en soit la qualité. Aucune vue historique ne les anime : ils ne se distinguent que par l'étroitesse et la grossièreté de l'esprit. Ils écrivent des libelles, parfois sanglants, auxquels l'historien ne devra puiser qu'avec une extrême prudence. Ne reculant devant aucun détail scabreux, en inventant même, ils ont ridiculisé Concini, Luynes, Richelieu, Mazarin, Louis XIV, M[me] de Maintenon, et tant d'autres : mais ce n'est pas à eux qu'il faut recourir pour tracer un portrait exact et vrai de ces personnages. Tout au plus pourra-t-on glaner quelque trait amusant dans ces œuvres parfois bien légères.

Il en est d'autres, heureusement, beaucoup plus importantes, celles où l'écrivain, tout en ne faisant pas complètement abstraction des personnes, se consacre avant tout à la défense ou à la réfutation des idées. En ce sens, pendant tout le cours du XVII[e] siècle, se sont perpétués deux partis dont les tendances ont été constamment opposées sur toutes les questions, politique extérieure, religion, administration, etc. Les uns, les adversaires du gouvernement, se sont attachés à critiquer les actes de ceux qui avaient la direction des affaires. Leur opposition a été plus ou moins ardente et sa vivacité a été d'autant plus grande que le pou-

1. L. Delavaud, *loc. cit.*, p. 66.

voir était plus faible, d'autant plus atténuée que le pouvoir était plus fort. L'historien notera la variété extrême de ces œuvres : il y découvrira des idées neuves, des critiques justes, mais il aura soin de tenir compte de l'époque et des circonstances dans lesquelles elles ont été composées.

Il lui sera d'ailleurs facile de contrôler les assertions émises : en face des adversaires se posent en effet les partisans du gouvernement. Celui-ci, qui s'est servi de la presse pour la diriger à son gré, a vu clairement que la polémique, elle aussi, devait être utilisée dans l'intérêt de ses desseins pour influencer l'opinion publique. Sa tactique a été à peu près constante : avoir à ses gages un certain nombre d'écrivains destinés, non pas peut-être à le défendre, mais tout au moins à expliquer les raisons de son action, à la commenter favorablement, à en montrer l'excellence. La monarchie, quelque absolue qu'elle fût, a éprouvé au XVIIe siècle le besoin de donner satisfaction à l'opinion, bien faible encore cependant, de lui faire approuver sa politique, de répondre à une opposition théorique quelconque. Dans ces œuvres, parfois très fortement réfléchies, la pensée royale s'exprime et se développe et l'historien est tenu de la connaître pour pouvoir l'analyser et l'interpréter.

Ces deux tendances se manifestent de façon différente suivant les époques. A la mort de Henri IV, l'apaisement s'est fait à la faveur d'une paix de douze ans : les grandes questions, les grands intérêts, qui avaient auparavant provoqué l'apparition de brochures nombreuses, n'existent plus. Sans doute, sous Marie de Médicis et Luynes, deux conceptions se maintiennent : les « bons catholiques » veulent réduire par la force le parti huguenot et remplacer l'alliance avec les états protestants par l'union avec l'Espagne; les « bons Français », fidèles à la tradition, répugnent au contraire à la guerre civile contre les réformés et font passer avant tout la lutte contre l'ennemi héréditaire, les Habsbourgs catholiques, encore trop puissants. Ces tendances opposées, peu vives dans la réalité, ne donnent pas naissance à des pamphlets d'une haute envolée : on raisonne, on se moque, on injurie, on s'en prend aux dirigeants contre lesquels on décoche des traits de toute nature, on n'expose guère de vastes idées. On critique malicieusement, on ne formule

avec fermeté et logique aucun plan politique. Les pamphlets de cette époque sont « raisonneurs, fanfarons, dramatiques, facétieux, bouffons et gaillards. C'est le règne de la farce politique ».

Avec Richelieu, le changement est complet. Avant son arrivée au pouvoir, il a usé de cette arme contre ceux qui lui barraient le chemin, en particulier contre Luynes. Devenu le maître de la France, il s'en est encore servi dans son intérêt personnel et dans celui de son gouvernement. L'activité qu'il a déployée en cette matière a été nettement mise en lumière par M. Delavaud, qui en a expliqué les motifs réels et cite, à l'appui, des faits curieux[1]. Soit pour se défendre contre ses ennemis, soit surtout pour imposer à l'opinion de ses contemporains et à la postérité l'image qu'il voulait que l'on gardât de lui, le cardinal forma une équipe de pamphlétaires remarquables, Fancan, Sirmond, Hay du Chastelet, Ferrier, etc. Mais en même temps il poursuivit d'une haine impitoyable ses adversaires qui employèrent contre lui des moyens semblables et lui firent, comme Mathieu de Morgues, une guerre sans merci. Et ainsi les pamphlets sont alors ou « forts de raison, méthodiques, mesurés », ou bien « sanglants, furieux, atroces ».

Sous Mazarin, ou plutôt pendant la Fronde, la décadence est réelle. Nous pouvons en juger par les ouvrages que C. Moreau a consacrés à cette période d'effervescence stérile. Cet érudit le reconnaît lui-même avec une parfaite impartialité. « Il est vrai, dit-il, que les publications de la Fronde ne sont ni aussi vives ni aussi spirituelles que les pamphlets de la régence de Marie de Médicis, comme ces pamphlets n'ont ni l'originalité, ni l'âcreté, ni la verve des libelles de la Ligue. Il y a dans la succession des temps un mouvement très sensible de dégénérescence. La cause s'en découvre aisément : elle est dans l'abaissement des intérêts qui a eu pour conséquence immédiate l'affaiblissement des passions. » Et d'autres érudits appuient cette appréciation exacte en apportant de nouvelles preuves[2]. L'époque de Mazarin est donc la moins intéressante à notre point de vue et c'est cependant la seule pour laquelle nous possédions un catalogue! Cette agitation souvent factice et ridicule,

1. Delavaud, *loc. cit.*, *passim*.
2. V. Janmart de Brouillant, *loc. cit.*, p. 52 et sq.

cette absence totale d'idées généreuses, cette préoccupation exclusive des intérêts mesquins, tout cela n'a pu donner lieu qu'à des pamphlets « burlesques, plaisants, populaires, hargneux, bavards, ou niais ou pis encore ».

Au début de son règne personnel, Louis XIV paraît, en cette matière comme en toutes les autres, être resté l'élève de Richelieu et de Mazarin : suivant leurs principes, il prend la peine d'exposer sa politique à ses sujets et à l'Europe et, dans les premières années de son gouvernement, réapparaissent avec quelque éclat les théoriciens de la jurisprudence politique, imitateurs et parfois émules de leurs prédécesseurs. Dans cette période brillante, où la soumission est complète, les pamphlétaires n'osent exercer leur verve piquante que contre les galanteries du roi et de la cour. Puis, pendant l'apogée du règne, le silence n'est guère troublé que par la question religieuse qui, progressivement, devient aiguë et provoque la publication d'ouvrages ardents, dont la plupart doivent retenir l'attention. Mais, à partir de 1680 environ, pour les raisons exposées plus haut, les pamphlétaires trouvent ample matière à écrire. En présence des attaques tenaces et de plus en plus vives dont son gouvernement est l'objet, Louis XIV se sent forcé de revenir à l'ancien système et de recourir à des défenseurs gagés. Jusque vers 1700, ceux-ci produisent des œuvres généralement insignifiantes : pendant la guerre de la Succession d'Espagne, d'autres soutiennent avec plus de mérite les vues de leur souverain. Mais cette polémique d'ordre gouvernemental apparaît bien terne et faible, si on la compare à la polémique d'opposition. A celle-ci, quoi qu'on en ait dit[1], les réfugiés à l'étranger ont eu la part la plus abondante. Ils n'en veulent pas à la France, mais à l'absolutisme du Roi Très Chrétien, le combattent sur toutes les questions, politiques, religieuses, économiques, et émettent sur elles des idées nouvelles, irréalisables pour l'instant, fructueuses pour l'avenir. Et ainsi, sous Louis XIV, les pamphlets, d'abord « aventureux, caqueteurs, romanesques, galants et libertins », finissent par devenir « sérieux, raisonnés, diplomatiques, tacticiens, vengeurs, fanfarons et arrogants ».

1. V. les opinions contradictoires de C. Leber, de Soleinne et de Janmart de Brouillant, *loc. cit.* — Cf. L. G. Pélissier, *Ann. M.*, t. III, 1891, p. 25.

Telles sont les considérations générales que nous avons cru devoir exposer pour guider, dans la mesure du possible, celui qui entreprendrait d'explorer ce filon encore insuffisamment exploité.

Cette étude présente d'ailleurs des difficultés assez graves d'ordre matériel. Par exemple, les pamphlets ont, pour le plus grand nombre, paru sous le voile d'un anonymat qu'il n'est pas toujours aisé de déchirer, ou encore sous des pseudonymes rarement transparents. On est fréquemment arrêté pour fixer avec certitude l'attribution d'un ouvrage à tel ou tel auteur : les discussions durent encore pour savoir qui, Fancan ou le Père Joseph, a composé certains pamphlets de l'époque de Richelieu. Les écrivains ont, en outre, pris le soin, afin d'éviter toute poursuite fâcheuse, d'indiquer des lieux d'édition et des libraires imaginaires. Le nom de Villefranche, par exemple, que l'on peut lire sur de nombreux ouvrages, est un simple symbole et ne désigne pas une ville comme on pourrait le supposer tout d'abord. L'éditeur Pierre du Marteau n'a pas davantage existé : les Elzéviers de Leyde, Amsterdam et Utrecht ont, les premiers, employé ce pseudonyme et, à leur suite, les éditeurs de Hollande, de Belgique, d'Allemagne et de France (en particulier ceux de Rouen) en firent un usage constant[1]. Enfin, certains auteurs déclarent formellement qu'ils publient la traduction d'un livre hollandais, italien, etc., alors qu'en réalité l'ouvrage a bien été composé par eux : l'abbé Joachim Le Grand, qui écrivit des brochures de propagande politique à la fin du règne de Louis XIV, eut une préférence marquée pour ce subterfuge. Cela explique les hésitations que l'on a toujours éprouvées à propos de l'origine des pamphlets[2] : cela explique aussi le classement que nous avons adopté et que nous indiquerons plus loin.

De cette source si abondante, quelle peut être en définitive la

1. V. Janmart de Brouillant, *loc. cit.;* — E. Weller, *Die falschen und fingirten Druckorte*, Leipzig, 1864, in-8° ; — G. Brunet, *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés,* Paris, 1866, in-8°.

2. P. ex., les attributions établies dans le catalogue de la B. N. Tantôt les pamphlets sont notés aux divisions étrangères, Hollande, Allemagne, Espagne; tantôt ils sont classés dans l'histoire de France (Lb^{36} et Lb^{37} et supplément), quoique le lieu d'impression indiqué soit presque toujours le même, Cologne, Pierre Marteau.

valeur? Nous écartons immédiatement tous les pamphlets qui visent exclusivement les personnes : ils seront d'un très faible secours pour l'historien. Les autres sont évidemment d'importance fort inégale. S'ils sont dépourvus de toute impartialité et de toute sérénité, ils renferment pourtant des renseignements utilisables : s'ils doivent être consultés avec précaution, ils doivent en même temps être étudiés avec soin. Dans l'ensemble, ils nous présentent l'évolution, lente, graduelle, de l'opinion, et aident à comprendre l'avenir. Il n'y a pas au XVIIe siècle un pamphlétaire comparable à Voltaire : mais Voltaire eût-il été possible sans ce développement indéniable de la pensée française?

* * *

M. G. Fagniez a écrit à propos de Richelieu : « Ce qu'on n'aperçoit pas c'est que l'opinion publique ait exercé une influence sur sa politique. S'il est vrai, comme on le croit, comme on le dit du moins aujourd'hui, que les gouvernements d'opinion soient les seuls forts et les seuls légitimes, s'il est vrai que la souveraineté de l'opinion soit le seul dogme que notre scepticisme politique ait laissé encore debout, il faut avouer que cette force et cette légitimité ont manqué au gouvernement de Richelieu et que ce dogme ne l'a pas compté parmi ses adeptes[1]. »

Ne serait-il pas imprudent d'étendre cette appréciation au XVIIe siècle tout entier et d'affirmer en conséquence que ni la presse ni les pamphlets n'ont eu d'action réelle sur l'opinion et sur les gouvernements? C'est là une question très délicate à résoudre en l'état actuel de nos connaissances.

Faisant abstraction de notre mentalité présente, et jugeant les événements en considérant seulement l'époque même et le milieu où ils se sont produits, nous sommes tout d'abord frappés par le fait suivant : l'apparition d'une presse en France. Que cette presse ait été à ses débuts domestiquée, si l'on peut dire, rien de moins discutable. Mais il est tout aussi vrai qu'en fournissant au public, ou plutôt à un certain public, des informations précises sur des

1. *Rev. hist. dipl.*, 1900.

sujets variés, politiques, religieux, littéraires ou autres, elle a favorisé son éducation : elle lui a permis de commenter, d'interpréter, de ne pas accepter aveuglément les idées qu'on voulait lui imposer, l'a habitué en somme à réfléchir, à penser, à se faire une opinion. Sans prétendre évidemment exagérer cette influence de la presse naissante, nous osons cependant émettre une comparaison, à première vue peut-être étonnante, mais qui fera comprendre cette action insaisissable, insensible et néanmoins réelle : la lecture de la Bible traduite en langue vulgaire a eu, au début du xvi[e] siècle, pour effet d'entraîner une transformation de la pensée religieuse; la lecture des périodiques n'a-t-elle pas été, au siècle suivant, en France une des causes du changement dans les idées du public, alors que celles du gouvernement restaient immuablement rigides? Il serait, en tout cas, fort instructif d'étudier avec soin les causes du divorce final entre le peuple et la royauté : parmi elles ne découvrirait-on pas, cachée, l'influence de la presse?

Moins discutable et plus manifeste a été celle des pamphlets. Nous n'avons pas à nous arrêter sur celle qu'ils ont exercée auprès de l'opinion : il est acquis que, soit avant Richelieu, soit pendant la Fronde, soit surtout pendant la seconde partie du règne de Louis XIV, les pamphlétaires ont façonné et modifié les sentiments au détriment de l'autocratie, que leur action a même dépassé les limites de la France et a eu prise sur les peuples voisins. Il est plus difficile au contraire de déterminer s'ils ont pu réussir à peser sur les intentions et les idées de la monarchie elle-même. Laissons de côté le gouvernement de Richelieu et celui de Louis XIV jusque vers l'époque de la révocation de l'édit de Nantes : le cardinal et le roi n'ont écouté, ni l'un ni l'autre, les pamphlétaires. Mais, sous la faible direction de Marie de Médicis et de Luynes, les attaques sans cesse renouvelées des adversaires n'ont-elles pas obligé à plusieurs reprises les dirigeants à changer de politique? Que dire ensuite de la Fronde pendant laquelle les excitations de la polémique sont une des raisons indéniables de l'instabilité gouvernementale? Et, enfin, après 1685, si Louis XIV persiste à maintenir intégralement les principes anciens, ne les a-t-il pas en réalité modifiés insensiblement? N'a-t-il pas atténué la rigueur de son édit de révocation et

laissé subsister des protestants en France? Quand, en 1695, il a établi la capitation, à qui a-t-il emprunté l'idée de cet impôt dont la base était nouvelle? N'a-t-il pas, en 1697, à Ryswick, fait preuve d'une modération inusitée et le désir de la succession d'Espagne en est-il le seul motif? Serait-il impossible de reconnaître qu'à tous ces faits et à beaucoup d'autres les pamphlétaires ont eu une part quelconque?

En somme, à propos de la presse et des pamphlets, de leur importance, de leur action, de nombreuses obscurités subsistent encore. Nous nous bornons à les relever succinctement, à indiquer les principaux problèmes qui se posent et demanderaient à être éclaircis. Nous avons malheureusement ici à vérifier la justesse de l'appréciation formulée sur l'histoire du siècle de Louis XIV, dont on a dit qu'elle était beaucoup moins connue que celle du XVIIIe et de la Révolution.

* * *

Le classement que nous avons adopté pour ce chapitre est le suivant.

En ce qui concerne la presse, nous ne jugeons pas utile de suivre la division de Hatin en journaux politiques, journaux littéraires et petite presse. Nous classons les périodiques français parus dans le royaume et à l'étranger selon l'ordre chronologique et nous donnons sur eux des indications suffisantes pour en fixer le caractère vrai.

Relativement aux pamphlets, cet ordre chronologique était au contraire impraticable à cause de leur grand nombre et de la variété des matières qu'ils traitent : la confusion n'aurait pu être évitée. Nous nous sommes donc résignés tout d'abord à faire entre eux un choix forcément arbitraire. Mais, comme les bibliographies concernant les pamphlets sont en quelque sorte encore inexistantes, sauf pour la Fronde, et que notre but est de déblayer le terrain en vue d'études ultérieures, nous n'avons pas hésité à indiquer le plus grand nombre possible de ces ouvrages, ceux que nous avons lus et que nous pouvons par suite caractériser avec certitude.

Ils ont été ensuite groupés sous des rubriques particulières. De même que pour les lettres et les biographies, ont été placées ensemble les œuvres se rapportant à tel personnage, à tel fait politique ou autre : par exemple les pamphlets, composés contre ou pour Concini, sont énumérés sous la rubrique Concini, et ainsi du reste. Il est certain que ce classement peut prêter à des critiques : il nous a paru cependant le seul capable de mettre quelque clarté en cette matière si obscure encore.

Enfin, en ce qui touche les écrits portant des noms de villes ou de libraires étrangers, nous nous sommes efforcés de démêler leur véritable origine et nous signalons sans hésitation dans ce volume ceux qui nous ont paru être français malgré des indications estimées par nous mensongères. Sur ce point particulier, nous ne nous flattons certes pas d'avoir toujours atteint la vérité : nous accueillerons donc avec gratitude les renseignements complémentaires et sûrs que des lecteurs bienveillants, spécialement informés, voudraient nous adresser.

CHAPITRE VII

JOURNAUX

1930. *Mercure français*. — V. Hauser, *Les sources de l'histoire de France*, t. IV, n° 2615.

Ce journal fut publié à partir de 1605 par Jean Richer, ensuite par Étienne Richer comme continuation de la *Chronologie novenaire* (1589-1598) et *septenaire* (1598-1604). Il paraissait d'abord irrégulièrement, puis une fois par an sous forme d'un volume plus ou moins compact et il dura jusqu'en 1648.

Cette collection de 25 volumes in-8° est de valeur très inégale. Hatin (*Hist. polit. et lit. de la presse*, t. II, p. 67, note 1, — p. 146 et 382) la dédaigne à peu près complètement et la qualifie de compilation historique qui renferme de bons matériaux. Ce jugement sévère pourrait être appliqué seulement aux neuf premiers volumes. Dans ceux-ci, en effet, le libraire joue le premier et presque le seul rôle : il insère toutes les nouvelles, qu'il reçoit et qu'on lui envoie, sans critique et sans ordre suffisant : il pense satisfaire sa clientèle en lui fournissant une « compilation de mémoires ». Ce caractère impersonnel disparaît à partir de 1624. Le Père Joseph prend en quelque sorte la direction du *Mercure* et la garde jusqu'à sa mort en 1638 : son successeur est Théophraste Renaudot jusqu'à la disparition du journal.

Dans cette seconde période, le *Mercure* acquiert une plus grande valeur : il apparaît sous la forme d'une narration suivie, ordonnée, comprenant les nouvelles politiques de toute l'Europe, les événements divers, et complétée par des mémoires, des « dissertations », parfois très longues, d'allure officielle : des polémistes, choisis par le rédacteur en chef, y insèrent leurs œuvres destinées à appuyer la politique du gouvernement.

Le premier des journaux français ne doit donc pas être systéma-

tiquement négligé : il contient des dates précises, et surtout des documents dont certains n'ont pas paru ailleurs.

Voir aussi : — d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 158; — Desdouvres, *Le Père Joseph polémiste*, p. 431-528.

1931. *Gazette* (*La*).

Esprit toujours en éveil, en quête d'inventions et de créations, Théophraste Renaudot se proposa de fonder le « journal des rois et des puissances de la terre », comme il le dira dans son programme, et il vantait les Gazettes « pour ce qu'elles empêchent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines ». L'autorisation fut accordée par Richelieu qui comprit combien il était important pour le gouvernement d'avoir un organe à lui.

Et c'est bien là le caractère général de la Gazette, qui ne prit qu'en 1762 le nom de Gazette de France. Véritable journal officiel, elle insère les nouvelles et aussi les articles que lui fournit le cardinal-ministre, les narrations ou plutôt les sortes de communiqués que se plaisait à rédiger le roi Louis XIII. Elle a dans le généalogiste d'Hozier un informateur attitré pour la politique étrangère, et Mézeray, La Calprenède, Voiture, Bautru forment au début une manière de comité dirigeant.

Elle paraît à partir du 1er avril 1631 et ne succombera qu'au milieu de la guerre récente. Elle est publiée sous le nom de Théophraste Renaudot jusqu'en 1653; ses enfants et héritiers, Eusèbe et Isaac, continuent jusqu'en 1679; puis c'est le second Eusèbe, l'abbé Renaudot, qui assume la direction jusqu'en 1720 : après cette date la Gazette passe en d'autres mains. Elle paraissait une fois par semaine d'abord sur quatre pages : puis, le succès venant, elle s'accrut et comprit huit et douze pages in-4°. Tous les mois était publié un numéro supplémentaire. Le tout était complété par les *Extraordinaires*.

C'est un recueil de nouvelles, surtout de l'étranger, de faits divers, d'informations variées touchant principalement le monde de la cour et les événements militaires. Il n'y a là aucune vie, aucune variété : les commentaires et les réflexions y sont absents.

Aussi n'est-il pas étonnant que les appréciations portées sur la Gazette aient été parfois bien sévères.

Sans doute elle n'a joué aucun rôle politique, comme le constate d'Avenel, et elle a toujours été au XVII[e] siècle sous la surveillance des ministres : sans doute aussi, elle est un recueil sec et monotone, ainsi que le signale Hatin. Mais celui-ci reconnaît d'autre part, — et c'est là ce qui nous importe, — qu'elle est « pleine d'excellents matériaux pour l'histoire du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV ». Retenons surtout à cet égard les *Extraordinaires* qui, depuis 1634, contiennent des pièces officielles, des relations contemporaines sur des événements particuliers, qui sont, en somme, de véritables pages historiques. Vauban a apprécié équitablement la Gazette quand il a écrit dans une lettre du 14 juillet 1674 : « Après tout, elle a pouvoir sur la réputation et ceux qui ne voient pas ce qui se passe sur les lieux ne peuvent guère juger que par là. »

Dans cette masse d'informations, il était presque impossible de se reconnaître. Genet a donc en 1766-1768 publié une table de 1631 à 1675. Son travail a été remplacé par celui de De Granges de Surgères, *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France depuis l'origine jusqu'à la Révolution*, Paris, 1902-1904, 3 vol. in-4° (v. *Bul. Bib.*, 1902, p. 142, — 1903, p. 460, — 1904, p. 559).

La protection ministérielle et royale ne manqua pas à la Gazette : pour la récompenser de sa docilité, on l'autorisa en 1675 à reproduire chaque semaine en province son édition parisienne, p. ex. à Toulouse. Mais bien avant cette date, son succès lui avait attiré des jaloux et il avait paru des contrefaçons de la Gazette que nous indiquerons aux numéros suivants.

Voir sur la Gazette, outre les ouvrages de Hatin : — d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 159-161 ; — A. de Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. XVIII, p. 152, note 1 ; — Desazars de Montgaillard, *Les débuts du journal à Toulouse*, *Mém. Acad. Toul.*, 1910, 10[e] série, t. X, p. 219-244.

— Sur Théophraste Renaudot : — Astruc, *Mémoires sur la Faculté de Montpellier*, Paris, 1767, p. 257 ; — Dreux du Radier, *Bibliothèque historique du Poitou*, t. IV, p. 17 ; — Roubaud, *Théophraste Renaudot*, 1856, in-12° ; — Chéreau, *Théophraste Renaudot*, Paris, 1878, in-8° (ext. de *l'Un.*

Méd., 3e série, 1878); — Hatin, *Théophraste Renaudot*, Poitiers, 1883, in-18° (cf. *Rev. crit.*, 1884, 1, 329); — Gilles de La Tourette, *Théophraste Renaudot d'après des doc. inéd.*, Paris, 1884, in-8°. 316 p. (cf. *Rev. crit.*, 1884, 1, 329, et *Rev. Quest. Hist.*, t. XXXVII, 711, et XXXVIII, 335); — Hatin, *La maison du Grand Coq*, Paris, 1885, in-18°; — Émery, *Renaudot et l'introduction de la médication chimique*, Montpellier, 1888, in-8°; — Drouault, *Notes inédites sur la famille de Théophraste Renaudot*, Paris, 1892, in-8° (ext. de *Rev. Poit. Saum.*); — Bonnefont, *Un docteur d'autrefois*, Limoges, 1893; — De La Bouralière, *Mém. Soc. antiq. Ou.*, 1883-5.

1932. *Nouvelles des quatre parties de l'autre monde*, 4 pages in-4°.

Cette pièce est une parodie de la Gazette, d'ailleurs sans esprit et sans valeur comme toutes les autres. Les nouvelles supposées arrivent de lieux extraordinaires, le paradis, le purgatoire, l'enfer, les limbes, la vallée de Josaphat. Tout à fait insignifiant.

1933. *Gazette et nouvelles ordinaires de divers pays lointains.*

Où, par qui et quand est publiée cette pièce de 4 pages : « de la boutique de M. Jacques Vaulemenard, musicien ordinaire de la basse Andalousie, ce 9 janvier 1632 ». Il n'y a de réel que cette date. Quant au reste, c'est, comme le dit d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 439, une « suite de fausses nouvelles prodigieuses et généralement peu spirituelles ». Autre parodie de la Gazette.

1934. *Le courrier véritable, du bureau des postes établi pour les nouvelles hétérogénées.*

Contrefaçon de la Gazette : a paru pendant tout le mois d'avril 1632, format in-4°. D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 439-442, donne une appréciation et des extraits.

1935. *Le courrier véritable arrivé en poste*, in-4°.

Même genre que le précédent, mais a paru en 1633. Celui-ci se vend, dit-il, « à l'enseigne du divertissement nocturne, rue du mauvais passage ». Il n'annonce que des nouvelles stupéfiantes et se termine par des vers sur la boutique des perroquets.

1936. *Le courrier universel*, Rouen, 1631 et sq.

Cette contrefaçon de la Gazette est publiée dans la capitale de la Normandie par Claude Le Villain, imprimeur et relieur du roi.

Elle est plus copieuse que les précédentes, puisqu'elle forme trois vol. in-8°. Chacun d'eux est précédé d'une préface et d'un sommaire, contient quelques gravures. Les titres des volumes ne sont pas les mêmes. — Valeur très faible.

1937. *Mercure de Gaillon.*

Ce titre pourrait induire en erreur : il ne s'agit pas ici d'un journal. Le sous-titre est plus conforme à la réalité : « *Recueil de pièces curieuses tant hiérarchiques que politiques.* »

L'archevêque de Rouen, François Harlay de Champvalon, avait installé dans son château de Gaillon une imprimerie dont il avait confié la direction au troisième Henri Estienne. De cette imprimerie sortirent des opuscules, des lettres, des documents qui furent ensuite réunis en un recueil. Il n'y a donc là rien de périodique.

Ce recueil fut publié à Gaillon, 1644, in-4°. Il a été réimprimé à Rouen, 1876, in-4°, avec une introduction de M. Périaux.

Voir : — Batiffol, *Au temps de Louis XIII*, p. 426 et note; — chapitre *Histoire locale.*

1938. *Le courrier français*, 1649.

Lorsque les événements de la Fronde obligèrent Mazarin et la cour à se réfugier à Saint-Germain, le premier ministre emmena avec lui Théophraste Renaudot qui devait continuer la publication de la Gazette. Mais, par une habile politique, il laissa dans Paris les fils de Renaudot qui furent chargés de défendre, au milieu des Frondeurs, la cause royale. Ainsi naquit le *Courrier français*, d'existence éphémère.

Cette feuille informe donc les Parisiens des nouvelles de quelque importance, entre le départ du roi pour Saint-Germain (6 janvier 1649) et le *Te Deum* chanté le 5 mars après la conclusion de la paix de Rueil qui met fin à la Fronde parlementaire. Elle forme une collection de douze petites pièces séparées qui sont autant de courses ou arrivées du Courrier. Elle était criée tous les vendredis dans la matinée et elle était accueillie avec faveur par le public.

Elle était donc de tendances monarchiques; mais, à cause des circonstances, elle avait adopté un ton prudent et relativement modéré. Des extraits en sont publiés dans Cimber et Danjou,

Archives curieuses de l'Histoire de France, 2e série, t. VII, p. 361-421. Moreau, dans sa *Bibliographie des Mazarinades*, n° 830, en donne une très longue analyse. On doit aussi consulter G. Naudé, *Jugement de tout ce qui a été écrit contre le cardinal Mazarin* : on y trouvera l'appréciation d'un contemporain bien informé.

1939. *Les courriers de la Fronde en vers burlesques par Saint-Julien*, pub. p. Moreau, Paris, 1857, 2 vol. in-12°.

Le publiciste Saint-Julien n'a pas fait preuve pendant la Fronde d'une conduite politique immuable : il s'est laissé guider suivant les circonstances et il a défendu successivement les deux causes opposées. Il a d'abord été l'adversaire de Mazarin et il a publié alors le *Courrier français traduit en vers burlesques*. Puis, après la défaite des Frondeurs parlementaires, il est devenu le partisan du gouvernement et il a exprimé sa nouvelle opinion dans le *Courrier burlesque de la guerre de Paris*, 1650, in-12°. Enfin, il a encore changé d'opinion après l'arrestation du prince de Condé et il a soutenu la cause des princes dans le *Courrier burlesque envoyé à Monseigneur le prince de Condé*, 1650, in-12°.

Ces trois productions sont des œuvres légères. Le vers est leste et facile : le publiciste n'abandonne jamais sa gaieté et est constamment spirituel : il ne dédaigne pas les traits plaisants, et, quelle que soit la cause qu'il défend, il n'envisage que les petits côtés. Se fier à lui serait croire que la Fronde a été une révolte peu sérieuse, insignifiante, prêtant au ridicule. Par suite, on ne doit considérer cette source que comme une source accessoire : lui donner trop d'importance risquerait de fausser le jugement sur cette période si agitée.

Voir : — Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, n° 2848; — Ed. de Barthélemy, *Rev. D. M.*, 15 janvier 1858.

1940. Outre les publications qui viennent d'être énumérées dans les deux numéros précédents, il en a paru beaucoup d'autres pendant la Fronde : on peut même dire qu'il y a eu à cet égard une véritable débauche. Toutes ces feuilles, nées pour une occasion, ont eu une existence éphémère : elles ont disparu aussitôt que la circonstance qui les a fait naître ne s'est plus produite. D'une façon générale, elles se distinguent par la violence du ton, et aussi par le

peu d'importance qu'elles ont pour l'historien qui y trouvera uniquement à glaner quelque détail curieux, non pas à un point de vue d'ensemble, mais à un point de vue particulier seulement.

Hatin, dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse française,* p. 13-17, et dans son *Histoire de la presse en France*, t. I, p. 240-254, s'est appliqué à énumérer ces feuilles fugitives. Moreau, dans sa *Bibliographie des Mazarinades*, les a plus ou moins succinctement analysées.

Notons que, malgré les titres de certains de ces journaux, ils ont tous été imprimés à Paris : notons aussi que la plus grande activité s'est manifestée pendant l'année 1649 et que, sauf exception, beaucoup de ces feuilles n'ont pas duré. Voici les principales d'entre elles :

Le courrier bourdelais, paru en 1649, comprenant onze numéros, et défendant la cause des Frondeurs. — *Le courrier de la Guyenne*, concurrent du précédent et frondeur comme lui. — *Le courrier de Bourdeaux*, autre rival du *courrier bourdelais*, mais royaliste. — *Le courrier de Pontoise*, 1649, royaliste. — *Le courrier polonais*, 1649, même tendance. — *Le courrier burlesque de la paix de Paris*, 1649. — *Le courrier de la cour*, mars 1649. — *Le premier courrier des princes*, 1649. — *Le premier courrier du temps*, 1649, qui mérite plutôt le nom de libelle, et non pas celui de journal. — *Le courrier extravagant*, 1649. — *Le courrier souterrain*, 1649. — *Le courrier extraordinaire de l'univers*, 1651. — *Le courrier général*, 1652.

Après les courriers suivent les Mercures. — Le *Mercure de Compiègne*, 1649, qui comprend trois numéros. — Le *Mercure parisien*, 1649. — Le *Mercure de la cour*, 1652.

Viennent ensuite d'autres titres. — Le *Babillard du temps*, 1649. — Le *Burlesque on de ce temps*, 1649, et, la même année, le *Burlesque on de ce temps renouvelé*. — La *Gazette des halles*, 1649, qui se transforme en *Gazette de la place Maubert*. — Le *Gazetier désintéressé*, de 1649. — Le *Journal poétique de la guerre parisienne* de Mathurin Questier, 1649. — L'*Histoire journalière*, que Charles Robinet (v. n° **1944**) fait paraître du 5 septembre au 11 octobre 1649. — Et enfin le *Journal*, en 1652.

Toute cette littérature d'occasion ne peut évidemment avoir qu'une valeur anecdotique.

1941. *La Muse historique; ou recueil de lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à S. A. Mademoiselle de Longueville.*

Jean Loret, de Carentan, mort en 1665, entreprit pendant la Fronde la publication de ces nouvelles qu'il continua ensuite, grâce au succès obtenu. Arrivé à Paris sans fortune, il réussit à se glisser auprès de grands seigneurs et à obtenir des pensions de Mazarin, plus tard de Fouquet, auquel il resta fidèle. C'est pour la duchesse de Longueville, qui le payait, qu'il résolut d'écrire en vers une chronique périodique destinée à l'amuser en lui racontant les menus faits survenus pendant chaque semaine.

Commencée en mai 1650, cette chronique dura jusqu'en mars 1665, c'est-à-dire jusqu'à la mort de l'auteur. Tous les dimanches, Loret en faisait la lecture chez la duchesse et des copies couraient ensuite manuscrites. L'impression ne commença que le 30 septembre 1652. Une édition collective des lettres depuis 1657 fut donnée à Paris, in-f°, chez Chenault, 1657-1664 (351 lettres); une édition originale, comprenant les poésies de 1650 à 1665, fut faite chez le même libraire et comprit 16 livres en 3 vol. in-f°. La meilleure est la suivante : Paris, 1877-1878, 4 vol. in-8°. Le premier volume, dû à Ravenel et De La Pelouze, englobe les lettres de mai 1650 à décembre 1654; les trois autres, pub. p. Ch. Livet, comprennent celles de 1655 à 1665; mais la publication est incomplète au point de vue des notes et du glossaire.

Les sources d'information de Loret sont assez nombreuses. L'auteur consulte la Gazette, le Bureau d'adresses : il recueille les bruits qui courent, et surtout il se renseigne lui-même dans le milieu de la cour où il est constamment invité.

Il traite de toutes sortes de sujets, ayant une préférence marquée pour les détails minutieux, la peinture des mœurs, la vie intime des personnages. Il ne dédaigne pas pourtant de s'élever au-dessus des menus faits : non seulement il expose les opinions qui avaient cours en littérature à son époque, mais encore il traite des événements politiques et n'hésite pas, par exemple, à déplorer l'abaisse-

ment de la France pendant la Fronde. Il y a là une source curieuse, abondante et variée, agréable par la forme vive et légère, et recommandable par l'impartialité et l'exactitude : car Loret ne se fait aucun scrupule de reconnaître qu'il s'est trompé et il donne des dates précises. Comme l'a dit justement l'infatigable érudit V. Fournel : « Tout y passe, la politique, le théâtre, la littérature, les divertissements de la cour, les événements de la rue, etc. Loret est généralement exact parce qu'il est sans passion. »

Au début de 1655, il parut une contrefaçon de la *Muse historique*, sous le titre de *Gazette burlesque de la cour*, Lyon, 1655, in-4° : ainsi que pour les parodies de la Gazette, il faut avouer que celle-ci n'a pas de valeur.

Voir, outre les ouvrages de Hatin et la *Bibliographie des Mazarinades* de Moreau : — De Laborde, *Le palais Mazarin*, Paris, 1847, in-8°, notes p. 129 et sq.; — Pezet, *Recherches sur l'origine des journaux et esquisse historique sur Jean Loret de Carentan*, Bayeux, 1849, in-8°, 72 p.; — E. Picot, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, Paris, 1884, in-8°, t. I, n°s 894-899; — abbé Lerosey, *Mém. Soc. Ang.*, 1897; — Leblond, *Mém. Soc. Oise*, 1901; — Vivarez, *Bul. V. P.*, 1905; — Mareuze, *Une lettre perdue de la Muse historique de Loret*, 1905, in-8° (ext. de *Bul. Soc. Hist. Par. et I.-de-F.*); — Luzarche, *Bul. Bib.*, 1907.

1942. Le succès valut à Loret des imitateurs, — et des continuateurs; les uns et les autres n'atteignirent pas à la verve de leur modèle.

L'une des imitations les moins mauvaises est formée par des épîtres en vers burlesques qui furent réunies dans le volume suivant : *Recueil des épîtres en vers burlesques de M. Scarron et d'autres auteurs sur ce qui s'est passé de remarquable en l'année 1655*, Paris, 1656.

Il y a en tout 32 épîtres : les 15 premières seules ont été composées par Scarron. Ce recueil a surtout comme qualité d'être extrêmement rare. Mais le contenu n'a pas grande valeur : les auteurs, en effet, se renseignent uniquement dans la Gazette : ils ne sont pas aussi bien placés que Loret pour observer et connaître : ils lui sont donc inférieurs, tout au moins en ce sens qu'ils n'ont pas à leur disposition beaucoup de nouvelles intéressantes.

1943. *La Muse héroï-comique au roi.*

C'est une autre imitation de Loret, due au libraire Alexandre Lesselin. Elle paraît le dimanche, slnd., in-f°, et sans régularité. D'après Hatin, la date serait 1654; il semble bien plutôt que c'est de septembre à la fin de décembre 1655. On a en tout huit numéros, dans lesquels sont relatés en vers les grands et petits faits du moment : chacun se termine par des poésies adressées à la princesse palatine.

Cette publication a été continuée sous le titre de la *Muse royale à Madame la princesse palatine*, slnd., in-f°. Cette seconde Muse a paru très irrégulièrement de janvier 1656 à octobre 1658. En vers, comme la précédente, elle comprend 13 numéros : même genre que la *Muse héroï-comique.*

Puis le libraire Lesselin abandonna cette publication à un autre imprimeur et fit paraître une feuille concurrente, la *Muse de la cour*. Celle-ci est hebdomadaire. Mais il y a une innovation : chaque semaine, le numéro est dédié à une personne différente, de façon à avoir, si besoin est, le plus grand nombre de protecteurs possible. D'ailleurs très irrégulière, de 1656 à 1659.

Cette troisième Muse est enfin continuée en 1666 par Subligny (v. n° suivant) sous le titre de *Muse dauphine*. Celle-ci paraît le jeudi, est destinée à amuser le dauphin, et vit du 3 juin au 24 décembre 1666 (pub. en volumes in-12° en 1667 et en 1668). C'est au point de vue littéraire celle qui a le plus de valeur; mais, au point de vue historique, elle ressemble presque aux autres. Toutefois, Subligny a été fort lié avec des littérateurs comme Ménage, Segrais, Pellisson, et il a fréquenté certaines personnes de la cour, par exemple Mmes de La Suze et de l'Hôpital. On peut donc le classer à la fois parmi les imitateurs et les continuateurs de Loret.

1944. Ceux-ci ont été assez nombreux. Quoiqu'il soit assez difficile de déterminer leurs noms, les dates de leurs publications, avec une précision complète, on peut cependant avoir des indications suffisantes sur ces personnages et œuvres secondaires.

Les principaux continuateurs ont été La Gravette de Mayolas, — Ch. Robinet dont nous avons eu déjà l'occasion de parler (n° **1940**), — Adrien Thomas Perdou de Subligny (1636-1696), avocat au Par-

lement, auteur comique qui eut de vifs démêlés avec Racine, — Laurent, — et Edme Boursault (1638-1701), dont les démêlés avec Molière et Boileau furent encore plus violents.

La Gravette de Mayolas publia des *Lettres en vers et en prose*, dédiées au roi, qui furent réunies en un volume in-f°, Paris, 1668-1669. Deux ans après, en 1671, paraissait encore un *Recueil de lettres en vers et en prose*, Paris, in-f°, qui se termine à la lettre 92. Cette publication devait être hebdomadaire : en réalité, les interruptions sont fréquentes, soit du 9 décembre 1668 au 24 décembre 1669, soit du 12 janvier au 29 décembre 1671. L'auteur écrit dans un style familier et non burlesque : il raconte tout ce qui passe, qu'il s'agisse des événements militaires, de la politique intérieure, de simples bruits qui courent, et, pour intéresser encore plus le lecteur, il commence un roman dont il renvoie la suite à la lettre prochaine : c'est le créateur du roman-feuilleton. Tout cela n'inspire pas une grande confiance : cependant, on pourra lire la lettre 29 où il est question du siège de Candie et de la guerre contre les Turcs, et la lettre 61 qui est relative à la mort de la duchesse d'Orléans.

Ch. Robinet a commencé le 25 mai 1665 (un mois après la mort de Loret) d'adresser des lettres en vers à Madame ; après la mort de celle-ci, il les a envoyées à Monsieur et il aurait continué jusqu'en 1678.

Laurent a publié en 1677-1678 des *Lettres en vers à LL. AA. RR. Monsieur et Madame.*

Subligny : v. le n° précédent.

Boursault ne fut pas plus heureux comme publiciste que comme auteur dramatique. Venu à Paris, protégé par les Corneille et Pellisson, secrétaire des commandements de la duchesse d'Angoulême, il avait vers 1660 une certaine réputation et était en relations suivies avec de grands personnages, Condé, les maréchaux de Noailles et de Créqui, etc. Il fut chargé en 1661 de rédiger chaque semaine des lettres en vers pour récréer Louis XIV et reçut une pension de 2,000 livres. Son esprit, sa bonne humeur étaient, croyait-on, de sûrs garants du succès. Mais quelques hardiesses, des récits trop lestes amenèrent des protestations : la publication fut interrompue

et Boursault n'échappa, dit-on, à la Bastille que grâce à l'intervention de Condé.

Le baron James de Rothschild s'était proposé de réunir et publier les lettres de tous ces auteurs. Son ouvrage, qui a pour titre *Les continuateurs de Loret*, Paris, 1881-1883, comprend deux volumes in-8°. Dans le premier sont les lettres allant du 25 mai 1665 à la fin de juin 1666; dans le second, celles du 1er juillet 1666 au 31 décembre 1667. L'ouvrage est donc resté inachevé (cf. *Rev. Quest. Hist.*, t. XXXI, p. 315).

Voir sur Subligny : — Louis Racine, *Mémoires sur Jean Racine* (partial et inexact); — Granet, *Recueil de dissertations*, Paris, 1740, 2 vol. in-12° (mêmes reproches); — Deltour, *Les ennemis de Racine*; — V. Fournel, *Les contemporains de Molière*, Paris, 1873, t. III, p. 485. On pourrait aussi consulter l'*Histoire du théâtre français* des frères Parfaict, parue définitivement de 1745 à 1749, in-12°, au t. X.

Sur Boursault : — outre les diverses éditions de ses œuvres, le *Mercure galant*, 1701, septembre, p. 397-400; — Niceron, *Mémoires*....., t. XIV et XX; — Titon du Tillet, *Le Parnasse français*, 1732, in-f°, p. 481; — Jully, *C. sc. Fr.*, 1864; — Lambert, *Histoire de la ville de Mussy-l'Évêque*, Chaumont, 1876, in-8°; — Saint-René Taillandier, *Un poète comique au temps de Molière*, Paris, 1881, in-18°; — V. Fournel, *Cor.*, 1882 (10 décembre), et l'édition du *Théâtre choisi* de Boursault, même année; — Hoffmann, *Boursault nach seinem Leben und in seinen Werken*, Metz, 1901; — Capon, *V. Mont.*, 1901 à 1905; — J. Dubois, *Mém. Soc. Aube*, 1903; — Chantavoine, *id.*, 1906; — Gandini, *Rev. H. L. F.*, 1908.

1945. A Toulouse paraissent en 1661 des gazettes composées à l'imitation de Loret. De cette sorte sont *Le courrier en vers adressé à Madame la première présidente*, in-4°, et *Le premier courrier de janvier arrivé à Tolose le trois du même mois*, celui-ci en prose.

1946. Un peu plus tard, en 1664, signalons *Les courriers du temps passant toutes les semaines à Besançon et y débitant les plus curieuses et assurées nouvelles de leurs paquets*. Il paraissait quatre numéros par mois : le premier est du 4 janvier 1664. Cette date indique qu'il s'agit plutôt d'une source étrangère, puisque la Franche-Comté était encore sous la domination espagnole : cette source est d'ailleurs tout à fait secondaire.

1947. *Journal des Savants*.

Il a été le premier journal de critique littéraire, sans doute :

mais on y trouve beaucoup d'autres renseignements que l'historien peut utiliser.

Son fondateur en 1665 fut Denis de Sallo, sous le pseudonyme de sieur d'Hédouville. Sallo, 1626-1669, conseiller au Parlement, ami de Colbert qui ne dédaignait pas de lui demander fréquemment des avis, était un grand lecteur : il avait acquis un vaste savoir et amassait des matériaux en faisant des extraits de tout ce qui l'intéressait. Il eut l'idée de communiquer au public le résultat de ses recherches en publiant chaque lundi une feuille de 12 pages in-4°. Il s'adjoignit comme collaborateurs des littérateurs alors renommés, l'abbé de Bourzeis, Chapelain, Gomberville.

Le Journal des Savants, ainsi fondé, s'attacha donc à signaler à l'attention les livres nouveaux ou récemment imprimés : les rédacteurs en firent un compte-rendu avec une liberté entière et une franchise complète et sincère. Ils s'appliquèrent en outre à noter la mort de personnages réputés et tracèrent le résumé de leur vie avec précision et impartialité. Telles sont les deux principales sortes de renseignements utiles que ce journal fournit.

Sallo, par son indépendance, ne tarda pas à s'attirer des ennemis. Certains écrivains, comme Ménage et Charles Patin, quelque peu malmenés, ne cachèrent pas leur mécontentement : les jésuites d'autre part, inquiets et froissés de l'esprit gallican qui animait la rédaction, intriguèrent contre cette feuille qui fut supprimée l'année même de sa fondation.

Colbert, qui en comprenait cependant l'utilité, fit choix d'un homme plus modéré pour en reprendre la publication. L'abbé Jean Gallois (1632-1707) en fut chargé : de 1666 à 1675, il dirigea le Journal des Savants, mais sans pouvoir lui donner la régularité. Son successeur, l'abbé de La Roque, de 1675 à 1687, obvia à cet inconvénient, mais il faut bien reconnaître qu'avec lui la publication faiblit sensiblement. Le président Cousin, de 1688 à 1701, lui donna une plus vive impulsion et une orientation un peu différente, en consacrant beaucoup plus de place qu'auparavant aux éloges des hommes célèbres. En 1701 enfin, le chancelier Pontchartrain acheta pour l'état le journal et nomma lui-même un comité de rédaction dont le président fut l'abbé Bignon jusqu'en 1714.

Outre les numéros ordinaires, la collection comprend, pour l'époque qui nous concerne, des suppléments à l'imitation de la Gazette. L'abbé de La Roque commença à publier des *Extraordinaires*, d'ailleurs sans régularité : à partir de 1707, l'abbé Bignon en fit paraître un chaque mois.

Cet organe littéraire présente donc une source sérieuse : il est bien plus vivant que la Gazette et il fournit des dates précises, des détails intéressants et des appréciations généralement justes et impartiales.

Afin de se reconnaître dans cette variété, il convient d'avoir recours aux deux tables qui ont été dressées. La première, par l'abbé Claustre, est celle de l'édition de Paris pour la période 1665-1750, et comprend un mémoire historique sur le journal lui-même, Paris, 1753-1764, 10 vol. in-4°. La seconde, s'étendant de 1665 à 1753, est celle relative à l'édition de Hollande et a été rédigée par T. B. R. Robinet, 1765, 2 vol. in-12°.

Voir : — Niceron, *Mémoires*....., t. IX et X ; — Vigneul-Marville, *Melanges*..., t. I; — Ch. Perrault, *Mémoires*, Paris, 1909, in-8° ; — Camusat, *Histoire critique des journaux*, t. I ; — Dugast-Matifeux, *Ann. Soc. Ven.*, 1883, p. 79.

1948. *Le Mercure galant, contenant plusieurs histoires véritables et tout ce qui s'est passé depuis le premier janvier 1672*, Paris, in-12°.

Après la Gazette, journal d'informations politiques, et le Journal des Savants, journal d'informations littéraires, le Mercure galant a pour objet de renseigner sur les événements notables, quelle que soit leur nature, qui surviennent à la cour ou à la ville, de répondre à la curiosité du public qui s'était si fortement éveillée pendant la Fronde et, depuis, ne se trouvait plus satisfaite.

Son fondateur fut Donneau de Vizé (1638-1710), d'abord critique, puis auteur de pièces de théâtre et de nouvelles. Il commença sa publication en janvier 1672 et la poursuivit irrégulièrement pendant six ans, puisque tout d'abord on n'a un volume que tous les trois mois environ et que pour les années 1675 et 1676 rien n'a été publié. Mais, à partir de 1678, le Mercure galant devient mensuel et comprend chaque fois un volume in-12° de 3 à 400 pages. Donneau de Vizé fut le seul rédacteur jusqu'en 1690, date à laquelle il

prit comme collaborateur Thomas Corneille. Cette création lui avait valu un logement au Louvre et près de 12,000 livres de pension. A sa mort, le privilège fut donné à Charles Dufresny, sieur de La Rivière (1654?-1724). Auteur de comédies où l'esprit abonde, celui-ci plut à Louis XIV par sa verve et sa bonne humeur et fut comblé de charges lucratives et de pensions. Il conserva la direction du Mercure galant du mois de juin 1710 à la fin de 1713 : il céda ensuite son privilège à Le Febvre de Fontenay.

Le programme du fondateur était : « Parler de tout, ouvrir le Mercure à tous, faire qu'il convienne à tous. » Il a voulu constituer une sorte de journal complet, où l'on rencontrerait les informations les plus variées : et en effet on y mentionne les baptêmes, on y insère des énigmes, des chansons, on y publie aussi des œuvres inédites, des dissertations sur toutes sortes de matières, des relations sur les événements politiques et militaires, on y formule enfin des jugements. Le tout est rédigé sous forme d'une « Lettre à Madame », personne inconnue à laquelle l'auteur raconte tout ce qu'il a vu et appris.

Le succès de cette publication fut si considérable qu'il fallut, comme pour la Gazette et le Journal des Savants, publier des annexes. Un *Extraordinaire du Mercure* parut tous les trois mois de 1678 à 1685 : il fut continué par les *Affaires du temps*, publication mensuelle de 1688 à 1692. Dans ces suppléments, l'auteur traitait exclusivement des matières politiques ou composait un récit sur les événements importants qui se déroulaient.

Le Mercure galant a été très diversement jugé. Dans son *Histoire critique des journaux*, t. II, Camusat cite les appréciations souvent contradictoires des contemporains et en fait la critique. Lui-même commence par dire, p. 99, avec dédain, que ce journal fut dès le début « un ramas de toutes sortes de choses ». Mais ensuite il juge plus sainement : « Les uns, dit-il, l'ont regardé comme un livre dont on ne saurait se passer : les autres l'ont absolument méprisé comme un ouvrage beaucoup moins utile qu'un almanach : mais il faut prendre le milieu entre ces deux jugements. »

L'importance de cette collection, qui jusqu'en 1716 comprend

571 volumes, est en effet très diverse. On y trouve une masse de détails, de menus faits de toutes sortes, à laquelle on a bien souvent puisé et que l'on a pillée sans scrupules et sans l'avouer. Toutefois, il semble que l'on puisse faire une distinction entre les diverses périodes. Sous la direction de Donneau de Vizé, l'esprit de satire, de critique exagérée se montre trop souvent dans les appréciations : la partialité est loin d'être absente. Avec Dufresny, cette tendance disparaît et fait place à la modération : c'est peut-être alors que sont publiés les meilleurs volumes de la collection, et l'historien retirera principalement du fruit de la lecture des *Extraordinaires*, dont les rédacteurs, en particulier Le Febvre de Fontenay, ont fait preuve d'une véritable intelligence historique. Et la tradition continue sous le troisième directeur.

Pour faciliter le travail de recherches dans cette collection, il a été publié plusieurs ouvrages. Tout d'abord, de 1757 à 1764 parut un *Choix de pièces tirées des anciens Mercures et d'autres journaux*, Paris, 99 vol. in-12°, reliés en 50. Les auteurs successifs de cette compilation ont été Bastide, Marmontel, de La Place et de La Porte. Ils y ont fait entrer des extraits de pièces tirées non seulement du Mercure lui-même, mais du Journal des Savants, du Journal de Trévoux, etc., et même de bibliothèques : v., pour l'énumération, Hatin, *Histoire de la presse en France*, t. I, p. 435. — J. Guigard, *Indicateur du Mercure de France, 1672-1789*, Paris, 1869, in-8°. — *Table des articles historiques et archéologiques*, dans *Mém. Soc. antiq. Fr.*, 1854, p. 181-238.

Voir, outre Camusat et Hatin : — G. de Courcel, *Bul. Bib.*, 1902 et 1905 ; — Langheim, *De Visé, sein Leben und seine Dramen*, Wolfenbüttel, 1903.

1949. *Journal de la ville de Paris, contenant ce qui se passe de plus mémorable pour la curiosité et avantage du public*, Paris, 1676, in-4°.

Auteur de guides pratiques (v. nos **298** et **311**), François Colletet publia ce journal qui n'a qu'un seul numéro, 5 juillet 1676, et où l'auteur relate ce qui s'est passé pendant la semaine précédente. Il l'a établi à la façon d'une chronologie, indiquant pour chaque jour les nouvelles, sans aucun lien entre elles. N'ayant pas eu de succès, il chercha à intéresser le public d'une autre manière : il pensa aux

annonces. De là le *Journal des avis et des affaires de Paris,* qui eut 18 numéros du 5 juillet au 24 novembre. Sans doute les annonces, qui occupaient peu de place dans les premiers numéros, en vinrent jusqu'à comprendre six pages. Mais, si ce journal suscite ainsi notre curiosité, il ne nous fournit guère de renseignements utiles.

Voir : — Hatin, *Bul. Bib.*, 1861, et ses autres ouvrages; — A. Heulhard, *Le journal de Colletet,... avec une notice sur Colletet, gazetier*, Paris, 1878, in-4° (ext. du *Monit. Bib.*, I, 1878).

1950. *Le Mercure hollandais, ou les conquêtes du roi en Hollande, en Franche-Comté, en Allemagne, en Catalogne, et généralement ce qui s'est passé dans l'Europe pendant la guerre depuis l'an 1672 jusqu'en 1679*, Lyon, 1673-1680, 10 vol. in-12°.

Ce titre pourrait induire en erreur : il ne s'agit pas d'un journal, mais d'un ouvrage historique dont nous aurons à rendre compte dans le chapitre suivant : *Histoire politique et militaire.* L'auteur en est Pierre Louvet, de Beauvais, 1617-1680?, médecin devenu historiographe, qu'il ne faut pas confondre avec un homonyme de la même ville, avocat s'étant occupé d'histoire provinciale.

De même, il ne faut pas identifier ce Mercure hollandais avec le journal qui porte le même titre et qui a été publié en Hollande : v. chapitre *Sources étrangères.*

1951. *Le Mercure savant*, paru à Amsterdam en février 1684.

Ce journal ne comprend que deux numéros. Il a été rédigé par deux Français. Le premier, Nicolas de Blégny (1652-1722), était connu dans le monde de la médecine : esprit actif et décidé, que Hatin a peut-être tort de traiter de charlatan, il avait fondé une sorte d'académie et publiait à Paris depuis 1679 les travaux de ses membres dans les *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine*, journal mensuel. Mais les vives attaques qu'il dirigea contre les personnes firent supprimer cette feuille en 1684. Blégny s'entendit alors avec le médecin Gautier, originaire de Niort, qui vivait à Amsterdam. Tous deux fondèrent le *Mercure savant* dont l'existence fut éphémère. Une tradition veut qu'en présence de l'insuffisance de ce journal, Bayle se soit aussitôt décidé à en rédiger lui-même un, le suivant.

1952. *Nouvelles de la république des lettres*, Amsterdam, 1684 et sq.

Bayle devint gazetier au mois de mars 1684 et cessa de l'être au mois de février 1687. Nous avons eu à nous occuper de lui dans les chapitres *Lettres* (n° **1165**) et *Biographies* (n° **1526**), et nous ne reviendrons pas sur l'appréciation générale que nous avons eu à formuler.

Comme gazetier, Bayle se distingue par une information abondante et fort étendue : il lit tout et rend compte de tout. Il fait preuve à l'égard des auteurs d'une tolérance parfaite; il déclare dans la préface que, pour apprécier les hommes que leur science a illustrés, il ne tiendra aucun compte de la religion dans laquelle ils ont vécu, parce que dans le monde des lettres l'égalité doit être absolue, et il est resté fidèle à son programme.

Il conserve ainsi sa liberté de critique. Qu'il s'agisse de livres d'histoire, de philosophie, de sciences, il analyse avec pénétration et exactitude : il garde un ton modéré et courtois, non sans dédaigner parfois une malice innocente. Tout en s'efforçant de rester impartial, il ne cache pas ses préférences et, s'il considère Arnauld et Malebranche, qui sont en querelle, comme de très grands esprits, on voit bien néanmoins qu'il se range plutôt du côté du second. Il s'abstient systématiquement de toucher à la politique et se confine dans le domaine littéraire et scientifique : il y est inattaquable parce que sa critique, loin d'être superficielle, est appuyée et nourrie par des connaissances solides et précises.

Tout au plus pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas été toujours insensible à la question religieuse et d'avoir quelquefois abandonné sur ce point son impartialité. On pourrait aussi soutenir que n'habitant pas Paris, vivant au loin, en Hollande, Bayle n'a pas pu avoir des informations complètes et rapides. Sans doute : mais, ces réserves faites, il n'est pas exagéré de dire qu'il est « la personnification du génie critique ».

Pendant trois ans, il publia donc son journal mensuellement : il dut l'abandonner à cause de son mauvais état de santé. Mais il conseilla à Basnage de Beauval de le continuer sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savants* (v. n° **1955**). L'éditeur Desbordes essaya

bien de conserver le titre de *Nouvelles de la république des lettres* dont il confia la direction à de Larroque et Barin : mais cette feuille dura seulement jusqu'en 1689 et elle ne ressemble en rien à celle de Bayle. Le même titre fut repris, à peu près complètement, par Jacques Bernard en 1692 : ici encore les différences avec Bayle sont très profondes (v. n° **1959**).

Voir sur Bayle gazetier spécialement : — Betz, *Pierre Bayle und die Nouvelles de la république des lettres*, Zurich, 1896 : — se reporter aussi aux chapitres *Lettres* et *Biographies*.

1953. *Bibliothèque universelle*, Amsterdam, 1686-1693.

Jean Le Clerc (v. n° **628**) fut un des polygraphes les plus féconds, comme on peut le voir par la liste de ses ouvrages, publiée dans la *France protestante*, t. VI, p. 465-470. Tandis que dans la *Vie du cardinal-duc de Richelieu* il s'était appliqué à être impartial, comme critique et polémiste il a fait preuve d'une passion extraordinaire. Il a fondé sa *Bibliothèque universelle* en réalité pour lutter contre Bayle qu'il a attaqué avec une grande violence sur les questions religieuses principalement. Il prit comme associé l'orientaliste Laroze. Mais la mésentente étant survenue après la publication de 20 volumes, Jacques Bernard prit leur place et fit paraître les 6 autres volumes. Cette revue dura de 1686 à 1693.

En 1703, Jean Le Clerc fit une nouvelle tentative. Alors paraît la *Bibliothèque choisie*, qui comprend 27 volumes, plus un volume de tables. Enfin en 1714 une dernière série commence avec la *Bibliothèque ancienne et moderne*, qui se poursuivit jusqu'en 1727 et forme 28 volumes in-12°, plus un volume de tables.

Le premier de ces périodiques paraissait tous les mois ; le second, deux fois, puis trois fois par an ; le dernier, tous les trois mois.

L'ensemble forme une œuvre considérable, dans laquelle l'historien trouvera de fort nombreux renseignements. Non seulement on y lit des extraits d'ouvrages dont il est rendu compte, mais encore des articles originaux sur toutes sortes de sujets, des notices biographiques, etc. On ne peut mieux comparer ces Bibliothèques qu'aux revues de nos jours.

Mais Jean Le Clerc est un polémiste de parti pris : on remarquera sans peine que, protestant, réfugié en Hollande, il laisse de

côté les auteurs français et s'attache beaucoup plus aux étrangers, en particulier aux écrivains anglais. Son jugement est net sans doute; mais il est toujours formulé d'une façon péremptoire : c'est presque toujours avec colère et animosité que Le Clerc apprécie. Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire a finement exprimé ce caractère acerbe du critique : « Le plus grand mérite de Le Clerc est d'avoir approché de Bayle... Il n'a pas comme lui l'art de plaire et d'instruire. »

1954. *Le Mercure historique et politique, contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, l'intérêt des princes, leurs brigues, et généralement tout ce qu'il y a de curieux pour le mois de novembre 1686. Le tout accompagné de réflexions politiques sur chaque état. Tome premier. A Parme* [La Haye], *chez Juan Batanar, marchand libraire, 1686.*

C'est une des nombreuses œuvres de Courtilz de Sandras. Pendant son premier séjour en Hollande, il se proposa d'imprimer un journal, parce que, dit-il, le Mercure de Paris « est si partial que ceux qui voudraient y puiser quelque chose pour l'histoire courraient risque de s'y tromper ». Et il ajoute avec présomption et humilité à la fois : « J'espère qu'on ne trouvera pas le même défaut dans le mien : j'aurai soin d'y dire la vérité, et, si je me trompe quelquefois, on me fera plaisir de m'en avertir. »

Tel fut le programme. En réalité, Courtilz de Sandras inséra dans ce journal beaucoup d'idées et de phrases que l'on retrouve dans son livre, les *Nouveaux intérêts des princes*, paru en 1685. Il s'y appliqua sans doute à dire la vérité : mais il y soutint si visiblement la cause de la France que, suivant Bayle et le Père Lelong, il dut abandonner la direction de cet organe au bout de deux ans et demi, novembre 1686-mars 1689, et revenir dans son pays natal. Sur ces premières années du *Mercure historique et politique*, il convient de lire l'ouvrage de Hermann Runge, *Courtilz de Sandras und die Anfänge des Mercure historique et politique*, Halle, 1887, in-8°, 40 p. : là sont analysées les idées exposées par le fécond polémiste.

Son journal, mensuel, passe ensuite aux mains de Jean Rousset de Missy et change alors de caractère, malgré la collaboration que

lui aurait donnée Bayle en 1689 et en 1690. Rousset, protestant réfugié et vindicatif, transforme le *Mercure* en un organe destiné à combattre la politique française, et cette tendance est continuée par ses successeurs, J. de La Brune, Lefèvre Saint-Élier, Saint-Bonnet, Guiot de Morville. Rien n'arrête ces rédacteurs dans l'interprétation partiale des faits, et même dans la calomnie contre Louis XIV et ceux qui, à ses côtés, dirigent le royaume de France.

Il semblerait donc que cette source doive être laissée de côté. Il n'en est rien cependant : le *Mercure historique et politique* est un recueil des plus importants par les pièces et les documents qu'il contient. A ce point de vue seulement, il doit être consulté, mais il le sera avec fruit.

1955. *Histoire des ouvrages et de la vie des savants*, Amsterdam, 1687-1709.

C'est la continuation des *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle (v. n° **1952**). Henri Basnage de Beauval, le fondateur, fit paraître le premier volume en septembre 1687; la publication, qui continua jusqu'en 1709, forme aujourd'hui 24 volumes, dont chacun s'étend sur l'espace de quatre mois.

Basnage de Beauval (1656-1710), frère du savant Jacques Basnage et réfugié comme lui en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, fut un homme doux et pacifique, sauf contre les intolérants, comme Jurieu, qu'il combattit avec vivacité. Il se proposa, dans son ouvrage, d'observer « un juste milieu entre la servitude des flatteries et la sévérité des censures ». Il tint parole et suivit la tradition inaugurée par Bayle. Son ouvrage se distingue par la modération et la politesse du ton d'une part, la netteté des analyses et la clarté des appréciations d'autre part. Son recueil a donc une valeur considérable.

Toutefois, il convient de faire une réserve particulière, déjà signalée à propos de Bayle : comme ce dernier, et plus que lui encore, Basnage de Beauval perd son impartialité quand il s'agit d'ouvrages religieux.

1956. Le Noble (Eustache), 1643-1711. Cet auteur a été l'un des plus remarquables publicistes restés en France à la fin du XVIIe siècle et cependant il est encore peu connu.

Né à Troyes, il entra dans la magistrature et occupa le haut poste de procureur général à Metz. Des différends avec les avocats, provoqués par son esprit mordant, rendirent sa situation difficile : ses dépenses exagérées le firent accuser de malversation. Convaincu d'avoir fabriqué des actes dans son intérêt particulier, il dut abandonner sa charge et fut condamné à neuf ans de bannissement. Il fit appel au Parlement de Paris et, en attendant, fut enfermé à la Conciergerie où il donna des consultations juridiques : il y séduisit Gabrielle Perreau, surnommée la belle épicière, à qui un mari jaloux avait intenté un procès. Grâce à elle, il put s'échapper de prison et se cacha dans Paris; mais, repris au bout de quelque temps, il vit la peine du bannissement confirmée contre lui, le 24 mars 1698. Peut-être à cause des écrits qu'il avait publiés jusqu'alors et que nous citerons ci-dessous, il fut autorisé à rentrer en France. Collaborateur du Mercure galant, il s'était déjà brouillé avec Donneau de Vizé. Pensionné par d'Argenson, il écrivit alors des ouvrages de toutes sortes, des comédies, des relations historiques, des nouvelles, des romans, des fables, traduisit les psaumes de David, les odes d'Horace, les satires de Perse, etc., et fit même un traité de morale. Ses œuvres comprennent 20 volumes et ont été publiées à Paris, 1718, in-12°. Cette activité n'empêcha pas Le Noble de mourir dans la misère.

Outre les pamphlets occasionnels que cet aventurier, type du « bohème », a lancés et que nous aurons à signaler à leur date, Le Noble a fait paraître soit pendant qu'il était en prison, soit pendant qu'il se cachait dans Paris, des publications périodiques qui eurent un énorme succès et suscitèrent, par suite, de nombreuses contrefaçons. Elles ont eu toutes pour but de combattre les tendances manifestées par les publicistes qui écrivaient en Hollande et de soutenir envers et contre tous la politique de la France. Elles se distinguent par la vivacité, la verve, l'habileté dans la disposition : elles sont déparées souvent par la licence, ce qui ne fut peut-être pas la moindre cause du succès. Mais on ne peut nier que cet ancien procureur général était un homme instruit, avait des connaissances étendues, et savait écrire.

De 1688 à 1691 parut la *Pierre de touche politique*, 3 tomes en

2 vol. in-12°, Paris. Là sont réunis 28 dialogues, ayant été publiés d'abord à intervalles irréguliers (un en 1688 et 4 en 1689), mais mensuellement à partir de 1690 : un portrait de l'auteur est au tome premier; les dialogues 18 à 23 sont répétés dans le tome second. L'auteur adopte parfois la forme de la fable; parfois il écrit en prose; parfois il mêle les vers à la prose. Ces dialogues ont trait surtout aux événements de la politique extérieure. Les principaux sont : le Cibisme (du nom du cardinal Cibo) et le Songe de Pasquin ou le bal de l'Europe, qui se rapportent à la chute de Jacques II, renversé par son gendre avec la complicité du pape, suivant l'opinion de l'auteur, — Le couronnement de Guillemot et de Guillemette (Guillaume III et Marie d'York), Le grand sermon du docteur Burnet, prononcé pour cette circonstance, et Le festin de Guillemot, qui ont trait aux événements d'Angleterre, — Le dialogue de Pasquin et de Marforio, Le dialogue de saint Pierre et de Jules II à la porte du paradis, et La Chambre des comptes d'Innocent XI, qui concernent les difficultés de la France avec la papauté.

En 1692 parurent régulièrement, in-12°, cinq lettres sur des sujets divers. La fable du rossignol et du coucou et Le dialogue de la Samaritaine avec le grenier à sel sont des attaques contre Donneau de Vizé. — Le renard pris au trébuchet est une fable adressée au prince de Conti que Le Noble regarde comme le vrai vainqueur de Steinkerque : le renard est Guillaume III, qui, comptant surprendre le maréchal de Luxembourg, a été lui-même surpris. — Le paroli à la Samaritaine ou le censeur savetier traite une question de rivalité littéraire. — Le renard démasqué est une satire contre Guillaume III.

De janvier 1693 à août 1694 furent publiés mensuellement 21 dialogues réunis sous le titre de : *Les travaux d'Hercule*, Paris, 3 vol. in-12°. La série fut continuée à partir de septembre sous une nouvelle dénomination : *L'esprit d'Ésope* (4 dialogues), Paris, 1694, in-12°. C'est le même genre que précédemment. Signalons deux satires contre le roi d'Angleterre : Midas ou le combat de Pan contre Apollon (à propos de la prise de Namur), et La médaille retournée ou la fable du sapin et du buisson.

Enfin en 1702, au début de la guerre de la Succession d'Espagne,

Le Noble fonda une dernière publication mensuelle qu'il continua jusqu'en 1709 et qui porte le titre suivant : *Nouveaux entretiens politiques*, Paris, in-12°. Il y a là 87 entretiens : chacun d'eux a un titre de fable ou de proverbe. Ce recueil nous paraît bien inférieur aux précédents.

En somme, Le Noble, baron de Saint-Georges, etc., si l'on ne tient pas compte de son manque de moralité, paraît mériter une étude sérieuse à l'égal de Courtilz de Sandras : les publicistes d'une réelle valeur sont si rares en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle!

Voir : — Hatin, *Les Gazettes de Hollande*, p. 119-124, et surtout *Histoire politique et littéraire de la Presse*, t. I, p. 187-192; — *Rev. rétr.*, 2e série, t. VII, p. 150; — *Cab. Hist.*, 1864, t. X, p. 174-179 et 194-197; — *Catalogue de la bibliothèque de M. Leber*, n° 4612; — *Catalogue de la bibliothèque de M. Moreau*, Paris, 1846, n° 319; — plus loin, aux pamphlets de l'année 1689.

1957. *Lettres sur les matières du temps*, Amsterdam. 1688-1690, 3 vol. in-4° et in-12°.

L'auteur de ces *Lettres* est Jean Tronchin Du Breuil (1641-1721). Né à Genève, élevé à Saumur, il vint à Paris pour étudier les affaires et la politique et y conquit l'appui de Colbert; mais il refusa d'abjurer le protestantisme et alla vers 1683 s'établir à Amsterdam. Du 1er février 1688 au 15 décembre 1690, il y publia par quinzaine ces *Lettres*. On trouvera des matériaux pour l'histoire dans cette collection, faite correctement.

Voir : — Haag, *France protestante* : — chapitre *Sources étrangères*.

1958. *La Quintessence des nouvelles historiques, critiques, politiques, morales et galantes*, La Haye et Amsterdam, in-f°.

Cette gazette, bihebdomadaire, aurait été publiée en français dès 1689 par Lucas, disciple de Spinoza. En 1697, elle paraît sûrement à la fois à Amsterdam, chez Oosterwyck, et à La Haye, chez la veuve de Meinders Uytarf. En 1714, la direction est assumée par Mme Dunoyer (v. n° **1241**). En 1730, cette feuille disparaîtra.

Elle n'est pas, comme le dit Barbier, un libelle. Elle se présente à nous comme un journal d'informations exposées sans aucun ordre, pêle-mêle : on y trouve aussi des historiettes, des poésies,

etc. Toutes proportions gardées, on peut la comparer à cet égard au Mercure galant. Une des parties les plus intéressantes à divers titres est celle qui se rapporte à l'année 1714 : Mme Dunoyer rédige à ce moment la chronique amusante du congrès d'Utrecht et s'y montre l'adversaire acharné de Casimir Freschot. C'est un des petits côtés de l'histoire.

Voir : — Hatin, *Les Gazettes de Hollande*, p. 181 ; — L. Delavaud, *Scènes de la vie diplomatique au XVIIIe siècle*, Paris, 1914 (ext. de *Rev. XVIIIe s.*).

1959. *Lettres historiques contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe et les réflexions convenables à ce sujet*, La Haye et Amsterdam, 1692-1728, in-12°.

Ces *Lettres* ont été rédigées successivement par le pasteur Jacques Bernard (v. n^{os} **1952** et **1953**), Henri Basnage de Beauval (v. n° **1955**) et Jean Dumont (v. n° **432**). Celui-ci les faisait paraître mensuellement.

Cette collection considérable pourrait être intéressante si elle n'était dénuée presque complètement d'impartialité. Les nouvelles insérées par des protestants réfugiés sont toujours favorables à leurs coreligionnaires et au pays qui leur a donné asile, la Hollande. De plus, on n'y ménage pas les réformés eux-mêmes : de vives attaques y sont conduites contre Bayle à cause des doctrines que celui-ci avait émises dans son *Dictionnaire*. Il faut donc consulter ces *Lettres* avec une extrême précaution.

1960. *Journal sur toutes sortes de sujets*, Amsterdam, 1693, in-8°.

L'auteur est Gabriel d'Artis (1660?-1730). Protestant réfugié en Prusse après la révocation, il devient pasteur de l'église française de Berlin avec d'Abbadie. Suspendu de ses fonctions, il s'installe provisoirement en Hollande et y entreprend la publication de sa gazette hebdomadaire. En 1694, on le trouve à Hambourg où il continue cette gazette pendant deux ans. Il mène ensuite une vie assez agitée ; on le voit à Berlin, en Hollande, en Suède, en Suisse, etc. Il termine sa carrière en Hollande en 1730.

Par suite, il faut distinguer deux journaux. Le premier, paru en septembre 1693 en Hollande, est désigné quelquefois improprement

sous le nom de Journal d'Amsterdam : il n'a guère d'importance pour l'histoire; il peut servir pour la numismatique : Bayle l'appréciait fort peu. Le second, le Journal de Hambourg, est, lui aussi, un recueil de nouvelles politiques et littéraires et sa valeur est très mince : il cesse de paraître le 27 avril 1696. Le tout forme 5 volumes in-8°.

1961. *Nouveau journal des savants*, Rotterdam, 1694, in-8°, puis Berlin, 1696-1698 : en tout 4 volumes.

Étienne Chauvin, protestant réfugié en Hollande, comme d'Artis, lui est de beaucoup supérieur. Son journal paraît tous les deux mois et forme au bout de chaque année un volume in-8°. Le rédacteur a accompli sa tâche avec conscience et avec calme. Il rend compte de nombreux ouvrages, les analyse correctement et en publie de longs extraits. Sa revue a pu être comparée à celle de Basnage de Beauval (v. n° **1955**) : c'est lui faire un trop grand honneur. On peut dire seulement qu'elle n'est pas négligeable.

1962. *Journal historique de l'Europe pour l'année 1694, contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans tous les états de l'Europe savante pendant cette année*, Strasbourg [Paris], 1695, in-12°.

Dans l'esprit de l'auteur, Louis Augustin Alemand, ce devait être le début d'une publication suivie. L'auteur, avocat au Parlement de Grenoble, puis docteur-médecin, et enfin polygraphe, se proposait de faire profiter les lecteurs de ses nombreuses recherches et de leur faciliter la tâche : il se bornait à choisir dans les journaux ce qui lui paraissait être curieux et intéressant et à réunir ces extraits pour en former un recueil qui serait périodique. Il réussit à faire imprimer le premier volume : mais la direction du Journal des Savants s'opposa à ce qu'un privilège fût accordé à ce malencontreux concurrent. Alemand chercha vainement à faire paraître un second volume qu'il avait tout prêt : de guerre lasse, il se résigna à laisser inutilisé le fruit de ses investigations. L'historien n'aura pas à le regretter.

1963. *Gazette de Grenoble*.

Ce fut une feuille hebdomadaire dont le premier numéro parut le 10 janvier 1697 et qui ne dura qu'un an. Elle donnait les nou-

velles de Paris et de l'étranger, mais ne renseignait pas sur le Dauphiné lui-même. — Tout à fait secondaire.

1964. *Élite des nouvelles de toutes les cours de l'Europe*, Amsterdam, 1698, 5 vol. in-12°.

Pendant son second séjour en Hollande, Courtilz de Sandras se proposa de faire ce qu'il avait fait pendant son premier : il fonda un journal. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire critique*..., t. I, p. 293, note 28, émet sur cette feuille une appréciation trop sévère : « journal plus galant que politique », dit-il. Il semble bien que, si Courtilz de Sandras ne fut pas plus heureux qu'auparavant, ce fut pour la même raison, pour avoir soutenu trop vivement la politique française.

En tout cas, l'*Élite des nouvelles* ne dura que cinq mois, janvier-mai 1698, et non pas quatre comme le disent le Père Lelong et Niceron, et l'imprimeur, Louis du Val, fut banni d'Amsterdam.

1965. *Esprit des cours de l'Europe, où l'on voit ce qui s'y passe de plus important sur la politique, et en général ce qu'il y a de plus remarquable dans les nouvelles*, La Haye et Amsterdam, 1699-1710, 19 vol. in-12°.

Cette publication fut dirigée par Nicolas Gueudeville, 1654?-1721?. Né à Rouen, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Gueudeville se retira dans la Hollande, y abjura le catholicisme et s'y maria : ce fut un polygraphe fécond, auteur d'un grand nombre de traductions médiocres, de pamphlets, d'un atlas historique, de dialogues (v. n^{os} **36** et **585**).

Dès le début (juin 1699), ce journal fut rédigé dans un esprit peu favorable à la France, ce qui valut à l'auteur des persécutions. Comme il avait raillé la déclaration royale de 1701 relative au renouvellement de la capitation, l'ambassadeur de France à La Haye, le comte d'Avaux, demanda et obtint que les magistrats de La Haye supprimassent l'*Esprit des cours*.

Dès le mois de juin 1701, cette publication reparaissait sous un titre un peu différent, *Nouvelles des cours de l'Europe* : elle avait pour directeur provisoire le suisse Guillaume de Lamberty, secrétaire du comte de Portland, ambassadeur d'Angleterre, et auteur du recueil de traités, connu sous le nom de *Mémoires pour servir à*

l'histoire du XVIIIe siècle. Pour pouvoir reprendre la plume, Gueudeville dut attendre que le comte d'Avaux partît de Hollande, peu avant la déclaration de guerre.

Son journal fut lu avec avidité, d'abord à cause de l'esprit et de la malice qui y étaient répandus, et ensuite à cause de son hostilité contre la France. Le public fut ainsi amusé jusqu'en avril 1710 : l'historien d'aujourd'hui devra recourir à cette source avec méfiance.

Voir : — Haag, *France protestante*; — Mme Oursel, *Nouvelle biographie normande*; — Hatin, *Les Gazettes de Hollande*, p. 190-192.

1966. *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts, recueillis par l'ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince souverain de Dombes*, Trévoux, 1701 et sq.

Ce recueil littéraire est beaucoup plus connu sous le nom de Journal de Trévoux. Il fut fondé en 1701, à l'imitation du Journal des Savants, par les membres de la compagnie de Jésus. Le but avoué était de faire connaître au public tous les ouvrages qui pouvaient l'intéresser à quelque titre que ce fût. Par suite, les informations d'ordre littéraire sont excessivement nombreuses et généralement sûres. A cet égard, le journal de Trévoux mérite les éloges qui lui ont été décernés.

Mais les fondateurs avaient un autre but, caché. Ils se proposaient de se servir de cet organe pour combattre l'esprit philosophique et l'incrédulité, pour lutter, ainsi qu'on le disait alors, contre les « hérétiques » dont le nombre croissant leur paraissait constituer un danger pour la religion romaine. De là un esprit critique acerbe, partial; de là aussi une réserve à faire sur les appréciations émises, en particulier quand il s'agit d'ouvrages relatifs à la philosophie et à la religion.

Le siège du journal fut transféré à Paris en 1731 : la publication continua même après l'expulsion des Jésuites et se termina en 1782. Les recherches seront facilitées par la *Table méthodique*, pub. p. le Père C. Sommervogel, 1865, 2 vol. in-12°.

1967. *La clef du cabinet des princes de l'Europe ou Recueil historique et politique sur les matières du temps*, in-8°.

Ce recueil est beaucoup plus connu sous le nom de Journal de Verdun. Il parut, avec le titre désigné ci-dessus, sous forme de

cinq feuilles par mois, de 1704 à 1706, à Luxembourg, pendant que cette ville était encore en la possession du roi de France, et il comprend 5 volumes in-8°. De 1707 à 1716, il prit le nom de *Journal historique sur les matières du temps*, 20 volumes in-8°, et fut alors imprimé à Verdun. Ensuite, de 1717 à 1776, sous le titre de *Suite de la clef*, 120 volumes in-8°, il est publié à Paris. Le tout est complété par le *Supplément de la clef ou Journal historique sur les matières du temps, contenant ce qui s'est passé en Europe d'intéressant pour l'histoire depuis la paix de Ryswick*, Verdun, 1713, 2 vol. in-8°. Dreux du Radier a rédigé une *Table alphabétique et raisonnée..., depuis 1697 jusques et y compris 1756*, Paris, 1759-1760, 9 vol. in-8°.

Quel est le fondateur de ce journal? Dreux du Radier s'est contredit : dans la préface de sa table, il donne le nom de Jordan de Durand; mais dans la table même, il indique Claude Jordan. Barbier, I, 165, n'accepte que cette seconde opinion, et il est suivi par Hatin, *Histoire de la presse...*, t. III, p. 286-295, et *Bibliographie historique et critique de la presse française*, p. 55.

Claude Jordan, dit de Colombier, a été d'abord un voyageur (n° **433**) : libraire à Leyde en 1686, il s'établit en 1692 dans le pays de Bar, non loin de Verdun, et il est pensionné par Louis XIV.

Il a inauguré le journal historique. Son information est très étendue et a trait surtout aux événements politiques et militaires. L'auteur range avec ordre les matières par pays, et ce n'est qu'ensuite qu'il s'occupe de littérature et énumère les naissances et les morts : chaque numéro est pourvu d'une table. Cette collection se recommande par l'impartialité, la sûreté des appréciations, la modération et la sagesse dans les considérations qu'émet l'auteur à propos des événements. D'ailleurs, Claude Jordan prenait ses renseignements à bonne source et nous savons que, pour le *Supplément de la clef*, il s'est servi de mémoires qui lui ont été fournis par l'abbé Bignon et Torcy. Il n'est donc pas étonnant que son journal ait eu un grand succès et ait été considéré comme une œuvre sérieuse.

La *Clef* et son *Supplément* ont été publiés par Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 2e série, t. XII, p. 313-401.

1968. *Le Nouveau Mercure, dédié à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Dombes*. Trévoux, 14 vol. in-12°.

Ce journal a été fondé pour concurrencer, critiquer et combattre le Mercure galant. Ses créateurs sont l'abbé Nadal et Jean Aymar Piganiol de La Force. Il a paru de janvier 1708 à mai 1711, avec des lacunes, puisqu'il manque les numéros depuis avril 1709 jusqu'à décembre 1710. — Peu important. — Sur l'un des auteurs, Piganiol de La Force, v. nos **272**, **275**, **336** et **348**.

1969. *Journal littéraire*, La Haye, 1713 et sq.

Cette publication a été entreprise après la mort de Basnage de Beauval et la retraite du pasteur Jacques Bernard : elle est faite pour continuer la *Bibliothèque* de Jean Le Clerc. Elle comprend une rédaction cosmopolite : on y voit en effet Sallengre, Themiseul de Saint-Hyacinthe, Marchand, Alexandre, Leibniz, Van Effel, S'Gravesande, etc.

Ces rédacteurs s'attachent à faire des comptes-rendus sérieux des ouvrages qui ont paru. Mais deux défauts déparent cette collection : d'abord les réflexions morales encombrent les exposés et ensuite, au point de vue religieux, si la tolérance et la modération règnent au début, la partialité en faveur des protestants l'emporte bientôt.

CHAPITRE VIII

PAMPHLETS ET POLÉMIQUE

I. — De 1610 a 1617.

1° *Les conseils au nouveau gouvernement*, 1610-1613[1].

1970. Pasquier (Nicolas). *Remontrance très humble à la reine mère régente pour la conservation de l'état pendant la minorité du roi son fils*, sl., 1610, in-4°. — Même année, édit. à Paris et à Lyon. Réimprimé par suite des circonstances en 1650.

Fils d'Étienne, Nicolas Pasquier expose dans cet opuscule de nombreux détails : non seulement il s'attache à tout ce qui concerne la personne même du roi dont il explique quelles doivent être les qualités, etc., mais encore il définit ce qui doit être fait, suivant lui, pour que le royaume continue à avoir de la gloire et le peuple du bonheur. — On retrouve ici les mêmes caractères que ceux déjà signalés au n° **943**.

1971. Pasquier (Nicolas). *Exhortation au peuple sur la concorde générale de la France*, Paris, 1611, in-8°.

Même genre que l'ouvrage précédent : l'auteur s'adresse cette fois au peuple lui-même et lui expose que, pour que la royauté puisse accomplir sa tâche, il doit rester uni et éviter les discordes.

1972. *Première harangue de l'admirable crocheteur de Paris, assis sur la cloche de la Samaritaine du Pont-Neuf, à ses spectateurs*, sl., 1611, in-8°, 6 p.

1. Pour les pamphlets de 1610, consulter la liste insérée dans les *Mémoires-Journaux* de L'Estoile, édit. Champollion, Brunet, etc., Paris, 1883, t. XI, p. 46-52. — Pour les plaquettes, pamphlets ou récits relatifs à l'histoire politique et militaire du xvii° siècle, il y aura fruit à recourir au *Catalogue de la bibliothèque de M. C. Leber*, que nous avons signalé dans l'introduction.

C'est un des nombreux pamphlets populaires qui furent répandus pendant toute cette période, et même peut-on dire jusqu'à la fin de la Fronde. Celui-ci est peu de chose : l'esprit même y manque.

Il parut ensuite une *Seconde harangue du mirelifique crocheteur*..., etc., sl., 1611, in-8°, 7 p. : elle ne mérite guère plus d'attention que la première.

1973. *Le portrait de l'hérésie*, 1613. — Analysé par G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 521, note 2, avec extrait.

L'auteur montre pour quelles raisons la monarchie a fait appel au concours des hauts dignitaires de l'église et soutient que cette tradition doit être continuée.

1974. Leschassier (Jacques). *Discours pour la sûreté de la vie et de l'état des rois*, sl., 1613, in-8°, 40 p. — Aut. édit. : 1626.

Œuvre d'un avocat très réputé.

Voir : — Barbier, I, 1025 ; — *Biographie universelle*.

2° *Les Jésuites et leur doctrine politique*, 1610-1617.

1975. Coton (Pierre), 1564-1626. *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conforme aux décrets du concile de Constance, adressée à la reine mère du roi, régente de France*, Paris, 1610, in-12° ou in-8°, 30 p., ou dans le Mercure, t. I, p. 848.

Le Père Coton, confesseur de Henri IV, puis de Louis XIII, fut attaqué avec violence, ainsi que son ordre, à cause du livre du jésuite espagnol Mariana, *De rege et regis institutione libri tres*, Tolède, 1599, dans lequel était faite l'apologie du tyrannicide : l'ouvrage fut condamné par arrêt du Parlement de Paris le 8 juin 1610. C'est pour répondre à ces accusations que le Père Coton écrivit sa lettre, le 12 juillet.

Il y soutient que l'opinion de Mariana lui est personnelle et que la Société de Jésus est loin de l'avoir prise à son compte : à l'appui de son affirmation, il cite des écrivains jésuites qui ont enseigné qu'on ne devait pas attenter à la vie d'un monarque, quand bien même celui-ci serait un mauvais souverain.

Cette lettre causa une vive polémique entre partisans et adver-

saires du Père Coton, dont nous allons signaler les principaux ci-dessous, les adversaires d'abord (nos **1976-1979**), les partisans ensuite (nos **1980-1987**).

Voir : — Douarche, *L'Université et les Jésuites*, Paris, Hachette, 1888, in-8°, p. 195 ; — B. Zeller, *Marie de Médicis et Sully*, p. 32-33.

1976. *Anticoton ou réfutation de la lettre déclaratoire du P. Coton, livre où il est prouvé que les Jésuites sont coupables et auteurs du parricide exécrable commis en la personne du roi Très-Chrétien Henri IV d'heureuse mémoire*, sl., 1610, in-8°, 74 p. — Réimprimé par Prosper Marchand à la fin de son ouvrage, *Histoire de l'admirable don Inigo de Guipuzcoa, chevalier de la Vierge et fondateur de la dynastie des Inighistes*, La Haye, 1738, in-12°. — Trad. angl. : 1611, in-4°.

Ce pamphlet a été attribué soit à Jean du Bois, soit à Pierre du Coignet, soit au ministre protestant Pierre Dumoulin, soit enfin et généralement à l'avocat protestant César de Pleix, sieur de l'Ormoye, qui, dès 1606, avait écrit le *Passe-partout des Jésuites*. L'auteur y énumère tous les griefs qui étaient formulés contre les Jésuites et leur reproche en particulier l'assassinat de Henri IV : il s'attaque aussi avec violence au Père Coton dont l'influence ne peut être que pernicieuse. Il fait preuve de beaucoup de savoir, mais il n'a aucun souci du style : c'est une démonstration froide, qui ne soulève aucune émotion parce que l'auteur lui-même en est dépourvu.

Voir : — Hauser, t. IV, n° 3274 ; — Lenient, *La satire en France*, Paris, 1877, nouvelle édit., t. II, p. 198.

1977. *Le remerciement des beurrières de Paris au sieur Courbouzon de Montgomery*, Niort, 1610, in-8°, 26 p. — Aut. édit. : Sedan, 1610, in-4°.

Comme violence, ce pamphlet peut être comparé au précédent. Les Jésuites y sont accusés de crimes extraordinaires et leurs défenseurs, Montgomery, Pelletier, Mlle de Gournay (v. nos **1980-1981**), y sont brutalement malmenés.

1978. *Le Tocsin au roi, à la reine régente, mère du roi, aux*

princes du sang, à tous les parlements, magistrats, officiers et bons et loyaux sujets de la couronne de France. Contre le livre de la puissance temporelle du pape, mis naguère en lumière par le cardinal Bellarmin, jésuite. Par la statue de Memnon, avec permission du bon génie de la France. Paris, à l'enseigne de la quadrature du cercle, en la rue du tonneau des Danaïdes, 1610, in-8°.

Le titre est curieux et caractéristique. Bien que cet opuscule ne s'attaque pas directement au Père Coton, il se rattache néanmoins à la même polémique : c'est en effet « une déclamation à grand orchestre contre les Jésuites ». L'auteur en est l'avocat Le Jay.

1979. *L'antijésuite ou discours au roi contre les Jésuites sur la mort de Henri IV*, Saumur, 1611, in-8°, 93 p. — A été réimprimé en 1626 sous le titre de *Courrier breton*, 30 p.

Attribué à J. Bonestat et, par Prosper Marchand, à Montlyard. La théorie du régicide n'est pas adoptée seulement par quelques Pères, mais par la Société de Jésus tout entière : il faut donc agir envers elle comme envers les Templiers autrefois, ou tout au moins l'expulser de France.

1980. Montgomery (Louis de). *Le fléau d'Aristogiton ou réponse aux calomnies contre les Pères Jésuites avancées dans le livre intitulé Anticoton*, 1610, in-8° : v. n° **1977**.

1981. Gournay (Mlle de). *Adieu de l'âme du roi..., avec la défense des Pères Jésuites*, Paris, 1610, in-8°. — V. Hauser, t. IV, n° **3276**.

1982. Bonald (François). *Réponse à l'Anticoton et à ceux de sa suite présentée à la reine mère régente, où il est montré que les auteurs anonymes de ces libelles diffamatoires sont atteints des crimes d'hérésie, lèse-majesté, perfidie, sacrilège et très énorme imposture*, Au Pont [à Mousson], 1611, in-8°. — Trad. lat. par Jean Perpérat, Lyon, 1611, in-8°.

V. Hauser, t. IV, n° **3275**. — C'est une réponse, diffuse et mal écrite, à l'Anticoton, au Remerciement des beurrières, au Tocsin, etc. D'après certains, l'auteur véritable ne serait pas le Père Bonald, mais le Père Coton lui-même qui, pour ne pas se compromettre à cause de la situation qu'il occupait à la cour, aurait mis cette réponse sous le nom de son confrère.

1983. BEHOTTE (Adrien), 1578-1638. *Réponse à l'Anticoton de point en point pour la défense de la doctrine et innocence des Jésuites*, Rouen, 1611, in-8°. — Aut. édit. : Lyon, 1611, in-8°, 127 p.

L'auteur est grand archidiacre de Rouen et sera député aux États-Généraux de 1614. Réfutation technique, ardue et parfois confuse.

1984. RICHEOME (Louis), 1544-1625. *Examen catégorique du libelle intitulé Anticoton*, Bordeaux, 1613, in-8°.

Père jésuite, ayant une grande réputation dans son ordre et ayant occupé des fonctions élevées (v. Sommervogel, t. VI), Richeome a été l'un des plus vifs défenseurs de la Compagnie. Pour lui, toutes les assertions émises dans l'Anticoton sont fausses ou calomnieuses : elles constituent même des injures pour les rois.

1985. GARASSE (François), 1585-1631. *Horoscopus Anticotonis*, Ingolstadt (?), 1614, in-8°, 34 p.

Le Père jésuite François Garasse (v. n° **722**) exagère encore la tendance de son confrère Richeome. Il ne peut supporter que l'on attaque la Compagnie et que l'on ait des idées différentes de celles de son ordre : mais, au lieu de discuter froidement, il est constamment emporté et croit vaincre ses ennemis en les accablant d'invectives sans aucun ménagement : v. des exemples caractéristiques dans Lenient, *La satire en France*, Paris, 1877, nouvelle édit., t. II, p. 205-212.

Dans son *Horoscopus*, qu'il fit paraître sous le pseudonyme André Scioppius, il injurie l'auteur de l'Anticoton et lui prédit le plus fâcheux avenir. Il injurie en même temps les avocats La Martillière et Hardivilliers qui ont osé plaider contre les Jésuites. — Cf. le *Mascurat* de Naudé.

Voir : — Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, Paris, 1860, in-8°, t. II, p. 213 et sq.

1986. GARASSE (François), 1585-1631. *Elixir calvinisticum*, 1615, in-8°, 46 p.

Même genre que le précédent : on y voit même le testament de l'Anticoton. En plus, des attaques violentes contre des protestants connus, p. ex. Casaubon : le pamphlétaire se moque des infirmités

dont avait été affligé le savant et prend plaisir à annoncer sa mort récente.

Voir : — Nisard, n° précédent.

1987. *Plaintes justificatives de L. de Beaumanoir*, 1615.

Écrit en faveur des Jésuites, en particulier de Suarès, au sujet de la doctrine sur la déposition des rois.

1988. *Recueil de plusieurs écrits publiés touchant les Jésuites depuis la mort de Henri le Grand jusques au premier jour de cette année 1611*, Paris, 1611, in-8°.

Réunion de la plupart des pièces imprimées en 1610 et signalées ci-dessus.

1989. Garasse (François), 1585-1631. *Le banquet des sages dressé au logis et aux dépens de M. Louis Servin*, Paris, 1617, in-8°, 64 p.

Mélange de prose et de vers : satire dirigée contre l'avocat général au Parlement de Paris, Servin, adversaire des Jésuites. Genre bouffon, mais non sans esprit : Servin est attablé avec les ministres protestants Dumoulin et Durand : il a composé avec soin le menu, qui ne vaut pas plus que ses plaidoyers. Après un maigre repas, visite de la maison, bien délabrée, dont le mobilier porte de nombreux symboles et allégories, que l'auteur explique avec verve, mais à sa façon. — Ce pamphlet a été publié sous le pseudonyme Charles de Lespinœil.

Voir : — Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, Paris, 1860, in-8°, t. II, p. 228 (longue analyse).

1990. *Discours sur les mœurs et humeurs de M. Servin, avocat général au Parlement de Paris*, par A. D. S., sl., 1617, in-8°. — Pub. p. Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 2e série, t. III, p. 173-211.

Autre satire contre Servin, faite avec une partialité excessive. L'auteur reproche à l'avocat général d'être l'adversaire du pouvoir du pape et de défendre sans modération les libertés de l'église gallicane. Puis il s'attaque à l'homme, raconte l'origine humble de sa famille, les difficultés de ses premières années d'avocat, et il con-

clut que la fortune de Servin n'est pas justifiée. Pourquoi l'auteur a-t-il écrit? « J'ai voulu, dit-il, lui montrer, comme en un miroir, les difformités de son visage pour le débarbouiller et lui faire entendre que, pour blâmer autrui, il faut être plus net en ses actions qu'il n'est. »

3° *Le pouvoir du pape et des rois*, 1611-1614.

1991. RICHER (Edmond), 1559-1631. *Libellus de ecclesiastica et politica potestate, necnon ejusdem libelli per eumdem Richerum demonstratio nova editio..., defensione nunc primum typos edita ex manuscripto ejusdem auctoris,... cum aliis quibusdam opusculis*, Cologne, 1701, 2 tomes en un vol. in-4°.

Nous citons cette édition, due au bénédictin dom Thierry de Viaixne, parce qu'elle est la meilleure et qu'elle contient les principaux documents. L'ouvrage lui-même avait paru en 1661 à Paris et il eut pendant tout le XVIIe siècle de nombreuses éditions, parmi lesquelles il convient de signaler les suivantes : — Paris, 1611, 1660, 1662; — Troyes, 1612; — Francfort, 1613, 1621; — Amsterdam, 1683.

Ce livre de polémique a trait à la question si controversée des rapports entre la papauté et les souverains. Richer, syndic de la Faculté de théologie de Paris depuis 1608, prit à tâche d'expulser de cette faculté les théories ultramontaines qui avaient comme défenseurs zélés les Jésuites et de faire triompher les idées gallicanes suivant les principes du concile de Constance. Il fut poussé dans cette voie par Nicolas de Verdun, premier président du Parlement de Paris.

Richer expose donc que l'Église constitue un gouvernement qui est en apparence monarchique, en fait aristocratique. La monarchie est représentée par le pape; l'aristocratie, par les évêques. Mais qui doit avoir l'autorité suprême? Les évêques qui « sont les véritables souverains dans leurs églises ». Suivant la tradition née au début du XVe siècle, Richer conclut catégoriquement que « l'épiscopat est essentiel à l'église, la papauté accessoire ». Celle-ci n'est

pas autre chose qu'une monarchie placée à la tête d'une aristocratie, qui la domine.

Cette thèse fut condamnée, sur les instances du cardinal Du Perron, par l'assemblée du clergé, le 12 mars 1612 : Richer perdit sa fonction de syndic et le Parlement de Paris refusa de recevoir son appel comme d'abus. Mais ce livre fit une impression semblable à celle qu'avait produite le traité des *Libertés de l'Église gallicane* de Pierre Pithou, paru en 1594, et une très ardente polémique fut ainsi provoquée.

Voir : — chapitre *Biographies*; — Hubault, *De politicis in Richelium latina lingua libellis*, 1856, in-8°, p. 5; — Puyol, *Edmond Richer*, Paris, 1876, 2 vol. in-8°; — Perrens, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, 1873, in-8°; — B. Zeller, *Marie de Médicis et Villeroy*, Paris, 1897, p. 18-9; — G. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, t. II, p. 3-4; — Caillet, *De l'administration en France...*, p. 390-397; — Richelieu, *Mém.*, S. H. F., t. I, p. 195 et sq.

1992. Boucher (Jean), 1550?-1645?. *Avis contre l'appel interjeté par le célèbre Edmond Richer de la censure de son livre sur la puissance ecclésiastique et politique*, par Paul de Gimont, sieur d'Esclavolles, Tournai (Paris?), 1612, in-8°.

Boucher, dont le rôle pendant la Ligue et après l'abjuration de Henri IV est trop connu pour être rappelé ici, avait dû se réfugier en Flandre après la soumission de Paris. Installé à Tournai, il ne cessa, peut-on dire, d'y publier des ouvrages de polémique destinés à défendre soit ses idées, soit sa personne.

Dans son *Avis*, il prend à partie Richer avec sa vivacité habituelle et se montre un partisan ardent de la suprématie pontificale.

Voir : — Hauser, t. III et IV, *passim;* — n° **2709**.

1993. Durand (Claude). *Avis d'un docteur en théologie sur un livre intitulé...*, Paris, 1612, in-8°.

Même opinion en faveur du souverain pontife.

1994. Duval (André), † 1638. *Theologi parisiensis elenchus libelli de potestate ecclesiastica et politica, pro suprema romani pontificis auctoritate*, Paris, 1612, in-8°; — 2e édit., 1614.

C'est le pamphlet le plus violent écrit contre le syndic de la Faculté de théologie de Paris : il a reçu l'approbation du pape

Paul IV et du Saint-Office. On a été jusqu'à supposer qu'André Duval n'a fait que prêter son nom et que l'auteur réel serait le Père Coton lui-même.

1995. Pelletier (Pierre). *La monarchie de l'église contre les erreurs d'un certain livre intitulé...*, Paris et Lyon, 1612, in-8°.

Pelletier a été un constant défenseur des Jésuites et de leurs idées : il se distingue, lui aussi, par la violence du langage et, en outre, par la confusion dans la discussion.

1996. Sirmond (Jacques), 1559-1651. *Jacobi Cosmi Fabricii notæ stigmaticæ in magistrum 30 paginarum qui libello uno ecclesiasticam et politicam potestatem complexus est*, Francfort, 1612, in-4°.

Père jésuite, dont on vantait la vaste érudition, l'esprit critique et la méthode, Sirmond, qui devait devenir plus tard le confesseur de Louis XIII, n'a pas montré dans cet opuscule ses qualités. Il a perdu le calme indispensable et il a cru que la violence suffisait pour réduire à néant les opinions qui étaient totalement opposées à celles de son ordre. Richer est fort malmené.

Voir : — chapitre *Biographies*.

1997. Bouju (Théophile), sieur de Beaulieu. *Deux avis, l'un sur le livre de M. Richer, de la puissance ecclésiastique et politique...*, Paris, 1613, in-4°.

Plus convenable, mais plus ennuyeux.

1998. Forgemont (Joachim). *Lettre envoyée à M. Edmond Richer, docteur, par un sien ami qui, charitablement, lui montre les erreurs de son livre*, sl., 1614, in-8°.

1999. Richer (Edmond). *Histoire du syndicat d'Edmond Richer*, Paris, 1753, in-8°.

Narration de toutes les misères qu'il a dû subir, de tout ce qui a été fait contre lui.

2000. *Recueil de plusieurs actes et mémoires remarquables pour l'histoire de ce temps*, 1612, in-4°.

Contient des pièces relatives à toute cette polémique. Recueil assez difficile à trouver.

4° *Les assemblées protestantes de Saumur, Privas et La Rochelle*, 1611-1613.

2001. *Le surveillant de Charenton à Messieurs de l'assemblée générale convoquée à Saumur*, Charenton, 1611, in-8°.

L'auteur, partisan du maintien de l'union, conseille à Sully de ne pas demander avec instance d'être rétabli dans son ancienne charge et préfère le voir se soumettre à la volonté du roi.

2002. Burée (Pierre), médecin. *Proposition et avis d'un certain moyen de réduire les Français qui sont de la religion P. R. à la foi catholique, sans peine, dépense, ni violence*, Paris, 1611, in-8°, 92 p.

Œuvre, dédiée à la reine, d'un catholique ardent, écrite au moment de la réunion de l'assemblée de Saumur. Pour éviter désormais toute querelle religieuse, qui peut se compliquer d'une guerre civile, il faut publier un « traité bien démonstratif de la croyance catholique » sur la présence réelle. Le roi enjoindra aux dissidents d'exposer les raisons pour lesquelles ils se refusent à y croire : il leur permettra même de choisir un délégué qui représentera ces motifs au Conseil soit oralement, soit par écrit. Les dissidents ne pourront pas faire autrement que d'accepter la doctrine catholique, parce que leurs arguments n'ont aucune valeur. C'est au roi qu'il appartient de prendre cette initiative : lui seul en retirera toute la gloire. Puis vient une longue discussion théologique pour rétorquer les raisons invoquées par les réformés.

2003. Burée (Pierre). *Réponse à la recréance du ministre de La Ferté contre la proposition présentée à la reine pour réduire les Français de la religion P. R. à la foi catholique, apostolique et romaine*, Paris, sd., in-8°, 48 p.

Le médecin récidive et reprend la même idée que ci-dessus. Nouvelle discussion théologique sur la présence réelle contre le ministre La Ferté, qui la nie. L'auteur espère en terminant que son rêve d'union sera prochainement réalisé : « M'est fermement avis, dit-il, qu'avec une serviette blanche devant moi j'en sers, allègrement et la tête nue, déjà le veau gras sur la table, rebrassé jusqu'au coude

d'avoir aidé bien nettement et de bonne affection à en apprêter le bouillon et la sauce pour vivre dorénavant fraternellement ensemble en même foi d'un même Dieu et en même et unanime obéissance des lois de notre même roi. »

2004. *Satire Ménippée de ce qui s'est passé à l'assemblée de Saumur au mois de juin 1611, avec la représentation des tableaux et enrichissements des bordures, par le sieur de Tantale, ministre de France, adressée aux ministres d'Allemagne*, sl., 1612, in-8°; — sl., 1613, in-8° et in-12°.

L'auteur suppose qu'il a assisté à la réunion de Saumur. Il en donne la description suivante par laquelle on pourra juger du ton et de l'allure de ce pamphlet catholique. « Fûmes assemblés, dit-il, en une grande salle, et sur le frontispice de l'entrée d'icelle étaient écrits en grosses lettres d'or sur carte vierge ces deux mots : *Spelunca latronum*, et le dedans était orné de douze grands tableaux extrêmement bien élaborés qui représentaient tous nos antécesseurs..., et les bordures étaient remplies de toutes les ruines et malheurs qu'elles [les idées protestantes] ont apportés aux provinces où elles avaient et ont pris racine. »

En réalité, ce sont des attaques dirigées contre les chefs du protestantisme, Du Plessis-Mornay, le duc de Bouillon et Sully qui est accusé de s'être enrichi aux dépens de l'état. L'auteur a bien peur que « la fin de cette assemblée ne soit plus ridicule et préjudiciable que profitable au public » des églises réformées.

2005. *Remontrance aux églises réformées de ce royaume*, sl., 1613, in-8°.

Comme, malgré l'édit de Nantes, l'assemblée de Saumur avait décidé de rétablir les conseils et les assemblées des protestants, on déclare ici que l'édit de Nantes est violé et que la résolution prise est un acte criminel. Ce pamphlet n'a donc pu être écrit qu'après la séance du 20 juillet 1611.

2006. *Le magot genévois, découvert ès arrêts du synode national des ministres réformés, tenu à Privas, l'an 1612*, sl., 1613, in-8°, 98 p. ou 72 p.

Il s'agit du synode tenu le 16 août : l'auteur connaît à fond la

théologie protestante et les principaux ministres, en particulier le président de l'assemblée, Daniel Chamier, qu'il attaque vigoureusement. D'après La Monnoye, *Lettre sur le livre des trois imposteurs*, ce pamphlet devrait être attribué à un réformé converti au catholicisme, Henri de Sponde, qui devait devenir évêque de Pamiers plus tard. Dans la préface de l'opuscule suivant, le ministre de Nîmes, Mardochée Suffren, est désigné comme l'auteur. Ch. Read, qui analyse ce pamphlet et en signale d'autres moins importants, a repris la question. Pour lui, c'est un « faux frère » seul qui a pu écrire avec des détails si précis et si nombreux : le but poursuivi est d'abattre Chamier et de louer au contraire Jérémie Ferrier : l'auteur est donc soit Suffren, soit Ferrier lui-même.

Voir : — Ch. Read, *Daniel Chamier*, Paris, 1858, in-8°, p. 329.

2007. *La guerre des singes et des marmousets, représentée par un discours véritable de ce qui s'est passé à La Rochelle, le 11 janvier 1613, sur le sanglant dessein des factieux contre leurs compatriotes*, sl., 1613, in-8°, 30 p.

Les députés protestants de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou et de la Saintonge se réunirent sans avoir obtenu l'autorisation royale et formèrent le projet de tenir une assemblée à La Rochelle. Le corps de ville, soutenu par les principaux habitants, s'y étant opposé, ils conçurent le dessein de massacrer ces trop fidèles sujets : leur tentative échoua. — Récit de tous ces incidents et indignation virulente contre les députés.

2008. *Remontrance aux grands du royaume, avec la réfutation d'un certain libelle imprimé à La Rochelle*, sl., 1613, in-8°.

5° *Le projet des mariages espagnols*, 1612-1614.

(Pour cette question, qui a été si vivement débattue en France pendant quatre ans, de 1612 à 1616, et sur laquelle l'opinion s'est nettement divisée, on trouvera les plaquettes analysées et citées dans Perrens, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis*, Paris, 1869, in-8°. De plus, B. Zeller, *Marie de Médicis, chef du conseil*, p. 189, note, donne une liste de plaquettes

se rapportant aux années 1614 et 1615 et conservées à la B. M., n° X, 451. — La plupart de ces opuscules sont indiqués, suivant leur caractère, soit dans ce paragraphe, soit dans le paragraphe 13°, soit dans le chapitre *Histoire politique et militaire*.)

2009. *Complainte du faquin du parc royal qui a soutenu tous les cavaliers du carroussel, tant défendants qu'assaillants, par I. de la V.*, Paris, 1612, in-8°.

Le faquin se plaint en termes fort licencieux qu'il ait été oublié dans les fêtes données à propos des mariages espagnols et que ces fêtes absorbent toute l'attention.

2010. *Satire des dames contre les chevaliers du carroussel par M. A. D. R., avec la réponse des chevaliers aux dames par I. B. L. C.*, Paris, 1612.

Poésie relative au projet du mariage du roi.

2011. *La consolation du soldat français et l'assurance du craintif sur l'alliance de France et d'Espagne, à eux apportée par un judicieux leur ami pour remède au deuil et à la peur qu'ils en avaient, avec les portraits desdits soldat français, du craintif et du judicieux*, Paris, 1612, in-8°.

Le soldat redoutait qu'il n'y eût plus de guerre et que par suite il ne fût renvoyé ; le paysan avait peur de complications qui viendraient troubler la vie tranquille qu'il menait. Le judicieux les rassure. Au premier, il certifie qu'on le mènera combattre l'infidèle, le Turc ; au second, qu'il retirera de ses blés un prix avantageux. Par conséquent, les mariages espagnols seront pour eux un événement favorable.

2012. *Le voyage de maître Guillaume en l'autre monde, vers Henri le Grand*, Paris, 1612, in-8°, 72 p.

Mélange de prose et de vers : ton vulgaire. Contre les mariages espagnols. Guillaume regrette le temps où Henri IV gouvernait et l'implore pour qu'il revienne sur terre : « L'Église vous désire, la noblesse vous demande, et le pauvre peuple ne crie qu'après Henri le Grand. »

Ne pas confondre cet opuscule avec *La maladie de maître Guillaume, morfondu au voyage de l'autre monde, revenant de voir*

monsieur son bon ami, avec une remarque extraordinaire de monsieur son médecin en la pratique de sa guérison, Paris, 1612, in-8°, 15 p. : ceci est peu de chose.

Voir sur maître Guillaume, Ed. Fournier, édit. des *Caquets de l'accouchée*, p. 263 et sq.; — Mathorez, *Notes sur maître Guillaume*, *Rev. liv. anc.*, I, fascicule 3, ou tirage à part, Paris, 1913, in-8°; — *Bul. Bib.*, 1888, 340-341.

2013. *La réponse de Guérin à maître Guillaume, et les réjouissances des dieux sur les heureuses alliances de France et d'Espagne*, Paris, 1612, in-8°, 80 p.

Réfutation du numéro précédent. La France est en très bon état : « Les tempêtes sont apaisées. » Le mariage franco-espagnol sera une chose heureuse : rappel des fêtes qui ont été célébrées. L'auteur souhaite toutes sortes de prospérités au roi et lui donne des conseils. — Fréquentes allusions aux événements contemporains.

2014. *Apologie pour Monsieur le prince de Condé sur son départ de la cour*, sl., 1614, in-8°.

C'est beaucoup plus une apologie de la reine mère, de Concini, et des mariages espagnols.

2015. *Discours sur les mariages de France et d'Espagne, contenant les raisons qui ont mû Monseigneur le Prince à en demander la surséance*, sl., 1614, in-8°.

Approuve la politique de Condé : il ne faut pas presser les mariages, parce que l'Espagne n'a jamais été l'amie de la France et qu'on doit se méfier d'elle. Ton modéré. — Cité par B. Zeller, *Marie de Médicis, chef du conseil*, p. 22, note, d'après la B. M., vol. X, 455 [B] et [C].

2016. *Réfutation du discours contre les mariages de France et d'Espagne*, sl., 1614, in-8°.

Attaque de la thèse soutenue par l'auteur du discours précédent. Différence de ton : violences de langage et injures. Partisan acharné de l'alliance franco-espagnole.

2017. *Remontrance à la reine sur les alliances d'Espagne*, sl., 1614, in-8°.

Adversaire de l'Espagne : la reine régente n'a pas le droit de changer seule la politique du royaume. Elle doit soumettre la ques-

tion aux États-Généraux et se conformer à la décision qu'ils prendront.

2018. *La harangue d'Alchior l'Ammonite sur un avis donné à Monseigneur le prince de Condé, prononcée après celle d'Alexandre le forgeron*, sl., 1614, in-8°.

Partisan des mariages. — Cité par B. Zeller, v. n° **2015**. — Pour l'*Avis* au prince de Condé, v. le paragraphe suivant, 6°.

2019. *Le réveil du soldat français*, Paris, 1614, in-8°, 7 p.

Fervent royaliste. Contre les princes révoltés, il déclame : « Je suis d'avis de sortir mon épée du fourreau pour lui donner la liberté de témoigner mon obéissance... Je suis français et le serai toujours pour le service de mon roi. » Pour lui, l'alliance avec l'Espagne est indispensable : « Je n'espère point voir votre couronne en sûreté si la France et l'Espagne ne se joignent comme les apparences en sont déjà. »

2020. *Le projet des principaux articles de la paix et le choix du lieu désigné pour la tenue des prochains états*, Paris, 1614, in-8°.

Approuve les mariages espagnols. En outre, l'auteur raconte brièvement les guerres faites par les princes sous le prétexte de défendre le bien public. Ton assez modéré.

2021. *Les vœux et prières de la ville de Paris pour l'heureux voyage du roi*, par T. C. D., Paris, 1614, in-8°.

Cité par B. Zeller, v. n° **2015**.

2022. *Accueil au roi par Gabriel Bien Venu, en faveur de Messieurs de Poitiers*, sl., 1614, in-8°, 15 p.

Vante le mariage espagnol, mais en style gaillard.

6° *La révolte des princes*, 1614.

(La révolte des princes donna lieu à une ardente polémique entre les principaux auteurs eux-mêmes : voilà pourquoi nous indiquons ici des lettres, des réponses, etc., qui, à première vue, sembleraient devoir être placées dans d'autres chapitres; mais ces documents ont été rédigés uniquement dans le but de faire appel à l'opinion publique, de l'influencer, de gagner en un mot des adhérents : ce

sont des documents de propagande. On peut consulter la bibliographie que l'on trouve dans B. Zeller, *Marie de Médicis et Villeroy*, p. 189, note, d'après la B. M., X, 455 B.)

2023. Morgard (Noël Léon). *Almanach pour l'année première civile, 1613*; ..... *pour l'année seconde civile, 1614*, ... slnd., in-8°.

Richelieu, dans ses *Mémoires*, édit. S. H. F., I, 265, parle de l'auteur et caractérise son almanach en disant que c'était un livret séditieux et pernicieux; Morgard y déclarait, d'après le *Mercure français*, p. 305, que l' « état de la France changerait et attaquait la personne du roi », qui devait mourir avant le mois d'août. Ignorant, dépravé pour ses mœurs, repris de justice, le pamphlétaire fut arrêté le 8 janvier 1614, condamné le 31 à neuf ans de galères et conduit le 9 février à Marseille.

On fit paraître une réponse, *l'Anti-Morgard sur ses prédictions de la présente année*, Paris, 1614, in-8°.

2024. *Apologie pour M. le prince de Condé sur son départ de la cour...* : — v. n° **2014**.

2025. *Lettre de la reine au Parlement de Bretagne* (11 février), Paris, 1614, in-8° ou in-18°. — *Copie de la lettre de la reine à M. de Lesdiguières* (12 février), sl., 1614, in-18°.

Dans ces deux missives, Marie de Médicis entreprend de justifier son gouvernement depuis quatre ans et de répondre aux plaintes formulées par les princes.

2026. *Avis aux trois états de ce royaume sur les bruits qui courent à présent de la guerre civile* (14 février), Blois ou Paris, 1614, in-8°.

Objurgation aux états pour qu'ils mettent fin par leur intermédiaire aux différends qui viennent de surgir.

2027. *Lettre de Monseigneur le prince à la reine* (18 février), sl., 1614, in-4° et in-8°. — *Double de la lettre écrite par Monseigneur le prince de Condé, suivant le vrai original, à la reine régente, mère du roi*, le 19 février 1614, Paris, sd., in-8°. — *Lettre de Monseigneur le prince à messieurs de la cour de Parlement*,

présentée par le sieur de Fiefbrun, 22 février, sl., 1914, in-8° et in-4°.

L'ensemble de ces documents constitue le manifeste de Condé. La lettre à la reine, qui est le principal d'entre eux, se trouve aussi dans le *Mercure français* : Richelieu l'analyse et la critique longuement, *Mémoires*, édit. S. H. F., I, 273-274. — Cette lettre est datée de Mézières, où s'était retiré le prince de Condé. Celui-ci détaille les abus, demande pour y remédier la convocation des États-Généraux, auprès desquels devra être faite la réforme du gouvernement. Il tente donc de justifier sa révolte et explique pourquoi il a réuni ses amis à Mézières.

2028. *Lettre de M. de Nevers à la reine*, 19 février, sl., 1614, in-8°.

Provoquée par les mêmes motifs que les précédentes : même genre. Mais il s'agit d'un second, et non du chef.

2029. *Réponse de la reine régente à la lettre de Monsieur le prince*, sl., 1614, in-4°. — Aut. édit. : Paris, Lille, in-8°. — *Double de la réponse de la reine régente, mère du roi, à la lettre...*, 1614, in-8°. — La lettre se trouve aussi dans le *Mercure français*.

Cette réponse du 27 février est très détaillée et faite article par article. La régente y explique le caractère des mariages espagnols et accorde la réunion des États-Généraux. Mais elle s'élève contre la tentative de révolte et exhorte le prince de Condé à rentrer dans le devoir.

Voir : — Richelieu, *Mémoires*, édit. S. H. F., I, 275.

2030. Beaunis de Chanterein (Pierre), sieur des Viettes. *La sapience manifestée par le rapport du double de la lettre de Monseigneur le prince avec le double de la réponse de la reine régente, qui ont été imprimés à Paris, où les deux doubles par accord d'augmentation font un quadruple, valant treize livres, ici historié. Dédié au roi par l'esprit de la cour qui gouverne Priere Va Benis*, Paris, 1614, in-8°, 16 p.

Beaunis, qui s'intitule historiographe du roi, a été un homme vraiment stupéfiant. Voici comment il est qualifié dans une pièce fort rare, *Les de Relais ou purgatoire des bouchers, charcutiers.....*,

slnd., in-8°, imprimée par Ed. Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, t. V, p. 268 : « Grand coryphée d'Apollon, prodige du Parnasse, seul mignon des Muses, miracle du ciel, chef-d'œuvre de la nature, phénix des beaux esprits, paon des poëtes français. » Cette exagération dans l'éloge et l'hyperbole se retrouve au même degré dans les ouvrages de Beaunis, écrivassier impénitent. Il faut connaître celui-ci pour constater jusqu'à quel point l'adulation peut fausser le jugement et lui enlever toute limpidité.

L'opuscule, signalé ici et daté du 2 avril 1614, est d'une confusion de pensée extraordinaire. Le sens général nous en est donné par le premier vers d'un quatrain bizarre : « Revenez en cour, seigneur et grand prince. »

2031. *Lettre de M. de Vendôme au roi*, datée d'Ancenis, 3 mars, Paris et sl., 1614, in-8°. — *Seconde lettre de M. de Vendôme au roi*, datée de Lamballe, 27 mars, Paris, 1614, in-8°.

Dans ces deux lettres, le duc de Vendôme fait comme le duc de Nevers : il tâche d'excuser son départ de la cour. — On aura aussi, en vers, les *Plaintes de Monseigneur le duc de Vendôme au roi*, in-18°.

2032. *Lettre de Monseigneur le cardinal Du Perron à Monseigneur le prince*, Paris, 1614, in-8°.

Réfute les arguments exposés par Condé et le met en garde contre son insubordination. Date : 3 mars.

2033. *Réponse de M. le cardinal de Sourdis à la lettre de Monseigneur le prince*, Paris, 1614, in-8°.

En mars : refus de se laisser entraîner.

2034. *La réponse à la lettre de M. le prince envoyée à Messieurs du Parlement de Bordeaux*, Paris, 1614, in-8°.

2035. Nervèze (Antoine de). *Lettre à Monseigneur le prince de Condé*, 1614, in-8°.

D'après Quérard, Nervèze serait le pseudonyme de Guillaume Bernard : d'après l'abbé Goujet, Guillaume et Bernard seraient les prénoms de Nervèze. En réalité, il s'agit de l'auteur de l'*Histoire de la vie... de Charles de Lorraine, duc de Mayenne*. Né vers 1570, Antoine de Nervèze fut nommé par Henri IV secrétaire de la chambre. Il passa ensuite au service du prince de Condé, qu'il

essaie vainement de retenir en 1614. Dans sa lettre, en effet, il lui donne fortement le conseil de revenir à la cour : la révolte est injustifiée et ne rapportera aucun avantage à Condé. Ceux dont il fait le jeu sans s'en douter sont les brouillons qui ne demandent qu'à troubler le royaume pour leur profit particulier. — Lettre instructive. — V. nº **2285**.

2036. Ribier (Guillaume). *Discours sur la lettre de M. le prince*, Paris, 1614, in-8°.

Conseiller d'état, Ribier a bien vu les vrais motifs du soulèvement. Pour lui, les plaintes et les griefs énoncés par les révoltés n'ont aucun fondement : invoquer le bien public n'est pour eux qu'un prétexte. En réalité, ils ne cherchent qu'à satisfaire leur ambition jusqu'alors déçue. — Discours intéressant.

2037. *Remontrance faite sur les différends de ce temps à Monseigneur le prince de Condé*, sl., 1614, in-8°, 15 p.

Œuvre, conçue en termes énergiques, d'un homme cultivé, ayant des idées générales, même en matière de politique extérieure, et connaissant l'histoire de l'antiquité grecque et romaine. — La guerre civile ne peut pas être un remède aux maux invoqués, et cela d'autant plus que les puissants qui en donnent le signal seront les premiers épargnés, alors que les innocents « qui n'en peuvent mais » seront opprimés. Il est d'ailleurs de l'intérêt de Condé de ne pas faire la guerre : car tout le monde se retourne contre lui. Ses motifs ne subsistent plus, puisque la régente souscrit à la convocation et à la réunion des États-Généraux. Il serait donc préférable qu'au lieu de combattre la France il conduisît les forces chrétiennes contre le Turc, comme le fit autrefois Alexandre le Grand contre les Perses.

2038. *Considérations sur l'état de la France, par S. B. S.*, Paris et Rouen, 1614, in-8°.

L'auteur veut que la paix soit maintenue en France : esprit pratique, il suggère l'idée que Marie de Médicis, plutôt que de tout perdre, doit faire des concessions.

2039. *Plaintes de la France*, slnd., in-8°. — *Complainte de la France, sur la rumeur de la guerre civile, adressée à nosseigneurs les princes retirés de la cour*, Paris, 1614, in-8°, 13 p.

Dans ces deux opuscules, lamentations sur la malheureuse situation du pays : demande aux princes de ne pas troubler la paix, pour que le peuple et les paysans n'aient pas à redouter la misère.

2040. *Ennuis des paysans champêtres, envoyés à la reine régente*, sl., 1614, in-8°, 6 p.

Ces paysans craignent surtout les gens de guerre qui commettent toutes sortes d'excès. A cet égard, comparer un opuscule paru à Paris dès 1612, in-8° : *Le sermon du Cordelier aux soldats, ensemble la réponse des soldats au Cordelier*. Ces plaintes, on les retrouve dans tout le cours du XVIIe siècle à l'époque des guerres.

Mais, en plus, les paysans protestent de leur dévouement à la cause royale et n'admettent pas qu'on se soulève contre l'autorité du souverain : « Quiconque se dit sujet du roi ne se doit jamais forligner de la fidélité qu'il lui doit inviolablement garder. » Dans cette plaquette est donc formulée l'idée qu'avait la grande masse des habitants, l'idée monarchiste.

2041. *Discours de maître Jean Joufflu sur les débats et divisions de ce temps*, sl., 1614, in-8°.

Dans le *Catalogue de la bibliothèque de M. C. Leber* est formulée l'appréciation suivante : « facétie satirique des plus piquantes contre les princes rebelles ». Disons seulement qu'il y a de la bouffonnerie sans doute, mais aussi une idée générale, que l'on peut résumer ainsi : c'est une folie de s'élever contre les maîtres.

2042. *Le réveil de maître Guillaume aux bruits de ce temps*, sl., 1614, in-8°.

Bouffonnerie : l'auteur « préfère la paix et la cuisine aux tumultes de la guerre ». — Sur maître Guillaume, v. n° **2012**.

Il s'est attiré une riposte, *La remontrance de Pierre du Puis sur le réveil...*, Paris, 1614, in-8° : autre pantalonnade. — Sur le pauvre fou Pierre Dupuis, v. Éd. Fournier, édit. des *Caquets de l'accouchée*, p. 266, notes, et *Variétés historiques et littéraires*, t. II, p. 273, note 2.

2043. *La consolation des malcontents par maître Guillaume, dédié au roi, son ami*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

Maître Guillaume (v. n° **2012**) soutient que tout va mal sans doute, mais qu'il faut se consoler en considérant les malheurs et

les vices des autres. « Ne nous plaignons donc plus, puisque la loi est générale, et passons le reste de nos jours dans nos villages et sans nous mêler ni « del tempo » ni de la « seignorie » ; c'est où loge la piété, la vertu et le parfait amour. »

2044. *Le vieux Gaulois à Messeigneurs les princes*, Paris, 1614, in-8°.

Réfutation de tous les griefs ou prétextes invoqués par les révoltés. S'est attiré une réponse avec *Le bon Français*, sl., 1614, in-8°, qui soutient la thèse contraire.

2045. *Remontrance aux malcontents*, Paris, 1614, in-8°.

Royaliste : éloge de Marie de Médicis et de son conseil.

2046. *Lettres de Perroquet aux enfants perdus de France*, Paris, 1614, in-8°.

Royaliste : en faveur de la régente ; combat la retraite des princes.

2047. *Avis à Monseigneur le prince*, sl., 1614, in-8°.

Combattu par *La harangue d'Alchior l'Ammonite* (v. n° **2018**), qui soutient la politique royale.

2048. *La lettre du fidèle Français, présentée au roi*, Paris et Lyon, 1614, in-8°, 8 p.

Royaliste, exprime les mêmes idées que celles indiquées au n° **2019**. — Les grands se sont éloignés de la cour : mais les bons et fidèles Français sont résolus « tous à mourir pour votre protection et pour l'accomplissement de vos justes desseins ».

2049. *Le colonel de la milice de Paris : un Dieu, une foi, un roi, une loi*, Paris, 1614, in-8°, 8 p.

Même genre que dans les numéros précédents, mais plus net et meilleur, malgré son langage parfois vulgaire. L'auteur dit très justement : « Le bien public est celui qui aura le moins de lustre en tout ceci et n'est proposé que pour la ruine et désolation du peuple tant en général qu'en particulier ». Par conséquent, il faut offrir ses services au souverain, lever des gens de guerre sans frais pour le roi et combattre les révoltés : que Louis XIII n'hésite pas à recourir aux armes. On le soutiendra vigoureusement : car « nous avons ordonné à nos soldats de porter des bottines afin que le sang de ceux que nous tuerons (qui fera des ruisseaux) n'entre point dans nos souliers ».

2050. *Lettre de Jacques Bonhomme, paysan de Beauvaisis, à messeigneurs les princes retirés de la cour*, Paris, 1614, in-8°.

Fantaisie : l'auteur, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, est descendant de son trisaïeul Jacques Bonhomme. C'est un de ces nombreux pasquils qui se publiaient sous ce nom considéré comme la personnification du peuple malheureux. Ici, l'auteur adjure les princes de rendre la paix au royaume.

Il s'attire ainsi la *Réponse du crocheteur de la Samaritaine à Jacques Bonhomme*,... Paris, 1614, in-8°, qui, sous une forme plaisante, reprend les mêmes idées. Et l'on a ensuite la *Réplique de Jacques Bonhomme à son compère le crocheteur*, Paris, 1614, in-8° : même genre.

2051. *Sentence arbitrale de maître Guillaume sur les différends qui courent*, sl., 1614, in-8°.

A été publié aussi sous le titre suivant : *Le procès et jugement dernier entre les malcontents et Jacques Bonhomme*, avec cette indication, « donné à Paris par nous, Guillaume, le plus sage de tous les fous de France, le samedi avant et après midi, le 14ᵉ mai 1614. » Même genre que toutes les plaquettes qui portent le nom de maître Guillaume : v. n° **2012**.

2052. *Le palaly du Louvre, fait par le fourrier de l'armée spirituelle : dédié aux pères du haut esprit qui pourront comprendre les métamor-refondus de ce temps*, slnd., in-8°, 8 p.

Bizarrerie extrême; calembours et obscurités.

2053. Beaunis de Chanterein (Pierre), sieur des Viettes. *Le lourdaud vagabond, rencontré par l'esprit de la cour à la montre qui se faisait au Pré-aux-Clercs, près de Paris, mis en dialogue par A. C.*, Paris, 1614, in-8°.

Autre bizarrerie : série de quolibets peu agréables; langage vulgaire : nulle clarté. — V. n° **2030**.

2054. *Résolution à la paix et au service du roi*, Paris, 1614, in-8°.

Titre caractéristique : les princes ne doivent espérer aucun secours de la partie saine de l'Église, de la noblesse et du peuple. Il n'est point de parti plus sûr à suivre que celui du roi et de la régente.

2055. *Le pacifique ou avant-coureur de la paix*, Paris, 1614, in-8°, 14 p.

Royaliste, — modération. Les révoltés ont été déçus en constatant que tout le royaume ne prenait pas feu. On s'est groupé autour du souverain, qui a toutes sortes de qualités : à lui maintenant de parachever son ouvrage en donnant la paix au pays : « C'est assez combattre et débattre par le tranchant, il est temps de tenir les armes basses et élever l'olive au-dessus de la palme. »

7° *Paix de Sainte-Menehould et suites*, 1614.

2056. *Le projet des principaux articles de la paix et choix du lieu désigné...* : — v. n° **2020**.

2057. *Lettre de Monseigneur le prince de Condé à la reine régente*, sl., 1614, in-8°.

A propos de la paix de Sainte-Menehould du 15 mai.

2058. *Réponse de la reine à la lettre de Monseigneur le prince de Condé*, slnd., in-8°.

Sur le même sujet.

2059. Beaunis de Chanterein (Pierre), sieur des Viettes. *Le holà des gens de guerre, fait par le messager de la paix, qui aurait fait la trêve par l'esprit de la cour, dédié à Monsieur, frère du roi, qui donne la sauvegarde aux paysans et la licence aux gens de guerre*, Paris, 1614, in-8°.

A peu près totalement incompréhensible : l'auteur avait-il son bon sens? — V. n° **2030**.

2060. *Le certificateur de la paix, nouvellement venu du parti de Messieurs les princes au service du roi*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

L'auteur constate les faits qui viennent de se produire : les princes, dit-il, « ont voulu recourir à Leurs Majestés (bien qu'ils ne se soient jamais dispensés de l'obéissance qu'ils leur doivent) et retourner auprès de leurs personnes pour les assister de leurs conseils salutaires ». Après avoir ainsi célébré la réconciliation, tout en excusant les révoltés, l'écrivain se demande ce qui va pouvoir être fait et se laisse entraîner à de grands espoirs : « Nos gens de

guerre, accoutumés aux triomphes et aux palmes, iront recevoir le salaire de leurs armes à la ruine totale des Ottomans ». Contre ceux-ci, il a été déjà beaucoup fait, mais il reste maintenant à recueillir le fruit de ces efforts : « Toutes ces troupes, amassées au nom de Sa Majesté, iront fondre sur l'empire de Grèce pour le réunir à la chrétienté et le partager également envers les princes qui seront à la conquête.. »

2061. *Exhortation aux Parisiens et allégresse à tous bons Français sur la délibération et bonne volonté des princes envers notre très chrétien roi de France et de Navarre, avec des prophéties mémorables pour le bonheur de Sa Majesté*, Paris, 1614, in-8°, 16 p.

Tout d'abord un sonnet, signé de Chambrun et adressé à la reine pour avoir « calmé les orages de la guerre ». Puis vient l'exhortation rédigée en style ampoulé : l'auteur compare les bienfaits de la paix et les horreurs de la guerre et fait intervenir, à titre d'exemple, toute l'antiquité chrétienne et profane, David, Minerve, Orion, Ménénius Agrippa, etc. Célébrons la paix entre Français et « allons... dresser nos pointes acérées contre les cannibales, Turcs, Tartares et autres ennemis qui veulent la ruine de notre heureuse France, contre ces âmes noires, ces Timons misanthropes, âmes altérées de sang, âmes profanes qui ne respirent que feu, sang, violence et rapine en nos limites ». Il faut donc de toute nécessité oublier les querelles qui viennent de surgir. — Il y a quelque allure dans ce pamphlet.

2062. *L'heureux succès de la conférence de Soissons*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

L'auteur excuse d'abord les princes : ceux qui voulaient troubler l'ordre ont cru que l'occasion de prendre les armes était enfin venue à la suite de la retraite du premier prince du sang, Condé : mais celui-ci s'est sagement résolu à revenir auprès de Leurs Majestés. L'auteur rappelle alors le passé et ce qui s'est fait sous Charles VII et sous Louis XI pour « instruire les peuples à n'ouvrir que sous bonnes enseignes l'oreille aux promesses et semonces de ceux qui, ayant la réformation publique en la bouche, n'ont le plus souvent rien moins en l'âme que le désir de la promouvoir et de l'avancer ».

Les dépenses causées par la récente révolte ne seront pas énormes et sont du reste justifiées : car si on donne aux princes 450,000 livres, « ce n'est que pour leurs frais et leurs mises »! Ces princes n'ont que de bonnes intentions : p. ex. Condé est « d'un si doux et si bénin naturel » qu'il ne voudrait pas être le premier à allumer la guerre civile!

D'ailleurs le roi avance en âge et bientôt il pourra dire : « Il me plaît. » Qu'attend-on de lui pour cette époque? « sa résolution sur la surséance de ses alliances avec l'Espagne. » Et l'auteur part de là pour exposer les avantages des mariages espagnols et pour faire un éloge de Marie de Médicis qui, depuis quatre ans, a fort bien gouverné le pays.

2063. *La réjouissance de la France pour la réconciliation de Messieurs les princes*, Paris, 1614, in-8°, 16 p.

Se sert de comparaisons imagées pour bien faire pénétrer ses idées dans les esprits : « Entre les animaux plus vénéneux, il n'y en a point qui fasse mourir sa mère que la vipère : tous les autres jettent leur venin sur les ennemis de leur repos. » C'est ce qu'ont fort bien compris les princes : ils ont été « assez judicieux pour reconnaître que la France leur est mère et nourrice et qu'ils ne se peuvent retirer de l'une qu'ils ne s'éloignent de l'autre ». De là l'éloge du prince de Condé, « Hercule fatal qui doit aider à porter les charges de la France », de Nevers, Mayenne, Longueville et Vendôme, qui devront consacrer leurs forces à la lutte contre les mahométans. Pour maintenir la balance égale, l'auteur loue ensuite la reine régente et ses ministres, qui ont fait preuve de grand bon sens en donnant la paix au royaume. Par conséquent, on n'a qu'à se réjouir et à servir fidèlement le roi, « fils du grand Henri ».

2064. *Le citoyen français ou courrier des bonnes nouvelles de la cour*, Paris, 1614, in-8°.

Même profession de foi de fidélité envers la royauté, maintenant que l'union est refaite. Mélange de prose et de vers.

2065. *Remerciements à la reine régente, mère du roi, et à Messieurs les princes et seigneurs qui l'ont assistée, par les bons Français, pour la bienvenue de la paix*, Paris et Lyon, 1614, in-8°, 16 p.

Enfin l'appréhension générale est calmée grâce aux efforts de la

reine, qui a « tant fait et fait encore par sa prudence et par sa diligence que la barque française est en sûreté ». Tous ceux qui ont contribué à la conclusion de la paix sont également loués. Mais, si les intentions de l'auteur sont excellentes, son style est bien bizarre. Ainsi Guise est « ce courageux lion sur lequel Sa Majesté repose le pouvoir de ses armes,... vaillant Hercule destiné à porter la foudre de notre Jupiter,... Épaminondas qui veillera au salut de la France » ; Condé, lui, est « l'Hector qui se porte à la défense de la monarchie de notre nouvelle Troie », etc. Ces hyperboles enlèvent de la valeur à l'idée fondamentale qui est que la paix doit être maintenue pour le bien de tous.

2066. *Le courrier général de la paix*, Paris et Lyon, 1614, in-8°.

La paix a été procurée par la sagesse et la douceur de la reine et l'esprit de soumission des princes en même temps.

2067. *Le cantique de la paix, dédié aux amoureux d'icelle*, 1614, in-8°, 7 p.

2068. *L'hymne de la paix chantée par toute la France par les laboureurs, vignerons et autres paysans qui l'habitent, pour l'assurance qu'ils ont maintenant de recueillir le fruit de leurs labeurs*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

2069. *Le triomphe de la paix faite entre le roi et nosseigneurs les princes*, Paris, 1614, in-8°, 11 p.

Les princes ont eu raison de ne pas écouter ceux qui les poussaient aux armes. Comparaison habituelle entre les bienfaits de la paix et les malheurs dus à la guerre. Si celle-ci eût éclaté entre les Français, le Turc aurait pu s'emparer de la Hongrie, la France aurait pu être envahie par ses ennemis et aurait été désolée. L'auteur espère enfin que les princes persisteront à se poser en « naturels ennemis des perturbateurs du repos public ».

2070. *Allégresse pour le bonheur de la réunion de messieurs les princes et de l'assurance de leur proche retour près de Leurs Majestés*, Paris, 1614, in-8°, 13 p.

2071. *La nouvelle lune de maître Guillaume sur l'heureux retour de messeigneurs les princes*, sl., 1614, in-8°.

Bouffonnerie en langage vulgaire : pas une ombre d'idée et de style. — V. n° **2012**.

2072. *Discours de maître Guillaume et de Jacques Bonhomme, paysan, sur la défaite de trente-cinq poules et le coq, faite en un souper par trois soldats*, sl., 1614, in-8°, 6 p.; pub. par Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 137-144.

Écrit après le traité de Sainte-Menehould : « Voilà la paix par la grâce de Dieu remise en la France. » C'est un bonheur inouï, parce que les paysans ont été toujours ruinés par la guerre : suit alors le récit indiqué par le titre. — V. n° **2012**.

2073. *Conjouissance de Jacques Bonhomme, paysan de Beauvaisis, avec messeigneurs les princes réconciliés*, Paris et Lyon, 1614, in-8°.

Même idée que dans l'ouvrage précédent.

2074. *La réjouissance des harangères et poissonnières des halles sur les discours de ce temps*, sl., 1614, in-8°.

Les interlocutrices se servent d'un langage fort gaillard pour émettre leurs opinions.

2075. *Les XVI propositions de Pierre Boutiquier, surnommé le pacifique, qu'il soutiendra sur les XVI articles de la paix, dédiés aux XVI quarteniers de la ville, cité et université de Paris*, Paris, 1614, in-8°.

Plaisanteries sans grande valeur sur la paix de Sainte-Menehould récemment conclue.

2076. *Le soldat désarmé*, sl., 1614, in-8°.

Il y a toujours quelque cri discordant quand la paix est conclue. Ici, ce sont les soldats qui se plaignent parce qu'ils croyaient faire fortune à la guerre et que leur espoir est entièrement déçu.

2077. *Discours véritable des propos tenus entre deux marchandes du palais, étant aux étuves près Saint-Nicolas-des-Champs, le mardi dixième de juin 1614, sur le retour de messieurs les princes à la cour*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

Dialogue entre une mercière et une lingère qui discourent assez gaillardement : mais, en somme, peu de chose.

2078. *Lettre de la régente à messieurs du Parlement*, 31 mai, Paris, 1614, in-8°.

Annonce la conclusion de la paix et manifeste des espérances.

2079. *La dernière lettre de M. le prince sur la confirmation des articles accordés à Sainte-Menehould*, sl., 1614, in-8°.

2080. *Lettre de M. de Vendôme à la reine sur son entrée à Vannes, le 15 juin 1614*, Paris, 1614, in-8°.

Datée du 18 juin : explique pourquoi il s'est emparé de la ville de Vannes, malgré la conclusion de la paix dont il est mécontent.

2081. *Lettre de Monsieur le prince envoyée à la reine touchant le refus à lui fait en la ville de Poitiers*, 25 juin, sl., 1614, in-8°.

A propos du conflit survenu entre Condé et l'évêque de Poitiers : cet incident a donné naissance à la plupart des documents signalés ci-dessous.

2082. *Lettre de M. de Bouillon à M. le prince sur l'affaire de Poitiers*, 8 juillet, sl., 1614, in-8°.

2083. *Lettre de la reine à M. de Roquelaure, chevalier des deux ordres et lieutenant général du roi en Guyenne, touchant ce qui s'est passé naguères à Poitiers et en Bretagne*, 12 juillet, Bordeaux, 1614, in-8°.

2084. *Lettre de la reine régente, mère du roi, écrite à Orléans, le 14 juillet 1614, à messieurs de la cour du parlement de Rouen*, Rouen, 1614, in-8°.

2085. *Remerciement au roi par les habitants de la ville de Poitiers sur le soin que Sa Majesté a eu de leur conservation*, Paris et Lyon, 1614, in-8°.

2086. *La carabinade du mangeur de bonnes gens*, sl., 1614, in-8°, 8 p.

Ironiquement, l'auteur reproche aux habitants de Poitiers d'avoir fait venir le roi chez eux pour y rétablir l'ordre troublé par leur conflit avec Condé. En réalité, il les approuve d'avoir résisté au prince, et il montre combien est fort le parti du roi qui vient entouré de toute la noblesse de France.

2087. *Discours véritable des comportements de Monseigneur le prince depuis le traité de Sainte-Menehould, contre les calomnies*

qui ont été dites de lui, fait par un gentilhomme français, serviteur du roi et de l'état, Paris, sd., in-8°, 30 p.

Défend la conduite de Condé. Récit très détaillé relatif à l'affaire de Poitiers et au différend survenu entre le prince et l'évêque, appuyé par les habitants. Fait appel à tous les Français pour soutenir Condé, parce que celui-ci n'a souffert que des injustices.

2088. *Libre discours sur les mouvements derniers de la France et particulièrement de Poitou*, sl., 1614, in-8°, 40 p.

Écrit dans un style ampoulé et encombré de nombreuses références qui prouvent que l'auteur connaît les écrivains de l'antiquité, ce pamphlet est dirigé contre les grands qui se sont révoltés contre l'état : « Les grands n'ont de solide fermeté en leur condition que sur la base immobile de la dignité royale. » Le souverain, « c'est l'image de Dieu en terre; ce n'est le peuple ni la fortune qui l'a élevé à cette auguste et sublime dignité, c'est la loi de l'état, c'est la providence divine ». Par suite, l'auteur prend la défense de l'évêque de Poitiers contre Condé. Il adjure celui-ci de revenir dans le droit chemin et de se faire le défenseur du roi. En même temps, il demande à Louis XIII d'oublier les fautes passées et de faire preuve de clémence. Ainsi l'union deviendra parfaite.

2089. *La confession et repentance du bon larron se retirant des troupes de Bretagne*, sl., 1614, in-8°, 19 p.

Ce soldat supposé se repent, en style vulgaire, des violences et excès qui ont été commis pendant la guerre et il en fait un long exposé. Il songe maintenant à retourner au bien, c'est-à-dire à prendre du service auprès du roi, puisque tout le monde agit de cette façon.

2090. VARIN (Jean Philippe). *L'allégresse et réjouissance publique du généreux peuple de Paris pour l'heureux retour de son roi débonnaire, Louis XIII, monarque du florissant empire français*, Paris, sd., in-8°, 16 p.

Écrit probablement au mois de septembre 1614 après le voyage du roi dans l'ouest de la France. Le style est vraiment extraordinaire : « Venez, ô astre désiré, ne tardez plus, nous languissons, privés si longtemps du doux et agréable aspect de vos yeux. » Réminiscences historiques de toutes sortes, depuis l'antiquité jus-

qu'aux temps modernes. Cet enthousiasme débordant fait écrire que Louis XIII est « le clair soleil de nos jours, notre ange tutélaire », qu'il doit « avoir un œil au ciel pour impétrer la grâce de Dieu et un autre en terre pour considérer les nécessités de son peuple et y remédier ». Sous ce langage métaphorique et hyperbolique, on voit néanmoins apparaître l'idée des devoirs de la royauté vis-à-vis de ses sujets. Remercions de la paix le roi et la reine régente et « faisons fumer à leurs pieds l'encens de nos bonnes volontés ». — V. n° **2208**.

8° *Majorité du roi*, 1614.

2091. *Discours d'un fidèle français sur la majorité du roi, par I. B.*, Paris et Lyon, 1614, in-8°, 15 p.

Enthousiasme délirant pour Louis XIII; espoir exagéré placé en lui. En somme, peu de chose.

2092. Alary (Jean d'). *Le lis fleurissant pour la majorité du roi*, Toulouse, 1615, in-12°, 525 p.

Œuvre touffue d'un avocat au parlement de Toulouse : multitude de rappels aux faits antiques. Style qui est loin d'être simple : ex. à propos de Marie de Médicis : « La majorité du roi est le sabbat qui doit tarir la source des sueurs de cette infatigable reine qui a tenu durant sa régence les yeux du corps et de l'âme continuellement ouverts pour notre salut. » Et les hyperboles se succèdent ainsi pour montrer que tout va excellemment dans le royaume de France et qu'il faut servir fidèlement le souverain. Une seule partie de cet ouvrage est d'une lecture à peu près supportable, c'est celle qui est relative à la Paulette et à ses inconvénients.

Les divisions du livre sont indiquées au début par l'auteur. « En ce présent œuvre est traité de la réjouissance de la France, de Henri le Grand, de la reine mère, du duc d'Anjou, de mesdames ses sœurs, de la reine Marguerite, de messieurs les princes, du clergé, de la noblesse, du peuple, de la convocation des états, de l'obéissance qu'on doit au roi, du bien de la paix et du dommage que la Paulette cause à Sa Majesté et à la France. » — V. n° suivant.

2093. Alary (Jean d'). *Discours au roi sur son instruction*, Paris, sd. (1615), in-8°, 64 p.

Ne pas se laisser induire en erreur par ce titre. L'avocat au parlement de Toulouse n'a pas eu l'intention d'écrire un traité d'éducation : il prétend seulement indiquer au roi comment il pourra sans travail et sans fatigue « apprendre les lettres sans lettres, les lire sans les voir, les imprimer dans sa mémoire sans aucune presse de travail, et par ce moyen faire couler abondamment le doux lait des sciences dans son esprit ». Au bout de six mois, Louis XIII sera un souverain parfait, savant et éloquent.

Mais, pour aboutir à ce résultat, le roi devra utiliser la plume de l'auteur qui s'offre à « écrire sur tous les sujets qui se présenteront, autres que de l'histoire, pour votre bien et le bien de l'état ». En attendant, ne serait-il pas possible que le roi confirmât à d'Alary les offices qui appartiennent à sa famille? Et tout cela rendra Louis XIII le meilleur des souverains!

Voir : — E. Delaplace, *Bul. Bib.*, 1891, p. 189.

9° *Les États-Généraux*, 1614.

(Une longue liste des opuscules parus pendant la réunion des États-Généraux est pub. p. B. Zeller, *Marie de Médicis, chef du conseil*, p. 93, note : la plupart sont indiqués ci-dessous.)

2094. *Le cabinet de Vulcan, avec l'arithmétique des malcontents*, sl., 1614, in-8°, 15 p.

Écrit à propos de la demande faite par les nobles de la convocation des États-Généraux. Se moque des grands en vers : — Enfin, pour croître leur finance, — Sans règle, mesure ou compas, — Ils ont déréglé notre France — Par la règle des trois états.

2095. *La harangue d'Alexandre le forgeron, prononcée au conclave des réformateurs*, sl., 1614, in-8°.

Genre burlesque : syle trivial. Idée générale : attendre patiemment la tenue des états.

2096. *Brief discours dédié au roi sur la tenue des états en sa ville de Paris, par B. I.*, Paris, 1614, in-8°, 15 p.

Peu de chose : hommage de dévouement au roi et confiance en lui.

2097. Du Peschier. *La harangue parisienne au roi touchant la tenue de ses états*, sl., 1614, in-8°.

Bien médiocre valeur.

2098. Balzac (Jean Louis Guez de), 1594-1654. *Harangues panégyriques au roi sur l'ouverture de ses états, et à la reine sur l'heureux succès de sa régence*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.; — Rouen, sd.

Ces deux discours du grand épistolier de France (v. n° **989**) n'ajouteront pas beaucoup à sa gloire. Le premier exprime l'espérance dans la bonté et la justice de Louis XIII. Le second est un éloge outré des qualités et vertus de Marie de Médicis. Le tout sera refondu plus tard et deviendra un *Discours sur la régence d'Anne d'Autriche*, 1643.

2099. *Le surveillant français*, slnd., in-8°.

Il adresse des avis multiples aux États-Généraux.

2100. *Avis à messieurs des états pour la sûreté du roi, de l'état et maison royale*, slnd. (1615), in-8°, 7 p.

Très sec : l'auteur anonyme s'adresse successivement au clergé, à la noblesse, au tiers état.

2101. *Discours d'un gentilhomme français à la noblesse de France sur l'ouverture de l'assemblée des États-Généraux dans la ville de Paris en cette année 1614, avec deux avertissements particuliers à messieurs les députés du clergé et de la noblesse*, slnd., in-8°.

L'auteur expose d'abord pour quels motifs les États-Généraux ont été convoqués : puis il insiste sur les abus qui se commettent indistinctement dans les trois ordres. Il réserve à la noblesse à peu près seule le droit d'en demander la réformation. Enfin il attaque vivement les officiers de justice et de finances, comme la plupart des pamphlétaires d'alors. — Assez raisonnable, mais tendancieux.

2102. *Anatomie des trois ordres de la France, sur le sujet des états*, sl., 1615, in-8°.

Satire fort vive contre les officiers de justice et de finances.

2103. *Le miroir royal des Louis, ou instruction politique de ce*

que les trois ordres peuvent légitimement demander au roi en l'assemblée des états, par P. F. D. G., poitevin, Paris, 1614, in-8°, 47 p.

Écrit le « 10 octobre 1614 en mon étude », précise l'auteur, et dédié à l'évêque de Poitiers. Saint Louis est représenté comme le modèle des rois. Il faut donc l'imiter dans sa piété et, ainsi, chasser les marchands du Temple, et dans sa justice, c'est-à-dire la distribuer à tous et abolir la vénalité des charges. Pour les finances, il faut supprimer une foule d'offices inutiles : le peuple sera, de cette façon, allégé.

2104. *Avis, remontrances et requêtes aux États-Généraux tenus à Paris, 1614, par six paysans*, sl., 1614, in-8° : nombreuses édit. en 1615.

Les six paysans rédigent 56 articles contenant ce qu'ils voudraient que l'on fît pour le soulagement du peuple. Ils ne se bornent pas à cela : ils font preuve d'un esprit combatif et défiant et accusent les députés de venir aux états seulement pour se vendre ou pour dépenser en pure perte l'argent de leurs commettants.

2105. *Franc et libre discours ou avis aux députés des trois états pour la réformation d'iceux, par B. L. D., l'un des élus pour le tiers état*, Paris, 1614, in-8°, 32 p.

Écrit le 12 novembre 1614 et dédié à Henri de Mesmes, l'un des députés marquants du tiers état : peu clair et peu important.

2106. *Avis à messieurs les députés des états d'un moyen qu'ils ont paisible et bien aisé de faire qu'il n'y ait plus de diversité d'église en ce royaume*, slnd., in-8°, 13 p., et en plus trois quatrains.

Se place à un point de vue spécial : s'en tient à des considérations religieuses. Les réformés ne doivent point rester dans une église qui n'a pas d'Eucharistie.

2107. *Remontrances du politique aux trois états*, sl., 1614, in-8°.

Sans la paix, les églises n'obtiendront aucun résultat. Mais, pour que cette paix se réalise, il ne faut pas persécuter les huguenots : d'ailleurs, deux religions peuvent bien coexister dans un état.

2108. *Remontrances à messieurs des trois états par le Zopire français*, slnd., in-8°, 16 p.

L'auteur de ce pamphlet déclare qu'il a eu « l'honneur de voya-

ger depuis trente ans en diverses provinces de ce royaume pour exécuter quelques petites charges et commissions ». Il a pu ainsi se rendre compte du mauvais état de la France : il n'y a plus de loi, plus de justice; on se moque des édits; la sécurité elle-même n'est pas assurée. Il appartient donc aux États-Généraux de réparer tout ce mal. Pour l'auteur, « les juges doivent être nommés et élus par les habitants au nombre de trois, et le roi choisira sur cette liste » : il faut défendre les intrigues qui se font pour chaque procès et se traduisent par des sollicitations d'amis et des versements d'argent pour les plaideurs, etc.

2109. *Le chevalier errant pour supplément au Zopire français, par J. L. P. S.*, sl., 1614, in-8°, 23 p.

L'auteur dit : « Je me suis efforcé d'apporter ma cruche pleine d'eau au feu des publics embrasements. » Il se propose donc de compléter l'ouvrage précédent en parlant des « dérèglements de la justice » dans le royaume. Il en fait un tableau peu flatté : il est hostile à la vénalité des offices, aux officiers supernuméraires, à la Paulette. Il s'exprime dans un style ampoulé et va jusqu'à appeler Marie de Médicis « étoile matutinale ». Il adjure enfin le roi de rappeler « cette chaste et sainte dame, votre sœur aînée et compagne perpétuelle, la justice ».

2110. Beaunis de Chantereix (Pierre), sieur des Viettes. *Le plaidoyer des préséances et difficultés des états : recueillis à l'hôtel de Monseigneur le prince, réuniateur des sujets du roi*, slnd., in-8°, 8 p.

Écrit vers le mois de mars 1615 : même caractère que pour les autres ouvrages de Beaunis, c'est-à-dire obscurité profonde de la pensée et véritable jargon. — V. n° **2030**.

2111. *Réponse à la harangue faite par l'illustrissime cardinal Du Perron, à Paris, l'an 1615, par M. V. D. C. C. D.*, slnd., in-8°. — Aut. édit. : Paris, 1616, in-8°.

L'auteur de cette réponse serait Viole d'Athys, conseiller au conseil d'état. A propos de l'article Ier du cahier du tiers, Du Perron avait prononcé, le 2 janvier 1615, un discours dans lequel il avait soutenu que ni le tiers ni le roi n'avaient le droit de légiférer en une matière relevant de l'église et que la puissance du pape était au-dessus de toute autre. Cette opinion ultramontaine donna lieu

à une vive polémique, dont fait partie la *Réponse à la harangue*... L'auteur y réfute les assertions de Du Perron et y soutient les théories gallicanes.

2112. *Briève confutation du cardinal Du Perron, sur la harangue prononcée par lui aux états derniers, sur la puissance qu'il voulait attribuer au pontife romain sur l'autorité des rois : ensemble, la destruction des Jésuites*, Montbéliard (?), 1616, in-8°, 18 p.

Beaucoup plus de violence que dans l'écrit précédent, surtout contre la Compagnie de Jésus. L'auteur proteste avec vivacité contre la doctrine « sortie de la source et cabale jésuitique, ramassée de plusieurs monstres du royaume des nègres ou espagnols qui noirciront plutôt que de blanchir ».

2113. *Apologie de l'article Ier du tiers état, par le sieur R. P. D. B.*, Paris, 1615, in-8°, 48 p.

Expose les discussions animées qui eurent lieu entre le tiers et le clergé à propos de cet article : prend décidément parti pour le tiers, et en conséquence pour l'autorité du roi, supérieure à toute autre.

2114. *Discours remarquables advenus à Paris pendant les états*, sl., 1615, in-8°, 21 p.

Il s'agit du même article Ier du cahier du tiers et de la polémique soulevée à ce sujet. Texte des arrêts rendus. Renvoie au *Libre et salutaire discours* (v. n° **2122**).

2115. *Révélation ou suite des mânes d'Henri le Grand à la France*, sl., 1616, in-8°.

Même question relative à l'article Ier : en plus on y parle sans bienveillance des cardinaux Du Perron, Sourdis, etc.

2116. *Remerciement de la France à messieurs les députés des trois états, sur la clôture de la conclusion d'iceux*, Paris, 1615, in-8°.

Éloge des députés : peu de valeur.

2117. *Harangue au roi sur la conclusion des états*, sl., 1615, in-8°, 13 p.

Bien meilleur que le précédent : de la vigueur et de l'émotion vraie. — De qui doit-on attendre les réformes, maintenant que les

cahiers sont remis? Pas du clergé, qui est déchu et recherche uniquement ses intérêts: pas de la noblesse, qui a perdu le sentiment de l'obéissance au roi; pas des membres du tiers état, qui occupent les charges de justice et de finances et songent seulement à amasser des richesses. Que le roi écoute donc les justes doléances exposées dans les cahiers et qu'il procure le soulagement à ses sujets en faisant des réformes.

2118. *Foucade aux états, par Gabriel Le Bienvenu, gentilhomme angoumoisin*, sl., 1615, in-8°, 23 p.

L'auteur, partisan des mariages espagnols, adopte un ton vulgaire et grossier : hostile aux états.

2119. *L'Héraclite français au roi sur la clôture des états*. sl., 1615, in-8°, 17 p.

Tout le monde se réjouit dans l'espérance de réformes, et il est vrai que la résolution de réunir les états était excellente. Mais ces états ont échoué par la faute de ceux qui dirigent, en particulier de Concini, contre lequel l'auteur s'acharne : il lui demande de ne pas aspirer « à la duché, de peur qu'après avoir été fait baron de la plume, marquis d'Ancre, vous ne soyez duc de papier et ne prêtiez la plume et l'ancre pour écrire sur ce papier la mémorable histoire du progrès de votre fortune ». Adversaire des mariages espagnols, il s'adresse aux princes pour qu'ils prennent sur eux de relever la France affaiblie.

10° *La question des réformes*, 1614-1615.

2120. *Humble supplication au roi pour le soulagement du tiers état*, sl., 1614, in-8°.

Les remèdes devraient être le développement du commerce, la rapide expédition des procès, l'expulsion des flatteurs et l'organisation d'un bon Conseil.

2121. *Harangue de Turlupin le souffreteux*, sl., 1615, in-8° : publ. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VI, p. 51-83, qui croit que la première édition est de 1612.

Cette supposition paraît inexacte, puisque l'auteur anonyme a réclamé le renvoi des députés des États-Généraux. D'une manière

burlesque il demande la suppression des pensions, la réduction des tailles, l'abolition des gabelles, du droit annuel et la réforme de la justice en général.

2122. *Le conseiller fidèle à son roi*, slnd., in-8°, 95 p. — *Libre et salutaire discours des affaires de France*, Paris, 1615, in-8°, 153 p.

Il s'agit ici en réalité d'un même ouvrage sous deux titres différents et dont l'auteur est très probablement le président d'Athier. La principale différence que l'on observe est que le second est mieux ordonné, divisé en chapitres; mais les idées exprimées sont les mêmes. Nous avons donc ici deux éditions successives, dont la dernière est datée du 28 février 1615. Cet opuscule de propagande se distingue par un ton généralement modéré et par un esprit vif et hardi. On y trouve un exposé, méthodique et nettement rédigé, de la situation de la France dans les premiers mois de 1615, sans vaines récriminations.

Les rois, soutient l'auteur, ont à remplir sur terre des devoirs de bonté et de justice : ils sont tenus de ne pas délaisser la conduite des affaires pour s'occuper exclusivement de leurs plaisirs, et surtout de conserver la paix qui est la « santé de l'état ». Cette idée générale émise, l'écrivain s'attache à proposer des remèdes pour maintenir la tranquillité dans le royaume. Il passe donc en revue successivement la maison royale, — les princes et maisons françaises et étrangères, ducs, pairs et officiers de la couronne, — les officiers de justice, — la noblesse, — les gens de guerre, — les habitants des villes et des villages, — les ecclésiastiques, — les protestants, — les officiers de finance, — les vagabonds et les mendiants.

A propos de chacune de ces divisions, il n'hésite pas à dévoiler les défauts et à proposer les réformes nécessaires.

Il aborde aussi les questions de la politique extérieure et des alliances. Il insiste particulièrement sur celle du mariage du roi, qui doit rapporter des provinces à la France : sinon, l'auteur réprouverait cette politique.

En somme, c'est un des ouvrages les plus sensés qui aient été écrits de 1610 à 1617.

2123. *Le franc-taupin*, Paris, 1614, in-8°.

Parle contre le désordre de l'état et contre les protestants, mais montre peu de raison et de bon sens.

2124. Gillot (Jacques). *Le Caton français au roi*, sl., 1614, in-8° : nombreuses édit. en 1614.

L'auteur donne quatre avis à Louis XIII : « Ne pas être oisif, ne pas faire violence à la justice, ne pas contracter légèrement avec toutes sortes de personnes, ne pas s'asservir mal à propos ». Adversaire de l'alliance espagnole, il soutient la cause des princes et se montre l'adversaire des Jésuites.

Cet ouvrage a suscité deux réponses : 1° *L'Image de la France représentée à messieurs des états, avec la réfutation d'un libelle, intitulé le Caton français, fait contre ceux qui maintiennent la religion et l'état, le tout divisé en trois parties*, sl., 1615, in-8° : l'auteur y traite la question de la souveraineté respective du pape et du roi et fait l'éloge des Jésuites. — 2° *Le Caton et Diogène français pour apologie contre un trait de l'Image de la France, où est représentée la réfutation du Caton français*, sl., in-8°, 63 p. Il n'y a pas de dialogue : en réalité, c'est presque un monologue du soi-disant Caton.

2125. *Avis au roi sur la réformation générale des abus qui se commettent en ce royaume*, sl., 1614, in-8°.

L'auteur signale successivement les abus dans les églises, la justice, les finances.

2126. *Lettre de Guillot le songeur, intendant de Vaugirard*, slnd., in-8°.

Genre bouffon : diatribe, parfois ironique, contre quelques abus qui doivent être réformés.

2127. Beaufort (Jean de). *Le trésor des trésors de France volé à la couronne par les inconnues faussetés, artifices et suppositions commises par les principaux officiers de finances. Découvert et présenté au roi Louis XIII en l'assemblée de ses États-Généraux à Paris, l'an 1615. Avec les moyens d'en retirer plusieurs millions d'or et soulager son peuple à l'avenir*, sl., 1615, in-4°, in-8° ou in-12°. Très nombreuses éditions en 1615 : celle in-8° comprend 180 p.

Pamphlet terrible par les précisions qu'il apporte. Dans son avis au roi, Beaufort rappelle le souvenir de Henri IV et demande à Louis XIII de l'imiter. Il invoque l'avertissement qu'il avait formulé dès 1604 et qui lui avait valu d'être mis en accusation. Il reprend ses révélations, cite de nombreux cas et des noms à propos des dilapidations commises partout, dans toutes les administrations. Il montre les conséquences fâcheuses de cet état de choses pour la France. Le seul remède est de rétablir la chambre de justice et de faire rendre gorge aux financiers véreux. Beaufort, dans son indignation, se propose lui-même pour procéder à cette épuration.

Son livre, qui eut un énorme succès, provoqua une active polémique jusqu'en 1618, dont nous signalerons les principales manifestations ci-dessous. Elle est marquée en particulier par une *Suite du trésor des trésors*, 1616, in-4°, — par des *Remontrances des officiers de finances à la Chambre des comptes*, — et par les *Réponses* de Jean de Beaufort.

2128. *Lettre du courrier de l'autre monde arrivée en France*, sl., 1615, in-8°.

Contre l'abaissement des monnaies, préjudiciable au commerce.

2129. *Mémoires adressés à messieurs des états pour présenter à Sa Majesté, contenant les fautes, abus et malversations commises par les officiers des finances, partisans et payeurs des rentes, sur l'étendue de ce royaume*, sl., 1615 (?), in-8°.

Mêmes attaques que celles dirigées par Beaufort contre les financiers : expose les moyens ingénieux et multiples dont ils se servent pour s'enrichir.

2130. *Le financier à messieurs des états*, sl., nombreuses édit. en 1615, in-8°.

Critique vivement les États-Généraux, puis répond à Beaufort : il est absolument inutile de constituer une chambre de justice : seuls les petits seraient punis, tandis que les grands échapperaient. Il faut donc réformer tout d'abord le Conseil.

2131. *Le censeur, discours d'état pour faire voir au roi en quoi Sa Majesté a été mal servie*, sl., 1615, in-8°.

A été composé du vivant de Henri IV, mais n'a été publié qu'après le renvoi des États-Généraux en 1615. Vives attaques contre les financiers.

2132. *Avis au roi*, sl., 1615, in-8°.

Cet opuscule a été attribué à l'avocat au parlement de Paris, Antoine Arnauld (1560-1619), dont la célébrité était incontestée. Il demande au roi de former un bon Conseil, de choisir des personnes capables pour les fonctions ecclésiastiques et judiciaires, de ruiner les partisans et les financiers.

Voir : — Froment, *Essai sur l'histoire de l'éloquence judiciaire en France avant le XVII° siècle*, Paris, 1874, in-8°, p. 211 et sq.

2133. *Discours véritable de deux artisans de Paris, maréchaux de leur état, l'un demeurant à la porte Saint-Honoré, appelé maître Pierre de Rots; l'autre, à la porte Saint-Antoine, appelé maître Pierre Rosse ; rapporté par un des serviteurs de la Pomme de Pin, de Paris*, sl., 1615, in-8°.

Les deux interlocuteurs fulminent contre les abus : il faut interdire les duels, les malversations des officiers de finances et de justice, — diminuer les tailles, — supprimer le luxe, les carrosses, etc.

2134. *La vérité, la justice et la paix*, sl., 1615, in-8°, 11 p.

Adressé au roi. Celui-ci doit se faire communiquer tout ce qui s'écrit sur l'état du pays ; il connaîtra ainsi la vérité et pourra prendre les mesures nécessaires au bien de tous. La première est de rétablir une seule et même croyance « par tous moyens possibles, sans violence ». Puis, que le roi nomme des juges, mais non pas « d'argent, tels qu'a fait cette abominable invention de droit annuel ». Que le souverain soit enfin bien persuadé qu'il gouverne « ses royaumes comme le bien de ses sujets, et non sien propre ». Si tout cela est observé, la paix fleurira.

2135. Marchand (François). *L'Aristide français*, Tours, 1615, in-8°, 47 p.

L'auteur est lieutenant général au siège royal de Loches et il dédie son ouvrage à la reine. Il y attaque fortement la justice, qu'il convient de réformer. Pour cela, deux moyens se présentent au roi : 1° observance religieuse des règles de la justice ; 2° ouïr quelquefois les pauvres et les opprimés, comme l'ont fait Charlemagne et tous les bons princes. — De bonnes intentions, beaucoup de verbiage.

2136. *Harangue de l'amateur de justice aux trois états*, sl., 1615, in-8°, 16 p.

Pamphlet très violent contre les officiers de justice qui commettent toutes sortes de larcins et pressurent sans scrupule le peuple : hostile à l'hérédité des offices. Tout cela est développé à grand renfort de citations et d'exemples, tirés des auteurs latins, en particulier de Cicéron.

2137. *Le matois limosin*, sl., 1615, in-8°.

Proteste, auprès du prince de Condé, contre les abus et surtout contre la vénalité des charges.

2138. *Le Tondeux qui court en certains quartiers de la France et pourquoi il tient la campagne*, 1615, in-8°.

Attaques contre la vénalité des charges et protestations contre l'oppression du peuple.

2139. *Le maître d'école*, Paris, 1615, in-8°, 14 p.

Bizarre et confus : série de citations en latin.

2140. *La colère de Mathurine contre les différents réformateurs de la France*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Langage grossier de la commère : divagations. Peu important.

2141. *L'ombre de Henri le Grand au roi*, sl., 1615, in-8°.

Pamphlet assez bien fait : idées sages et modérées. L'auteur prodigue à Louis XIII des conseils sur la façon dont il doit se conduire pour bien gouverner. Principaux de ces conseils : ne pas employer d'étrangers dans les armées et les affaires, — accorder peu de pouvoir aux grands, — prendre Sully comme ministre, — réunir des conciles nationaux pour régler les intérêts de l'église gallicane, — être clément, mais sans exagération, — surveiller l'Espagne et abattre l'Autriche. En tout, 15 pages.

11° *Polémique avec les protestants*, 1614-1617.

2142. *Pardons et indulgences de plénière rémission, de coulpe et de peine, à tous fidèles réformés de l'un et l'autre sexe, octroyés par le pontife Chamier, l'an 21 de son règne et de la réforme le 81 selon le calendrier genévois, et de son ministère à Montauban le 4, séant au tribunal de ses prédécesseurs au synode dernier. Lues et publiées par son vicaire Dumoulin au grand temple de Charenton, Trident du haras réformé de France, le dimanche 2 mai de*

cette année. Avec les lamentations de Du Moulin sur les misères de ce temps, sl., 1614, in-8°, 16 p.

Libelle contre les pasteurs protestants : il est rédigé en forme d'ordonnance, à l'imitation des ordonnances royales. Il y a en outre une oraison dominicale ou Pater noster des ministres. Le ton est donné par le quatrain suivant : — Le Credo sert à la cuisine, — L'Ave ne profite de rien, — Il vaut mieux aimer sa voisine — Que de prononcer tant de bien.

2143. *L'oracle de Charenton sur les soupçons d'aujourd'hui*, sl., 1614, in-8°, 16 p.

Mélange de vers et de prose. Dirigé contre les protestants qui se sont soulevés, mais ont été vaincus. Pour éviter le retour de pareils désordres, le roi doit prendre d'énergiques mesures : supprimer tous les livres faits par les ministres touchant la réformation de l'évangile, défendre à ces ministres de prècher en faveur des rebelles, etc.

2144. Arnoux (Jean), 1560?-1636. *La confession de foi de messieurs les ministres convaincue de nullité par leurs propres bibles, avec la réplique à l'écrit concerté, signé et publié par les quatre ministres de Charenton*, Paris, 1617, in-8°, 125 p. : plusieurs édit. cette année-là.

Le Père Arnoux, qui, en 1617, devait succéder au Père Coton comme confesseur du roi, ne prétend dans cet ouvrage « ni quereller les personnes ni combattre les inclinations » : il se propose seulement de signaler les erreurs du protestantisme en se servant des bibles réformées elles-mêmes. Il a ainsi écrit un livre technique, ardu, dans lequel abondent les textes, et a entamé la lutte contre le temple de Charenton dont Henri IV avait autorisé l'érection.

2145. Pitard, aumônier de la défunte reine Marguerite et chanoine de Saintes. *L'innocence défendue contre la calomnie des ministres de Charenton, en leur épître adressée au roi, sur la proposition du Père Arnoux*, Paris, 1617, in-8°.

L'auteur vient seconder le Père Arnoux et il passe, lui, à l'attaque. Il repousse avec vivacité les insinuations des ministres protestants qui avaient accusé les Jésuites de n'être que des instruments passifs d'un chef étranger et il déclare que ce ne sont pas les seuls

réformés qui ont « porté le roi Henri le Grand au royaume à la pointe de l'épée, malgré les ennemis de l'état ». Le ton de ce pamphlet, d'ailleurs très rare, est donc généralement violent.

2146. Morgues (Mathieu de), 1582-1670. Ἀντίῤῥοπον *ou contre-poids aux Jésuites et aux ministres de la religion prétendue réformée*, sl., 1617, in-8°.

C'est, si nous ne nous trompons, le premier ouvrage de polémique écrit par le fameux pamphlétaire sur lequel nous aurons à revenir. Dans cette polémique entre le Père Arnoux et les ministres de Charenton, il essaie de concilier les thèses opposées et il apparaît comme un modéré. — V. n° **2653**.

2147. Morgues (Mathieu de), 1582-1670. *Déclaration de la volonté de Dieu sur l'institution de l'Eucharistie contre les erreurs de Pierre Du Moulin, ministre de la religion prétendue réformée*, 1617, in-8°.

On a qualifié cet ouvrage de « vigoureux, sobre et bien raisonné » : il convient d'ajouter ardu. Mathieu de Morgues fait ici œuvre de théologien purement et simplement et on peut remarquer déjà sa dialectique serrée, si on ne reconnaît pas encore la vivacité et même la violence dont il fera preuve plus tard dans ses pamphlets politiques.

Voir : — n° **2653**.

12° *Critique et défense du gouvernement*, 1615.

(En 1615, après la dissolution des États-Généraux, la polémique devint fort active, et, en particulier, la question des abus à réformer avait provoqué l'apparition de nombreux ouvrages, dans lesquels étaient présentées des solutions diverses. Mais, en même temps, d'autres polémistes s'attaquaient au personnel dirigeant qui fut obligé de se défendre. De là, beaucoup de pamphlets d'un caractère spécial qui parurent pendant l'année 1615. Il est évidemment impossible de les énumérer en suivant l'ordre chronologique, puisque les dates précises font totalement défaut. Aussi avons-nous adopté la division suivante : nous indiquerons d'abord les adversaires du gouvernement, puis ses partisans.)

2148. *Conférence d'Antitus, Panurge et Guéridon*, slnd., in-8°,

27 p. : pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 279-301 (donne la date de 1614 : longue note).

C'est le premier d'une trilogie. L'auteur soutient que la guerre a tout ruiné et que les princes perturbateurs sont cause du malheur qui accable le peuple.

On a en second lieu : *Les grands jours d'Antitus, Panurge, Guéridon et autres*, slnd., in-8°, 48 p.

En tête, on trouve une liste des personnes des grands jours : messire Lubin y représente le clergé, et Antitus, la noblesse; le marchand Bienaisé est le délégué du tiers état; Guéridon, le paysan; Panurge, l'entremetteur, etc. Le sens général est qu'il ne faut pas accepter l'influence espagnole, et que la paix doit être maintenue pour remédier aux désordres du temps.

Vient enfin *La continuation des grands jours interrompus d'Antitus, Panurge et Guéridon*, slnd., in-8°, 78 p.

Les mêmes idées sont encore exposées ici.

2149. *La vérité avec son conseil secret*, slnd., in-8°, 48 p.

Allégorie : la Vérité fait la critique du gouvernement en général : Gerson blâme le clergé, Bayard la noblesse, et Michel de l'Hôpital le tiers état.

2150. *Le catholique christianisé*, sl., 1615, in-8°.

Flagelle la corruption des membres des États-Généraux : commence à attaquer Concini.

2151. *Martin l'âne aux Parisiens, salut*, slnd., in-8°.

Pièce écrite en faveur du prince de Condé et contre Concini.

2152. *Les regrets de Cendrin*, sl., 1615, in-8°.

L'auteur exhorte les princes à venger la mort de Henri IV, à réparer le mal que les États-Généraux n'ont pas su prévenir et empêcher, et il attaque le gouvernement, en particulier Concini.

2153. *L'Hermaphrodite de ce temps*, slnd., in-8°, 13 p.

Il déblatère contre tout le monde, contre les princes, Condé, Longueville et Mayenne, — contre les dirigeants, Concini, le chancelier, Bullion, Lesdiguières, etc., — contre les protestants. En terminant, il adjure le roi de se « raidir contre les rebelles » et de montrer qu'il est le vrai fils de Henri le Grand.

2154. *Le dénonciateur des troubles de la France*, sl., 1615, in-8°, 16 p.

Satire fort violente contre Concini et sa femme.

2155. *Séjanus français au roi*, slnd., in-8°, 45 p.

Ce pamphlet, qui a de la vivacité et de la force, a été composé après les États-Généraux de 1614 : il a été attribué quelquefois à l'historien Pierre Matthieu (v. n° **614**), à tort selon nous.

L'idée générale et le ton ressortent de ces lignes qui précèdent le discours : « Les rigueurs, les cruautés, les tyrannies, les meurtres, les assassinats, les empoisonnements, les voleries, les rapts, les sacrilèges, les accusations, les proscriptions, les injustices, les séditions, les partialités et les guerres, bref les feux et les flammes dont l'empire romain a été embrasé sous le règne de Tibère n'ont pu être arrêtées, suspendues ni éteintes que par la mort de Séjanus Justianus fatal, le boutefeu et le flambeau des malheurs qui ont presque réduit en cendres cette première souveraineté du monde. » Il faut donc qu'il en soit de même pour Concini qui violente tout pour être le maître absolu. Le parlement doit être appelé à juger ces « tyrans de l'état ». Le roi enfin doit diriger lui-même : car « Votre Conseil n'est plus qu'une cohue, pire cent fois que le Châtelet de Paris ». — Beaucoup de détails sur les incidents du temps : quelque partialité en faveur des princes.

2156. *Le Philothémis*, sl., 1615, in-8°.

Autre satire violente contre le favori tout-puissant. De là, *Réponse au libelle intitulé Philothémis ou, pour mieux parler, Misothémis*, sl., 1615, in-8°.

2157. *La rencontre de M. d'Épernon et de François Ravaillac*, sl., 1615, in-8°.

Attaques très vives contre le Père Coton et le duc d'Épernon, qui sont considérés comme les principaux auteurs de l'assassinat de Henri IV.

2158. *Le Pacifique pour la défense du parlement*, slnd., 1615, in-8°.

Écrit parlementaire adressé à la reine : il défend les remontrances du parlement de Paris (25 mai 1615), qui n'ont pas été écoutées par la reine et ses conseillers : il accuse le Père Coton et Concini de

mener la France à la ruine et recommande de reprendre les alliances autrefois conclues par Henri IV.

2159. *Le Diogène français*, slnd., in-8°, ou 1615, in-8° : nombreuses éditions : pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. I (donne la date 1617).

Il passe en revue tous les états et conclut qu'il « n'y a plus d'hommes en France, ni de véritables Français ». Il s'attire ainsi une *Réponse* qui, d'après le Père Lelong, serait l'œuvre de Pierre de Guinoyseau, baron des Pontz des Boires (?).

2160. *Discours sur l'état présent des affaires de France*, sl., 1615, in-8°, 42 p.

Royaliste : s'en prend aux Cassandres, aux pleureurs Cendrins, aux Pacifiques, etc. A propos des mariages espagnols, il expose longuement les opinions contraires qui ont été émises et se prononce en faveur de l'alliance avec l'Espagne. Enfin, il défend Marie de Médicis et Concini.

2161. *L'Espagnol français*, slnd. (1615), in-8°.

Réfutation, dans l'intérêt du gouvernement, des quatre pamphlets, Caton, Diogène, Cassandre, Pacifique.

2162. *Avertissement aux provinces sur la disposition présente des affaires*, Paris, 1615, in-8°, 22 p.

L'auteur se propose de répondre aux nombreux libelles qui ont paru depuis 1614. Il analyse ce qui s'est passé aux États-Généraux : comme les trois ordres, trop préoccupés de leurs intérêts particuliers, n'ont pu s'entendre sur la réforme des abus, le roi n'a pas encore pu prendre beaucoup de mesures favorables. Mais il a donné sa promesse et il faut le croire. Tout le monde doit donc se grouper autour de lui et ne pas écouter les discours provocants.

2163. *Avis aux gens de bien*, sl., 1615, in-8°.

Écrit contre les calomniateurs et faiseurs de libelles. Le gouvernement est entièrement disculpé par l'auteur des reproches qu'on lui adresse : l'élévation d'un étranger n'est ni contre la bonne politique, ni contre les usages.

2164. *La pitarchie française, ou réponse aux vaines plaintes des malcontents*, Paris, 1615, in-8°, 48 p.

Depuis quelques mois, tout le monde se mêle de se plaindre et d'écrire sur les réformes. C'est là un tort grave : car Marie de Médicis, qui est elle-même prudente et sage, est assistée d'un conseil composé de gens, eux aussi, prudents et sages : éloges particuliers de Condé et de Concini. Tout va pour le mieux du monde : les mariages espagnols donneront la sécurité au pays. Méfions-nous donc des mécontents qui ne rêvent que désordre et guerre.

2165. *L'homme de Diogène*, slnd., in-8°.

Éloge de Marie de Médicis et du Conseil : médiocre intérêt.

2166. *Discours sur l'injustice des plaintes qu'on fait contre le gouvernement de l'état*, sl., 1615, in-8°.

Réponse à ceux qui se plaignent et qui critiquent : ce sont des « furieux qui voudraient voir tout bouleversé ». Quoi qu'on en dise, la tenue des états et l'alliance espagnole ont été et sont favorables au royaume. Quant aux réformes, il est totalement impossible de supprimer les pensions et d'établir une chambre de justice. — Royaliste exalté : ton quelque peu violent.

2167. *Remontrance d'un catholique anglais aux bons Français de ce temps, en faveur de la reine, mère du roi, et de l'état*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Panégyrique de la régence de Marie de Médicis. Qu'on la laisse maintenant agir en toute liberté, ainsi que ses conseillers : car tous ne visent que le bien de l'état.

2168. *La défense de la faveur contre l'envie*, sl., 1615, in-8° : extr. dans le *Mercure français*, t. III.

Semble favorable à Concini : en tout cas, soutient que de tout temps il y a eu des favoris qui ont été détestés et contre lesquels on a toujours crié.

2169. *L'Italien français*, slnd., in-8°, 8 p.

Proteste avec énergie contre les calomnies débitées sur le compte de Concini et de sa femme. Tous leurs ennemis sont aujourd'hui dans une situation fâcheuse et n'osent rien entreprendre. Quant à lui, il continuera à servir fidèlement le roi.

2170. *L'équitable*, sl., 1615, in-8°, 38 p.

L'auteur fait d'abord l'éloge de Henri IV et constate ensuite que,

depuis la mort de ce roi, la paix a régné en France. Par conséquent, le gouvernement n'est pas aussi mauvais qu'on veut bien le dire. D'ailleurs, quelque mesure qu'il prenne, il y aura toujours quelqu'un pour le dénigrer : on n'est jamais content de sa fortune présente.

2171. *Le fléau des médisants*, slnd. (vers 1615), in-8°.

Pamphlet en faveur de Concini et de sa femme. Le *Catalogue de la bibliothèque de M. Leber* dit, à propos de cette pièce : « une des plus curieuses et peut-être la plus rare et la plus utile de toutes celles qui se rapportent au maréchal d'Ancre ».

2172. *Le bon ange de la France, adressé à la reine, mère du roi, contre les perturbateurs de son repos*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.

S'adressant à Marie de Médicis, l'auteur s'écrie : « Vous diriez, Madame, qu'il y a un prix proposé à qui criera plus fort contre votre gouvernement. » C'est une tendance naturelle : car « rien ne chatouille tant les oreilles des hommes que la médisance, rien qui se coule plus doucement parmi la multitude que la calomnie couverte d'un faux prétexte de franchise et de liberté ». Et, cependant, cela devrait-il exister? Lorsqu'une mesure est décidée, n'est-on pas obligé de s'y soumettre? « Ce qui est une fois concerté et délibéré au Conseil d'état en affaires grandes et importantes comme sont celles qui vont au général du royaume ne peut être non pas blâmé, mais seulement disputé en public ni en particulière compagnie sans crime de lèse-majesté. »

Ces quelques phrases prouvent que ce pamphlet est bien écrit et que l'auteur a le souci de la logique. Pas de violence dans le langage : le ton est calme d'un bout à l'autre. C'est l'œuvre d'un homme sensé.

2173. *Réponse de dame Friquette, bohémienne, appelée en France par les malcontents pour dire leur bonne aventure*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Ici, c'est tout autre chose. La bohémienne supposée interpelle vivement les mécontents : « Vous ressemblez aux anguilles de Melun, qui criez avant qu'on vous écorche. » Et elle leur dit leur fait sans détours : « Il n'appartient nullement à vous de porter votre nez aux affaires d'état... Ne vous mêlez point des affaires des

grands; ce n'est pas la viande pour vos moineaux. » Ne manque pas de bon sens, sous un langage pittoresque, imagé et, aussi, trivial.

2174. *De l'autorité royale*, sl., 1615, in-8°. — Aut. édit. : 1620.

Cet opuscule a été écrit à l'occasion de l'arrêt du parlement (28 mars 1615), qui convoquait les princes du sang, les pairs et les autres seigneurs pour pourvoir, de concert avec lui, au bien de l'état. L'auteur repousse avec énergie les prétentions politiques du parlement.

2175. *L'autorité royale en son degré*, slnd., in-8°, 35 p.

A pour but de montrer, en ces temps de troubles et de rébellion, la majesté des rois. Ceux-ci ont été établis par Dieu : « Ils ne tiennent que de lui le sceptre et leur couronne sans aucune subjection à quelque autre puissance que ce soit, spirituelle ou temporelle. » Et l'auteur insiste constamment sur cette idée : « Les rois sont ici-bas les lieutenants de Dieu... Si les rois, qui sont dieux... Les rois doivent obéir à la loi des commandements de Dieu... », etc. C'est un des premiers ouvrages théoriques où est exposée la doctrine qui, à partir de Richelieu, prédominera en France. L'auteur, déjà, préconise une soumission, absolue, passive, au souverain et, dans l'occasion, au gouvernement de Marie de Médicis et de Concini.

13° *Les mariages espagnols*, 1615-1616.

(Nous avons déjà indiqué dans le paragraphe 5° les plaquettes parues au sujet du projet des mariages espagnols. Il est à peine besoin de dire que, depuis cette époque, de nombreux pamphlets, tout en traitant principalement d'autres questions, se sont occupés incidemment de celle-ci : nous nous sommes astreints à les signaler ci-dessus. Mais, en 1615-1616, au moment où la réalisation de ce programme politique allait s'accomplir, il y eut une recrudescence dans la polémique et les Français se divisèrent nettement en deux camps, les uns combattant l'alliance avec l'Espagne, les autres au contraire la prônant. Nous avons donc groupé tous ces opuscules, faisant place d'abord aux adversaires, ensuite aux partisans.)

2176. *La Cassandre française*, sl., 1615, in-8° : nombreuses édit.

Cet écrit a été rédigé dans l'entourage du prince de Condé pour s'opposer aux mariages espagnols et pour engager le roi Louis XIII à épouser la duchesse de Montpensier. L'Espagne, en effet, a des desseins ténébreux contre la France : pour les déjouer, il faut s'appuyer sur Condé qui ne trahira pas. — Sur les réponses qui furent faites, consulter le paragraphe précédent.

2177. *Le bon Navarrais aux pieds du roi*, sl., 1615, in-8° : nombreuses édit.

Plaquette véhémente contre tous ceux qui conseillent l'alliance avec l'Espagne, et principalement contre le clergé qui est accusé de vouloir soumettre la France au souverain pontife, comme le prouve le rôle que les évêques ont joué lors des États-Généraux.

2178. *L'Héraclite parisien aux pieds du roi*, sl., 1615, in-8°.

L'auteur tonne contre les financiers : il déplore les misères de la France qui ne peuvent être qu'aggravées par l'alliance avec l'Espagne.

2179. *Avis à M. le prince*, sl., 1615, in-8°.

Encouragements au prince de Condé : il doit continuer à montrer au roi non seulement le désordre de l'état, mais surtout les résultats fâcheux qu'entraînerait l'union avec l'Espagne.

2180. *Lettre écrite par un bon Français à un conseiller d'état pour le secours que le roi est obligé de donner au duc de Savoie et ses autres alliés*, sl., 1615, in-8°, 16 p.

Adversaire de l'alliance : l'Espagnol arme, la France doit armer : et, pour le prouver, l'auteur choisit des exemples et remonte jusqu'au règne de Charles VIII. Le roi devrait épouser la princesse de Lorraine; car il épouserait « et une fille et un grand état ensemblement » : en se mariant au contraire avec une infante espagnole, il se marie avec « une fille simplement ».

2181. Bédé (Jean), sieur de La Gormandière. *Discours d'état sur la protection des alliés*, slnd. (Paris, 1615), in-8°.

Ce gentilhomme angevin cherche dans toute l'antiquité des exemples pour montrer qu'il vaut mieux soutenir les anciens alliés protestants que s'unir avec l'Espagne et accroître ainsi la puissance de cet état. Semble être une réponse au *Caton français* (v. n° **2124**).

2182. *Le soldat français en colère*, sl, 1616, in-8°.

Il s'adresse aux fidèles Français pour protester contre l'alliance espagnole. Il en rend responsables Concini, sa femme, les membres du Conseil : tous ont conclu ce rapprochement pour qu'on n'ait pas à rechercher les véritables auteurs de l'assassinat de Henri IV.

2183. *Mercuriale première*, slnd., in-8°, 16 p.

Diatribe violente contre le mariage espagnol : en appelle à Henri IV. Attaques contre Concini qui a tout accaparé et qui réduit le roi à n'être rien.

2184. *Avis du doyen des valets de pied de la cour à ses camarades sur le voyage de Bayonne : ensemble, comme ils s'y doivent comporter*, Paris, 1615, in-8°.

Adversaire des mariages : rédigé en style grossier.

2185. *Tyrtœus aux Français*, slnd., in-8°.

Adversaire : bien peu important.

2186. *La rencontre de Henri le Grand au roi, touchant les mariages d'Espagne*, sl., 1615, in-8°, 16 p. : nombreuses édit.

Libelle très violent, rédigé par un partisan des princes mécontents. Engage Louis XIII à rompre avec l'Espagne et à venger la mort de son père, qu'il attribue à Concini et même à Marie de Médicis. — V. une réponse plus loin (n° **2195**).

Voir : — *Bul. Bib.*, 1891, 94.

2187. *Le bon Français, ou discours d'état contre les libelles*, sl., 1615, in-8°.

Réfutation des pamphlets qui ont critiqué l'alliance franco-espagnole.

2188. *Avertissement à la France touchant les libelles qu'on sème contre le gouvernement de l'état, par le sieur D. C.*, sl., 1615, in-8°, 23 p. : nombreuses édit.

Dédié au président Jeannin, cet écrit fait preuve d'un grand optimisme : depuis l'avènement du roi, tout a marché à souhait. Les perturbateurs ont usé vainement de tous les moyens pour troubler le repos de l'état : ils ont même employé les pamphlets, qui n'ont aucune valeur. La politique de Marie de Médicis est en effet la seule acceptable : l'alliance avec l'Espagne sera profitable à tous :

car, « si la principale fin des mariages des princes est l'utilité de leurs peuples, nous ne pouvons pas tirer de ces alliances un plus grand bien que la paix, qui est la mère de toute félicité ».

2189. DACREIGNE (Claude). *Tombeau des malcontents, dédié aux bons et fidèles Français*, sl., 1615, in-8°, 14 p.

Originaire de Tulle, avocat au parlement, l'auteur a écrit un opuscule où domine l'emphase. Pour lui, il convient de ne pas écouter ceux qui veulent troubler l'état, en particulier ceux qui protestent contre les mariages espagnols : il en est, lui, un défenseur énergique. Il faut que tous les bons et fidèles Français se groupent autour du jeune roi. La concorde sera telle ainsi que « le Français ne voudra plus vivre que pour être utile à l'Espagnol et l'Espagnol au Français ».

2190. *Apologie ou défense pour le mariage du roi et de Madame sa sœur contre le blâme de ceux qui réprouvent l'alliance d'Espagne, par Nicolas de Sonnelles*, Paris, 1615, in-8°.

Le titre de cet opuscule, dédié au roi, est suffisamment caractéristique. Dans sa démonstration, l'auteur explique que les négociations relatives aux mariages remontent jusqu'à Henri IV.

2191. BEAUNIS DE CHANTEREIN (Pierre), sieur des Viettes. *Convenances admirables des noms et des mariages du roi et de Madame, dédiées au roi et à Madame en bonne étrenne*, sl., 1615, in-8°.

Veut montrer, au moyen d'anagrammes ou de calculs bizarres, que l'union du roi et de sa sœur avec des Espagnols était inévitable et fatale. — V. n° **2030**.

2192. *Discours d'état présenté au roi sur les alliances de France et d'Espagne, par I. B., gentilhomme champenois, ci-devant député aux États pour la noblesse de Champagne*, Paris, 1615, in-8°.

Favorable : intérêt restreint.

2193. *Discours sur l'alliance faite par le roi très chrétien avec le roi catholique*, sl., 1615, in-8°.

Se prononce en faveur de cette alliance en invoquant des arguments historiques et en rappelant les unions matrimoniales conclues entre les maisons de France et d'Espagne depuis Chilpéric II et Charlemagne.

2194. Esternod (Claude d'), 1590-1630. *Le franc Bourguignon pour l'entretien des alliances de France et d'Espagne*, Paris, 1615, in-8°.

Gouverneur d'Ornans et poète, Esternod approuve les mariages : mais, là-dessus, il a écrit 215 pages bien ennuyeuses, où il prodigue la rhétorique, ne ménage pas les injures aux adversaires et accable le gouvernement de flatteries. — V. Brunet, *Manuel du libraire*, II, 652.

2195. *Lettre de Guillaume sans peur envoyée aux débandés de la cour*, 1615, in-8°.

Blâme les plaintes que l'on fait contre le gouvernement, et en particulier les princes qui s'opposent aux mariages : fait l'apologie de l'alliance espagnole qui assurera à la France la paix. C'est une réponse à la *Rencontre de Henri le Grand*... (v. n° **2186**).

Voir : — *Bul. Bib.*, 1891, 94.

2196. *Les terreurs paniques de ceux qui pensent que l'alliance d'Espagne doive mettre la guerre en France*, Paris et Lyon, 1615, in-8°, 39 p.

D'après le Père Lelong, l'auteur serait l'avocat Antoine Arnauld : Barbier, IV, 679, est du même avis. La thèse soutenue est la suivante : on craignait que le prince de Condé, comme autrefois les Guises, ne formât une ligue et que le roi d'Espagne n'envahît la France : mais rien de tout cela ne s'est produit. Condé n'a rien à espérer des Français, des protestants et des étrangers : impuissant, il a tout à perdre. Il est donc de son intérêt de se soumettre, de donner l'exemple et d'approuver la politique du gouvernement.

2197. *Les colloques du curé de Coussi aux Français, touchant les alliances d'Espagne*, sl., 1616, in-8°.

Approbateur; peu important.

2198. *Avertissement du sieur de Bruscambille sur le voyage d'Espagne*, sl., 1615, in-8°.

Favorable à l'alliance : mais langage plus que grossier.

2199. *Bref discours sur le prochain voyage du roi et de Madame sa sœur à Bayonne*, Paris, 1615, in-8°.

Célèbre ce futur voyage avec pompe et enthousiasme.

2200. *L'hyménée royal et discours touchant les grandes bénédictions et le bonheur qui doit accompagner l'alliance royale de France et d'Espagne, par le docteur Assensio Enriquez de Monnegio, théologien du cardinal de Sourdis*, Bordeaux, sd., in-8°.

Le discours de ce théologien est extraordinaire : dans son enthousiasme exubérant, l'auteur n'hésite pas à comparer le mariage franco-espagnol à celui de Jésus-Christ avec la nature humaine!

2201. *L'accomplissement des alliances de France et d'Espagne*, sl., 1615, in-8°, 16 p.

L'auteur écrit mal et encombre son exposé de nombreuses citations pour montrer l'étendue de ses connaissances : du Haillan, de Serres, Monstrelet, du Tillet, etc., sont ainsi mis à contribution. Marie de Médicis est louée pour avoir conclu l'alliance. Les objections faites à ces mariages par des catholiques ou par des protestants sont réfutées : suivant l'auteur, on peut être à la fois ami de l'Espagne et allié des princes réformés. Semble avoir été écrit au mois de novembre 1615, époque où le mariage fut célébré à Bordeaux.

2202. *L'ambassadeur de bonnes nouvelles à tous les bons Français amateurs de la paix*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Même date que le précédent. Toute la mythologie est citée. Enthousiasme sans limites : « Qui sont les ambassadeurs de cette paix? C'est notre Louis et notre Anne, donnés des cieux, qui, au lieu des funestes cyprès, tirent de nos tombeaux cette olive pacifique. »

A été copié presque en entier dans le *Te Deum de la France pour l'heureux mariage du roi avec la sérénissime infante d'Espagne*, Paris, 1615, in-8°.

2203. *Mystères du coq ressuscité*, Paris, 1615, in-8°, 14 p.

S'adresse aux échevins de Bayonne pour leur expliquer que le mariage de Louis et d'Anne apportera les remèdes aux maux dont souffre la France. En somme, peu de chose.

2204. *Les réjouissances et feux de joie des prisonniers de la Conciergerie du Palais sur le mariage du roi*, Paris, 1615, in-8°.

Il aurait été étonnant qu'ils ne profitassent pas de l'occasion pour demander leur grâce. On trouve des plaquettes de ce genre toutes

les fois que se produit un événement considéré comme très heureux.

2205. *La félicité des victoires et triomphes du roi pour l'heureux accomplissement de son très auguste mariage, à l'occasion du Te Deum et feux de joie, par M. D.*, Paris, sd., in-8°, 16 p.

S'adresse au roi : les fidèles sujets, en apprenant les mariages, ont redoublé d'efforts pour vaincre les rebelles. Éloges outrés de Louis XIII, de Marie de Médicis, des conseillers, etc.

2206. *Le triomphe de Louis XIII, roi de France et de Navarre, et d'Anne d'Autriche, princesse, infante des Espagnes, son épouse*, slnd., in-8°, 66 p.

Semble avoir été écrit au mois de mai 1616. Allure dithyrambique et abus de la mythologie antique. Le retour du roi et de la reine est un indice que la paix sera maintenue et doit exciter la joie des Parisiens. La guerre a engendré beaucoup de deuils : mais tout est fini maintenant, puisque le roi a été le « Persée qui a sauvé sa pauvre Andromède [France] des monstres qui la dévoraient ». Attribué à I. Rossignol.

2207. *L'Apollon français*, slnd., in-8°, 74 p.

Écrit après novembre 1615. L'auteur se sert abondamment de la mythologie pour prouver son enthousiasme : en somme, peu de chose.

2208. Varin (Jean Philippe). *Le grand jubilé de joie donné à la France pour le très heureux mariage et arrivée de Louis XIII avec Anne d'Autriche*, Paris, 1616, in-4°. — *Le céleste ambassadeur de paix par les très heureux mariages de France, Espagne et Angleterre*, Paris, 1616, in-8°, 15 p.

Dans ces deux ouvrages, Varin, qui est aux gages du gouvernement, fait preuve d'un enthousiasme de commande et en même temps commet des erreurs, par exemple lorsqu'il croit que le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche a été consommé à Bordeaux. — V. n° **2090**.

2209. Dromani (Richard). *Les vœux sacrés et les ardents désirs des bons chrétiens pour les heureux mariages des Majestés de France et d'Espagne, adressés aux fidèles Français*, Lyon, 1616, in-8°.

L'auteur veut en somme montrer que l'intérêt de la religion catholique exigeait cette alliance. Pour cela, il compose trois traités. Dans le premier, il fait l'éloge de Marie de Médicis et de sa politique et soutient que, pour n'avoir plus rien à craindre, il convient de marier Christine de France à un prince anglais. Le second est consacré à l'éloge de la paix. Dans le troisième sont racontées les réjouissances qui ont eu lieu à l'entrée d'Anne d'Autriche dans la capitale. Beaucoup de verbiage et des longueurs énormes. — V. n° **2266**.

2210. *L'opposition et conjonction des deux grands luminaires de la terre,* Paris, 1617, in-8°.

L'auteur supposé de cet ouvrage serait Carlos Garcia. Or, cet opuscule est la même chose que celui intitulé *Antipathie des Français et des Espagnols*, attribué à Ch. Gauvin et qui eut de nombreuses éditions : Rouen, 1627, 1630, 1638, — Bologne, 1636, — Venise, 1639, 1651, 1658, — Gand, 1645. — Enfin, en 1632, après la mort de Gustave-Adolphe, les mêmes idées sont reproduites dans un autre pamphlet, *La contrariété d'humeur qui existait entre la nation française et l'espagnole.*

En tout cas, *L'opposition et conjonction...* est un ouvrage écrit en langue française avec traduction espagnole en regard. L'auteur s'attache à expliquer que cette antipathie de deux nations destinées à s'entendre est l'effet de « la malice du démon ». Probablement il voulait montrer que les mariages espagnols auraient d'heureuses conséquences : il est curieux de constater qu'il a atteint un but tout opposé.

2211. Audiguier (Vital d'), sieur de la Ménor, 1569?-1624. *Histoire tragi-comique de notre temps sous les noms de Lysandre et de Calixte,* Paris, 1616, in-8°, 796 p. — Aut. édit. : Paris, 1620, 1624, 1665, — Lyon, 1633, — Rouen, 1637, 1645. — Trad. hollandaise : 1663.

Œuvre copieuse d'un ami de Guillaume Colletet, poète, traducteur, polygraphe. Elle eut un grand succès, comme le prouve le nombre des éditions : elle est néanmoins inutilisable pour l'historien ; à la fin seulement, quelques rares allusions aux mariages espagnols. Royaliste convaincu : style ampoulé.

14° *La guerre civile*, 1615-1616.

2212. *Remontrance à la reine, mère du roi, sur l'entretien et conservation de la paix par tout le royaume de France*, in-8°, 15 p.

Cet écrit, signé Le bon Français et fidèle à son roi, est peu de chose : considérations sur les horreurs qu'entraîne la guerre et sur le bonheur d'avoir la paix.

2213. *Le secrétaire de saint Innocent*, sl., 1615, in-8°, 14 p.

Protestation contre ceux qui déclarent que la guerre est nécessaire.

2214. *Le sire Benoist, ferreur d'éguillettes*, sl., 1615, in-8°.

Genre bouffon. Si on écoute les réformateurs, c'est-à-dire les princes, la maigre chère pourrait revenir à Paris comme au temps de la Ligue. Mais il n'y a aucune crainte à avoir : la reine peut partir pour Bordeaux : en son absence, tout restera dans la tranquillité la plus complète.

2215. *La résolution d'un soldat français, sorti de Sedan, pour le service du roi : présenté à Monsieur, en la place Royale, le dimanche dernier, 12 juillet*, sl., 1615, in-8°, 16 p.

Belliqueux. Le soldat quitte sa garnison de Sedan où on vit dans l'inaction pour venir à Paris offrir ses services au roi et le conduire à Bayonne. Protestations de dévouement envers et contre tous.

2216. *Remontrance faite par deux cents gentilshommes français au chancelier*, sl., 1615, in-8°.

Épître violente : accusations contre le gouvernement qui persiste dans sa tyrannie et qui manque à ses promesses.

La réponse à cette diatrible ne se fit pas attendre : ce fut *Les véritables intentions de la noblesse française*, slnd., in-8°, 16 p. : on y défend la noblesse et on y expose son état d'esprit qui est favorable à la politique espagnole de Marie de Médicis. La noblesse a toujours bien servi le roi et ne doit pas écouter ceux qui, maintenant, l'appellent aux armes.

Du même genre est le pamphlet suivant : *Un gentilhomme français armé de toutes pièces pour le service du roi*, Paris, 1615, in-8°. Il aurait été adressé aux princes et à leurs partisans pour leur demander de ne pas troubler la paix du royaume.

2217. Perisse, ministre protestant. *La chemise sanglante de Henri le Grand*, sl. (Paris), sd. (1615), in-8°, 8 p. : plusieurs édit.

Perisse en appelle à la guerre civile en invoquant le feu roi contre Marie de Médicis, Concini et sa femme, le Père Coton, le chancelier de Sillery, le surintendant Bullion, le duc d'Épernon et « autres sangsues de l'état ». Il écrit évidemment en faveur du prince de Condé qui songeait à ce moment à s'insurger avec l'appui de la haute noblesse et peut-être avec celui des réformés.

2218. *Les plaisantes nouvelles apportées sur tout ce qui se passe en la guerre de Piémont, avec la harangue du capitaine Picotin, faite au duc de Savoie, sur le mécontentement des soldats français*, Béziers, 1615, in-8°, 13 p.; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VI.

On se plaint de ce que l'armée est inoccupée, les soldats sans argent, presque sans nourriture, sans travail, alors que l'on espérait aller en Lombardie prendre Milan et récolter un gros butin. Il faut donc occuper l'armée ailleurs. — Écrit en style populaire, mais avec beaucoup de vivacité.

2219. *Le protecteur des princes*, sl., 1615, in-8°.

Satire très vive dédiée à la reine. L'auteur y fait l'apologie de Condé et de ses actes. Il attribue la responsabilité de tous les désordres à Marie de Médicis et émet même des soupçons sur son honneur. Il attaque violemment Concini et les ministres, auxquels il reproche leur politique de rapprochement avec l'Espagne.

2220. *Les mânes de Henri le Grand se complaignant à tous princes, peuples de ce royaume, et à tous les potentats ses alliés durant son règne*, sl., 1615, in-8°.

Œuvre d'un partisan du prince de Condé. Satire très vive contre d'Épernon, Concini, les ministres, les Jésuites : attaque, lui aussi, la réputation de Marie de Médicis.

2221. *Discours sur les conférences faites entre Monseigneur le prince, M. de Villeroy et autres députés de Sa Majesté*, Paris, 1615, in-8°.

Écrit à propos du refus de Condé d'accompagner le roi dans son voyage à Bordeaux et à Bayonne.

2222. *Discours sur l'exprès commandement que Sa Majesté a*

fait à tous les gouverneurs des villes et provinces de son royaume pendant son voyage en Guyenne, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Écrit après le refus d'accompagner le roi. Que les nobles ne suivent pas les princes, parce que ceux-ci les ont toujours abandonnés après les avoir entraînés dans les révoltes et ont tiré leur épingle du jeu. Le peuple doit agir de même : car c'est lui surtout qui en pâtirait. Le mieux est d'obéir au souverain sans arrière-pensée.

2223. *Réponse au manifeste de M. le prince*, sl., 1615, in-8°.

C'est une apologie de la cour, quoique Concini et le chancelier de Sillery soient assez malmenés dans cet écrit.

2224. *Avertissement aux Français sur les causes et conséquences des troubles présents, et de l'intention du manifeste de M. le prince de Condé*, Paris, 1615, in-8°.

Exhortations à maintenir la paix.

2225. *Franc et libre discours fait à M. le prince sur les derniers points de sa déclaration*, Paris, 1615, in-8°, 8 p.

Contre Condé qui a refusé de suivre le roi. Qu'il réfléchisse sérieusement et rentre dans le devoir. Cet opuscule est écrit avec vivacité et a quelque allure littéraire : l'exposé est fait de façon logique, malgré sa brièveté.

2226. *Le manifeste et déclaration de la France à ses enfants ligueurs et rebelles à leur roi, avec admonition à leur devoir*, sl., 1615, in-8°, 30 p.

Royaliste. Que les rebelles se souviennent du temps de la Ligue où les insurgés eurent comme nourriture de la « chair de cheval, chiens, rats et souris ». D'ailleurs le gouvernement de la régence n'a-t-il pas fait tout ce qu'il a pu pour soulager le pauvre peuple? Les princes, au contraire, se sont révoltés plusieurs fois : « Pour le bien public, ils n'y songèrent jamais, mais par trop à sa ruine, à quoi ils emploient, comme l'on dit, le vert et le sec. » Donc, convertissez-vous et revenez à vous, c'est-à-dire rentrez dans le devoir. — Cet opuscule contient beaucoup de faits de détail et d'allusions aux événements : quoique le style soit quelque peu embarrassé, il est intéressant.

2227. *Déclaration des bons Français à la reine sur la lettre de M. le prince*, sl., 1615, in-8°.

Écrit au mois d'août 1615 : mêmes exhortations à la concorde que dans le pamphlet précédent, mais moins bon.

2228. *Lettre du bon Français à M. le prince*, sl., 1615, in-8°.

Opinion différente : attaques violentes contre Concini et sa femme.

Il y fut répliqué par la *Réponse à la lettre d'un soi-disant bon Français*, Paris, 1615, in-8°, 15 p. Réfutation violente aussi, faite paragraphe par paragraphe. Les révoltés sont des « races vipériennes » qui ont « mis en pièces le ventre et les entrailles de l'état ». Condé est un tigre d'Hyrcanie, une dure roche du Caucase et une image de bronze : au contraire, Henri IV est le grand Phœnix de la France, l'Hercule gaulois, etc. L'auteur est un partisan résolu des mariages espagnols.

2229. *Le conseiller fidèle à Monseigneur le prince de Condé et autres princes et seigneurs qui l'assistent sur les troubles qu'ils font en France*, Paris, 1615, in-8°.

Royaliste. Condé doit bien examiner les conséquences de sa conduite : il n'a qu'un parti à prendre, se remettre sous l'autorité du roi.

2230. *Lettre des chevaliers de Malte envoyée à Monseigneur le prince de Condé pour joindre ses forces à celles du grand maître, afin de dissiper l'entreprise du Turc sur la chrétienté*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Condé a une tâche plus grande à remplir que celle de se battre en France : par des exemples choisis depuis les Croisades on lui prouve qu'il doit partir pour aller faire la guerre aux Ottomans. Sinon, Louis XIII plus tard le fera et ravira à Condé toute la gloire.

2231. *Lettre du grand Sophy de Perse, écrite à M. le prince en langage persan, avec une copie arabesque traduite en italien par un chrétien maronite et d'italien en français*, Paris, 1615, in-8°.

Cette lettre, qui est adressée à Condé, « à Henri, prince de la lignée des empereurs de Franquie », est faite pour encourager le prince à maintenir la paix.

2232. *Avis salutaire du duc de Savoie à Monseigneur le prince de Condé*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Après les chevaliers de Malte et le grand sophi de Perse, c'est le tour du duc de Savoie d'écrire à Condé une lettre dont le style est

assez embrouillé. Même thème : que le prince s'unisse au roi et que tous les chrétiens partent pour secourir les fidèles qui les appellent contre les Turcs.

2233. *Lettre de l'hermite solitaire, contenant une prophétie adressée à MM. les princes retirés de la cour*, Paris, 1615, in-8°, 8 p.

Les princes n'ont pas à s'obstiner : ils doivent revenir à leur devoir. Peu intéressant.

2234. *Réponse à la lettre d'un gentilhomme sur les prétextes de la guerre, sur l'avis qu'il lui demande, à savoir : s'il doit suivre le parti de M. le prince*, sl., 1615, in-8°, 41 p.

Réfutation de tous les arguments en faveur de la guerre. Bon pamphlet, écrit sur un ton modéré et avec logique. — Prendre le parti de Condé, c'est se rebeller contre son roi, et alors les finances seront en bien plus mauvais état pendant la guerre que pendant la paix. L'alliance espagnole est excellente : craindre l'introduction de l'Inquisition en France est ridicule. A quoi bon rechercher les auteurs de la mort de Henri IV : déjà tout a été fait en ce sens et on n'a abouti à rien. Pourquoi vouloir changer les conseillers du gouvernement? Ils ont administré avec prudence et sagesse (défense de Concini et de sa femme). La vérité est que les révoltés veulent avoir le pouvoir absolu pour eux seuls. Or, les ressources du prince de Condé sont bien maigres, comparées à celles du roi qui pourra le cerner. Il vaut donc mieux qu'il retourne à la cour.

2235. *Résolution pour la paix, adressée à M. le prince de Condé*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Que les Français soient unis pour chérir Louis : malédiction sur ceux qui fomentent des guerres civiles. — Peu important.

2236. *Lettre de maître Guillaume, envoyée de l'autre monde à messeigneurs les princes retirés de la cour*, Paris, 1615, in-8°.

Invitation à la paix et à la concorde. — V. n° **2012**.

2237. *La France armée à la paix*, Paris, 1615, in-8°.

Dédié au prince de Condé. Aux armes en faveur du roi! Dans tous les états, les guerres civiles ont toujours causé des désordres : il faut maintenant les empêcher.

2238. *Les reproches de la France faits à MM. les princes et autres perturbateurs de son repos*, Paris, 1615, in-8°, 14 p.

Mélange de prose et de vers. L'auteur veut « instruire les peuples à n'ouvrir que sous bonnes enseignes l'oreille aux promesses et semonces de ceux qui, ayant la réformation publique en la bouche, n'ont le plus souvent rien moins en l'âme que le désir de la promouvoir et de l'avancer ». Il faut donc toujours obéir au roi.

2239. *Remerciement des poules à M. de Bouillon*, slnd., in-8°, 2 p.

En faveur de la paix : peu d'intérêt.

2240. *Le vrai serviteur du roi*, sl., 1615, in-8°.

Contre les libelles qu'on répand pour exciter les sujets à la révolte.

2241. *La trompette divine et royale, adressée aux fidèles serviteurs et sujets du roi*, Paris, 1615, in-8°.

Prendre les armes immédiatement contre les sujets rebelles.

2242. *L'heureuse trompette pour la paix, adressée à Monseigneur le prince de Condé*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Pamphlet assez bien écrit, mais abus des citations antiques. — Si Condé persiste dans sa rébellion, le peuple croira qu'il poursuit son intérêt particulier et non le bien public. Si la guerre continue, il ne semble pas que le prince puisse en tirer un avantage quelconque. Les plaintes formulées contre les conseillers ne sont pas justifiées. On pourra à loisir examiner les autres. Mais que Condé mette fin à la guerre : car, terrifiés par l'ordonnance royale, ses soldats pourraient bien le quitter au bout d'un mois et rentrer chez eux. Au contraire, si Condé se soumet, il peut être assuré de la clémence de Louis XIII.

2243. *Les lunettes à tous âges pour faire voir clair à ceux qui ont la vue trouble, pour le service du roi*, Paris, 1615, in-8°.

On doit obéissance complète au souverain.

2244. *Discours touchant l'injustice et la faiblesse du parti de ceux qui ont pris les armes contre le roi*, sl., 1615, in-8°, 24 p.

Pamphlet intéressant. — Si la religion prétendue réformée était persécutée, l'auteur aurait compris que l'on se soulevât : mais cela n'est pas. En réalité, les révoltés ont voulu profiter des circonstances, le voyage en Guyenne et le jeune âge du roi. Beaucoup ont adhéré à la faction parce qu'ils croient sincèrement qu'il s'agit du bien

public, « le plus agréable et le plus dangereux appât dont les perturbateurs des républiques et des monarchies se puissent servir pour décevoir les peuples crédules ». Vouloir réformer l'état en commençant par une révolte est vraiment un remède bizarre. La guerre est funeste : car les soldats ont commis toutes sortes d'excès et ruiné le pays. La monarchie seule peut nous préserver de tous ces maux : comme le prouve l'histoire ancienne, « c'est Dieu qui met les sceptres en la main des rois et qui pose les couronnes sur leurs têtes » : on ne peut donc se révolter contre eux. Il y en a aussi qui ont adhéré au parti des princes parce qu'ils l'ont cru puissant : ils se sont trompés. Donc, à la fin, l'auteur invite à la soumission.

2245. *Les protestations de la ville de Paris faites au roi sur son voyage*, Paris, 1615, in-8°.

Pendant que le roi sera absent, la capitale ne bougera pas.

2246. *Le vrai fidèle catholique français sur la déclaration du roi contre M. le prince*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.

Style extraordinaire : ultra-royaliste qui approuve tout et décerne des éloges outrés. Le roi « a des ailes, des flèches et des flammes : des ailes pour suivre plus promptement les rebelles et les punir et en ombrager ses fidèles serviteurs ; des flèches pour décocher en son courroux contre les désobéissants et pour toucher amoureusement ceux qui l'aiment ; des flammes pour dévorer en sa colère les perturbateurs du repos public et pour enflammer doucement les âmes animées du zèle de son service ». Écrit vers septembre 1615.

2247. *La frénésie des rebelles et malcontents, découverte par ses symptômes et guérie par bons remèdes*, Paris, 1615, in-8°, 19 p. — Aut. édit. : 1616.

Mélange de prose et de vers : l'auteur signale les signes infaillibles de cette frénésie et indique que, pour y remédier, il faut combattre et réduire les révoltés.

2248. *Remontrance d'un marchand bordelais de la religion prétendue réformée aux perturbateurs du repos public de la même religion*, s.l., 1615, in-8°, 24 p. — Aut. édit. : 1616.

L'auteur s'élève violemment contre les rebelles qui sont coupables de lèse-majesté et réfute tous les arguments que les protestants

présentent pour justifier leur action. A quoi bon s'insurger? Ceux qui se sont révoltés contre leur prince « souverain et naturel » ont toujours payé les « pots cassés ».

2249. *Lettre de Fiacre L'Aumonier, paysan champenois, envoyée à MM. les princes et autres retirés du service du roi*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Écrit vers la mi-octobre 1615. Tous les bons Français donnent tort aux rebelles et ne se laissent pas prendre à leur bien public. La révolte ne sert à rien : la soumission inévitable sera le résultat final.

2250. *Le cousin français, ou avis aux perturbateurs du repos public, écrit en l'armée de Guyenne, le 24 octobre 1615*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.

Dans un style quelque peu contourné, l'auteur exhorte Condé à faire comme d'Épernon, Lesdiguières, etc., et à servir le roi : lui sorti de la rébellion, il n'y restera que de petites gens, c'est-à-dire rien.

2251. *Le croquant du Poitou*, sl., 1615, in-8°, 14 p.

Invite son ami Guillaume à quitter le prince de Condé et à revenir au service du roi : style vulgaire.

2252. *Les nouvelles de l'autre monde, envoyées par Charon, nautonnier d'enfer, aux mauvais Français, par l'esprit d'un carabin qui lui fut envoyé par la fureur d'un villageois désespéré*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.

Dialogue entre Charon et l'esprit du carabin : contre ceux qui se soulèvent, et contre la guerre pendant laquelle on commet toutes sortes d'excès.

Il parut une *Réponse aux Nouvelles de l'autre monde par un carabin*, Paris, 1615, in-8°.

2253. *Le pacifique, sur les formalités présentes*, 1615, in-8°, 16 p.

Mélange de prose et de vers. C'est le diable qui met la discorde dans l'état et celui-ci est ruiné : — Le propre du vrai Dieu c'est d'être par essence — Et sans cesse bénin et de bonté immense. — Mais celui-là du diable, aussi de ses suppôts — C'est de faire du mal toujours et sans repos! — Comment donc agir? Aimer la paix. — En somme, peu important.

2254. *Exhortation faite au roi et à MM. les princes*, Paris, 1615, in-8°, 8 p.

Mélange de prose et de vers. Reproches aux deux partis : le roi doit écouter les plaintes des sujets et les princes ne doivent pas se révolter. — Ne soyez si enclins à ces guerres cruelles — Ne vous accoutumez aux civiles querelles — Contre votre patrie et contre ses loyaux — Gardez-vous de tourner le fil de vos couteaux. Il faut donc que les désordres cessent, parce qu'ils ne peuvent que favoriser les infidèles.

2255. *La conférence faite entre deux soldats congédiés, l'un des régiments des gardes du roi, et l'autre de l'armée de MM. les princes, sur la nécessité de faire la paix*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Ces soldats n'ont rien gagné ni l'un ni l'autre à la guerre : il vaut donc mieux abandonner les armes.

2256. *La déroute des soldats de l'Heurton, avec les considérations sur les événements de la paix et de la guerre*, Paris, 1615, in-8°, 15 p.

Quelques vers : style grossier. Peu important.

2257. *Conseil tenu entre les assiégés : résolution de se rendre : ambassades envoyées pour cet effet au capitaine*, Paris, 1615, in-8°, 16 p.

Même genre que le précédent.

2258. *Reproches du capitaine Guillery, faits aux carabins, picoreurs et pillards de l'armée de MM. les princes*, Paris, 1615, in-8°, 14 p.

Assez plaisant et vif.

2259. *Lettre de Morguan, envoyée à Charon, passeur ordinaire des enfers*, Paris, 1615, in-8°, 9 p.

Redoutant le retour du roi, il se prépare à fuir. Très peu important.

2260. *Libre discours sur les misères du temps présent, à M. de Beauvais-Nangis*, Paris, 1615, in-8°, 35 p.

Poésie attribuée à Claude Garnier, avec une épître en prose au début et une épigramme en vers à la fin. Tout à fait confus, écrit dans un style bizarre, encombré de toute la mythologie antique.

On se demande souvent ce que l'auteur veut dire : il semble qu'il demande à la noblesse de se réformer et de reprendre ses anciennes qualités.

2261. *L'almanach des abusés de ce temps, composé et diligemment calculé par le scientifique docteur maître Guillaume, avec la pronostication de maître Gounin*, Paris, 1615, in-8°.

Désordres des soldats en Champagne, Brie et Picardie. — V. n° **2012**.

2262. *Plaintes des paysans des environs de la ville de Sens, adressées à Monseigneur le prince de Condé*, Paris, 1615, in-8°, 7 p.

Contre les soldats qui causent toutes sortes de ruines et empêchent le labourage. La pièce est signée ainsi : Nous demeurons de votre grandeur, Monseigneur, très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs, et de Sa Majesté très humbles, très obéissants, très obligés et très affectionnés serviteurs et sujets.

2263. *Discours véritable du premier exploit d'armes fait en Guyenne, en l'abbaye de Saint-Ferme, le 12 octobre 1615, par quelques prétendus réformateurs d'état, contenant leurs horoscopes*, Bordeaux, 1615, in-8°, 15 p. — Aut. édit. : Paris, 1615.

Contre l'attaque de Sainte-Foy et de l'abbaye par les protestants : violences commises par eux dans l'église et dans le bourg. L'auteur les menace de représailles.

2264. *Les soupirs du bon Français sur les misères de ce temps*, Paris, 1615, in-8°, 8 p.

Montre les effets désastreux de la guerre et s'en plaint à Dieu qui a abandonné son peuple.

2265. *Plaintes du peuple de Normandie sur l'impunité d'aucuns soldats qui courent la campagne*, sl., 1616, in-8°, 13 p.

Le désordre le plus complet règne et les parlements devraient bien y remédier. Tout le monde est aujourd'hui capitaine et pille. On demande justice au roi pour tous les excès commis.

2266. Dromani (Richard). *Le carabinage et matoiserie soldatesque, auquel, sous discours amphibologiques, l'on raille plaisamment les cerveaux hétéroclites de ce temps, par le sieur Drachir d'Amorny*, Paris, 1616, in-8°, 78 p.

Gravures représentant Barbaro, Le carabin sans carabine, Belles-Oreilles, Le Poltronesque, avec des quatrains explicatifs. Dialogue entre Belles-Oreilles et Poltronesque sur toutes sortes de choses. Même appréciation que ci-dessus (nº **2209**).

2267. *Les affronts faits ces jours passés aux soldats de l'armée de M. le prince de Condé par le maître coq de la paroisse d'Épernay*, Paris, 1615, in-8º.

Ces soldats ont pris et mangé des poules, mais ont été battus. Écrit à la fin d'octobre 1615. Peu important.

2268. *La ligue ressuscitée*, slnd., in-8º, 7 p.

Le Père Lelong donne la date de 1615. Pamphlet contre le duc de Guise qui essaie d'accaparer les meilleures charges, alors que rien dans ses actes ne justifie ses prétentions. Il vaut donc mieux s'associer à Condé qui fait tous ses efforts pour bien servir l'état.

Ja. Maingoua répondit par la *Ligue renversée*, slnd., in-8º, 16 p. Il résume les faits depuis le XVIe siècle. Sa conclusion est que le roi ne doit pas se fier à l'attitude des protestants, parce qu'elle est sournoise et peu sincère : « Ils vous mordent en riant. »

2269. *Le courrier courtisan arrivé de Bordeaux*, sl., 1615, in-8º.

Satire contre Concini, les ministres, etc.

2270. *Discours fait au roi par le vrai Matthault, naguère retourné du purgatoire et du paradis*, sl., 1616, in-8º.

Écrit le 26 décembre 1615 : c'est un partisan du prince de Condé, mais un partisan assagi et désabusé.

2271. *L'ombre du feu duc de Mayenne au duc son fils*, Bordeaux, 1615, in-8º, 11 p.

Écrit le 26 décembre. Le feu duc exhorte son fils à sortir de la révolte, parce qu'il ne faut pas s'associer avec les protestants, ennemis de la religion. Ne doit-il pas approuver le mariage espagnol, puisque c'est lui, le fils, qui a été chargé d'entamer les premiers pourparlers? Vise-t-il, d'autre part, la réformation de l'état : mais cette réformation, « c'est une vieille peau de brebis, fourrée de renardise ».

2272. *L'avant-coureur des oppressés de la France*, Niort, 1616, in-8º, 12 p.

Partisan des princes. Le roi a de mauvais conseillers : il doit les

renvoyer et donner satisfaction aux demandes de Condé et des autres princes. Il faut qu'il réponde aussi aux cahiers des États-Généraux. Menaces à la fin. — Style assez vulgaire.

2273. *Le courrier général de la paix, arrivé à Paris le 22e de décembre 1615*, Paris, 1616, in-8°, 10 p.

Que l'on chante le *Te Deum* et que les intentions des uns et des autres ne soient pas « suspectées ». Cette pièce est suivie de : *Les actions de grâces de la France pour les bonnes nouvelles de la paix*, 4 p.

2274. *Avis d'un bon Français sur la trêve accordée à Monseigneur le prince de Condé et autres princes et seigneurs de son parti*, Paris, 1616, in-8°, 7 p.

Le plus grand bien, c'est la paix. Condé et ses partisans se laisseront toucher par les malheurs de la guerre. Espoir que la trêve se changera en paix définitive.

2275. *Discours sur les armes naguère prises par ceux de la religion*, sl., 1616, in-8°, 56 p. — Nombreuses édit.

Bien écrit : souci de la logique. La révolte des protestants se justifie par ce fait qu'on a voulu les soumettre à l'autorité du pape : ce n'est donc pas contre le roi qu'ils se sont révoltés.

2276. *Le politique Bouriquet de la Martegalle aux rebelles*, Paris, 1616, in-8°, 16 p.

Dialogue dont la conclusion est que les princes doivent signer la paix pour que l'ordre rentre enfin dans le royaume de France.

15° *La paix de Loudun*, 1616.

2277. *Les assurances de la paix*, Paris, 1616, in-8°, 12 p.

Éloge de Louis XIII : les Parisiens recevront avec joie ce roi qui donne la paix et amène avec lui une auguste épouse, illustre rejeton de la maison d'Autriche.

2278. *Cantique de la paix, et l'espérance qu'en doivent concevoir tous les bons Français*, sl., 1616, in-8°, 8 p.

Poésie en l'honneur de la paix.

2279. *Le partisan royal sur la conférence de Loudun*, sl., 1616, in-8°.

Écrit le 13 février et adressé au roi. L'auteur s'élève contre la faveur accordée aux étrangers et contre le gouvernement des ministres. Il faut renvoyer les uns et les autres et assurer la tranquillité de la France en concluant alliance avec des princes étrangers.

2280. BALZAC (Jean Louis GUEZ DE), 1594-1654. *Discours véritable des affaires présentes envoyé au roi de la Grande-Bretagne par un certain quidam de la cour du très chrétien roi de France et de Navarre*, sl., in-8°, 23 p.; pub. dans *Doc. Hist.*, 1910, p. 34-40, 161 et sq.

Ce certain quidam est le grand épistolier de France (v. n° **989**), alors secrétaire du duc d'Épernon. Il a cru, au début, que le prince de Condé voulait vraiment réformer l'état. Mais ensuite la désillusion est venue : Balzac montre que Condé a joué double jeu depuis 1614, proteste contre sa prise d'armes et en attribue la cause à son avarice extrême. Il se retourne du côté du roi qui est « la vraie source des bienfaits : c'est un océan qui ne tarit point... C'est l'image vivante de Dieu ». Condé n'a donc qu'à obtenir son pardon.

2281. *Très humble remontrance au très chrétien roi de France et de Navarre pour l'union des princes, pairs, ducs et officiers de la couronne, punition de ses sujets rebelles, établissement d'un bon et assuré repos en son royaume, au contentement de Sa Majesté et soulagement de son peuple*, sl., 1616, in-8°.

Pamphlet rempli de petits avis, d'une banalité constante, sur la façon dont le gouvernement doit maintenant s'exercer.

2282. *La résolution et triomphe de la paix faite entre le roi et nosseigneurs les princes*, Paris, 1616, in-8°, 15 p.

Comparaison habituelle entre les malheurs (énumération) de la guerre et les bienfaits de la paix. Tout le monde doit se réunir dans le bonheur commun.

2283. *Le héraut de la paix divine et humaine*, sl., 1616, in-8°, 7 p.

Écrit bizarre, rédigé sous forme d'ordonnance de David, « grand héraut de la divinité ». De même, à la fin, on trouve des lettres de saint Pierre attachées aux dites patentes, etc. Cette plaisanterie renferme cependant des idées sérieuses.

2284. *L'heureux succès de la conférence de Loudun, tenue entre le roi et nosseigneurs les princes : ensemble les publiques allégresses de la France pour le sujet de la paix arrêtée*, Paris, 1616, in-8°, 14 p.

Le roi et Condé ont fait preuve d'un égal désir de la paix. Vient ensuite un résumé de la conférence de Loudun : ses progrès ont été continuels, de telle sorte que l'on peut maintenant espérer que la tranquillité régnera dans le pays.

2285. NERVÈZE (Antoine DE). *Le remerciement de la France au roi sur le sujet de la paix*, Paris, 1616, in-8°, 30 p.

Remerciement sous forme apologétique : éloge du roi, — conseils sur la façon de gouverner. Écrit le 4 mai 1616. — V. n° **2035**.

2286. *Le Te Deum de la paix*, Paris, 1616, in-8°, 8 p.

Enthousiasme pour la paix, espoir dans l'avenir : éloge de Louis XIII. Peu important.

2287. *Le tableau de la discorde française, terrassée aux pieds du roi*, Paris, 1616, in-8°, 7 p.

Du 24 mai 1616. Éloge de Louis XIII et de Marie de Médicis : la discorde n'existant plus, le royaume aura maintenant du bonheur.

2288. *Discours des mouvements derniers advenus en France*, sl., 1616, in-8°, 70 p.

Malgré quelques défaillances de style, cet écrit, adressé au roi, est bon, raisonnable et parfois sincèrement ému. L'auteur remercie Louis XIII d'avoir donné la paix, « une paix clouée de clous de diamants, dont vous avez voulu être le forgeron et le clou tout ensemble ». Il résume les résultats de la guerre et du règne depuis 1610. Il examine ensuite quels doivent être les devoirs d'un prince, que d'ailleurs Louis XIII a jusqu'alors exactement remplis. Il faut parachever maintenant, et pour cela avoir un ministre capable pour diriger les finances qui « sont comme les chaînes et avant-murs » de l'état.

2289. *Harangue sur la réception de Monseigneur Du Vair à la charge de garde des sceaux de France, par J. D. C., avocat en parlement*, Paris, 1616, in-8°, 19 p.

Dédicace en latin à Du Vair qui remplace Brûlart : pour le nommer, Louis XIII a consulté Marie de Médicis. Éloge du nouveau

garde des sceaux qui a toutes les qualités et dont l'auteur vante principalement la modestie.

2290. Bautru des Mattras. *Réjouissance de la France sur l'élection et rétablissement de Monseigneur Du Vair, garde des sceaux*, Paris, 1617, in-8°, 29 p. — Aut. édit. : Lyon, 1617.

Réminiscences de l'antiquité, des vers même de l'Odyssée. Éloge outré : dédicace à Du Vair. Très peu d'importance.

16° *Arrestation du prince de Condé*, septembre 1616.

2291. *Discours sur l'arrêt fait de la personne de M. le prince*, sl., 1616, in-8°, 24 p.

Écrit contre les rebelles qui continuent leurs agissements, et non pas seulement contre Condé. L'auteur explique qu'en arrêtant celui-ci le roi lui rend service, puisqu'il le tire des mains des brouillons. Il conclut ainsi : « Nos rois ont été trop indulgents, trop faciles depuis quelque temps : car à quiconque a tiré l'épée contre eux, il semble qu'ils n'aient eu autre chose à opposer qu'un fourreau d'or... Il est temps qu'ils montrent une fois pour toutes à leurs sujets ce que peut leur colère sur ceux qui abusent trop souvent de leur bonté. »

2292. *Apologie pour Leurs Majestés, avec un fidèle discours de tout ce qui s'est passé depuis le mouvement de Mézières jusques à la prise de M. le prince*, Paris, 1616, in-8°. — Aut. édit. : Rouen, 1617, in-8°, 80 p.

Résumé des événements depuis 1614. Publication des lettres de Condé à Marie de Médicis (18 février 1614), et de Marie de Médicis à Condé (27 février 1614). Approbation de l'arrestation du prince.

2293. *Discours sur l'état présent des affaires du royaume*, Paris, 1616, in-8°.

Éloge du bon gouvernement et de la sagesse de Marie de Médicis : approuve l'emprisonnement de Condé.

2294. Rohan (Henri, prince de Léon, duc de), 1579-1638. *Le libre discours de M. de Rohan sur le temps présent*, 1617, in-8°.

A été imprimé dans les Mémoires (v. n° **706**).

2295. *Requête de la France à son souverain roi pour la liberté de son avocat Alludée, à la mort et surrection du bon Lazare, ami de Notre Seigneur*, 1617, in-8°.

Allégorie transparente : écrit en faveur de Condé détenu. L'auteur donne aussi des conseils pour soulager le peuple de France.

2296. Coeffeteau (Nicolas), 1574-1623. *Réponse au manifeste publié par les perturbateurs du repos de l'état*, Paris, 1617, in-8°.

Il s'agit du manifeste du 2 février 1617, rédigé par les princes qui se sont enfuis après l'arrestation de Condé. Traducteur, sermonnaire, théologien, Coeffeteau répond par un éloge des ministres et en particulier de Concini.

Voir : — Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, 1843, in-8°, t. II ; — abbé Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, 1893, in-8°.

2297. *Les avis de Charlot à Colin sur le temps présent, mis en lumière par L. D. F. D. D.*, slnd., in-8° ; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 237-246.

En vers assez bien tournés. L'auteur se plaint de l'agitation qui règne dans le royaume depuis l'arrestation de Condé. Il est hostile au maréchal d'Ancre et prévoit son assassinat. Il passe en revue les seigneurs principaux dont les uns sont favorables aux princes, les autres fidèles au roi : il montre que tous se laissent guider uniquement par leur intérêt : — « Beaucoup désirent d'avoir part — En l'argent qui ne coûte rien ».

17° *Concini et Leonora Galigaï*, 1616-1617.

(Pour compléter la liste des ouvrages cités ci-dessous, on pourra consulter celles qui sont données dans *Bul. Bib.*, 1834, n° 1144, — 1862, p. 881-3 : ce sont exclusivement des pamphlets ayant paru en 1617. — Il convient aussi de se reporter aux pamphlets cités dans les paragraphes précédents.)

2298. *Conférence du crocheteur du Pont-Neuf avec maître Pierre du Coignet, manant et habitant de l'église Notre-Dame de Paris*, sl., 1616, in-8°, 15 p.

Rédigé sous forme de lettres et de réponses. Du Coignet demande au crocheteur de conférer par écrit sur le « bien de l'église et de

l'état ». Au point de vue religieux, le roi n'obtiendra pas la tranquillité s'il n'a pas la paix religieuse. Au point de vue politique, la situation de la France est très fâcheuse à cause de son mauvais gouvernement, en particulier à cause de Concini. Et tout cela se termine par des prophéties et par une lettre des Juifs de Constantinople aux Juifs du royaume de France!

2299. *Les vœux d'un vrai Français au favori de la fortune*, Niort, 1616, in-8°, 24 p.

L'auteur ne s'indigne pas de voir un étranger devenir favori. Mais il entend que celui-ci ne se laisse pas troubler par sa fortune, gouverne sagement, « profitant à tous et ne nuisant à personne », de concert avec les ministres établis, « barbes blanches ». Ainsi tout ira bien. Sinon le favori peut se méfier de la fureur soudaine qui soulèverait tous les Français.

2300. *Le Cotret de Mars, avec le fagot, la fascine et le gros bois pour feu de joie, à la France*, 1616, in-8°; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. X, p. 259-265.

En vers : satire contre Concini et son entourage, Épernon, Mangot, Louis Dollé et Bullion.

2301. *Le courrier picard*, slnd., in-8°, 15 p.

Style grossier : satire contre Concini et sa femme à propos du gouvernement de Picardie qu'abandonne le duc de Longueville. — « Où avez-vous vu qu'un faquin — Eut l'air d'un maréchal de France? » Toutes les nouvelles qu'il annonce sont défavorables au favori.

2302. *La trompette française ou réveille-matin aux Parisiens pour venger l'assassinat commis par le commandement du marquis d'Ancre, le 19e de juin*, sl., 1616, in-8°, 26 p.

En plus deux pages de vers très grossiers contre Concini et sa femme et pour exciter les Parisiens à se débarrasser rapidement des deux époux. Le thème est le suivant : Concini ayant été empêché de sortir de Paris, sa colère a été telle qu'on l'accuse d'avoir payé des gens pour assassiner le cordonnier, qui est resté fidèle à sa consigne. L'auteur demande donc, dans un langage violent, ordurier même, au parlement et au prévôt des marchands de prendre des mesures énergiques contre cet Italien.

2303. *Le catholicon français, par l'admirable Gaillot le Songeur*, sl., 1616, in-8°.

Autre violente satire contre Concini, contre sa femme qui est une sorcière et une Messaline et contre leurs partisans. On leur fait prévoir le sort qui les attend et on demande à tous les bons Français de se défaire de ces monstres.

2304. *Réponse sur les calomnieux propos qu'un pédant a vomis contre un des grands de cet état*, sl., in-8°, 14 p.

C'est probablement la riposte à l'un des deux numéros précédents, peut-être à tous les deux : en tout cas, c'est un des rares pamphlets en faveur de Concini.

2305. *Songe*, 1616, in-8°; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 23-31.

L'une des pièces de vers les plus curieuses et les plus rares contre le favori : « — C'était un second don Quichotte... — Et sa devise : Je me rends... — Il n'est bon qu'à mettre à l'étable. » Elle a été écrite au moment où Concini, ce « monstre à la tête cornue », s'était retiré dans son gouvernement de Normandie par crainte de la haine des Parisiens, — en tout cas après septembre 1616, puisqu'il est fait allusion au pillage de l'hôtel de Tournon où habitait le favori. A celui-ci, l'auteur oppose Condé, « un petit César en victoire ».

2306. *Discours sous le nom de M. Du Vair, rendant les sceaux au roi*, slnd., in-8°, 7 p.

Du mois de novembre 1616. On suppose que Du Vair parle pour expliquer sa retraite. En réalité, c'est une attaque, d'ailleurs assez modérée, contre Concini.

2307. *Les larmes de la France à ses enfants mutinés*, Paris, 1617, in-8°, 16 p.

Un des rares pamphlets favorables au gouvernement. L'auteur prône la bonté de Marie de Médicis et de son entourage. Pourquoi se plaindre de Concini? « Que savez-vous si, tout étranger qu'il est, il ne vous surmontera point en affection au bien du service du roi? » On ne peut davantage rien alléguer contre les autres ministres, p. ex. contre Richelieu dont on fait ici l'éloge. Il vaut donc mieux que le roi aille combattre les révoltés. — Pamphlet intéressant.

2308. *Le roi hors de page*, s l., 1617, in-8°, 16 p.

On suppose que Louis XIII s'adresse à sa mère. Diatribe contre les Médicis et rappel de la légende de l'empoisonnement de Charles IX par sa mère Catherine. En marge, on trouve l'annotation suivante qui explique le pamphlet : « Tous les malheurs arrivés à la France ont été conçus en Italie et apportés en ce royaume par ceux qui sont venus de Florence. » Par suite, attaques contre Concini et ceux qui le soutiennent, le Père Coton, Barbin, et surtout Mangot que l'on accuse d'être entièrement soumis au favori.

Du même genre sont les *Plaintes à la reine mère*, 1617, in-8°, 16 p.

2309. Fournier (F.). *L'écho royal des Tuileries, avec quelques anagrammes sur les très augustes noms du roi et de la reine*, 1617, in-8°.

En réalité, pamphlet contre Concini et les ministres. D'ailleurs, maigre intérêt.

2310. Petit, substitut du procureur général à Vézelay. *Discours sur les trois merveilles arrivées aux trois fleurs de lis, du titre du très chrétien roi de France Louis XIII, suivant le partage et disposition du ciel, et de la miraculeuse liaison de messeigneurs ses princes*, 1617, in-8°.

Ce titre ne doit pas induire en erreur : c'est une satire contre Concini.

2311. *La disgrâce du favori de la fortune*, Paris, 1617, in-8°, 9 p.

Mort de Concini : ce qu'on attend du roi. Comme quoi il ne faut jamais se fier à la fortune qui est inconstante et aveugle.

2312. *Le coup d'état, présenté au roi à Fontainebleau*, Paris, 1617, in-12°.

Relatif à la mort de Concini.

2313. Bonnefons (de), lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine. *L'évanouissement de Concini*. Écrit d'abord en latin, puis traduit en vers français; extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Ac. Rouen*, 1912, in-8°, p. 311-313.

L'auteur énumère tous les reproches que l'on faisait à Concini, « ce monstre florentin, cet hydre tant immonde » : puis récit de son assassinat et de sa descente aux enfers.

2314. *Le testament et dernière volonté du sieur Conchini de Conchino, jadis prétendu maréchal de France, apporté en ce monde par un de ses gentilshommes qui fut tué auprès de Nanterre, lequel s'adresse au villageois qui le tua : plus y est compris un discours de la rencontre dudit Conchine et de Ravaillac, en forme de dialogue*, Paris, 1617, in-8°, 8 p. — Aut. édit. : Lyon.

Le titre est long : le contenu est peu de chose.

2315. *Confession générale du seigneur Conchine, trouvée après sa mort en son cabinet*, Paris, 1617, in-12°.

Contre Concini « piaffant, morguant tout le monde et faisant fiente de toutes choses ».

2316. *Propos dorés sur l'autorité tyrannique de Concino, Florentin, marquis d'Ancre, maréchal de France et prétendant la royauté par l'anéantissement de tous les princes, grands seigneurs et officiers du royaume et de la maison de Bourbon, péri misérablement par la juste fureur de Dieu et la sagesse admirable du roi, et par la main fidèle du sieur de Vitry, capitaine des gardes de Sa Majesté, le lundi 24 avril 1617, à la joie, contentement et paix universelle des vrais et fidèles Français, avec la vie et comportement dudit maréchal*, Paris, 1617, in-8°.

Le titre de ce pamphlet est suffisamment explicite. Mais il faut remarquer en même temps que l'auteur accable Leonora Galigaï et la rend responsable de la chute de son mari.

2317. *Abrégé de la vie, ruse, cautelle, mort, trépas, obsèques et funérailles du marquis d'Ancre et de tout ce qui s'est passé après sa mort.* Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 313-315.

Œuvre poétique d'un jeune éphèbe « en sa barbe première ». Au point de vue littéraire, nulle valeur : l'auteur compare le pilote qui, pendant la tempête, jette l'ancre à la mer, avec Louis XIII qui a ordonné à Vitry de supprimer le marquis d'Ancre. Faible récit de l'assassinat de Concini et des excès de la populace.

2318. *Les particularités de la mort tragique du maréchal d'Ancre*, 1617, in-12°.

Même genre que le numéro **2316** : l'auteur s'en prend à Leonora

Galigaï, qui, par sa domination, est la cause de la chute de son époux.

2319. *La victoire du Phébus français contre le Python de ce temps, tragédie en quatre actes en vers, où l'on voit les desseins, pratiques, tyrannies, meurtres, larcins, mort et ignominie dudit Python*, Rouen, sd., in-8°, 31 p.

Cette pièce raconte les détails historiques de l'assassinat du maréchal (Python) par ordre du roi (Phébus), etc. A été aussi publiée sous le titre de *Tragédie du marquis d'Ancre*; réimprimée en 1626.

2320. *La complainte du gibet de Montfaucon sur la mort du maréchal d'Ancre*, Amiens, 1617. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 315-317.

Ce gibet se plaint en vers de ce que le peuple lui ait arraché le corps qu'il attendait et qu'il aurait dû avoir.

2321. *La chanson nouvelle sur la mort du marquis d'Ancre*. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 317-318.

Poésie où l'auteur félicite Luynes et Vitry d'avoir débarrassé le roi de Concini et se réjouit de la mort de celui-ci, — « Qui, bouffi d'arrogance — Voulait, petit pion, — Faire le roi de France ».

Dans la même publication, p. 318-319, se trouve encore une *Chanson nouvelle sur la mort de Concini*, en vers patois, dans laquelle l'auteur déclare que l'initiateur de l'assassinat est Luynes et qu'on doit le remercier.

2322. *La destinée du maréchal d'Ancre*. Autre poésie dont un extr. est pub. dans la même revue, p. 322-323.

Louis XIII, irrité de l'esprit autoritaire de Concini, s'est adressé à son père Henri IV : ayant obtenu son assentiment, il a fait assassiner son ministre : « A Florentin si sot faut ainsi répliquer. »

2323. *L'enterrement, obsèques et funérailles de Conchine*, Paris, 1617, in-12°.

Quelques renseignements, mais peu importants.

2324. *Oraison funèbre du maréchal d'Ancre*. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 325.

Pamphlet où la vie et le gouvernement de Concini sont vivement critiqués : Concini a voulu ruiner l'état : sa mort est juste.

2325. *La descente du marquis d'Ancre aux enfers, son combat et sa rencontre avec maître Guillaume : ensemble le dialogue de la Galligaya et de Misoquin, esprit follet qui lui amène son mari. — la rencontre dudit esprit avec l'ange gardien de M. le prince,* Lyon, 1617, in-8°, 16 p.

Dialogues où se montrent quelque esprit et quelque vivacité. A la fin, couplets pour demander la mise à mort de la marquise d'Ancre.

2326. *Le voyage de maître Guillaume aux enfers*, 1617.

Arrivé aux enfers, maître Guillaume annonce la mort de Concini : joie générale, « les diables chantent, les diablotins jouent aux osselets; bref, tout l'enfer n'est que musique ». Maître Guillaume revient sur terre : dans la cour du Louvre il voit le cadavre de Concini; dans la ville il constate la satisfaction unanime. Le lendemain il assiste à la violation du corps, achète pour sa part les deux oreilles de Concini et va chez Pluton les jeter dans la chaudière. Cette facétie est peu plaisante, funèbre même. — V. n° **2012**.

2327. *L'ombre du marquis d'Ancre apparue à Messieurs les princes*, 1617.

Concini fait acte de contrition : il reconnaît ses crimes et les regrette.

2328. *Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguère maréchal de France*, slnd., [1617], in-12°.

D'un ton acerbe, on fait l'historique de la fortune du ministre.

2329. *Chapitre du crime de lèse-majesté royale auquel sont recueillies les charges qui sont au procès fait à Conchino*. 1617, in-f°.

Le plus curieux dans cet opuscule est qu'on y publie des extraits de lettres peu fières adressées par Richelieu à Concini.

2330. *Inventaire des pièces, mémoires et instructions du procès intenté par puissant, haut et redoutable seigneur messire Concino Coyon, coquefredouille, marqué d'Ancre, prétendant à l'empire français, contenant en gros 91 articles, à la diligence de Happe-*

lopin, son procureur général et spécial, dressé à juges et commissaires favorables, nonobstant déclinatoires, alibiforains, excuses, subterfuges et fins de non-recevoir des parties à ce contraires, sl., 1617, in-8°, 36 p.

Du 3 juillet 1617. Plaisant, quoique de ton assez vulgaire. Inventaire supposé de tout ce qu'a fait Concini : il a favorisé les visées des Espagnols sur la France, conclu les mariages dans ce but, armé la main de Ravaillac, ruiné le pays, etc. Mais Louis XIII l'a fait tuer : Concini « est tombé mort à la chute d'une prune envoyée sur lui en chiquenaude par le seigneur de Vitry ».

2331. *L'anchre de la paix sur le retour de messieurs de Vendôme, de Nevers et de Mayenne*, Lyon, 1617, in-12°.

Écrit par un écolier peu habile. Éloge de l'acte héroïque du roi : comparaison entre l'ancre et Ancre. Style boursouflé : Louis XIII « a été contraint de plonger le marquis d'Ancre dans la mer de son sang », la France « toute sèche de langueur et maigre de deuil » renaît maintenant, etc.

2332. *La juste punition de Lycaon, Florentin, surnommé marquis d'Ancre*, Paris, 1617, in-8°, 8 p.

Pamphlet très violent dont il suffira de citer les phrases suivantes : Concini, « plus ennemi de la douceur et plus cruel qu'un loup, en ses repas faisait servir la chair humaine aux passants : sa maison était la boucherie du sang humain : son surintendant fut l'injustice. La rapine et le larcin, le meurtre et la paillardise étaient ses domestiques serviteurs. Bref, l'on pouvait appeler son estomac et son ventre un cimetière et une égorgerie ». Aussi Louis XIII a-t-il bien fait de faire tuer ce monstre « aussi hideux que s'il était tout marqué d'*ancre* ainsi qu'un tigre ». Malgré tout, cela ne manque pas d'allure et d'énergie sincère.

2333. *La divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre, pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité des rois*, Paris, 1617, in-8°, 8 p.

Même genre que le précédent, mais moins violent : style précieux et plein d'antithèses. Donne surtout des détails sur la façon dont le peuple déchiqueta le corps de Concini.

A été publié sous un autre titre plus expressif : *Les feux de joie de la France sur la mort et sépulture du marquis d'Ancre, lequel a été enterré et déterré, traîné et pendu par les pieds, retraîné par la ville et faubourgs de Paris, et son corps enfin réduit en cendre, pour servir d'exemple...*, Paris, 1617, in-8°, 7 p.

2334. *Le monument des Conchinistes*, 1617.

Dans un langage bizarre et incohérent exprime sa joie de la mort de Concini : « Devant les Conchinistes tout le monde tremblait et les plus grands aigles ne paraissaient plus que vermisseaux ! »

2335. *Discours de Bruscambille à ses amis pour leur plus grand ébaudissement*, 1617.

Trivialité et injures. L'auteur trace le portrait physique et moral du maréchal d'Ancre : il le fait d'une façon assez plaisante, mais les termes qu'il emploie sont tels qu'il est impossible de les citer.

2336. Beaunis (Pierre) de Chanterein, sieur des Viettes. *Le définiment de la guerre apaisée par la mort de Concino Concini, marquis d'Ancre, lequel a été carabiné, enterré, déterré, pendu, décoyonné, démembré, traîné et brûlé à Paris, ayant été trouvé atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, les 24e et 25e avril 1617... De l'imprimerie de la voix publique qui chante : Vive le roi! devant le Palais*, sd., in-8°, 8 p. — Aut. édit. : Lyon, 1617.

Écrit « en ce mois d'avril ». Détails sur la mort de Concini, dans un style bizarre et ampoulé, et parfois incompréhensible. — V. n° **2030**.

2337. *Gazette sur la culbute des coyons par Abcdefg*, Montauban (?), 1617.

Satire en vers grossiers contre Concini.

2338. *Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie*, 1617, in-12°.

Assez intéressant. Portrait peu flatté du maréchal d'Ancre : exposé sévère de son administration dans la Picardie. Depuis qu'il est mort, bergers et bergères « conduisent paisiblement leurs troupeaux dans les belles prairies que la nature a émaillées de diverses

couleurs ». Aussi la joie des Picards a-t-elle été universelle : on a composé des chants d'allégresse et, en terminant, le berger en récite un à son interlocutrice.

2339. *Le réveil du soldat français, sur la juste punition du marquis d'Ancre*, Paris, 1617, in-8°, 8 p. — Aut. édit. : Lyon, Rouen.

Peu de chose : le soldat demande à reprendre du service, puisque désormais il n'y a plus que le roi à servir.

2340. *Les désirs de la France sur la mort de Conchine*, Paris, 1617, in-8°, 8 p. — Aut. édit. : Lyon.

Peu de chose : on espère dans le roi.

2341. *Les merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, Paris, 1617, in-8°, 23 p.

D'après l'avis au lecteur, ce pamphlet parut deux mois après la mort de Concini. Mélange de prose et de vers : style embrouillé. Attaques contre Concini : espérance dans le roi.

2342. *Le fidèle sujet, au roi*, sl., 1617, in-12°.

Mêmes idées que dans le numéro précédent.

2343. *La merveille royale de Louis XIII*, Paris, 1617, in-12°.

Mort de Concini : on attend maintenant que le roi gouverne.

2344. *Heureux augures au roi de sa victoire remportée sur un monstre*, Paris, 1617, in-8°, 15 p. — Aut. édit. : Lyon.

Les affaires iront bien maintenant qu'a disparu ce « lion ravissant des finances, ce tigre carnassier et ivre du sang français ».

2345. *L'action de grâce des fidèles français, voyant la paix au royaume de France*, 1617. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 324-325.

Style boursouflé. Honneur à Louis XIII qui s'est débarrassé de Concini, « faquin étranger... ancré à la ruine de France ».

2346. *Le passe-temps de Pierre Dupuis*, Paris, 1617, in-12°.

Sur la mort de Concini : peu important.

2347. *Le paysan de Ruel, au roi*, 1617, in-12°.

Même genre.

2348. *Le Salomon de la France, au roi*, Paris, 1617, in-12°.

Félicitations à Louis XIII : « Soyez béni de ce qu'en votre jeune âge vous tenez déjà le haut bout de votre conseil, ainsi qu'il vous appartient. » Que le roi réalise les espérances que l'on fonde sur lui après l'assassinat de Concini.

2349. *La voix du peuple, au roi*, 1617, in-12°.

Portrait peu sympathique du maréchal d'Ancre : confiance dans Louis XIII.

2350. *Le manifeste de la France à M. le maréchal de Vitry*, Paris, sd., in-8°, 16 p. — Aut. édit. : Lyon, 1617.

Mort de Concini. Ode à Vitry, qui est un grand homme : chantons ce brave maréchal !

2351. *Réjouissance sur la mort du faquin de Conchino*. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 319-320.

Poésie dans laquelle on loue Vitry, ce « grand Mars », et on lui demande de compléter son œuvre en faisant périr Leonora Galigaï.

2352. *Le Limosin*, slnd. (1617), in-12°.

Cet écrit a été composé sous les yeux de Marie de Médicis qui venait d'être exilée à Blois. Vives attaques contre Concini, « un étranger inconnu, sans mérite, sans autorité, sans amis, destitué de courage, de jugement et de conduite » : il était pourtant arrivé à une si haute fortune que, « pour l'empêcher d'aller plus avant, autre que le roi n'a pu y mettre la main ». Et, dans ce pamphlet, Marie de Médicis convient « qu'elle s'était trompée ».

2353. *Le Te Deum des Béarnais*, Paris, 1617, in-12°.

Dédié à l'un des auteurs du coup d'état, Montpouillan. On approuve l'action « juste » du roi, qui est ainsi devenu l'égal d'Alexandre. Car Concini était un « esprit tourbillonneur et tempestaire..., un roitelet de la fève qui empiétait sur votre autorité, qui foulait aux pieds votre couronne et le mortier de vos parlements ». Bien plus que cela, s'écrie le pamphlétaire : Concini « a été le maréchal et le forgeron de nos malheurs, et les soufflets de sa boutique n'ont servi qu'à embraser l'état ». Mais il reste encore Leonora Galigaï : il faut que Louis XIII la fasse brûler vive.

2354. *Allégresse de tous les vrais fidèles Français et serviteurs*

de Sa Majesté sur la mort du marquis d'Ancre, emprisonnement de sa femme et de ses partisans, Nevers, 1617, in-12°, 11 p.

Concini est ici un « Goliath diabolique..., hydre mis à bas par Hercule ». Il faut maintenant châtier tous les autres pour nettoyer « ce généreux corps de la France de toutes pourritures et méchancetés ». En attendant, qu'on allume partout des feux de joie.

2355. *La conspiration de Concino Concini, Florentin, marquis d'Ancre, maréchal de France, en 1617, et le procès fait à sa femme*, par Michel Thévenin, Paris, 1618, in-8°, 327 p. — Aut. édit. en 1618 et 1619 sous le titre *La conjuration de Conchine*.

D'après le Père Lelong, l'auteur est Thévenin, qui se serait appelé Mathieu, et non Michel. Le *Catalogue de la bibliothèque de M. C. Leber* et Barbier (3e édit.) attribuent ce pamphlet à l'historien Pierre Matthieu. L. Batiffol, *Rev. hist.*, 1907, t. 95, p. 293, note 4, soutient que Michel Thévenin est le libraire et croit, d'après l'épître dédicatoire, que l'auteur est Jean Baptiste Matthieu, fils de Pierre.

Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 55, n'accorde pas à ce pamphlet une grande valeur historique : Batiffol, au contraire, le considère comme une « source exactement informée et curieuse ». Il est certain qu'il ne faut pas demander à l'auteur une impartialité parfaite. Il se plaît à répéter tous les reproches adressés à Concini et il le fait sans contrôle, sans souci de la vérité. Il accable avec violence le maréchal d'Ancre : « Chacun le révérait, les mains baissées en terre. C'était une chose merveilleuse, du nombre de chiens qui léchaient ce tyran. » Il se montre aussi d'une dureté extrême pour Leonora Galigaï. Ce sont là évidemment des défauts graves, auxquels il faut ajouter ceux du style. Mais l'auteur fait le récit de la fortune de Concini, de sa mort, du supplice de Leonora : c'est un contemporain qui a des informations précises et détaillées. Par suite, à ce point de vue, ce pamphlet est à lire, tout en prenant bien garde de laisser à l'auteur la responsabilité de ses appréciations.

2356. *Histoire tragique du marquis d'Ancre et de sa femme, contenant un bref narré de leurs pratiques et desseins depuis le traité de Loudun jusques au jour de leur mort et exécution*, Paris,

1617, in-12°; pub. dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 2e série, t. II, p. 5-21.

Pamphlet publié avec privilège du roi : donc, officiel. Violence de langage extraordinaire : « Un potiron, un avorton étranger avait, comme Lucifer, assez d'impudence et de témérité pour entreprendre de poser son siège sur les fleurs de lis et empiéter le trône de son maître. » Et l'auteur, qui se soucie peu de la vérité, accuse Concini d'avoir comploté de renverser Louis XIII avec l'aide de l'étranger. C'était un « Briarée qui combattait contre les dieux.... un misérable enflé du vent d'une prospérité précipitée, soutenue par des arts diaboliques ».

2357. *Le roman de Conchine et de sa femme, contenant leurs vies, faits et gestes depuis leur arrivée en France jusqu'à l'exécution de leurs personnes*, 1617, in-8°.

Même genre : hostilité contre les deux époux; brièveté du récit.

2358. *Histoire générale du maréchal et de la maréchale d'Ancre par le sieur D. P., tirée du livre de Boccace intitulé Les nobles malheureux*, Paris, 1617, in-8°, 13 p.

Résumé très court des faits sans grande valeur historique : considérations philosophiques sur l'ambition du favori, sa mort et celle de Leonora.

2359. Boistel (Pierre), sieur de Gaubertin. *La défaite du faux amour par l'unique des braves de ce temps député par le soleil à l'exécution d'un acte tant héroïque en l'absence de Mars, Hercule, Mercure, Apollon et autres dieux fugitifs du ciel*, Paris, 1617, in-12°. — *Histoire tragique de Circé ou suite de la défaite du faux amour, ensemble l'heureuse alliance du cavalier victorieux et de la belle Adrastée*, Paris, 1617, in-12°.

Le premier de ces ouvrages est dédié à Vitry, le second à sa femme. Concini mort est soit le faux amour, soit Circé, tandis que Vitry est le cavalier victorieux. Sous cette forme allégorique, l'auteur raconte le tragique événement de 1617 et fait appel à tous ses souvenirs antiques pour exercer contre Concini son esprit satirique. — Pour l'appréciation, v. n° **611**.

2360. *Histoire des prospérités malheureuses d'une femme cathé-*

noise, grande sénéchale de Naples, Paris, 1617, in-12°. — Aut. édit. : Lyon.

Attribué à Pierre Matthieu. Il s'agit de la mort des deux Concini, mais particulièrement de Leonora Galigaï.

2361. *Les uniques et parfaites amours de Galigaya et de Rubico;* pub. p. Tricotel, Paris, 1885, in-18°.

2362. *La Médée de la France dépeinte en la personne de la marquise d'Ancre*, Paris, sd., in-8°, 14 p. — Aut. édit. : Lyon, 1617.

Médée, femme de Jason, s'est réincarnée dans Leonora pour faire le malheur de la France. Elle se plaint, s'accuse de ses fautes et se déclare résignée à attendre patiemment la décision que prendra le roi. Le ton de ce pamphlet n'est pas violent, mais l'auteur abuse des réminiscences de l'antiquité.

2363. *Discours sur la mort de Éléonor Galligay, femme de Conchine, marquis d'Ancre, exécutée en Grève, le 8 de juillet 1617*, Paris, 1617.

Autre pamphlet de ton modéré. Les renseignements fournis sont en général exacts : la relation des derniers moments et de l'exécution de Leonora est très précise.

2364. *Les discours, regrets et harangues de la marquise d'Ancre depuis la Conciergerie jusqu'à l'échafaud*, 1617.

Exposé des crimes que l'on reprochait à Leonora : éloge de l'énergie du roi.

2365. *Les remontrances de la marquise d'Ancre à son fils*, 1617.

Même genre.

2366. *Les actions et regrets de la marquise d'Ancre après la prononciation de son arrêt*, 1617.

Même genre.

2367. *Les articles du testament de la marquise d'Ancre*, 1617.

Paraît avoir été publié aussitôt après que l'arrêt eut été connu. La marquise, suppose-t-on, désigne le bourreau comme exécuteur testamentaire et demande que son enterrement ait lieu en place de Grève où l'on brûlera son corps. En attendant, elle confectionne des lis en souvenir des crimes qu'on lui reproche. Et ainsi les allusions et les jeux de mots se poursuivent.

2368. *La métamorphose du maréchal d'Ancre par Pub. Ovide Grand-Nez*. Extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1892, p. 320-322.

Poésie contre les deux Concini, véritables monstres, gloutons, — Et faisant de leur ventre un gouffre où sans horreur — S'entassait la moisson du pauvre laboureur. Leur but était de diriger la France sans tenir compte du roi : leur punition a été juste.

2369. *Recueil des charges qui sont au procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguère maréchal de France, et à Leonora Galigay, sa veuve, sur le chef de crime de lèse-majesté divine*, 1617, in-8°.

Théorie de l'auteur : Concini et sa femme étaient juifs et ils ont introduit les Juifs en France : ils se sont adonnés sans scrupules à la magie et à la sorcellerie.

2370. *La magicienne étrangère, tragédie en quatre actes en vers, en laquelle on voit les tyranniques emportements, origine, entreprises, desseins, sortilèges, arrêt, mort et supplice, tant du marquis d'Ancre que de Leonor Galigaï, sa femme, avec l'aventureuse rencontre de leurs funestes ombres*, Rouen, 1617, in-8°, 32 p.; analyse et extr. pub. p. Chanoine-Davranches, *T. Acad. Rouen*, 1912, in-8°, p. 361-380.

L'auteur ne serait pas Pierre de Sainte-Marthe, comme on l'a soutenu quelquefois, mais Pierre Matthieu. Des pseudonymes sont attribués aux personnages : p. ex., le grand Pan français désigne Louis XIII. L'auteur reprend les accusations portées contre Concini et sa femme et fait l'éloge du roi.

Réimprimée en 1626. — Publiée sous deux autres titres : 1° *Tragédie de la marquise d'Ancre*, sd., 32 p.; — 2° *Histoire recueillie de tout ce qui s'est passé tant en la mort du marquis d'Ancre que de Leonor Galigaï, sa femme*, Moulins, 1618, in-8°, 32 p.

2371. *Dialogue de la Galligaya et de Misoquin*... — V. n° **2325**.

2372. *La rencontre du marquis et de la marquise en l'autre monde : ensemble, leurs discours avec le roi Henri le Grand*, Paris, 1617, in-8°, 8 p.

Plaintes de Concini. Récit succinct de la maréchale sur ce qui lui est arrivé depuis la mort de son mari. Apostrophe virulente de

Henri IV : « Allez, misérables avortons : que vos esprits ne troublent plus le repos de ma France. »

2373. Brinon (Pierre de). *La tragédie des rebelles*, Paris, 1622, in-8°.

Relative à la mort de Concini.

2374. *Tragédie nouvelle de la perfidie d'Aman, mignon et favori du roi Assuérus*, Paris, 1622, in-8°.

Même genre que le précédent.

2375. *Le prince absolu*, 1617, in-12°.

C'est la conclusion inévitable. Le roi a maintenant tout le pouvoir et il l'exercera, croit-on, avec « bonté ».

II. — De 1618 a 1624.

1° *Recueils.*

2376. *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable M. de Luynes*, sl., 1622, in-8°. — Aut. édit. : 2e, 1623 et 1624, — 3e, 1625-6, — 4e, 1628, *augmentée des pièces les plus rares de ce temps* (70 pièces environ, 599 p.), — 5e, 1632, augmentée encore.

Nous avons consulté l'édition de 1628 et nous signalerons ci-dessous les pièces que l'on y rencontre. Ces pièces vont de 1619 à 1622 : on les a présentées quelquefois comme des satires médiocres. Cette appréciation paraît trop sévère : car, dans ce recueil, selon les éditions, on trouve quelques-unes des œuvres de Fancan, l'un des pamphlétaires les plus remarquables du temps.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, introduction.

2377. *Recueil de quelques discours politiques écrits sur diverses occurrences des affaires et guerres étrangères depuis quinze ans en ça*, 1632, in-8° (699 p.) et in-4°. — Aut. édit. : Saint-Gervais, 1633, in-4°, 484 p. (édit. consultée par nous), — 1645, in-8° (titre différent).

Dans l'avertissement au lecteur, il est dit qu'on ne peut pas affir-

mer, à propos de ces discours, « de qui ils peuvent être sortis », qu'on n'a pas recherché « d'où ils venaient, ni s'ils étaient tous d'une main ou de plusieurs ». Vient ensuite une table ou sommaire des douze discours, explicative et bien faite. Ces discours, qui ont tous un réel intérêt au point de vue de la politique extérieure, seront analysés ci-dessous. Desdouvres les regarde comme l'œuvre du Père Joseph : mais cette attribution a été contestée. — Ils s'étendent de 1617 à 1629.

Voir : — Desdouvres, *Le Père Joseph polémiste*, Paris, 1895, in-8°, 638 p.; — id., *Rev. hist. dipl.*, 1898, t. XII, p. 80-98, 371-417; — E. Bourgeois, *Rev. hist.*, t. LXII; — G. Fagniez, *Rev. Quest. Hist.*, 1896; — Nabholz, *Jahrb. Schweiz. Gesch.*, 1901, t. XXVI; — n° **2653**.

2378. *Le Mercure d'état ou Recueil de divers discours d'état*, 1634, in-8°, 484 p.

La publication de ce Mercure a été attribuée par Desdouvres au Père Joseph. Le recueil comprend sept discours qui sont favorables à la politique étrangère de Richelieu : plusieurs d'entre eux, qui sont antérieurs à l'arrivée du cardinal au pouvoir, se trouvent déjà dans le recueil précédent (n° **2377**).

Voir : — Desdouvres, *Le Père Joseph polémiste*, Paris, 1895, in-8°, 638 p.; — id., *Rev. hist. dipl.*, 1898, t. XII, p. 80-98, 371-417; — n° **2653**.

2379. *Nouveau siècle de Louis XIV, ou poésies anecdotes du règne et de la cour de ce prince, avec des notes historiques et des éclaircissements*, Paris, 1792, 4 vol. in-8°.

Ce recueil a été formé au XVIIIe siècle par Sautreau de Marsy d'après Barbier, et, selon Quérard, avec la collaboration de M. Noël. Cette œuvre a été reprise par G. Brunet sous le titre *Le nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historiques et satiriques et presque toutes inédites, de 1634 à 1712, accompagnées de notes*, Paris, 1857, in-12°. Dans ce recueil se trouvent des pièces extraites du recueil de Sautreau de Marsy, d'autres pièces tirées de divers ouvrages et des pièces non encore publiées. Malgré les indications du titre, la première est de 1617 et la dernière de 1713. Les plus importantes seront analysées ci-dessous.

2° *Accueil au nouveau gouvernement*, 1617-1618.

2380. *Discours sur l'heureux retour de MM. les princes, adressé à Monseigneur le duc de Nevers*, Paris et Lyon, 1617, in-8°, 16 p.

Écrit pendant le mois de mai, après l'assassinat de Concini. Éloge du duc de Nevers dont les pensées « ont toujours été justes, louables et imitables en ce qui regarde le service du roi, le salut du peuple, l'amour de la patrie et le bien public et universel de l'état du royaume ». Le bonheur va maintenant exister.

2381. *Le retour de la paix, avec les remerciements au roi et à la reine; ensemble, les demandes et réponses de quatre personnages, par dialogue, à savoir : le soldat, le paysan, maître Guillaume et le docteur*, Lyon, 1617, in-8°, 8 p.

Après des vers en l'honneur du roi et de la reine, le dialogue s'engage sur un ton modéré. Le soldat commence par se plaindre d'être obligé de remettre l'épée au fourreau et de ne pouvoir plus piller. Le paysan riposte en déclarant que c'est la meilleure solution possible : maître Guillaume accentue en ordonnant au soldat de se retirer, sinon il pourrait lui en cuire, et le docteur résume la discussion par une réflexion générale : « Arrière tous ces appétits de rébellions et de licences. »

2382. AUBIGNÉ (Théodore Agrippa D'), 1552-1630. *Les aventures du baron de Fœneste* : v. Hauser, *Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle*, t. III, n° 1480. Les première et seconde parties parurent avant la mort de Concini, à Maillé, 1617, in-8°, 72 p.; la 3e en 1619, 56 p., et fut rééditée en 1620 et 1622. Les aventures, en 4 parties, furent publiées à Genève, 1630, in-8°, 308 p. : aut. édit., 1640. Une édition nouvelle, avec le nom de l'auteur, fut donnée par Le Duchat, Cologne [Bruxelles], 1729, 2 tomes en 1 vol. in-8° : aut. édit., Amsterdam, 1731, in-12°, 2 vol. — Édit. particulière par Prosper Mérimée, Paris, 1855, in-16°, 348 p. — Les aventures sont enfin comprises dans l'édit. des *Œuvres complètes* par Réaume et de Caussade, Paris, 1873-1892, in-16°, 6 vol. (au tome II).

Cet ouvrage est analysé par Lenient, *La satire en France*, Paris, 1877, nouvelle édit., in-16°, t. II, p. 175-179. D'Aubigné a écrit cet

ouvrage parce qu'il est mécontent du gouvernement de la France depuis la mort de Henri IV : il l'a fait sur un ton modéré qui contraste avec celui de ses autres écrits, et sous forme de dialogue entre le vieux gentilhomme et le nouveau courtisan. De là une comparaison entre l'ancien temps et le temps présent : évidemment, le courtisan Fœneste est vaincu dans ce débat, puisque, d'après d'Aubigné, l'époque de Louis XIII ne peut être mise en parallèle avec celle de Henri IV.

Voir la bibliographie dans Hauser.

2383. Dryon. *Discours à M. de Luynes*. Paris, 1617, in-8° : nombreuses édit.

L'auteur se qualifie de gentilhomme servant du roi, et il se propose de donner des conseils au favori. Celui-ci, en particulier, doit éviter d'agir comme Concini, c'est-à-dire ne pas vouloir s'enrichir à l'extrême et ne pas rêver de trop brillantes destinées : « Combien de grands personnages se sont-ils perdus pour avoir trop tôt et trop haut logé leurs espérances et couru devant le temps à des incertitudes! » Lorsque Richelieu, dans ses *Mémoires*, tracera le portrait de Luynes, il exprimera les mêmes sentiments.

2384. *Avis au roi pour faire entrer la noblesse et gens de mérite aux charges et pourvoir au prix excessif des offices sans mécontenter les officiers*, sl., 1617, in-8°.

D'une façon assez sensée l'auteur tient compte des événements qui viennent d'avoir lieu. Il insiste principalement sur les idées suivantes : modérer le prix des charges, rétablir les élections, ne pas supprimer la paulette.

2385. Arnauld (Antoine), 1560-1619. *Propositions au roi sur la réformation de l'état*, slnd., in-4°, 20 p. — Aut. édit. : 1618, in-8°, 28 p.

Le célèbre avocat expose d'abord les désordres qui affaiblissent le royaume : il indique ensuite les moyens qui lui paraissent nécessaires pour remédier à cette mauvaise situation. Il examine successivement ce que l'on doit faire pour l'armée, l'amirauté, la justice, le clergé, la paulette, les Conseils, etc., et insiste sur les finances (recettes générales et particulières, pensions, garnisons, dettes des

Suisses, assistance aux Hollandais, maison du roi, ambassadeurs, etc.). L'on peut trouver que cet ouvrage manque un peu d'ordre : mais il est bien écrit et sensé : on n'y rencontre aucune violence.

2386. Chenel (Jean), sieur de La Chappronaye. *Les révélations de l'hermite solitaire sur l'état de la France*, Paris, 1617, in-8°.

Ouvrage peu important.

2387. Lescarbot (Marc), 1580?-1630?. *Le bout de l'an sur le repos de la France*, sl., 1618, in-8°, 16 p. : pub. p. G. Lecocq, *Th.*, 1877, p. 27-32.

Le voyageur, revenu de la Nouvelle-France, célèbre la chute de Concini, met en garde le roi contre les bigots, les loups-garous, les songe-creux, etc., et soutient qu'il faut avant tout expulser d'Europe les Turcs.

Voir : — n° 552.

2388. *Lettre de Cléophon à Polémandre sur les affaires de ce temps, avec un avertissement aux lecteurs*, 1618, in-4° ou in-8° : nombreuses édit.

Pamphlet officieux composé pour prendre la défense du gouvernement et rédigé, probablement, par un des secrétaires du roi, peut-être Tronson, comme beaucoup d'autres. A propos des affaires du Béarn, il décrit l'état de la France et du parti huguenot et conclut que le pays n'a rien à craindre : car « un des premiers signes de la bénédiction d'un royaume est quand le prince a la vertu de docilité et est assisté de personnes recommandables par leur prudence et pour leur intégrité » et, d'après l'auteur, c'est bien le cas pour la France.

2389. *Libre et salutaire discours sur les affaires de France*, Paris, 1618, in-12°.

Autre pamphlet du même caractère et sorti de la même officine. L'auteur s'adresse au roi : « Vos sujets vous aiment si tendrement, depuis le premier prince jusqu'au plus petit du peuple, qu'il n'y en a un seul qui n'exposât libéralement sa vie pour vous garantir de la moindre blessure. »

2390. Garnier (Claude). *Le triomphe du roi*, sl., 1618, in-12°.

Œuvre dithyrambique du poète, qui n'a pas plus de valeur que celle indiquée au n° **2260**.

3° *Assemblée des notables*, 1617-1618.

2391. MORGUES (Mathieu DE), 1582-1670. *La restauration de l'état*, 1617, in-8°, 30 p. : nombreuses édit. en 1617 et 1618.

Le vigoureux polémiste s'est proposé, lors de la réunion de l'assemblée des notables, de défendre avant tout l'administration de Marie de Médicis et de condamner Concini : il veut, dit-il, « méditer quelle a été la vigueur de l'état par le passé et quelle est à présent sa débilité, afin de le restaurer et de lui redonner ses premières forces ». De là deux parties. La première, excellente, est consacrée au résumé de l'histoire des dernières années : Marie de Médicis a bien gouverné : jusqu'en 1614, l'état du royaume a été bon ; après 1614, les révoltes ont été la cause de l'affaiblissement. Dans la seconde, plus brève et sacrifiée, l'auteur exprime l'espoir que la France sera heureuse après la disparition de Concini. Il a confiance dans les notables pour trouver les remèdes, dont lui-même énumère les principaux : de bons pasteurs aux églises, des ministres incorruptibles et impartiaux pour la justice, le maintien de la discipline dans l'armée, etc.

Voir : — n° **2653**.

2392. MOUILHET (Pierre DE). *Discours politique au roi par P. D. M.*, Paris, 1618, in-8°, 32 p.

Écrit à propos de l'assemblée des notables : l'auteur leur signale les maux qui sont à redouter. Ce sont : l'irréligion (supprimer les disputes et les controverses), — la guerre civile (entre le roi et les seigneurs, il ne doit pas y avoir parité), — l'oppression du peuple (le prince doit chérir ses enfants et ne jamais se servir d'hommes avares, passionnés ou inaptes), — et surtout l'injustice, c'est-à-dire la distribution déraisonnable de biens, honneurs et loyers (il faut donc avoir la certitude de ce qui est vraiment dû à chacun et de ce que chacun doit au vrai, régler par suite les rangs et l'ordre de la noblesse et du peuple).

La conclusion est : « C'est à vous, Sire, souverain médecin et

souverain musicien, de guérir son mal [de l'état] et remettre sa dissonance. » C'est un ouvrage théorique, sans envolée, de démonstration pure, parfois ennuyeux, mais composé par un homme réfléchi et d'esprit raisonnable.

2393. Beaunis (Pierre) de Chanterein, sieur des Viettes. *Le cahier royal divulgué en quatre parties notables par la convocation des députés assemblés à Rouen le 4 décembre 1617*, Rouen, 1618, in-8°.

Contourné et obscur comme d'habitude. — V. n° **2030**.

2394. *Avis à Messieurs de l'assemblée*, 1618, in-4° et in-8°.

L'auteur expose quels sont les maux dont souffre l'état et quels remèdes il faut employer. Il est l'adversaire des pensions excessives et, ce qui surprend à première vue, de l'instruction : « Je veux croire que l'intention de ceux qui nous ont amené ce nombre effréné de collèges était bonne; mais l'expérience nous a fait voir que les effets en sont très pernicieux. Les sciences ne sont bonnes que pour les grands esprits. » L'auteur considère néanmoins que l'assemblée peut avoir des résultats excellents, parce que le souverain, qui l'a convoquée, est animé des meilleures intentions : « Vous avez, dit-il, affaire à un prince absolument porté à suivre vos avis. Parmi les grâces que le ciel a versées sur son esprit, celle-ci paraît éminemment : il croit son conseil et ne se résout qu'avec lui. » — Origine probablement officieuse.

2395. *L'Hercule français*, *harangue au roi*, *pour la noblesse de France en l'assemblée des notables tenue à Rouen*, *par le sieur D. B.*, slnd. (Rouen, 1618), in-8°, 15 p.

Peu important : remarquer cependant que l'auteur est hostile à la paulette et à la vénalité des charges.

4° *Politique extérieure*, 1617-1624.

2396. *Discours auquel est examiné s'il serait expédient au roi d'entendre à l'empire pour lui*, *ou seulement de tenir la main pour le faire tomber à un autre prince qui ne soit point de la maison d'Autriche*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en septembre 1617 et attribué par Desdouvres au Père Joseph.

L'auteur soutient la thèse qu'il convient d'écarter de l'empire à la fois le roi de France et un membre de la famille autrichienne. Il ne faut pas du premier pour l'empire, parce que cela le brouillerait avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et les autres souverains, et parce que les princes allemands eux-mêmes ne veulent pas d'un roi puissant : l'entreprise serait d'ailleurs aléatoire. Il ne faut pas davantage d'un Habsbourg : mais Henri IV estimait le duc de Bavière : il est logique de suivre cette voie.

Pour enlever l'empire à la maison d'Autriche, il est nécessaire de rechercher de nombreux appuis, p. ex. ceux du roi d'Angleterre qui est le beau-frère du calviniste comte palatin, des Provinces-Unies, des Suisses, de Venise, du duc de Savoie, des autres états italiens et du pape, en exceptant peut-être la Toscane et Gênes, et des princes allemands, en particulier des électeurs, dont l'auteur expose la puissance relative.

Ce mémoire remarquable se termine ainsi : « Ce discours ayant été lu par le premier des ministres de l'état qui était lors [Luynes], il commanda à l'auteur de mettre en un autre les raisons contraires par lesquelles le roi semblerait plutôt être convié de laisser l'empire en la maison d'Autriche. Ce qu'on tâcha de faire par le discours suivant. »

Voir : — n° **2653**.

2397. *Discours auquel est montré qu'il est à propos de laisser l'empire en la maison d'Autriche*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en septembre 1618 et attribué par Desdouvres au Père Joseph. Ici, l'auteur ne suit pas l'opinion émise dans le discours précédent, non pas à cause des instructions de Luynes, mais à cause de la défénestration de Prague qui a eu lieu dans l'intervalle.

Il déclare qu'à propos de l'élection du roi des Romains, trois avis peuvent être formulés : 1° le roi doit briguer l'empire; 2° il doit soutenir le duc de Bavière; 3° il doit laisser les affaires d'Allemagne en l'état. Repoussant les deux premières opinions, l'auteur conclut au maintien de la maison d'Autriche dont il fait l'éloge. Le roi de France n'aura d'ailleurs qu'à y gagner, parce qu'il pourra ainsi jouer le rôle profitable de médiateur entre les Habsbourgs et les princes protestants de l'Allemagne, suivant la tradition.

2398. *Discours de l'empire et des princes et états de l'Allemagne*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en novembre 1618 et attribué par Desdouvres au Père Joseph. L'auteur se propose de considérer « en gros, par le rapport de l'empire et de ses parties, son état et sa condition ». Il résume donc l'histoire de l'empire jusqu'au moment où Mathias a fait choix de Ferdinand de Styrie pour successeur. Par suite de la révolte de la Bohême la situation de l'Autriche est mauvaise, malgré la concorde qui existe entre les princes autrichiens et l'appui de l'Espagne. L'auteur passe alors en revue les électeurs, puis les potentats allemands et constate que les uns sont amis de l'Autriche, les autres alliés de la France. Ainsi, l'empereur est « puissant et faible, grand et petit, riche d'honneur et pauvre de biens ». Pourquoi cet affaiblissement de l'empire? « La dignité impériale est un joyau, qui éclate selon la main qui le porte, ou plutôt un zéro en chiffre, qui ne fait point de nombre de soi, mais ajouté à un nombre le multiplie grandement » : les princes allemands ont donc pour politique que cet empire ne devienne pas trop puissant.

Ce discours, conclut l'auteur, « ne contient pas à beaucoup près ce qui s'en peut dire [de l'Allemagne], mais bien quelque chose de ce qui s'en doit savoir ». C'est une sorte de memorandum, fait probablement pour Luynes et établi avec une logique suffisante.

Voir : — n° **2653**.

2399. *Discours sur le sujet des troubles de Bohême*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en janvier 1619 et attribué par Desdouvres au Père Joseph. L'auteur expose deux opinions et les commente. D'après le premier avis, le roi devrait prendre le parti des ennemis de la maison d'Autriche, les princes protestants : la puissance et l'ambition de cette maison sont en effet des raisons pour que la France intervienne; elle sera aidée par les princes protestants, puisqu'ils se sont déclarés en faveur des Bohémiens : de cette sorte le roi a toutes chances de renverser la maison d'Autriche. L'auteur s'élève contre cet avis. L'intervention française serait dangereuse pour la chrétienté en faisant arriver un protestant à la couronne de Bohême : le roi très chrétien, fils aîné de l'église, ne peut pas agir ainsi, puisque « la

religion catholique y est fort intéressée ». En outre, ce serait favoriser les Turcs et leurs plans de conquêtes. Le roi doit donc se porter médiateur entre l'Empire et la Bohême : les princes allemands favoriseront cette médiation par désir de la paix, et le souverain français en tirera la plus grande gloire et le plus grand honneur.

Le second avis est que le roi ne doit pas affaiblir la maison d'Autriche à cause du danger que font courir les Ottomans. Par la réfutation du premier, on voit bien que l'auteur adhère au second.

Voir : — n° **2653**.

2400. *Discours sur l'élection d'un empereur après la mort de l'empereur Mathias*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en juillet 1619 et attribué par Desdouvres au Père Joseph. Qui peut briguer la couronne impériale après la mort de Mathias (mars 1619)? L'auteur pose d'abord en principe que le roi de France, possédant « la première et la plus noble couronne de la chrétienté », ne peut que mépriser l'empire. De tous les autres souverains, il n'en trouve que quatre qui puissent y prétendre. Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie, est le plus élevé en dignité et le plus puissant, malgré les troubles de Bohême : c'est un « pur Allemand, nourri et élevé à la cour même des empereurs, sage et religieux ». L'archiduc Albert de Flandre est « vieil et cassé, malsain au possible et plus disposé à mourir bientôt qu'à vivre longtemps ». Le duc de Bavière, Maximilien, est « religieux, dévot même de père en fils » : il est doux et modéré; mais aura-t-il l'énergie nécessaire pour briguer? Le duc de Savoie enfin est un prince étranger qui a trop d'enfants : il a contre lui l'hostilité des princes allemands et italiens à la fois. L'auteur compare entre eux ces divers candidats et donne la préférence à Ferdinand de Styrie.

Voir : — n° **2653**.

2401. Guillet (Scipion). *Le renouvellement des anciennes alliances et confédérations des maisons de France et de Savoie, en la pacification des troubles d'Italie et au mariage du sérénissime Victor Amédée, prince de Piémont, avec Madame Chrétienne, sœur de Sa Majesté*. Paris, 1619, in-4°, 327 p.

Avocat au service de Lesdiguières, qui lui a fourni des renseignements, Guilliet prône l'alliance de la Savoie et de la France contre l'Espagne.

Voir : — Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892, in-8°, p. 362.

2402. *L'heureuse alliance contractée entre le sérênissime et vaillant prince Victor Amédée de Savoie, prince de Piémont, et la très haute et très puissante dame Madame Chrétienne de France, sœur du roi*, Paris, 1619, in-8°, 15 p.

Enthousiaste pour ce mariage, parce que, d'après l'auteur, il resserre les liens qui unissent déjà la France et l'Espagne.

2403. *Le céleste ambassadeur de la paix, par le très heureux mariage de France et Savoie, par l'entremise de Monseigneur le cardinal de Savoie, son frère*, Lyon, 1619, in-8°, 15 p.

A la fin, p. 16, une prière à Dieu pour les biens qu'il donne au royaume de France. L'auteur célèbre en prose et en vers dithyrambiques le mariage qui vient de s'accomplir et qui assurera la paix. Réminiscences antiques fort nombreuses.

L'auteur a donné une édition amplifiée sous le titre : *La trompette française, sur le mariage de S. A. le sérénissime prince Victor Amédée de Savoie et prince de Piémont avec la très illustre... princesse Madame Chrétienne de France, sœur du roi très chrétien Louis XIII*, Paris, 1619, in-8°, 20 p.

Mêmes vers, mais plus nombreux, que ci-dessus; même prière à la fin : la prose n'est pas tout à fait semblable, mais paraît être du même auteur.

Quel est celui-ci? A la fin du second ouvrage on trouve une ode-acrostiche à S. A. Victor Amédée par Jean Philippe Varin, qui avait déjà célébré le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche (v. n° **2208**) : on peut donc supposer que c'est lui qui a composé ces deux ouvrages.

2404. *Discours sur les affaires et guerres d'Allemagne après l'élection de l'empereur Ferdinand et celle de Frédéric, comte palatin, à la couronne de Bohême*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en février 1620 et attribué par Desdouvres au Père Joseph. L'auteur s'effraye d'une intervention armée de la France en Alle-

magne en faveur de Ferdinand. Il examine avec détails et précision les forces respectives des deux partis, Empire et Bohême, et croit que l'empereur peut rompre aisément la ligue protestante. Par conséquent, pour que la lutte ne gagne pas toute l'Europe, il vaut mieux attendre la fin de la guerre entre Ferdinand II et Frédéric V et proposer ensuite la médiation. — V. n° **2653**.

2405. *Les visions admirables de Guillaume le solitaire, ermite du mont Bassine, qui vivait durant le grand schisme de l'Église, contenant un bref discours des grandes et épouvantables révélations de ce qui doit arriver de notre temps et surtout en la France, trouvées en un vieil manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Tricole en Gemodan*, sl., 1620, in-8°, 16 p.

Allusions aux différends survenus en Europe, et particulièrement en France, mais allusions peu claires.

2406. *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline*, dans recueils n^os^ **2377** et **2378**.

Écrit en janvier 1621 et attribué au Père Joseph par Desdouvres, qui est contredit par Fagniez et Nabholz. A propos de l'invasion de la Valteline par les Espagnols en décembre 1620, l'auteur expose, semble-t-il, le point de vue des « politiques ». Il examine les desseins probables du roi d'Espagne et l'importance qu'a, pour leur réalisation, la possession de la Valteline. En présence de cette tentative d'extension de la puissance des Habsbourgs, les états italiens doivent s'unir pour résister à l'Espagne et ne pas être dominés par elle. La question est capitale : mais, que l'on emploie la douceur ou la violence, elle n'est pas près d'être vidée. — V. n° **2653**.

2407. *Les sentinelles au roi ou avertissement des dangereuses approches des forces espagnoles pour bloquer le royaume de France*, sl., 1621, in-12°.

Écrit en avril 1621 à propos de la Valteline : soutient les idées des « politiques ». Montre que l'ambition de l'Empereur et de l'Espagne qui veulent dominer le monde constitue le plus grave danger pour la France : il faut s'y opposer de toute nécessité. Bon écrit, net et sagace.

2408. *Discours sur l'état lamentable auquel sont réduites les trois ligues des Grisons. Contre leurs anciennes libertés, et le traité*

de Madrid fait entre les deux Majestés, le 15 avril 1621; ci-jointes les raisons par lesquelles Sa Majesté très chrétienne est instamment suppliée de prendre en main la cause desdits Grisons, ses anciens alliés, oppressés si injustement, sl., 1622, in-8°, 29 p.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres, qui y voit la première ébauche du *Discours sur l'affaire de la Valteline et des Grisons* de 1625. La seconde ébauche serait le *Discours sur l'état lamentable de la Valteline adressé au roi, représentant la pauvreté où ils sont réduits pour le présent*, sl., 1623, in-8°, 29 p. Autre opinion de Nabholz qui voit là une œuvre du parti des « politiques » (*Jahrb. Schweiz. Gesch.*, t. XXVI, 1901).

Quoi qu'il en soit, ce discours constitue un résumé de politique étrangère, très raisonnable et fort appuyé sur les faits. D'après l'auteur, les Espagnols ont voulu détruire la situation privilégiée que la France avait chez les Grisons : prenant pour prétexte la religion, ils en ont fait un horrible massacre en juillet 1620 et ont ensuite envahi le pays de concert avec l'Autriche. Le roi de France a négocié et, par le traité de Madrid, 15 avril 1621, il a obtenu la restitution de la Valteline aux Grisons et le rétablissement du *statu quo ante*. Mais ce traité a été violé par les Espagnols qui ont constamment empiété (preuves nombreuses). La conséquence est que l'Espagne et l'Autriche possèdent tous les passages de la Suisse pour entrer en Italie et en sortir à leur volonté et restent seuls maîtres en Italie. Or, la France est le pays le plus intéressé dans cette affaire : son roi doit intervenir pour soutenir la cause des Grisons, parce qu'elle est juste et parce que, quand l'Espagne augmente, la France diminue.

Voir : — n° **2653**.

2409. *Discours sur ce qui peut être plus expédient et à moyenner au sujet des guerres entre l'empereur et le palatin*, dans recueil n° **2377**.

Écrit en août 1621 après la bataille de la Montagne Blanche et le succès de Ferdinand II : attribué au Père Joseph par Desdouvres. La situation de l'électeur palatin est misérable. Sa ruine entraînerait un accroissement de puissance de la maison d'Autriche, la soumission des princes protestants, l'obtention de la dignité électorale

par la maison de Bavière inféodée à l'Autriche. Il ne faut donc pas empêcher le roi de France d'intervenir en faveur du palatin, car le repos du pays est menacé par les Habsbourgs et l'union protestante. La question de la religion ne doit pas supprimer celle de l'intérêt de la France et le roi n'a qu'à agir comme ses prédécesseurs, c'est-à-dire se laisser exclusivement guider par la raison d'état. Il convient donc d'intervenir, de jouer le rôle de médiateur entre le palatin et l'Empereur. Si ce dernier refuse ou veut ruiner complètement son adversaire, le roi aura le droit de recourir même aux armes. — V. n° **2653**.

2410. Baret (Jacques). *Le chant du coq français au roi, où sont rapportées les prophéties d'un ermite, allemand de nation, lequel vivait il y a six vingt ans, dont aucunes ont déjà été accomplies au royaume de Bohême et Palatinat, et les autres prédisent que le roi doit réunir toutes les fausses religions à la catholique et se rendre empereur de l'univers, ce qui est encore confirmé par plusieurs autres prédictions anciennes de saints personnages bien approuvés*, Paris, 1621, in-8°, 221 p.

L'auteur, avocat au Parlement de Paris, écrit après la campagne de Louis XIII en Béarn. Très catholique, il conseille au roi, qui vient de mettre à la raison les réformés français, d'entreprendre la guerre contre « l'athée, l'hérétique, le Turc, le Juif » pour les ramener à la foi catholique. Il étale une érudition profane et religieuse, qui alourdit le texte : il insère des vers, des sonnets et publie les révélations de l'ermite allemand. C'est cette dernière partie qui est la plus étendue (170 p. environ). En somme, valeur fort médiocre.

2411. *La trompette de la Valteline, sonnée par le Grison blanchi sous la tyrannie de l'Espagnol*, sl., 1623, in-8°, 13 p.

D'après Desdouvres, aurait été composé peut-être par le Père Joseph : contesté par Nabholz. Ce pamphlet est écrit contre l'Espagne, « hydre de désolation », contre les « corbeaux de Castille ». L'Espagnol ne cherche qu'à maintenir le trouble en France pour faire, pendant ce temps, des progrès en Valteline : « Il faut venger tant d'indignités faites à la France et purger par une victoire remarquable toutes ces injures pour en tirer un ferme repos pour

votre état. » Le roi doit porter secours aux Grisons et ne pas écouter ceux qui veulent le détourner de la guerre : « Permettez donc de sonner la trompette et de dire tout haut : à cheval Gend'arme, noblesse à cheval, allez, allez comme vos valeureux pères conquérir l'Espagne tout entière sous les enseignes de Louis le Juste, comme ils firent jadis sous les étendards de Charlemagne. » — Beaucoup de vivacité, mais le langage est un peu vulgaire.

Voir : — n° **2653**.

2412. *Dessein perpétuel des Espagnols à la monarchie universelle, avec les preuves d'icelui. Revu, corrigé, augmenté et translaté, et mis en meilleur ordre qu'auparavant : avec les extraits des lettres du roi d'Espagne écrites au roi d'Angleterre*, sl., 1624, in-8° et in-4°; extr. dans le *Mercure français*, t. X, p. 94-96.

Attribué par Desdouvres au Père Joseph. Nabholz déclare que l'auteur est Villiers-Hotman, ami de Fancan, qui connaissait l'Allemagne pour y avoir été chargé auparavant de missions diplomatiques; ce serait une seconde édition de son pamphlet, *Progrès des conquêtes du roi d'Espagne et maison d'Autriche en Allemagne, Suisse, Grisons, Italie et frontières de la France depuis la mort du roi Henri le Grand*, sl., 1623 (mai ou juin), 14 p.

Œuvre du parti des « politiques ». L'auteur énumère les progrès faits par les Espagnols depuis qu'on ne les combat plus : il examine ensuite la situation de tous les princes chrétiens pour savoir quelles seront leurs intentions dans le cas où reprendrait la lutte contre la maison d'Autriche.

Voir : — n° **2653**.

2413. *Avertissement de Henri le Grand au roi sur les affaires de son temps*, sl., 1623, in-8°, 16 p.

L'auteur félicite le roi de France d'avoir donné la paix à ses sujets. Mais maintenant « vous devez jeter les yeux sur vos voisins, voir s'ils ne font rien à votre désavantage, considérer leur maintien et prévoir leurs projets ». Dans le cas où ceux-ci seraient nuisibles, il faut faire la guerre aux Espagnols à cause de leurs progrès dans la Valteline.

2414. *De l'état de tous les princes chrétiens*; extr. dans le *Mer-*

cure français, t. X ; pub. dans les recueils nos **2377** et **2378** sous le titre : *Discours des princes et états de la chrétienté plus considérables à la France selon leurs diverses qualités et conditions.*

Écrit en mars ou avril 1624 pour préparer l'opinion publique en faveur de la reprise des anciennes alliances contre les Habsbourgs. Attribué au Père Joseph par Desdouvres, à Fancan par Nabholz. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, ne cite aucun nom : car « le ton impersonnel que l'auteur s'est imposé ne nous permet pas même une conjecture à cet égard ». Mais il apprécie fort justement ce pamphlet remarquable en disant que c'est un « lumineux exposé de la situation politique de l'Europe, et c'est aux antécédents historiques qu'est empruntée cette lumière ».

Voir : — n° **2653**.

2415. *Le manifeste français contre la trop grande présomption des Espagnols*, sl., 1624. — Autre titre : *Contre-batterie de la justice des Français à la présomption et injustes prétentions des Espagnols*, Paris, 1624.

Attribué par Desdouvres au Père Joseph : Fagniez et Nabholz repoussent cette hypothèse. L'auteur, dans un style ampoulé, exhorte ses compatriotes à se réunir pour devenir forts et se faire respecter. Il s'indigne vivement contre les Espagnols et les partisans qu'ils ont en France. Il faut donc se prémunir contre eux et, pour cela, se servir d'abord de la diplomatie, comme autrefois Henri IV, avant d'engager la lutte.

Voir : — n° **2653**.

2416. *Discours d'état contenant les raisons pourquoi la France ne doit entrer en aucune guerre ni contre les huguenots ni contre les Espagnols*, dans le *Mercure français*, t. X, p. 97-105.

Attribué par Desdouvres au Père Joseph. D'après Nabholz, c'est seulement une partie du pamphlet suivant : *Discours d'état à M. d'Aligre, garde des sceaux de France*, sl., 1624, 16 p. Il est douteux qu'il soit du Père Joseph, dont il semble contredire les idées. A été écrit au printemps de 1624.

Les guerres contre les huguenots, soutient l'auteur, ont causé

trop de désastres : il est donc préférable d'user de la douceur et de la paix, d'observer religieusement les édits de Henri IV et de gagner quelques nobles et pasteurs; le roi n'aura aucune tranquillité tant que la rébellion protestante durera, et ce serait seulement après avoir vaincu les réformés que l'on pourrait attaquer l'Espagne : car une guerre avec celle-ci favoriserait trop les réformés. D'ailleurs on doit respecter les bornes naturelles qui existent entre les deux pays. De cette manière, on pourra réserver toutes les forces pour combattre les infidèles Ottomans.

Voir : — n° **2653**.

5° *Polémique religieuse,* 1618-1624.

2417. Dumoulin (Pierre), 1568-1658. *Le bouclier de la foi ou défense de la confession de foi des églises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite*, Charenton, 1618, in-8° : — très nombreuses réimpressions.

Le Père Arnoux, confesseur du roi, ayant prononcé devant Louis XIII deux discours dans lesquels il soutenait que les protestants alléguaient faussement les textes de l'Écriture sainte, les ministres de Charenton, Montigni, Durand, Jean Mestrezat et Pierre Dumoulin, signèrent cette réfutation qui est l'œuvre du dernier. Dumoulin ne se contente pas de répondre aux assertions du Père Arnoux : il passe à l'attaque et soutient que l'autorité du roi est souveraine et que le pape n'a rien à prétendre en ce qui concerne les questions temporelles.

Voir : — *France protestante*; — *Encyclopédie des sciences religieuses*, article Dumoulin par Recolin; — *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1858 (vie de Dumoulin écrite par lui-même); — *Encyclopédie des sciences religieuses*, article Mestrezat par Dardier; — n° **1632**.

2418. Richelieu (Armand Jean Du Plessis de), 1585-1642. *Les principaux points de la foi de l'église catholique défendue contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton*, Paris, 1618, in-12°. Nombreuses édit., Paris et Rouen.

Écrit par Richelieu pendant sa retraite après son premier ministère : analysé par Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, 2ᵉ partie, p. 241 et sq.

2419. Pasthée (de). *La piperie des ministres et fausseté de la religion prétendue, ensemble la vérité catholique reconnue*, Lyon, 1618, in-8°.

Dauphinois, avocat au parlement de Grenoble, de Pasthée s'est converti au catholicisme : il compose ce livre pour faire de la propagande en faveur de sa nouvelle religion.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1849, p. 85.

2420. *La cabale des ministres huguenots intendants, comprise sommairement et clairement en cent articles secrets par un Bourguignon converti qui n'en a que trop su et vu*, Paris, 1618, in-8°, 28 p.

Cet écrit, signé D. B., est peu important : l'allure est en général satirique. On peut y relever que l'auteur proteste contre le paiement des garnisons protestantes par le roi.

2421. *Les demandes des églises réformées du royaume*, 1618, in-8°.

Plaintes contre le traitement insuffisant accordé par le roi aux pasteurs.

2422. Richeome (Louis), 1544-1625. *Remerciement avec une enseigne de treize pierres précieuses, présentée au très chrétien roi de France et de Navarre Louis treizième pour avoir rétabli le collège de Clermont de la Compagnie de Jésus à Paris*, Bordeaux, 1618, in-12°, 231 p.

Le Père jésuite donne des dates se rapportant à des faits ou à des actes, fait l'historique des débats, cite les noms de Jésuites qui ont fondé, enseigné, prêché et insère, à la fin, les arrêts du Conseil d'état (15 février et 26 avril 1618). Mais, en outre, il profite de l'occasion pour attaquer les ministres réformés, chez lesquels il ne constate que des défauts. — V. n° **1800**.

2423. Cherbeyt (Hercule de), dit Dardenne, prieur de Domerat. *Apologie contre les politiques ennemis de la religion et de l'état, avec le procès fait à la médisance*, Paris, 1618, in-8°.

L'auteur divise son ouvrage en quatre parties. Il soutient que la religion maintient les rois en leur autorité, que les Jésuites sont nécessaires à la France ; puis il prononce des attaques contre les

athées médisants et contre les hérétiques. Cet écrit est dédié à Mme de Luynes, dont il explique la généalogie : son intérêt est restreint.

2424. Aubigné (Théodore Agrippa d'), 1552-1630. *Libre discours sur l'état présent des églises réformées en France, auquel est premièrement traité en général des remèdes propres à composer les différends en la religion à leur naissance, puis ensuite de ceux qui sont propres pour éteindre le schisme qui est aujourd'hui entre les Français, tant en ce qui concerne la religion que la police*, sl., 1619, in-8°, 315 p.

D'Aubigné a divisé son ouvrage en deux parties et cinquante-cinq chapitres. La seconde est consacrée à examiner « par le menu si la force et autorité des grands doit être employée pour apaiser les schismes en la religion ». D'Aubigné próteste aussi contre les desseins séparatistes que l'on prête à ses coreligionnaires. Pour appuyer sa démonstration, il cite ses textes en marge. Cet ouvrage a été compris dans le catalogue des livres condamnés au feu (mandement de l'archevêque de Paris, 1er septembre 1685, et arrêt du Parlement du 6). — V. n° **2382**.

2425. Blondel (David), 1591-1655. *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France, opposée aux invectives de MM. l'évêque de Luçon, Vialar prieur de Beu, Raconis professeur en théologie, Pitard chanoine de Saintes, et autres docteurs de l'église catholique*, Sedan, 1619, in-8°, 382 p.

Bayle a déclaré que Blondel « a passé pour un des hommes du monde qui avait la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile » : cette appréciation est exacte. Le ministre de Houdan a écrit une réfutation solide, en particulier de l'ouvrage de Richelieu (v. n° **2418**) : il utilise beaucoup de faits historiques, s'appuie sur les documents officiels et cite ses références avec soin. Dans les cinq chapitres qui composent ce livre, la thèse soutenue est la suivante : on ne peut reprocher aux églises réformées d'avoir de la ruse, de la vanité et de l'envie, et à leur doctrine d'être impie : il est incontestable que le pape ne cesse d'empiéter sur l'autorité des rois; en France les ecclésiastiques se soustraient aisément à la soumission qu'ils doivent à leur souve-

rain : le serment d'obéissance aveugle, prêté par les Jésuites, qui se disent compagnons de Jésus, « est une couverture d'assassinats et monopoles et leur doctrine autorise les révoltes et attentats contre les rois » ; au contraire, jamais on n'a pu ni accuser les églises réformées ni les convaincre de rébellion (très long développement sur ce point).

Voir : — Bayle, *Dictionnaire historique et critique* ; — *France protestante* ; — d'Avenel, *Papiers d'état...*, t. VII, p. 424, note 2.

2426. Bourguignon. *Tableau de la désobéissance et rébellion des hérésiarques ou chefs d'hérésie contre les empereurs, rois et souverains*, 1619, in-8°.

Très peu important.

2427. Garasse (François), 1585-1631. *Le Rabelais réformé*, 1619, in-8°, 248 p. — Aut. édit. : 1620.

Cet écrit est dirigé contre le ministre de Charenton Pierre Dumoulin. Le fougueux jésuite s'attache, au moyen de calembours et de quatrains, à montrer qu'il a une réputation usurpée et qu'il n'a ni éloquence, ni science, ni esprit. — V. n° **722**.

Voir : — Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, Paris, 1860, in-8°, t. II, p. 253 (longue analyse).

2428. *Avertissement aux princes de la façon que se gouvernent les Pères Jésuites, fait par un religieux vuidé de passion*, sl., 1619, in-8°, 24 p.

Ce pamphlet est bien écrit, de ton modéré ; l'exposé est fait avec méthode et logique et appuyé sur de nombreux faits. D'après l'auteur, les Jésuites méprisent toutes les autres religions, s'ingèrent dans les affaires de l'état, obéissent à un chef qui réside à l'étranger : en France ils confessent la noblesse et souvent les princes, de telle sorte qu'ils sont informés des secrets d'état : ils encombrent tout. Il faut les écarter des affaires temporelles et faire qu'ils soient simplement « absolus monarques des âmes ».

2429. Guerson. *L'antiministre ou apologie pour les Révérends Pères Jésuites*, Paris, 1620, in-8°.

Réponse au numéro précédent. — V. n° **2588**.

2430. Behotte (Adrien), 1578-1638. *Les actes des ministres et*

les moyens qu'ils ont tenus pour introduire leur doctrine et leurs prêches au royaume de France, Paris, 1621, in-8°, 68 p.

L'auteur s'est déjà signalé par sa défense du Père Coton (v. n° **1983**) : les mêmes idées sont exprimées ici.

2431. *Recueil de pièces de 1620 à 1625 relatives à la querelle des Jésuites avec l'Université de Paris*, Paris, 1625, in-8°.

2432. *Le guet des bons Pères Jésuites pour épier les actions des rois et des princes chrétiens..., où se voient les complots, meurtres, bouleversements d'états et assassinement des rois*, sl., 1621, in-8°.

Violent : reproches habituels contre les Jésuites.

2433. Auvray (Jean). *Discours apologétique en faveur des Pères Jésuites, où sont amplement réfutées toutes les calomnies et impertinences à eux imposées tant par les religionnaires que machiavélistes de ce temps*, Rouen, s. d., in-8°, 204 p.

Dans sa dédicace au roi, Auvray annonce que son discours n'a d'autre but que l'avancement de l'église, la conversion des dévoyés et le repos de l'état. Il prend les uns après les autres les reproches adressés aux Jésuites et les réfute avec ardeur. Comparaisons étranges : violences extrêmes contre l'hérésie protestante : pour exprimer sa fureur, Auvray ne se contente pas de la prose, il insère des vers! — V. n° **2612**.

2434. Garasse (François), 1585-1631. *Recherches des recherches*, 1622, in-8°, 986 p.

Livre dirigé contre les *Recherches* d'Étienne Pasquier et divisé en cinq livres, parce que Garasse reconnaît chez Pasquier cinq caractères : de là des portraits assez amusants du savant que l'auteur nous représente successivement comme médisant, impertinent, ignorant, d'esprit libertin, orgueilleux. — V. n° **722**.

Antoine Remy, avocat au Parlement de Paris, que Garasse accuse d'être l'auteur de tous les pamphlets écrits contre les Jésuites depuis 1620 jusqu'à 1626, prit en mains la cause du savant défunt et composa la *Défense d'Étienne Pasquier contre les impostures et calomnies de François Garasse*, Paris, 1624, in-8°. Cet ouvrage fut ensuite publié sous un autre titre : *L'Anti-Garasse*, Paris, 1627, in-8°, 940 p. — Aut. édit. : 1630. Remy imite complètement son adversaire et pour le fond et pour la forme : il divise, lui aussi,

son pamphlet en cinq livres et montre successivement Garasse bouffon, imposteur, pédant, injurieux, impie. — V. Artigny, *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, t. III, article 56, p. 205 et sq.

Voir : — Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, Paris, 1860, in-8°, t. II, p. 268 (longue analyse).

2435. GARASSE (François), 1585-1631. *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps contre les athées, les huguenots, les catholiques gallicans, les libertins, les voluptueux*, Paris, 1623, in-4°, 1025 p.

A propos du *Parnasse des poètes satiriques*, œuvre de Théophile de Viau et de ses amis, qui avait causé un véritable scandale, le Père Garasse ne put se contenir et écrivit un pamphlet d'une violence extrême. P. ex. : « J'appelle libertins nos ivrognets qui n'ont d'autre Dieu que leur ventre... J'appelle impies et athéistes ceux qui sont plus avancés en malice, qui ont l'impudence de proférer d'horribles blasphèmes contre Dieu, qui commettent des bestialités abominables,... qui ne vont aux églises que comme des chiens pour y faire leurs ordures », etc.

François Ogier (1597?-1670), le futur auteur du *Journal du congrès de Munster*, fit paraître, alors qu'il était prieur de Chomeil, une réfutation du pamphlet : *Jugement et Censure du livre de la Doctrine curieuse de François Garasse*, Paris, 1623, in-8°. Le Père jésuite crut bon d'écrire son *Apologie*, 1624, in-12°, 360 p., dans laquelle il maintient toutes ses idées et se répand en récriminations contre ses contradicteurs, et un *Nouveau jugement... pour et contre le livre de la Doctrine curieuse*, Paris, 1625, in-12°, 143 p.

Voir : — Perrens, *Les libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, 1896; — Lachèvre, *Le libertinage devant le Parlement de Paris*, Paris, 1909; — Nisard, n° précédent.

2436. *Pour les Universités de France, jointes en cause, contre les Jésuites, demandeurs en cassation d'arrêt du Parlement de Toulouse, par lequel défenses sont faites de prendre le nom, titre et qualité d'Université, et de bailler aucuns degrés en aucune faculté ni nomination aux bénéfices*, slnd. (1623?), in-12°, 48 p.

L'auteur reprend et appuie, par des textes nombreux, les

reproches formulés ordinairement contre les Jésuites : il fonde sa démonstration sur les anciens arrêts.

2437. Froment (G.). *Avertissement pour les universités de France contre les Jésuites*, Paris, 1624, in-12°, 32 p.

Adressé au roi et aux membres du conseil : écrit raisonnablement. Même genre que le volume précédent. L'auteur, qui est docteur régent de l'université de Valence, défend les droits des universités et réfute les objections émises par les Jésuites. A la fin du volume se trouvent des documents, de 1610 à 1624, qui ont trait à la querelle entre universités et Jésuites.

2438. *La société* [de Jésus] *en duel contre les Universités de France*, sl., 1624, in-8°, 30 p. — Aut. édit. : 1625.

L'auteur défend les universités dont les Jésuites auraient bien voulu prendre la place. Il déclare que dans cette lutte les universités l'ont emporté et que toujours il combattra pour elles. Ce serait vraiment un malheur pour le lecteur : car le style est extraordinaire et le raisonnement peu satisfaisant.

2439. *Juste plainte du sieur Tabarin contre l'un des ministres de Charenton*, Paris, 1624, in-8°.

Tabarin intervient dans la controverse entre le ministre Mestrezat et François Véron. — Cette controverse fut causée par le livre de Mestrezat, *De la communion à Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie*, Sedan, 1624, in-8°. Véron riposta aux théories protestantes par *La corneille de Charenton*, Paris, 1624, in-8°, à laquelle Mestrezat répondit par *Le hibou des Jésuites*, sl., 1624, in-8° : Véron enfin rédigea une *Réponse au hibou de Charenton*, Paris, sd., in-8°, 24 p.

Les titres de ces ouvrages indiquent quel était le ton de la polémique : Tabarin vient encore l'élever, si possible, en prenant parti contre les Jésuites; mais son écrit est de minime importance.

Voir : — Quérard, II, 408.

6° *Contre les financiers*, 1618-1625.

2440. Bourgoin (J.). *La chasse aux larrons ou avant-coureur de l'histoire de la Chambre de justice*, Paris, 1618, in-4°, 96 p.

Pamphlet dirigé contre les financiers, contre les « pilleries, voleries et forceneries des financiers ». L'auteur demande le rétablissement de la Chambre de justice créée sous Henri IV. Lorsque La Vieuville quittera le pouvoir, ce livret sera réimprimé, Paris, 1625, in-f° et in-8°.

Bourgoin, une fois engagé dans cette voie, ne se lassa pas d'écrire pour protester contre la mauvaise foi des financiers et leurs bénéfices scandaleux. Les principaux de ses opuscules sont : 1° *L'antipéculat*, 1620, in-8°, — 2° *Offres ou propositions au roi pour faire rendre à Sa Majesté les deniers pris et volés par les officiers de ses finances, trésoriers, partisans, fermiers, etc.*, sl., 1623, in-f° et in-8°, — 3° *Le pressoir des éponges du roi ou épître liminaire de l'histoire de la Chambre de justice établie en l'an 1607 pour la recherche des abus, malversations et péculats commis ès finances de Sa Majesté*, sl., 1623, in-4°, 30 p.

Ce dernier pamphlet, en particulier, provoqua une vive polémique et deux réponses furent immédiatement publiées : 1° *La réponse au libelle intitulé La chasse aux larrons ou Pressoir des financiers, par J. G.* [Jean Guérin], *ci-devant président en la cuisine de la reine Marguerite*, sl., 1623, in-8°, — 2° *Le tableau de la calomnie, en faveur des financiers contre les impostures de Bourgoin et de ses complices, par un cavalier français*, sl., 1623, in-8°.

Voir : — Fagniez, *Rev. hist. dipl.*, 1900, et *Rev. hist.*, t. CVII ; — d'Avenel, t. VIII, p. 25 ; — P. Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, p. 97, note 1.

2441. Juvigny (de). *Quatre propositions faites au roi pour le soulagement de son peuple et l'augmentation du fonds de ses finances*, Paris, 1618, in-8°.

Mêmes idées que Bourgoin et même argumentation.

2442. Noyer (François de), sieur de Saint-Martin. *Propositions, avis et moyens jugés capables de remettre la France en son premier lustre, augmenter les revenus de la couronne, ôter les impôts, la vénalité des charges, rétablir le commerce*, etc., Paris, 1619, in-4°.

L'auteur n'examine pas un point de vue particulier comme les précédents, mais envisage surtout la question du développement de la prospérité publique.

2443. *Le financier réformé aux occasions des affaires de ce temps,* Paris, 1623, in-8°, 30 p.

L'auteur, qui connaît Bourgoin et le cite, veut « peindre les larcins, voleries et brigandages des trésoriers et financiers d'aujourd'hui qui ont envahi les finances du roi ». Il avoue que ce désordre dure depuis longtemps et rappelle les mesures prises souvent déjà contre les financiers. Mais le mal a persisté et est même devenu plus grave : car, « à l'instant que quelqu'un est admis aux finances, quelque pauvre qu'il soit, il devient aussitôt riche, croissant en une nuit comme potirons et champignons pourris ». L'auteur ne comprend pas qu'on puisse les défendre et il réfute avec ardeur les pamphlets composés en leur faveur : « Qu'est-ce que des financiers, s'écrie-t-il, sinon que des bourdons qui ne servent qu'à dévorer en leurs tanières les labeurs du peuple qui, pauvres mouches, ne cessent d'amasser le miel pour repaître délicatement ces pourceaux gras et ces gros ventres. » Le roi a été trop indulgent pour eux : il doit sévir.

2444. Dujon. *Apologie au roi et à nosseigneurs de son conseil en faveur des officiers de ses finances et pour le bien de ses affaires,* 1623, in-8°, 32 p.

Dujon donne d'abord des renseignements sur lui-même : il serait trésorier de la cavalerie légère au delà des monts, médecin consultant, intendant général des meubles de la couronne : il a combattu sous Henri IV et sous Louis XIII : « Je suis, dit-il, un vieux meuble de cour et de guerre. » Il a huit enfants et pas de fortune. — Il proteste contre la Chambre de justice qui doit se réunir bientôt, contre l'opinion que l'on se fait communément des financiers, contre les libelles qui sont répandus. — Il consent à être taxé par la Chambre de justice, mais il ne veut pas être noté d'infamie. — Enfin il rédige un règlement pour la réforme des finances. — V. la réponse au n° suivant.

2445. Fassy (François de), sieur de Cadenade. *La contre-apologie présentée au roi contre certains officiers de ses finances,* 1623, in-8°, 15 p.

Écuyer, gentilhomme de la chambre du roi, Fassy déclare qu'accepter les propositions de Dujon ce serait ruiner l'état : bien loin

de punir les dénonciateurs de malversations, il faut les récompenser. Puis il conteste que Dujon ait aussi bien servi qu'il le proclame et il l'attaque avec vivacité.

2446. *Le flux dyssentérique des bourses financières ou la dyssenterie des financiers : ensemble, le Salve regina desdits financiers à la reine mère*, 1624, in-8°, 16 p.

Allégorie assez plaisante : les financiers se sont tellement gorgés qu'ils ont la dysenterie et doivent tout rendre : il y a pour cela un opérateur (Richelieu?). Le *Salve regina* est en vers : invocation feinte des financiers poursuivis à Marie de Médicis, bonne et charitable.

Il parut une réponse, insignifiante d'ailleurs : *Responsorium au Salve regina des financiers,* sd.

2447. *L'innocence des financiers et leurs équitables offres*. Paris, 1624, in-8°, 30 p.

L'auteur suppose que les financiers se défendent. En réalité, il expose avec assez d'humour tout ce qu'ils ont fait de mal, et les offres (feintes) qu'ils adressent au roi ne sont pas autre chose que des preuves de leurs malversations et de leur outrecuidance.

2448. *Le manifeste des financiers au roi contre les mouches bourdonnantes*, Paris, 1624, in-8°, 15 p.

L'auteur débute par une déclaration de principes : « Je ne suis point financier et jamais ne le fus et néanmoins, sans intérêt ni profit particulier, je désire de disputer leur cause contre la calomnie de leurs médisants. » Il attaque donc avec virulence tous ceux qui écrivent contre les financiers, se sert pour accabler les détracteurs de toutes sortes de comparaisons désobligeantes, cite la *Chasse aux larrons*, le *Pressoir des éponges*, le *Fouet des financiers*, etc. Vis-à-vis de ces « bourdonnantes mouches », le roi ne doit avoir que de la méfiance : car, « le bras droit de Votre Majesté est votre noblesse, et le bras gauche vos finances et vos financiers ».

2449. Bourgoin (J.). *Le désir du peuple français pour le bien de l'état et le moyen pour réprimer les abus et malversations qui se commettent au maniement des finances*, Paris, 1625, in-8°.

La Chambre de justice n'avait siégé que d'octobre 1624 au 10 juin 1625 et, en somme, n'avait pas agi : Bourgoin écrit son

livre pour la faire rétablir. Il reviendra encore à la charge en 1629 avec une *Requête contre Isaac Laffémas, touchant la Chambre de justice*, Paris, in-4°.

7° *Marie de Médicis et Louis XIII*, 1618-1620.

2450. *La pourmenade des bonshommes ou jugement de notre siècle,* dans recueil n° **2192**.

Probablement œuvre d'un partisan de Marie de Médicis. Dialogue entre trois censeurs. Le premier, pessimiste, se plaint qu'on n'ait jamais vu une décadence semblable à celle de son époque. Le second, plus raisonnable, convient que la situation présente est mauvaise, mais rappelle que dans l'antiquité il y a eu des périodes encore plus terribles. Le troisième indique les remèdes : il faut tout attendre du roi et avoir du respect pour son père et sa mère.

2451. Morgues (Mathieu de), 1582-1670. *Le manifeste de la reine mère*, Blois, 1618, in-8°, 22 p., ou dans recueil n° **2376**. — Aut. édit. : 1620.

Morgues n'avoue pas en être l'auteur : Niceron et le Père Lelong le lui attribuent. Ce manifeste comprend deux parties. Il s'agit d'abord des réformes indispensables à effectuer : établir quatre conseils, veiller sur les financiers, réglementer les gabelles. Puis, sous le titre spécial de *Raisons de la reine mère*, Marie de Médicis expose, par la plume de Morgues, sa triste situation et repousse toute responsabilité de la guerre. Elle se plaint d'avoir été écartée du gouvernement par Luynes et ses frères : aussi s'est-elle retirée à Angoulême. Elle fait la critique de l'administration de Luynes, qui a été déplorable, et menace, si aucun changement ne survient, de faire appel à tous ses partisans contre ce mauvais gouvernement.

Voir : — n° **2653**.

2452. *Extrait des raisons et plaintes que la reine, mère du roi, fait au roi son fils*, Paris, 1619, in-8°; pub. dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, t. II, p. 81-91.

Pièce contre Luynes et ses frères, dont les entreprises sont toutes dirigées contre Marie de Médicis, les nobles et l'état.

2453. *Les humbles supplications de la reine mère au roi*, Paris, 1619, in-8°.

On demande à Louis XIII de ne pas écouter ceux qui voudraient le pousser à prendre les armes contre Marie de Médicis.

2454. *Harangue et remontrance présentées par le censeur Caton sur les affaires du temps*, sl., 1619, in-8°.

Partisan de la reine mère. Celle-ci a très bien gouverné pendant la régence. Il ne faut donc pas que le roi entre en lutte avec elle comme le voudraient Luynes et ses partisans.

2455. *Le fantassin qui passe partout, découvre tout, apprend tout et enseigne tout*, Paris, 1619, in-8°, 16 p.

Publié aussi sous le titre suivant : *Le songe ou démon véritable, sur l'état de la France*, Lyon, 1619, in-8°.

Favorable à Marie de Médicis, dont l'auteur vante la trop grande bonté : Henri IV s'efforce de raccommoder Louis XIII et sa mère qui se plaignent l'un de l'autre. — Mélange de prose et de vers.

2456. *Lettre et avis sur les affaires de ce temps, envoyée à M. de Luynes par un très fidèle serviteur du roi et grandement amateur du repos public*, Paris, 1619, in-8°.

S'exprime en termes fort libres. Exhorte Luynes à maintenir la paix : ce sera d'ailleurs son intérêt, puisqu'il pourra ainsi conserver la faveur du roi.

2457. *Le courrier général des affaires de ce temps, tant en France qu'en Allemagne, Italie et Espagne*, Lyon, 1619, in-8°.

Importance minime.

2458. *Avis du Gros Guillaume sur les affaires de ce temps, avec une remontrance à Messieurs qui se mêlent de tout*, Paris, 1619, in-8°.

Bons sens populaire : de la raillerie saine, de cruelles vérités, mais intérêt général médiocre.

2459. *Péripatétiques résolutions et remontrances sentencieuses du docteur Bruscambille aux perturbateurs de l'état*, Paris, 1619, in-8°. — Aut. édit. : Lyon, sd.

D'après Weller, l'auteur serait le Champenois Deslauriers, comédien de l'Hôtel de Bourgogne. Langage très grossier : peu ou point

d'importance pour l'histoire. Il en est de même pour les *Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille*, qui paraîtront beaucoup plus tard, 1631, in-12°, 236 p.

2460. *L'abcès de M. d'Épernon percé par un de ses amis*, Paris, 1619, in-8°. — Aut. édit. : Lyon. Pub. aussi sous le titre suivant : *La roulée du sieur d'Épernon, en forme de remontrance et avis salutaire, par un de ses amis*, Paris et Saumur, 1619, in-8°.

Écrit au mois de mars : on accuse d'Épernon d'avoir fait évader de Blois Marie de Médicis et on énumère toutes les fautes qu'il a commises.

2461. *Sommation faite à M. le duc d'Épernon*, Tours, 1619, in-12°.

Se rapporte à la même évasion.

2462. *Plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal, nommés Jacques Chagrin et Ruffin Allegret*, Paris, 1619, in-8°, 20 p.

Quelque peu vulgaire au début, mais en somme assez bien écrit. On doit obéissance au roi : « Nous nous estimons petits moucherons envers cet aigle royal. » Personne ne peut se soustraire à cette soumission : car, — La guerre abat l'honneur des villes, — Anéantit des lois civiles — La crainte par impunité.

2463. *Le réveil de maître Guillaume avec sa remontrance aux séditieux*, Paris, 1619, in-8°, 14 p. — Aut. édit. : Lyon.

Pamphlet contre les révoltes, que l'auteur réprouve : trop général; peu de faits précis; quelque vivacité. — V. n° **2012**.

Il parut une réplique intitulée *Réponse au séditieux auteur du Réveil de maître Guillaume, du Pasquin et autres méchants libelles aussi mal construits qu'ils sont pernicieux*, Paris, 1619, in-8°, 15 p. Cette réplique est faite sur un ton grossier : très vive contre le maître Guillaume supposé.

2464. *Le manifeste de N. L. Morgard, spéculateur ès causes secondes, contenant les affaires et divers accidents de la présente année 1619*, Paris, 1619, in-8°. — *Seconde partie du manifeste...*, Paris, 1619, in-8°.

Horoscopes, divinations; nuageux et peu compréhensible : imitation de Morgard. — V. n° **2023**.

2465. *Le bourgeois, sur la résolution des affaires de ce temps.* Paris, 1619, in-8°, 16 p.

Pamphlet modéré. Le bourgeois ne veut pas se laisser émouvoir par les faux bruits qui courent. Il proteste contre ceux qui alarment la population : « Tarissez vos larmes, dit il, et cessez de causer par vos rumeurs les frayeurs qui étonnent les écartés de votre ville. » Ce pamphlet a dû être composé pendant l'absence du roi.

2466. *Le nouveau remue-ménage de la cour et le sujet pourquoi.* Paris, 1619, in-8°, 13 p.

Pamphlet plaisant et bien écrit. Il montre que la reine est allée d'un côté (à Angers), le roi de l'autre et que ses gardes sont harassés de tant de pérégrinations. Il parle de l'autorisation, donnée par Louis XIII, à la tenue de l'assemblée générale des églises réformées de France et se montre sceptique sur le résultat de cette réunion : car c'est « une gent si fâcheuse à gouverner ». Il espère néanmoins que le repos ne sera pas troublé, à condition que le roi et les grands restent d'accord.

2467. *Le bourgeois*, Tours, 1619, in-8° : nombreuses édit.

Écrit à propos de la réconciliation de Louis XIII et de sa mère. Propos libres et bouffons sur l'éloignement du roi et de la cour et sur les affaires du temps.

Il parut une *Réponse du paysan au libelle intitulé Le bourgeois.* Paris, 1619, in-8°, 8 p.

Ton grossier et importance minime.

2468. *Les communs applaudissements de la France, touchant le traité de la paix sous le règne de très chrétien Louis XIII, roi de France et de Navarre, dédiés et consacrés à Sa Majesté très chrétienne.* Paris, 1619, in-8°, 14 p.

Enthousiasme de l'auteur. Tout semblait perdu : mais, grâce à la sagesse du roi, la paix va refleurir et, avec elle, la prospérité du royaume.

2469. *Copie d'une lettre écrite à M. d'Épernon par le sieur Des Bardes, gentilhomme poitevin, le deuxième jour de juillet, en laquelle, discourant sur la naissance des troubles, il lui représente les malheurs qui s'en peuvent ensuivre, avec le récit des misères de notre temps*, Lyon, 1620, in-8°, 13 p.

L'auteur adresse un chaleureux appel à d'Épernon qui a aban-

donné la cour et le supplie de rentrer dans le devoir : il se refuse à croire que le duc veuille prendre les armes contre son roi.

2470. *La copie d'une lettre écrite au roi par M. d'Épernon*, Paris, 1620, in-12°.

On essaie de justifier d'Épernon à propos de l'évasion de Marie de Médicis à Blois.

2471. *La justification de M. le duc d'Épernon*, Paris, 1620, in-8°, 15 p. — Aut. édit. : Lyon.

Sur un ton larmoyant, l'auteur résume les principales actions de la vie du duc et essaie de prouver que toutes ont été accomplies pour le bien du roi, même avant le règne de Louis XIII. En faisant évader de Blois Marie de Médicis, d'Épernon a seulement obéi aux ordres de la reine mère. Par conséquent, il est une victime des envieux.

2472. *Le syndic du peuple au roi*, dans recueil n° **2376**.

Pamphlet remarquable, qui paraît avoir été composé dans l'entourage de la reine mère. Il a été écrit avant juillet 1620, date du manifeste de Marie de Médicis. Au nom du peuple, l'auteur représente au roi la misère due au pernicieux Conseil qui l'assiste : « La conservation de sa monarchie, dit-il, gît en l'union de son peuple. » Le souverain doit donc écouter les avis salutaires qu'on lui donne au sujet du bien public : « Si le prince rejette les conseils des gens de bien,... il ne doit rien moins espérer que sa perte. » Contre les rebelles, il ne faut pas agir par les armes, parce que le peuple est alors opprimé et c'est le devoir du roi de faire son bonheur : « Vous êtes plus à votre peuple, Sire, que le peuple n'est à vous. » Malheureusement, Louis XIII s'est confié à des gens « de peu et de nul mérite », qui sont de vraies sangsues, des loups affamés et ne songent qu'à leur intérêt particulier : « Votre Majesté a élevé des gens qui recevront enfin, mais trop tard encore, le loyer de leur insolence. » Que le souverain prenne garde de mécontenter le peuple en agissant ainsi : Louis XIII ne doit pas oublier qu' « un roi excessif en dons rend ses sujets excessifs en demandes ». Il lui est indispensable d'assurer la paix au royaume : pour cela, renvoyer « ces scorpions,... ces gens dont la noblesse est de paille et n'est propre qu'à faire du fumier,... ces trois boutefeux qui, comme vipères, feront périr ceux dont ils tirent les biens et la vie ».

2473. MORGUES (Mathieu DE), 1582-1670. *Vérités chrétiennes au roi très chrétien*, s.l. (Angers), 1620, in-8°, ou dans recueil n° **2192** : nombreuses édit.

Ce pamphlet est connu sous le nom de manifeste d'Angers : il a été composé avant la guerre civile sur l'ordre de Richelieu pour demander la réconciliation du roi et de sa mère et éviter ainsi la lutte : en récompense, Morgues deviendra prédicateur ordinaire de Marie de Médicis. Sur un ton modéré, il expose que la reine se plaint justement de ceux (Luynes) qui lui ont enlevé l'éducation de ses enfants; mais elle n'a pas d'ambition : elle est disposée à pardonner à ses ennemis, parce qu'elle n'a en vue que les intérêts du roi et de l'état. « Il y a eu, dit le polémiste, toujours plus de favoris ingrats envers les auteurs de leur avancement que de mères de rois sans amour pour leurs enfants » : par suite, Louis XIII n'a qu'à rappeler auprès de lui Marie de Médicis.

Les éditions ultérieures renferment plusieurs autres pièces, p. ex. une lettre de la reine mère au roi, — un manifeste du 18 juillet dans lequel elle expose en dix-huit articles les réformes qu'il faut effectuer, etc. : ces pièces se trouvent aussi dans le recueil n° **2376**.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, Paris, 1884, in-8°, p. 32; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 459; — Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, Paris, 1912, in-4°, p. 34; — n° **2653**.

2474. *Avis sur l'état et affaires de ce temps*, 1620, in-8°, 40 p.

L'auteur cite ses textes en marge et prend ses exemples dans l'histoire antérieure de la France. Pour lui, Louis XIII est le meilleur des princes. Sans doute on a protesté contre la dilapidation des finances, la vénalité des charges et la trop grande faveur de Luynes : chacun de ces points est examiné et réfuté avec textes à l'appui. La conclusion est que l'on a plus de sujet de se louer de la situation présente que de s'en plaindre.

2475. *La rencontre de maître Guillaume et un messager de fortune, parlant des affaires du temps*, s.l., 1620, in-8°, 16 p.

Proteste contre la guerre que certains veulent provoquer dans leur intérêt particulier. Style vulgaire : « Messieurs de Paris, s'il faut aller à la garde, allons-y courageusement et avec la fidélité

que nous devons à notre bon roi Louis et gardons-nous que les renards n'entrent : car ils veulent manger nos poules et nous faire peur. » — V. nº **2012**.

2476. *Les monopoliers ennemis de la France*, sl., 1620, in-8º, 15 p.

Pourquoi est-on en dispute, puisque l'on est si heureux pendant la paix? C'est qu'il y a des gens qui, dans leur intérêt spécial, veulent la guerre. Qu'ils prennent garde! Car la France leur dira : — Tout beau, galants, faut-il tant de chiens pour un os! — Si je vous fais sentir ma puissance éprouvée, — Vous êtes tous perdus. Quoi! troubler mon repos! — Allez, quinauds, allez à la male journée — Et délogez! — Vers faibles, intention bonne.

2477. *Les plaintes de la France à ses enfants dénaturés*, sl., 1620, in-8º, 67 p.

A propos de la seconde révolte de Marie de Médicis, qui reste incompréhensible. La France adjure ses enfants de se remettre en mémoire ce qu'elle était autrefois, puissante et prospère, quand existait la concorde : elle leur fait prévoir les maux que la guerre civile engendrera fatalement. Sur un ton dithyrambique, elle conseille au roi de faire le tour du pays pour que son autorité soit reconnue et que les rebelles reviennent à eux.

2478. *Humble remontrance à la reine, mère du roi, sur l'entretien et conservation de la paix par tout le royaume de France, par un fidèle sujet et serviteur du roi*, Paris, 1620, in-8º, 15 p.

Signé le bon Français et fidèle à son roi. Éloge de la paix et du bonheur qui en résulte. Marie de Médicis ne doit pas se laisser entraîner par les sollicitations intéressées de certains : qu'elle agisse en bonne mère. — Exposé faible.

2479. LA BOURSANDIÈRE (DE). *Le manifeste français, au roi*, Paris, 1620, in-8º, 14 p.

Ce gentilhomme poitevin, dans un jargon bizarre, proteste de sa fidélité envers le roi et abandonne Marie de Médicis : « Nous ne voulons point bazaner le lustre de nos ancêtres par une honteuse révolte, ni obscurcir le flambeau de leurs services. »

2480. *Humble supplication du tiers état au roi*, Paris, 1620, in-8º, 14 p.

A propos de la seconde révolte de Marie de Médicis. Depuis dix ans, la France n'a pas eu de repos et maintenant encore la guerre menace : le roi doit s'efforcer de l'empêcher et on met toute la confiance en lui. Comparaison entre la paix, « fille aînée du ciel », et la guerre, « monstre horrible ».

2481. Lefebvre (Jacques), sieur de La Griffaudaye. *Discours au roi, savoir s'il est expédient faire la guerre ou conserver la paix de son royaume*, s.l., 1620, in-8°, 19 p.

Cet avocat au Parlement de Paris se prononce pour la paix et demande que l'on évite de livrer le pays aux « tourbillons orageux du vent de Bellone ». — En somme, peu de chose.

2482. Delachau (le Père). *Les allégresses du peuple de Paris pour l'entrée de la reine mère*, Paris, 1620, in-12°.

Retour de Marie de Médicis à Paris.

2483. Bonnefont. *Manifeste de joie sur l'heureux retour de la reine à Paris*, Paris, 1620, in-12°.

Même enthousiasme que ci-dessus.

2484. Clairbourg (baron de). *Déclaration publique présentée à la reine, mère du roi, sur le retour de Sa Majesté en la ville de Paris*, Paris, 1620, in-12°.

Se rapporte au même fait que les numéros précédents.

8° *Libération de Condé*, 1619.

2485. *Les prières de la France au roi pour la délivrance de M. le prince*, 1617, in-8°.

Écrit immédiatement après la mort de Concini : le roi, qui a surpassé Alexandre, est sollicité d'achever son œuvre en mettant en liberté le prince de Condé, qui a toujours défendu le pouvoir royal.

2486. *Requête présentée au roi par un noble gentilhomme français pour la délivrance de M. le prince*, Tours, 1619, in-8°, 8 p.

Écrit au mois d'octobre : le roi doit compléter l'allégresse générale en libérant Condé. — Peu important.

2487. Meynier (Honorat de). *La nouvelle assurée et agréable*

sur l'élargissement de Monseigneur le prince de Condé, Paris, 1619, in-8°, 14 p. — Trad. hollandaise : La Haye, 1619, in-4°.

La France a sujet de se réjouir : car Dieu guide les actions de son roi, le plus juste du monde. Grâces à lui pour avoir libéré aujourd'hui même, 20 octobre, le prince de Condé. L'auteur publie la lettre du roi au prince et fait un bref récit des dernières journées.

2488. *La justification de Monseigneur le prince de Condé*, Paris, 1619, in-8°, 8 p.

Louis XIII a bien agi en rendant la liberté au prince : car celui-ci a toujours montré une grande affection pour le service de l'état.

2489. BERNARD (Pierre DE). *La liberté donnée par le roi à Monseigneur le prince*, Paris, 1619, in-8°, 8 p. — Publié sous divers titres, p. ex. à Tours, 1619.

Peu de chose : ce sont des remerciements à Louis XIII avec des réminiscences antiques.

2490. DAULTRUY (Jean). *Remerciement au roi sur la délivrance de M. prince*, Paris, 1619, in-8°, 22 p.

Docteur de la Faculté de Paris, professeur des saintes lettres aux écoles de Sorbonne, Daultruy use de la rhétorique pour résumer les faits qui se sont produits depuis 1616. Il fait l'éloge de Condé et adresse ses félicitations au roi. Il termine en donnant des conseils au prince et à la princesse pour l'avenir.

2491. LA CHAPELLE. *La palme victorieuse, remportée par Monseigneur le prince sur l'envie qui l'a attaqué dès le berceau, et de l'heureux succès de sa liberté*, Paris, 1619, in-8°.

Exposé long, fait sur un ton dithyrambique et avec un style redondant et ampoulé.

2492. *Le vrai portrait de Louis le Juste, présenté à Sa Majesté*, Paris, 1619, in-8°, 21 p.

Remerciement pour la libération du prince, qui est « par le conseil fidèle et valeur incomparable ». — Minime importance.

2493. LA FRAMBOISIÈRE. *Panégyrique du monarque des Français et de la monarchie française*, Paris, 1619, in-8°, 13 p.

L'auteur déclare être conseiller et médecin ordinaire du roi et premier des bandes de France. Il a composé deux panégyriques en

vers français et latins et un en prose. Il se réjouit de la délivrance de Condé; il s'élève ensuite aux maximes générales pour expliquer que la royauté est au-dessus de tout et doit être obéie.

2494. *La réception faite à Monseigneur le prince à son arrivée à Chantilly*. Paris, 1619, in-12°.

En réalité, satire contre Condé.

2495. CLAIRVILLE (DE). *La France aux pieds du roi sur la réunion de MM. les princes*. Paris, 1620, in-8°, 12 p.

Enthousiasme qui s'exprime par un style extraordinaire. L'auteur dit au roi : « Vous êtes l'Atlas de nos prospérités, vous supportez le ciel de nos béatitudes », et il termine en s'écriant : « Vive Louis, vive le roi, vive le miracle du monde! »

9° *Pamphlets pour et contre Luynes jusqu'en 1621*.

2496. *Le magot de Conchine avertissant les singes de se garder des pattes de Lino*, 1617, in-8°.

La mort de Concini n'a pas produit un grand changement : on doit prendre garde au nouveau favori. Ton assez violent.

2497. *Avertissement à M. de Luynes à son avènement en faveur auprès du roi après la mort du maréchal d'Ancre*, dans recueil n° **2376**.

Pamphlet sensé, raisonnable : idées appuyées sur des exemples tirés de l'histoire ancienne et, à cet égard, abus des souvenirs. L'auteur se propose de donner de nombreux conseils à Luynes : après la mort de Concini, il appartient au nouveau favori de supprimer la « cause efficiente » du trouble qui régnait dans le pays, « à savoir la rancœur, l'indignation et la haine que son extrême avarice et ambition démesurée avait causées parmi toutes sortes de personnes ». Il faut donc conserver l'union de la France avec le pape, pratiquer la justice, se servir de gens de bien et n'avoir en vue que l'intérêt du roi qui mérite tous les éloges. Vis-à-vis des princes du sang, il convient de ne pas les avilir; sinon, ils s'allient avec les huguenots. Leur accorder la paix à prix d'argent est un « moyen pernicieux » : s'ils se rebellent, il faut les combattre : « Quand le mal presse, la voie de fait est plus certaine que celle de la justice. »

Pour être assuré de rester au pouvoir, il est indispensable de s'occuper du peuple : supprimer la vénalité des charges et la Paulette, casser toutes les pensions et n'en donner qu'à ceux qui les méritent et réformer immédiatement les finances : car, « s'il n'y a point d'argent, l'on dit que c'est le favori qui le pile ».

En somme, dit-il à Luynes, « faites magasin d'amis » et n'abusez pas de votre fortune présente.

2498. *Les soupirs de la fleur de lys*, slnd., in-8°, dans recueil n° **2192**.

En vers : la fleur de lis espère que Gaston d'Orléans et le comte de Soissons s'uniront pour combattre les « pipeurs », Luynes et ses deux frères. Le roi alors — Les fera fustiger tous trois nus en chemise, — Recevant le loyer de leur témérité. — Ton très vif.

2499. *Discours au sujet des favoris*, slnd., in-12°.

Pamphlet écrit par un personnage qui s'est renseigné à la cour : cite des faits précis; attaques assez vives contre Luynes.

2500. *La magie des favoris*, slnd., in-8°, 30 p.

Satire contre Concini, Luynes et ses frères : intérêt mince.

2501. *Le Noël avec le pasquil des chevaliers*, dans recueil n° **2376**.

En vers : écrit en janvier 1620. Attaque le favori et sa famille et conclut : — De Luynes avec ses deux frères — Vont tôt, si Dieu n'y met la main, — Rendre la France en misère, — Plutôt aujourd'hui que demain.

2502. Fortin de La Hoguette (1578?-1652?). *Discours extraordinairement libre des inconvénients que peut produire l'excès de la faveur du roi envers quelques-uns de ses sujets*, pub. par Tamizey de Larroque, dans *Notices et Documents*, pub. p. S. H. F., Paris, 1884, p. 375-386.

Mémoire tout à fait remarquable contre les favoris en général et contre Luynes en particulier. Louis XIII, auquel ce discours est adressé, ne doit point se laisser dominer, parce que le favoritisme est un grave danger : c'est à lui seul à « prendre lui-même le timon des affaires en main ».

Voir : — n° **992**; — Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. VIII, p. 280, note 4.

2503. *Le Comtadin provençal*, sl., 1620, in-8°; très nombreuses édit. : pub. dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*..., 2e série, t. VI, p. 105-137 : se trouve aussi dans recueil n° **2376**.

Un des pamphlets les plus connus et les plus violents contre Luynes. L'auteur probable est Jacques de Chanteloube. D'après lui, Luynes ne fera pas mieux que Concini. Il a réuni, comme son prédécesseur, tous les « bons Français » contre lui : il mérite donc, ainsi que ses frères, le même traitement que celui infligé au maréchal d'Ancre. L'auteur examine en détail les six « vices notables » qu'on peut reprocher au favori : incapacité, lâcheté, ambition furieuse, avarice insatiable, ingratitude non pareille, manque de foi et de parole.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, Paris, 1884, in-8°, p. 31 ; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 459-460 ; — n° **2653**.

2504. *La Sibylle française parlant au roi*, sl., 1620, in-8°.

Autre pamphlet très vif et très hardi, sans aucune mesure contre Luynes : est peut-être aussi l'œuvre de Jacques de Chanteloube, comme le précédent. La faveur de Luynes et de ses frères porte préjudice aux intérêts des grands : l'auteur proteste violemment au nom de ces derniers. — Se trouve dans le recueil n° **2376**.

Voir : — n° **2653**.

2505. *Harangues faites au roi par messire Louis Servin, son avocat général en sa cour de Parlement, Sa Majesté y étant en son lit de justice, ensemble la harangue de M. le premier président, le mardi 18 février 1620,* dans recueil n° **2376**.

Attaque indirecte contre la façon de gouverner de Luynes. Servin s'élève contre l'habitude que le roi prend d'apporter au Parlement des édits pour les faire enregistrer sur-le-champ et déclare que jusqu'alors cette méthode n'avait pas été en usage. Il refuse toute augmentation d'impôts, parce qu'il faut soulager le pauvre peuple ruiné : si le roi la demande, c'est qu'il a de mauvais conseillers. — Le premier président, Nicolas de Verdun, proteste à son tour parce que le souverain enlève au Parlement son ancienne liberté de délibérer sur les édits.

2506. *Avis au roi sur le rétablissement de l'office de connétable, par un bon Français, serviteur du roi et amateur de son état et de sa grandeur*, sl., 1620, in-8° : très nombreuses édit.; dans recueil n° **2376**.

L'auteur s'oppose au rétablissement de cette charge dangereuse. Si un grand seigneur la possédait, il aurait trop d'autorité : si c'était un seigneur moindre, il serait méprisé.

Il fut répliqué à ce pamphlet par la *Réponse au livre intitulé Avis au roi sur le rétablissement de la charge de connétable*, Paris, 1620, in-8°, 14 p. Vivacité : réfutation soutenue par de nombreux exemples choisis dans l'histoire antérieure de la France. De quoi se mêlent les faiseurs de libelles? Ne doit-on pas obéir sans murmure aux volontés du roi? Que Louis XIII suive hardiment les traces de ses prédécesseurs.

2507. *Plaintes de l'épée de M. le connétable, au roi*, dans recueil n° **2376**; pub. p. B. Zeller, *Le connétable de Luynes*, p. 106, note 1.

Poésie, dans laquelle l'épée demande à être séparée de Luynes parce que celui-ci la laisse, inoccupée, au fourreau.

2508. *Remontrance au roi, importante pour son état*, sl., 1620, in-8° : nombreuses édit.; dans recueil n° **2376**.

Pamphlet véhément de protestation contre le pouvoir excessif de Luynes et de ses frères. Ceux-ci dilapident les finances et s'emparent des meilleurs gouvernements. Si Louis XIII donne la connétablie au favori, peut-être celui-ci fera-t-il ce qu'a fait autrefois Hugues Capet, c'est-à-dire s'emparera de la royauté.

2509. *Seconde remontrance faite à Sa Majesté sur les affaires importantes du royaume*, sl., 1620, in-8°, 13 p.

Pamphlet du même genre que le précédent. L'auteur déclare violemment que le roi ne doit plus souffrir qu'un homme incapable le remplace : il s'élève contre la puissance et la richesse de Luynes et demande à Louis XIII de prendre des mesures et de diriger lui-même.

2510. *L'adoration du veau d'or, aux bons Français*, sl., 1620, in-8°, 21 p.; pub. aussi sous le titre : *La tête de bœuf couronnée, aux bons Français*, sl., 1620, in-8°.

Pamphlet violent contre Luynes. Ne débarrassera-t-on pas le royaume de ces « harpies » qui n'ont rien fait pour le soulagement du peuple. Luynes est « à cet état comme la rate au corps humain : elle ne s'enfle point qu'elle ne le rende malade ». Il faudra bien qu'il soit renversé un jour : car il est à espérer que Dieu enverra un second Moïse pour réduire en poudre cette idole du veau d'or.

2511. *Avis à M. de Luynes sur les libelles diffamatoires qui courent*, sl., 1620, in-8° : dans recueil n° **2376**.

Pièce assez vive : Luynes est la cause de tous les malheurs qui surviennent, mais il pourrait bien avoir le sort de Concini.

2512. *Les psaumes des courtisans, dédiés aux braves esprits qui entendent le jars de la cour*, sl., 1620, in-8° : nombreuses édit. en 1620 et en 1622; dans recueil n° **2376**.

Satire contre le ministre, violente et de langage vulgaire.

2513. *L'avant-courrier du guidon français, avec le qu'as-tu-vu de la cour*, sl., 1620, in-8° : dans recueil n° **2376**.

Pièces en vers contre Luynes. De ce genre sont les poésies suivantes que l'on trouve dans le même recueil : *Le monstre à trois têtes*, *Le chien à trois têtes* (courte, mais d'une vivacité extrême), *Le tout en tout en la cour* (brève aussi, curieuse et spirituelle), *Les contre-vérités de la cour avec le dragon à trois têtes* (pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 335-347), *Les jeux de la cour* (pub. p. le même, t. IV, p. 17-23). Dans toutes ces poésies, on attaque Luynes, Brantes et Cadenet, et généralement on y rencontre assez d'esprit.

2514. *Requête présentée au roi Pluton par Conchine Conchini contre M. de Luynes*, sl., 1620, in-8°.

La théorie soutenue est que Concini valait mieux que Luynes et ses frères : assez plaisant.

2515. *Les admirables propriétés de l'Aluyne*, dans recueil n° **2376**.

En vers : écrit à l'époque où Marie de Médicis était encore éloignée de la cour. Résumé assez spirituel de toute la vie de Luynes, mais nulle correction poétique.

2516. *L'ombre du marquis d'Ancre à la France avec les admi-*

rables propriétés de l'absinthe nommée des Espagnols Alozna, des Allemands Wermut, des Polonais Pyolien, des Bohêmes Pelymenk, des Arabes Affythium et des Français l'herbe de l'Aluyne, le tout recueilli par un secrétaire de La Faveur, disciple de Tabarin, en 1620, dans recueil n° **2192**; pub. p. Chanoine Davranches, *T. Ac. Rouen*, 1912, in-8°, p. 388-391.

Poésie analogue à la précédente. Concini ne regrette pas d'avoir été tué : mais il demande la même peine pour ses successeurs qui ont agi comme lui. Il leur prédit leur sort en ces termes : « — Mais comme ils sont montés, on les verra descendre — Par le même chemin où ils m'ont fait marcher — ». Puis viennent les admirables propriétés de l'Aluyne, c'est-à-dire la critique des actes accomplis par Luynes.

2517. *Le diable étonné sur l'ombre du marquis d'Ancre et sa femme, adressé à MM. de Luynes*, sl., 1620, in-8°, 15 p.

L'auteur rappelle avec vivacité les raisons pour lesquelles Concini et sa femme ont été honnis et vilipendés. Que Luynes prenne donc garde : « O généreux Français, arrachez votre liberté des mains avares de ces cruels étrangers, montrez-vous au besoin, étouffez cette tête catilinaire », etc.

2518. *Le Guidon français, ensemble Rhadamante armée de vengeance*, sl., 1620, in-12°.

Ces pamphlets sont adressés au roi et visent Luynes, Cadenet et Brantes.

2519. *Le jugement de Minos contre les trois Géryons qui pillent la France*, sl., 1620, in-8°, 15 p., dans recueil n° **2376**.

Luynes et ses frères sont condamnés par Minos à « tenir prison perpétuelle aux cachots de Pluton », après que leurs méfaits ont été bien examinés et reconnus.

2520. *Le revers du faux masque de la prosopopée des frères Frelots*, 1620, in-12°.

Mêmes attaques contre les trois frères : violence du langage.

2521. *Les rêveries de la reine*, dans recueil n° **2376**.

Poésie. Anne d'Autriche souhaite la mort des trois frères et, en même temps, se plaint de l'influence des Jésuites, des financiers « qui ont bonnes mains », des prélats qui sont des « bêtes mitrées »,

et de certains seigneurs qu'elle caractérise amèrement. En somme, la situation du pays est mauvaise : le roi doit se reprendre.

2522. *Discours en forme d'apologie envoyé à Monseigneur le duc d'Épernon*, sl., in-8°, 15 p.; pub. aussi sous le titre *Apologie pour Monseigneur de Luynes*, 1619, in-8°.

L'état du royaume est excellent et cependant il existe encore des perturbateurs. L'auteur constate avec ironie : « Ils ont plusieurs couvertures : l'un se plaint qu'on ne l'a point assez récompensé » (d'Épernon). Il est royaliste et s'évertue à démontrer que le roi a bien agi et qu'on lui doit obéissance.

2523. *Plaidoyer pour M. de Luynes*. Paris, 1619, in-8°.

Réponse aux nombreux libelles qui avaient paru pendant cette année.

2524. *Harangue faite au roi par un des principaux habitants de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1619, in-12°.

Royaliste et ministériel comme le précédent.

2525. *La concorde politique*, sl., 1619, in-8°, 45 p.

Dédié à Luynes : royaliste, mais sans exagération. La concorde est nécessaire pour que l'état soit florissant. Louis XIII a eu le souci continuel de la maintenir depuis qu'il règne, comme le montrent les faits que l'auteur cite, réconciliation du roi et de sa mère, mise en liberté de Condé, tolérance de Louis XIII à l'égard des protestants. Les ministres ont accompli leur tâche : Richelieu (p. 15) est un « très digne et très capable prélat », et Luynes un « autre Héphestion ». Par suite, on doit avoir confiance entière dans le roi : « En la vie précieuse de Votre Majesté est enclose comme dans un vase sacré toute la bonne fortune de la France. »

2526. Dromani (Richard). *Le tourment de l'envie courtisane*, Paris, 1619, in-12°; extr. dans le *Mercure français*, t. VI.

Opuscule composé sous les yeux de Luynes dans le but de le défendre : renseignements précis sur l'origine de la fortune du favori et sur ses actes. — V. nos **2209** et **2266**.

2527. *Le manifeste de Picardie, au roi*, Paris, 1619, in-8°.

Sur la réception de Luynes comme duc et pair, le 14 novembre : favorable au favori.

2528. *Le favori du roi*, sl., 1620, in-8°, 9 p.

Il y a eu toujours des favoris : p. ex. Jupiter « a communiqué tous ses plus rares secrets » à Mercure. Ce n'est donc pas une nouveauté si les grands d'aujourd'hui imitent les anciens. Par suite, il est superflu d'attaquer Luynes : laissez-le vivre en paix et faites taire votre envie.

2529. *La fulminante, contre les calomniateurs*, sl., 1620, in-8°, 16 p.

Bon pamphlet, malgré quelque violence contre ceux auxquels il répond, c'est-à-dire contre ceux qui donnent des avis au gouvernement et le censurent : citation de textes, mais en petit nombre. Selon l'auteur, les grands du royaume sont étroitement unis et ralliés autour du souverain. Le « personnage qui gouverne la conscience du roi » a une « vertu connue et révérée d'un chacun ». Luynes et ses frères ne constituent pas un danger pour le pays : « Leur établissement est pour maintenir la royauté et non pour la supplanter en la personne de leur maître, comme jadis les maires du palais renversèrent l'autorité d'aucuns de nos premiers rois. » Par suite, s'il est besoin d'un connétable, Louis XIII aura raison de choisir Luynes. D'ailleurs, le roi a toutes les qualités et gouverne excellemment le pays : « Si l'on compare la monarchie à ce qu'elle était il y a cinquante ans, on voit qu'elle est aujourd'hui heureuse. »

2530. Naudé (Gabriel), 1600-1653. *Le Marfore ou discours contre les libelles*, Paris, 1620, in-8°, 22 p. — Très rare, non cité par Brunet : édit. Ch. Asselineau, Paris et Bruxelles, 1868, 33 p.

C'est le premier ouvrage du savant bibliothécaire. Il a été écrit à propos des pamphlets publiés contre Luynes en 1620 ; mais Naudé s'en tient aux généralités, n'indiquant ni les noms des auteurs, ni ceux de leurs plaquettes. Il se montre partisan de l'autorité royale qui seule empêche le désordre et doit être absolue. Le souverain ne peut être blâmé, a le droit de choisir des favoris, etc. Tout cela est accompagné de citations, d'exemples pris dans l'histoire. Ainsi que le dit justement l'éditeur, « c'est un ouvrage d'écolier, mais d'écolier avancé ».

Voir : — Labitte, *Études littéraires* ; — Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II ; — A. Franklin, *Histoire de la bibliothèque Mazarine*, Paris, 1860.

10° *Le Béarn et la guerre contre les protestants*, 1618-1621.

2531. *Avis pour la réunion de la terre de Béarn à la couronne de France*, 1615, in-8°.

Écrit d'un catholique, destiné à repousser les prétentions des réformés qui se refusaient à la réunion du Béarn. Avec une érudition compacte et en accumulant les textes, l'auteur tend à démontrer que le Béarn a toujours été mouvant de la couronne de France, qu'il était une possession patrimoniale de Henri IV et qu'il a été réuni lorsque celui-ci est devenu roi. Les conséquences de cette annexion ne peuvent qu'être favorables à tout le monde, à l'état, aux habitants du pays, et favoriser le maintien de la tranquillité publique.

2532. *Discours d'un Béarnais, très fidèle sujet du roi, sur l'édit de rétablissement de l'exercice de la religion catholique, apostolique, romaine, par tout le Béarn, et de la mainlevée des biens ecclésiastiques*, 1618, in-4°, 59 p., et in-8°, 52 p.

Citant ses sources en marge de son ouvrage, l'auteur montre que les décisions du roi sont justifiées.

2533. *Peyrot et Menuion, ou tableau des ministres de Béarn, première partie*, Avignon, 1618, in-8°.

Fait le procès des réformés béarnais et ne comprend pas leur opposition. — A ce pamphlet répond *L'innocence des pasteurs des églises réformées de Béarn*, Orthez, 1618, in-4°, ouvrage dans lequel la défense des protestants est prise avec vivacité. — Et le premier auteur réplique aussitôt par *Peyrot et Menuion, seconde partie*, Avignon, 1618, in-4°. — Le tout d'un intérêt médiocre.

2534. Richeome (Louis), 1544-1625. *Tableau votif offert à Dieu pour le roi très chrétien*, Bordeaux, 1622, in-12°.

Cet écrit du célèbre Père jésuite, alors provincial en Guyenne, a trait à la question du Béarn, question à propos de laquelle l'auteur ne ménage pas les éloges au roi.

2535. Lescun (Jean Paul de), seigneur de Piets, 1576?-1622. *Apologie des églises réformées de l'obéissance du roi et des états généraux de la souveraineté de Béarn, qui rend manifeste et notoire*

la justice des oppositions par eux formées contre l'exécution de la mainlevée des biens ecclésiastiques de ladite souveraineté, appendances et dépendances d'icelle, par un sommaire et véritable récit des choses plus mémorables advenues en Béarn et en Navarre pour le rétablissement de la religion réformée depuis le règne du roi Henri et de la reine Marguerite, bisaïeuls de Sa Majesté, jusques à présent, Orthez, 1618, in-4°, 125 p., et in-8°, 157 p.

Ouvrage adressé aux états de la souveraineté de Béarn par un des membres les plus influents de ce conseil, Lescun, dont l'opposition devait aboutir à une mort violente : v. n° **965**. L'auteur l'a composé pour défendre les droits des protestants, pour prouver, à l'aide d'exemples empruntés à l'histoire antérieure, que la religion prétendue réformée devait être rétablie dans le Béarn. Des documents sont insérés, soit en entier, soit partiellement, dans cet ouvrage, qui se distingue par la force toujours, par l'émotion quelquefois.

L'année suivante, Lescun publia une *Seconde partie de l'apologie des églises réformées et des états généraux de la souveraineté de Béarn, contenant un sommaire récit de ce qui s'est passé de plus mémorable sur le fait de la mainlevée depuis le 2 de décembre 1618 jusqu'au 18 janvier 1619*, Orthez, 1619, in-4°, 56 p. Même genre et mêmes qualités que ci-dessus; à la fin, exhortations à la noblesse et à la bourgeoisie de Béarn en présence des faits accomplis.

Lescun eut d'ailleurs à se défendre cette année-là contre des adversaires qui ne voulaient pas pousser le Béarn à une résistance extrême. Dès 1616, il avait paru contre lui deux pamphlets : 1° *Le moine au surveillant endormi, donné par Banere, son compatriote*, Avignon, 1616, in-8°, — 2° *La mouche à l'antimoine, sieur de Pieds, compilateur de la requête généalogique, copiste de divers extraits, séditieux et cornemainbasse contre la mainlevée des biens ecclésiastiques de Béarn, par M. Guinot Bergassat, son collègue, valet de pied du sieur Banere*, slnd., in-8°. — A ces attaques, Lescun répondit par *Les défenses de Jean Paul de Lescun.... contre les impostures, faussetés et calomnies, publiées tant contre le service du roi et droits de sa souveraineté en Béarn, à la ruine des églises réformées recueillies en icelle, en général, qu'en particulier contre la personne et maison du défendeur....* Orthez, 1619, in-4°.

Le Père Lelong lui attribue aussi l'ouvrage suivant : *La persécution des églises de Béarn*, Montauban, 1620, in-8°.

2536. *Les antipodes pour et contre l'assemblée tenue à Loudun par permission du roi ès années 1619 et 1620*, s.l., 1620, in-8°, 13 p.

Œuvre d'un protestant non acharné. Il divise son pamphlet en deux parties pour expliquer les deux opinions qui ont été émises dans cette assemblée. La première, p. 3-18, est intitulée *Pour l'affermissement*, c'est-à-dire pour se fortifier dans la résistance; la seconde est *Pour l'obéissance*, c'est-à-dire la soumission au roi, p. 19-43. L'auteur est de ce dernier avis : il estime qu'on ne doit pas engager une guerre générale à propos des affaires de Béarn.

Ce pamphlet suscita une réponse : *Le pèlerin des antipodes racontant des nouvelles de son voyage à MM. de la religion*, s.l., 1620, in-8°, 23 p. : écrit en faveur de ceux qui sont assemblés à Loudun; leur conseille, comme un pis aller, d'accepter sans enthousiasme les promesses du roi et d'attendre la chute de ceux qui dirigent l'état pour obtenir davantage à ce moment.

2537. *Prosopopée de l'assemblée de Loudun aux pieds du roi*, 1620, in-12°, 30 p. : huit édit.; pub. dans *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1858, t. VII, p. 59-77.

Écrit protestant. Les réformés serviront fidèlement le roi, mais ils ont le droit d'exprimer leurs plaintes. Ils protestent contre le fait que leur religion soit vouée à l'exécration et voient en cela l'action des Jésuites. Si Louis XIII se résolvait à n'être qu'un chef de parti, toutes sortes de malheurs seraient à redouter : car les réformés préféreront mourir plutôt que d'abandonner leur foi. Déjà de nombreuses infractions ont été commises à l'édit de Nantes : les protestants espèrent cependant dans l'esprit de justice et de bonté du souverain pour éviter une conflagration armée.

Une réfutation, conçue en termes parfois grossiers, fut publiée sous le titre suivant : *La poupée de Loudun démasquée ou sa prosopopée adressée au roi et expliquée*, sl., 1620, in-8°, 60 p. L'auteur, catholique, soutient que le roi a raison de rester sur ses gardes : car les propositions qui lui sont présentées ne sont pas sincères. Et alors l'auteur critique d'une façon acerbe les négociations de Loudun.

2538. *Raisons déduites par un des premiers magistrats de Paris, contre les assemblées secrètes tenues en plusieurs couvents de Paris, ès mois de janvier, février et mars, l'an de jubilé 1620, pour aviser aux moyens d'extirper les hérétiques de France, sans endommager les catholiques*, sl., 1621, in-8°, 13 p.

Après avoir déduit huit raisons principales, l'auteur conclut qu'on n'a pas encore une force suffisante et qu'il vaut mieux attendre une meilleure occasion pour extirper les hérétiques. Jusqu'à ce qu'elle arrive, il convient de les diviser ou de les gagner : et, s'il en existe qui ne veuillent pas accepter les offres, on n'a qu'à les tuer.

2539. *La calamité de Béarn*, Orthez, 1620, in-8°, 65 p.

L'auteur proteste, sur un ton quelque peu larmoyant, contre les mesures prises dans le Béarn, c'est-à-dire la mainlevée des biens ecclésiastiques. Il résume les faits et donne de nombreux détails. Il se plaint ensuite de l'injustice dont on accable les réformés et proteste parce qu'on leur a enlevé leurs places fortes. — A la fin, lettre de Louis XIII au conseil de Béarn, Bordeaux, 21 septembre 1620, et arrêt donné à Pau le 5 octobre.

2540. MATTHIEU (Jean Baptiste), fils et continuateur de l'historien Pierre Matthieu. *La piété royale, discours présenté au roi sur les glorieux et mémorables effets de la présence de Sa Majesté en son pays de Béarn*, Lyon, 1621, in-12°, 102 p.

Tient à la fois du récit historique et du pamphlet. Comme dans l'ouvrage précédent, on y trouve un résumé des faits depuis les origines de l'histoire béarnaise. En outre, Matthieu s'attache à justifier les mesures prises par Louis XIII : celui-ci a agi sagement en réduisant à l'obéissance les protestants, parce qu'ils ne sont que des mutins. A la fin, éloge de la piété qui est nécessaire aux rois et donne le bonheur.

2541. *Lettre de la ville de Tours à celle de Paris*, sl., 1620, in-12°.

Pour l'appréciation, voir Batiffol, *Louis XIII à vingt ans*.

2542. *Lettre de M. le nonce du pape à la reine, mère du roi*, Paris, 1620, in-12°.

On feint que le nonce a écrit cette missive à Marie de Médicis pour

la prévenir des intentions séparatistes des protestants après la tenue de l'assemblée de La Rochelle.

2543. *Les larmes de Theognide, sur la désolation des églises réformées de France, à cause des procédures de l'assemblée de La Rochelle et ses adhérents*, Bordeaux, 1621, in-8°, 15 p.

Écrit d'un catholique, qui abuse des citations religieuses, contre les protestants, auxquels il s'adresse avec vivacité : « Il y a plus de dix ans, ô corneilles sans plumes, que, sous prétexte d'un zèle religieux, vous cherchez de vous remplumer des plumes d'autrui. » Les protestants n'ont qu'une conduite à tenir, rentrer dans le devoir.

2544. *Apologie pour les églises réformées de France, où est amplement démontrée la justice des armes prises par ceux de la religion pour leur nécessaire défense contre les ennemis de l'Église qui les persécutent sous le nom du roi, par Théophile Mirathée*, 1625, in-8°.

Ouvrage composé en 1621 lorsque le roi avait l'intention d'attaquer La Rochelle : probablement imprimé dans cette ville. On y trouve en effet de nombreux documents authentiques concernant La Rochelle. L'auteur soutient que l'action des protestants est justifiée et qu'ils ont le droit de défendre leur religion par les armes.

2545. *Lettre à Monseigneur Des Diguières l'exhortant à recevoir la charge de connétable et à se faire catholique, en réponse d'un avis qui lui a été donné au contraire*, Grenoble, 1621, in-4°.

L'auteur de cette exhortation serait Dequais, d'après Dufayard, p. 446, note 2.

2546. *La conversion de toute la maison de M. d'Esdiguières à la foi catholique, apostolique et romaine*, Paris, 1621, in-8°, 14 p.

Plaquette écrite pour engager le duc de Lesdiguières à se convertir et pour préparer l'opinion à ce changement.

Voir : — Dufayard, *Le connetable de Lesdiguières*, p. 500, note 3, et 513, notes 1 et 2 (indication de pamphlets sur cette question) ; — B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, p. 107, note 3.

2547. *Avis à M. de Lesdiguières pour le détourner de se faire catholique* ; analysé dans Dufayard, p. 445-446.

L'auteur est probablement le président Ducros. — V. les deux n^{os} précédents.

2548. *La palme à Monseigneur le duc de Lesdiguières... pour n'avoir pas voulu accepter la charge de connétable de France, à condition de se faire catholique romain*, Paris, 1621, in-8°, 14 p.

Signé L. V. et daté du 10 avril 1621 : peu de chose.

2549. FANCAN. *Discours politique sur les occurrences et mouvements de ce temps*, sl., 1621, in-8°.

D'après Geley, p. 34, ce serait la première œuvre de polémique de Fancan. Analysé par Geley, p. 49 et sq. Fancan prend la défense des dissidents : avec logique et persuasion, il montre que la guerre ruinerait à la fois les réformés et l'état. Il faut donc abandonner la politique de Luynes et revenir à celle de Henri IV.

Voir : — n° **2653**.

2550. FANCAN. *Discours et salutaire avis de la France mourante*, sl., 1621, in-8°; dans recueil n° **2376**.

Composé avant le mois d'avril. Fancan reprend les idées exprimées dans l'ouvrage précédent : il veut détourner Louis XIII de commencer la lutte contre les protestants, et il se répand en récriminations contre Luynes et ses frères. — V. l'analyse dans Geley, p. 67 et sq.; v. aussi Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 460-461.

Voir : — n° **2653**.

2551. *Complainte au roi contre le funeste discours de la France mourante*, sl., 1621, in-8°, 15 p.

Ce n'est pas en réalité une réfutation du discours précédent, mais une diatribe contre l'assemblée de La Rochelle et les réformés. A la page 9, énumération d'un certain nombre de libelles relatifs à cette question.

2552. FANCAN. *Méditations de l'ermite Valérien, traduites de bon normand en vieux gaulois, par un pèlerin du Mont-Saint-Michel, en faveur de tous bons Français*, sl., 1621, in-8° : très nombreuses éditions; dans recueil n° **2376**.

En juin ou juillet 1621, Fancan prononce une attaque à fond contre Luynes. Il le déclare incapable au point de vue financier, proteste avec énergie contre la rapacité inouïe de la famille du

favori et s'élève contre ceux qui le soutiennent. Il demande aux grands de se soulever contre lui. — V. l'analyse dans Geley, p. 82 et sq.

Voir : — nº **2653**.

2553. *Avertissement au roi pour connaître la vérité de ceux qui sont cause des troubles de son royaume*, sl., 1621, in-8º, 16 p.

L'auteur veut réfuter l'opinion commune qui attribue aux huguenots la responsabilité des désordres. Les vrais auteurs en sont les Jésuites, « Janus à double visage, Amazones à double cœur », et les Français « hispagnolisés » qui ont « le cœur dans Madrid et la langue dans Paris. » Le roi doit donc chasser de son cabinet ces « pensionnaires d'Espagne ». Ce pamphlet est d'une grande violence contre les Jésuites, et particulièrement contre le Père Arnoux, « lequel roue à tour de bras le thyrse de ses furieuses passions au simple regard de ceux de la Religion ». L'auteur espère en fin de compte que Louis XIII prendra en pitié l'innocence, c'est-à-dire les protestants.

2554. *Discours sur ce que ceux de la religion réformée ne sont cause de la guerre, combien qu'elle leur soit plus utile en ce temps que la paix feinte et simulée dont on les veut abuser*, Saint-Jean-d'Angély, 1621, in-8º, 32 p.

Pamphlet très vif, conçu en termes trop souvent vulgaires. — L'auteur déclare violemment aux membres du conseil du roi que les protestants sont accusés faussement de vouloir la guerre et qu'ils ne désirent que la paix : mais, ajoute-t-il, « nous ne voulons point d'une paix feinte et simulée, couverte de fraude et d'embûches », nous préférons voir « un Mars foudroyant, nu et à découvert, une guerre ouverte et déclarée ». Par suite, si le gouvernement persiste dans ses intentions, il ne faut pas lui obéir : car « les rois au commencement ont été créés par les peuples pour obvier aux confusions et débats qui naissaient parmi eux, rendre bonne et égale justice à tous, empêcher les méchants d'opprimer les bons, les défendre d'oppression et les maintenir en paix, et non pour prendre par force et ravage leurs biens, sucer leur sang et dévorer leurs chairs comme lions et loups ravissants, et par les géhennes

et par les feux et toutes espèces de cruautés les contraindre en leur conscience ».

2555. *Le catholique réformé*, sl., 1621, in-8°, 15 p.

OEuvre d'un protestant. La désolation est partout dans les églises réformées par suite des agissements des Jésuites « fourrés de malice et ayant les âmes espagnoles ». Les protestants ne se révolteront pas, mais ils affirmeront leur foi et mourront courageusement pour elle. Toutefois l'auteur, très prudent, ajoute à la fin : « Quelle pitié que pour dire la vérite il faille celer son nom et ne s'oser déclarer de peur du supplice! »

2556. TILENUS (Daniel). *Avertissement à l'assemblée de La Rochelle par Abraham Elintus, docteur en médecine*, Paris, 1621, in-8°; dans le *Mercure*, t. VII, p. 223-243.

« Haut allemand et de la frontière de Pologne », dit Louis Aubéry du Maurier dans ses *Mémoires*, Tilenus, né à Goldsberg en Silésie, fut un arminien réputé : installé à Sedan, il en fut chassé par les ministres adversaires de ses doctrines; il vint à Paris, où il mourut très âgé. Dans son ouvrage, il montre aux députés assemblés à La Rochelle le danger qu'ils vont courir s'ils se rebellent contre l'autorité royale et les conséquences fâcheuses que cette révolte aurait pour la religion réformée : il les exhorte donc à ne pas poursuivre leur œuvre. — V. plus loin pour la polémique avec La Milletière (n° **2586**).

Voir : — Bouilliot, *Mag. encyc.*, t. LXV, 1806.

2557. *L'adieu de Perot le sage, ennuyé de l'excès, des insolences et concussions de l'assemblée rocheloise*, Maillezais, 1621, in-8°, 24 p.

Écrit en une sorte de patois et comprenant un discours de Perot à l'assemblée et une chanson du même en vers. Peu important.

2558. *Les rébellions rocheloises contre leurs anciennes fidélités protestées aux rois de France*, Paris, 1621, in-8°, 14 p.

Contre l'assemblée de La Rochelle. Pour l'auteur, la guerre est détestable, et la foi huguenote « un caméléon et un tableau à diverses faces ». S'adressant aux députés, le pamphlétaire leur

dit : « J'ai grand'peur que, voulant être respublicains, la res ne vous soit ôtée et que vous ne soyez que publicains. »

2559. Estienne (Jean). *A Messieurs de la religion prétendue réformée, sur la rébellion de ceux de La Rochelle, Saint Jean-d'Angély et leurs adhérents, de l'obéissance des sujets et inférieurs envers les rois, suivant la parole de Dieu*, sl., 1621, in-8°, 6 p.

Œuvre peu intéressante d'un secrétaire de la chambre du roi : rédigée en articles, en forme de catéchisme ; il faut obéir au roi.

2560. *Les justes plaintes du sieur Tabarin sur les troubles et divisions de ce temps*, sl., 1621, in-8°.

Satire contre les détrousseurs des passants, contre les femmes et filles débauchées.

2561. *Le bon Français à Messieurs du Parlement de Paris sur le nouveau connétable*, sl., 1621, in-8° : nombreuses édit.

A propos de la nomination de Luynes, s'élève contre les prétentions du Parlement et contre le refus qu'il fait d'enregistrer certains édits.

2562. *Le caquet des poissonnières sur le département du roi et de la cour*, slnd., in-8° ; pub. par Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. II, p. 131-150, qui lui assigne la date de 1623 et non celle du 29 avril 1621, généralement acceptée.

Série de quolibets : plaintes contre les départs de la cour qui, en dépeuplant Paris, portent préjudice aux marchands. Critiques contre ceux qui « plument la poule ».

2563. *La fricassée huguenote, sur la reddition de Saint-Jean-d'Angély*, Poitiers, 1621, in-8°, 28 p.

Très satisfait des événements et des succès du roi, l'auteur conclut : « Cette fricassée ne vaudra pas le dessert que l'on apprête (en attendant un cure-dents) aux huguenots pris dans les forêts d'Aunay et de Chizé. »

2564. *Le picque-bœuf des hérétiques, échauffé par une remontrance charitable au sieur B. de Rohan et mis au net par Arphaxad de La Martonnelle*, Lyon, 1621, in-8°.

Satire très vive contre Benjamin de Rohan, qui a capitulé à Saint-Jean-d'Angély.

2565. *Le pèlerin huguenot, auquel est contenu entre autres choses l'horoscope du parti des rebelles*, slnd. (1622), in-8°. — Pub. aussi sous le titre : *La capilotade huguenote envoyée aux rebelles de La Rochelle et aux Montalbanistes*, slnd., in-8°.

Prédit que les rebelles seront bientôt abandonnés de tout le monde et qu'ils n'ont plus qu'à se soumettre. Allusions à la fortune de Luynes.

2566. Termineau (François de), sieur de Beaulieu. *Le plan de l'anarchie rocheloise, fondée sur les sablons de la mer.*

L'auteur, conseiller et premier avocat du roi au présidial de Nîmes, a rédigé, avec un esprit satirique et un style déclamatoire, deux philippiques. La première (Toulouse, 1621, in-8°) est dirigée contre la rébellion des Rochelais, la seconde (Avignon, 1622, in-4°) a trait à l'usurpation de la justice par les religionnaires à Nîmes.

2567. *La Sibylle française*, Paris, 1621, in-8°, 114 p.

Pamphlet long et ennuyeux, écrit en août 1621, pour prédire la ruine des huguenots toujours révoltés.

2568. *Dialogue du curieux Héraclite, représenté à trois personnages, à savoir : Démocrite, Héraclite et la déesse-sibylle Cumène*, slnd., in-8°, 31 p.

Composé au mois d'août 1621. Héraclite se plaignant que toutes les affaires vont mal, Démocrite le conduit chez la sibylle. Celle-ci annonce que le roi sera malgré tout victorieux. Mais cette réponse ne satisfait pas Héraclite, qui continue à gémir.

2569. *Le pétard d'éloquence de maître Guillaume le jeune, à messieurs les rebelles de La Rochelle*, Montauban, sd., in-8°.

Satirique et bouffon, se moque des réformés qui troublent vainement le royaume : se félicite de la réduction du Béarn. — V. n° **2012**.

2570. *Avis d'importance présenté au roi touchant les affaires de son état*, 1621, in-8°.

Contre les réformés, auxquels les rois ont toujours fait des concessions trop grandes, en particulier des concessions financières : « Jamais argent ne fut plus mal employé. »

2571. Chaintreau (Jean de Lannel, sieur de Chaintreau et du Chambert). *La défaite des envieux*, Paris, 1621, in-12°.

Polémiste aux gages du gouvernement, et plus tard de Richelieu, Chaintreau est heureux de l'insuccès des rebelles. — V. nos **2615** et **2653**.

2572. Fancan. *L'ombre de Monseigneur le duc de Mayenne, aux princes, seigneurs, gentilshommes et peuple français*, sl., 1622, in-8° : nombreuses édit.; dans recueil n° **2376**.

Composé au mois de septembre 1621. Fancan s'élève violemment contre Luynes et, comme auparavant, demande à Louis XIII de ne pas suivre les conseils de ceux qui le poussent à faire la guerre aux protestants. Et, pour soutenir son opinion, il fait un récit détaillé des maux que ces querelles ont entraînés pour la France. Pamphlet fort intéressant, œuvre d'un homme très renseigné.

Voir : — n° **2653**.

11° *Mort de Luynes*, 15 décembre 1621.

2573. *Le récit de maître Guillaume*, 1622?, in-12°.

Écrit provenant de l'entourage de Luynes pour défendre son œuvre. — V. n° **2012**.

2574. *Réponse à l'avis intitulé Avis au roi sur le rétablissement de la charge de connétable*, 1622, in-12°.

Favorable à Luynes : provient probablement de la même source que le précédent.

2575. *Remontrance aux malcontents*, 1622?, in-12°.

Autre écrit, peu important, destiné à prendre la défense de Luynes.

2576. *Apologie ou réponse à la chronique des favoris*, sl., 1622, in-8°.

Réponse médiocre au pamphlet de Fancan, qui sera signalé ci-dessous. L'auteur soutient seulement que Luynes n'a été que l'humble exécuteur des volontés du roi : « On a, dit-il, vomi contre lui des accusations si éloignées d'apparence et de raison que jamais on n'a su trouver moyen d'en prouver aucune. » — V. nos **2582** et **2583**.

2577. *Factum sur la mort de M. le connétable*, sl., 1622, in-8°, 16 p.

Valeur tout à fait restreinte.

2578. *La fatalité du nombre quatorze, sur le décès de M. le connétable*, sl., 1622, in-8°.

Peu important.

2579. *Réjouissance de toute la France, spécialement de tous les bons Français, sur la mort du connétable*, dans recueil n° **2376**.

Violente diatribe. Avant la mort de Luynes, « Votre Majesté n'était que le manteau duquel se couvrait le tyran de votre état ». L'orgueil de Luynes, « poltron, n'ayant rien de généreux », était insupportable : aussi a-t-on accueilli sa mort avec une joie unanime. Maintenant tous vont s'unir autour du roi.

2580. *Le De Profundis sur la mort de Luynes*, dans recueil n° **2376**.

Prose, puis vers : assez plaisant, quoique lourd. Luynes clame et regrette ses fautes, et ainsi expose ses défauts, en particulier sa poltronnerie. — Dans le même recueil, on trouve d'autres poésies, qui sont d'ailleurs ou assez faibles ou conçues en termes grossiers, p. ex. *Le confiteor de M. le connétable qu'il a fait avant de mourir*, — *Le tombeau des deux frères*, — *Le Te Deum chanté sur la mort de monsieur le connétable*.

2581. *Harangue faite au roi par la reine mère*, 1622, in-12°.

Contre Luynes, dont on raconte l'histoire : sa fortune rapide et injustifiée; son esprit de domination.

2582. FANCAN. *La chronique des favoris*, slnd., in-8° : nombreuses édit.; dans recueil n° **2376**.

Écrit en janvier ou février 1622, aussitôt après la mort de Luynes. C'est une satire spirituelle, malicieuse, en forme de dialogue. Aux Champs-Élysées, en présence de Henri IV, les seigneurs, morts durant la guerre, en particulier devant Montauban, exposent les malheurs qu'a causés la politique de Luynes : celui-ci, après avoir avoué ses fautes, est condamné à servir comme faquin aux gages du duc de Mayenne. Et Henri IV indique, en conclusion, ce que son fils doit faire pour le bonheur du royaume. En somme, Fancan se montre ici, comme dans ses pamphlets précédents, partisan de la tolérance et hostile à la guerre contre les huguenots : il blâme les entreprises faites en Guyenne et en Béarn parce qu'elles ont porté atteinte à la liberté de conscience. Il déclare que le projet de croi-

sade contre les Turcs est ridicule et demande au roi de ne pas se laisser influencer par les questions religieuses. — V. n° **2576**.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 107 et sq. ; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 461 et sq. ; — n° **2653**.

2583. Fancan. *L'horoscope du connétable avec le passe-partout des favoris*, sl., 1622, in-12° ; dans recueil n° **2376**.

Fancan répond ici à l'Apologie (n° **2576**) qui avait prétendu être une réfutation de son pamphlet précédent. Il accuse l'apologiste d'être payé par Mme de Luynes et se refuse par conséquent à tenir compte de son témoignage. Il reprend ses attaques contre Luynes, « poltron au possible », et d'une rapacité invraisemblable.

Voir : — n° **2653**.

2584. Fancan. *L'ombre de M. le connétable, apparue à messieurs ses frères*, sl., 1622, in-8°, dans recueil n° **2376**.

Autre pamphlet de Fancan contre l'avidité de Luynes. Celui-ci, reconnaissant ses erreurs, recommande à ses frères, qui ne peuvent y croire, d'être modérés. Beaucoup de faits, interprétés d'une façon particulière par le polémiste.

Voir : — n° **2653**.

12° *La guerre jusqu'au traité de Montpellier*, 1622.

2585. La Milletière (Théophile Brachet, sieur de). † 1665. *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent en bonne conscience résister par armes à la persécution ouverte que leur font les ennemis de leur religion et de l'état, par un des députés de l'assemblée de La Rochelle*, sl., 1622, in-8°, 70 p.

Fils d'un intendant de la maison de Navarre, La Milletière, après avoir étudié à Heidelberg, devint avocat à Paris. Il s'adonna à la théologie et fut député de l'assemblée de La Rochelle. Arrêté en 1627 et emprisonné pendant quatre ans, il prononça alors son évolution : il tenta d'abord de concilier les idées des calvinistes et des catholiques et écrivit en ce sens plusieurs ouvrages. Puis, n'ayant pas réussi, il abjura en 1645 et, dès lors, composa des livres contre les protestants.

Son discours, rédigé en décembre 1621, est une réponse au pamphlet de Tilenus (n° **2556**). Il est divisé en trois parties. L'auteur montre d'abord que le seul but de la présente guerre est d'exterminer la religion prétendue réformée : il explique ensuite que c'est à bon droit que l'assemblée de La Rochelle a ordonné de prendre les armes; enfin, il pose comme conditions d'une paix solide l'expulsion des Jésuites et la réunion d'un concile national. Ces explications furent désapprouvées même par les protestants, en particulier par Grotius. La Chambre de l'édit, réunie à Béziers, fit brûler ce livre par arrêt du 6 octobre 1625.

Voir : — La Morinerie, *Rev. Saint. et Aun.*, 1899, t. XIX, p. 191-193.

2586. Tilenus (Daniel). *Examen d'un écrit intitulé Discours...*, Paris, 1622, in-8°, 86 p.

Réponse pesante, longue et ennuyeuse, au pamphlet précédent. — V. n° **2556**.

2587. Bonald (Étienne de). *L'injustice des armes rebelles, sur la question : S'il est loisible aux sujets de défendre la religion par les armes, et si celles que l'on a prises sous ce prétexte pour résister au roi sont justes et légitimes : écrit où l'on prouve combien la rébellion est indigne de bons chrétiens et des fidèles sujets*, Montpellier, 1629, in-8°.

L'auteur, conseiller du roi, juge et bailli de Millau, a composé cet ouvrage en 1622 à propos des affaires de Béarn et de l'assemblée de La Rochelle : il conclut que les protestants n'ont pas le droit de se révolter.

2588. Guerson. *L'anti-Rochelle ou doux contre-poison à l'insolent manifeste des Rochelois, où l'auteur découvre la malice invétérée des rebelles, soutient la justice des armes du roi, défend la fidélité de ses bons serviteurs et publie la valeur de ses braves guerriers*. Pont-à-Mousson, 1622, in-8°, 87 p.

Docteur en théologie, conseiller et prédicateur ordinaire de Sa Majesté, Guerson a adressé au roi son ouvrage le 1er janvier 1622. Il l'a divisé de la façon suivante : il indique les vingt-trois objections que formulent les réformés et fait suivre chacune d'elles d'une réponse. Le but qu'il s'est proposé est exprimé d'une façon

explicite dans l'adresse au roi : « Le manifeste rochelois épandait son venin dans les cœurs, altérait les volontés et détournait, tant dedans que dehors le royaume, ceux qui auparavant ne respiraient que l'honneur de vos commandements : c'est la raison qui m'a mû à composer ce thériaque ou doux contre-poison pour arrêter le cours de ce mortel venin, redresser les dévoyés et exhiber à tout le monde la justice de vos armes, la gloire de Votre Majesté et la valeur de vos braves guerriers. » Il s'est efforcé d'accomplir son programme, mais dans un style embarrassé et déclamatoire. — V. nº **2429**.

2589. *Le Mercure et fidèle messager de la cour, au roi*, s.l., 1622, in-8°.

Depuis son avènement, Louis XIII a toujours eu de mauvais conseillers, surtout Luynes, qui ont presque ruiné ses états. Il ne doit agir que par lui-même, et surtout ne pas continuer à faire la guerre à ses sujets.

2590. *L'ombre du chancelier de l'Hôpital au roi, représentant toutes les affaires d'état de la France*, s.l., 1622, in-8°, 31 p.

Pamphlet lourd et ennuyeux, écrit pour combattre ceux qui poussent Louis XIII à la lutte contre les protestants.

2591. *Les avis de Monsieur le chancelier et de Messieurs du Parlement, donnés au roi sur la résolution de son voyage*, Paris, 1622, in-8°.

Autre ouvrage destiné à détourner le roi de la guerre.

2592. *Le congé donné par le roi à ses serviteurs et domestiques de la religion prétendue réformée*, s.l., 1622, in-8°.

Hostile aux protestants : intérêt fort restreint.

2593. *Apologie en faveur du roi*, Paris, 1622, in-8°.

Écrit d'un catholique qui essaie de trouver à la guerre des causes générales : « Le roi, dit en effet l'auteur, ne fait pas la guerre contre les religionnaires de France, mais se porte à la conservation de son autorité royale, entretenant toujours les édits de pacification et ne troublant en rien les religionnaires en l'exercice de leur religion et paisible possession de leurs biens. »

2594. *La prière du Gascon ou le diable soit des houguenaux*, pub. dans *Bul. Soc. H. F.*, t. I, 2ᵉ partie, 1834, p. 167.

Chanson en vers dont la date de publication paraît être 1626, mais qui a été écrite sûrement avant la paix de Montpellier. Sur un ton violent, l'auteur demande l'extermination des protestants. Cette chanson a été aussi pub. p. V. Foix, *Rev. Gasc.*, mars 1913. Elle est destinée, comme beaucoup d'autres écrits du même genre, à entretenir la haine contre les réformés.

2595. *Le Janus à deux faces, envoyé à Montpellier*, sl., 1622, in-8° : dans recueil n° **2376**; dans *Recueil de pièces rarissimes relatives au siège de Montpellier*, pub. p. La Pijardière, Montpellier, 1875, in-12°. A été édité aussi sous le titre : *Le géant français au roi.*

Pamphlet, assez bien écrit, contre ceux qui ont excité les troubles, alors qu'on pouvait espérer la paix. Il s'adresse aux gens instruits de la province et formule de graves menaces contre les révoltés : « C'est à toi, ô Montpellier, de craindre la fureur de ton roi, fureur terrible, fureur redoutable même aux plus puissants, à plus forte raison aux moindres. »

2596. *Le boute-feu de la guerre contre les rebelles de Sa Majesté*, sl., 1622, in-8°.

L'auteur rappelle que le roi, lors de son sacre, aurait juré d'exterminer les révoltés. Qu'il réalise sa promesse : car les protestants sont la cause de tous les malheurs. — Ton violent.

2597. *La justice des armes du roi*, sl., 1622, in-8°.

Même origine catholique que le pamphlet précédent. Dieu permet que l'on fasse la guerre pour châtier son peuple et, aussi, pour rétablir son culte. Or, Louis XIII est autorisé à punir ses sujets qui n'ont pas la même religion que lui, parce qu'eux-mêmes ont eu recours aux armes. Il triomphera et rendra au culte de Dieu son ancien lustre.

2598. *La métamorphose des rebelles de Montauban, présentée au roi*, sl., 1622, in-8°, 23 p.

Louis XIII ne doit pas hésiter à châtier les rebelles : « Purgez votre France de ces vilains et monstrueux papillons », s'écrie l'auteur.

2599. MORGUES (Mathieu DE), 1582-1670. *Le droit du roi sur des*

sujets chrétiens, à ceux de la religion prétendue réformée, Paris, 1622, in 8°, 93 p.

A la fois pamphlet, controverse théologique, long sermon. Dans la préface, Morgues écrit : « J'exhorte ceux de la religion prétendue réformée à se repentir de l'offense qu'ils ont commise contre Dieu en s'opposant aux volontés de Votre Majesté. Ce petit traité, qui est sans passion, plein de vérité et charité chrétienne, doit être offert à Votre Majesté. » Ces protestations de l'auteur ne doivent pas être prises au pied de la lettre. Morgues indique ses références en marge et fait, ici, un abus de citations théologiques qui alourdissent et obscurcissent son exposé. Sa conclusion est : « Prenez donc garde, Messieurs, qu'on ne vous accuse à bon droit de n'être ni vrais chrétiens ni bons Français. »

Voir : — n° **2653**.

2600. *Les trois avis de Henri le Grand, proposés à son fils Louis XIII, très chrétien roi de France et de Navarre, contre les rebelles de Sa Majesté*, Paris, 1622, in-8°, 16 p.

Pamphlet construit logiquement et exposé avec modération. Le roi doit d'abord « poursuivre sans pose la pointe de ses entreprises royales et les mettre à chef » ; ensuite, il ne faut pas qu'il se laisse « surprendre » par un traité de paix avec les ennemis; enfin, la troisième œuvre est plus élevée et plus ardue, c'est-à-dire ne pas combattre les rebelles avec les armes et « choquer le corps, mais bien les âmes, non en les blessant, mais en les délivrant des ténèbres ».

2601. *Les remontrances des fidèles serviteurs du roi, de la religion réformée, à messieurs les députés en l'assemblée de La Rochelle, pour la paix et l'obéissance à Sa Majesté, contre les rebelles qui se disent de la même religion et qui n'en sont point*, sl., 1612, in-8°, 112 p.

Dirigé contre l'assemblée de La Rochelle avec force citations théologiques. Enthousiasme en faveur du roi et espérance en lui : « Vive Louis qui, du seul vent de sa bouche, a éteint toutes nos dissensions passées et qui saura bien en son temps calmer l'orage qui nous menace et nous redonner, quand il lui plaira, cette paix bien heureuse que tant nous regrettons. »

2602. *Le réveille-matin des couards et fendeurs de naseaux de ce temps, sur le sujet de la paix*, sl., 1622, in-8°, 16 p.

Contre les nobles qui, au moment où le roi marche le premier, restent l'épée au fourreau. Que Louis XIII leur ordonne de se ranger autour de lui et, s'ils refusent, qu'il les déclare criminels de lèse-majesté.

2603. *Petit avis d'un ferme catholique, loyal Français*, Paris, 1622, in-12°.

L'auteur déclare que, vis-à-vis des protestants, il n'y a que deux partis à prendre, ou bien les exterminer, ou bien leur laisser leur foi : il espère en la « bonté » de Louis XIII.

2604. *Les soupirs et regrets des huguenots et ripeus de la ville d'Alençon, sur les infortunes arrivées de nouveau à M. de Soubise et autres de son parti en ladite ville d'Alençon*, 1622, in-8°, 8 p.

Reproches ironiques aux protestants : pourquoi provoquer le roi? Tant pis pour eux s'il leur arrive malheur. L'auteur, en outre, accuse Soubise d'avoir fui et d'avoir lâchement abandonné ses soldats.

2605. *La chasse royale des parpaillots en l'île de Rié en bas Poitou*, Tours, 1622, in-8°, 8 p.; pub. sous divers titres.

Contre les huguenots en général, et Soubise en particulier. Nombreuses longueurs qui encombrent le récit très succinct des faits.

2606. *Nouvelle ambassade des députés du royaume plutonique vers les religionnaires rebelles*, sl., 1622, in-8°, 14 p.

Défaite des huguenots sous les ordres de Soubise : ils n'ont plus qu'à se soumettre au roi qui leur ouvrira les bras.

2607. *Songe de maître Guillaume, avec un récit général de tout ce qui s'est passé dans Montauban*, sl., 1622, in-8°, 14 p.

Résumé banal des faits, entremêlé de vers : allégorie avec quelque esprit. — V. n° **2012**.

2608. *Le nouveau confiteor des rebelles de la religion prétendue réformée, fait au temps de la conversion du connétable*, Béziers, 1622, in-12°.

Écrit le 26 juillet, à propos de l'abjuration de Lesdiguières, qui porte un coup terrible à la cause des protestants.

2609. *Le court-bouillon des rebelles, accommodé à la sauce des reîtres d'Allemagne*, s l., 1622, in-8° : dans *Recueil de pièces rarissimes relatives au siège de Montpellier*, pub. p. La Pijardière. Montpellier, 1875, in-12°.

Contre les protestants et le duc de Bouillon, qui avaient appelé des reîtres allemands. Attaques violentes, en langage populaire, contre les chefs des réformés, en particulier Sully qui est accusé d'être l'auteur de la rébellion de Montpellier. L'auteur insiste sur les désordres qu'entraînerait pour les populations du Languedoc le séjour des reîtres, toujours redoutés.

2610. *La grande division arrivée ces derniers jours entre les femmes et les filles de Montpellier sur le sujet de leurs querelles*, Paris, 1622, in-12°.

Se trouve dans le *Recueil* pub. p. La Pijardière (v. n° précédent) : a été pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VII, p. 247-260. Conçu en termes populaires et grossiers, comme le pamphlet précédent : l'auteur fait entrevoir aux femmes et aux filles de Montpellier les conséquences que la prise de la ville aurait pour leur vertu.

2611. *Harangue faite au roi par messieurs de Montpellier*, dans le *Recueil* pub. p. La Pijardière (v. n[os] précédents).

C'est un libelle destiné à présenter sous un mauvais jour les trésoriers de France qui résidaient à Béziers pendant le siège. Il est évident que cette harangue n'a pas été prononcée devant le roi, lors de son entrée dans la ville.

2612. Auvray (Jean). *Satyres sérieux sur les affaires de ce temps*, 1622, in-12°.

Même violence que dans le n° **2433**.

2613. Berton (T. de). *La voie de lait ou le chemin des héros au palais de la gloire ouvert à l'entrée triomphante de Louis XIII en la cité d'Avignon, le 16 de novembre 1622*. Avignon, 1623, in-4°.

L'auteur a vu l'entrée du roi : il fait de celui-ci un bon portrait ; ce qui l'a le plus frappé, c'est le physique.

2614. Grangier (Joseph). *Oratio, de compressa pestilentia et felici reditu justi regis in urbem, habita in scholis regis, anno 1623*, Paris, 1624, in-8°, 30 p.

Ce professeur royal d'éloquence a écrit un discours d'une importance fort minime.

13° *Partisans et adversaires du gouvernement*, 1622-1624.

2615. Chaintreau (Jean de Lannel, sieur de Chaintreau et du Chambert). *Recueil de plusieurs harangues, remontrances, discours et avis d'affaires d'état, de quelques officiers de la couronne et autres grands personnages*, 1622. — Aut. édit. : 1624.

Ouvrage attribué aussi à Auger de Mauléon.

Polémiste aux gages de Richelieu, Chaintreau a défendu toujours le gouvernement. Il a écrit en 1622 (autre édit. en 1640 et 1641) l'*Histoire de don Juan, deuxième roi de Castille*, ouvrage dans lequel Claude Le Laboureur, Claude Joly et, aussi, Amelot de La Houssaye ont voulu voir des allusions à Luynes.

Voir : — nos **2571** et **2653**; — Prosper Marchand, *Dictionnaire historique...*, 1759, t. I, p. 10, ou t. II, p. 9.

2616. *La chasse au vieil grognard de l'antiquité*, 1622, in-8°; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. III, p. 27-66.

Comparaison entre le temps passé et le temps présent : préfère de beaucoup celui-ci.

2617. La Maunyaie. *Panégyrique au roi*, Paris, 1622, in-12°.

Louis XIII est un roi excellent : à lui revient l'honneur d'avoir conclu la paix de Montpellier avec les protestants.

2618. Dupiney (I.). *Panégyrique présenté au roi le jour de sa naissance*, slnd., in-8°.

Semble pouvoir être placé en 1622 : éloge du roi, qui gouverne avec soin ; bonne nature de Louis XIII.

2619. *Le courrier fidèle envoyé à la noblesse française*, sl., 1622, in-12°.

Autre portrait et éloge du roi : ici, on vante la « simplicité » d'allure de Louis XIII.

2620. *Les matines de la cour faites par un bon Français*, sl., 1622, in-12°.

Acte de foi en faveur de la royauté : « Il n'y a que deux points, aimer Dieu et servir le roi; qui aimera Dieu servira le roi; c'est l'oint de Dieu et son bien-aimé. »

2621. Croisilles (de). *L'hérésie suspecte à la monarchie*. Paris, 1624, in-8°, 408 p.

Bonne volonté de l'auteur : ouvrage compact, ennuyeux, encombré de citations. Croisilles, ecclésiastique, dénonce les desseins « républicains » des protestants. Ceux-ci doivent se soumettre complètement au roi, comme tous les autres sujets : car la royauté est au-dessus de tout.

2622. *Le réveil du soldat français, au roi, touchant les nouvelles entreprises des Rochelois et leurs adhérents*. Rouen, sd., in-8°, 16 p.

Dithyrambe en l'honneur de Louis XIII : on espère qu'il n'hésitera pas à soumettre tous ses sujets à son autorité.

2623. *Les caquets de l'accouchée*, édit. Ed. Fournier, Paris, 1855, in-12°, 300 p.

Les caquets furent publiés sous le voile de l'anonymat, parce que la satire était fort hardie et que les personnages attaqués étaient indiqués nommément. Parus en 1622, ils furent groupés en un recueil en 1623 : puis on en fit toute une série d'autres. L'ouvrage est divisé en huit journées. On y passe en revue d'abord les différentes classes de la bourgeoisie parisienne, en particulier les prêteurs, les financiers et les usuriers. Puis, en matière politique et religieuse, Concini et Luynes sont très malmenés et les protestants accusés d'avoir causé les guerres dernières. Après avoir fait la caricature de la nouvelle bourgeoisie parisienne, on passe aux événements du jour, p. ex. les mariages dans cette bourgeoisie et les mésalliances des nobles. Enfin viennent et une apologie moqueuse du sexe féminin et des récits d'aventures privées et des commérages sans importance.

2624. *Le corbeau de la cour*, sl., 1622, in-8°, 8 p. Autre titre : *La corneille déplumée*.

Prose et vers : critique du gouvernement; attaques contre la famille de Luynes.

2625. *Les visions et songes de l'ermite du mont Valérien, adressé aux bons Français de ce temps*, sl., 1622, in-8°, 14 p.

Embrouillé et lourd : en somme, fort peu de chose.

2626. *Le messager de Fontainebleau, avec les nouvelles et les paquets de la cour*, sl., 1623, in-8°, 16 p.

Écrit avec correction, facilité et même élégance. Attaque les mœurs en général et prend des exemples parmi les fripiers, les partisans, les bourgeois, les filles, les juges, les voleurs, etc. Se montre favorable à la guerre contre l'Espagne. A un point de vue particulier se plaint que la Picardie change trop souvent de gouverneurs et que, par suite, sa situation soit mauvaise.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1860, p. 1585, n° 646.

2627. *Les états tenus à la Grenouillère, 15-18 juin 1623*, sl., 1623, 32 p.

Parodie des États-Généraux de 1614 et critique du gouvernement. On y voit non seulement le clergé, la noblesse et le tiers état, mais encore plusieurs corps de métiers, pâtissiers, boulangers, etc., exposer leurs plaintes.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1892, p. 387.

2628. *La consultation des trois gentilshommes français, présentée au roi sur les affaires d'état*, 1623, in-8°.

Daté du mois d'avril. Les causes des malheurs présents sont au nombre de trois, d'après l'auteur de ce pamphlet : la trop grande puissance et l'orgueil insensé des protestants, — la misère et l'oppression du peuple, — l'indiscipline de la gendarmerie et les vols des financiers.

2629. *Le coq-à-l'âne ou le pot aux roses adressé aux financiers*, 1623, in-8°; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 349-352.

Très court : en vers. Ridiculise ceux qui vivent à la cour, soit pour avoir le pouvoir, soit pour simuler qu'ils ont de l'influence.

2630. *Les hypocondriaques de la cour*, slnd., in-8°.

Date probable, 1623. Pamphlet vif, parfois licencieux : passe en revue tous les personnages réputés de l'époque et ne se fait pas faute de les ridiculiser et de les invectiver.

2631. *Le retour du dernier voyage de maître Guillaume de l'autre monde, ce qui s'y est passé durant son séjour, les mémoires*

au vrai qu'il en a rapportés et les rencontres qu'il a faites à son arrivée à Paris, sl., 1623, in-8°, 15 p. — Aut. édit. : 1624.

Style vulgaire. Dialogue entre Robin et Guillaume. Celui-ci annonce que, dès son arrivée à Paris, il a été détroussé et fait un résumé des événements. Aux enfers, il a vu un certain nombre de voleurs et il souhaite que ceux qui sont sur terre aillent bientôt dans le royaume de Pluton. — V. n° **2012**.

2632. *Dialogue du roi très chrétien Louis le Juste et de Monseigneur son frère*, sl., 1623, in-8°, 22 p. — Autres édit. : 1625, 1643.

Dialogue sur les malheurs du temps, sur les devoirs d'un bon roi, sur les améliorations qu'il faut entreprendre, etc.

2633. *La réformation de ce royaume, sur le grand désordre qui se voit à présent, adressé au roi*, sl., 1623, in-8°; pub. p. Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 2e série, t. II, p. 391-408. Autre titre : *Le saut de l'Allemand, aux esprits curieux qui entendent le jard de la cour*.

L'auteur est fort pessimiste. Tout sans exception doit être réformé, maison du roi, noblesse, tiers, etc. : il faut avant tout exterminer les Rochelais et les sectaires. Le pamphlétaire est-il un Normand? « Je ne parle, dit-il, du Parlement de Rouen, car j'en suis du pays. »

A ce pamphlet, il fut répliqué par *L'anti-réforme ou réponse à un libelle intitulé...*, sl., 1623, in-8°, 14 p.

Réponse violente. Ce n'est pas au réformateur à faire la réforme : veut-il donc se mettre au-dessus du roi, des grands seigneurs et des princes? L'auteur résume ce qu'a fait le roi pour mettre fin aux troubles (Ponts-de-Cé, Béarn, La Rochelle). Puis il reprend chacun des points et dans sa réfutation ne ménage pas les injures à son adversaire, « misérable avorton..., petit ver de terre..., qui a le cerveau timbré d'une fureur bachique ». Il conclut en disant qu'il ne veut pas aller plus loin, parce qu' « à laver la tête d'un âne on n'y perd que la lessive ».

2634. *Liste des malcontents de la cour avec le sujet de leurs plaintes*, 1623, in-12°.

Intérêt mince.

2635. *Le docteur d'Hildeberg, traduit d'allemand en français*, 1623, in-8°.

Ce n'est pas une traduction : c'est un réformé qui expose des plaintes et qui proteste contre les souffrances que subissent ses coreligionnaires.

2636. *Le docteur français*, 1623, in-8°.

Même genre que le précédent. Montre les malheurs que causent les guerres : il faut donc laisser en paix les protestants. En tout cas, avant de se résoudre à prendre les armes, le roi devrait ne consulter que les anciens conseillers (Sully?).

2637. LA CROIX (ÉMERY DE), né vers 1590. *Le nouveau Cynée ou discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde*, Paris, 1623, in-18°.

Polygraphe, Émery de La Croix a écrit cet ouvrage curieux, qui permet de le comparer à l'abbé de Saint-Pierre. Il veut la paix générale qui sera obtenue grâce à un congrès, tenu à Venise, de tous les souverains ou de leurs ambassadeurs. Il faut se défier des armes et de ceux qui embrassent cette carrière : la guerre n'a d'autre cause que la passion des rois; pour l'éviter, il suffit d'entretenir des armées peu considérables. Il vaut mieux se consacrer au développement économique des pays. L'auteur recommande le progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce : pour l'assurer, il convient de diminuer les impôts, de supprimer la diversité des poids et mesures, de ne pas altérer les monnaies, de creuser des canaux, de pratiquer la charité. Pas de liberté d'enseignement : l'éducation doit être commune et donnée aux frais de l'état. L'unique religion sera celle qui reconnaît un seul Dieu, etc.

Voir : — P. Clément, *Hist... de Colbert*, p. 326, note 1; — *Biographie universelle* de Didot (longue analyse); — P. Boissonnade, *Nuova Rivista Storica*, 1920, janvier-février.

14° *La question ministérielle*, 1622-1624.

2638. *L'homme d'état au roi sur les affaires de ce temps*, sl., 1622, in-8°, 15 p.

Exposé sec, mais sensé. L'auteur dit au roi de bien considérer les gens de son conseil, qui sont de trois sortes : « Aux ambitieux, il faut ôter les grandes charges, aux avaricieux l'intendance des finances et aux irréligieux l'entrée de votre conseil. » Les rois ont

besoin plutôt des hommes « de médiocre condition » que des grands, surtout parce qu'il « est plus facile de les châtier et de s'en défaire quand ils ont failli ». Rendre les gouverneurs de province annuels, supprimer la vénalité des charges de justice, abattre le « parti des rebelles de la prétendue religion réformée sans leur ôter la liberté de conscience », tel est le programme à réaliser.

2639. Alary (Jean d'). *La vertu triomphante de la fortune, où est parlé des grands services rendus par la reine mère à la France*, Paris, 1622, in-12°.

Vante les qualités de Marie de Médicis et s'étonne qu'elle ne soit plus convoquée au conseil.

2640. Fancan. *La France mourante ou discours du chancelier de l'Hôpital au chevalier Bayard, dit sans reproche*, sl., 1623, in-8° : nombreuses édit.; dans recueil n° **2376**; réimpression, Paris, 1829, in-8°, 75 p.

Pamphlet remarquable dans lequel est exposée avec précision la politique que suivra Richelieu dès son avènement. Bayard est triste de savoir que la France est en mauvais état : il ne veut pas entrer dans le pays par la Guyenne parce qu'on dirait qu'il vient d'Espagne, par la Picardie parce que les fortifications y sont aujourd'hui en mauvais état : il entrera donc par la Provence. Il rencontre la France malade qui lui expose ses malheurs et lui déclare qu'elle n'a pu être guérie par aucun remède. De là un résumé d'histoire : attaque contre les Brûlart, satire contre le prince de Condé qui, en allant en Italie, a fait ses affaires particulières et non celles de l'état. La France demande au roi d'écouter enfin ses plaintes. — Attribué à tort à Richelieu par le Père Lelong.

Il y eut une réponse très faible et très vague, remplie de généralités et de mots, sous le titre : *Défense de la vertu contre la calomnie*, Paris, 1623, in-8°, 28 p.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 137 et sq.; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 542; — n° **2653**.

2641. Fancan. *La rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand en l'autre monde; ensemble, l'ombre du duc envoyée par Sa Majesté au roi son fils*, sl., 1623, in-8°.

Fancan reprend les idées exprimées dans le pamphlet précédent : mais il prononce davantage son attaque contre le prince de Condé, parce que celui-ci pourrait être un rival pour Richelieu. — Attribué à tort à Sully par B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, p. 169, note 1, — 175, note 1, — 219, note 1.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 166 et sq.; — n° **2653**.

2642. *L'apparition des ardents de la cour*, sl., 1624, in-8°.

Publié sous de nombreux titres : importance médiocre.

2643. *Les sceaux renversés*, sl., 1624, in-8°, 31 p.

Écrit le 6 janvier : style vulgaire. Enthousiasme désordonné pour Louis XIII : « J'aime démesurément ce brave prince; je ne sais ce qu'il m'a fait. Je ne savais, étant à Paris, qu'il dût passer en quelque endroit que je ne laissasse et cotterets et verres pour accourir et crier : Vive le roi ! » — En somme, importance minime.

2644. FANCAN. *Le mot à l'oreille de M. le marquis de La Vieuville*, sl., 1624, in-8° : nombreuses édit. : dans recueil n° **2376** et dans le *Mercure français*, t. X, p. 653 et sq.

Attribué à tort à Richelieu par le Père Lelong : Montchal, au début de ses *Mémoires*, dit en effet que l'auteur est Fancan et que celui-ci a été inspiré par Richelieu. Ce n'est pas un traité de politique générale, mais une attaque à fond contre le surintendant La Vieuville, gendre du financier Beaumarchais : La Vieuville étant ainsi disqualifié, Richelieu sera débarrassé d'un concurrent redoutable.

Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu une *Réponse au Mot à l'oreille pour M. le marquis de La Vieuville*, sl., 1624, in-8°, 64 p.

L'auteur constate que ceux qui dirigent les affaires sont toujours bafoués. Il fait l'éloge de La Vieuville, qui est intègre et qui est attaqué par ceux dont il a supprimé les friponneries. Il fait ensuite celui de tous les membres du conseil, sans en excepter Richelieu lui-même qu'il vante longuement.

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu...*, p. 176 et sq.; — Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 17; — n° **2653**.

2645. *Requête présentée au roi par Christophe Ludot, écuyer, naguères archer des gardes écossaises de Sa Majesté, sous la charge du sieur marquis de La Vieuville, contenant les supercheries dont ledit marquis a usé pour le spolier de sa charge, icelles supercheries amplifiées de plusieurs exemples des actions noires dont ledit marquis est coupable, et à l'occasion desquelles sa mémoire doit être en perpétuelle exécration*, Paris, 1624, in-8°, 16 p.

Publié sous divers titres. L'auteur demande qu'on lui rende la charge que La Vieuville lui a enlevée : attaque à fond contre le surintendant, appuyée par beaucoup de détails précis.

2646. *Le pasquil touchant les affaires du temps*, 1624, in-8° ; pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 347-349.

Très court : en vers. Satire contre La Vieuville et ses partisans.

2647. Fancan. *La voix publique au roi*, sl., 1624, in-8° : nombreuses édit. Pub., sans attribution d'auteur, par Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 2e série, t. II, p. 137-181 ; — dans le *Mercure français*, t. X ; — dans recueil n° **2376**.

Attribué à tort à Daniel Du Plessis, évêque de Mende, parent de Richelieu, par Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. VIII, p. 24 : Montchal, dans ses *Mémoires*, déclare en effet que Fancan s'en est reconnu l'auteur.

Pamphlet tout à fait remarquable qui a pour conséquences la chute de La Vieuville et l'arrivée au pouvoir de Richelieu. Il est construit avec une logique parfaite. Fancan examine d'abord ce qu'ont été les ministères précédents et critique sévèrement Luynes. Il passe ensuite au gouvernement de La Vieuville et de ses collègues et il attaque violemment non seulement le surintendant, mais le cardinal de La Rochefoucauld qui est tout dévoué aux Jésuites. Il en arrive enfin à son idée essentielle : il faut que le gouvernement futur répare les fautes de ceux qui l'ont précédé. Qui choisir pour cette tâche? Richelieu, dont Fancan fait le plus vif éloge.

Cette attaque virulente amena une *Réponse à La voix publique envoyée de la cour*, sl., 1624, in-8°, 30 p.

L'auteur, du parti des catholiques, pose toute une série de ques-

tions à son adversaire. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas signé son pamphlet? Pourquoi appelle-t-il son libelle Voix publique, puisque c'est une voix enrouée et cassée? Pourquoi remonte-t-il jusqu'au maréchal d'Ancre et à Luynes? Pourquoi renouvelle-t-il contre le chancelier et Puyzieulx « les vomissements de la France mourante et du Mot à l'oreille »? L'auteur passe en revue tous ceux qui ont été attaqués, prend leur défense et conclut que la Voix publique est une « calomnie perpétuelle ». Remarquons seulement ce qu'il dit de Richelieu : « C'est un autre Nestor, dont la sage prudence et l'expérience née devant l'âge ont apporté à l'état un avancement qu'il est plutôt permis d'admirer que de louer. »

Voir : — Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*, p. 185 et sq.; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 552; — Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 18; — Nabholz, *Jahrb. Schweiz. Gesch.*, 1901, t. XXVI; — n° **2653**.

2648. Fancan. *Le remerciement de La voix publique au roi*, sl., 1624, in-8°.

A propos du renvoi de La Vieuville, Fancan remercie le roi de son acte d'énergie et du choix de Richelieu qui, « sans s'arrêter aux intérêts d'Espagne ni des cagots, embrassera ceux de Votre Majesté, comme un autre cardinal, Georges d'Amboise, afin de relever cet état menacé de toutes parts des ruines évidentes, s'il n'y est pas généreusement, je répète encore généreusement, et promptement remédié ».

Voir : — Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 21; — Nabholz, *Jahrb. Schweiz. Gesch.*, 1901, t. XXVI; — n° **2653**.

2649. *Requête présentée au roi contre le marquis de La Vieuville*, 1624, in-8°.

Pamphlet écrit contre le surintendant au moment de sa chute. Sur le même fait, il en a paru plusieurs autres, p. ex. *Le bon génie de la France présenté au roi Louis XIII*, *Le messager de la cour*, etc. — V. sur ce point : — Fagniez, *Rev. hist. dipl.*, 1900, et *Rev. hist.*, t. CVII; — Avenel, *Lettres et... de Richelieu*, t. VIII, p. 25.

2650. *Le jugement des dieux porté contre La Vieuville, révélé à un marchand hollandais*, Paris, 1624, in-8°.

Ici, c'est l'exagération : La Vieuville est accablé dans un style grossier, et même ordurier.

2651. *La chance tournée du chancelier de France*, s.l., 1624, in-8°.

Poésie peu correcte. L'auteur s'attaque à la mémoire du chancelier Nicolas Brûlart de Sillery, qui mourut le 1er octobre 1624, après l'avènement de Richelieu : éloge outré d'Étienne d'Aligre, devenu garde des sceaux.

2652. *La disgrâce des favoris : songez à vos affaires et moi à ma vaisselle*, Niort, 1624, in-8°.

Curieux et assez amusant : explique d'une façon vulgaire les changements qui viennent d'avoir lieu.

III. — Sous Richelieu, 1624-1642.

1° *Les principaux polémistes.*

2653. Le gouvernement de Richelieu a été fort vivement attaqué et non moins vivement défendu : c'est peut-être à cette époque que le souci de renseigner et, par suite, de conduire l'opinion publique s'est le plus nettement manifesté. En tout cas, il s'est alors formé autour du cardinal, qui ne dédaignait pas de prendre part lui-même à la polémique, un groupe d'hommes destinés à soutenir sa politique et à combattre violemment ses adversaires par la plume. De leur côté, les opposants n'ont pas été moins énergiques, quoiqu'en plus petit nombre, et ils ont fait à Richelieu une guerre acharnée et sans répit. Il convient donc de connaître ces pamphlétaires, dont quelques-uns ont été déjà signalés, p. ex. Chaintreau, le Père Joseph, Fancan, Chanteloube et Morgues.

Les partisans de Richelieu forment une équipe nombreuse. Pour interpréter sa pensée, le cardinal s'adresse un peu partout, à des avocats, des magistrats, des académiciens, des hommes d'église, des protestants convertis, etc. Entre ces polémistes d'origine si diverse, il semble néanmoins que l'on puisse faire une distinction. Les uns ont été choisis seulement pour réfuter un ouvrage jugé

dangereux : ce sont des pamphlétaires occasionnels dont l'influence a été restreinte et temporaire. D'autres, au contraire, ont été les porte-paroles de Richelieu en toutes circonstances : on doit les considérer comme des polémistes attitrés, officiels, dont certains eurent d'ailleurs à supporter la terrible colère du cardinal, quand ils ne suivirent pas à la lettre ses instructions.

Il est difficile de dresser une liste complète des premiers : dans l'état actuel des connaissances, il est seulement possible d'en indiquer quelques-uns. De Chaintreau il ne peut guère être fait qu'une brève mention : ayant surtout écrit avant l'arrivée au pouvoir de Richelieu, il ne semble pas avoir été fort apprécié par le cardinal, qui le pensionnait, mais qui s'est servi fort peu de lui. Louis Guron est plus connu (v. nº **621**) : outre l'*Histoire du temps*, qu'il a écrite pour la glorification de Richelieu, il a pu être soupçonné d'avoir composé des pamphlets, même importants, en faveur de son maître. Jérémie Ferrier ou Du Ferrier a une notoriété encore plus grande. Né vers 1560, successivement pasteur à Alais, à Nîmes et à Paris, il soutint à l'assemblée de Saumur en 1611 que les protestants devaient se contenter de l'édit de Nantes. Excommunié par l'église de Nîmes en 1613, il fut converti par le cardinal Du Perron et devint conseiller d'état et conseiller privé : un an avant sa mort (26 septembre 1626), il écrivit, à la demande du cardinal, pour défendre sa politique étrangère. Jacques Pelletier, secrétaire de Marie de Médicis, fut aussi un polémiste de la première heure. Son rôle semble s'être borné à composer des panégyriques fades pour louer sans réserves les actions du roi, en particulier lorsque celui-ci confie le pouvoir à Richelieu : ce polémiste fut en même temps un « fougueux adversaire des alliances protestantes et un ami des Jésuites ». Jean de Silhon († 1667), un des secrétaires de Richelieu, a beaucoup plus de valeur que les précédents. Il fut principalement un théoricien du pouvoir absolu ; mais, à l'occasion, p. ex. à propos de la guerre contre les protestants, il fut amené à prendre part à la polémique. Cette fidélité lui valut le titre de conseiller d'état et celui d'académicien dès la fondation de l'Académie française : ses ouvrages ont mérité d'être loués par Chapelain et par Bayle, mais ce sont plutôt les ouvrages théoriques que les pam-

phlets. Quelques années plus tard apparaît un autre des secrétaires de Richelieu, le Père de Sancy (Achille de Harlay, † 1646) : l'action de cet écrivain, peu connue jusqu'à ces dernières années, a été mise en lumière par les nouveaux éditeurs des *Mémoires* du cardinal dans les *Rapports et notices*..., fascicule I. On le trouve engagé en 1631, en même temps que Sirmond, dans un débat très vif avec Mathieu de Morgues, et c'est également en 1631 que Richelieu lui donne, — probablement en récompense de ses services, — l'évêché de Saint-Malo. Vers la fin du gouvernement de Richelieu, deux académiciens sont employés par le cardinal. Daniel de Priézac (1590-1662), étudiant en droit, puis professeur et avocat à Bordeaux, fut appelé à Paris par le chancelier Séguier et nommé conseiller d'état. En 1638, il fut chargé par Richelieu de répondre au *Mars Gallicus* de Jansénius, et en 1639 il fut nommé académicien. Marin Cureau de La Chambre (1594?-1669), médecin de Séguier, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, était plutôt porté à écrire des ouvrages scientifiques, philosophiques et moraux, lorsqu'il fut choisi par le premier ministre pour réfuter le pamphlet, jugé séditieux, de Ch. Hersent, *Optati Galli*..., 1640 : il devait prononcer l'éloge du cardinal après la mort de celui-ci.

Tels sont les principaux des pamphlétaires, — « l'Académie gazétique », suivant le mot de Mathieu de Morgues, — attachés à la fortune de Richelieu, dont celui-ci disposa dans l'intérêt de sa politique, ou plutôt de quelques points particuliers de sa politique. Le cardinal en eut beaucoup d'autres, mais fort peu connus, et dont la mention n'est pas indispensable. Au contraire, pour l'ensemble, pour les grands faits, pour les lignes générales, il s'adressa à des hommes dont l'influence fut diverse sans doute, mais dont les œuvres sont plus importantes et méritent une sérieuse attention.

Le premier en date et le plus réputé de tous est, sans contredit, Fancan. François Langlois de Fancan, abbé de Beaulieu, originaire d'Amiens, était chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris depuis 1614 et attaché à la famille catholique des Longueville. Son frère, Vincent Langlois, intendant pendant vingt ans chez Denis Bouthillier, étant passé en 1617 ou 1618 au service de Richelieu, Fancan fit de même probablement vers cette date. La mission qu'il

accomplit en Suisse en 1617 avait été encore entreprise sur l'ordre des Longueville : mais ensuite on voit Fancan dans l'entourage de Richelieu et de Marie de Médicis. Doué d'un talent remarquable de polémiste, il prit dès lors la plume pour défendre la politique étrangère, suivie par François Ier et Henri IV, abandonnée ensuite, et, pour se documenter avec soin, il rechercha des correspondants partout : il eut des relations en Allemagne et en Angleterre, soit avec de simples particuliers, soit avec des princes ; à la fin de 1624, il fut même envoyé en Bavière. De la lecture de ses ouvrages il ressort nettement que Fancan fut un polémiste de grande envergure, ayant des idées générales et arrêtées, une information abondante et précise, défendant ses opinions avec un style énergique et incisif. Il poursuit les Espagnols d'une animosité implacable, voit en eux les ennemis nés de la maison de France et recommande contre eux l'alliance avec les princes protestants. Gallican, il ne veut pas que les intérêts spirituels et temporels puissent être confondus et combat âprement les prétentions du pape et de ses défenseurs, les Jésuites. Pour que cette œuvre double puisse être réalisée, pour que le pouvoir royal soit fort, pour que les guerres civiles soient impossibles, il prêche l'union entre les « bons Français » et s'obstine à réclamer que l'on ne combatte pas les protestants du royaume. Est-ce cette dernière opinion, contraire aux vues de Richelieu, qui causa sa disgrâce? Fut-il sacrifié, comme le soutient Mathieu de Morgues, aux intrigues du Père Joseph, désireux de prendre la place que Fancan tenait auprès de Richelieu? Fut-il enfin soupçonné et même convaincu d'être pensionné par l'étranger et, par suite, jugé fort dangereux, puisqu'il connaissait les secrets de l'état? Questions encore obscures, malgré les efforts des écrivains qui ont étudié la vie et les œuvres du pamphlétaire. Quoi qu'il en soit, Fancan fut mis à la Bastille le 4 juin 1627 et y mourut l'année suivante. Il n'en reste pas moins, comme on l'a dit, « un de ces esprits libres et frondeurs comme en enfantera le XVIIIe siècle ».

Le Père Joseph, lui, garda la confiance de Richelieu jusqu'à sa mort en 1638. Celui que l'on a nommé l'Éminence grise est trop connu pour qu'il soit nécessaire de résumer ici sa biographie. Il

suffit de dire que son dévouement à la politique du cardinal a été constant et que, soit comme directeur du *Mercure français*, soit comme polémiste, le Père Joseph a défendu, d'une plume rude, épineuse, les idées de Richelieu en matière de politique étrangère. Peut-être son rôle à cet égard a-t-il été exagéré. On a prétendu attribuer au fidèle collaborateur du cardinal, sinon la plupart, du moins un très grand nombre d'ouvrages de polémique composés à cette époque. Ces attributions ont été contestées et ne nous paraissent pas justifiées : faire du Père Joseph l'unique confident des pensées de Richelieu, et presque son unique porte-paroles, est une exagération évidente : tout au plus peut-on dire qu'il a été un « chef de file » et que, s'il a souvent écrit, son action ne doit pas faire oublier celle des autres.

Celle de Paul Hay du Chastelet (1592-1636) a été en effet fort vive contre les adversaires de Richelieu, en particulier contre Mathieu de Morgues, qui l'appelle « le chef de la bande infâme ». Ce fut un personnage chargé de missions importantes à l'intérieur : avocat au parlement de Bretagne, conseiller d'état, il organise, dès 1621, le parlement de Pau : nommé en 1631 membre de la cour de justice créée pour juger les Marillac, il tomba en disgrâce, peut-être parce qu'il le voulut bien, et fut momentanément exilé à Villepreux. Rentré bientôt en faveur, il se fit l'auxiliaire dévoué du cardinal, mais, semble-t-il, pour une tâche particulière et précise. Hay du Chastelet, en effet, n'a pas de vues générales, comme Fancan et le Père Joseph, sur la politique intérieure et extérieure : il n'a à employer sa plume alerte et spirituelle que pour combattre et réfuter les pamphlets rédigés contre Richelieu. Il accomplit régulièrement et sans se lasser cette tâche et, en récompense, fut parmi les quarante premiers membres de l'Académie française.

Il a partagé ce service officiel, pourrait-on dire, avec Jean Sirmond (1589?-1649). Neveu du Père jésuite Jacques Sirmond, nommé par Richelieu historiographe de France et, lui aussi, académicien de la première heure, Jean Sirmond a écrit une série d'ouvrages destinés pour la plupart à répondre aux attaques de Mathieu de Morgues : il l'a fait avec plus de lourdeur et de violence que Hay du Chastelet, en empruntant des pseudonymes divers qui rendent l'attribution parfois difficile et douteuse.

La phalange des adversaires de Richelieu est beaucoup moins nombreuse. Mais ce furent des adversaires acharnés : après la journée des Dupes en 1630, ils rompirent violemment avec le cardinal, qu'ils avaient jusqu'alors soutenu, et suivirent Marie de Médicis aux Pays-Bas : de là ils lancèrent constamment des pamphlets violents pour attaquer à la fois le gouvernement et la personne du cardinal. Ce sont Chanteloube et Mathieu de Morgues.

Jacques d'Apchon de Chanteloube a eu une vie agitée. Né à Clermont-Ferrand, il fut d'abord marin et devint ensuite gouverneur de Chinon : il se dévoua à la cause de Marie de Médicis, exilée à Blois, et la fit évader de cette ville, s'opposant à toute réconciliation entre la mère et le fils. Entraîné probablement par Bérulle, il entra dans l'Oratoire et fut attaché comme prêtre à la maison de Lyon. Il y resta de 1622 à 1630 : à cette dernière date, il revit Marie de Médicis pendant son voyage à Lyon. Il la suivit à son retour à Paris et, après la journée des Dupes, il accompagna Gaston à Orléans, puis en Lorraine : mais, ne pouvant s'entendre avec le favori Puylaurens, il rejoignit la reine mère aux Pays-Bas. Homme d'intrigue et d'action, il n'est pas étonnant qu'il ait été accusé, en 1633, d'avoir formé un complot dans le but de faire assassiner Richelieu et qu'il ait été condamné à mort, malgré ses véhémentes protestations. Soit pour se défendre, soit pour défendre Marie de Médicis, il a écrit des lettres qui sont de véritables pamphlets, et il s'y distingue par une violence inouïe contre les « persécuteurs ». Il mourra à Bruxelles en 1641.

Mathieu de Morgues (1582-1670), plus connu de ses contemporains sous le nom de sieur ou abbé de Saint-Germain, a esquissé sa biographie dans l'un de ses nombreux pamphlets, *La lettre de change protestée*, 1637. Né près du Puy, fils d'un ligueur zélé, il entra dans les ordres, et, comme sermonnaire, acquit une certaine réputation qui lui valut d'être nommé prédicateur de Marguerite de Valois, puis du roi Louis XIII en 1615, enfin de Marie de Médicis en 1620. Ami de Servin, d'Héroard, du secrétaire d'état Beauclerc, il vécut dans l'entourage de la reine mère, composant le plus souvent par ordre de Richelieu des ouvrages de polémique religieuse ou politique. Cet accord entre le pamphlétaire et le cardinal se brisa en 1626, quand Morgues ne put obtenir l'évêché de

Toulon. Retiré pendant quatre ans dans le Velay, il accourut à Paris en 1630 et fut compris dans la disgrâce qui atteignit Marie de Médicis. Après des incidents divers, il put rejoindre celle-ci dans les Pays-Bas espagnols et devint dès lors en quelque sorte son polémiste officiel. Il ne revint en France qu'en 1643, n'ayant rien perdu de son ardeur combative, puisqu'on le soupçonna d'être l'auteur de Mazarinades. Après la Fronde, il trouva enfin la tranquillité, se fit construire une maison aux Incurables et n'y mourut qu'en décembre 1670. Pamphlétaire, il a hérité de son père la violence : chez lui, pas de grandes idées, comme chez Fancan, ou plutôt une seule idée, attaquer sans répit celui qui a entravé sa fortune et celle de Marie de Médicis : « Il déchirait sans cesse par ses écrits et avec une animosité étrange toutes les actions du cardinal de Richelieu », nous dit Pellisson. Voilà son rôle, et en même temps son importance aux yeux des historiens : car Morgues a connu le tout-puissant ministre, il sait ses faiblesses, ses infirmités, des détails intimes même, et il n'hésite pas, dans sa colère irréductible, à tout dévoiler à ses contemporains : malgré les exagérations inévitables, ses écrits sont, à ce point de vue particulier, d'une grande valeur et aident beaucoup à connaître Richelieu, non pas l'homme d'état, mais l'homme privé. On ne peut lui refuser d'ailleurs une extrême vivacité d'esprit et de style, une habileté indéniable pour asséner des coups, ou, en d'autres termes, un véritable talent pour la satire : « L'abbé de Morgues, conclut à juste titre son biographe, c'est le pamphlet sous Richelieu. »

Voir, pour un certain nombre de ces pamphlétaires, l'*Histoire de l'Academie française* de Pellisson et le chapitre *Biographies.* — Sur Jérémie Ferrier, *Historiette* dans Tallemant des Réaux; — *France protestante*; — *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1856, p. 475. — Sur Jacques Pelletier, Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*; — L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 252; — L. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, p. 133. — Sur Jean Silhon, R. Kerviler, *Jean de Silhon*, Paris, 1877, in-8°; — Barrère, *Rev. Gasc.*, 1876. — Sur le Père de Sancy, Batterel, *Mémoires*, t. I; — *Rapports et notices sur les mémoires du cardinal de Richelieu* (édit. S. H. F.), fascicule I. — Sur Priézac, R. Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier*, p. 550-570; — Niceron, *Mémoires*...; — *Bib. Lim.*, 1903. — Sur Cureau de La Chambre, Niceron, *Mémoires*..., t. XXVII; — Condorcet, *Éloges*..., t. I; — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*; — Chardon, *Bul. Soc. Sar.*, 1873-4; — R. Kerviler, *Rev. hist. arch. Maine*, 1877, ou, à part, *Les deux Cureau de La Chambre*,

Le Mans, 1877, in-8°. — Sur Fancan, Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, 1884, in-8°; — Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, Paris, 1894; — id., *Rev. Quest. Hist.*, 1896; — id., *Rev. hist. dipl.*, 1900; — id., *Rev. hist.*, 1911; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II; — Desdouvres, *Le Père Joseph polémiste*; — Kükelhaus, *Unbekannte Papiere Fancans*, Leipzig, 1899 (ext. de *Hist. Viert.*); — C. Parrot, *Fancan et Richelieu*, Montbéliard, 1903, in-8°; — E. Wiens, *Fancan und die französische Politik, 1624-1627*, Heidelberg, 1908, in-8° (fascicule 21 des *Heid. Abhand.*; — cf. *Rev. hist. mod. et cont.*, 1911); — L. Delavaud, *Rapports et notices sur les mémoires de Richelieu* (édit. S. H. F.), fascicule V. — Sur le Père Joseph, v. le chapitre *Biographies* et ce qui est indiqué à propos de Fancan. — Sur Hay du Chastelet, Niceron, *Mémoires...*, t. XXXVIII; — R. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, Paris, 1873; — Anis, *Bul. Com. May.*, 1891 (sur Daniel du Chastelet). — Sur Jean Sirmond, R. Kerviler, *Jean de Sirmond et la presse politique sous Richelieu*, Paris, 1876, in-8°. — Sur Chanteloube, Batterel, *Mémoires*, t. II, p. 89 et sq.; — Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. I, p. 645; — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 459-460. — Sur Mathieu de Morgues, Chapelain, *Lettres*, édit. Tamizey de Larroque, t. I, p. 9; — Pellisson, *Histoire de l'Académie*, édit. Livet, t. I, p. 47-8; — Niceron, *Mémoires*, t. XXXV; — Cl. Perroud, *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, Le Puy, 1865, in-8° (ext. de *Ann. Soc. Le Puy*, t. XXVI, p. 205-383); — Heurard, *Bul. Acad. Belg.*, 1880, p. 542 et sq.; — Castan et Heurard, *Bul. Acad. Belg.*, 1885; — Gab. de Mourgues, *Études et recherches sur la famille de Saint-Germain*, Le Puy, 1894, in-8°, 109 p.; — Fagniez, *Rev. D. M.*, 1900, t. CLXII, p. 550-586; — Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, Paris, 1912, in-4°, p. 32-50.

2° *Recueils.*

(Les recueils portant les nos **2377**, **2378** et **2379** doivent être consultés pour la période allant de 1624 à 1643. Il faut y ajouter les suivants.)

2654. Hay du Chastelet (Paul). *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*, Paris, 1635, in-4° : plusieurs édit.; nous citerons celle de 1643, in-4°, augmentée, 1025 p.

Ce recueil est précédé d'une préface (83 p.) qui a été imprimée à part et dans laquelle Hay du Chastelet expose son programme, « offrir dans un même volume tout ce que l'autorité publique et le zèle des particuliers... avaient déjà donné séparément pour la défense légitime de l'état et de ceux qui le servent ». En réalité, cette préface contient autre chose : après avoir fait l'éloge du roi Louis XIII,

l'auteur résume la biographie de Richelieu, dont il se montre un partisan zélé : puis il passe à l'attaque contre Morgues et Chanteloube et, sur un ton virulent, expose et réfute les reproches que les libellistes ont adressés au ministre et à sa politique.

C'est dans le but de justifier celle-ci que le recueil a été composé. Il contient 63 pièces qui ne sont pas toutes dues à Hay du Chastelet. Elles vont de 1626 à 1643 et portent assez fréquemment les noms des auteurs. Elles sont à la fois des pamphlets pour et contre le gouvernement, des relations historiques, des documents officiels et parfois supposés. Il faut donc consulter ce recueil commode avec précaution.

Voir : — n° **2653**.

2655. Morgues (Mathieu de), 1582-1670. *Diverses pièces pour la défense de la reine, mère du roi très chrétien Louis XIII, faites et revues par...*, slnd., in-f°. — Aut. édit. : 1637, 5 vol. in-8°. — 1643, in-8°.

Ce premier recueil, adressé au roi, a été réimprimé sous le titre : *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire de France sous le règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, slnd., in-f°.

Morgues a composé ensuite un second recueil : *Pièces curieuses en suite de celles du sieur de Saint-Germain, contenant plusieurs pièces pour la défense de la reine, mère du roi très chrétien Louis XIII, et autres traités d'état sur les affaires du temps depuis l'an 1630 jusques à l'an 1643*, sd., in-f°.

Ces deux recueils ont été réunis en 2 vol. in-f° en 1644. Les pièces qu'ils renferment vont de 1630 à 1643, comme le dit l'auteur; mais elles ne sont pas toutes de lui. Dans le premier, on en trouve une quinzaine; dans le second, 36. Pour l'énumération et aussi pour l'attribution, qui n'est pas toujours sûre, v. Perroud, p. 328-343, 363-366. La plupart de ces pièces seront indiquées et analysées ci-dessous.

Voir : — n° **2653**.

2656. *Anecdotes diverses des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI en vers, en prose, lettres, mémoires, chansons et épigrammes...*, Paris, 1790, 2 tomes en un vol. in-8°.

Le tome second ne contient rien pour le XVIIe siècle. Dans le premier, on trouve 3 épigrammes contre Richelieu ou Mazarin, 2 contre Louis XIV, 1 contre les quatre secrétaires d'état, 3 pièces relatives à Fouquet, à Mme de Maintenon et au maréchal de Luxembourg. L'intérêt est, en somme, mince.

3° *La politique intérieure de 1624 à 1627.*

2657. *Senator ad illustrissimum cardinalem de Richelieu*, slnd., in-8°.

Compliment adressé au cardinal le 26 avril, au moment où il devient ministre.

2658. PELLETIER (Jacques). *Lettre à un gentilhomme de ses amis*, 1624, in-12°.

Pelletier (n° **2653**) avait déjà écrit une lettre pour féliciter Richelieu devenu cardinal en 1622. Il fait de même en 1624 pour approuver le roi d'avoir appelé le prélat au ministère. Cette lettre n'est qu'un panégyrique fait dans l'entourage de Richelieu, un « fade éloge », dit Legrand dans son Inventaire des papiers du cardinal (A. É., France, vol. 778, f° 23).

2659. SIRMOND (Jean). *Discours au roi*, 1624, in-8°.

Même genre que le précédent, mais meilleur : Sirmond (n° **2653**) ajoute des conseils au roi pour bien gouverner son état.

2660. *La France en convalescence ou ses très humbles remontrances au roi pour la recherche des financiers et la réforme de l'état*, 1624, in-8° : pub. dans le *Mercure français*, 1625, t. X, p. 678 et sq.

Attribué à Fancan (n° **2653**) par Geley : opinion contraire de Kükelhaus et de Fagniez. — Le roi a bien agi en renvoyant La Vieuville; mais il faut maintenant davantage, punir ceux que l'on croit coupables ou bien prouver leur innocence et, dans ce cas, frapper les dénonciateurs. Louis XIII n'a qu'à suivre l'exemple de son père, céder comme lui aux instances de Juvigny, qui redemande la réunion d'une chambre de justice. Les financiers, qui tenteront toutes sortes de manœuvres pour échapper aux investigations, doivent non pas être ménagés, mais surpris par une rapide

action. Puis on annulera tous les anciens édits qui les concernent, on supprimera la vénalité des charges, etc.

2661. *La métempsychose ou seconde vie de maître Guillaume au monde, avec l'intrade ou première partie de ses visions*, s1., 1625, in-8° : plusieurs édit.

Dédiée au roi, cette pièce est incohérente : elle a cependant un intérêt, parce qu'elle renferme des faits nombreux. — V. n° **2012**.

2662. *La France revenant en santé après sa grande maladie, ou ses très humbles remontrances au roi, avec l'exhortation qu'elle fait à Sa Majesté touchant les affaires de ce temps*, sl., 1625, in-8°, 32 p.

Pièce bien écrite ; logique, modération et même quelque émotion. Après avoir loué Louis XIII pour le coup d'état qu'il a accompli quelques mois auparavant, l'auteur indique les moyens qu'il faut employer pour relever le royaume : punir les fripons quels qu'ils soient, convoquer la chambre de réformation dont la réunion a été promise en 1614, supprimer le droit annuel qui ne pèse en réalité que sur le pauvre peuple, prendre des mesures pour mettre fin à la misère, recouvrer la partie du domaine qui est aliénée. Toutes ces améliorations pourront seulement être effectuées si le roi a un bon conseil et s'il n'y opère de changements qu'à la dernière extrémité. De la page 23 à la fin, c'est une exhortation de la France au roi pour qu'il aille à la frontière combattre l'ennemi naturel.

2663. *Mémoire succinct et très considérable sur les nécessités urgentes des affaires du roi*, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVII, p. 316-318.

Attribué à Fancan (n° **2653**). Dans l'inventaire retrouvé et publié par Kükelhaus, il porte le titre de *Mémoire pour l'assemblée des notables en 1626* : ce titre est plus conforme au contenu. L'auteur signale au roi les propositions qu'il devrait faire à cette assemblée : exposer quelles dépenses a causées la guerre religieuse, faire des économies de façon à « égaler les dépenses à la recette ». En effet, dit Fancan, il est « bien plus à propos de retrancher un membre pour conserver le corps de l'état que de l'accabler par des moyens extraordinaires pour subvenir à des dépenses nuisibles et inutiles ». Enfin, il faudrait connaître si le clergé ne devrait pas fournir des

subsides au roi. La paix est en tout cas nécessaire pour la prospérité du pays.

2664. *L'anticourtisan ou défense du droit annuel contre les inconvénients que les courtisans lui imputent*, sl., ou Paris, 1626, in-8°, 130 p. — Autre titre : *L'anticourtisan désespéré contre la fureur de Baradas*.

Titres en marge permettant de suivre l'argumentation, destinée à prouver l'utilité du droit annuel. Les expédients que l'on propose pour le remplacer seront onéreux pour le peuple. Au contraire, grâce à ce droit, le roi a des officiers affectionnés : il n'y a aucun inconvénient à exclure les pauvres des charges publiques : bien plus, il est utile d'avoir des officiers riches. D'ailleurs, l'état subsiste depuis fort longtemps avec la vénalité des charges, etc. Écrit théorique pour répondre aux attaques dirigées contre le maintien de ce droit.

2665. *Lettre de la Cordonnière* (et non la Cordonnière de Loudun) *à M. de Baradas*, imprimée probablement en Belgique : se trouve dans recueil n° **2655** : pub. dans *Cab. Hist.*, 1860, t. VI, p. 236-244.

Attribuée au marquis de Soret; à Urbain Grandier par Guy Patin (lettre du 16 novembre 1643), par Ménage qui déclare que ce fut la cause de la mort du curé de Loudun, par les Longueruana, p. 20. Mais Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. VII, p. 956, affirme que l'auteur est un certain Ronsin, exécuté au mois de mars 1627. Quoi qu'il en soit, cette très vive satire a été écrite après la disgrâce de Baradas (1626). Elle est dirigée contre Richelieu, qui ne recherche que ses intérêts personnels, tout en alléguant « sa passion au fait de l'état ». Pour le prouver, l'auteur résume l'histoire des favoris qui, depuis 1619, ont été successivement renvoyés par suite des menées du cardinal. Il semble bien connaître ce qui se passe à la cour et les intrigues qui s'y nouent.

2666. *Sur les affaires présentes*, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVII, p. 318-322.

Mémoire écrit probablement par Fancan (n° **2653**) entre le 2 septembre 1626 et le 16 mars 1627. L'auteur y soutient, comme toujours, qu'il faut maintenir la paix. Pour cela, le roi ne doit pas

subir des influences contraires, mais se confier à des personnes fidèles, surveiller Gaston d'Orléans, lui donner comme mentor un homme dévoué et tâcher de le gagner tant qu'il est encore jeune. D'autre part, des changements sont nécessaires au parlement et dans le personnel dirigeant. Il convient d'empêcher les Jésuites de prendre une trop grande influence et même de confesser et d'enseigner dans le royaume. Enfin il faut annoncer de grandes réformes « pour le soulagement des provinces et entretènement de la milice ».

2667. *Discours pour montrer qu'il est expédient au roi pour le bien et sûreté de son état d'être fort et puissant sur mer :* dans recueil n° **2377**.

Attribué par Desdouvres au Père Joseph (n° **2653**). Écrit au mois de mai 1627, peu après la nomination de Richelieu comme surintendant de la navigation et du commerce. L'auteur déplore la décadence de la marine française et rappelle les regrets récemment exprimés lorsqu'en 1625 on a été obligé de s'adresser à des étrangers. Et cependant les habitants ont toujours eu du goût pour la mer, ainsi que le montre toute l'histoire antérieure depuis l'époque gauloise. La marine est utile au commerce, qui enrichit le royaume et, en outre, complète les forces militaires de la France. Elle est nécessaire au pays dont l'auteur énumère les avantages géographiques. Il termine en faisant l'éloge de Richelieu qui se préoccupera assurément de remédier à cette situation fâcheuse : et ainsi on pourra combattre les Hollandais, les Turcs et faire le siège de La Rochelle.

4° *La Valteline et les affaires étrangères*, 1624-1630.

2668. *Mémoire touchant Bavière et Liège*, 1624, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVII, p. 310-311.

Attribué à Fancan (n° **2653**). L'opinion de l'auteur est que la France et la Bavière ne peuvent pas contracter une union contre la maison des Habsbourgs de Vienne et de Madrid. Fancan indique ensuite comment on devrait mener les négociations avec Liège.

2669. *Le véritable ou le mot en ami à MM. les princes*, slnd. (1624), in-8° : nombreuses édit. et divers titres.

Œuvre, adressée à Marie de Médicis, d'un membre du parti des catholiques, qui, d'après *La cabale espagnole* (v. n° suivant), serait maître Pierre Du Cugnet. L'auteur demande à la reine mère de faire valoir son influence auprès du roi, qui ne peut que l'écouter. Il proteste vivement contre la politique antiespagnole de Richelieu, l'expédition du marquis de Cœuvres sur le territoire des Grisons et la conquête de la Valteline. Les deux rois de France et d'Espagne n'ont pas à se combattre, mais à s'entendre à l'amiable.

2670. *La cabale espagnole entièrement découverte, à l'avancement de la France et contentement des bons Français*, sl., 1625, in-8°. — Aut. édit. : 1626, 1632.

Attribué à Fancan par Geley, au Père Joseph par Desdouvres : Fagniez hésite à déclarer que Fancan en est l'auteur (n° **2653**). C'est une réponse au pamphlet précédent. A propos de la Valteline, l'auteur défend la politique qu'il a conseillée à Richelieu. Il appelle le roi d'Espagne « tyran de la chrétienté » et s'élève contre ses prétentions politiques. Il réfute avec non moins de vivacité le reproche que les Espagnols adressent aux Français d'être des hérétiques ou de soutenir les hérétiques.

2671. *Discours sur l'occurrence des affaires présentes*, dans le *Mercure français*, t. XI, p. 56-94 : dans recueils n^{os} **2377** et **2378** (avec un titre différent).

Attribué par Geley à Fancan, — par Desdouvres au Père Joseph, ce que n'admet pas Fagniez, — et par Rott, *Inventaire sommaire*..., t. II, p. 431, à l'ambassadeur français en Suisse, Miron. Ce n'est pas, comme le dit le Père Lelong, n° 21315, une réponse aux *Mysteria politica* (v. ci-dessous), mais une défense de la politique de Richelieu à propos de l'affaire de la Valteline. En procédant à la conquête de ce pays, le roi a eu l'intention non pas de s'attaquer au pape, mais de s'opposer aux empiétements trop dangereux des Espagnols. — Ce discours, au ton très vif, est du mois de janvier 1625.

2672. *Mémoires d'état contenant les pratiques faites depuis l'an 1574 jusques en cette année 1625 pour divertir et rendre inutile l'alliance de la France avec les cantons des Suisses et des Grisons*, dans *Mercure français*, t. X, appendice, p. 1-80.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres, à l'ambassadeur français auprès des Grisons, Gueffier, par Nabholz, *Jahrb. Schweiz. Gesch.*, 1901, t. XXVI. Du mois de janvier 1625, comme le précédent. La thèse soutenue est que, pour avoir la sécurité, la France doit réclamer à tout prix la restitution de la Valteline aux Grisons.

2673. *La Ligue nécessaire*, slnd., in-8°. — Aut. édit. : 1625, 1628.

Attribué à Fancan par Fagniez et Nabholz, au Père Joseph par Desdouvres. L'auteur déclare : « C'est une erreur de penser que nous ne puissions contracter une ligue offensive et défensive avec les protestants sans avantager par trop leur religion. Tant que cette faiblesse d'esprit nous commandera, nous ne ferons rien qui vaille ». Il faut donc, pour combattre l'Espagne, non seulement s'unir avec la Savoie et Venise, mais entraîner la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède, la Hollande, les villes hanséatiques, les princes allemands et Bethlem Gabor de Transylvanie. Car il est nécessaire de « presser en bref et en même instant cet ennemi par la tête et par la queue, par mer et par terre ».

Il y eut, en réponse, la *Ligue renversée*.

2674. *Discours d'état où il est prouvé que le roi Louis XIII doit entreprendre la guerre en l'Espagne même et l'assaillir jusqu'au souverain période des victoires que Dieu lui destine*, sl., 1625, in-8°, 16 p.

Pamphlet violent. Les Français doivent sortir de la ruine en attaquant ceux qui l'ont causée, les Espagnols. Les exploits de Lesdiguières montrent déjà de quoi l'on est capable. Il faut faire davantage, aller jusque sur le Tage.

2675. *Le grand merci de la chrétienté au roi*, sl., 1625, in-8°, 23 p.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. Composé entre mai et juillet 1625. L'auteur félicite le roi des grands succès remportés dans la Valteline. Il reste maintenant à réunir un concile qui résoudra les différends religieux.

2676. *L'épée courageuse des vrais Français*, sl., ou Paris, 1625. — Aut. édit. : 1626.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. Les succès de Lesdiguières et de Créquy en Italie, de Cœuvres dans la Valteline doivent

être poursuivis. Point de paix bâclée comme le demandent les partisans des Espagnols en France : continuation de la guerre pour obtenir une victoire décisive. — Écrit au mois d'octobre 1625.

2677. *La réponse d'un gentilhomme français aux demandes d'un cavalier curieux sur le sujet de la guerre d'Italie*, sl., 1626, in-8°. — Pub. aussi sous le titre : *Avertissement très important d'un gentilhomme français, en forme de réponse aux demandes d'un cavalier curieux sur le juste sujet de la guerre d'Italie, avec la justification de Monseigneur le connétable*, sl., 1626, in-8°.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. Écrit probablement en novembre 1625. Même genre que le pamphlet précédent. L'auteur fait l'éloge de la vie militaire et par suite celui de Lesdiguières : il énumère les usurpations commises par l'Espagne au détriment de la France et approuve pleinement la politique adoptée contre cette ennemie.

2678. *Discours sur l'affaire de la Valteline et des Grisons, dédié au roi* [d'Espagne]. Paru d'abord en italien, puis en français, Paris, 1625, in-8° : se trouve dans le *Mercure français*, t. XI, p. 127-181, et dans recueil n° **2378**.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres, à Fancan par Geley : Fagniez penche pour la seconde opinion. La dédicace est fausse. En réalité, l'auteur soutient les revendications pontificales sur la Valteline contre les prétentions espagnoles, et il félicite Louis XIII d'avoir porté secours aux Grisons. Ses attaques sont dirigées uniquement contre le rôle que l'Espagne prétend jouer aux Indes et dans la Valteline. — De longs renseignements sont donnés par Nabholz, *Jahrb. Schweiz. Gesch.*, 1901, t. XXVI, p. 41.

2679. *Raisons de la dernière résolution faite en la Valteline contre la tyrannie des Grisons et hérétiques* : dans recueil n° **2378**, p. 112-127.

L'auteur, anonyme, expose le triste sort des Valtelins catholiques opprimés par les Grisons calvinistes. Le gouvernement de ceux-ci est mauvais : les fonctions sont données à ceux qui les achètent au plus haut prix et qui se remboursent ensuite. Les Valtelins sont pillés et dépouillés et subissent une persécution inique. — Il n'est guère possible de fixer la date précise de ce pamphlet.

2680. PELLETIER (Jacques). *De pace inter principes catholicos tuenda*, Paris, 1625, in-8°, 30 p.

Traduit en français la même année. Pelletier (n° **2653**), qui est du parti des catholiques, écrit après l'entrée du légat à Paris (21 mai) et célèbre avec un enthousiasme débordant l'union de la France et de l'Espagne.

2681. FANCAN. *Le miroir du temps passé à l'usage du présent, à tous bons Pères religieux et vrais catholiques non passionnés*, s l., 1625, in-8° : nombreuses édit.

Composé en 1625 au moment de l'affaire de la Valteline et de la guerre contre les huguenots, ce pamphlet compte parmi les plus violents de ceux qu'a écrits Fancan. Remontant aux années précédentes, l'auteur cite des faits précis et donne des renseignements sur les « cabalistes espagnols », c'est-à-dire les ultramontains, les faux dévots et les Jésuites : après avoir vivement dénigré leur politique, il expose celle de Richelieu qui est la vraie, la politique traditionnelle. A la fin de l'ouvrage sont insérés quelques vers où l'auteur parle de la « transmontale faction — Qui a fait, par subtil monopole, — Du manteau de religion — Une roupille espagnole ».

Il parut une réponse apologétique du parti catholique : *La fausse glace du miroir du temps passé, découverte par un maître miroitier du Palais*, Paris, 1625, in-8°.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1852, p. 862, n° 1801.

2682. GUAY (G.). *Alliances du roi très chrétien avec le Turc et autres justifiées contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans*, Paris, 1625, in-8°, 274 p. — Aut. édit. : 1626, 1632.

D'après Desdouvres, Guay, prêtre et docteur en droit, ne serait qu'un prête-nom : l'auteur véritable serait le Père Joseph (n° **2653**). L'ouvrage a été écrit en octobre ou novembre 1625. Il est destiné à montrer que les rois d'Espagne et les empereurs d'Allemagne ont, eux aussi, tenté de conclure des alliances avec les Turcs : pour le prouver, on cite des exemples, en particulier celui de Charles-Quint, et on s'élève contre les usurpations de la monarchie espagnole. Par conséquent, l'union du roi de France avec les protestants et les mahométans est justifiée. Comparer avec les n^os^ **2670** et **2677** ; comparer aussi avec le *Catholique d'état* (n° **2700**).

2683. Remy (Antoine). *La rencontre de Monsieur Servin et du Père Coton au voyage de l'autre monde*, 1626, in-8°, 16 p.

Allégorie vive d'un avocat au parlement de Paris. Le Père jésuite Coton s'accuse de tous les malheurs qui sont arrivés, en particulier à cause de l'alliance avec l'Espagne, et l'avocat général Servin ne lui ménage pas les reproches. Celui-ci est bien accueilli aux enfers par Charon, qui, au contraire, refuse avec mépris l'argent « espagnol » offert par le Père jésuite. Servin va donc voir le bon Français Henri IV aux Champs-Élysées, tandis que Coton est condamné à errer dans la solitude.

2684. Du Ferron (Rémy). *Vita illustrissimi domini cardinalis Richelieu, præfecti intimi senatus regis Galliarum..., ad instantiam quorumdam principum et aulicorum regiorum edita*, Orléans, 1626, in-4°, 14 p.

Très violente satire écrite contre le *Catholique d'état* (n° **2700**) et provoquée par l'alliance de Richelieu avec les princes protestants. L'auteur donne des renseignements précis sur les divers degrés de la fortune du cardinal, qu'il appelle « Antechristus purpuratus » et qu'il rabaisse autant qu'il le peut. Richelieu fit répondre à ce sanglant pamphlet par l'ouvrage suivant.

2685. Sirmond (Jean). *Lettre de Timandre à Théopompe, publiée ci-devant sous le titre de Lettre déchiffrée*, Paris, 1627, in-8° : dans recueil n° **2654**; très nombreuses édit.

Sirmond (n° **2653**) se propose de rectifier les erreurs répandues par les libellistes à propos du cardinal de Richelieu et en particulier par l'auteur du pamphlet précédent, qui a « fait voir en latin dernièrement jusqu'où l'impudence et la rage peuvent emporter un homme qui se détache de la raison ». Écrivant sous l'inspiration directe de Richelieu, il soutient donc que la maison Du Plessis a une origine illustre et que sa noblesse est authentique. Il loue ensuite le premier ministère de Richelieu, la politique qu'il a suivie dans l'affaire de la Valteline, les résultats heureux de ses efforts qui ont abouti au rétablissement de l'ordre dans le royaume : ses grands desseins contre l'Espagne répareront les maux causés à la France par les guerres de religion. Enfin vient l'éloge des vertus privées, générosité, etc. Sirmond fut récompensé par le titre d'historiographe de France.

2686. *Politicissimus discursus super famosissima quæstione in consilio regio agitata : conveniatne coronae francicae amicitias et fœdera potius cum catholicis quam cum religionis reformatae, ut prætendunt, sectatoribus jungere, pro regis christianissimi et regni defensione, auctore M. de R.*, Paris, 1626, in-4°, 16 p. Traduit en français, in-8°, 40 p.

Rédigé à propos des reproches adressés par les Espagnols aux Français qui concluent des alliances avec les hérétiques. La guerre contre l'Espagne pourrait être dangereuse : il vaudrait mieux que Richelieu modifiât sa politique, qui court le risque d'entraîner la ruine du royaume.

2687. *Avis sur l'état présent des affaires d'Allemagne*, dans le *Mercure français*, t. XII, p. 731-742, — dans recueil n° **2378** (avec un titre différent), — à la B. M., dans *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII*, X, II, 476 (avec un titre différent). Le Père Lelong, n° 28687, indique une édit. de Paris, 1626, in-8°.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres, à Fancan par Geley, qui y voit un « chef-d'œuvre de perspicacité politique, d'intuition historique ». L'Espagne n'a pas cessé de prétendre à la domination universelle. Elle a pour but de conquérir l'Allemagne, et c'est la cour de Madrid qui conseille la maison d'Autriche. Les progrès de celle-ci en 1622 et 1623 sont indéniables, et à ce point dangereux qu'il faut la considérer toujours comme l'ennemie de la France. — V. n° **2653**.

2688. *Discours sur plusieurs points importants de l'état présent des affaires de France*, 1626, in-8° : nombreuses édit. la même année; dans recueil n° **2654**.

L'auteur, peut-être Hay du Chastelet lui-même, examine, sur un ton dithyrambique, quelle a été la politique suivie depuis que Richelieu a été appelé au ministère et l'approuve entièrement.

2689. *Relatio de proditione gallicana ad principes ecclesiasticos et saecularis regni ab illustri equito D. N. N. Barone L. V. toparcha D. A. gallice conscripta et Illustrissimi Duci L. H. jussu secundum exemplar Parisiis impressum latine facta*, 1626, in-8°, 28 p.

Hubault déclare que, malgré le titre, il n'y a pas d'original fran-

çais de ce pamphlet. Celui-ci est dirigé contre la politique extérieure de Richelieu, qui est plutôt le pape de Genève qu'un cardinal romain.

2690. *Mémoire sur les affaires d'Allemagne, 1629*, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVII, p. 75-78.

L'éditeur attribue ce mémoire à Fancan (n° **2653**) et déclare que la date probable est 1626. Il s'agit d'opposer à la coalition formée par l'Autriche et l'Espagne une ligue de la France et des autres états allemands, de revenir en somme à la politique de Henri IV.

2691. *Avis à Richelieu*, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVIII, p. 77-83.

Attribué par l'éditeur à Fancan et écrit entre mars et septembre 1627. — Au dedans le désordre est partout. Au dehors la situation de la France n'est pas satisfaisante parce que ses alliés l'abandonnent. Cette situation durera tant que la France « prendra pour la conduite de ses affaires la boussole de la chambre de la propagation de la foi ». Le pape et les Espagnols sont en effet ses plus grands ennemis. Le roi doit choisir entre « épouser tout à fait les intérêts de Rome... ou embrasser à bon escient celui des catholiques royaux avec les intérêts de la couronne ». Ce dernier parti est le meilleur : il faut donc prendre le contre-pied de ce qu'on a fait depuis la mort de Henri IV, maintenir la paix au dedans, s'affranchir, tout en prodiguant les bonnes paroles, de Rome et des Jésuites, être d'accord avec les parlements, qui sont « les plus sûres colonnes de l'état », avec la Sorbonne et l'Université, s'allier à l'Angleterre, comme on l'est avec la Hollande, et former « un dessein soit imaginaire soit réel » d'attaquer l'Espagne aux Indes.

2692. *Avis au roi*, pub. p. Fagniez, *Rev. hist.*, 1911, t. CVIII, p. 83-85.

Attribué à Fancan : même date et mêmes idées que ci-dessus. En outre, l'auteur déclare qu'il faut donner un autre confesseur à Louis XIII, « mettre un bon chartreux en cette place ou quelque autre religieux dont les chefs de l'ordre soient résidents en France ».

2693. *Réponse au manifeste de Monsieur le duc de Savoie*,

dédiée à Son Altesse, traduite de l'italien, imprimée à Francfort, 1628 : dans recueil n° **2654**.

Le manifeste, intitulé *Avis au roi sur les mouvements d'Italie*, demandait de laisser Casal aux Espagnols, qui accorderaient, en échange, d'autres territoires au duc de Mantoue. La *Réponse* n'est pas une traduction italienne : c'est un pamphlet français dont l'auteur se propose de donner des conseils au duc de Savoie. — En voulant s'emparer du Montferrat, les deux branches de la maison d'Autriche aspirent à dominer le monde. Le roi de France a le droit de secourir le duc de Mantoue, que le traité de Vervins a placé sous sa protection : il ne se laissera pas arrêter par la crainte, et son ministre Richelieu, qui a fait ses preuves, pas davantage. La France n'a pas à redouter une invasion par la Flandre, puisque maintenant elle est forte et que les Espagnols sont en guerre avec les Hollandais : d'ailleurs, si l'Empereur se joignait à l'Espagne, l'Angleterre s'unirait à la France. Car on ne peut pas laisser l'Empereur et l'Espagne étendre outre mesure leurs territoires : les princes italiens doivent s'allier pour les arrêter et cela entraînera une conflagration générale. Il ne faut pas croire que la France soit faible : elle a 80,000 fantassins, 10,000 cavaliers, sans compter la noblesse; sa prospérité économique ne peut être niée et ses finances sont en bon état. Le duc de Savoie doit donc réfléchir avant de se « désunir de la France ».

2694. MORGUES (Mathieu DE). *Lettres, déclarations et manifestes de Son Altesse de Savoie examinés, intentions de Sa Majesté et actions du cardinal de Richelieu justifiées dans la réponse d'un Bressan à la lettre d'un Savoyard, par François de Vellay, seigneur de Bressan*, Lyon, 1630, in-4°. — Aut. édit. : Paris, 1630, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Attribué à tort à Jean Sirmond par Baillet, avec juste raison à Morgues par le Père Lelong, Quérard (II, 89) et Perroud. En effet, dans ses *Réparties sur la réponse*, Morgues déclare lui-même : « On peut dire que cette pièce a été faite et dressée par le cardinal, qui avait seul les mémoires. Je n'ai pu refuser d'en adoucir le style. » C'est donc un pamphlet officiel dans lequel Morgues se refuse à prendre le parti du duc de Savoie. Il met son honneur avant ses

intérêts et ne se laissera guider que par la justice. C'est la France qui représente cette dernière : car, depuis le traité de Suse jusqu'à la prise de Pignerol, la conduite du duc de Savoie n'a eu pour principe que le mauvais vouloir.

2695. *Discours sur l'occurrence des affaires étrangères et particulièrement sur le sujet des affaires d'Allemagne*, dans recueil n° **2377**.

Attribué au Père Joseph (n° **2653**) par Desdouvres. Mémoire important, très long et très détaillé, mais rédigé dans un style bien lourd. Écrit après la conclusion de la guerre avec l'Angleterre et après l'Édit de grâce d'Alais. — Le roi doit maintenant « jeter les yeux dehors », en particulier vers l'Italie et l'Allemagne. En ce qui concerne la première, il faut régler la succession de Mantoue, s'opposer aux prétentions que le duc de Savoie élève sur le Montferrat : le roi acquerra ainsi de la gloire. En Allemagne, il est nécessaire d'intervenir pour la ramener à l'état dans lequel elle était, en 1618, avant la guerre de Bohême : car la maison d'Autriche ne doit pas devenir trop puissante. Pour l'arrêter dans son expansion, on peut favoriser l'élection du duc de Bavière, qui, acceptant de rétablir dans ses états le comte palatin et faisant des concessions aux princes protestants, ne rencontrerait aucune hostilité. Les anciens électeurs en effet ont donné la couronne impériale à des familles différentes : si ceux d'aujourd'hui n'y prennent garde, l'empire, qui doit rester électif, deviendrait héréditaire. Cela, le roi de France doit l'empêcher : son intervention est indispensable au moment favorable.

2696. *La Seconde savoisienne...*, sl. ou Grenoble, 1630, in-8°, 323 p.

Imitée de la *Première savoisienne* (v. Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVI*^e^ *siècle*, t. IV, n° 3175). D'après Mathieu de Morgues, l'auteur serait Hay du Chastelet; d'après d'autres (Barbier, II, 449), Bernard de Rechignevoisin, seigneur de Guron. Quel qu'il soit, il examine les manifestes du duc de Savoie, qui prétend avoir souvent exposé ses états pour le service de la France, et il étudie, dans ce but, en mettant des titres en marge pour que l'on puisse suivre son argumentation, l'histoire de la Savoie depuis les débuts. Il en arrive à conclure que ce pays a toujours été sauvé

par la France et qu'il a empêché l'union de celle-ci avec l'Espagne. Nous devons donc conserver ce que nous avons acquis jusqu'à ce que nos droits et nos prétentions soient intégralement satisfaits. — V. la réponse du Père Monod, chapitre *Sources étrangères*.

5° *Contre les pamphlets étrangers* (*Mysteria politica, etc.*). 1625-1630.

(Dans le cours des années 1625 et 1626, il parut à l'étranger un certain nombre de pamphlets anonymes que nous aurons à analyser dans le chapitre *Sources étrangères*. Ils s'attaquaient tous à la politique extérieure de Richelieu et quelques-uns même prônaient la suprématie des papes sur les rois, reprenant ainsi la vieille querelle. Les plus violents et les plus célèbres furent les *Mysteria politica* et l'*Admonitio ad regem Ludovicum*, qui furent d'ailleurs condamnés. Ce fut en France une levée de boucliers et l'occasion d'une polémique ardente qui dura jusqu'en 1630.)

2697. *Vindiciae theologiae hieropoliticae ad catholicum regem Philippum quartum..., contra pseudo theologi admonitoris calumnias*, sl., 1626, in-8°, 44 p.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. Mais Morotius, dans son *Cistercium reflorescens*, p. 74, le Père Lelong, Barbier et Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis*, p. 117, désignent comme auteur le général des feuillants Jean de Saint-François (Jean Goulu, 1576-1629). Dans cette réponse à l'*Admonitio*, le polémiste, après avoir décerné des éloges au pape Urbain VIII et à Louis XIII, se propose d'établir que les princes catholiques ont le droit de conclure des alliances politiques avec les hérétiques et les infidèles : comme preuve, il expose que les Espagnols se sont unis avec les Maures et avec Henri VIII d'Angleterre et résume leur politique étrangère.

2698. *Avis au roi sur le libelle diffamatoire d'un admoniteur exécrable sans nom*, par D. V. P., sl., 1625, in-8°, 23 p. — Aut. édit. : 1626.

Les calomnies étrangères ne doivent pas détourner le roi de son rôle : il faut continuer à conserver la paix à l'intérieur et augmenter les succès en Italie.

2699. Fancan. *Réponse au libelle intitulé Admonition à Louis XIII, roi de France*, sl., 1625, in-8°. — Aut. édit. : Paris, in-4°, 148 p.

Dans cette édition, la préface est datée du 18 octobre 1625 et signée J. G. Desdouvres affirme que c'est la première édition du *Catholique d'état* (n° suivant), que les idées sont identiques dans les deux écrits et que l'auteur est le Père Joseph : mais Geley et Fagniez l'attribuent avec plus de vraisemblance à Fancan. Discussion très serrée et très détaillée et réfutation vive des erreurs commises par l'auteur de l'*Admonitio*, que Fancan croit, à tort, être Jean Boucher. Puis, exposé de la politique étrangère de Richelieu jusqu'à la fin de l'année 1625 et approbation sans réserves.

2700. Ferrier (Jérémie). *Le Catholique d'état* ou *Discours politique des alliances du roi très chrétien contre les calomnies des ennemis de son état*, Paris, 1625, in-8°, 215 p. — Aut. édit. : Rouen, 1625, — 3e, 1626. Trad. italienne : 1625.

Se trouve dans le recueil n° **2654**. Baillet, suivi par Kerviler, a soutenu que l'auteur était Jean Sirmond. Mais, dans son *Dictionnaire critique*..., Bayle a prouvé que c'était l'œuvre de Ferrier (n° **2653**) et, de son avis, sont Loisel, Moréri, Hubault. Cependant, Desdouvres désigne le Père Joseph et donne la bibliographie relative aux diverses attributions (appendice VIII, p. 582-586). Publié au mois d'octobre 1625, cet ouvrage a été écrit, à l'instigation de Richelieu, pour répondre à la fois aux *Mysteria politica* et à l'*Admonitio* et pour justifier l'alliance avec les Pays-Bas protestants : il expose le principe en vertu duquel deux nations de cultes différents peuvent s'unir en raison d'intérêts politiques communs. Puis il entre dans le détail. Henri IV et Louis XIII ont toujours pris la défense des catholiques : les Espagnols ont agi de même, et le pape n'a-t-il pas à son service des soldats infidèles? « Les ennemis de nos rois, dit l'auteur, sont les ennemis de Dieu; ils doivent donc être les nôtres. » En ce sens, on a donc pu dire que ce pamphlet est « un acte de foi religieuse et politique ». Aussi a-t-il été sévèrement apprécié par le Père Caussin dans sa *Lettre à Monseigneur le cardinal de Richelieu*, écrite en 1637.

Voir : — outre les auteurs cités ci-dessus, L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, Paris, 1915, in-8°, p. 75.

2701. *Avertissement à tous les états de l'Europe, touchant les maximes fondamentales du gouvernement et des desseins des Espagnols*, Paris, 1625, in-8°. — Aut. édit. : 1626.

Attribué généralement à Ferrier et par Desdouvres au Père Joseph. Défend avec vigueur le pamphlet précédent et fixe quinze propositions destinées à mettre en garde contre les Espagnols et leurs partisans.

2702. *Considérations d'état sur le livre publié depuis quelques mois sous le titre d'Avertissement au roi*, sl., 1625, in-8° et in-4°. — Aut. édit. : 1626.

Contre l'*Admonitio*, qui est l'œuvre d'une cabale puissante. Non seulement on veut amener des dissentiments entre le roi et ses alliés, mais on se propose de jeter le trouble dans le royaume en excitant l'ambition des grands et en provoquant tous les ordres au soulèvement. L'Espagne agit comme autrefois la Ligue et dissimule ses desseins sous le couvert de la religion : là est le danger.

2703. *La France au désespoir*, 1625, in-8°.

Factum peu important qui n'est l'œuvre ni de Fancan ni de Morgues, mais d'un certain Chevalier. Faible réponse à l'*Admonitio*. — V. Wiens, p. 102-103 (n° **2653**, bibliographie).

2704. Morgues (Mathieu de). *Avis d'un théologien sans passion sur plusieurs libelles imprimés depuis peu en Allemagne*, sl., 1626, in-8° : plusieurs édit.; — dans recueil n° **2654**.

Dans ses *Réparties sur la réponse*, Morgues renseigne lui-même sur son ouvrage, qui a été composé en collaboration avec Richelieu, « ayant été apostillé et augmenté de sa main sur un original fait sur ses mémoires à sa prière et au commandement qu'il en fit donner à l'auteur par la reine mère ». C'est une réponse à plusieurs pamphlets dont Morgues donne la liste, en particulier aux *Mysteria politica*. Il écrit, dit-il, contre « tous ces libelles diffamatoires remplis d'injures et farcis de calomnies, qui viennent toutes les semaines d'Allemagne par Bruxelles pour décrier le roi et les principaux ministres de son conseil ». Dans la seconde partie, il expose la politique de Richelieu, démontre qu'elle n'est pas contraire au droit public chrétien et ne peut inquiéter les esprits craintifs, et il en fait l'apologie. Ce pamphlet se distingue des autres que Morgues

a écrits par la force, la logique et le ton « modéré comme le *Catholique d'état*, mais par système », dit Fagniez.

2705. Boterel (Rodolphe), avocat au grand Conseil (v. nº **280**). *Pro rege christianissimo defensio adversus pestilentis doctrinae libellum cui titulus Admonitio...*, Paris, 1626, in-8º, 46 p. : deux éditions cette même année.

Reprend les idées déjà exposées dans le *Catholique d'état*. Tous les états bénéficient, même l'Espagne, de l'alliance franco-turque, puisque les navires espagnols arborent parfois le pavillon français pour ne pas être attaqués. Charles-Quint est plus répréhensible que le roi de France, qui n'a jamais fait mettre Rome à sac par des lansquenets. Approuve donc la condamnation de l'*Admonitio* par l'assemblée du clergé de France.

2706. Boterel (Rodolphe). *Ranae Ægyptiae seu in scriptores maledicos probosorumque libellorum disseminatores spongia*, Paris, 1627, in-8º, 16 p.

Plus particulier, plus violent et moins important que le précédent : les auteurs de libelles contre Richelieu sont comparés aux grenouilles d'Égypte.

2707. Rigault (Nicolas). *Epistola B. Ædui, qua illustris vir Jacobus Augustus Thuanus a Jacobi Cellarii, rectoris collegii Societatis Jesu, quod est monachii cavillationibus defenditur, et simul eumden Cellarium Admonitionis ad Ludovicum XIII, Galliae et Navarrae regem, necnon Mysteriorum politicorum authorem esse indicatur*, 1626, in-4º, 4 p.

Daté du 16 mars 1626. Prenant la défense de de Thou, qu'il jugeait attaqué dans l'*Ajax*, pamphlet attribué au Père jésuite Keller, Rigault accuse celui-ci d'être l'auteur de tous les libelles qui ont paru depuis quelque temps contre la France. Il exagère, puisque Keller n'a pas composé l'*Admonitio* : il est exact pour tout le reste.

2708. Rigault (Nicolas). *Apologeticus pro rege christianissimo Ludovico XIII adversus factiosae Admonitionis calumnias, in causa principum fœderatorum*, Paris, 1626, in-4º. — Aut. édit. : 1628, in-4º, 28 p., — 1629. Trad. hollandaise : 1629.

Ouvrage plus considérable que le précédent : fait sur l'ordre du

roi. C'est un vrai mémoire historique provoqué par les *Mysteria politica*, mais surtout par le *Sapiens Francus*. Rigault expose les faits depuis la mort de Henri IV et divise son écrit en 16 chapitres. Il prouve, à propos de la Valteline, p. ex., combien sont dangereux les desseins des ennemis de la France : il justifie ainsi l'alliance avec les hérétiques et montre qu'elle n'a porté aucun tort à la religion catholique.

2709. Boucher (Jean). *Défense de M. Jean Boucher, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et archidiacre de Tournay, contre l'imputation calomnieuse à lui faite d'un livre intitulé Admonitio...*, Tournai, 1626, in-8°, 36 p.

Daté du 21 mars. Il s'agit du célèbre curé ligueur réfugié en Flandre. Il était déjà intervenu dans la polémique soulevée à propos de Richer (n° **1992**). Il proteste maintenant avec énergie qu'il n'est pas l'auteur de l'*Admonitio* et réfute ce libelle avec force citations latines.

2710. *Raisons pour les condamnations ci-devant faites du libelle Admonitio, du livre de Santarel et autres semblables, contre les Santarellistes de ce temps et leurs fauteurs, par un Français catholique*, sl., 1626, in-8°, 47 p.

Surtout contre l'*Admonitio* et le *Sapiens Francus* : vive diatribe contre la doctrine des Jésuites « touchant la vie et la souveraineté des rois ». — V. Hubault, — et Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, II, p. 10.

2711. *Réponse à un libelle contre les ministres de l'état, faite par un bon et vrai Français*, 1630, in-4° : — dans recueil n° **2654**.

Réponse aux *Mysteria politica* et à l'*Admonitio* et justification des actes de Richelieu. Les rois sont maîtres de faire la guerre ou de s'unir à qui ils veulent : « L'hérésie n'est pas un titre suffisant pour priver ses alliés du secours qu'on leur doit. » L'Espagne a agi de cette façon : le roi de France est autorisé à faire de même, d'autant plus que les alliances avec la Hollande, les Grisons, les Vénitiens et même les Turcs sont utiles à la chrétienté. Curieux récit de l'assemblée tenue en 1625 à Fontainebleau, où Richelieu, par son éloquence, fait décider l'intervention dans la Valteline. Activité du cardinal à toutes les heures du jour et de la nuit.

6° *Polémique sur des questions religieuses*, 1625-1643.

2712. *De la puissance royale sur la police de l'église*, Paris, 1625, in-8°, 174 p. Trad. italienne : 1625.

Écrit soit par N. Siete, chanoine d'Angers, soit par Jacques Boutreux, sieur d'Estran, à l'occasion des difficultés que l'évêque d'Angers, Charles Miron, avait avec son chapitre relativement à l'étendue de ses pouvoirs. Ce travail est bien fait, de ton modéré et de dialectique serrée. C'est le roi qui doit avoir autorité sur l'église tout entière, contrairement à l'opinion de Miron, qui d'ailleurs répondit.

2713. Garasse (François). *La Somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne,* 1625, in-f°, 973 p.

Un des derniers ouvrages du fougueux Père jésuite, dirigé contre les libertins qui veulent s'émanciper et condamné par la Sorbonne à cause de ses inexactitudes. De là une violente polémique avec Saint-Cyran.

Voir : — Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, Paris, 1860, in-8°, t. II, p. 364; — A. Przyrembel, *La controverse théologique et morale entre Saint-Cyran et le Père Garasse*, Paris, 1917, in-8°, 149 p.

2714. Saint-Cyran (Jean Duvergier de Hauranne, abbé de). *La Somme des fautes et faussetés capitales contenues en la Somme théologique du Père François Garasse de la Compagnie de Jésus, par Alexandre de L'Escluse*, 1626, in-4°.

Réfutation du pamphlet précédent à tous égards. Saint-Cyran relève successivement les erreurs de son contradicteur en matière de citations, de théologie, de philosophie, de style. A ce dernier point de vue, il imite d'ailleurs sa victime : « Garasse est toujours Garasse, c'est-à-dire qu'il est toujours semblable à lui-même en inepties et en impostures...; vrai singe des philosophes qui suez sang et eau pour paraître ce que vous êtes le moins. »

2715. Garasse (François). *L'abus découvert en la censure des textes de l'Écriture sainte et des propositions de théologie, tirées par un censeur anonyme de la Somme théologique...*, 1626, 104 p.

Garasse réplique avec une violence inouïe à son adversaire, qu'il

appelle un pharisien, un hypocrite, un homme de mauvaise foi et de haine.

2716. Saint-Cyran. *Réfutation de l'abus prétendu de la découverte de la véritable ignorance et vanité du Père François Garasse*, Paris, 1626. — *Avis de tous les savants et amateurs de la vérité touchant la réfutation de la Somme du Père Garasse*, 1626.

Ce sont les deux répliques de Saint-Cyran, auxquelles le Père Garasse ne répondit pas.

2717. *Catalogus librorum mystico-politicorum qui autumnalibus nundinis Francofordiensibus annis 1626 in lucem prodibunt*, 1626?, in-4°, 7 p.

Ce catalogue est inventé et comprend des livres dont les titres indiquent le but que se propose l'auteur, gallican, adversaire de l'Espagne et des Jésuites. Il sera répondu de la même façon par les catholiques (v. n[os] **2731** et **2732**).

2718. *Bibliotheca mystica clarissimi viri Ludovici Servini sex aliis longe ditioribus, scilicet Arnaldi, Paschesii, Martyllerii, Hardivillerii, Turgotii et Tarini in antecessum praemissa*. 1626, in-4°.

Même genre que le précédent, mais plus particulièrement dirigé contre les Jésuites, comme l'indiquent les noms de leurs adversaires, cités dans le titre, Servin, Arnauld, Pasquier, etc.

2719. *Interrogatoire des Jésuites devant MM. du Parlement, avec leurs réponses*, 1626, dans *Pièces historiques et rares pour servir à l'instruction du temps présent*, Paris, 1829, in-8° (3[e] pièce).

Interrogatoire évidemment supposé. Il est très bref et se termine par la défaite des Jésuites, qui cèdent sur toutes les questions posées par le parlement.

2720. *La découverte des équivoques et échappatoires des Jésuites sur leur prétendu bannissement*, sl., 1626, in-8° : dans le recueil cité au numéro précédent (1[re] pièce).

Mélange de prose et de vers : assez modéré, quoique hostile. Les reproches que l'on fait aux Jésuites sont les suivants. Ils sont Espagnols et ont conseillé au roi la guerre ; leur artifice est grand et leur esprit bien subtil ; ce n'est pas leur religion, mais leur doctrine qui est blâmable : ils sont haïs non seulement de la France, mais

du monde entier. La conclusion est qu'il faut les bannir à jamais du royaume.

2721. Godefroy (Jacques). *Le Mercure jésuite, ou recueil des pièces concernant le progrès des Jésuites, leurs écrits et différends depuis l'an 1620 jusqu'à la présente année 1626*, Genève, 1626, in-8°, 887 p. — *Second tome du Mercure jésuite...*, Genève, 1630, in-8°, 342 p.

Godefroy a composé ces recueils à l'imitation du *Mercure français*, en y insérant des documents de toutes sortes. Ceux-ci ont trait aux reproches que l'on adresse aux Jésuites, à leurs différends avec l'Université, à la haine que l'on éprouve à leur égard, etc. Le second tome est bien moins important que le premier.

2722. Drelincourt (Charles), 1595-1669. *Le combat romain ou examen des disputes de ce temps*, Genève, 1629, in-8°, 160 p.

Livre de polémique religieuse d'un pasteur protestant, qui appuie son argumentation sur une foule de textes. Il établit les deux points suivants : l'église romaine charge les églises réformées de toutes sortes de calomnies : au contraire, elle est coupable des crimes qu'elle impute aux protestants. Théologie lourde et encombrée. — V. n° **2890**.

2723. Camus (Jean Pierre), 1582-1652. L'évêque de Belley a été un écrivain d'une fécondité extraordinaire : Niceron, *Mémoires...*, t. XXXVI, cite environ deux cents ouvrages qui lui sont dus. Ceux-ci sont, pour la plupart, de deux sortes. Les uns sont des romans spirituels destinés à combattre l'influence malfaisante des romans profanes et quelques-uns ont eu un grand succès, p. ex. *Pétronille*, 1626, in-8°, et *Palombe*, qui a été réédité par H. Rigault (Paris, 1853). Les autres sont des œuvres de polémique contre les moines, leurs richesses, leurs prétentions. A cet égard, Camus n'hésitera pas à entrer en lutte avec Richelieu. Ami de François de Sales, il a un style abondant et fleuri, mais assez lourd et assez lâché. De ces œuvres, il convient de retenir les suivantes, classées suivant l'ordre chronologique.

Le voyageur inconnu..., Paris, 1630, in-8°. — Aut. édit. : 1640, 420 p.

Les huguenots et les ecclésiastiques sont constamment en dis-

pute : les moines se distinguent entre tous. Il faut revenir à l'union, la paix, la concorde entre séculiers et réguliers.

Les justes quêtes des ordres mendiants, Douai, 1630, in-12°. — Aut. édit. : 1635, in-12°, 89 p.

Approuve les moines de quêter parmi les fidèles : la quête et la mendicité sont justifiées par les textes des Pères sacrés de l'église.

Le directeur spirituel désintéressé, Paris, 1632, in-8°, 477 p.

Camus se propose, par cet ouvrage, de « guérir des plaies », et il s'en prend aux cénobites, dont le rôle revient non aux moines, mais au clergé séculier. Il rappelle les attaques que ses écrits antérieurs lui ont valu de la part des cénobites. Un extrait de ce pamphlet a été publié sous le titre de *Les ordres religieux jugés*, Paris, 1862, in-12°.

L'antimoine bien préparé ou défense du livre de M. l'évêque de Belley, intitulé le Directeur désintéressé, contre les réponses de quelques cénobites, 1632, in-8°, 24 p.

Camus proteste qu'il révère tous les saints ordres religieux. Son livre s'adresse donc seulement à « quelques particuliers qui se sont rendus par leur insolence indignes de ce titre glorieux de moines ». L'auteur explique pourquoi il a écrit son pamphlet précédent, raconte sa querelle avec les réguliers et fait l'éloge de Richelieu.

Le Rabat-Joye du triomphe monacal, tiré de quelques lettres..., L'Isle, 1633, in-8°, 238 p.

A propos du *Directeur désintéressé* et de la polémique qui s'en est suivie, en particulier à cause du pamphlet *Les Triomphes de la vie religieuse*, composé en faveur des moines. Camus réfute les objections qui lui ont été opposées, attaque de nouveau ses adversaires et maintient que les évêques ont pleine autorité sur tout dans leurs diocèses, par suite sur les réguliers eux-mêmes.

Saint Augustin, de l'ouvrage des moines mis en notre langue et assorti de réflexions, Rouen, 1633, in-8°, 872 p.

De nouveau contre les moines, qui préfèrent la mendicité au travail : sous le couvert de la traduction, Camus renouvelle ses attaques.

*Lettre de Monseigneur éminentissime cardinal duc de Richelieu à M. l'évêque de Belley sur le sujet des religieux, avec la réponse

dudit sieur évêque de Belley, ensemble la lettre des religieux à Monseigneur le cardinal, Paris, 1633, in-4°, 59 p.

Trois pièces : 1° Richelieu, à la suite de la lecture de l'écrit précédent, demande à Camus de supprimer ce livre parce qu'il faut maintenir l'union dans l'Église. — 2° Camus se soumet en employant un style extraordinaire et se défend très longuement d'avoir voulu combattre l'ordre monastique en général. — 3° Les religieux définissent, avec abondance, leur mission sur la terre, les rapports entre moines et évêques. Ils sont heureux de la soumission de Camus, qu'ils entreprennent de réfuter, et louent Richelieu.

De la mendicité légitime des pauvres séculiers, Douai, 1634, in-12°, 162 p.

Ne pas se laisser tromper par le titre. Il s'agit d'un traité didactique qui ne concerne pas les moines.

Traité de la pauvreté évangélique, Besançon, 1634, in-8°, 390 p.

Contre les moines qui ne sont pas les seuls pauvres. La pauvreté existe aussi dans le clergé séculier, et c'est elle qui est la meilleure.

Traité de la désappropriation claustrale, Besançon, 1634, in-8°, 335 p.

Suite du précédent, mais beaucoup plus vif contre les réguliers.

Les éclaircissements de Meliton sur les entretiens curieux d'Hermodore à la justification du Directeur désintéressé par le sieur de Saint-Agatange, 1635, 2 vol., in-4°.

Traité didactique : disposition bizarre, style stupéfiant. C'est une défense lourde et énormément compacte du *Directeur spirituel désintéressé*.

En voyant que l'évêque de Belley récidivait, les moines se fâchèrent. Ils envoyèrent deux requêtes, l'une au pape, 1634, in-4°, l'autre au roi et aux membres du conseil, slnd., in-4°. Le résultat fut que la plupart des ouvrages de Camus furent condamnés par arrêts du conseil (1633, 1634, 1635), par le parlement (1636) et par la Sorbonne (1638).

Voir : — Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne. XVII° siècle*, n°s 4301 et sq.; — Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, II, 27, 40.

2724. La Milletière (Théophile Brachet, sieur de). *De universi*

orbis Christiani pace et concordia per cardinalem Richelium constituenda, Paris, 1634, in-8° : traduit en français.

La Milletière (n° **2585**), qui a commencé son évolution vers le catholicisme, résume d'abord l'histoire du gouvernement du cardinal. Celui-ci a remporté des succès : il doit maintenant réaliser la paix religieuse. La Milletière énumère alors les neuf points qu'il faudrait examiner dans ce but.

Il lui fut répondu, plus tard, par Jean Binard, prêtre : *Découverte du dessein de Théophile Brachet, sieur de La Milletière, touchant son prétendu moyen de paix et d'union des protestants avec les catholiques*, Paris, 1644, in-4°, 60 p.

2725. Thévenot (Léonard). *Naissances, qualités, mœurs et humeurs des hérétiques de ce temps*, Paris, 1635, in-8°, 169 p.

Ex-ministre protestant, l'auteur adresse à l'assemblée du clergé de France son traité biographico-théorique. Après avoir raconté sa conversion, il attaque Luther, Calvin et Théodore de Bèze. Il expose ensuite les guerres auxquelles les doctrines nouvelles ont donné lieu en France et exhorte à la fin les « dévoyés » à rentrer dans le bon chemin. Utilité restreinte de cet ouvrage.

2726. Hermant (Godefroy). *Traités pour la défense de l'Université de Paris contre les Jésuites*, Paris, 1643, in-12°.

C'est un recueil composé par Hermant (n° **781**) avec certains opuscules qui avaient été publiés séparément : 1° *Visite faite par le recteur de l'Université de Paris, assisté de maître Michel Charles, commissaire au Châtelet, le 8 avril 1643* : visite faite au collège de Mair-Montier pour constater le désordre qui y règne depuis que les Jésuites s'y sont établis. — 2° *Observation importante sur la requête présentée au conseil du roi par les Jésuites le 11 de mars 1643* : il s'agit du différend entre les Pères et l'Université, que défend Hermant. — 3° *Apologie pour l'Université de Paris*... : réponse au discours d'un jésuite et défense des privilèges de l'Université. — 4° *Vérités académiques*... : réfutation des arguments par lesquels les Jésuites essaient de soulever le peuple contre l'Université. — 5° *Examen de quatre actes publiés de la part des Jésuites ès années 1610, 1612 et 1626 contenant la déclaration de leur doctrine touchant le temporel des rois* : Hermant s'attache à prouver

la fausseté et l'équivoque de cette doctrine et soutient énergiquement la thèse du gallicanisme.

En outre, Hermant, en 1643 et 1644, a continué à écrire contre les Jésuites plusieurs pamphlets du même genre : *Seconde apologie pour l'Université de Paris*, 1643 (en réponse au livre du Père jésuite Jacques De La Haye, qui avait attaqué la première), — *Avertissement contre une doctrine préjudiciable à la vie de tous les hommes et particulièrement des rois et princes souverains*, 1643 (contre les Jésuites du collège de Clermont), — *Second avertissement...*, slnd., — *Troisième apologie*, 1644 (en réponse à l'*Apologie pour les Jésuites*, écrite par le Père Le Moyne).

7° *Guerre contre les protestants*, 1625-1628.

2727. *L'anti-huguenot contre la cabale des habitants de La Rochelle et Montauban*, Paris, 1625, in-8°, 16 p.

Les protestants sont conviés à rentrer dans l'obéissance : sinon, ils tomberont dans des précipices, d'où ils invoqueront en vain la miséricorde du roi. Ne savent-ils pas que, si Louis XIII veut lever des troupes, tout le monde accourra à son appel? Quand bien même leurs places seraient imprenables, dans quelle situation les huguenots seront-ils dedans? Qu'ils ouvrent donc les yeux.

2728. La Milletière (Théophile Brachet, sieur de). *Manifeste du sieur de Soubise ou discours sur la prise d'armes de 1625*, dans *Mercure français*, t. XI.

La Milletière (n° **2585**) était encore protestant et occupait la charge d'intendant de l'amirauté des églises réformées. Il rejette la responsabilité de la guerre sur le gouvernement : celui-ci ne ménageant nullement les réformés, Soubise a pris les armes.

2729. Ferrier (Jérémie). *Réponse au manifeste du sieur de Soubise*, 1625, in-8° : — dans *Mercure français*, t. XI, p. 219-257.

Desdouvres l'attribue au Père Joseph. Ferrier (n° **2653**) rappelle sa qualité d'ancien protestant. Il rétorque les arguments de La Milletière : les griefs des réformés ne sont pas justifiés, et Soubise a eu tort de se révolter contre le roi. Écrit vers juillet 1625.

2730. *Harangue militaire de Soubise à ses soldats sur le sujet de sa mauvaise fortune*, Niort, 1625, in-8°, 16 p.

Harangue supposée, écrite après la défaite du mois de septembre : elle est à la fois amusante et précise. La défaite provient non pas de la lâcheté des soldats et du général, mais de ce que la cause qu'ils soutiennent est mauvaise. Et l'auteur exhale, satiriquement, des plaintes sur le métier huguenot qui, présentement, ne vaut rien.

2731. *Virgidemia in mystico-politicorum libellorum auctorem*, 1626, in-4°, 16 p.

Dirigé contre les protestants : réponse au *Catalogus librorum* (n° **2717**) : peu important et peu compréhensible.

2732. *Racematio Virgidemiae mystico Bibliothecario Rabelaesio D. D.*, 1626, in-4°, 18 p.

Catalogue satirique, comme le n° **2717**, mais d'opinion contraire : fait contre les calvinistes. — Sur ce pamphlet et le précédent, v. Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis*.

2733. *Discours au roi sur la paix qu'il a donnée à ses sujets de la religion P. R.*, dans *Mercure français*, t. XII, p. 437-450.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres, — au sieur Dryon par le *Mercure*, le Père Lelong et Barbier. Dryon, mis à la Bastille le 3 août 1626, est libéré trois jours après.

2734. *L'anti-huguenot au duc de Rohan pour réponse à son manifeste ou déclaration*, Paris, 1627, in-8°, 48 p. — Aut. édit. : 1628.

D'après le Père Lelong, l'auteur serait Guillaume de Reboul. D'après Desdouvres, ce pamphlet, œuvre du Père Joseph, serait la première ébauche de la *Réponse au manifeste du duc de Rohan*, insérée dans le *Mercure français*, t. XIV, p. 223-305. Si l'on ne tient pas compte du ton, cet ouvrage, qui contient beaucoup de faits, est intéressant; c'est une réfutation très serrée des raisons invoquées par Rohan pour justifier son alliance avec l'Angleterre. L'auteur cite diverses parties du manifeste et y répond point par point, mais avec une virulence extrême. Invoquant le nom du père de Rohan, « si ce bon Gaulois, dit-il, vivait, il vous cracherait au nez et vous désavouerait pour ouvrage de sa braguette ». Il conseille donc au duc de se retirer en Hollande auprès du roi de Bohême, qui n'a plus de sujets : « Vous serez là à sa table où l'on sert à l'entrée des

cure-dents d'un bois odoriférant et à la cour duquel vous aurez tout loisir de souffler à vos doigts et de jouer à l'ébahi. »

2735. *Réponse au manifeste de Buckingham*, dans *Mercure français*, t. XIII, p. 809-834.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. D'après ce dernier, la première ébauche de cette réponse serait : *Le surveillant de Charenton au duc de Buckingham pour examen de son manifeste ou procès-verbal du 21 juillet dernier*, 1627, in-8°.

2736. *Ménippée de Francion ou réponse au manifeste anglais*, Paris, 1627, in-8°, 16 p. : pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. X, p. 267-284.

Pamphlet écrit sur l'ordre de Richelieu : style emphatique, mais de la verve. L'auteur critique le manifeste, qu'il croit avoir été rédigé par un avocat ayant quitté le barreau.

2737. GAI (Geoffroy). *La pucelle d'Orléans apparue au duc de Buckingham pour le tancer de sa folle entreprise et attentat contre le roi*, 1627, in-8°, 24 p.

Réponse au manifeste supposé de Buckingham; écrit après la défaite de ce dernier. En se servant de citations latines, l'auteur attaque les Anglais qui ont brûlé Jeanne d'Arc : mais ceux d'aujourd'hui, déjà vaincus par Toiras et Schomberg, risquent d'être punis plus sévèrement que leurs pères. Éloge de Richelieu et comparaison avec Buckingham.

2738. BONIN (Pierre). *Les mystères de l'octonaire, ou conjectures tirées tant de l'Écriture sainte que des mathématiques et appuyées sur des raisons naturelles, qui montrent évidemment qu'en cette année 1628, pleine de bonheur, le mystère de l'iniquité sera exilé, les rebelles Rochelois domptés et les autres hérétiques factieux subjugués par les armes de notre grand Alcide Louis le Juste*, sl., 1628, in-8°.

Le titre de cet ouvrage, daté du 15 mars et dédié à Richelieu, est suffisamment explicite : enthousiasme, mais obscurité.

2739. SILHON (Jean DE). *Panégyrique à Monseigneur le cardinal de Richelieu sur ce qui s'est passé aux derniers troubles de France*, Paris, 1629, in-4°.

Silhon (n° **2653**) a écrit le 20 décembre 1628, après la prise de La Rochelle. Il résume l'action de Richelieu et en fait l'éloge.

2740. Berault (Jean). *Le panégyrique de Louis XIII... sur la prise de La Rochelle et victoire obtenue contre les Anglais*. Paris, 1628, in-4°, 19 p.

Résumé des faits dans un style emphatique : adressé au cardinal. — A propos du même événement, il y a eu de nombreux panégyriques : ils n'ont aucune utilité historique.

2741. *Vers sur l'entrée de Louis XIII à Paris*, après le siège de La Rochelle : dans recueil n° **2379**, p. 2-4.

Entrée burlesque.

2742. Grangier (J.). *Orationes de Rupellana expeditione, habitae in aula Cameracensi regia*, Paris, 1629, in-4°.

Trois discours prononcés de 1627 à 1629, à propos de la victoire remportée sur les Anglais à l'île de Ré, — de la reddition de La Rochelle, — du triomphe de Louis XIII. Intérêt maigre. — V. n° **2614**.

2743. Galland (Auguste), 1572?-1644?. *Discours au roi sur la naissance, ancien état, progrès et accroissement de la ville de La Rochelle, pour montrer que ladite ville est naturellement soumise à la souveraineté du royaume, que la propriété d'icelle et tous droits qui en dépendent appartiennent aux rois à titre légitime et que les prérogatives et privilèges accordés aux habitants sont concessions gratuites et bienfaits ; pour, en outre, convaincre de mensonge le manifeste publié sous le nom de La Rochelle, en ce qu'il suppose le roi Louis XI avoir par serment confirmé lesdits privilèges et à genoux devant le maire de cette ville*, s.l. ou Paris, 1629 : — dans *Mercure français*, t. XIII, appendice.

Avocat réputé, procureur général du domaine de Navarre, membre du conseil d'état et privé, Galland fut l'agent du roi auprès de ses coreligionnaires, les protestants, et chargé de diverses missions à l'intérieur de la France (p. ex., en 1627, dans le Languedoc). Partisan de l'obéissance au souverain comme Amyraut, il s'est toujours opposé aux tentatives de Rohan et de Soubise.

Il a écrit un de ces traités de propagande, que la royauté aimait à faire rédiger pour exposer ses droits ou ses prétentions territo-

riales et dont nous aurons plus loin d'autres exemples. Il remonte à l'histoire ancienne de La Rochelle, expose comment se sont établis les maires et les échevins; il détermine que ce sont les rois qui, à des époques précises, ont accordé des privilèges à la ville. Ceux-ci ont été révoqués après l'assemblée de 1620, mais on les a rétablis après la soumission. Ce discours, bien ordonné, date en réalité du mois de juin 1620. Desdouvres l'attribue sans preuves au Père Joseph.

8° *Conspiration de Chalais*, 1626.

2744. *Le maréchal Ornano, martyr d'état, ou considérations sur la prison et la mort de ce maréchal*, 1643, in-4°.

A été publié aussi sous le titre : *Apologie du maréchal*. Il avait paru en 1624 un pamphlet, *Le prince de Corse*, in-12°, dans lequel on accusait Ornano de certains crimes commis dans sa famille ou par elle : de plus, Scipion Dupleix et Gramond, dans leurs histoires, avaient sévèrement jugé le rôle qu'il avait joué à la cour, auprès de Gaston d'Orléans. L'écrit ci-dessus signalé a été composé pour le justifier.

2745. Boterel (Rodolphe). *Philotas historia conjurationis in Alexandrum, ex lib. VI Quinti Curtii, Lud. XIII nuper in Gallia renovata, et in molita et faeliciter dissoluta...*, sl., 1626, in-8°. Traduit sous le titre : *La conspiration de Philotas contre Alexandre, mise en comparaison avec celle de ceux qui avaient entrepris de faire sortir Monsieur de la cour*, Paris, 1626, in-12°.

Ouvrage d'un avocat au grand Conseil qui a beaucoup écrit : récriminations contre les turbulents, éloge du gouvernement; quelques faits.

9° *Gaston d'Orléans et Marie de Médicis*, 1630-1638.

2746. Sirmond (Jean). *Le coup d'état de Louis XIII au roi*, sl. ou Paris, 1631 (1630), in-8° : nombreuses édit.; — dans recueil n° **2654**.

D'après l'abbé Richard, *Le véritable Père Joseph*, l'auteur serait l'Éminence grise : mais cette attribution est peu justifiée. Écrit

après la journée des Dupes, cet ouvrage s'élève contre les grands personnages qui n'hésitent pas à avoir des intelligences avec l'étranger : Louis XIII est félicité pour avoir gardé Richelieu. Dans son *Histoire de l'Académie française*, Pellisson émet une appréciation très flatteuse.

2747. BALZAC (Jean Louis GUEZ DE). *Le Prince*, 1631, in-8°.

Panégyrique outrancier : parti pris de tout louer, peut-être parce que Balzac aurait désiré obtenir un évêché. En tout cas, l'historien ne retirera pas un grand fruit de ce discours académique.

2748. *Lettre du cardinal de Richelieu à la reine-mère*, 1631, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Apocryphe, mais provient d'un partisan du cardinal, qui l'a écrite pour encourager la reine mère à la soumission. — V. Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. IV, p. 135, et t. VIII, p. 701.

2749. *Remontrance à Monsieur par un français de qualité*, s l., 1631, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Morgues l'attribue à Richelieu. C'est une diatribe très vive contre les mauvais conseillers de Gaston d'Orléans, « monstres d'envie, d'avarice et d'ambition » : la déplorable éducation du prince est due à Ornano : les Marillac, eux aussi, ont eu une influence désastreuse. Gaston n'a donc qu'un parti à prendre : « Retournez sans traiter. » Éloge de Richelieu. — V. n° **2760**.

2750. SIRMOND (Jean). *La défense du roi et de ses ministres, contre le manifeste que sous le nom de Monsieur on fait courre parmi le peuple, par le sieur Des Montagnes*. Paris, 1631, in-8° et in-4° : nombreuses édit.; — dans recueil n° **2654**.

C'est une réponse à la lettre du 30 mai 1631 par laquelle Gaston rompait avec la cour. Éloge de Richelieu avec force citations. — V. **2756**.

2751. MORGUES (Mathieu DE). *Vrais et bons avis de François Fidèle sur les calomnies et les blasphèmes du sieur Des Montagnes*, dans recueil n° **2655**.

Morgues feint de croire que l'auteur du pamphlet précédent est le Père Joseph : aussi l'attaque-t-il dans un style violent, incorrect, trivial, injurieux même. Il donne des détails sur la vie privée de Richelieu, sur le désordre des finances, la misère des campagnes,

etc., et, en même temps, renseigne sur les intrigues de la cour en décembre 1630 et janvier 1631. A été probablement publié à la fin du mois d'août 1631.

2752. Sirmond (Jean). *Vie du cardinal d'Amboise, ensuite de laquelle sont traités quelques points sur les affaires présentes*, 1631, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Publié sous le pseudonyme de Des Montagnes, cet écrit est un vrai panégyrique de Richelieu : « Qui est-ce qui pourra trouver étrange, si nous voyons aujourd'hui un grand roi avoir pour principal ministre un cardinal ? » Richelieu est comparé avec les cardinaux d'Amboise, Ximénès, etc., et il est supérieur à tous. — En 1634, Michel Baudier écrira une *Histoire* semblable.

2753. *Les entretiens des Champs-Élysées*, sl., 1631, in-8° : nombreuses édit.; — dans recueil n° **2654**.

D'après Varillas, l'auteur serait Louis Guron (n° **2653**) : il est plus probable que c'est Hay du Chastelet. L'œuvre est dirigée contre les ennemis de la France, en particulier contre les deux Marillac : en échange, elle est favorable à Schomberg et à Bullion. Richelieu est le vrai successeur de Henri IV qui, aux Champs-Élysées, dit : « J'étais résolu à le faire cardinal et l'eusse mis dans les affaires, si j'avais vécu plus longtemps. »

2754. *Discours d'un vieil courtisan désintéressé sur la lettre que la reine, mère du roi, a écrite à Sa Majesté après être sortie du royaume*, sl., 1631, in-4° : — dans recueil n° **2654**.

Morgues, dans son *Caton chrétien*, dit que l'auteur est le père de Sancy (Achille de Sancy, n° **2653**). D'après le *Journal* d'Arnauld d'Andilly (édit. Halphen, année 1630, fin), le bruit courait que Richelieu lui-même aurait composé ce discours. C'est une réponse à la lettre du 28 juillet 1631, dans laquelle Marie de Médicis annonce pourquoi elle s'est enfuie de Compiègne. Chacune de ses phrases est citée et commentée dans un sens favorable au roi et à Richelieu. — V. n° **2760**.

2755. *Discours au roi touchant les libelles faits contre le gouvernement de son état*, sl., in-8° : nombreuses édit.; — dans recueil n° **2654**.

Écrit probablement par Hay du Chastelet. Attaques très vives

contre Gaston d'Orléans et son conseiller, le président Le Coigneux. Puis défense et éloge de la politique de Richelieu : passe en revue les succès obtenus à La Rochelle, en Languedoc, à Suse et dans le nord de l'Italie. — V. n° **2760**.

2756. Morgues (Mathieu de). *Très humble, très véritable et très importante remontrance au roi*, slnd. (1631), in-4°.

C'est le premier pamphlet écrit par Morgues contre Richelieu (n° **2653**) au mois de juillet : publié en août. Morgues s'adresse au roi pour lui demander de se montrer conciliant et généreux envers sa mère et son frère et pour lui dévoiler l'ambition immense de Richelieu. C'est une réponse au n° **2750**. — V. n° **2761**.

2757. Chanteloube. *Lettre au roi*, 1631, in-8°.

Comme Morgues, Chanteloube (n° **2653**) prend la défense de Marie de Médicis, qui a contrevenu aux ordres de Louis XIII, et soutient que la reine mère n'a qu'un seul souci, recouvrer l'affection de son fils.

2758. Chanteloube. *Lettre au cardinal de Richelieu*, sl., 1631, in-4°, ou Nancy, in-8°.

Chanteloube considère les capucins du Père Joseph comme les auteurs et les propagateurs des infamies débitées contre Marie de Médicis. Il attaque ensuite Richelieu, qui a trahi la reine mère à Angers en 1620, a été ingrat contre La Vieuville et est aujourd'hui un véritable tyran.

2759. *L'innocence justifiée en l'administration des affaires*, sl., 1631, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Auteur probable, Hay du Chastelet, qui l'aurait publié en septembre. Il s'attaque aux partisans de Gaston, le président Le Coigneux et le duc César de Vendôme, et fait l'éloge de l'œuvre de Richelieu. Il tente d'expliquer pourquoi le cardinal a fait emprisonner Fancan (n° **2653**). — V. n° suivant.

2760. Morgues (Mathieu de). *Charitable remontrance de Caton chrétien à Monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu*, sl., in-4°, 1631. Date : septembre.

Réponse aux n^os **2749**, **2754**, **2755** et **2759**. Morgues examine ces quatre libelles qui, d'après lui, ont été composés par Richelieu ou par ses écrivains à gages. Il s'attaque surtout au cardinal, dont

il énumère les emplois et les dignités, fait ressortir les actes tyranniques et qu'il invective abondamment. Pamphlet brûlé, ainsi que la *Remontrance* (n° **2756**), par ordre de Richelieu : Morgues condamné et exécuté en effigie.

2761. *Réponse au libelle intitulé Très-humble...* (n° **2756**), sl., 1632, in-4° ou in-12° : — dans recueils n^os^ **2654** et **2655**.

Auteur probable, le père de Sancy (Achille de Harlay). Date : fin de 1631. Batterel, *Mém.*, I, p. 201, apprécie favorablement cet ouvrage, mais ajoute que Sancy est « un apologiste passionné du cardinal de Richelieu, dont il canonise en tout la conduite » : jugement plus défavorable de Perroud. L'auteur, en réalité, s'élève avec énergie contre les attaques des adversaires de Richelieu et il le fait avec quelque éloquence : mais il gâte sa cause en injuriant Marie de Médicis et Morgues. — V. le n° suivant.

2762. MORGUES (Mathieu DE). *Répartie sur la Réponse...*, dans recueil n° **2655**.

Morgues reprend la plume pour riposter. Il fait l'apologie de la reine mère, expose sa justification et révèle les rapports qu'il a eus autrefois avec Richelieu. Le ton est loin d'être calme.

2763. MORGUES (Mathieu DE). *Le prophète français à Monseigneur le cardinal de Richelieu*, sd., in-8°.

Morgues combat avec vivacité et ironie la politique du ministre, mais il n'arrive pas à dire la sienne propre.

2764. MORGUES (Mathieu DE). *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Élysées, envoyée à Mlle Selvage, femme de chambre de la reine, mère du roi, par maître Philippe, gouverneur de maître Guillaume*, Paris (Bruxelles), 1631, in-4°, 116 p. : — dans recueil n° **2655**.

Très rare : faux privilège et fausse permission du roi. Satire contre Richelieu, dans laquelle Morgues imite le style populaire, familier et même trivial de maître Guillaume (n° **2012**). L'auteur raconte les nouvelles qui proviennent de la terre et qui sont toutes en faveur de Marie de Médicis. — Pamphlet amusant.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1843, 230.

2765. *L'ombre de Sandricourt, conseiller au Parlement, apparue au président Le Coigneux*, 1631, in-8°.

Attribué à Eudes de Mézeray. L'auteur répond au pamphlet précédent, proteste que Richelieu n'a pas fait assassiner la femme de Gaston d'Orléans, comme le prétendait Morgues, mais s'élève surtout contre le président Le Coigneux, qui est le plus mauvais conseiller du prince.

2766. Sirmond (Jean). *Avertissement aux provinces sur les nouveaux mouvements du royaume, par le sieur de Cléonville*. Paris, 1631, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Attribué au Père Joseph par l'abbé Richard, *Le véritable Père Joseph*, mais à tort : chef-d'œuvre de Sirmond, d'après Pellisson, *Histoire de l'Académie française*. Sirmond expose la fuite de la reine mère et la révolte de Gaston d'Orléans. Il excite le gouvernement à agir avec énergie et soutient que les révoltés et leurs adhérents doivent être sévèrement punis. — V. n^os^ suivants.

2767. Morgues (Mathieu de). *Avertissement de Nicocléon à Cléonville*, 1631, in-8° : — dans recueil n° **2655**.

Morgues riposte au pamphlet précédent et s'attaque à l'auteur, auquel il reproche la pension et les gratifications qu'il reçoit de Richelieu. — V. n° suivant.

2768. *Première lettre de change de Sabin à Nicocléon*, dans recueil n° **2654**.

Peut-être l'auteur est-il Hay du Chastelet. Il répond à Morgues, auquel il attribue tous les pamphlets injurieux, parus depuis quelque temps. Il lui dit avec vivacité : « Tousse seulement et redresse ta moustache ; puis après écoute-moi, je m'en vais te faire ton prône. » Et, en effet, il critique les termes, la syntaxe, le verbiage de son adversaire. Puis il passe à la discussion des idées et prend ses exemples dans plusieurs ouvrages de Morgues : c'est une réfutation générale.

2769. *Lettre de Marie de Médicis au roi*, dans recueil n° **2654**.

Écrite le 20 décembre 1631, peut-être par Chanteloube (n° **2653**). Elle proteste contre l'arrestation de celui qu'elle avait chargé de porter une lettre à Louis XIII et attribue cet acte arbitraire à la haine de Richelieu. Elle demande donc justice contre lui et le déclare dangereux pour le royaume à cause de la trop grande puissance qu'il s'est acquise : « Il a tout pouvoir sur vous et vous

n'en avez point sur lui... De cardinal il s'est fait duc, pour de duc se faire souverain. » Marie de Médicis retournera seulement en France lorsque Richelieu ne sera plus à la tête du gouvenement : en attendant, elle proteste contre la saisie de ses biens.

2770. CHANTELOUBE. *Lettre de la reine mère à MM. du Parlement*, dans recueil n° **2654**.

Même genre que la précédente lettre. Chanteloube, en protestant auprès du parlement de Paris, le flatte en lui disant qu'il est « aujourd'hui la partie la plus saine de l'état ». Il résume pour lui la politique de Richelieu, qui veut mettre l'Europe à feu et à sang; il prône l'union avec l'Espagne et l'intérêt de la religion catholique. Cela seul maintiendrait la paix et Chanteloube fait apparaître Henri IV pour donner des conseils à son fils dans ce sens. Il demande enfin au parlement d'avertir le roi du danger.

2771. SIRMOND (Jean). *Le bon génie de la France à Monsieur*, sl., in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Morgues, dans le pamphlet suivant, affirme que Richelieu a collaboré à cet ouvrage et y a « ajouté de sa main ». Sirmond l'a écrit au moment où Gaston d'Orléans pénètre en France avec des troupes : il lui adresse de violents reproches sur sa conduite et flétrit sa révolte.

2772. MORGUES (Mathieu DE). *Le génie démasqué du cardinal de Richelieu*, slnd., in-4°, 11 p. : — dans recueil n° **2655**.

Écrit vers juillet 1632 en réponse au pamphlet précédent. Diatribe violente, mais peu probante, contre Richelieu : « Faire le mal et blâmer le bien sont deux crimes du cardinal de Richelieu. Corrompre par argent et tromper par belles paroles et méchants écrits sont ses artifices ordinaires. » C'est un des pamphlets les plus faibles de Morgues.

2773. *L'hellébore pour nos malcontents, cueilli au jardin d'un Anti-Machiavel et mis en lumière*, Paris, 1632, in-8° : — dans recueil n° **2654**.

Morgues a refusé la paternité de ce pamphlet, que Hay du Chastelet avait voulu lui attribuer. L'auteur soutient que les vrais ministres ne doivent pas rechercher leur intérêt particulier, mais servir le prince par affection pure. Si leur retraite est utile au ser-

vice du roi, il faut qu'ils la demandent. Mais, d'autre part, il est criminel de se mutiner contre le souverain et d'écouter ceux qui, pour leur seul avantage, invoquent le bien public. — Écrit au moment de la révolte de Gaston d'Orléans.

2774. Chanteloube. *Lettre aux nouvelles chambres de justice*, Bruxelles, 1632, in-4°.

Condamné le 14 juin 1631 par une chambre de justice réunie à l'Arsenal à cause de ses *Lettres* (nos **2757** et **2758**), Chanteloube proteste, le 14 août 1632, contre cette juridiction exceptionnelle. Il déclare que les juges sont toujours complaisants pour le pouvoir et réclame le droit de libre discussion, même quand il s'agit d'actes ministériels.

2775. *Observations sur la vie et la condamnation du maréchal de Marillac*. — V. chapitre *Biographies*.

2776. Bautru (Guillaume), 1588-1665. *L'onozandre ou le grossier*, dans le *Cabinet satyrique*, 1633, in-8°, p. 616-625 : pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. V, p. 338.

Employé par Richelieu dans diverses négociations à l'extérieur et à l'intérieur, surveillant de la *Gazette*, *conducteur* des ambassadeurs, Bautru ne fut pas le bouffon que l'on croit communément. Ami de Ménage, spirituel, il a eu la faveur de Richelieu et de Mazarin. Dans sa satire, il exerce sa verve contre le père de Madame de Chevreuse, le duc Hercule de Montbazon. Tandis que Saint-Simon (*Mém.*, édit. de Boislisle, t. V, p. 229) dit de ce duc qu'il était un « homme de tête et d'esprit », Bautru l'appelle « prince des butors, prince de l'ignorance », et il a raison si l'on en juge par les erreurs extraordinaires que commet ce grand seigneur.

Sur l'auteur, voir R. Kerviler, *Guillaume Bautru, comte de Serrant*, Paris, 1876, in-8°.

2777. Chanteloube. *Lettre d'un vieux conseiller d'état à la reine mère*, 1634, in-8°.

Chanteloube fut accusé d'avoir poussé Alfeston à assassiner Richelieu (v. chapitre *Histoire politique et militaire*) et, pour ce fait, condamné à mort par le parlement de Metz. Il écrit sa lettre pour se défendre et saisit l'occasion pour exposer les négociations

qui ont eu lieu entre Richelieu et Marie de Médicis. Si beaucoup ont accepté les offres du cardinal, Marie de Médicis s'y est refusée et trois hommes, Fabroni, Morgues et Chanteloube, lui ont conservé une fidélité inaltérable. — V. Batterel, *Mémoires*, t. II, p. 89 et sq.

2778. *Déclaration de la reine, mère du roi très chrétien, contenant les raisons de sa sortie des Pays-Bas et le désaveu d'un manifeste qui court sous son nom sur le même sujet*, Londres, 1638, in-4° : — dans recueil n° **2654** (avec la date 1639).

La reine proteste contre les écrits que l'on fait courir sous son nom et qui sont destinés à lui nuire. Elle explique pourquoi elle est passée en Angleterre et affirme qu'elle vise seulement à se réconcilier avec son fils.

10° *Traités de propagande politique*, 1631-1643.

2779. Dupuy (Pierre). *Traités touchant les droits du roi très chrétien sur plusieurs états et seigneuries possédées par divers princes voisins, et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes étrangers. Recherches pour montrer que plusieurs provinces et villes du royaume sont du domaine du roi. Usurpations faites sur les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, et quelques autres traités concernant des matières publiques*, Paris, 1655, in-8°, 1018 p. — Aut. édit. : 1670.

Cet ouvrage a été composé bien avant puisque, par une lettre du 27 octobre 1631, Dupuy et son collaborateur Théodore Godefroy en offrent la dédicace au cardinal de Richelieu : v. la copie manuscrite à la B. A., ms. 4741. Il s'agit ici d'un traité de circonstance, provoqué par la fuite de Gaston d'Orléans en Lorraine. Il avait un double but : d'abord donner aux diplomates des arguments historiques pour soutenir les prétentions territoriales du gouvernement, ensuite influer sur l'opinion publique et la prédisposer à accepter la politique extérieure suivie par les ministres, c'est-à-dire Richelieu. C'est le prélude du système futur des réunions. — L'auteur vise les états d'Italie, les anciens royaumes d'Espagne, la Flandre, l'Artois, Avignon, l'ancien royaume de Bourgogne, etc. — Citations, généalogies, tables.

2780. HERSENT (Charles). *De la souveraineté du roi à Metz, pays messin et autres villes et pays circonvoisins, qui étaient de l'ancien royaume d'Austrasie ou Lorraine, contre les prétentions de l'Empire, de l'Espagne et de la Lorraine, et contre les maximes des habitants de Metz, qui ne tiennent le roi que pour leur protecteur*, Paris, 1632, in-8°, 232 p.

Écrit le 8 avril, pendant la révolte de Gaston d'Orléans, alors que Louis XIII marche avec son armée vers la Lorraine. Chancelier de l'église cathédrale de Metz, Hersent défend avec énergie les droits du roi de France. La question de l'extension de l'influence française jusqu'au Rhin est posée. Hersent pensait être récompensé de son zèle : il ne le sera pas, du moins à son gré : il écrira alors un pamphlet, *Optati Galli*... (v. n° **2819**).

Voir : — Batterel, *Mémoires*..., t. I.

2781. CASSAN (Jacques DE). *La recherche des droits du roi et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers, appartenant aux rois très chrétiens par conquêtes, successions, achats, donations et autres titres légitimes : ensemble, de leurs droits sur l'Empire et des devoirs et hommages dus à leurs couronnes par divers princes étrangers*, Paris, 1632, in-4°. Nombreuses édit. : Paris, 1634, 1646, 1663; — Rouen, 1643, etc. — Répliques étrangères : v. chapitre *Sources étrangères*.

Premier avocat du roi au présidial de Béziers, Cassan a écrit ce traité, qui sera ensuite consulté souvent, à l'occasion de la révolte de Gaston d'Orléans et de la marche de Louis XIII vers la Lorraine. Il passe en revue presque tous les pays de l'Europe, Castille, Tolède, Catalogne, Portugal, Naples, Sicile, Majorque, Milan, Roussillon, Sardaigne, etc. : sur tous, le roi de France peut affirmer des prétentions justifiées par les faits historiques antérieurs.

2782. CHANTEREAU-LEFÈVRE (Louis). *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, 1642. — *Questions historiques : si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres d'Empire*, pub. en 1641, in-4°, 131 p.

Même genre que les précédents : v. chapitre *Biographies*, n° **1434**. — L'auteur dit : « Il faudra bannir cette appellation de

terres de l'Empire lorsqu'il sera question de désigner celles qui sont entre la Meuse et le Rhin. »

11° *Conflit d'Épernon et de Sourdis*, 1633-1634.

(Compléter avec le chapitre *Histoire politique et militaire* où sera donnée la bibliographie.)

2783. *Le curé bourdelais portant le vrai avis de M. l'évêque de Nantes*, Paris, 1633, in-8°, 15 ou 20 p.

Dirigé contre un libelle que l'on fait courir faussement sous le nom de l'évêque de Nantes. Favorable à l'archevêque de Bordeaux, Sourdis.

2784. *Avis au Père Jean Cheron, religieux carme, docteur en sainte théologie, sur l'excommunication du sieur de Naugas*, sl., 1633, in-8°, 317 p. — Pub. aussi sous le titre : *La vérité religieuse en esprit de charité*.

L'auteur cite d'abord le texte de l'excommunication lancée contre un des partisans du duc d'Épernon : puis il défend Sourdis à propos de cet acte et l'approuve. Il divise son argumentation en 24 propositions et a recours abondamment aux citations ecclésiastiques. A la fin, il signale les libelles parus et proteste contre eux.

2785. *Apologie pour Monseigneur l'archevêque de Bordeaux et pour Monseigneur l'évêque de Nantes, touchant l'excommunication déclarée contre le sieur Naugas et ses complices, gardes de M. d'Épernon*, sl., 1634, in-8°, 80 p.

L'auteur défend les deux prélats et tente de terrifier leurs adversaires en indiquant, à la fin, « quelques exemples des punitions divines sur ceux qui ont été excommuniés ou par leurs prélats ou pour avoir offensé leurs prélats ».

2786. *L'Hermite de Cordouan*, sl., 1634, in-8°, 26 p.

L'auteur fait un abus exagéré des textes pour défendre Sourdis. Ouvrage divisé en 14 questions et réponses. Puis vient « le véritable récit de ce qui s'est passé entre M. d'Épernon et M. l'archevêque de Bordeaux » : beaucoup de détails précis, hostilité persistante contre d'Épernon.

Il fut répliqué par la *Réponse du théologien à l'hermite de Cordouan*, sl., 1634, in-4°.

2787. *Le catholique désintéressé ou discours sur les troubles qui sont arrivés entre Mgr le duc d'Épernon et Mgr de Sourdis*, sl., 1634, in-4°.

2788. *Réponse à la proposition et demande faite à Mgr l'évêque de Nantes, de la part de Mgr le duc d'Épernon*, sl., 1633, in-8°. — V., à propos de l'évêque de Nantes, le n° **2783**.

2789. *Henrici archiepiscopi Burdegalensis... apud Philippum Nannetum episcopum paterna expostulatio de literis ejus nomine pervulgatis, ex falsa quadam narratione nefarii et sacrilegi facinoris, adversus eumden archiepiscopum a Naugario... in ipso ecclesiæ metropolitanæ asylo et immunitate patrati*, sl., 1634, in-8°.

Écrit en janvier : proteste contre l'attentat dont il a été victime : question du pamphlet, mis sous le nom de l'évêque de Nantes. — V. n° **2783**.

2790. *La juste défense de Mgr le duc d'Épernon,... encontre la sentence d'excommunication et interdit de Mgr l'archevêque de Bordeaux*, sl., 1633, in-4°.

L'auteur appartient au parti contraire : il défend et déclare que l'archevêque a outrepassé ses droits.

12° *La politique générale*, 1631-1642.

2791. *Avis aux princes chrétiens sur les affaires publiques présentes*, dans recueil n° **2194**.

Attribué au Père Joseph par Desdouvres. L'auteur parle du roi de Suède; il a donc écrit après 1630, mais avant la mort de Gustave-Adolphe. Il compare les maisons de France et d'Autriche, met en garde contre celle-ci à laquelle il faut s'opposer et en Allemagne et en Italie. Il adjure les princes de ces deux derniers pays, les rois de Suède et d'Angleterre, les Hollandais, et, enfin, Louis XIII, pour que tous s'unissent contre les Habsbourgs. — V. n^os^ suivants.

2792. *Avis aux princes catholiques sur l'état présent des affaires publiques, en réponse du discours pour induire les princes chrétiens*

à se libérer de la tyrannie de la maison d'Autriche, en latin et en français, dans recueil n° **2378**.

Réponse française au n° précédent : écrit vers 1631-1632, puisque l'auteur se montre l'adversaire de Richelieu, le partisan de Gaston banni et de Marie de Médicis fugitive. Comparaison entre les maisons de France et d'Autriche, qui se valent. Le polémiste, bien disposé en faveur des Habsbourgs, expose les usurpations que la France aurait commises au détriment de l'Espagne et de l'Angleterre. Il invoque le pape contre l'auteur du mémoire précédent, qui est « une hyène qui contrefait la voix de l'homme », et ensuite les autres princes pour les détourner de la guerre.

2793. *Discours à ceux qui veulent conserver leur liberté ou l'acquérir*, dans recueil n° **2378**.

Réplique au pamphlet précédent. Réfutation des arguments produits et reprise des raisons formulées dans l'*Avis aux princes chrétiens* (n° **2791**) pour abattre la maison d'Autriche.

2794. Morgues (Mathieu de). *Œdipus hollandicus et Rabbi Ben-oni visiones et doctrina*, Cosmopolis (Bruxelles), sd. (1632). — Aut. édit. : 1645. Pub. aussi sous le titre l'*Enlèvement des reliques de Saint-Fiacre, apportées en la ville de Meaux pour la guérison du cul de M. le cardinal de Richelieu*, en Anvers, 1643.

Pamphlet grossier, et ordurier même, contre le ministre de Louis XIII. « Peu de chose », dit Hubault avec raison.

2795. La Mothe Le Vayer (François). *Discours sur la proposition de trêve aux Pays-Bas*, sl. (Paris), 1633, in-8°, 14 p. : — dans *Mercure français*, t. XIX, p. 224-239. — V. Desdouvres, qui l'attribue au Père Joseph, *Ann. int. hist.*, Paris, 1899, p. 263-288.

Contre l'opinion hasardée de Desdouvres se trouvent Moréri, Niceron, L. Étienne (*Essai sur La Mothe Le Vayer*, Rennes, 1849), R. Kerviler (*François de La Mothe Le Vayer*, Paris, 1879), L. Lacroix (*Quid de instituendo senserit Vayerius*, Paris, 1890), etc. — Le Vayer a composé ce discours en 1633 pour appuyer le comte de Charnacé, que Richelieu envoyait dans les Provinces-Unies pour les empêcher de conclure une trêve avec l'Espagne. Il combat leur politique en rappelant l'histoire antérieure et, en second lieu, en montrant les graves conséquences qu'elle aurait pour l'avenir. — V. n° **2809**.

2796. *Mémoire sur les affaires générales de la chrétienté au mois d'avril 1633*, pub. dans les *Mémoires* de Mathieu Molé, édit. Champollion-Figeac (S. H. F.), t. IV, appendice 3, p. 166-233.

Ce mémoire a été communiqué à Richelieu par Molé, qui l'a apprécié dans sa lettre au cardinal (*Mém.*, t. II, p. 189-190). Il est intéressant de constater que l'auteur emploie les mêmes expressions qu'Ardier dans son *Mémoire sur les affaires de la chrétienté pour la Valteline, Grisons, Savoie et autres provinces d'Italie, Allemagne, Flandre, Hollande, Angleterre au mois d'avril 1633*. L'auteur est-il donc Ardier? Molé? un inconnu? L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, Paris, 1915, in-8°, p. 176 et sq., ne se prononce pas. — En tout cas, il s'agit ici d'une œuvre fort sérieuse, destinée à montrer, en résumant la politique française depuis dix ans, qu'elle est une politique nouvelle et nationale. L'auteur passe en revue, en donnant des détails géographiques et historiques, les divers pays qui sont signalés dans le titre : il note les résultats obtenus chez certains, et indique ce qu'il faudrait faire chez les autres. L'idée générale est que toute la politique française doit être dirigée contre les Habsbourgs.

2797. *Le réveille-matin de l'anti-Espagnol contre les nouveaux desseins et entreprises du roi d'Espagne*, Paris, 1633, in-8°, 16 p.

Hostile à la maison d'Autriche qui contrecarre la France parce que celle-ci est la seule puissance qui soit capable de s'opposer aux Habsbourgs. Passe en revue les états de l'Europe qu'il adjure de s'unir à la France.

2798. *L'homme du pape et du roi, ou réparties véritables sur les imputations véritables d'un libelle diffamatoire contre Sa Sainteté et Sa Majesté très chrétienne, par Romule Courteguerre*, Bruxelles, 1634, in-8°. — Aut. édit. : 1635, 1636. Trad. italienne : 1634, in-8°.

Attribué au Père Joseph par l'abbé Richard, à Bénigne Milletot par Godefroy, à Jean Sirmond par Pellisson, Varillas, etc. Le libelle, qu'on réfute, avait été écrit par Antoine de Vera et Zuniga, comte de La Rocca, ambassadeur d'Espagne à Venise, qui avait renouvelé les reproches adressés aux Français à propos de leurs alliances avec les hérétiques. L'auteur déclare que Louis XIII n'a

pas eu tort de s'unir avec les Suédois luthériens : les Espagnols, qui protestent aujourd'hui, n'ont pas toujours fait preuve des mêmes scrupules.

2799. ARROY (Bésian), 1589?-1677. *Questions décidées sur la justice des armes des rois de France, sur les alliances avec les hérétiques ou infidèles et sur la conduite de la conscience des gens de guerre*, Paris, 1634, in-8°, 272 p.

Théologal de l'église de Lyon, Arroy écrit son ouvrage pour justifier l'alliance du roi de France avec les Suédois et les princes protestants. Jansénius essaya de le réfuter par le *Mars Gallicus* : Arroy y répondit par le *Mercure espagnol* (v. **2818**).

Voir : — Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis*, Paris, 1856, in-8°.

2800. DUPERRON (Louis Le Hayer). *Les palmes du juste, poème historique divisé en neuf livres où, par l'ordre des années, sont contenues les actions du très chrétien et très victorieux monarque Louis XIII depuis sa naissance jusques au retour de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique de Sa Majesté*, Paris, 1635, in-4°.

Ce poème d'un membre de l'Académie de Caen s'arrête en réalité à 1631 et n'a pas une grande valeur historique.

2801. HAY DU CHASTELET (Paul). *Discours d'état...*, sl., 1635, in-8°, 128 p.

C'est la préface du recueil n° **2654**, à laquelle Mathieu de Morgues, attaqué, répondit par le *Jugement sur la préface*, 1635.

2802. BINVILLE (Charles Barthélemy DE), † 1641. *Les vérités françaises opposées aux calomnies espagnoles, ou réfutation des impostures contenues en la déclaration imprimée à Bruxelles sous le nom du cardinal-infant*, Beauvais, 1635-1639, in-8°, 3 vol. — Aut. édit. : Beauvais, 1637-1639 (2 vol.), — Paris, 1643-1644 (in-4°).

Dans leurs lettres, Peiresc (21 avril 1637) et Chapelain (22 avril 1640) affirment que Binville, gentilhomme picard, ami de Chapelain, est bien l'auteur de cet ouvrage. Celui-ci est divisé en trois parties : depuis le traité de Vervins jusqu'en 1610, — de 1610 à 1624, — depuis 1624. Binville est un apologiste convaincu de la

politique de Richelieu. Chapelain émet, à son propos, une appréciation juste : « Il est trop diffus, mais il est net et son livre est un arsenal rempli de très bonnes armes. »

2803. *Avertissement au roi et à nosseigneurs du conseil des ambitieux desseins et injustes usurpations du conseil d'Espagne tant sur la couronne de France que sur les princes chrétiens*. Paris, 1636, in-8°, 16 p.

L'ennemi, soutient l'auteur, est l'Espagnol qui ne se nourrit que d'embûches. Il ne faut pas le laisser agir en toute liberté à propos de la Valteline. La France a été de tout le temps l'arbitre de l'Italie : elle ne doit pas se laisser enlever ce rôle.

2804. *Le gouvernement présent et éloge de Son Éminence ou prière de mille vers appelée pour cette raison la Miliade*. Pamphlet célèbre, écrit au moment de la surprise de Corbie, et qui préoccupa fort Richelieu. La première édition est sd., in-12°, 66 p. — Aut. édit. : Anvers, 1637, — Paris, 1649, in-4° (augmentée). Pub. dans *Le tableau de la vie et du gouvernement*.... v. n° **2830**; — dans Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 5 ; — partiellement, dans Rocca, *Le grand siècle intime*, chap. IX. — et dans *Doc. Hist.*, 1910, p. 48-55, 219-223.

Les auteurs de ce libelle sanglant seraient soit le conseiller à la cour des aides Favereau, soit le fils du maréchal de Saint-Luc, d'Estelan (opinion de Fournier), soit le poète Charles Beys (opinion de Barbier) qui fut mis à la Bastille pendant cinq ou six mois. Les vers sont mauvais sans doute, mais fort satiriques. Ils atteignent Richelieu et ses conseillers, le Père Joseph, Séguier, Sublet de Noyers, Chavigny, Bullion, Le Jay. Mais c'est au cardinal que l'on s'attaque avec la plus grande violence. On lui attribue tous les maux de la France, la misère, etc. Richelieu est « le ministre des enfers, digne prévôt de Lucifer, un bouffon suprême. Ses regards sont d'un basilic ; sa langue a le venin d'aspic ».

Voir : — Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. II, n° 1502. — Sur Ch. Beys, ajouter à la bibliographie du n° **626** : de Puymaigre, *Rev. Quest. Hist.*, 1898, t. LXIV, p. 204-223. — Sur l'opposition faite à Richelieu au moment de la reprise de la guerre, H. de Monthas, *Richelieu et l'opposition pendant la guerre de Trente ans*, Paris, 1913, in-8° (analyse de pamphlets et extraits).

2805. *Le nonce du peuple français sur le sujet de la guerre contre l'Espagnol, au roi*, Paris, 1636, in-8°, 24 p.

Comparaison des forces de la France et de l'Espagne : énumération des maux que celle-ci a causés au royaume. Il faut en tirer vengeance parce que les possessions espagnoles environnent la France de tous côtés et l'enserrent même. Avantages de cette lutte qui est celle qu'Henri IV voulait entreprendre. Toutes ces idées sont exposées dans un style assez lourd, contourné, parfois dithyrambique.

2806. Morgues (Mathieu de). *L'ambassadeur chimérique ou le chercheur de dupes du cardinal de Richelieu*, 1635 (première édit.), in-4°. — Le Père Lelong et Barbier n'ont connu que les édit. postérieures, 1637 et 1643. Trad. espagnole.

C'est une sanglante satire contre Richelieu et son apologiste Jean Sirmond. Morgues tâche de les accabler sous les jeux de mots, les locutions triviales et les bouffonneries de façon à intéresser le peuple à sa cause.

Les mêmes idées sont exprimées dans les pamphlets suivants : *Le catholicon français ou plaintes des deux châteaux de Bicêtre et de Vincennes, rapportées par Renaudot, maître du bureau d'adresse* (1636, dans recueil n° **2655**), — *Le remerciement de M. le cardinal*, — *La satire d'état*. — Voir, sur ce point, Perroud, *passim*.; — v. n^os^ suivants.

2807. Sirmond (Jean). *Avis du Français fidèle aux malcontents nouvellement retirés de la cour*, sl., 1637, in-8°.

Écrit en novembre 1636 en réponse à l'*Ambassadeur chimérique* (n° précédent). Sirmond se prononce en faveur des ministres et s'adresse au comte de Soissons et à Gaston d'Orléans, retirés l'un à Sedan, l'autre à Blois, pour leur demander de revenir à la cour.

2808. Morgues (Mathieu de). *Derniers avis à la France par un bon chrétien et fidèle citoyen*, sl., 1636, in-4° : — dans recueil n° **2655**.

Réponse à l'avis de Jean Sirmond (n° précédent). Pamphlet bien composé, caractérisé par une gradation continue du début à la fin. L'auteur adjure tous les bons Français, tous les ordres de l'état

et tous les corps de l'administration à se débarrasser, au moment des succès des Espagnols, de la tyrannie oppressive de Richelieu.

2809. La Mothe Le Vayer (François). *Discours de la contrariété d'humeurs qui se trouve entre de certaines nations, et singulièrement entre la française et l'espagnole, traduit de l'italien de Fabricio Campolini, Véronais*, Paris, 1636, in-8°. — Aut. édit. : 1647, 1653.

La Mothe Le Vayer (n° **2795**), précepteur du futur Louis XIV et du duc d'Anjou, dédie son ouvrage à Richelieu pour défendre les alliances avec les hérétiques. Il montre les avantages qu'en suivant cette politique la France et l'Espagne ont obtenus. De la comparaison qu'il établit, il conclut en faveur de la France. — Il n'y a pas là de traduction italienne : Campolini est le pseudonyme sous lequel se cache l'auteur français.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1864, 753.

2810. Caussin (Nicolas), 1583-1651. *Lettre au cardinal de Richelieu*, sl., 1773, in-12°, 78 p.

Écrite par l'ancien confesseur de Louis XIII pendant son exil. Elle est très dure pour Richelieu : « Si vos oreilles étaient aussi accessibles aux vérités divines », commence le Père jésuite. A propos de sa disgrâce, il défend les droits pour le confesseur du roi de s'occuper de toutes les affaires, la paix, les alliances avec les infidèles que Caussin n'approuve pas, en particulier celle avec les Turcs, la bonté du gouvernement, le soulagement des peuples. Il décrit la misère qui atteint tout le monde et prend la défense de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche. S'adressant au cardinal : « Il ne faut pas estimer que vous êtes tout l'état, toute la parenté du roi et tout Dieu pour rapporter tout à vous-même. » — La lettre pub. par le Père Ch. Daniel (n° **1028**) n'est pas la même : elle pourrait servir de préface à celle-ci.

2811. *Le pot aux roses découvert du plaisant voyage fait par quelques curieux au bois de Vincennes, à dessein de voir Jean de Werth, et ce qui s'en est suivi*, Paris, sd., in-8°, 8 p.

Peu de chose.

2812. *Réflexions politiques du sieur Jul. Furic du Run sur le*

gouvernement de Monseigneur le cardinal, duc de Richelieu, avec un narré raccourci de toutes les grandes actions qu'il a faites pendant son administration, Paris, 1640, in-4°, 42 p.

L'auteur, « né Breton », n'a pas pu souffrir les écrits des factieux qui montrent que la ruine de l'état est la conséquence fatale de l'administration du cardinal. Pour leur répondre, il divise son ouvrage en trois parties. La première est une suite de réflexions sur « le vrai sujet des plaintes des Espagnols et des ennemis couverts de l'état contre le gouvernement » de Richelieu. La seconde et la troisième, moins importantes, sont adressées, l'une à M. Demissyrien, « chevalier de l'ordre du roi », l'autre à M. de ***. — Le tout est d'un intérêt mince, mais d'une conviction sincère.

2813. *Le coup d'état de l'Empire, envoyé par un prince allemand aux autres princes, états, villes impériales et hanséatiques de l'Allemagne, pour l'union de leurs forces aux desseins de la France, afin d'établir par ce moyen une paix générale de la chrétienté*, sl., 1640, in-4°, 46 p.

Discours bien écrit et intéressant, adressé au roi et signé Boyer des Roches, avocat. Il est dirigé contre la maison d'Autriche. L'auteur résume la politique extérieure : on ne peut s'allier aux Espagnols parce qu'ils n'ont ni finances, ni vivres, ni soldats. Par conséquent, les états doivent s'unir avec le roi très chrétien qui possède tout et dont les desseins sont justes.

2814. Sorel (Charles), sieur de Souvigny, 1602-1674. *La défense des Catalans, où l'on voit le juste sujet qu'ils ont eu de se retirer de la domination du roi d'Espagne, avec les droits du roi sur la Catalogne et le Roussillon*, Paris, 1642, in-8°, 172 p.

L'idée générale de cet ouvrage est la suivante : « Ce n'est point par un caprice aveugle que la Catalogne a voulu changer de maître, et cette entreprise n'est point une rébellion, mais la décharge d'un fardeau qu'elle ne pouvait plus supporter. » Sorel énumère donc tout ce qu'ont fait les Espagnols pour s'aliéner les Catalans : beaucoup de détails sur les atrocités commises. Puis, en se servant des faits historiques anciens, l'auteur tente de prouver que le roi de France est le vrai maître de la Catalogne. Celle-ci l'a reconnu et Sorel espère que ce sera pour longtemps.

Voir : — chapitre *Histoires générales*, introduction, p. 268 et note 1.

13° *Contre le Mars Gallicus de Jansénius*. 1638-1639.

2815. Priézac (Daniel de). 1590-1662. *Vindiciæ Gallicæ adversus Alexandrum Patricium Armacanum theologum*, Paris, 1638, in-8° et in-12°. — Aut. édit. : Amsterdam, in-12°. Trad. française par Jean Baudouin, 1639, in-8°, sous le titre : *Défense des droits et des prérogatives des rois de France contre Alexandre.....*

Conseiller d'état, académicien, Priézac a composé son ouvrage sur l'ordre de Richelieu. Il explique l'origine des prérogatives des rois de France et en montre la valeur : il justifie les alliances avec des infidèles et des hérétiques et en expose la nécessité pour la France qui doit défendre son intégrité contre les maisons d'Autriche et d'Espagne, ses ennemis naturels : il ne ménage pas les reproches aux Espagnols.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1850, 579; — n° **2653** et la bibliographie.

2816. Forest (Nicolas), sieur Du Chesne, abbé d'Escurey. *Mars vere Gallicus adversus Jansenii Martem falsò Gallicum*, Rouen, 1660, in-f°.

Le Père Lelong, n° 28730, inscrit cette simple mention : « Imprimé sans privilège et sans doute supprimé, tant les exemplaires en sont rares. » Cet ouvrage n'est pas à la B. N. : celle-ci en possède plusieurs autres de cet auteur théologien, physicien, mathématicien, poète et tireur d'horoscopes, en particulier *L'anatomie de Jansénius*, parue en 1651, in-4°, 20 p., pamphlet peu important d'ailleurs.

2817. Cohon (Anthyme Denis). *En quoi la piété des Français diffère de celle des Espagnols*, pub. p. Griselle, *Doc. Hist.*, t. II, p. 547-565.

Ouvrage écrit à la demande de Richelieu contre les Espagnols. — V. n° **1031** et *Additions*.

2818. Arroy (Besian). *Le Mercure espagnol ou Discours contenant les réponses faites à un libelle intitulé Mars français : ensemble, les remarques de la religion... et un rapport entre les Français et les Espagnols*, sl., 1639, in-8°, 468 p.

Arroy (n° **2799**) divise son ouvrage en deux discours. — Le

premier, avec onze réponses, traite des conditions de la guerre juste, de l'onction de Clovis, du caractère de l'onction, qui est non une simple cérémonie spirituelle, mais un sacrement, du caractère des rois, des avantages des souverains oints, de la supériorité de l'onction des rois de France sur celle des autres. — Le second, avec cinq réponses, examine le pouvoir de guérir les écrouelles, le titre de roi très chrétien, les vertus de Clovis et de ses successeurs, les titres de chrétien et de catholique. — Le tout se termine par une comparaison entre Français et Espagnols. — Œuvre touffue et ardue.

14° *Polémique sur le pouvoir des rois*, 1640.

2819. HERSENT (Charles). *Optati Galli de cavendo schismate... liber parænetieus,* Paris, 1640, in-8°.

Hersent (n° **2780**) aurait écrit ce pamphlet par dépit. Il y défend les idées ultramontaines, conteste l'autorité des princes et place au-dessus d'elle le pouvoir absolu de l'Église. C'est ainsi que les souverains n'ont pas le droit de publier des édits ou ordonnances sur les mariages, de prélever des subsides sur le clergé. Hersent accuse même Richelieu de vouloir un schisme afin de se faire nommer patriarche de l'Église gallicane par un concile national. Cet écrit fit scandale et fut condamné à être brûlé par le parlement (pour les textes, v. Mathieu Molé, *Mémoires*, édit. Champollion-Figeac, t. II, p. 484-489). Batterel, *Mémoires...*, t. I, p. 376 et sq., donne des renseignements curieux sur ce livre d'un ancien Oratorien.

2820. *Apotrepticus adversus Optatum Gallum...*, Paris, 1640, in-4°.

Réponse assez courte, mais nette et précise, adressée aux évêques de France, et dont l'auteur, d'après Batterel, serait Nicolas Rigault (v. n° suivant).

2821. RIGAULT (Nicolas), † 1654. *Dissertatio censoria super editione libelli parænetici de cavendo schismate*, Paris, 1640, in-4°.

Avec quelque déclamation, Rigault demande aux évêques de France d'interdire l'ouvrage de Ch. Hersent, comme l'ont fait ceux du diocèse de Paris.

2822. HABERT (Isaac). *De consensu hierarchiæ et monarchiæ*, Paris, 1640, in-4°. Trad. française par Louis Givry, 1641.

Malgré un style ampoulé, c'est la meilleure des réfutations de l'*Optati Galli*, faites sur l'ordre de Richelieu. Conçue en termes modérés et précis et avec méthode : Habert prouve que le schisme ne peut pas avoir lieu et que la nomination d'un patriarche français est simplement une chimère : il déclare que l'édit du roi sur les mariages est juste.

2823. SAMBLANCAT (Jean DE). *Confutatio parænetici de cavendo schismate*, Toulouse, 1640, in-8°.

Lourde réfutation : intérêt faible.

2824. CUREAU DE LA CHAMBRE (Marin). *Observations de Philalèthe sur le livre intitulé Optatus Gallus*, insérées à la fin des *Œuvres posthumes* de Guy Coquille.

Cureau de La Chambre (n° **2653**) s'appuie sur les textes pour démontrer que les libertés de l'Église gallicane ne sont pas une nouveauté ou une usurpation de la puissance temporelle des rois modernes contre la papauté, mais qu'elles ont toujours existé.

2825. SIRMOND (Jean). *La chimère défaite ou réfutation d'un libelle séditieux tendant à troubler l'état sous prétexte d'y prévenir un schisme, par Sulpice de Mandriny, sieur de Gazonval*, Paris, 1640, in-4°. Trad. latine : 1641.

La thèse soutenue est que ni le roi ni Richelieu ne désirent un schisme : Louis XIII a simplement voulu réprimer les abus et les scandales des rapts et des mariages clandestins, mais il n'a jamais eu l'intention de porter atteinte à la puissance spirituelle. — V. n° **2653**.

2826. RABARDEAU (Michel), 1572-1649. *Optatus Gallus de cavendo schismate... benigna manu sectus*, Paris, 1641, in-4°.

Le Père jésuite Rabardeau a composé une réfutation beaucoup plus étendue que les autres, et l'a divisée en sept parties. Sur la question du patriarcat en France, il soutient que le consentement du pape n'est pas plus nécessaire qu'il ne l'a été pour ceux de Constantinople et de Jérusalem. Le roi a tous les droits sur l'église et celle-ci doit lui obéir en tout : elle doit donc accepter la déclaration sur les mariages. Le livre fut condamné par la cour de Rome

en mars 1643 et cette sentence fut enregistrée dans le procès-verbal de l'Assemblée du clergé en 1645.

Voir : — Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1358; — Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. III, p. 502, et t. IV, p. 632; — *Les hommes illustres de l'Orléanais*, bibliographie pub. p. Brainne, Debarbouiller et Lapierre, Orléans, 1852, t. II, p. 22-3; — L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, Paris, 1915, in-8°, p. 265.

15° *La fin de Richelieu et de Louis XIII.*

2827. *Le trésor des épitaphes pour et contre le cardinal*, Anvers (?), sd. (1643).

Poésie peu importante.

2828. *L'apologie cardinale, ou discours contre les plumes satiriques de ce temps, qui montre leur perfidie, leur lâcheté, leur ingratitude, leur envie, leur témérité, leur extravagance, par un gentilhomme d'Artois*, Paris, 1643, in-4°, 28 p.

Pamphlet vif contre les ennemis de Richelieu, dont l'auteur défend énergiquement la mémoire : « L'histoire que je compose de sa vie, dit-il, sera plus propre à fermer la bouche à ses adversaires et je n'ai qu'à représenter le cours de ce grand soleil pour dissiper tous les nuages de la calomnie. » Ceux qui s'attaquent au cardinal sont ou de mauvais Français, ou des lâches et des ingrats, ou des téméraires, des envieux et des extravagants. Dans chacune de ces trois parties, l'auteur résume les actes de Richelieu et en fait l'apologie. Il n'a que du dédain pour les ennemis du cardinal : « Ils croient faire un grand exploit en mordant comme des lièvres la barbe à un Lyon mort. »

2829. Morgues (Mathieu de). *Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu pour lui servir d'épitaphe*, sl., 1643, in-4°, 21 p.

Véritable pamphlet dans lequel Richelieu est fort maltraité. N'ayant aucune qualité, ayant au contraire tous les défauts, le cardinal a été le « grand ouvrier de toutes sortes d'artifices ».

2830. *Le tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin et de M. Colbert, représenté en diverses satires et poésies ingénieuses, avec un recueil d'épigrammes sur la vie et la mort de M. Fouquet et sur diverses choses qui se sont pas-*

sées à Paris en ce temps-là, Cologne (?), 1693, in-8°, 432 p. — Aut. édit. : 1694.

Ce volume contient de nombreuses pièces de vers et des satires, dont certaines avaient paru à part auparavant. A propos de Richelieu (172 pages), on trouve la *Miliade* et l'*Enlèvement des reliques de Saint-Fiacre*, que nous avons ci-dessus analysés, — des épigrammes, sonnets, épitaphes, rondeaux, stances, etc., — enfin une *Requête du cardinal de Richelieu à saint Pierre pour lui ouvrir les portes du paradis* (dialogue en vers). — Pour Mazarin (p. 175-217), même genre, mais en moins grand nombre. — Pour Colbert (p. 219-287), on note particulièrement la *Rencontre de Colbert et de Hotman dans les enfers* (dialogue en prose), et des vers de toutes sortes. — Pour Fouquet (p. 289-310), ce sont des vers en général favorables, ce qui est encore une critique indirecte de Colbert. — On a émis l'hypothèse que ce volume avait été publié en Hollande par quelque réfugié français.

2831. *Les aventures du cardinal de Richelieu et de la duchesse d'Elbœuf*, pub. p. A. de Maricourt, Paris, 1909, in-8°, d'après un ms. du château d'Acy.

Roman avec quelques faits historiques se rapportant principalement aux années 1635-1640, c'est-à-dire jusqu'à la mort du comte de Soissons qui en est le héros. — On a aussi, du même genre : *Les amours de Marie d'Elbœuf, nouvelle historique contenant plusieurs anecdotes du cardinal de Richelieu*, Amsterdam (Trévoux), 1739, in-12° ; — *Le comte de Soissons et le cardinal de Richelieu, rivaux de Madame d'Elbœuf*, 1677? ; — *Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé et de la marquise d'Urfé*, par Mlle D*** (Mme Bédacier, née Durand), Cologne (Hollande), 1700, in-12° (a été réimprimé en ce qui touche Richelieu sous le titre de : *Amours secrètes du cardinal de Richelieu et de Marie de Médicis*, pub. p. D. M. (Denis Mater), Paris, 1803, in-12°).

2832. *Les amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec M. le C. D. R., le véritable père de Louis XIV, où l'on voit tout au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne, les ressorts qu'on fit jouer pour cela, enfin tout le dénoue-*

ment de cette comédie, Cologne, 1692, in-12°. — Aut. édit. : 1693, 1694, 1696, 1730.

Ce pamphlet, qui a eu une plus grande vogue que les précédents, est en réalité dirigé contre Louis XIV et a été attribué à tort à Le Noble. Il a été publié sous le titre de : *Intrigues secrètes et politiques du cardinal de Richelieu*, Paris, 1803, in-12°. Il traduit l'opinion que certains avaient de l'illégitimité de Louis XIV et qui a donné naissance à la légende de l'Homme au masque de fer.

Voir, pour la description des édit., Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édit., t. I, col. 241-242. — Voir aussi, *Catalogue de la bibliothèque de M. C. Leber*, n° 2189; — *Bul. Bib.*, 1885, p. 353 et sq. (art. Janmart de Brouillant); — P. Lacroix, *L'homme au masque de fer*, 1837, in-8°, p. 53.

2833. *Chanson* contre Richelieu défunt, dans recueil n° **2379**, avec épitaphe : — Ci-gît qui fut sans foi ni loi — Sans âme, sans Dieu ni sans roi. — Cit-gît qui sur terre, sur l'onde — Haï des hommes et de Dieu — A fourbé les plus grands du monde — Le cardinal de Richelieu. — Et l'auteur continue sur le même ton à passer en revue les actes accomplis par le ministre.

2834. *Nouvelles de l'autre monde, touchant le cardinal de Richelieu, avec un recueil des épitaphes latines et françaises faites en sa mémoire*, Paris, 1643, in-4°, 27 p. — Aut. édit. : 1644.

Récit de l'entrée triomphale de Richelieu aux enfers. On instruit son procès au paradis : mais il est à craindre qu'il n'y entre jamais. Suivent les épitaphes satiriques, dont quelques-unes sont grossières.

2835. *Le cardinal tâche d'entrer au Paradis, tragi-comédie en cinq actes en vers*, Anvers (?), sd., in-4°, 16 p. — Aut. édit. : 1643.

Richelieu, arrivant aux portes du paradis, est mal accueilli par les âmes de ceux qu'il a fait exécuter, Marillac, Montmorency, Cinq-Mars et De Thou. — V. n° suivant.

2836. *La farce du cardinal aux enfers*, slnd., in-4°.

Richelieu, ayant pénétré dans les enfers, y rencontre ceux qui ont été ses collaborateurs sur terre : mais ceux-ci, Bullion, le Père Joseph, lui adressent de vives injures. Cette pièce et la précédente

ont été réimprimées ensemble en 1645 : mais il ne semble pas qu'elles soient du même écrivain.

2837. Morgues (Mathieu de). *Les deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis...* — V. chapitre *Biographies*.

2838. Gariel (Pierre), 1584-1674. *Discours de la gloire de la France, sur l'état présent des affaires*, Lyon, 1643, in-8°, 84 p. : édit. Devars, 1873, in-8°.

Gariel, devenu chanoine de l'église Saint-Pierre de Montpellier, a écrit plusieurs ouvrages dans un style de mauvaise qualité, mais avec une science étendue et lourde. Il a entrepris en 1643 de faire l'éloge du gouvernement de Louis XIII et de Richelieu : il a voulu prouver ses assertions et, pour cela, il remonte jusqu'à la plus ancienne histoire de France et indique ses références en marge.

Voir : — Germain, *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux*, Montpellier, 1874, in-4° (ext. de *Mém. Soc. arch. Montp.*).

2839. Sirmond (Jean). *Consolation à la reine régente sur la mort du feu roi*, Paris, 1643, in-4°, 64 p.

Adressée à la marquise de Senecey, gouvernante du jeune Louis XIV. Sirmond (n° **2653**) déplore la mort de Louis XIII : puis il donne des conseils à Anne d'Autriche, chargée maintenant du gouvernement du royaume, et expose quels sont les devoirs du souverain, comment il doit choisir ses ministres, ses favoris, etc. Discours qui contient beaucoup de banalités et qui est quelque peu ennuyeux.

IV. — Sous Mazarin, 1643-1661.

1° *Recueils.*

2840. *Le nouveau siècle de Louis XIV* : v. n° **2379**.

2841. *Anecdotes diverses...* : v. n° **2656**.

2° *Politique extérieure*, 1643-1660.

(Voir aussi, plus loin, les *Mazarinades.*)

2842. Mesplède (Louis), † 1663? *Catalania Galliæ vindicata adversus Hispaniensum scriptorum imposturas, sive dissertatio his-*

torica de legitimo regum Francorum in eam provinciam imperio, Paris, 1643, in-8°, 109 p.

Né à Cahors, dominicain à Narbonne, Mesplède, tout en défendant les prétentions françaises sur la Catalogne, a commis l'imprudence de déclarer faux le traité conclu en 1258 entre saint Louis et Jacques d'Aragon. Aussi va-t-il être réfuté par les deux auteurs suivants.

2843. NICOLAÏ (Jean), 1594-1673. *Galliæ dignitas adversus præposterum Catalaniæ assertorem vindicata, sive disquisitio libelli, quo Ludovicus Mespledus,... præposteris illationibus ex figmento deductis..., pietatem ac memoriam regum et regni famam gloriamque traducit*, Paris, 1644, in-4°, 168 p.

Dominicain comme Mesplède, et très réputé, Nicolaï réfute ses assertions. Son livre est divisé en quatre sections, dont chacune comprend plusieurs chapitres. Il est écrit pour défendre les actes des rois de France et, par suite, soutenir leurs prétentions sur la Catalogne.

2844. CASENEUVE (Pierre DE), 1591-1652. *La Catalogne française, où il est traité des droits que le roi a sur les comtés de Barcelone et de Roussillon, et sur les autres terres de la principauté de Catalogne*, Toulouse, 1644, in-4°, 202 p.

Ecclésiastique vivant à Toulouse, feudiste et jurisconsulte connu, Caseneuve a dédié son ouvrage à Mazarin. Il en a fait un traité historique, composé avec soin et appuyé sur de nombreuses lectures qu'il signale. Sa thèse est que l'Espagne doit son existence à la France, comme le prouvent les faits historiques depuis Charles Martel jusqu'à Louis XI. Par conséquent, la France a conservé et doit faire prévaloir ses droits sur certains pays qui n'ont été rattachés que par occasion à l'Espagne. — On peut considérer cet écrit comme une réfutation du n° **2842**.

2845. CHARRIER. *Les lauriers d'Enghien ou le parfait général d'armée, enrichi d'exemples, histoires, raisons, maximes et intérêts d'état*, Paris, 1645, in-4°.

Panégyrique du futur prince de Condé, fait à propos des victoires qu'il vient de remporter : éloge de ses talents militaires, sans valeur excessive pour l'historien.

2846. Morgues (Mathieu de). *Amico-criticae monitionis litura, Franco-galli calamo ducta*. Paris, 1645, in-4°, 82 p.

Réponse à l'*Amico-critica monitio* d'A. Brun (v. chapitre *Sources étrangères*), au sujet des négociations commencées pour conclure la paix entre la France et les Habsbourgs de Vienne. Guy Patin, dans sa lettre du 8 février 1646, trouve cette réponse insuffisante et peut-être pas assez vive : « Plusieurs disent ici, déclare-t-il, qu'il n'y a pas assez bien répondu et s'en plaignent. »

2847. Morgues (Mathieu de). *Wolphango-Ernesto a Papenhausen, libero germano baroni, libero germanoque oratori, id est Antonio Bruno, declamatori furioso, vinculum Hypocratis*. slnd. (1646), in-4°, 51 p.

Réponse, avec textes en marge, de Morgues à l'*Oratio libera*... d'A. Brun. — V. n° précédent et chapitre *Sources étrangères*.

2848. Morgues (Mathieu de). *Guillelmi-Rodolphi Gemberlachii, apud Triboces consulis, id est Antonii Bruni, Burgundosequani spongia, per Francogallum expressa*, slnd. (1646), in-4°, 205 p.

Réponse vive, avec citations en marge, au *Spongia franco-gallicæ liturae* d'A. Brun (v. chapitre *Sources étrangères* et les n^os^ précédents) : dissertation complète et réfutation point par point des assertions émises par A. Brun.

2849. Dominicy (Marc Antoine). *Assertor gallicus, contra Vindicias Hispanicas Johannis Jacobi Chiffletii, seu historica disceptatio qua arcana regia, politica, genealogica hispanica confutantur, francica stabiliuntur*, Paris, 1646, in-4°, 272 p., plus un index.

Jurisconsulte et historien, Dominicy a entrepris de répondre à la première édition des *Vindiciæ hispanicæ*, de J. J. Chifflet (v. chapitre *Sources étrangères*), et a dédié son ouvrage à Louis XIV. Il s'agissait de savoir qui, du roi de France ou du roi d'Espagne, était le véritable descendant de Charlemagne. La thèse de Chifflet était la suivante. Ne descendant pas du grand empereur même par les femmes, Hugues Capet n'a pu transmettre aucun droit aux rois postérieurs : au contraire, la branche masculine carolingienne disparaissant, la couronne devait, en vertu de la loi salique, revenir à la branche féminine, de laquelle Philippe IV descend par les lignes collatérales. Dominicy s'élève contre ces prétentions. Lourdement,

en citant en marge ses références, il prétend démontrer que Hugues Capet descend directement de Childebrand, frère de Charles Martel : par suite, ses successeurs sont les légitimes possesseurs de la couronne de France et sont supérieurs à tous les titres aux souverains d'Espagne. — De là une vive polémique à laquelle prirent part J. J. Chifflet et Chantereau-Lefèvre et une réponse nouvelle de Dominicy. — V. n° **2855**.

2850. Tilleman (Jean), dit Stella. *Monarchia gallica ab anonymo contra calumnias in libello cui titulus Bibliotheca Sueco-Gallica intentatus adserta*, sl., 1646, in-4°.

Résident de France à Strasbourg, Tilleman répond à la *Bibliotheca...* d'Antoine Brun (v. chapitre *Sources étrangères*). Il réfute les arguments émis contre la politique de la France. Pamphlet composé par un homme bien informé. — Sur l'auteur, v. le chapitre *Biographies* (art. Richelieu).

2851. *Gallica arma contra calumnias asserta et ostensa Europæ salutaria esse*, sl., 1648, in-4°, 14 p.

Réponse à la *Bibliotheca...* d'Antoine Brun. Autre défense de la politique de la France qui, en prenant les armes, n'a eu en vue que le bien de l'Europe.

2852. *La confession de l'imprimeur ou avis aux Provinces-Unies des Pays-Bas sur les affaires présentes, traduit du flamand en français*, sl., 1648, in-4°, 52 p.

Pamphlet français malgré le titre. Défense de la politique extérieure de la France : dirigé contre les Hollandais qui abandonnent l'alliance française. Beaucoup de faits sont relatés dans cet écrit où la discussion est serrée et logique et faite sur un ton modéré. Aussi y eut-il de nombreuses réponses de la part des Hollandais (v. chapitre *Sources étrangères*).

2853. *Les affaires qui sont aujourd'hui entre les maisons de France et d'Autriche*, sl., 1648, in-12°, 384 p. — Aut. édit. : Paris, 1649, 1662.

L'auteur de cette sorte de manuel historique, fait au moment de la paix de Westphalie, divise son ouvrage en cinq chapitres. Il examine l'état de l'Europe (princes, religion, possessions, etc.); il analyse les progrès de la maison d'Autriche représentée alors par les

deux branches d'Espagne et d'Allemagne; il expose les droits de la France sur la Catalogne, le Portugal, la Navarre, Naples et Milan, et ceux de l'Autriche sur la Bourgogne, la Bretagne et la Provence, et explique que ces prétentions rivales ont été la cause des guerres entre les deux couronnes; il narre enfin ces disputes de 1435 à 1598, et de 1598 à 1648 (cette dernière partie est fort résumée). Il semble que cet ouvrage ait été publié pour mettre l'opinion au courant, alors que la question était traitée dans les conférences de Westphalie.

2854. Mengau (Jacques). *Le glorieux avènement à la couronne impériale de Louis XIV, de Dieu donné, à présent régnant, prédit par plusieurs saints Pères, sibylles, Michel Nostradamus et autres; avec une partie des avantages que le ciel lui prépare contre plusieurs princes étrangers*, Rouen, 1648, in-8°, 56 p.

Simples rêveries astrologiques, mêlées de vers, dédiées au maréchal de Schomberg par un mathématicien et astrologue, qui composa plusieurs Mazarinades du même genre. — V. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 138.

2855. Le Tenneur (Jacques Alexandre). *Veritas vindicata adversus J. J. Chiffletii vindicias, lumina nova et lampades historicas, qua, retectis variis arcanis salicis, historicis, genealogicis, christianissimorum regum jura, dignitas, prærogativæ demonstrantur*, Paris, 1651, in-f°.

Conseiller à la cour des aides de Guyenne, Le Tenneur fait comme Dominicy (n° **2849**) : il s'attache à montrer la suprématie des rois de France sur les rois d'Espagne.

2856. Retz (François Paul de Gondi, cardinal de). *Très humble et très importante remontrance au roi sur la remise des places maritimes de Flandres entre les mains des Anglais*, sl., 1657, in-4°, 14 p. — Aut. édit. : 1658.

Guy Joly attribue nettement cette remontrance à Retz : Guy Patin, dans sa lettre du 24 mai 1658, le fait en termes moins catégoriques. L'attribution est affirmée par le Père Duneau (n° **1098**), — dans l'édit. de 1719 des *Mémoires* de Brienne (Henri Auguste), t. III, p. 188, — par le Père Lelong, n° 23826. — Cette remontrance a été écrite après le 3 octobre 1657, date où les Anglais

entrèrent dans Mardyck en vertu du traité d'alliance conclu en mars entre Cromwell et Mazarin. Retz, qui était alors aux Pays-Bas espagnols avec Condé, l'a composée pour se venger du ministre français et le rendre l'auteur de cette politique, pour lui fâcheuse. Il dégage, en effet, complètement la responsabilité du jeune Louis XIV et s'attaque uniquement au cardinal. C'est celui-ci qui n'a pas hésité à s'allier avec l'homme qui a fait mourir le gendre de Henri IV. Cette monstrueuse action entraîne un abaissement de la royauté et de la religion catholique : car il est extrêmement dangereux de conclure une alliance avec un adversaire de la monarchie, un rebelle et un régicide, et encore davantage de lui permettre de s'installer à côté de positions maritimes françaises essentielles. Passion mise à part, ce pamphlet est le meilleur de tous ceux que Retz a écrits : les arguments qu'il présentait et les conséquences qu'il déduisait parurent faire une telle impression sur Mazarin que celui-ci chargea Hugues de Lionne de répondre. — V. n[os] **2857** et **2858**.

Voir, pour la bibliographie, n° **797**.

2857. LIONNE (Hugues DE). *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais*, Paris, 1658, in-4°, 55 p. Pub. dans *Négociations de paix de messieurs les électeurs de Mayence et de Cologne faites à Francfort..., en 1658*, 1659, in-12°, — et en ext. dans l'édit. Chantelauze des *Œuvres* du cardinal de Retz, t. V, p. 284-291.

Lionne répond à la remontrance de Retz, sans nommer celui-ci, et en réfute les objections. Le traité conclu entre Mazarin et Cromwell était nécessaire à cause du voisinage des deux pays et de leurs relations commerciales, et il n'est pas contraire à l'histoire, comme le prouvent les nombreux traités signés auparavant avec les Anglais. L'objection religieuse n'est pas plus fondée : Henri IV, Louis XIII et Richelieu se sont entendus avec les protestants d'Allemagne et d'Angleterre. Passant sous silence la question de Cromwell régicide, Lionne expose qu'il n'y avait à choisir qu'entre trois cas : conclure avec les Anglais, laisser ceux-ci s'unir aux Espagnols ou traiter avec ces derniers. Seul le premier moyen est avantageux à la France : car une alliance hispano-britannique serait pour elle un

grave danger, et d'autre part l'union avec l'Espagne a toujours été peu profitable à la France. Lionne aborde enfin la partie essentielle, l'accord avec les hérétiques : il résume la politique traditionnelle suivie par les souverains français et leurs ministres et déclare que, d'ailleurs, dans la récente convention, toutes garanties ont été prises dans l'intérêt de la religion catholique et des bourgeois de Dunkerque. — Réponse remarquable, « chef-d'œuvre de logique et de bon sens ».

Voir : — nos **1042** et **1771**.

2858. Joly (Guy). *Lettre d'un gentilhomme anglais à un de ses amis*. La Haye, 1658, in-8°.

Joly suit son maître Retz. La remise de Mardyck et de Dunkerque aux Anglais lui paraît être funeste pour la France. — V. n° **2856**.

Voir : — n° **798**.

2859. Frischmann (Johann). *Acclamationes anniversariae de pace orbi reddita, christiano et regio firmata connubio*, 1659, in-4°.

Résident français à Strasbourg depuis 1658, Frischmann a composé un certain nombre d'ouvrages de polémique ou de propagande. Celui-ci est un éloge du gouvernement français à l'occasion de la paix des Pyrénées.

Voir : — Wentzke, *Johann Frischmann*, Strasbourg, 1903.

2860. *Discours sur le mariage du roi et sur la paix, à Agathon, par M. M.*, 1660, in-12°, 77 p.

Avant-propos bien long : discours politique et moral : royaliste.

3° *Jansénistes et Jésuites*, 1644-1661.

2861. Arnauld (Antoine). *Théologie morale des Jésuites représentée par leur pratique et par leurs livres*, Paris, 1644, in-8°, 61 p. — Aut. édit. : Cologne, 1666, 1669.

Cet ouvrage, que l'on a attribué quelquefois à François Hallier, fut condamné tout d'abord par le parlement de Bordeaux (arrêt du 2 septembre 1644) : les condamnations se succèdent ensuite jusqu'à

la mise à l'index le 10 avril 1666. Cette violente attaque contre les Jésuites est vraiment le point de départ de la querelle qui devait se poursuivre entre Jansénistes et Jésuites pendant plus d'un siècle. L'ouvrage se compose, en définitive, de cinq parties dans lesquelles sont exposés les reproches adressés à la Compagnie de Jésus, en particulier relativement à la « morale relâchée ». — V. les numéros suivants.

Voir : — nos **1032** et **1506**.

2862. Pinthereau (François), 1605-1644. *Réponse d'Eusèbe au théologien de courte robe*, 1644.

Le Père jésuite Pinthereau fut l'un des adversaires les plus ardents des Jansénistes. Ici, c'est sa première réponse au pamphlet précédent, et il va la développer dans plusieurs autres ouvrages.

2863. Pinthereau (François). *Les impostures et les ignorances du libelle intitulé la Théologie morale des Jésuites*, 1644, in-8°, 111 et 102 p.

Réfutation plus copieuse, plus serrée et plus complète de l'ouvrage d'Arnauld, faite sous le pseudonyme de l'abbé de Boisic.

2864. Lemoyne (Pierre), 1602-1672. *Manifeste apologétique pour la doctrine des religieux de la Compagnie de Jésus contre une prétendue Théologie morale*, Paris, 1644, in-8°.

Le Père jésuite Lemoyne, auteur de poèmes épiques ou autres, malmené par Pascal dans sa XIe Provinciale, prend dans son manifeste la défense de son ordre contre les théories subversives des Jansénistes.

Voir : — G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, XVIIe siècle*, Paris, 1910, in-8°, nos 3721 et sq.

2865. Caussin (Nicolas), 1583-1651. *Réponse au libelle intitulé la Théologie morale des Jésuites*, Paris, 1644, in-8° (quatre éditions).

L'ancien confesseur de Louis XIII, en exil, réfute les arguments du pamphlet d'Arnauld.

2866. Annat (François), 1590-1670. *Le libelle intitulé Théologie morale des Jésuites contredit et convaincu en tous ses chefs par un*

Père théologien de la Compagnie de Jésus, Cahors, 1644, in-8°. — Aut. édit. : Paris, 1644, — Cahors, 1648.

Confesseur de Louis XIV en 1654, adversaire acharné de Port-Royal, contre qui il rédigea avec Marca le célèbre formulaire, attaqué par Pascal dans ses XVIIe et XVIIIe Provinciales principalement, le Père Annat inaugure par ce pamphlet la série de ses ouvrages de polémique dirigés contre les Jansénistes : ton violent, exposé lourd et ardu.

2867. Pinthereau (François). *Reliques de messire Jean Du Vergier de Hauranne..., extraites des ouvrages qu'il a composés*, Louvain, 1646, in-8°, 507 p.

Le Père jésuite, qui a déjà répondu à la *Théologie morale* (v. ci-dessus), s'attaque maintenant à toute la doctrine du jansénisme et en fait en trois parties une réfutation lourde et technique d'après les ouvrages du fondateur Saint-Cyran.

2868. *Entretien secret de messieurs de la cour de Saint-Germain avec messieurs de la cour de Parlement de Paris*, Paris, 1646, in-8°, 23 p.

L'auteur anonyme suppose que messieurs de la cour de Saint-Germain adressent un discours au parlement pour savoir quelle conduite celui-ci a tenue à l'égard du jansénisme, « pire que la guerre, la peste et la famine ». Ils lui demandent d'agir avec énergie : « Comment souffrez-vous qu'on dise qu'il faut faire un dieu nouveau et que celui que nous adorons est trop vieux? »

Voir : — *Bul. Bib.*, 1854, 1015.

2869. Jarrige (Pierre), 1604-1670. *Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guyenne*, Leyde, 1648, in-8°, 132 p. Une meilleure édit. est celle de 1649, in-8°, 96 p. : elle comprend la *Réponse aux calomnies par le sieur Pierre Jarrige, ci-devant jésuite profès du 4e vœu et prédicateur* (parue à part, Paris, 1649). — Aut. édit. : 1676, 1677. Trad. latine : Leyde, 1665, in-12°.

Entré dans la Compagnie de Jésus en 1623, Jarrige en sortit en 1647, se réfugia en Hollande et écrivit contre son ordre des pamphlets très violents. Il revint cependant en 1650, fit amende hono-

rable par la *Rétractation du Père Jarrige retiré de la double apostasie par la miséricorde de Dieu* (Anvers, 1650, in-12°) et rentra dans la Compagnie, où il vécut dès lors obscurément. Dans son pamphlet, il accuse les Jésuites de toutes sortes de crimes odieux, que Guy Patin énumère dans sa lettre du 28 octobre 1648 : on ne peut guère les indiquer ici.

Voir : — Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 752-757; — Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 350, note 2; — *Bul. Bib.*, 1859, 420, et 1888, 8 (très longs renseignements); — Tamizey de Larroque, *Rev. Quest. Hist.*, t. VIII, p. 553-5.

2870. *La prima mensis funeste des Jansénistes, avec avertissement aux docteurs de l'une et de l'autre opinion*, slnd. (1650?), in-4°, 11 p.

L'auteur accepte que les Jansénistes expliquent l'Écriture sainte, mais n'admet pas qu'ils méprisent ceux qui sont d'une opinion contraire. Il les définit ainsi : « L'on appelle les Jansénistes hérétiques, mais tant s'en faut, ils sont trop soumis à l'Église et à leur mère, la sacrée Faculté, pour se laisser emporter à une opiniâtreté qui seule les peut rendre coupables. » Examinant les deux adversaires, l'auteur convient que chez tous il existe des hommes de mérite. Il demande donc à ceux-ci de prêcher l'union, de ne pas mettre de la passion dans la polémique, parce qu'elle causerait un scandale préjudiciable à l'Église. Il analyse enfin deux ouvrages récents relatifs à la querelle. — Pamphlet raisonnable, écrit sur un ton modéré.

2871. Labbe (Philippe), 1607-1670. *Le calendrier des heures surnommées à la janséniste, par François de Saint-Romain, prêtre catholique*, Paris, 1650, in-12°, 59 p., plus une table.

Le savant Père jésuite accuse ses adversaires de mauvaise foi et de malice. Il examine les saints du calendrier et, à ce propos, relève les erreurs commises par les Jansénistes dans *L'office de l'Église*, ouvrage de Lemaistre de Sacy, pub. sous le pseudonyme de Jean Dumont, Paris, 1650, in-12°.

Voir : — n° **642**; — Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus*.

2872. *Condamnation de la doctrine de Jansénius*, Paris, in-4°, 8 p.

C'est la copie des décrets jusqu'à celui du 25 juin 1650.

2873. Dechamps (Étienne), 1613-1701. *Le secret du jansénisme découv rt et réfuté par un docteur catholique*, Paris, 1651, in-4° et in-12° : troisième édit. augmentée, 1653, in-8°, 356 p.

Cet ouvrage d'un Père jésuite comprend trois parties : d'abord, des réflexions générales sur le dessein de la réponse des Jansénistes, faites pour répliquer à Bourzeis, — puis, six chapitres pour réfuter le jansénisme, — enfin les copies de la bulle d'Innocent X (mai 1653) et de la déclaration royale (même date). L'auteur s'excuse, dans la préface, d'employer des termes qui paraîtront un peu rudes : il définit le jansénisme « le plus dangereux venin des dernières hérésies ». Livre technique dans lequel la lourdeur caractérise à la fois la discussion et le style. — V. n° **2976**.

L'abbé de Bourzeis répondit à la première édition par : *Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina*, Paris, 1652, in-4°.

2374. Marandé (sieur de). *Inconvénients d'état provenant du jansénisme*, Paris, 1654, in-4°, 433 p.

Ce conseiller et aumônier du roi a écrit plusieurs ouvrages contre les Jansénistes (v. catalogue de la B. N.). Dans celui-ci, il adjure le roi de défendre l'Église, de protéger le Saint-Siège, de respecter et de faire observer ses décrets; il faut donc exécuter en France la condamnation des Jansénistes, récemment prononcée par la papauté. La nouvelle doctrine est en effet dangereuse pour l'état et, si elle se développait librement, serait la cause de divisions et de troubles. C'est ce que démontre, avec une trop abondante érudition, l'auteur en onze articles, subdivisés en sections. Il ne veut, dit-il, combattre que « l'opiniâtreté de l'erreur, ses maximes et son procédé et non les personnes que j'honore et que je respecte en leur particulier ». En réalité, cette modération n'existe pas dans l'ouvrage. Marandé attaque avec violence les Jansénistes qui, dit-il, n'osant pas signer leurs libelles, « font comme la seiche, qui trouble l'eau de son encre pour cacher son corps et sa tête aux yeux et à la vue du pêcheur ». — A la fin, sont des règlements et instructions, des lettres des évêques de France et une lettre d'un ministre protestant de Montpellier.

2875. Adam (Jean), 1608-1684. *Le tombeau du jansénisme ou le nouveau parti détruit par saint Augustin et la bulle du pape Innocent X*, Paris, 1654, in-4°.

Adversaire acharné des Jansénistes, le Père jésuite Adam prend prétexte de la condamnation du jansénisme pour le réfuter avec violence et lui ordonner de se soumettre sans résistance.

2876. Pinthereau (François). *La naissance du jansénisme découverte à Monseigneur le chancelier*, Louvain, 1654, in-4°, 161 p.

Infatigable, Pinthereau continue, sous le pseudonyme de sieur de Préville, sa campagne contre les Jansénistes. Il publie les lettres de Jansénius à Saint-Cyran, trouvées dans les papiers de ce dernier lors de son arrestation en 1638 (v. chapitre *Sources étrangères*). Mais il ajoute un commentaire si partial et si fantaisiste qu'on a pu parfois douter de l'authenticité de ces lettres.

2877. Pinthereau (François). *Les progrès du jansénisme découverts à Monseigneur le chancelier*, Avignon, 1655, in-4°.

Même pseudonyme et même genre que l'ouvrage précédent.

2878. Du Bosc (Jacques). *De la vraie rétractation des sectaires et de leurs sectateurs, où la soumission prétendue des Jansénistes dans les deux lettres de M. Arnauld est examinée et où l'on voit comme ils doivent se rétracter sincèrement sur les principes de la discipline de l'Église*, Paris, 1655, in-4°, 240 p. — Aut. édit. : 1656.

Cordelier, conseiller et prédicateur ordinaire du roi, Du Bosc a écrit plusieurs ouvrages contre les Jansénistes (v. catalogue de la B. N.). Il se méfie d'eux et ne croit pas à la sincérité de leur soumission : il veut qu'ils rétractent publiquement leurs erreurs. Discussion le plus souvent technique, en quatre parties : de la violence, mais pas d'injures, contre Port-Royal.

2879. Annat (François). *Rabat-joie des jansénistes ou observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé au Port-Royal au sujet de la sainte Épine*, slnd. (1656), in-4°, 12 p.

Le Père Annat (n° **2866**) a composé cet ouvrage pour rabattre la joie qu'avaient causée aux Jansénistes les miracles, d'ailleurs approuvés par les vicaires généraux de l'archevêque de Paris (Retz). Sa thèse générale est que, quand il s'agit de miracles, la prudence s'impose. Les Jansénistes ont contrevenu aux lois de l'Église en promenant un peu partout la sainte Épine et en ne sollicitant pas

l'approbation des autorités suprêmes ecclésiastiques. Quand bien même les miracles seraient réels, ils ne justifieraient pas la doctrine des Jansénistes : « On ne peut tirer aucune conséquence des miracles arrivés au Port-Royal pour la preuve des erreurs de Jansénius ni pour la justification de ceux qui en soutiennent la doctrine. » Bien au contraire : Dieu, en accomplissant les miracles, a voulu toucher les cœurs des Jansénistes et les ramener dans la bonne voie. Les catholiques sincères doivent donc être sur leurs gardes et ne pas aller en pèlerinage à Port-Royal.

Cet ouvrage, qui fit grand bruit, suscita une *Réponse à un écrit publié sur les sujets des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal depuis quelque temps par une sainte Épine de la couronne de Notre-Seigneur*, Paris, 1656, in-4° : l'auteur serait l'abbé Sébastien du Camboust de Pontchâteau, janséniste.

Le Père Annat répliqua par la *Défense de la vérité catholique touchant les miracles..., par le sieur de Sainte-Foy, docteur en théologie*, Paris, 1657, in-4°.

2880. Pascal (Blaise). *Lettre écrite à un provincial par un de ses amis sur le sujet des disputes présentes à la Sorbonne*. Paris, 1656, in-4°, 8 p.

Cette lettre inaugure la série des dix-huit Provinciales qui parurent séparément du 23 janvier 1656 au 24 mars 1657. La première édition de l'ensemble fut donnée en 1657, in-12°, Cologne (Amsterdam), par Nicole : depuis, les éditions se sont succédé. Écrites à l'occasion de la condamnation par la Faculté de théologie de la *Lettre à un duc et pair* d'Antoine Arnauld, ces lettres eurent un double but : prendre la défense du jansénisme condamné par les papes et attaquer la doctrine morale des Jésuites. Il serait superflu de les analyser complètement. Tous les renseignements indispensables sont donnés dans les ouvrages suivants : — Lanson, article dans la *Grande Encyclopédie*, où est faite l'histoire de la publication des Provinciales et de la polémique qu'elles ont soulevée; — Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne. XVIIe siècle*, Paris, 1910, in-8°, n° 4556 et sq., en particulier n°s 4625-31 (éditions), n°s 4662-68 (études), n°s 4656-61 (réfutations); — Gazier, dans l'*Histoire de la langue et de la litté-*

rature françaises de Petit de Julleville, t. IV; — Maire, *Rev. Bib.*, 1914, p. 293.

Ajoutons simplement certains ouvrages composés pour ou contre les Provinciales à ceux qui sont indiqués par Lanson : — Hon. Fabri, sous le pseudonyme de Bernard Stubrockius, *Notæ in notas W. Wendrockii* (Nicole) *ad L. Montaltii litteras et in disquisitiones Pauli Irenœi*, Cologne, 1669, in-8°; — Mathieu Petit, *Apologie des Lettres provinciales de L. de Montalte contre la dernière réponse des Pères Jésuites, intitulée Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, Rouen, 1658, 2 vol., in-12°; — Daniel (Gabriel), *Lettre de M. l'abbé *** à Eudoxe touchant la nouvelle apologie des Lettres provinciales, avec la réponse d'Eudoxe par le Père Du Cerceau*, Cologne (Rouen), 1698, in-12°.

Voir : — chapitre *Biographies*.

2881. *Divers écrits des curés de Paris, Rouen, Nevers, Amiens, Évreux et Lisieux contre la morale des Jésuites publiés pendant les années 1656, 1657, 1658 et 1659, pour servir de suite aux Lettres provinciales*, pub. p. l'abbé Minard, Paris, 1762, in-12°, 476 p. et une table où se trouve la liste de ces divers écrits (lettres, factums, requêtes), très violents contre les Jésuites.

Presque tous sont dirigés contre le livre du Père Pirot analysé au n° suivant.

2882. Pirot (Georges), 1599-1659. *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes par un théologien et professeur en droit canon*, Paris, 1657, in-4°. — Aut. édit. : Cologne, 1658.

Jésuite du diocèse de Rennes, Pirot écrivit son pamphlet pour répondre aux Provinciales de Pascal. Il fit une telle apologie de son ordre qu'il fut désavoué par les Jésuites et que son livre fut condamné par les évêques d'Orléans, de Lisieux et de Tulle, par la Faculté de théologie de Paris, par le pape Alexandre VII. — V., pour les détails, Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 856 et sq.

2883. Dubourg (Moïse), 1598-1662. *Le Jansénisme foudroyé par la bulle du pape Innocent X et l'histoire du Jansénisme contenant*

sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie, le tout divisé en deux parties, Bordeaux, 1658, in-12°, 299 p. Trad. italienne par le Père feuillant Benoît de Saint-Maur.

Ce pamphlet a été peut-être composé sous l'inspiration de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune. Le Père jésuite Dubourg constate d'abord la vivacité et l'abondance de la polémique : « Depuis peu d'années, dit-il, que cette doctrine (le Jansénisme) a paru, il s'est mis au jour plus de livres de l'un et de l'autre parti qu'une patience ordinaire n'en pourrait lire en plusieurs mois. » Comme il est très difficile de s'y reconnaître, l'écrivain se propose de servir de guide aux missionnaires catholiques et aux curés. Il prend pour base la bulle d'Innocent X, s'en tient aux cinq propositions condamnées, rappelle les décisions des papes et des conciles, invoque aussi l'Écriture sainte. Il raisonne théologiquement et conclut chaque fois en répondant aux objections. La seconde partie est consacrée à l'histoire du Jansénisme. Celui-ci n'existe plus, pour ainsi dire, et les égarés n'ont qu'à rentrer dans le giron de l'Église. Tout cela est accompagné de citations et de références. L'auteur a écrit dans un style relativement modéré, mais il n'a pu éviter la polémique : v., sur ce point, Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 31.

2884. Heredie (Bonaventure), † 1667. *Défense de N.-S.-P. le pape... contre les erreurs du temps, par Jacques de Vernant*, Metz, 1658, in-8°.

Livre ultramontain d'un carme. La Faculté de théologie de Paris, le 24 mai 1664, le censure « parce qu'il conspire au renversement et à la destruction de toute la hiérarchie ». Alexandre VII ayant, le 6 avril 1665, protesté contre cette décision, il en résulta une violente polémique dont les pièces se trouvent réunies dans l'ouvrage suivant, p. 1-21.

2885. Boileau (Jacques), 1635-1716. *Recueil de diverses pièces concernant les censures de la Faculté de théologie de Paris sur la hiérarchie de l'Église et sur la morale chrétienne*, Munster, 1666, in-12°, 231 p.

Frère du critique, docteur en Sorbonne, l'abbé Boileau a réuni dans ce recueil toutes les pièces officielles relatives à la doctrine

de l'infaillibilité du pape. Ce recueil est surtout important pour les négociations entre la France et Rome en 1665.

Voir : — Chantelauze, *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, chapitres IV, V, VI.

2886. ZACHARIE (Louis Fontaine, sieur de Saint-Marcel, Père), 1582-1661. *Relation du pays de Jansénie, où il est traité des singularités qui s'y trouvent, des coutumes, mœurs et religion de ses habitants*, Paris, 1660, in-8°, 118 p. — Nombreuses édit., sous des titres divers : 1664, 1668, 1688, 1693, 1734.

L'auteur est un capucin de Lisieux qui, sous forme d'allégorie, critique les mœurs de ses contemporains. Il affirme que l'on doit croire ce qu'il dira du pays de Jansénie : « Car j'y ai demeuré près de cinq ans et je n'avancerai rien que sur la foi de mes propres yeux. » Le ton de l'ouvrage est donné par ce portrait des Jansénistes masculins : « Ils ont la tête menue et fort dure à raison de l'épaisseur de leur crâne, et les esprits suivent la constitution des corps... Leur plus ordinaire maladie, c'est une dangereuse enflure de laquelle ils meurent quasi tous ». Pamphlet amusant. En plus, une carte (par analogie avec la Carte du Tendre) avec une explication, — et deux lettres qui représentent que le Jansénisme est moribond.

2887. NICOLE (Pierre), 1625-1695. *Remarques sur le formulaire du serment de foi qui se trouve dans le procès-verbal du clergé*, Paris, 1640, in-4°, 14 p.

Nicole donne le texte des deux formules de l'Assemblée du clergé et les commente d'une façon technique. — V. n° **1151**.

2888. ARNAULD (Antoine) et NICOLE (Pierre). *Difficultés proposées à l'Assemblée générale du clergé de France, qui se tient à Paris en cette présente année 1661, sur ses délibérations touchant le formulaire*, slnd., in-4°, 31 p.

L'Assemblée est réunie du 20 février au 6 mai 1661. Les deux auteurs lui exposent « les doutes et les scrupules qu'ont formés dans l'esprit de plusieurs vos dernières délibérations touchant le formulaire ». Puis sont présentés quatorze articles pour discuter les décisions de cette Assemblée.

4° *Protestantisme*, 1647-1654.

2889. Amyraut (Moïse). 1596-1664. *Apologie pour ceux de la religion sur les sujets d'aversion que plusieurs peuvent avoir contre leurs personnes et leur religion*, Saumur, 1647, in-12°. — Aut. édit. : Charenton, 1648.

Après avoir étudié le droit et la théologie, Amyraut, pasteur à Saumur, écrivit de nombreux ouvrages dont certains peuvent intéresser l'historien. Si le style est lourd et pénible, l'auteur ne manque pas de jugement et de bon sens. Il se propose de montrer, par de nombreuses raisons, que les guerres religieuses ont été justes. Mais, contrairement à La Milletière avec qui il fut toujours en discussion, il ne va pas jusqu'à reconnaître aux protestants le droit de se révolter contre leurs princes : si ces derniers se montrent persécuteurs, l'Évangile recommande seulement de subir la tourmente avec résignation et en prenant du courage dans la prière.

2890. Drelincourt (Charles), 1595-1669. *Avertissement sur les disputes et les procédés des missionnaires*, Charenton, 1654, in-8°, 230 p. — Aut. édit. : Genève, 1655.

Drelincourt (n° **2722**) proteste contre la façon d'agir des missionnaires envoyés dans les provinces pour convertir les réformés et les accuse de répandre librement des écrits dans lesquels ils exposent leurs objections au protestantisme : il proteste aussi contre la foule de ceux qui les aident et cherchent seulement à soulever des controverses pouvant engendrer du désordre et troubler la tranquillité publique. Puis il explique longuement les imputations adressées aux réformés par les missionnaires et donne à cet égard des détails précis. A son tour, il pose 450 questions à ses adversaires et leur demande d'y répondre sans détours. — Ouvrage intéressant.

5° *La Fronde*, 1648-1653.

2891. Renaudot (Théophraste). *Réponse... à l'auteur des libelles intitulés Avis du gazetier de Cologne à celui de Paris. Réponse des

peuples de Flandre au donneur d'avis français, et Réfutation du correctif des ingrédients, etc., Paris, 1648, in-4°, 176 p.

Réponse fort vive du fondateur de la Gazette qu'il défend avec énergie. Critique très détaillée avec, parfois, des extraits des ouvrages incriminés. La réfutation du premier pamphlet comprend, à elle seule, 138 p.

2892. *Triolets sur les maltôtiers*; dans recueil n° **2379**.

L'auteur de cette chanson s'acharne contre les financiers et demande à la reine régente de délivrer la France de ces « tigres » : — Le bien est chez les partisans — Et chez le peuple l'indigence.

2893. *Bibliographie des Mazarinades*, pub. p. C. Moreau, Paris, 1850, in-8°, 3 vol. (S. H. F.).

Ouvrage essentiel, surtout pour la période qui s'étend d'avril 1648 à la fin de l'année 1652. On y trouve, dressée par ordre alphabétique, une liste de 4,082 écrits et une liste additionnelle comprenant 229 numéros. Les ouvrages signalés ne sont pas exclusivement des pamphlets ou des œuvres de parti pris : ce sont aussi des actes officiels, par exemple lettres du roi, arrêts des Parlements, etc. Les plus importants d'entre eux sont analysés et appréciés : si les auteurs sont connus, leur biographie est faite, tout au moins, d'une façon succincte. — Ample introduction de LXIV pages, — liste alphabétique des imprimeurs et libraires, — liste chronologique des Mazarinades citées, — table analytique.

Les écrits mentionnés dans cet ouvrage ont été publiés entre avril 1648 et 1660 : mais les dernières années du ministère de Mazarin sont fort peu représentées. Dans cette masse innombrable, l'éditeur ne pouvait prétendre éviter les omissions : aussi, après l'apparition de son ouvrage, a-t-il été fait des suppléments dont nous allons indiquer les principaux.

C. Moreau, *Supplément à la Bibliographie des Mazarinades*, pub. dans *Bul. Bib.*, 1862, p. 786-829, et 1869, p. 61 : 209 et 90 numéros.

J. Ed. Gardet, *Détails bibliographiques sur la collection des Mazarinades de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*, dans *Bul. Bib*, 1862, p. 1148-1151 : pas de liste, mais détails sur cette collection qui comprend environ 6,000 pièces.

E. Labadie, *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades*. Paris, 1904, in-8° (ext. de *Bul. Bib.*, 1903 et 1904) : 346 numéros pour la Fronde bordelaise.

Feillet, édit. des *Œuvres* du cardinal de Retz, t. II, appendice II, p. 660 et sq. : relatif aux pamphlets de 1649.

P. Gaffarel, *La Fronde en Provence*, dans *Rev. hist.*, t. II, p. 61 : liste de 33 pièces, de 1649 à 1652, se rapportant à l'histoire de la Fronde provençale et tirées d'un recueil factice conservé à la bibliothèque de la ville de Marseille ; — liste d'une quinzaine d'autres pièces qui ne sont pas dans ce recueil, mais que Gaffarel a retrouvées.

Ph. Van der Hœgen, *Supplément à la Bibliographie des Mazarinades*, dans *Bul. Bib. Belg.*, 1859, t. XV, p. 384-395 : plusieurs rectifications et des additions.

E. Socard, *Supplément à la Bibliographie des Mazarinades*. Paris, 1876, in-8° (ext. de *Cab. Hist.*, t. XXII) : d'après un recueil de Bouhier appartenant à la bibliothèque de Troyes : 102 pièces, de 1649 à 1652.

Knüttel, *Catalogus van Pamfletten-verzameling berustende in de Koninklijke Biblioteek*, La Haye, 1889-1903 : v. le tome I, 2e partie, et le tome II, 1re partie : collection nombreuse.

Abadie, *Bibliographie des Mazarinades bordelaises*, Bordeaux, 1903, in-8°.

Mazarinades normandes, pub. p. la Société rouennaise des Bibliophiles : en tout, 28 pièces.

Tamizey de Larroque, *Mazarinades inconnues*, Paris-Bordeaux, 1879, in-8°, 141 p. Pièces qui sont dans un recueil conservé dans la bibliothèque du grand séminaire de Bordeaux et se rapportant surtout à d'Épernon : *La querelle de la ville de Bordeaux avec M. le duc d'Épernon*, 1650, — *Le songe du duc d'Épernon étant à Cadillac après sa sortie de Bordeaux*, — *L'histoire poétique des exploits admirables du duc Bernard d'Épernon avec l'arrivée de Madame la princesse en Guyenne*, — *La gazette croustilleuse et facétieuse contenant la rencontre et entretien de Mazarin, Carnaval et Carême sur la frontière de France*, — *L'amour des Bordelais envers messieurs les Princes*, — *Récit et véritables sentiments sur*

les affaires du temps, — *L'oraison funèbre sur la mort du duc d'Épernon*. — En plus, liste de 94 pièces qui sont à la bibliothèque du même grand séminaire.

Nous devons signaler, outre les Mazarinades que possède la B. N., les collections de la B. A., de la B. Sorb. et surtout celle de la B. M. (constituée et augmentée par A. d'Artois).

2894. *Choix de Mazarinades*, pub. p. C. Moreau, Paris, 1853, in-8°, 2 vol. (S. H. F.).

Publication, intégrale ou en extraits, de 95 pièces, qui sont pour la plupart de l'année 1649 : notes explicatives de l'éditeur. Recueil commode qui permet d'éviter des recherches souvent difficiles. Compléter avec la publication de Tamizey de Larroque (n° précédent) et avec les suivantes.

2895. *Le prince ridicule*, 1650, pub. p. J. Delpit, Bordeaux, 1873, in-8°, 24 p.

Poésie contre le duc d'Épernon et ses prétentions nobiliaires : très violent, n'hésite pas devant les termes grossiers.

2896. *Un curé bordelais*, 1650, pub. p. J. Delpit, Cholet, 1880, in-8°, 129 p. (ext. de *Tab. Guy.*, 1878, t. III, p. 84-240).

Le curé Louis Bonnet, adversaire de d'Épernon et de Mazarin, étant mort en 1650, son ami, Jean Olivier Du Sault, avocat général au Parlement de Bordeaux, composa son *Éloge funèbre*, dans lequel il ne ménageait pas le premier ministre. A cette attaque répondit un royaliste bordelais par le pamphlet indiqué, qui fut brûlé sur l'ordre du Parlement de Bordeaux. De là une polémique : — réplique de Du Sault par l'*Apologie pour le Parlement de Bordeaux*, — riposte de l'abbé royaliste Lancelot de Mullet par le *Jugement du curé bordelais pour servir à l'histoire des mouvements de Bordeaux*. L'éditeur publie les quatre pamphlets et l'arrêt.

2897. Bochart (Samuel), 1599-1667. *Lettre à M. Morley, chapelain du roi d'Angleterre, pour répondre à trois questions*, Paris, 1650, in-4°, 87 p., en latin. — Trad. française, même année, 117 p.

Neveu de Pierre Dumoulin, ayant fait des études philologiques et théologiques à Paris, Sedan et Saumur, Bochart fut pasteur à

Caen. Il divise son ouvrage en trois parties et traite de l'ordre épiscopal et presbytérien, des appellations des jugements ecclésiastiques, et du droit et de la puissance des rois. Sur ce dernier point, il est un fervent adepte de la monarchie absolue : les rois ne dépendent que de Dieu seul, et c'est un crime d'attenter à leur vie. Ceci est écrit pendant la Fronde et après l'exécution de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Voir : — *France protestante*, 2e édit., 1879, t. II, p. 654-655 ; — Galland, *Quid Samuel Bochartus de jure regum anno 1650 disseruerit*, Alençon, 1897, in-8°, 107 p.

2898. *Les principes, fondement et gouvernement d'une république*, pub. p. de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. V, p. 256-278 : ext. dans Cousin, *Histoire de Madame de Longueville pendant la Fronde*.

Ce manifeste (B. N., portefeuille du prince de Condé, n° 6731) fut rédigé et répandu dans l'ouest et le sud de la France par deux agents anglais, Saxeberry et Arundel : il fut remis en 1652 au prince de Conti. Il expose les moyens d'organiser en France un gouvernement républicain : souveraineté populaire avec une assemblée élue, tolérance religieuse, pas d'obligation du service militaire, élection de tous les fonctionnaires, etc.

6° *Traités de propagande politique*, 1648-1658.

2899. Galland (Auguste). *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre, contenant le droit du roi au royaume de Navarre.... le droit particulier du roi comme seigneur des villes et châtellenies de Dunkerque, de Bourbourg et de Gravelines en Flandre et comme seigneur châtelain de Lille*, etc., pub. p. l'oratorien Augustin Galland, fils de l'auteur, Paris, 1648, in-f°.

Galland (n° **2743**) a composé un recueil de pièces et de preuves, qui ne concernent pas toutes le moyen âge, mais vont jusqu'au temps présent. Il l'a divisé en deux parties : l'histoire proprement dite en deux livres et 291 p., et les preuves en 175 p. (peu du XVIIe siècle). Dans l'avertissement, il cite les sources auxquelles il a puisé : historiens espagnols, trésor des chartes, cabinets de

Brienne, Dupuy, Godefroy, et documents qu'il possédait lui-même. Fait sérieusement, ce livre est un traité destiné à faire connaître les droits du roi et à diriger l'opinion en faveur de la politique gouvernementale.

2900. Sorel (Charles), sieur de Souvigny. *Divers traités sur les droits et les prérogatives des rois de France*, Paris, 1666, in-12°, 244 et 209 p.

Dans cet ouvrage, Sorel a réuni les mémoires qu'il avait écrits pour soutenir la politique royale. Ils sont au nombre de quatre : 1° *Des droits du roi sur la Flandre* : Sorel parle de la guerre présente, mais ne mentionne pas le traité des Pyrénées : il a donc écrit avant 1659. — 2° *De la dignité et des prérogatives du roi de France et de sa préséance sur les autres* : composé en 1662 pour combattre les prétentions des Espagnols en matière de préséance et complété par le procès-verbal de la déclaration que vint faire en France le marquis de La Fuente. — 3° *De la préséance de l'empereur sur les rois et qu'il ne la doit point avoir sur le roi de France* : même genre que le précédent, mais on ne peut déterminer la date précise. — *Remarques sur la Lorraine pour montrer quels sont les princes qui l'ont possédée depuis l'établissement de la monarchie française et les droits que le roi y peut prétendre* : Sorel parle ici du traité conclu avec le duc de Lorraine, il a donc écrit en 1662 (v. B. N., Lb[37], 3471).

7° *Les troubles de Marseille*, 1650-1660.

(Complément à la bibliographie des *Mazarinades*.)

2901. *Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille le 29e d'août 1650 et des feux de joie qu'on y a faits sur la nouvelle de la naissance de Monseigneur le Prince*, 1650, in-8° (deux édit.).

A propos de la surprise de Notre-Dame de la Garde. Pamphlet hostile non seulement aux consuls, mais à la ville elle-même. Ton très violent. Écrit au moment où est rappelé le gouverneur de Provence, le comte d'Alais, qui avait été au contraire bien accueilli à Toulon.

2902. AUDIFFRET (D'), avocat au Parlement. *L'immuable fidélité de la ville de Marseille*, 1658, in-12°, 34 p.

Tentative de justifier la révolution qui a éclaté.

2903. CORDIER (Lazare DE), avocat. *La fidélité de Marseille*, 1658, in-12°, 10 p.

Même but et même genre.

2904. LE ROY (W.). *Relation véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis le 13 et le 19 juillet 1658 jusqu'à présent*, 1658, in-4°.

En faveur de la ville. — V. chapitre *Histoire locale et provinciale*.

2905. *La justification de l'état nouveau de la ville de Marseille au mois d'août 1658*, 1658, in-12°, 28 p.

Publié par l'ancien parti Valbelle pour justifier la révolution, et les auteurs des troubles, Niozelles, La Salle, etc. On reproche au consul La Baume de sacrifier les libertés de la ville.

2906. *Réponse à la pièce intitulée La justification....* 1658, in-12°, 11 p.

Provient du parti du consul La Baume : on incrimine les prédécesseurs de celui-ci, qui ont commis toutes les fautes, et on attaque les auteurs des troubles. Ce pamphlet a été quelquefois attribué au chevalier J. B. de Valbelle († 1681).

2907. RUFFI (Antoine DE). *Justification de l'innocence calomniée*, 1658, in-12°.

Violente réfutation du pamphlet précédent.

2908. *Réplique à la pièce intitulée Répartie à la réponse à la justification de la ville de Marseille*, 1658, in-12°, 39 p.

Reprend les mêmes idées que celles exprimées dans le n° **2906**.

8° *La fin de Mazarin*, 1661.

2909. *Chanson sur la mort de Mazarin* : dans recueil n° **2379**, p. 89-90.

Amertume : reproches au cardinal pour sa duplicité et son avarice; on doit donner à Mazarin de l'eau bénite parce qu'il en a assez distribué pendant toute sa vie.

2910. *Le tableau de la vie et du gouvernement...* : v. n° **2830**.

V. — DE 1661 A 1679.

1° *Recueils.*

2911. *Le nouveau siècle de Louis XIV* : v. n° **2379**.

2912. *Anecdotes diverses...* : v. n° **2656**.

2913. Il a été composé en Hollande, à diverses dates, des recueils réunissant un certain nombre de pièces. Leur importance est minime, parce que le plus souvent ce sont des entreprises de librairie, qui ont un but exclusif, celui d'exciter la curiosité et, par suite, la vente. De ce nombre, par exemple, sont les ouvrages suivants : *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne*, 1663, — *Recueil de quelques pièces nouvelles galantes tant en prose qu'en vers*, 1663, 1664, 1667, 1670, 1684, — *Recueil historique contenant diverses pièces*, 1666, — *Recueil de pièces nouvelles de ce temps*, 1674 (celui-ci est surtout dirigé contre le pamphlétaire Lisola).

2° *Procès Fouquet*, 1661-1664.

2914. PELLISSON (Paul), 1624-1693. Le rôle de Pellisson (n° **646**) est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le préciser : ses écrits, dictés par une fidélité inaltérable, ont eu pour but d'émouvoir l'opinion en faveur du surintendant déchu.

— *Discours au roi, par un de ses fidèles sujets, ou première défense de M. Fouquet*, slnd., in-4°, 59 p.

Deux motifs poussent Pellisson à écrire ce discours : l'admiration pour le roi qui est le plus grand de tous les souverains, et la juste compassion dont il est touché pour le plus infortuné de ses sujets. Appuyant sa démonstration sur de nombreux textes auxquels il renvoie, il conteste la légalité de la commission qui a été réunie et demande que l'on renvoie le surintendant devant ses juges naturels. Si on ne le fait pas, il n'a plus qu'à s'adresser à la bonté, à la clémence, au cœur vraiment royal de Louis XIV. Il passe alors à la discussion détaillée des charges relevées contre Fouquet et conclut en faisant appel à la bienveillance du roi.

— *Seconde défense de M. Fouquet*, slnd., in-4°.

Pellisson répond à ses adversaires et examine avec soin les cinq objections qu'ils ont formulées contre Fouquet : il espère dans la clémence du roi.

— *Considérations sommaires sur le procès de M. Fouquet*, slnd., in-4°.

Pellisson soutient que le surintendant a été privé des moyens de se défendre et il indique quels sont ces moyens légaux.

— *Suite des considérations sommaires*, slnd., in-4°.

L'auteur proteste contre la compétence, que le surintendant n'a pas voulu reconnaître, de la chambre de justice. Jugera-t-elle donc par contumace? Tout s'y oppose.

Toutes ces pièces se trouvent réunies dans l'édit. des *Œuvres diverses* de Pellisson, 1735, in-12°. On a publié aussi : *Recueil des défenses de M. Fouquet*, sl. ou Amsterdam, 1665-1668, 14 vol. in-12°.

Voir : — chapitre *Histoire politique et militaire*.

2915. *Fuquetius in vinculis*, dans *Tableau de la vie...*, n° **2830**.

Poésie latine attribuée à Gervaise : s'élève contre le traitement infligé à Fouquet.

2916. *Chanson*, dans le recueil n° **2195**, p. 86-88.

Passe en revue certains juges, attaque Pussort, approuve d'Ormesson.

2917. *L'homme de conscience au roi, sur le sujet de plusieurs libelles qui ont été mis au jour pour la justification de M. Fouquet*, slnd. (1663?), in-4°, 38 p.

En réalité, c'est un pamphlet dirigé contre les mémoires de Pellisson, qu'il réfute point par point. L'auteur examine avec une partialité passionnée les injustices commises par Fouquet et sa famille contre des personnes qu'il désigne, et déclare qu'aucune pitié ne doit prévaloir : « La sévérité a commencé par la détention de M. Fouquet : elle doit se terminer par le châtiment exemplaire de tous les adhérents ou ses semblables. » — V. aussi n° **2931**.

2918. *Avis sur les principaux points contenus dans les libelles*

exposés au public pour la justification de M. Fouquet, slnd., in-4°.

Même genre que le précédent.

2919. BRIAND (DE). *Très humble remontrance faite au roi, d'un style respectueux, burlesque, sérieux et de carnal, concernant les concussions et les malversations commises par les financiers, partisans et traitants*, Niort, 1662, in-8°, 89 p.

Ce premier président en l'élection de Niort se déclare l'officier le plus mal traité par les partisans et veut faire éclater son ressentiment. Son pamphlet débute par une poésie à propos de la chambre de justice, nouvellement établie, qu'il approuve avec énergie. Puis vient une violente diatribe contre Fouquet. Enfin, l'auteur parle de toutes sortes d'abus dans un langage extraordinaire, duquel ne sont pas exclus les jeux de mots. Malgré ces défauts, l'ouvrage est intéressant et amuse parfois.

2920. *Le livre abominable de 1665 qui courait en manuscrit parmi le monde sous le nom de Molière*, pub. p. L. A. Ménard, Paris, 1883, in-12°, 2 vol.

L'éditeur attribue à Molière cette comédie politique en vers sur le procès du surintendant. Ce sont des dialogues divisés en entretiens. Ils sont dirigés contre ceux qui ont poursuivi la perte de Fouquet, en particulier Colbert et Séguier : le premier n'est qu'un fourbe, le second un complaisant servile.

3° *Libelles contre des personnes*, 1662-1676.

2921. *Chanson* contre l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon : dans recueil n° **2379**, p. 81-83.

Attaque les mœurs privées, peu canoniques, du prélat : — Il fait tout ce qu'il défend — A Paris comme à Rouen. — Autre chanson, p. 84-85. — On publiera plus tard en Hollande, 1695, un *Abrégé de l'histoire de François de Harlay, archevêque de Paris*, qui est, lui aussi, une satire fort vive.

2922. ROULÈS (Pierre). *Le roi glorieux au monde*, 1664 : réimpression, sur l'exemplaire unique, par P. Lacroix, Genève, 1867.

Le curé de Saint-Barthélemy fulmine contre Molière, dont le

Tartuffe vient d'être interdit. Il invective ensuite les protestants et se refuse à considérer Turenne comme un serviteur du roi, parce qu'il « n'est point de la religion véritable et catholique qu'il faut nécessairement professer pour être agréable à Dieu et se sauver ».

2923. *Louis XIV donnera les grandes marionnettes dans la plaine de Moret* : pamphlet qui fut affiché. — *Parallele des sieges de La Rochelle et de Moret, faits par les rois Louis XIII et Louis XIV* : pamphlet qui fut distribué dans les maisons. — V. Clément, édit. des *Lettres... de Colbert*, t. II, p. CCXIX à CCXXIII ; — Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. XXVIII, p. 34, note 3.

2924. *L'évêque de cour opposé à l'évêque apostolique*. Cologne, 1674, in-12°. — *Premier extraordinaire de l'évêque de cour, touchant la domination épiscopale exercée dans le diocèse d'Amiens*. s1., 1674, in-12°. — Aut. édit. : Cologne, 1675.

L'auteur de ces pamphlets violents serait Jean Lenoir. Il accuse l'évêque d'Amiens, Faure, d'être concussionnaire et simoniaque, et d'exercer dans son diocèse une domination sans limites.

2925. *Remarques sur la réponse donnée à M. de Puffendorf au nom de l'Empereur le 8 de mars sur le sujet de l'enlèvement de M. le prince Guillaume de Furstenberg*, dans *Recueil de pièces nouvelles de ce temps* (n° **2913**), 95 p. — *Traité sur l'enlèvement de M. le prince de Furstenberg*. Villefranche (Hollande), 1676, in-12°. — Compléter avec le catalogue de la B. N., t. II, p. 244ª, Lb37.

4° *La cour*, 1665-1668.

2926. Bussy (Roger de Rabutin, comte de), 1618-1693. *Histoire amoureuse des Gaules*.

Bussy-Rabutin paraît avoir commencé à composer en 1660 des nouvelles, destinées à satisfaire la curiosité perverse et la malice aiguë de certaines dames de la cour. Pendant cinq ans, ces récits, alertement et spirituellement écrits, coururent sous le manteau : en 1665, ils furent imprimés, eurent un immense succès qui persista et Bussy-Rabutin fut envoyé en disgrâce définitive.

Les éditions de ce pamphlet ont été fort nombreuses, sl., Liége, Paris et Londres, Amsterdam, Bruxelles, La Haye, une vingtaine au moins : 3 en 1665, 2 en 1666, plusieurs sd., une en 1671, 2 en 1677, une en 1680-1681, 1695, 1700, 1708, 1710, 1754, 1777, 1780-1781. Les éditions modernes, faites à Paris, sont les suivantes : tome II des *Mémoires*, édit. Lalanne, p. 307-446 ; — édit. de 1829, 3 vol. in-8° ; — édit. Boiteau et Livet, 1856, 4 vol. in-12° ; — édit. Poitevin, 1857, 2 vol. in-12° ; — édit. de 1868, Paris, Garnier, 2 vol. in-12°.

Le succès de cet ouvrage fut tel que les libraires lui adjoignirent bientôt des œuvres similaires, mais bien inférieures, et il se forma ainsi peu à peu de véritables recueils, soit avec le simple titre du pamphlet de Bussy, soit avec des titres différents, par exemple en 1680, en 1688, en 1734, en 1737. Pour n'avoir pas à revenir sur ces nombreux écrits, indiquons ce que contient l'édition de 1754 : elle renferme la plupart d'entre eux et certains autres qui appartiennent à la période suivante, réunis en cinq vol. in-12°.

1, *Histoire amoureuse des Gaules* ; — 2, *Le Palais royal ou les amours de Madame de La Vallière* (inexact) ; — 3, *La déroute et l'adieu des filles de joie de la ville et fauxbourgs de Paris* ; — 4, *La requête des filles d'honneur présentée à Madame de La Vallière* ; — 5, *La princesse ou les amours de Madame* ; — 6, *Junonie ou les amours de Madame de Bagneux* ; — 7, *Les fausses prudes ou les amours de Madame de Brancas et autres dames de la cour* ; — 8, *Les vieilles amoureuses* ; — 9, *Les amours de la maréchale de La Ferté* ; — 10, *La France galante ou les amours de Madame de Montespan* ; — 11, *Le perroquet ou les amours de Mademoiselle* ; — 12, *Le passe-temps royal ou les amours de Mademoiselle de Fontanges* ; — 13, *Suite de la France galante ou les amours de Madame de Maintenon sur de nouveaux mémoires très curieux* ; — 14, *Le divorce royal ou guerre civile dans la famille du grand Alcandre* ; — 15, *La France devenue italienne avec les derniers dérèglements de la cour* ; — 16, *Amours de Monseigneur le dauphin avec la comtesse du Roure.*

Que valent en réalité ces libelles? A propos de ceux qui concernent Madame, Boislisle (v. n° suivant) leur dénie toute sorte d'importance. Ce jugement catégorique apparaît comme trop

sévère. Il convient de distinguer entre l'œuvre de Bussy et les autres. La première a, tout au moins, le mérite littéraire : de plus, en laissant de côté l'intention qui a poussé l'auteur à donner des détails souvent scabreux, elle nous fournit en réalité des renseignements sur la moralité de la seule partie importante de la nation, la cour, au début du règne personnel de Louis XIV. Cette frivolité, ce dévergondage, qu'elle nous décrit amplement, sont des indications utiles que l'historien peut retenir. Au contraire, dans les autres œuvres, il ne pourra guère rencontrer que des détails infimes : mais il sera curieux pour lui de constater que certaines anecdotes, rapportées dans ces libelles, ont encore cours aujourd'hui.

Voir, pour Bussy, bibliographie au nº **1146**. — Pour le pamphlet et ses édit., Walckenaër, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. II, p. 401 ; — Willems, *Les Elzevier*, nº 2012 ; — J. Chenu, *Bul. Bib.*, 1847, p. 578 ; — Janmart de Brouillant, *Bul. Bib.*, 1887, p. 555-571 (étude détaillée) ; — Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édit., t. I, 1422 ; — Barbier, *Dictionnaire....*, t. II, 639-641.

2927. *Les amours du Palais royal.*

Ce libelle, composé vers 1665 et imprimé l'année suivante, n'est pas parvenu jusqu'à nous, tous les exemplaires ayant été achetés et détruits sur l'ordre de Madame contre qui il était dirigé. Il a été écrit d'autres pamphlets du même genre contre la duchesse d'Orléans. Par exemple le nº 2 (nº **2926**) ; — *Histoire de l'amour feinte du Roi pour Madame*, suite du précédent ; — le nº 5 (nº **2926**), écrit avant la mort du comte de Guiche ; — *Les amours de Madame et du comte de Guiche*, imprimé vers 1667 en Hollande, où Charles Patin fut envoyé par Daniel de Cosnac pour retirer 1,800 exemplaires de la circulation (récit différent dans les *Mémoires* de D. de Cosnac et récit fantastique dans ceux de l'abbé de Choisy). Ces pamphlets parurent d'ailleurs sous des titres divers.

Voir, pour l'appréciation, Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. VIII, appendice 18, p. 598-600 ; — de Laborde, *Le palais Mazarin* ; — Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. III, p. 334, note.

2928. *Carte géographique de la cour*. Cologne, 1667, in-12º. — Aut. édit. en 1668 : Cologne, Amsterdam, Bruxelles, 78 ou 80 p. — Réimprimée dans les édit. Boiteau et Poitevin de l'*Histoire amou-*

reuse des Gaules et dans l'édit. P. Pâris des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IV.

L'auteur probable est le frère de Condé, Armand de Conti, avec la collaboration de Bussy-Rabutin, qui avait servi sous ses ordres en Catalogne. C'est une carte faite à l'imitation de la Carte du Tendre que Mlle de Scudéry avait insérée dans son roman *Clélie* : en réalité, satire méchante, ordurière même, contre les dames de la cour.

Voir : — de Laborde, *Le palais Mazarin*, p. 204, note 142; — Janmart de Brouillant, *L'état de la liberté de la presse en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1888, in-4°, p. 66 et sq. (analyse).

2929. *Le portrait de Mademoiselle D. L. V.* (de La Vallière), *ajoutées les devises sur les armes de M. Colbert*, Fribourg (Hollande), 1668, in-12°, 24 p.

Mi-prose mi-vers : bien peu important. — Il paraîtra aussi : *Vie de la duchesse de La Vallière*, Cologne (Hollande), 1704, in-12°. — Aut. édit. : 1708, 1757. En réalité, cet ouvrage ne contient que des copies de nombreux passages du pamphlet n° 2, signalé au n° **2926**.

2930. *Lupanie ou Maximes d'amour de M. T. P.*, Cologne (Hollande), 1668, in-12°.

Contre Madame de Montespan : attribué quelquefois à Pierre Corneille de Blessebois, auteur d'ouvrages similaires.

2931. *Le catéchisme des courtisans ou les questions de la cour et autres galanteries*, Cologne (Hollande), 1668, in-12°, 35 p. — Aut. édit. : 1669, 1672.

Il y a ici toutes sortes de choses : par exemple, une instruction à la loi mazarine, un catéchisme à l'usage de la cour ecclésiastique de France contre le jansénisme, la passion de M. Fouquet, le confiteor du même, etc. Le meilleur est le quatrain suivant relatif à Fouquet, Le Tellier et Colbert : — Le petit écureuil est pour toujours en cage, — Le lézard plus rusé joue mieux son personnage, — Mais le plus fin de tous est un vilain serpent — Qui s'avançant s'élève et s'avance en rampant. — Cf. n° **2998**.

2932. *La campagne de la reine ou lettre galante écrite à des*

dames de la cour de Monseigneur, sl. (Hollande), 1668, in-12°, 22 p.
Insignifiant.

2933. *Amours des dames illustres de notre siècle*, Cologne (Hollande), 1680, in-12°. — Aut. édit. : 1682 (384 p.), 1691, 1694, 1700, 1708, 1709, — sd. (1734? en 2 vol).

C'est un des recueils que nous avons signalés plus haut. Il contient les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 (n° **2926**) et, en plus, l'*Histoire de l'amour feinte*... (n° **2927**).

2934. *La France galante ou histoires amoureuses de la cour*, Cologne, 1688, in-12°, 504 p. — Aut. édit. : 1689, 1695, 1696, 1706, 1709, 1736, sd. (1737 en 2 vol).

Autre recueil du même genre. Il contient les n°s 8, 9, 10, 13, 14 et 15 (n° **2926**). Dans l'avis au lecteur, on lit : « Tu verras l'intrigue de plusieurs personnes de qualité que tu seras bien aise d'apprendre. La lecture ne t'en ennuiera pas d'ailleurs par le style qui est assez aisé » : c'est beaucoup dire. D'après Gérard Gailly (*Bussy-Rabutin*, Paris, 1909), ce recueil aurait été composé par des écrivains payés par Lenet qui était au service de Condé : celui-ci, ennemi de Bussy, aurait voulu le desservir de cette façon.

5° *Traités de propagande politique*, 1662-1667.

2935. Godefroy (Denis), 1615-1681. *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du roi de France*, Paris, 1665, in-f° ou in-12°. — Aut. édit. : Amsterdam, 1665, — Paris, 1681, 1689.

Cet ouvrage, qui a été quelquefois attribué à Hugues de Lionne, mais sans preuves suffisantes, est un abrégé de celui de Dupuy (n° **2779**). Sur l'ordre de Séguier, Denis Godefroy a résumé le livre pour lequel son père Théodore avait donné sa collaboration à Dupuy. Mais ce traité a été publié seulement au moment de la mort du roi d'Espagne Philippe IV : il expose les usurpations commises par la maison d'Autriche au détriment de divers états, fait ressortir les droits du roi de France sur plusieurs pays (Roussillon, Catalogne et Navarre, — Milan, Naples, Sicile et Savoie, — Flandre et Artois, — Bourgogne), et fixe le rang des ambassadeurs, légats, nonces, cardinaux, etc.

2936. SOREL (Charles). *Divers traités...* : v. n° **2900**.

2937. BULTEAU (Charles). *Traité de la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne,* slnd., in-4°. — Aut. édit. : Paris, 1674, in-4°, 144 p.

Bulteau (1626-1710), conseiller secrétaire du roi et de ses finances, a divisé son livre en cinq chapitres. Il montre qu'avant la discussion qui eut lieu en 1558 les rois de France avaient toujours précédé ceux d'Espagne et ceux d'Angleterre, qui marchaient avant les souverains hispaniques : il prouve ensuite qu'après 1558 il en a été de même. Le chapitre v contient le procès-verbal de la déclaration faite par le marquis de La Fuente (24 mars 1662) et le récit de ce qui s'est passé pendant cette audience. — Comparer avec l'un des traités du livre de Sorel, n° précédent.

2938. AUBERY (Antoine), 1616-1695. *Dissertation historique et politique sur le traité entre le roi de France et de Navarre et le duc Charles touchant la Lorraine en 1662*, sl., 1662, in-4°, non paginé (23 f.). Pub. aussi sous le titre : *Traité des droits du roi sur la Lorraine.*

Aubery (n^os^ **627** et **644**) soutient en neuf chapitres les idées suivantes. La Lorraine n'est pas un membre de l'empire d'Allemagne, mais du royaume de France : le souverain français est le véritable empereur des Romains; il a toujours eu la prééminence sur les empereurs. La Lorraine, en somme, lui appartient d'après le droit public, le droit des gens et le droit civil. Aubery, pour rendre sa démonstration efficace, cite, en marge, de nombreuses références et s'appuie sur les auteurs anciens et modernes : il a ainsi composé une dissertation juridico-historique très solide. — V., chapitre *Sources étrangères*, les réponses allemandes.

2939. AUBERY (Antoine). *Des justes prétentions du roi sur l'Empire,* Paris, 1667, in-4°, 159 p.

Ce livre d'Aubery (n° précédent) est devenu en quelque sorte classique : il complète ceux de Cassan, de Besian-Arroy et de Dupuy et il est véritablement le manifeste officiel des prétentions de la monarchie française. Suivant la même méthode que dans l'ouvrage précédent, Aubery indique ses sources et inscrit des titres en marge pour que l'on puisse suivre aisément la discussion. Son traité com-

prend trois parties de caractère différent. La première est d'ordre juridique : l'auteur, après avoir signalé que la monarchie française sous Louis XIV est la même que sous Clovis, déclare que le domaine et les conquêtes des souverains ont toujours été le domaine et les conquêtes des états, et que le domaine et les droits de la couronne ne peuvent être ni aliénés ni prescrits. La seconde partie est historique : le roi de France est légitimement autorisé à annexer la plupart des pays allemands, parce qu'ils étaient « le patrimoine et l'ancien héritage des princes français, ayant été possédés par Charlemagne en tant que roi de France et non point en tant qu'empereur ». La troisième a trait à la dignité impériale, dont les Allemands ont dépossédé la France : la royauté française est supérieure à tout ce qui existe dans le monde, plus ancienne, plus auguste, plus puissante ; à elle doit revenir le titre impérial. La monarchie universelle doit donc être reconstituée soit par Louis XIV, soit par son fils le dauphin. Sur les plaintes des princes de l'Empire, ce discours valut à Aubery quelques mois d'emprisonnement à la Bastille, où il fut d'ailleurs bien traité (v. *J. S.*, mars 1695) : mais il resta comme l'expression de la mégalomanie française et suscita des réponses vives des polémistes allemands : v. chapitre *Sources étrangères*.

2940. *Traité des droits de la reine très chrétienne sur divers états de la monarchie d'Espagne*. Paris, 1667, in-4°, 80 p. : plusieurs édit. — Trad. latine par J. B. Duhamel, — espagnole, — allemande par le jurisconsulte Grutmeïer, à qui Louis XIV accorda mille livres de gratification.

Ce traité a été attribué soit à l'avocat Antoine Bilain († 1672), soit au secrétaire de Turenne Duhan, soit à Guy Joly (n° **798**) : il a été revu, sur l'ordre de Colbert, par Chapelain et Charles Perrault.

Il avait paru tout d'abord : *Renonciation non valable que la reine de France a faite de la succession à la couronne d'Espagne et des pays qui en dépendent*, 1667, in-4°, 4 ou 16 p. : trad. allemande. Du traité lui-même il sera fait un abrégé : *Dialogue sur les droits de la reine très chrétienne*. Paris, 1667, in-12° : trad. italienne, flamande, anglaise.

Le traité lui-même est un traité officiel : le roi l'a fait publier « pour informer toute l'Europe de la justice de ses droits », déclare qu'il a demandé leur avis aux plus réputés professeurs de droit et annonce que, ses vues étant justes, il est décidé à les soutenir au besoin par les armes. Ces vues sur les Pays-Bas espagnols sont en effet appuyées sur le droit de dévolution qui doit empêcher ces pays de revenir à la couronne d'Espagne après la mort de Philippe IV : « Comme roi il se sent obligé d'empêcher cette injustice, comme mari de s'opposer à cette usurpation, comme père d'assurer ce patrimoine à son fils. » Suit la discussion qui prend pour point de départ la question des renonciations de 1659. Elle est technique et appuyée sur des textes cités en marge : elle est fondée sur l'idée générale suivante : « La coutume règle la succession des souverainetés, quand il n'y a pas de loi particulière qui la défère. » Après ces généralités, l'auteur aborde la question de détail et précise les droits de la reine en deniers, en joyaux, en fonds et en souveraineté et il conclut que les rois, comme les sujets, doivent se soumettre aux lois établies.

Ce traité fit une énorme impression et donna lieu à une vive polémique, soit en France, soit au dehors : v. ci-dessous le paragraphe 6° et le chapitre *Sources étrangères*.

2941. Bourzeis (Amable de), 1606-1671. *LXXIV raisons qui prouvent plus clair que le jour que la renonciation de la reine de France est nulle*, slnd., in-12°, 43 p.

Favori de Richelieu qui le fit entrer à l'Académie, puis de Colbert, l'abbé de Bourzeis composa ce petit traité théorique à propos des droits de la reine. Il l'a divisé en trois parties : les soixante-quatorze raisons, — les vingt objections que peuvent faire les Espagnols, — les réponses à ces objections. La conclusion est : « Ces raisons sont tellement convaincantes qu'il n'y a point d'homme, quelque jaloux et ennemi de la France qu'il puisse être, qu'il n'en soit persuadé, pourvu qu'il lui reste quelque rayon d'équité et de sens commun. »

V. : — Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*; — Niceron, *Mémoires*, t. XXIV.

6° *Politique extérieure*. 1661-1676.

2942. Saint-Évremond. *Discours sur les alliances de France avec l'Espagne*. Paris, 1661, in-12°. — V. n° **1153**.

2943. Frischmann (Johann). *Des Aller-Christlichsten Konigs friedhaltendes Gemüth mit den Ständen des Teutschen Reichs*. 1662.

Frischmann (n° **2859**) soutient ici que, en allant en Alsace, le roi de France a voulu montrer son désir de la paix et n'a aucun motif de vouloir l'abaissement de l'Allemagne. Il suggère l'idée de la création d'un neuvième électorat en faveur d'un prince protestant, le duc de Wurtemberg.

Voir : — Zwiedineck-Südenhorst, *Die öffentliche Meinung... im Zeitalter Ludwigs XIV*, Stuttgart, 1888, in-8°, p. 17.

2944. Frischmann. *Triumphus honoris cetero Christiani orbis reges præeminenti omnes Christianissimo Galliarum regi Ludovico XIV summus et unus*, 1662, in-4°.

Éloge extrême de Louis XIV, daté d'avril 1662 : le roi de France est au-dessus de tous les autres. — V. n° précédent.

2945. Frischmann. *Pietas Francica seu Francorum regum, heroumque in Ecclesiam et Summos Pontifices merita, et horum in reges injuriæ et odia, diversis elogiis omnium in Europa Principum exposita oculis*, in-4°.

Encore panégyrique du roi de France : semble dater de 1662, au moment où devenait aigu le conflit entre Louis XIV et la papauté. — V. n^os^ précédents.

2946. *Les risées de Pasquin ou l'histoire de ce qui s'est passé à Rome entre le pape et la France dans l'ambassade de M. de Créquy, avec autres entretiens curieux touchant les plus secrètes affaires de plusieurs cours de l'Europe*, Cologne (?), 1674, in-12°.

Cet ouvrage se rapporte aux faits des années 1662-1664 : les risées comprennent 93 p., les six entretiens 248 p., et à la fin est une clef pour comprendre ces entretiens. Les vues de la France sont tournées en ridicule : on se moque de ses menaces et du traité

de Pise; on malmène Louis XIV et ses ministres. On ne peut discerner s'il s'agit d'un pamphlet de source étrangère ou d'un écrit composé par un catholique français mécontent de la politique royale.

2947. SABATIER (Esprit). *Le caducée français sur la ville d'Avignon, comté Venaissin et principauté d'Orange*, Avignon, 1662, in-8°.

Ouvrage d'un avocat, écrit au moment où, pour forcer le pape à céder, Louis XIV fait occuper temporairement Avignon : exposé des droits du roi sur cette ville et les pays voisins et, pour appuyer la démonstration, récit des destinées diverses de la ville d'Avignon.

2948. *Discours de Dunkerque, contenant plusieurs réflexions touchant sa dernière reddition faite par les Anglais, pour servir de réponse à divers arguments objectés et imprimés en Angleterre et ailleurs au préjudice de ce royaume*, Villefranche, 1668, in-12°, 45 p.

Écrit après le rachat de Dunkerque par Louis XIV. Ce traité se compose de deux parties : d'abord la thèse anglaise (arguments pour conserver Dunkerque), puis la thèse française (réfutation des arguments précédents). — Raisonnable.

2949. FERRAND (Jean), 1586-1672. *Epinicion pro liliis, sive pro aureis Franciæ liliis, adversus J. J. Chiffletium victrices vindiciæ*, Lyon, 1663, in-4°, 121 p., plus un index.

Dans son *Anastasis Childerici I...* (Anvers, 1655, in-4°), Jean Jacob Chifflet avait soutenu que les lis n'avaient jamais été le symbole pour les rois de France. Le Père jésuite Ferrand a pris la plume pour défendre les droits de son souverain, à grand renfort de textes, et a dédié son ouvrage au chancelier Séguier. De là, une longue polémique à propos de laquelle on trouve les indications nécessaires dans Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 661-662.

2950. *Mémoire pour instruire certains Français qui publient que les Anglais sont de redoutables ennemis et que nous n'avons jamais rien gagné avec eux, et pour prouver, au contraire, que nous y avons gagné les quatre plus belles provinces du royaume*

et que nous les avons battus les premiers et les derniers. S. l. n. d., in-4°, 4 p.

Le titre de ce mémoire, signé H. D., est long : le contenu est un simple résumé historique, sec et sans valeur.

2951. Joly (Guy). *Remarques pour servir de réponse à deux écrits imprimés à Bruxelles contre les droits de la reine sur le Brabant et sur divers lieux des Pays-Bas*. Paris, 1667, in-12°, 149 p. Trad. latine. — *Suite des remarques....* Paris, 1668, in-12°.

Guy Joly (v. n° **2940**) répond ici aux deux pamphlets de Stockmann (v. chapitre *Sources étrangères*). Il examine les questions du droit de dévolution et du Brabant et conclut que les droits de la reine de France sont incontestables.

2952. Frischmann (Johann). *De publica imperii securitate*. 1668, in-4°, 58 p.

Frischmann (n° **2859**) se montre l'adversaire de l'Empire et le partisan dévoué du roi de France, qui, ayant donné la paix à l'Allemagne, ne songe nullement à la rompre : toute méfiance à cet égard est injustifiée. D'ailleurs, il n'est pas de l'intérêt de Louis XIV d'entamer la guerre, car il aurait contre lui, outre l'Empire, l'Angleterre, la Suède, la Hollande et la Suisse. Si maintenant les états de l'empire veulent être tout à fait rassurés, ils n'ont qu'à faire un « miles perpetuus ».

Voir : — Schmidt (P.), *Mit. österr. Gesch.*, 1907, t. XXVIII, p. 598.

2953. Frischmann. *Media pacis nostro in Imperio conservandæ et reges inter dissidentes restaurandæ*. 1668, in-4°, 20 p.

Frischmann (n° précédent) soutient que la paix de Westphalie interdit à l'Empire de se mêler des affaires de la Franche-Comté ; cela intéresse seulement le duc d'Autriche et non l'Empereur. D'ailleurs Louis XIV, dans les négociations présentes, fait preuve d'une grande modération puisque, abandonnant le terrain légal, il consent à de réelles concessions. On ne peut prétendre qu'il n'est pas l'ami de l'Allemagne, car, dans la dernière guerre, il n'a pas hésité à envoyer du secours à l'Empereur contre les Turcs.

Voir : — Schmidt (P.), *id.*, p. 599.

2954. Jant (Jacques, chevalier de), 1626-1676. *La Méduse*.

bouclier de Pallas, ou défense pour la France, contre un libelle intitulé le Bouclier d'état, traduit du portugais, slnd., in-12°, ou Dijon, vers 1668.

Ce n'est pas une traduction, c'est une réfutation du pamphlet de Lisola (v. chapitre *Sources étrangères*), faite probablement sur l'ordre du roi. Elle comprend une dédicace, — un discours apologétique qui est le canevas de la *Méduse*, — une préface qui en est le résumé, — le discours lui-même. Le chevalier de Jant (n° **1095**) soutient qu'on ne peut reprocher au roi de déchirer les traités, car les Espagnols ont commis d'innombrables fourberies que l'auteur énumère en remontant jusqu'à l'époque de saint Louis. Jant évite toute violence : il préfère la moquerie tantôt spirituelle, tantôt lourde. — Le discours apologétique est pub. p. Tessier, p. 301 et sq., dans son ouvrage sur le chevalier de Jant.

2955. DOUJAT (Jean), 1609-1688. *Apologeticus pro jure reginæ christianissimæ Mariæ-Theresiæ in belgicas hispanicæ ditionis provincias*, Paris, 1668, in-12°.

Cet ouvrage n'est signalé, parmi les œuvres de Doujat, ni dans Pellisson, ni dans Niceron, ni dans Taisand (n° **1138**). Seul Barbier le lui attribue et il a raison, comme le prouve le titre suivant : *Mémoires pour la défense des droits de la reine sur les Pays-Bas catholiques, ou abrégé du traité latin intitulé Apologeticus..., composé par J. Doujat, de l'Académie française, premier professeur de droit canon et historiographe du roi, en 1675*. De ces mémoires, il n'a été composé que la préface, parce que la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle mettait fin à la polémique (in-4°, 8 p.). Doujat a écrit son *Apologeticus* pour répondre aux pamphlets de Stockmann et de Lisola (v. chapitre *Sources étrangères*).

2956. *Apologie pour les Français ou vérification de leur constance*, Cologne (?), 1670, in-12°.

L'auteur anonyme passe en revue les divers peuples : il trouve l'Espagnol fier, l'Italien vicieux, l'Anglais inconstant, l'Allemand épais d'esprit, inhumain, parjure, voleur, orgueilleux, glouton, etc. : il réserve pour le Français toutes les qualité, bravoure, constance, politesse, etc.

Voir : — Schmidt (P.), *Mit. österr. Gesch.*, 1907, t. XXVIII, p. 605.

2957. Frischmann (Johann). *Triumphator Batavicus, anno quo Ludovicus triumphat*, 1672, in-4°, 24 p. — *Batavia triumphata, anno quo summus humanarum arbiter rerum deposuit potentes de sede et exaltavit Francos*, 1672, in-4°, 15 p.

Dans ces deux ouvrages, Frischmann (n° **2859**) n'envisage que les débuts heureux de la guerre de Hollande : en domptant le « lion hollandais », Louis XIV se place au-dessus d'Alexandre et de César. Les Provinces-Unies seront sûrement vaincues et, sous la domination des lys, elles retrouveront le calme et la prospérité.

Voir : — Haller, *Die deustche Publizistik in den Jahren 1668-1674*. Heidelberg, 1892, in-8°, p. 42.

2958. *Réponse d'un bourgeois de Liège au gentilhomme liégeois*, sl., 1672, in-12°, 54 p.

Pamphlet daté du 5 mars et attribué au prince Guillaume de Fürstenberg, client de Louis XIV. Il répond vivement à une des œuvres de Lisola (v. chapitre *Sources étrangères*) : il défend la politique suivie par l'électeur de Cologne vis-à-vis de la France, le passage des troupes de Louis XIV, la vente d'armes et de munitions; il attaque avec violence les Hollandais qui ont troublé la paix de l'Europe. Il conclut en déclarant que l'électeur de Cologne ne rompra pas avec la France.

2959. *Amsterdam hydropique, comédie burlesque par M. P. V. C. H.*, Paris, 1673, in-12°, 52 p.

En vers de huit syllabes : satire contre la Hollande et en faveur de la France : de la gaîté et de la facilité, parfois grossière.

2960. Floupe. *Avis à messieurs des états des Provinces-Unies, où ils verront qu'il leur est très avantageux de se séparer d'avec l'Espagne et de conclure une bonne paix avec la France*, sl. ou Bâle, 1673, in-12°, 47 p.

Polémiste payé par Louvois, Floupe soutient que l'Espagne voit avec plaisir l'affaiblissement de la Hollande qui ne sera plus dangereuse pour elle : car les Espagnols ne recherchent que leur intérêt. La France au contraire a toujours soutenu avec désintéressement les Hollandais. Ceux-ci doivent donc revenir à l'ancienne alliance.

Voir : — le Père Griffet, *Recueil de lettres pour servir à l'histoire militaire de Louis XIV*, t. I, p. 283 et 292.

2961. *Pièces curieuses concernant la neutralité du pays de Liége, avec une relation exacte des violences commises par les Français en la ville de Tongres, le 21 de novembre 1673*, Liége, 1673, in-12°, 55 p. — *Suite des pièces curieuses concernant la neutralité du pays de Liége, avec un dialogue tenu à Liége entre deux cavaliers français, les sieurs Du Buisson et De La Haye, et la dame d'un cabaret et son palefrenier*, slnd., in-12°, 71 p.

Dans ces deux ouvrages sont associés des documents officiels et des pièces de polémique, à propos de la neutralité de Liége. L'auteur de ces recueils semble avoir voulu conserver une stricte impartialité : il insère à la fois des écrits hostiles et favorables à la politique française.

2962. LA FEUILLADE (Georges D'AUBUSSON DE), 1612-1697. *La défense du droit de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, à la succession des couronnes d'Espagne*, Paris, 1674, in-4°, 123 p. — Aut. édit. : 1699.

Conseiller d'état, évêque de Gap, archevêque d'Embrun et enfin évêque de Metz, ambassadeur à Venise, puis en Espagne de 1661 à 1667, Georges d'Aubusson a écrit son ouvrage pendant son séjour à Madrid : il le publie seulement au moment où la maison d'Autriche entreprend la guerre et il le fait dans une double intention, expliquer les motifs de la conduite du roi Très Chrétien et répondre à un pamphlet de Lisola (v. chapitre *Sources étrangères*). Il a pu étudier à Madrid, dit-il, la question de la validité de la renonciation faite par Marie-Thérèse : il a pris comme sources « les lois fondamentales de l'Espagne, les exemples des siècles passés, les jugements solennels du conseil royal de Castille, la suite de l'histoire de cette couronne ». Et il a composé ainsi son traité technique, bourré de faits, solide, mais d'une lecture difficile.

Voir : — Ringhoffer, *Die Flugschriften-Literatur zu Beginn des spanischen Erbfolgekrieges*, Leipzig-Berlin, 1881, in-8° (n'a pas connu la première édit.).

2963. *Considérations sur le contrat de mariage de la reine, pour montrer quel est le droit de Sa Majesté sur le duché de Brabant et sur les comtés de Hainaut, Namur, etc.*, Paris, 1674, in-12°, 110 p.

Les considérations, adressées au roi, forment seulement la première partie de cet ouvrage : elles sont exposées avec lenteur et monotonie, dans un style traînant et quelque peu ennuyeux.

2964. *Dissertation historique et politique sur l'état présent de la chrétienté*. Paris, 1674, in-8°. — Se trouve dans l'édit. du *Politique du temps* de Lisola (v. chapitre *Sources étrangeres*), 1674, in-8°, 505 p., plus les tables : à la suite vient une *Considération historique et politique sur l'état présent de la chrétienté*, 64 p.

La dissertation est une réfutation du pamphlet de Lisola : l'auteur en reproduit le texte et, en face, il expose ses raisons ou, comme il le dit, « des annotations qui expliquent ce qu'il a d'obscur et rejettent ce qu'il a de mauvais, sans aucune passion ». Dans la *Considération*, le même écrivain passe en revue les princes d'Europe, les conjonctures de la guerre, les hypothèses émises ou à émettre, etc., et défend sur un ton modéré la politique française.

2965. *Manifestes de quelques princes de l'empire sur l'état présent de l'Allemagne, suivant la copie imprimée à Liège*. Paris, 1675, in-12°, 130 p.

Malgré le titre, il s'agit d'un ouvrage français qui répond au pamphlet *La France intrigante* (v. chapitre *Sources étrangères*). Il comprend plusieurs parties. — 1° Discours pour servir de préface aux nouvelles éditions des écrits latins touchant les véritables causes des guerres de l'Empire, imprimés à Bonn l'an 1673 : contre ces écrits. — 2° Question sur les véritables causes des troubles de l'Empire : Louis XIV doit-il retirer ses troupes de l'Empire ou bien Turenne ne devrait-il pas avancer plus loin en Allemagne pour arrêter les menaces que font les Autrichiens de reprendre la lutte? Telles sont les deux éventualités qu'envisage l'auteur. — 3° Des véritables causes des mouvements que l'on voit aujourd'hui dans l'Empire, en deux parties. — 4° Réponse donnée par ordre de l'Empereur au député des États-Généraux des Provinces-Unies en 1673. — 5° Autres remarques sur cette réponse : réfutation. Ces diverses parties ont été écrites du 10 juin 1673 au 28 décembre 1674.

2966. BRUNEAU (A.). *État présent des affaires d'Allemagne*.

Cologne (Rouen), 1675, in-8°. — Aut. édit. : Lyon, 1676, 136 et 102 p.

L'auteur montre que la responsabilité de la guerre retombe sur la maison d'Autriche, toujours inébranlable dans ses vues d'expansion : les princes, en s'alliant avec elle, vont donc contre leurs intérêts, parce que la guerre profite à l'Empereur seul. L'auteur passe ensuite en revue les divers états allemands. Cet ouvrage est fait avec conscience, écrit sur un ton modéré et paraît avoir été destiné soit à pousser les princes allemands vers la France, soit à répondre à la *France intrigante* (v. chapitre *Sources étrangères*).

2967. *Mémoire pour servir à l'histoire du temps*, Cologne, 1676, in-12°. — Aut. édit. : Anvers.

L'auteur, « personne désintéressée et affectionnée au bien public », examine la question de la paix générale, comment on pourrait y atteindre, quelles difficultés sont à surmonter, comment on doit envisager cette paix future.

7° *Histoire intérieure*, 1665-1675.

2968. CLAVERET (Jean), 1590?-1666. *L'écuyer ou les faux nobles mis au billon*, Paris, 1665, in-12°, 103 p. : deux autres édit. même année.

Avocat, auteur comique, ridiculisé par ses *Lettres contre M. Corneille soi-disant auteur du Cid*, Claveret a écrit cette comédie en cinq actes à propos des ordonnances royales portées contre les faux nobles : il la dédie aux vrais. — Bien peu important.

2969. HAY DU CHASTELET (Paul). *Traité de la politique de France*, sl., 1669, in-12°, 466 p. — Aut. édit. : Cologne (Amsterdam), 1669, 1677, 1680 (augmentées), — Utrecht, 1670.

Quérard, t. II, p. 96, signale deux éditions en 1663 : nous n'avons pu les trouver. Si l'on tient compte de l'époque à laquelle cet ouvrage a paru, il convient de déclarer qu'il est remarquable : adressé au roi, qui avait alors un pouvoir incontesté, il a valu à son auteur quinze jours d'emprisonnement à la Bastille, ce qui ne saurait étonner. Cet auteur est Paul Hay, marquis du Chastelet, fils de l'un des polémistes attitrés de Richelieu : par son livre, il

apparaît comme un précurseur de Vauban et de l'abbé de Saint-Pierre. Il s'est proposé d'écrire un traité général et, ne trouvant pas que tout était pour le mieux dans le royaume de France, d'exposer ses idées particulières sur les réformes nécessaires. Après avoir défini ce qu'est la politique et en quoi consistent le vrai bien et le bonheur des états, l'auteur étudie en détail, en onze chapitres, la situation du royaume : il traite successivement de la monarchie française, du clergé, des huguenots, de la noblesse, des diverses administrations (justice, finances), de la paix et de la guerre, du développement maritime, commercial et colonial, de l'éducation des enfants, de la politique à suivre vis-à-vis des puissances étrangères. Partout se développe son esprit curieux et critique : il recherche les moyens d'empêcher les fraudes en matière de bénéfices ecclésiastiques, se demande s'il serait avantageux d'expulser de France les réformés, examine comment on pourrait augmenter la population de la France, se montre hostile à la guerre et à l'accroissement de l'armée, etc. Bref, il fait preuve d'un esprit libéral qui surprend.

Ce livre suscita une réponse de Pierre Dumoulin, neveu de l'ancien ministre protestant : *Réflexions sur la politique de France*, Cologne (Hollande), 1671, in-12°. Ces Réflexions se trouvent aussi dans les édit. de 1677 et 1680 du livre de Hay du Chastelet, et elles ont trait seulement aux questions touchant le clergé et les réformés.

Voir : — M. Vignes, *Origines et destinées de la dîme de Vauban*, Paris, 1910, chap. I ; — Esmonin, *Bul. Soc. H. M.*, 1914, p. 292, note 1.

2970. Courtilz de Sandras (Gatien), 1644-1712. *Remarques sur le gouvernement du royaume durant les règnes de Henri IV, surnommé le Grand, de Louis XIII, surnommé le Juste, de Louis XIV, surnommé Dieudonné, le Grand et l'Invincible*, Cologne, 1688, in-12°, 197 p., plus une table.

Cet ouvrage s'arrête à la mort de Turenne en 1675. Il y a un peu de tout dans ce volume, mais surtout des anecdotes. Le fécond pamphlétaire y parle des mœurs de Louis XIV, de Condé et de Turenne : ses remarques n'ont aucune portée générale. C'est un livre fait uniquement pour piquer la curiosité du public. — V. n° **1614**.

8° *Jansénisme*, 1661-1671.

2971. *De la signature du formulaire où l'on montre : 1° que ceux qui ne croient point le fait de Jansénius contenu dans le formulaire ne peuvent le signer sans restriction; 2° qu'on n'est point obligé de croire ce fait; 3° qu'on ne peut empêcher sans injustice la distinction du droit et du fait dans la signature du formulaire*, slnd., in-4°, 58 p.

Titre suffisamment explicite. L'auteur discute le texte du formulaire imposé par la constitution du pape Innocent X (31 mai 1658) : il insiste sur la distinction du fait et du droit qui devait susciter tant de polémiques : il répond aussi à divers écrits adverses, parus sur ce sujet. — L'ouvrage est daté du 6 juin 1661.

2972. Ferrier (Jean), 1614-1674. *Relation fidèle et véritable de ce qui s'est fait depuis un an dans l'affaire des Jansénistes, pour servir de réponse à divers écrits qu'on a publiés sur ce sujet*, Paris, 1664, in-4°, 92 p.

C'est à la fois une relation et une œuvre de polémique, due à un Père jésuite, confesseur du roi. Cet ouvrage en suscita un grand nombre d'autres, sur lesquels on trouvera les renseignements indispensables dans Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 693-695. Signalons aussi qu'à la B. Sorb. se trouve (TRja 5, in-4°) un recueil factice qui contient de nombreuses pièces relatives au Jansénisme de cette époque et émanant de divers auteurs.

2973. Annat (François). *La conduite de l'Église et du roi justifiée, dans la condamnation de l'hérésie des Jansénistes, par la réfutation des faux prétextes de la question de fait et droit et de la prétendue conformité de leur doctrine avec celle des Thomistes, et par la preuve de leur véritable conformité avec les calvinistes*, 1664.

Pamphlet suggéré par l'écrit précédent : le Père Annat reprend ici les arguments qu'il a développés dans ses ouvrages précédents. — V. n° **2866**.

2974. *Apologie pour les religieuses de Port-Royal du Saint-*

Sacrement contre les injustices et les violences dont on a usé envers ce monastère, sl., 1665, in-4°.

Les auteurs de cet écrit sont Claude de Sainte-Marthe, Antoine Arnauld et Pierre Nicole : ils l'ont divisé en quatre parties, qui sont numérotées à part et forment un tout de 619 p. Dans la préface de la première, Nicole fait avec vivacité le récit de l'expulsion brutale des religieuses. Puis les auteurs expliquent longuement ce qu'est Port-Royal pour prouver que les religieuses n'étaient pas dans l'erreur, mais étaient animées d'une foi ardente et sincère. Toute cette démonstration est complétée par des documents : copie de l'interrogatoire, lettres de l'évêque d'Angers Henri Arnauld, de la mère Madeleine de Ligny, abbesse de Port-Royal, réponse de l'archevêque de Paris, etc. — Desmarets de Saint-Sorlin, qui répliqua à cette Apologie, dit qu'elle est « insolente ». — Toute une série de Défenses, Déclarations, Requêtes, rédigées pour la plupart par Claude de Sainte-Marthe, de 1664 à 1667, ont trait à cette affaire.

2975. Nicole (Pierre). *Mémoires sur la cause des évêques qui ont distingué le fait du droit*, sl., 1666, in-4°.

Il y a quatre mémoires, comprenant 6, 13, 6 et 15 p. Il s'agit des quatre évêques qui ont embrassé la cause des Jansénistes et que l'auteur approuve.

2976. Dechamps (Étienne). *La secrète politique des Jansénistes et l'état présent de la Sorbonne de Paris*, Troyes, 1667, in-12°, 59 p. (semble avoir été publié à Bordeaux et non à Troyes). — Aut. édit. : Caen, 1668.

Suivant l'*Histoire du collège de Douai*, 1762, in-12°, l'auteur est bien le Père jésuite Dechamps, qui, en 1651 déjà, avait publié un pamphlet contre les Jansénistes (v. n° **2873**). Son nouvel ouvrage fut censuré par la Faculté de théologie de Caen (24 janvier 1668), flétri par le Parlement de Paris (7 septembre) et brûlé. L'idée générale est que les Jansénistes veulent introduire en France le calvinisme. Dans ce but, ils emploient les moyens suivants : écarter du calvinisme tout ce qui est odieux, demeurer dans le sein de l'Église catholique, garder un secret inviolable et dissimuler leurs vraies pensées, gagner le monde par la politesse, établir des communautés d'hommes et de femmes, attaquer sans répit les

adversaires, etc. Ils ont réussi à infecter de ce poison la Sorbonne qui est ainsi devenue suspecte.

2977. CHAMILLART. *Déclaration de la conduite que Monseigneur l'archevêque de Paris a tenue contre le monastère de Port-Royal, où l'on fait voir premièrement que tout ce qu'il a fait contre ce monastère est selon les règles de l'Église; secondement que la doctrine des Jansénistes est très éloignée de celle des Thomistes, et en troisième lieu que ceux qui refusent la signature du formulaire détournent le véritable sens de la question dont il s'agit, et pour le fait et pour le droit*, Paris, 1667, in-4°, 124 p.

Docteur de Sorbonne, associé aux mesures prises contre les religieuses de Port-Royal, Chamillart a été fort attaqué par les Jansénistes. Il déclare ne pas vouloir tenir compte de ces injures anonymes et se propose simplement de justifier la conduite de l'archevêque de Paris. En invoquant des textes qu'il cite en marge, il soutient qu'il fallait réduire les religieuses de Port-Royal, parce qu'elles avaient désobéi au pape et au roi. Passant à la question des cinq propositions condamnées, il fait ressortir que les Jansénistes ont eu à cet égard des opinions contradictoires. Il conclut que ses adversaires n'ont pas une conduite droite : ce sont « des loups qui ne demeurent dans le troupeau de Jésus-Christ que pour le perdre ». Ce traité technique est bien conçu et écrit dans un style en général modéré.

Les Jansénistes ont répliqué : 1° Noël de La Lane, *Défense de la foi des religieuses de Port-Royal*, slnd. (1667), 2 parties en un vol. in-4°; — 2° Claude de Sainte-Marthe, *Défense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur tous les faits allégués par M. Chamillart,* sl., 1667, in-4°.

2978. RAPIN (René), 1621-1687. *Brevis et supplex adhortatio ad regem christianissimum, pro finiendo controversiæ jansenianæ negotio per legitimum de quatuor episcopis summo pontifico parere recusantibus judicium*, slnd. (1668), in-8°, 27 p.

Le Père jésuite Rapin (n° **780**) résume l'histoire du jansénisme depuis la publication du *Mars Gallicus* et la condamnation de cette doctrine par le pape. C'est au roi à décider maintenant s'il s'unira avec quatre ou cinq personnes ou s'il se tournera vers la majo-

rité de l'épiscopat français. S'il choisissait le premier parti, il perdrait toute la gloire qu'il a acquise.

2979. Quesnel (Pasquier), 1634-1719. *Abrégé de la morale de l'Évangile ou pensées chrétiennes sur le texte des quatre Évangiles, pour en rendre la lecture et la méditation plus faciles à ceux qui commencent à s'y appliquer*, 1671, in-12°.

C'est la première ébauche du livre auquel Quesnel travailla pendant plus de vingt ans en l'augmentant sans cesse et qui, composé au début de simples réflexions sur les Évangiles, finit par embrasser toute la doctrine du jansénisme. En 1679, l'ouvrage comprenait deux volumes, en 1687 trois, en 1693 quatre in-8° et il parut alors sous le titre de *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Approuvé par les évêques de Châlons Vialart de Herse en 1671 et Noailles en 1695, il eut une autre fortune quand les querelles jansénistes se réveillèrent au début du XVIIIe siècle : censuré par plusieurs prélats, il fut condamné par le pape Clément XI le 13 juillet 1708. Ce fut le point de départ d'une polémique qui devait aboutir à la publication de la bulle *Unigenitus* : v. plus loin.

Voir : — nos **1159** et **1852**.

9° *Protestantisme*, 1662-1677.

2980. Meynier (Bernard), 1604-1682. Professeur, missionnaire, controversiste, le Père jésuite Meynier fut appelé à Paris par l'Assemblée du clergé et chargé par elle de rechercher les moyens pour convertir les réformés. De là, plusieurs ouvrages qui donnèrent lieu à de vives répliques de 1662 à 1665.

— *De l'exécution de l'édit de Nantes et le moyen de terminer dans chaque province le grand différend et ses principales suites par les actes des synodes de la religion prétendue réformée....*, Pézenas, 1662, in-4°, 379 p.

Meynier s'adresse aux commissaires qui doivent veiller à l'exécution de l'édit de Nantes et leur montre, en 42 chapitres, les infractions commises. Il pose en principe que la religion protestante est seulement tolérée en France et examine comment elle peut être exercée par tolérance. Puis il soutient que les réformés

ont outrepassé leurs droits : pour le prouver, il choisit des exemples, compare le nombre et le nom des églises protestantes en Languedoc à diverses époques (1596, 1597, 1598, 1661). Il conclut que les réformés n'ont cessé de violer l'édit de Nantes : par conséquent, toutes les mesures que le roi pourra prendre contre eux sont justifiées. — Élie Benoît a fait la critique de cette argumentation dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, t. III, p. 486-521.

— *De l'exécution de l'édit de Nantes dans le Dauphiné*, Valence, 1664, in-4°, 42 p.

Même genre que le précédent, mais au sujet d'une autre province (v. Arnaud, *Histoire des protestants de Dauphiné*, t. II, p. 85-87). Il y fut répondu par *Les contre-vérités du P. Meynier sur l'exécution de l'édit de Nantes*, Die (?), in-4°, 24 p. : l'auteur de cette réfutation serait Chamier d'après Arnaud, Alexandre d'Yse d'après Allier.

— *De l'exécution de l'édit de Nantes dans les provinces de Guyenne, Poitou, Angoumois, Saintonge et Aunis et dans les îles de Marennes, d'Oléron et de Ré*, Cahors, 1665, in-8°. — Aut. édit. augmentée : Poitiers, 1665, 100 p.

Même genre que les précédents : v. la critique par Élie Benoît, t. III, p. 635-654. Contre ce livre furent écrites trois réponses : de Brissac, *Le tabernacle de Dieu sous la nuée*, Saumur, 1665, in-4°, — Pierre Loride, sieur Desgalesnières, avocat, *Réponse pour les églises prétendues réformées de Poitou*, sl., 1665, in-4°, — de Moussyau de la Ponzaire, *Factum général pour les églises protestantes réformées de Poitou*, slnd.

2981. BERNARD (Pierre). *Explication sommaire des articles IX et X de l'édit de Nantes, avec un recueil des édits, déclarations, arrêts donnés à l'occasion et contre les religionnaires de France depuis l'an 1656 jusqu'en 1666*, Paris, 1666, in-8°.

Ce livre d'un conseiller au présidial de Béziers étant devenu rare, il en fut donné, au moment où la question protestante atteignait une extrême acuité, une seconde édition par Pierre Soulier, tailleur devenu agent du clergé et prêtre, Paris, 1683, in-8°, 566 p. Soulier a continué l'œuvre de Bernard : il publie les textes et les commente toujours dans un sens défavorable aux protestants. Ce livre devient

ainsi à la fois un recueil de documents et un ouvrage de polémique.

Voir, sur Soulier, Rebelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 3e édit., Paris, 1909, in-8°, p. 374, note 2.

2982. Huisseau (d'). *La réunion du christianisme ou la manière de rejoindre les chrétiens en une seule confession de foi*, Saumur, 1670.

Écrit d'un protestant qui désirerait que l'on adoptât un « principe commun qui est l'Écriture sainte ». On devrait n'avoir que des principes généraux, acceptés par tous les chrétiens : il suffirait d'énoncer quelques dogmes très simples sur lesquels l'accord se ferait aisément. L'auteur met toute sa confiance dans les princes et leur demande de tenter cette entreprise.

2983. Arbussy (Joseph). *Déclaration contenant les moyens de réunir les protestants dans l'Église catholique*, Paris, 1670, in-8°.

Arbussy (1624-1694), ministre à Montauban, fut suspendu de ses fonctions pour des raisons morales : après avoir exercé à Bergerac, il abjura le protestantisme en 1666. Cela explique son livre : sachant que Turenne avait formé le projet de réconcilier les protestants et les catholiques, il a pris la plume pour soutenir les mêmes idées.

2984. *Perpétuité de la foi de l'Église catholique, touchant l'Eucharistie, défendue contre le ministre Claude*, Paris, 1669 et 1670, in-4°, 5 vol.

Gros volumes compacts : discussions techniques et ardues, attaques contre les protestants. Nicole, l'abbé Eusèbe Renaudot et, pour une très petite part, Antoine Arnauld ont participé à la composition de cet ouvrage.

2985. Nicole (Pierre). *Préjugés légitimes contre le calvinisme*, Paris, 1671, in-12°. — Troisième édit. augmentée : Bruxelles, 1683, in-12°, 482 p.

Nicole pose le principe suivant : « Il faut embrasser une religion et que cette religion soit la véritable : l'erreur et l'indifférence sont certainement criminelles. » Pour lui, la vraie religion est le catholicisme. Nicole entame alors une discussion technique, lourde,

mais très étudiée et conclut que ceux qui se sont séparés de l'église catholique sont coupables. Claude ayant répondu (n° suivant), il a inséré dans la troisième édition deux additions, répliques à son adversaire.

2986. CLAUDE (Jean), 1619-1687. *La défense de la réforme de la réformation contre le livre intitulé Préjugés légitimes...*, Paris, 1673, in-4°, 378 p. — Aut. édit. : 1682, 1745, — édit. Blanc, 1844, in-8°, 615 p.

Le célèbre ministre Claude se propose, dans cet ouvrage adressé au marquis de Ruvigny, de réfuter le livre de Nicole et en même temps toutes les objections formulées par les controversistes de Rome. Il fait preuve de beaucoup de science et d'érudition et aussi d'une réelle modération. Il traite les quatre questions suivantes : les protestants ont eu le droit d'examiner l'état de la religion et de l'église latine au XVIe siècle, d'effectuer une réformation indispensable, de se séparer ainsi de Rome, et enfin de tenir des assemblées publiques et de développer l'exercice du ministère pour que la société chrétienne ne périsse pas.

2987. JURIEU (Pierre), 1637-1713. *Apologie pour la morale des réformés*, 1675, in-8°.

Ouvrage écrit contre les Jansénistes et, en particulier, contre Antoine Arnauld : on y reconnaît déjà l'ardeur et l'emportement de celui qui fera sortir la polémique de l'école et la transportera sur le terrain politique.

Voir : — Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, XVIIe siècle*, Paris, 1910, in-8°, n°s 6164-6174.

2988. YSE (Alexandre D'). *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France*, 1677, in-4°, 608 p.

Ministre protestant à Grenoble, puis professeur de théologie à Die, Yse (n° **2980**), esprit modéré et conciliant, a tenté d'amener une union entre catholiques et réformés. Dans la première partie de son ouvrage, il n'hésite pas à dire que les concessions doivent être mutuelles; dans la seconde, il dresse une liste des articles sur lesquels l'accord serait possible. Ce livre fit grand bruit : Bossuet le déclara très dangereux, le synode protestant obligea le ministre à abandonner sa chaire, les exemplaires du livre furent portés au

greffe du Châtelet pour y être détruits. — V. Bayle, *Dictionnaire critique*.

10° *Jésuites*. 1669-1678.

2989. *Les secrets des Jésuites, traduits de l'italien*, Cologne (?), 1669, in-12°, 62 p.

Ce n'est pas une traduction, mais un pamphlet probablement français contre la Compagnie de Jésus. Le diable l'a corrompue et l'a gratifiée de l'ambition et de l'avarice. Elle décrie toutes les autres religions et s'ingère dans les affaires d'état : elle s'enquiert de tout et connaît tout. Elle comprend diverses sortes de Jésuites, mais tous travaillent pour son bien. Ils gagnent les bonnes grâces des princes et prétendent qu'ils sont les dispensateurs de toutes les faveurs. En réalité, ils ne sont guidés que par leur intérêt : ce qui le prouve, c'est qu'ils vont jusqu'à faire du commerce, malgré leurs règlements. Il est donc indispensable d'assigner des bornes à leur ambition. — Pamphlet intéressant.

2990. *La morale pratique des Jésuites, où elle est représentée en plusieurs histoires arrivées dans toutes les parties du monde*. Cologne, 1669-1695, in-12°, 8 vol.

Les auteurs de cet écrit, condamné dès son apparition (10 septembre 1669), sont, d'après le *Theatro jesuitico* de l'évêque de Malaga, Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau pour les deux premiers volumes, et Antoine Arnauld pour les autres. La préface dit à propos de la Compagnie de Jésus : « Comme une source empoisonnée, elle ne peut que porter le venin dans le cœur de tous ceux qui s'en approchent. » Le thème est que la morale relâchée des Jésuites mène à toutes sortes de faiblesses et à la fin du monde : il est appuyé sur des extraits tirés d'ouvrages composés par des Jésuites, que les auteurs réfutent copieusement et souvent avec lourdeur. La conclusion est qu'il faut abandonner cette morale.

2991. *Le cabinet jésuitique*, Cologne, 1674, in-12° : la deuxième édit., 1678, comprend 184 p.

Idée générale : « La vie, les mœurs, les coutumes et le but des Jésuites consistent à savoir tout, à faire tout et à posséder tout. »

Ouvrage dans lequel sont réunies plusieurs pièces. On y trouve : *Les secrets des Jésuites* (n° **2989**), — *Les avis secrets de la Société de Jésus* (maximes supposées divisées en seize petits chapitres), — *Aphorismes ou sommaire de la doctrine des Jésuites*, — *Le Pater noster des Jésuites dédié au roi d'Espagne* (en vers), — *L'Ave Maria des Français dédié à la reine*, — *Le Credo des Jésuites*, — *Jesuitographia* (en vers latins), etc.

2992. *Le rappel des Jésuites en France*, Cologne, 1678, in-12°, 164 p.

Mélange de prose et de vers. Citons : — Maigres, pâles, défaits, ils reviennent d'Espagne — Chercher au pays de cocagne — A reprendre leur embonpoint. — Ils n'apportent ni croix ni pile; — Mais si vous leur donnez d'abord un petit coin — Ils trouveront bientôt de quoi faire une ville.

VI. — De 1680 a 1715.

1° *Recueils.*

2993. *Le nouveau siècle de Louis XIV* : v. n° **2379**.

2994. *Anecdotes diverses...* : v. n° **2656**.

2995. *Recueil de plusieurs pièces...* : v. n° **2913**. Ajouter les ouvrages suivants pour cette période : *Recueil de pièces concernant les affaires du temps*, Liége (Hollande), 1686, in-12°; — *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers*, Utrecht, 1699, in-12°.

2° *Contre le roi et son entourage*, 1682-1706.

2996. *L'amante convertie ou l'illustre pénitente*, 1682, in-12°. — Aut. édit. : 1684, 1688, 1690.

C'est une contrefaçon, d'allure satirique, des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* de Mlle de La Vallière.

Voir : — Lair, *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, Paris, 4° édit., 1906, p. 449 et sq.

2997. Libelles contre Colbert : v. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. VII, p. CXCV-CXCVIII, quelques pièces de vers ou inédites ou extraites d'ouvrages déjà publiés.

2998. *La bête insatiable ou le serpent crevé ou le catéchisme des partisans, composé par M. Colbert, ministre de France*, Cologne, sd., in-12°, 65 p. — Aut. édit. avec des vers sur la mort du ministre, 32 p. : ext. dans Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, p. 410.

Ce pamphlet paraît avoir été imprimé à Paris, après la mort de Colbert, c'est-à-dire vers 1683. Il est très violent et ne s'occupe pas seulement du ministre défunt : il définit avec une précision acerbe un roi, un prince, un financier, un partisan, un courtisan, etc.; il est succinctement analysé par Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 270. Comparer avec le n° **2931**. — Il comprend en outre le *Pater noster de M. Colbert*, et les *Stances, sonnets et épitaphes sur la mort de M. Colbert*, deux poésies qui furent écrites contre le ministre et furent éditées à part en Hollande en 1684.

2999. Courtilz de Sandras (Gatien de). *Les conquêtes amoureuses du grand Alcandre*, Cologne (Hollande), 1684, in-12°, 114 p. — Aut. édit. : 1685, 1690, 1705. — Trad. hollandaise, 1684.

Ressemble fort au pamphlet n° 13 signalé au n° **2926** : en tout cas, c'est le même genre et on voit apparaître là Mmes de Montespan et de Maintenon, la maréchale de La Ferté, Mlles de Fontanges et de Lauzun, etc.

L'année suivante, 1685, parut, attribué au même auteur, un autre pamphlet dirigé contre les seigneurs et les dames de la cour : *Les intrigues amoureuses de la cour de France*, in-12°. Trad. italienne, 1688. Le libraire, qui le présente au public, déclare qu'il est la suite des *Conquêtes amoureuses*...

Enfin, en 1686, on édita en Hollande, in-12°, un libelle de même caractère et de Courtilz de Sandras : *Les dames dans leur naturel ou la galanterie sans façon sous le règne du grand Alcandre*. — Aut. édit. : Cologne, 1696. C'est la même chose que le n° 16, signalé au n° **2926**.

3000. Chavigny (François), dit de La Bretonnière. *Le cochon mitré*, sd. (1688), in-8°, 32 p. — Aut. édit. : sl., 1689, in-12°,

28 p. — Paris, 1850, in-12°, 36 p. (édit. Chenu, avec une notice de C. Leber) : pub. p. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VI, p. 209-244.

Suivant quelques-uns, ce libelle aurait été rédigé par les chanoines de Reims. L'opinion la plus probable est que l'auteur est François Chavigny, bénédictin réfugié en Hollande, mais qui, pris ensuite, aurait été enfermé au Mont-Saint-Michel et y serait mort après vingt ou trente ans de captivité. Sous forme de dialogue entre Furetière et Scarron, il s'attaque à tous les évêques de France en général et à l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, en particulier : il déverse sa bile en même temps sur Louis XIV, Mme de Maintenon, Créquy, l'Académie française, etc.

Voir : — Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, t. I, 619; — Charpentier, *La Bastille dévoilée*, t. III, 9e livraison, p. 76, note; — Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. X, p. 325.

3001. *Le divorce royal ou la guerre civile dans la famille du grand Alcandre*, Cologne (Hollande), 1689, in-12°. — Aut. édit. : 1692, 79 p.

C'est le n° 14 signalé au n° **2926**. Il s'agit d'une prétendue discussion entre Mmes de Montespan et de Maintenon, qui sont rivales : la conclusion est que la seconde est devenue souveraine maîtresse.

3002. Contre le Père LA CHAISE. Le confesseur du roi a été l'objet de fort vives attaques, qui ont eu un réel succès de curiosité. Aussi les libelles écrits contre lui ont-ils été remaniés, fondus ou associés par les libraires désireux de bénéficier de cette vogue. De là des difficultés pour le classement de ces écrits qui nous paraissent devoir être catalogués de la façon suivante :

— *Le prince assis sur une chaise dangereuse, ou le roi Très Chrétien se confiant en un jésuite confesseur qui le trompe*, Cologne, (Hollande), 1689, in-12°, 56 p.

En vers et en prose : on se propose de montrer la « perfidie et l'infidélité de cet homme » ; on insère, à la fin, un discours au roi, dans lequel les accusations portées contre le Père jésuite sont résumées avec une extrême vivacité.

— *La confession réciproque ou dialogues du temps entre*

Louis XIV et le Père La Chaise, son confesseur, Cologne (Hollande), 1693, in-12°. — Aut. édit. : 1694. — V. Brunet, *Manuel*..., 5e édit., t. II, 220; — Barbier, *Dictionnaire*..., t. I, 680; — Du Roure, *Analecta Biblion*, t. II, p. 378; — *Bul. Bib.*, 1849, p. 51.

— Chastain (Jean). *Prévarications du Père de La Chaise, confesseur du roi, au préjudice des droits et intérêts de Sa Majesté*, Cologne (Hollande), sd., in-16°, 90 p.

L'auteur, un prêtre, est obligé de se retirer à Genève : livré à Louis XIV, il est enfermé à Pierre Encise. — V. *Bul. Bib. Belg.*, t. IV, 215; — Barbier, t. III, 1015.

— *Médaille du Père de La Chaise, jésuite, confesseur du roi Très Chrétien*, Cologne (Hollande), 1698, in-12°.

Portrait hostile.

— *Histoire du Père La Chaise où l'on verra les intrigues secrètes qu'il a eues dans la cour de France et dans toutes les cours de l'Europe pour l'avancement des grands desseins du roi son maître*, Cologne (Hollande), 1693, in-12°, 360 p. — *Histoire du Père La Chaise contenant les particularités les plus secrètes de sa vie, ses amours avec plusieurs dames de la première qualité et les agréables aventures qui lui sont arrivées dans le cours de ses galanteries*, Cologne (Hollande), 1695, in-12°.

L'auteur de ces deux pamphlets, qui, d'après Barbier, serait Phil. Jos. Leroux, a d'abord eu la prétention de raconter la vie politique du Père jésuite; puis il a exposé la vie privée. Les deux parties ont été ensuite réunies sous le titre d'*Histoire du Père La Chaise*, en 2 vol. in-12°, 1696, 1699, 1702, etc. Elles n'ont pas plus de valeur l'une que l'autre et sont parsemées d'erreurs grossières : p. ex., le Père La Chaise, désirant remplacer comme confesseur le Père Annat, aurait favorisé dans ce but les amours de Louis XIV et de Mlle de La Vallière; or, en réalité, il a succédé en 1675 au Père Ferrier, qui avait lui-même succédé au Père Annat. Pour préciser et contrôler ce libelle, on peut d'ailleurs lire la lettre de Jurieu au duc de Montausier, pub. p. E. Griselle, *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1906.

— *Jean danse mieux que Pierre, Pierre danse mieux que*

Jean, ils dansent bien tous deux, Tétonville (Hollande?), 1719, in-12°, 5 vol.

Les deux premiers volumes comprennent le pamphlet précédent. Le reste est une satire, en forme de dialogue, entre les Pères Bouhours et Menestrier, dirigée contre le Père La Chaise et les Jésuites. — V. aussi l'édit. Boiteau et Livet de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, t. IV, p. 154 et sq. (n° **2926**).

3003. *Cassette ouverte de l'illustre créole ou les amours de Madame de Maintenon*, Villefranche (Hollande), 1690, in-12°, 92 p.

Cet ouvrage est attribué à un certain P. Le Noble, qui serait aussi l'auteur de *La confession réciproque...*, mais il semble qu'il s'agit plutôt d'un pseudonyme. Le succès fut tel que l'on en fit de nouvelles éditions sous des titres divers et avec peu de modifications : p. ex. *Amours de Madame de Maintenon, épouse de Louis XIV*, 1694. — *Le passe-temps royal de Versailles ou les amours secrètes de Madame de Maintenon*, 1695, 1704, 1706 (augmentée). — V. n° 13, signalé au n° **2926**.

Voir : — Janmart de Brouillant, p. 115-120.

3004. *Les héros de la Ligue ou la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestants de son royaume*, Paris (Hollande), 1691, in-4°.

L'auteur maltraite fort le roi, Mme de Maintenon, Louvois, le Père La Chaise, les archevêques de Paris et de Reims, l'évêque de Saintes; tous sont des menteurs, des ignorants, des avares, des ambitieux : Bossuet est un peu moins vilipendé que les autres. — En outre, 24 gravures représentent sous des traits grotesques ceux qui participent à cette procession conduite par Louis XIV : elles ont été reproduites dans les prétendus *Mémoires* de Maurepas, 1792 (édit. Soulavie), et dans le *Musée de la caricature*, 1834.

Voir : — L. de Laborde, *Histoire de la gravure en manière noire*, 1839, in-8° : — Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

3005. *Histoire des amours du maréchal de Luxembourg*, Cologne (Hollande), 1694, in-12°, 212 p.

Roman insignifiant : le but de l'auteur est de rendre Luxem-

bourg ridicule. — On a aussi écrit : *Le maréchal de Luxembourg au lit de mort, tragi-comédie en cinq actes en prose.* Cologne (Hollande), 1695, in-12°, 154 p. : les indications assez curieuses fournies par l'auteur ne doivent être acceptées que sous réserve.

3006. Vanel. *Intrigues galantes de la cour de France*, puis *Galanteries des rois de France*, même ouvrage sous des titres différents. Édit. : 1694, 2 vol. in-12°, 1695, 1698, 1731, 1738, 1740, 1753 (3 vol. in-12°).

Membre de la Cour des comptes de Montpellier à la fin du XVIIe siècle, Vanel a été un polygraphe et un compilateur qui a écrit sans fatigue une vingtaine de volumes d'ordre divers. — Il commence à Pharamond et poursuit jusqu'à son époque. Le tome I (édit. de 1694) est inutile : dans le tome II, récit banal de toutes les histoires galantes qui, alors, avaient cours. — Valeur minime.

3007. *Scarron apparu à Madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait sur ses amours avec Louis le Grand.* Cologne (Hollande), 1694, in-16°, 136 p.

Ne se trouve pas dans les recueils, qu'on a formés, d'histoires galantes. — On nous dit : « Je n'ai pas osé donner cette histoire aux libraires de France. Je me suis résolue de l'envoyer en Hollande, dans l'espérance qu'elle y sera bienvenue... C'est une demoiselle de qualité qui l'a faite. » — A été écrit après le voyage à Versailles du prince de Danemark : Mme de Maintenon est déclarée avoir environ quarante-cinq ans, ce qui est une inexactitude évidente. — Scarron apparaît avec trois amis (personnages du Roman comique) : La Rancune porte un volume in-fo ayant pour titre les Annales des enfers, — La Rapinière est armé du contrat de mariage de conscience entre Louis XIV et Mme de Maintenon, — Ragotin tient le flambleau nuptial. Dialogues entre Mme de Maintenon d'une part, Scarron, Louis XIV, le Père La Chaise, etc., de l'autre : — Correspondance supposée entre le roi et son épouse morganatique.

3008. *L'esprit familier de Trianon ou l'apparition de la duchesse de Fontanges, contenant le secret de ses amours, les particularités de son empoisonnement et de sa mort, et plusieurs autres*

aventures très remarquables, Paris (Hollande), 1695, in-12°, 141 p.

Ne se trouve pas dans les recueils, que l'on a formés, d'histoires galantes : est différent du n° 12 signalé au n° **2926**. Apparition de Mlle de Fontanges pour dévoiler à Louis XIV qu'elle a été empoisonnée par Mme de Montespan, sa jalouse rivale, et l'auteur passe alors en revue tous les actes du roi et les critique.

3009. *Les amours de Louis le Grand*, Paris (Hollande), 1695, in-12°. — *Le tombeau des amours de Louis le Grand et ses dernières galanteries*, Cologne (Hollande), 1695, in-12°, 171 p.

Ne se trouvent pas dans les recueils, qu'on a formés, d'histoires galantes. Il y a plusieurs éditions de ces libelles, qui sont simplement des résumés de la chronique scandaleuse.

3010. *Pensées morales de Louis XIV, roi de France, depuis la ruine de Dieppe*, Cologne (Hollande?), 1695, in-12°, 250 p.

Semble être sorti des presses de Rouen : l'auteur connaît cette ville et Dieppe et était peut-être un Normand. Le bombardement de la ville de Dieppe est seulement l'occasion de ce libelle. Louis XIV, Mme de Maintenon, des seigneurs de la cour et de province y sont attaqués avec une grande liberté de style et de jugement : se méfier des renseignements donnés.

3011. *La chasse au loup de Monseigneur le dauphin ou la rencontre du comte du Roure dans les plaines d'Anet*, Cologne (Hollande), 1695, in-12°, 312 p.

N'est pas dans les recueils, qu'on a formés, d'histoires galantes : est différent du n° 16 signalé au n° **2926**. Écrit non seulement contre le dauphin, mais encore contre plusieurs personnages de la cour : roman satirique.

Voir : — Spanheim, *Relation...*, p. 120, note 2; — Du Roure, *Analecta Biblion*, t. II, p. 395.

3012. *Le courrier de Pluton*, Cologne (Hollande), 1695, in-12°. — Aut. édit. : 1696, 1718.

Vive satire contre Louis XIV, sous forme de lettres que des morts écrivent à des vivants, Diane de Poitiers à Mme de Maintenon, Ravaillac au Père La Chaise, le duc d'Albe au clergé de France, etc.

3013. COURTILZ DE SANDRAS (Gatien DE). *Le grand Alcandre*

frustré ou les derniers efforts de l'amour et de la vertu. Cologne (Hollande), 1696, in-12°. — Aut. édit. : Montauban (Hollande), 1717, 1719, 1729. Pub. dans l'édit. Boiteau et Livet de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (n° **2926**).

Livet lui assigne la date de 1672 : Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. V, p. 560, note 3, croit que ce pamphlet a été écrit vers 1676. Comme toutes les œuvres de Courtilz, celle-ci est un mélange de fantaisie et de vérité et ne se recommande pas par le souci de l'exactitude pour les dates et les faits.

Voir : — Sallengre, *Mémoires de littérature*, La Haye, 1715-1717, in-8°, t. I, p. 197 ; — *Bul. Bib.*, 1874, p. 290 (appréciation).

3014. *Amours de Louis le Grand et de Mademoiselle du Tron*. Rotterdam, sd., in-12°, 192 p. Devient les *Nouvelles amours de Louis XIV*, comédie en cinq actes en prose, Paris (Hollande), 1696, in-12°, 160 p. Pub. dans les *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de Boisjourdain* (édit. Soulavie), Paris, 1807, in-8°, 3 vol., — dans l'édit. Boiteau et Livet de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, t. IV (n° **2926**).

L'héroïne de ce pamphlet est Mlle du Troncq, nièce du valet de chambre Bontemps. En vingt-huit entretiens apparaissent Louis XIV, le grand dauphin, Mme de Maintenon, la princesse de Conti, Pontchartrain, Fagon, le Père La Chaise, Harlay de Champvallon, etc.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1861, 565-566 (notice de P. Lacroix).

3015. *Histoire des amours du maréchal de Boufflers, ou les intrigues galantes qu'il a eues depuis qu'il a commandé les armées du roi de France jusqu'à son mariage avec Mademoiselle de Grammont*, Paris (Hollande), 1696, in-12°, 437 p.

Dédié ironiquement à Mme de Maintenon : sorte de roman galant, comme les précédents, et en même temps satire des mœurs de la cour.

3016. *Le triomphe de la déesse Monas ou histoire du portrait de Madame la princesse de Conti*, Amsterdam, 1698, in-12°. — *Relation historique de l'amour de l'empereur du Maroc pour Madame la princesse de Conti*, Cologne (Hollande), 1700, in-12°, 139 p.

Ces deux écrits, émaillés de fantaisies extraordinaires, ont trait à la demande en mariage de la princesse faite par Mouley Ismaël. Le second est attribué à C. Freschot par Barbier, *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, Paris, 1820, in-8°, t. I.

Voir : — Thomassy, *De la politique maritime de la France sous Louis XIV*, Paris, 1841 ; — E. Plantet, *Mouley Ismaël, empereur du Maroc, et la princesse de Conti*, Paris, 1913, in-8°.

3017. *Les délices et les galanteries de l'île de France*, Cologne (Hollande), 1709, in-12°.

Comprend soixante-quatre aventures galantes, p. ex. les amours du marquis de Barbézieux, le Voyage d'Anet appartenant au duc de Vendôme, etc. — Peu important.

3018. *Entretiens entre Louis XIV, roi de France, et Madame la marquise de Maintenon, abbesse de Saint-Denis et Saint-Cyr, sur les affaires présentes et pour la conclusion de leur mariage*, Marseille (Hollande), 1710, in-12°, 94 p.

Écrit au moment où tous les malheurs viennent d'accabler la France : ce sont les interlocuteurs qui en sont la cause.

3019. *La musique du diable ou le Mercure galant dévalisé*, Paris (Hollande), 1711, in-12°, 381 p.

Anecdotes plus ou moins scandaleuses sur divers personnages : Lulli, Eustache Le Noble, abbé de La Bourlie ou marquis de Guiscard, Donneau de Vizé, Louis XIV. Quelquefois assez curieux et assez amusant : peut être utile pour l'étude des mœurs à la fin du règne de Louis XIV.

3020. *Vers sur la mort de Louis le Grand, décédé le 1er septembre 1715, à huit heures et un quart du matin, accompagnés de quelques épitaphes de ce prince*, Cologne (Hollande), 1715, in-8°, 44 p.

Recueil excessivement acerbe, et même parfois ordurier.

3021. *La vie et les miracles du Père Tellier, son origine, ses progrès, sa chute et la déroute de sa société*, La Haye, 1716, in-12°, 53 p.

Pamphlet dans lequel on trouve des détails intéressants : mais

dénigrement systématique d'un bout à l'autre, et en partie bien grossier.

3° *Politique extérieure*, 1680-1714.

3022. *Déduction succincte et bien fondée, faisant voir les raisons pourquoi les terres de la république de Strasbourg situées dans la basse Alsace ne peuvent ni doivent être comprises sous la souveraineté de la couronne de France*, s.l., 1680, in-4°, 11 p.

Réponse d'un esprit particulariste aux arrêts du conseil d'Alsace, 22 mars et 9 août 1680, qui ont mis le roi en possession des terres situées dans la haute et basse Alsace. Discussion sur les termes du traité de Westphalie et surtout défense particulière à propos de Strasbourg : « Le conseil souverain de Brisach cassera son arrêt à l'égard des terres et bailliages de la république de Strasbourg. » Gravure curieuse à la fin. — V. chapitre *Histoire politique et militaire*.

3023. *Les incendies infernaux ou description de l'entreprise du maréchal de Créquy sur la ville de Luxembourg*, Cologne (Hollande), 1683, in-12°.

Se rapporte à l'affaire des réunions : protestation contre la politique de la France.

3024. *Le nouveau Turc des chrétiens*, Cologne (Hollande), 1683, in-12°.

Violente satire contre Louis XIV, dont l'ambition effrénée menace toute l'Europe.

3025. *Histoire des promesses illusoires depuis la paix des Pyrénées*, Cologne (La Haye), 1684, in-12°.

Attribué à Courtilz de Sandras par Barbier, t. II, p. 762 : résumé de la politique extérieure de la France, qui est réprouvée.

3026. *La France sans bornes, comment arrivée à ce pouvoir suprême et par la faute de qui*, Cologne (Hollande), 1684, in-12°, 144 p.

L'auteur est au courant des faits dont il donne un résumé depuis 1661. Sa conclusion est que l'ambition de Louis XIV est la cause de toutes les agitations et constitue maintenant un véritable danger.

3027. Courtilz de Sandras (Gatien de). *Nouveaux intérêts des princes de l'Europe, où l'on traite des maximes qu'ils doivent observer pour se maintenir dans leurs états et pour empêcher qu'il ne se forme une monarchie universelle*, Cologne (La Haye), 1685, in-12°. — Aut. édit. revues et augmentées selon l'état actuel des affaires, 1686, 1688, 1689 (2 vol.).

L'auteur a pris pour modèle l'ouvrage du duc de Rohan, *Les intérêts et maximes des princes et états de l'Europe*, dont il donne des extraits dans la seconde partie de son livre et auquel il ajoute ses remarques personnelles. Il se montre l'adversaire de l'empereur Léopold Ier et du duc Charles de Lorraine. Sans doute il y a beaucoup de verbiage dans cet ouvrage : toutefois, celui qui l'a écrit ne mérite pas d'être rangé, comme le fait Lenglet-Dufresnoy, II, 36, parmi « les auteurs de troisième ordre, nés pour être les singes des grands écrivains ». — V. réponse aux pamphlets étrangers.

3028. *Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite*, Cologne (Hollande), 1687, in-12°, 291 p. — Aut. édit. : Liége (Hollande), 1689.

Semble être l'œuvre d'un protestant français réfugié à l'étranger : protestation contre la politique étrangère et aussi contre la politique intérieure de Louis XIV.

3029. *L'esprit de la France et les maximes de Louis XIV découvertes à l'Europe*, Cologne (Hollande), 1688, in-12°.

Pamphlet contre l'ambition de Louis XIV qui se propose d'imiter Charles-Quint : fourberie constante du roi et de ses ambassadeurs; plus Louis XIV proteste de ses bons seutiments, plus on doit avoir de la méfiance.

3030. *Réfutation d'un libelle italien, en forme de réponse à la protestation du marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France à Rome*, sl., 1688, in-4°, 33 p. (et, à la suite, l'écrit italien : v. chapitre *Sources étrangères*). Se trouve dans l'édit. des *Mémoires* de Sourches, t. II, appendice 9, p. 381-396.

L'auteur déclare que cet écrit du futur cardinal Lorenzo Cassoni « n'est qu'un tissu de paroles et d'épithètes inutiles, de termes ampoulés et de figures de rhétorique ». Il soutient ensuite sa thèse : le pape ne peut s'empêcher de recevoir à Rome les ambassadeurs

français et de leur faire rendre tous les honneurs qui leur sont dus : il n'a le droit ni de demander au roi de renoncer à ses franchises ni d'excommunier son représentant ; la France ne veut pas laisser supprimer, par la seule volonté du pape, sa grandeur et les prérogatives de ses souverains. Et l'auteur conclut que le pouvoir pontifical n'est pas au-dessus des autres.

3031. *Mémoire des raisons qui ont obligé le roi à reprendre les armes et qui doivent persuader toute la chrétienté des sincères intentions de Sa Majesté pour l'affermissement de la tranquillité publique*, Paris, 1688, in-4°, 19 p. — Aut. édit. : Caen, Châlons, Dijon. Trad. latine : 1688, 17 p. Pub. dans les *Mémoires* de Sourches, t. II, appendice 10, p. 397-404 (autres textes, en outre).

Daté du 24 septembre 1688, ce mémoire officiel (?) a pour but de justifier la politique du roi : sa patience à l'égard de la maison d'Autriche, ses raisons (droits de la princesse palatine, question Fürstenberg, question de l'électorat de Cologne, etc.). — V. les réponses allemandes et italiennes au chapitre *Sources étrangères*. — V. aussi n° **3091**.

3032. Gerberon (Gabriel), 1628-1711. *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon, avocat général au Parlement de Paris, touchant la bulle de N. S. Père le pape Innocent XI contre les franchises des quartiers de Rome*, Cologne (Hollande), 1688, in-12°, 52 p.

Oratorien, puis bénédictin de Saint-Maur, Gerberon s'attira beaucoup d'ennuis à cause de sa liberté d'opinion sur les jansénistes, sur les jésuites, sur le personnel gouvernemental. Obligé de s'enfuir, il se réfugia en Flandre, puis en Hollande (1687), où il se brouilla avec les protestants français. Revenu à Bruxelles en 1703, il y fut arrêté et, ramené en France, fut interné à Amiens, puis à Vincennes. Il souscrivit au formulaire en 1710 et sortit alors de prison. Dans toutes ses œuvres, au nombre de cent onze, il a fait preuve d'une très grande chaleur et d'une vivacité de polémiste ardent. Il proteste dans ses *Réflexions* contre les attaques nombreuses portées contre Innocent XI dans le plaidoyer dont l'auteur serait non pas Denis Talon, mais le Père La Chaise (v. Robbé de Beauveset, avertissement en tête de son poème *Les*

victimes du despotisme épiscopal, Paris, 1792, in-8°). Sa réfutation est rédigée sous forme de catéchisme : Gerberon donne des extraits du plaidoyer et riposte à chacun d'eux par une réflexion, — V. la réponse de Sfondrati au chapitre *Sources étrangères*. — Sur Gerberon, Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1770, in-4°.

3033. Le Noble (Eustache), 1643-1711. *L'esprit de Gerson ou instructions catholiques touchant le Saint-Siège*, sl., 1689, in-12°.

Cet ouvrage, augmenté, prend le titre suivant : *Le bouclier de la France ou les sentiments de Gerson et des canonistes touchant les différends des rois de France avec les papes*, Cologne (Hollande), 1691, in-12°, 159 p. — Aut. édit. : sl., 1691, 1692, — Londres, 1710. — Trad. italienne : Naples, 1763.

Ouvrage écrit à propos de l'affaire des franchises des quartiers à Rome. L'auteur y fait preuve de sentiments gallicans. Il distingue deux pouvoirs chez le souverain pontife, le spirituel et le temporel. A ce sujet, on a toujours émis deux théories : les canonistes italiens ont soutenu que le pouvoir du pape est, à tous égards, absolu : Gerson, au contraire, est d'avis que l'église est supérieure au pape et que celui-ci ne peut avoir aucune autorité sur les princes séculiers. L'auteur discute ces deux opinions ou plutôt combat la première et défend les libertés de l'église gallicane, mises en péril par l'incident survenu à Rome en 1688. — Quelquefois on attribue cet écrit à Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon. — V. n° **1956**.

3034. *La Chambre des comptes d'Innocent XI*, 1690, in-12°.

Contre le souverain pontife, qui prétend dominer tout le monde.

3035. *La vérité chrétienne à l'audience du roi Très Chrétien, donnée à Versailles le 15 juillet 1689*, sl. (Amsterdam), 1689, in-12°, 79 p.

Semble être l'œuvre d'un protestant réfugié : citations bibliques. Paroles sévères : « Étant roi, vous ne cessez pas d'être homme. » Ton acerbe contre Louis XIV. L'auteur proteste contre la politique de guerre et de conquêtes, contre l'attitude prise vis-à-vis du pape et de l'Empereur, à qui Louis XIV a déclaré la guerre sans motif, etc. Il passe en revue tous les états de l'Europe et fait preuve

du même esprit de critique. Il conclut que le roi de France doit rester tranquille.

3036. *L'Europe ressuscitée du tombeau de M. Leti, par J. D. M. D. R.*, Utrecht, 1690, in-12°, 150 p.

C'est une réponse au pamphlet italien de Gregorio Leti (v. chapitre *Sources étrangères*), qui regardait la France comme la cause de tous les maux européens. Elle a été sûrement rédigée par un réformé qui proteste contre la qualité de « panégyriste outré de Louis XIV » et qui use d'un ton parfois assez vif.

3037. *Le véritable tableau de la France, attaquée par les puissances de l'Europe, sous le règne de Louis XIV, sa grandeur, sa diminution, ses maximes pour se soutenir et les présages de sa fin.* Cologne? (Hollande?), 1690, in-12°, 108 p.

Probablement imprimé à Rouen, ce pamphlet est dirigé contre Louis XIV : l'auteur attaque sa conduite contre les protestants et l'ambition outrée de ses prétentions territoriales : tout cela doit mener la France à une ruine complète.

3038. *Le salut de la France à Monseigneur le dauphin*, Cologne (Hollande), 1690, in-12°, 2e édit. Trad. allemande : 1690.

Attribué à Jurieu. Dangers que fait courir la politique ambitieuse de Louis XIV.

3039. *La fausse clef du cabinet des princes ou Rome trahie*, Osnabrück (Hollande), 1690, in-12°, 104 p. — Aut. édit. : 1691.

La dédicace, au roi, est signée L. N. T. N. Ce pamphlet, assez bon, est une tentative de justification de Louis XIV : « Il a dû porter la guerre dans l'Allemagne comme roi, comme père, comme chrétien et comme politique. » Le polémiste rappelle tous les faits politiques survenus avant 1690 et il accuse la papauté d'avoir voulu, de concert avec l'Autriche, troubler l'Europe. La conclusion est : « Si Louis le Grand n'avait rompu avec Rome, on ne l'aurait dans l'Europe catholique regardé ni comme roi, ni comme père, ni comme chrétien, ni comme politique. »

3040. *L'insolence confondue*, 1690, in-12°.

Pamphlet que nous n'avons pu voir, mais qui, nous dit-on, proteste contre l'ambition du roi de France et fait prévoir les conséquences qu'elle entraînera.

3041. *Manifeste qui contient les raisons qui ont obligé Sa Majesté de se précautionner contre les mauvais desseins du duc de Savoie*, Montpellier, 1690, in-4°, 4 p.

Même genre que le n° **3031** : résumé des faits, destiné à influencer l'opinion publique.

3042. *Les sensibles regrets du duc de Savoie d'avoir quitté le parti de la France, et les plaintes qu'il fait à l'Empereur, au roi d'Espagne, aux Hollandais et au prince d'Orange, et dans la misère où ils l'ont réduit et abandonné; avec la déroute du prince d'Orange sur son char renversé en s'en retournant honteusement de devant le siège de Mons*, Troyes, 1691, in-4°, 8 p.

Satire dans les deux parties. La première est composée d'un dialogue entre le duc de Savoie et un Batave, dans lequel sont exposés les motifs qui poussent à une union franco-savoyarde. La seconde est le récit humoristique de la fuite de Guillaume d'Orange.

3043. *L'Alcoran de Louis XIV ou le testament politique du cardinal Jules Mazarin, traduit de l'italien*, Roma (Hollande?), 1691, in-12°, 224 p. — Aut. édit. : 1695.

Réimprimé sous le titre : *Le triomphe de la Ligue ou la France à la veille de souscrire à la paix*, Paris (Hollande), 1696, in-12°. Est peut-être sorti des presses de Rouen : attribué tantôt à Courtilz de Sandras, tantôt à un protestant réfugié; n'est pas une traduction d'un pamphlet italien. C'est un dialogue entre le pape Innocent XI et Mazarin sur les bords du Styx. Le souverain pontife reproche au cardinal d'avoir donné à Louis XIV les maximes du Prince de Machiavel : de là, a découlé une politique de perfidie et de mensonge.

Voir : — Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, p. 154.

3044. Moret de La Fayolle (Pierre). *Le paravent de la France contre le vent du nord, ou réflexions sur un livre anonyme intitulé Le vrai intérêt des princes chrétiens*, Poitiers, 1692, in-12°, 202 p.

Avocat au présidial de Poitiers, Moret de La Fayolle fut chargé par Louis XIV de réfuter un pamphlet allemand (v. chapitre *Sources étrangères*) qui lui-même avait répondu à l'écrit de Courtilz de Sandras (n° **3027**) : cette réponse, dédiée au secrétaire d'état Châteauneuf, fut répandue en Allemagne. L'auteur cite les assertions du

pamphlétaire étranger et les combat avec méthode en se servant utilement des faits historiques. Il analyse la révolution d'Angleterre et montre quelles conséquences elle peut et doit avoir. Il conseille aux princes européens de rechercher et de maintenir la paix et de ne pas se laisser entraîner à la guerre par des intrigants (Guillaume d'Orange). — Très consciencieux et intéressant.

3045. *Chansons* sur le siège de Namur, 1692, dans recueil nº **2329**.

Dans les deux premières, on se moque de Guillaume d'Orange; dans la troisième, on vante Louis XIV, qui « ne vieillit point ».

3046. Colonia (Dominique de), 1660-1741. *La foire d'Augsbourg ou la France mise à l'encan, ballet allégorique en quatre parties et en vers*, Lyon, 1693, in-12º, 94 p.

Le Père jésuite, célèbre par sa *Bibliothèque janséniste*, explique ainsi son programme : « Tout le monde sait que c'est à Augsbourg que se tint cette fameuse assemblée où l'on fit il y a quelques années le plan d'une conspiration générale contre Louis XIV : c'est dans cette ville que tous ces souverains ligués partagèrent entre eux la France, dont ils regardèrent la conquête comme chose infaillible. » Pour le montrer, il fait paraître dans son ballet allégorique les espions, les gazetiers de Hollande et de Suisse, etc., et les ridiculise.

3047. *Les héros de la France, sortant de la barque de Caron, s'entretenant avec messieurs de Louvois, Colbert et Seignelay*, Cologne (Hollande), 1693, in-12º, 144 p., avec gravures.

Pamphlet venu de Hollande et hostile à la France. Énumère les pertes subies par celle-ci à la bataille de Nerwinden, dont on fait une relation; plaintes de Louvois et de Colbert sur la décadence indéniable de leur patrie.

3048. *Le salut de l'Europe*, Cologne? (Hollande?), 1694, in-12º. — *Lettre du gazetier de Paris sur le siège de Namur*, Cologne et Bruxelles?, 1695, in-12º, 32 p.

Ces deux pamphlets sont sortis probablement des presses de Rouen et sont du même auteur. Celui-ci est défavorable au gouvernement. Il conteste les prodiges de valeur attribués aux assiégés et fait ressortir les fanfaronnades ridicules de Villeroy. Sa conclusion générale est : « Ceux qui connaissent l'état intérieur de la France,

qui savent jusqu'où va la misère de ses peuples et jusqu'à quel point ses finances sont épuisées, auront peine à se persuader qu'elle puisse à la longue faire tête à ses ennemis », et il conseille de demander la paix.

3049. *Traité des intérêts des princes et souverains de l'Europe, divisé en deux parties*, Anvers, 1695, in-12°.

L'auteur examine d'abord les prétentions des deux camps adverses : puis il fait un discours sur la situation présente de la France d'abord, de ses ennemis ensuite. Lenglet-Dufresnoy déclare à juste titre que cet écrit est encore plus mauvais que celui de Courtilz de Sandras (n° **3027**) : « beaucoup de partialité, sans aucune solidité ni exactitude. »

3050. *Nouveau voyage de la flotte de France à la rade des enfers, sous la conduite de l'amiral de Tourville, contenant plusieurs particularités très remarquables sur les affaires du temps présent*, Paris (?), 1695 et 1696, in-12°, 112 p.

Satire contre Tourville à propos du combat de la Hougue. — V. Pluquet, *Curiosités littéraires*, Caen, 1827, in-8°, 51 p.

3051. *Julien l'Apostat*, 1688, in-12°. — *La peste du genre humain ou la vie de Julien l'Apostat, mise en parallèle avec celle de Louis XIV*, Cologne (Hollande), 1696, in-12°.

Ce sont deux titres différents d'un même pamphlet qui a été attribué à Jurieu : l'auteur s'y livre à de violentes attaques contre la papauté et Louis XIV.

Voir : — Ch. Nodier, *Bul. Bib.*, 1844, p. 1264 ; — id., *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, n° XIV, Paris, 1828, p. 133.

3052. Chiny (de). *La barque de Ryswick ou discours pacifique*, La Haye, 1698, in-12°, 121 p.

Sous une forme allégorique, l'auteur fait la critique des événements contemporains ; mais il y a beaucoup de verbiage.

3053. *Entretien de Marforio et de Pasquin sur le testament de Charles II, roi d'Espagne*, Cologne (Hollande), 1700, in-12°. Traductions : espagnole, allemande, hollandaise.

Les deux interlocuteurs discutent la question de la succession : Pasquin défend la politique adoptée par Louis XIV.

3054. VAUBAN. *Intérêt présent des états de la chrétienté*, pub. p. Rochas d'Aiglun, *Vauban, sa famille et ses écrits, ses oisivetés et sa correspondance*, Paris, 1910, t. I, p. 490 et sq.

Vauban a écrit ce mémoire vers 1700 et il y examine la situation respective de l'Espagne et de la France. La première ne doit plus prétendre à la monarchie universelle et conserver chez elle l'Inquisition et un si grand nombre d'ecclésiastiques, mais elle doit se repeupler : il faut qu'elle échange Naples et la Sicile contre le Portugal qu'elle prendra, qu'elle se défasse du Milanais, qu'elle donne les Pays-Bas au duc de Lorraine, qui cédera son pays à la France, et qu'elle conserve les Indes, ce qui l'oblige à s'allier avec la France. Celle-ci, de son côté, n'a pas à rechercher des extensions territoriales : « Toutes les ambitions de la France doivent se renfermer entre le sommet des Alpes et des Pyrénées, des Suisses et des deux mers. » Vauban examine ensuite quelle doit être la politique de son pays vis-à-vis des puissances étrangères. Enfin, au point de vue intérieur, il pense qu'il faut supprimer les moines, réunir leurs biens au domaine de l'état, établir une seule coutume, unifier les poids et mesures, etc. — Mémoire intéressant.

3055. *Réflexions sur les différents intérêts de la plus grande partie des puissances de l'Europe au sujet de l'état présent de la monarchie d'Espagne*, slnd., in-4°, 15 p.

Écrit après la mort de Charles II. L'auteur passe en revue les divers états de l'Europe et soutient que la branche française est légitimement appelée à la succession : en somme, favorable à la France.

3056. COURTILZ DE SANDRAS (Gatien DE). *Entretiens de M. Colbert, ministre et secrétaire d'état, avec Bouin, fameux partisan, sur plusieurs affaires curieuses, entre autres sur le partage de la succession d'Espagne fait par le roi d'Angleterre et par les Hollandais*, Cologne (Hollande), 1701, in-8°, 177 et 182 p.

L'édition la plus complète est celle de 1709, qui comprend d'autres œuvres de Courtilz. Le titre est trompeur : il n'est nullement question de l'administration de Colbert, il est à peine question de la succession d'Espagne. Dans ces trois entretiens, on trouve un mélange de toutes sortes de sujets : nouvelles de France, mœurs, récits sur

des ministres, anecdotes, futilités, quelques allusions seulement aux faits historiques. — Intérêt médiocre.

3057. *Réponse aux libelles répandus dans le public au sujet de la succession de la monarchie d'Espagne*, slnd., in-4°, 22 p.

L'auteur approuve la politique de Louis XIV : il réfute plusieurs pamphlets allemands et anglais (v. chapitre *Sources étrangères*) qui défendaient les droits de la maison d'Autriche : il donne de chacun d'eux une analyse et procède à une discussion serrée.

3058. *Réflexions sur divers écrits concernant la succession à la monarchie d'Espagne*, Villefranche (Hollande), sd. (1701), in-12°, 191 p. — Aut. édit. : 1702.

L'auteur commente, article par article, le traité de partage signé entre Louis XIV, l'Angleterre et la Hollande, et conclut qu'on devait se tenir à cette convention qui assurait la paix, et non pas accepter le testament, ce qui devait amener la guerre. Cette opinion est exprimée sous une forme discrète.

3059. La Chappelle (Jean de), seigneur de Saint-Port sur Seine et du Pleix, 1655-1723. *Lettres, mémoires et actes concernant la guerre présente*, ou *Lettres d'un Suisse à un Français*, Bâle, 1708, in-12°, 8 vol.

La Chappelle, membre de l'Académie française en 1688, fut d'abord secrétaire du prince de Conti, dont il défendit les intérêts dans l'affaire de Neuchâtel : il suivit l'ambassadeur de France en Suisse, Puyzieulx, le remplaça pendant ses absences et fut ainsi en correspondance avec Torcy. Dès 1702, il fit paraître des lettres, dans lesquelles il soutint avec vigueur la politique française, et il continua jusqu'en 1708. Ces lettres sont de vrais mémoires de politique étrangère, écrits avec soin, fondés sur des faits historiques et des documents : elles émanent d'un homme bien informé, auquel Torcy fournissait le canevas et qui sut nettement expliquer les intérêts si variés des puissances européennes dans la guerre de la Succession d'Espagne. Elles doivent être lues, et l'auteur mérite les éloges que lui a décernés l'abbé Lambert, *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, Paris, 1751.

3060. Dumont (Jean), 1666-1726. *Mémoire sur la guerre présente*, La Haye, 1703, in-12°. La seconde édition a pour titre :

Recherche modeste sur les causes de la guerre présente en ce qui concerne les Provinces-Unies, La Haye, 1703, in-12°, 174 p., plus 189 p. de preuves (erreur de date dans la *France protestante*, 1re et 2e édit.).

Dumont a dédié son ouvrage aux États-Généraux et s'est proposé de prouver que la Hollande ne porte pas la responsabilité de l'agression dans la guerre présente. Il a divisé son livre en trois parties : il expose d'abord quelle a été la politique de la Hollande et de Louis XIV depuis le traité des Pyrénées ; il examine ensuite les droits des Provinces-Unies sur la barrière des Pays-Bas espagnols ; il soutient enfin que la Hollande ne doit pas son existence à l'aide de la France, mais que les deux pays se sont mutuellement soutenus. Dans cette partie sont insérés des textes diplomatiques. Les preuves, qui ne sont pas disposées par ordre chronologique, sont des lettres de Beuningsen, Hugues de Lionne, Louis XIV, Castel-Rodrigo, etc., des instructions, mémoires, sentences, extraits des registres des délibérations des États-Généraux, etc. : elles vont de 1648 à 1702. — V. n° **432**.

3061. Dubos (Jean Baptiste), 1670-1742. *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente*, Amsterdam ? (Rouen ou Paris), 1703, in-12°, 302 p.

Dans une lettre de 1742, Voltaire dit que c'est un ouvrage « qui porte en soi un ridicule assez évident ». Cependant, le succès fut considérable : dix éditions au moins en 1704. — Trad. anglaise (1704), italienne (1704), espagnole (1728) ; réponses nombreuses (v. chapitre *Sources étrangères*).

L'abbé Dubos (n° **1240** et *Additions*) se propose de montrer que la guerre a pour l'Angleterre de graves conséquences : la population est accablée d'impôts, les finances sont mauvaises, le crédit de l'état est nul parce que, si le prétendant Stuart revenait, il ne reconnaîtrait pas les dettes. D'autre part, les Écossais sont hostiles à l'électeur Georges de Hanovre, futur souverain. Enfin, le commerce anglais est fortement atteint. La Grande-Bretagne s'est engagée dans la lutte uniquement par peur de la France : grave erreur, puisque ce pays insulaire est inattaquable et a, d'ailleurs, l'alliance de la Hollande. Le seul avantage serait, pour l'Angleterre, la conquête de l'empire colonial espagnol : mais celle-ci est impossible

parce que cet empire est peuplé de catholiques exclusivement. Les Anglais doivent donc se retirer de la guerre.

3062. Dubos (Jean Baptiste). *Le manifeste de l'électeur de Bavière*, sl., 1704, in-12°, 56 p. Seconde édit., 1705, in-8°, augmentée de notes historiques. Se trouve dans Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, édit. de 1733, t. III, p. 26-45, — dans le *Journal de Verdun*, t. II, janvier 1705, p. 7-44. Trad. : latine, italienne. — Réponses, en particulier de C. Freschot (v. chapitre *Sources étrangères*).

Écrit après la défaite d'Hochstœdt, probablement sur l'ordre de l'électeur Maximilien de Bavière, cet ouvrage expose la politique traditionnelle de la France vis-à-vis de l'Empire germanique : la liberté des princes doit être défendue contre les tentatives d'absolutisme impérial. En particulier, l'électeur de Bavière, ainsi que d'autres princes allemands, a reconnu Philippe V pour faire échec aux Habsbourgs trop puissants : il s'est allié à la France, puisque les traités de Westphalie lui en donnent le droit. Il a ainsi défendu la cause de sa patrie : si quelqu'un fait une guerre injuste, c'est l'Empereur. — V. n° précédent.

Voir : — appréciation dans *J. S.*, mai 1705, p. 366, et dans *Journal de Trévoux*, mars 1705.

3063. *Lettre écrite au roi pour le rétablissement de la paix générale de l'Europe, avec les réflexions ou mémoire d'un gentilhomme portugais et un gentilhomme piémontais sur ladite lettre*, Lyon, 1705, in-12°, 22 p.

En réalité, brochure française lancée dans le public pour habituer les esprits à l'idée de la paix et des concessions inévitables qui devront l'amener, c'est-à-dire le démembrement de la monarchie espagnole.

3064. Vauban. *Projet de paix assez raisonnable pour que tous les intéressés à la guerre présente en dussent être contents, s'il avait lieu et qu'il plût à Dieu d'y donner sa bénédiction*, 2 février 1706, pub. p. Rochas d'Aiglun, *Rev. G.*, 1891, p. 161-175, 268-274, 328-337, ou dans *Vauban, sa famille et ses écrits...*, Paris, 1910, t. I, p. 497 et sq.

Même état d'esprit que dans le numéro précédent : douze articles.

Il faut abandonner le testament et céder la monarchie espagnole à la maison d'Autriche, qui abandonnera à la France Luxembourg et des places pour rectifier la frontière du nord-est et aussi la Lorraine, dont le duc aura le Milanais : l'électeur de Bavière restera gouverneur des Pays-Bas espagnols. De cette façon, la Hollande et l'Angleterre n'auront plus de prétexte pour continuer la guerre. Pourquoi ces concessions? à cause des ferments de révolte qui existent dans le royaume, de son épuisement et de l'avantage pour la France d'acquérir ses frontières naturelles. Philippe V redeviendrait duc d'Anjou et, abandonnant l'Espagne, serait « à portée d'un autre trône plus grand et plus stable que celui qu'il aurait quitté » (le futur Louis XV, en effet, naît en 1710 seulement). Pour justifier ses idées, Vauban s'étend ensuite longuement sur la situation inférieure dans laquelle se trouve la France au point de vue des généraux, de la qualité des troupes, de la faiblesse de la frontière nord-orientale, etc. Il a probablement écrit ce mémoire au moment du siège de Turin : il est à remarquer qu'il n'y parle nullement des colonies.

3065. *Le pater de Louis XIV en 1709*, 1709, in-12°.

Pamphlet écrit à propos des conférences de Gertruydenberg et hostile à la France.

3066. Dumont (Jean), 1667-1726. *Lettre à Mylord sur la nécessité et la justice de l'entière restitution de la monarchie d'Espagne*, dans Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, 1733, — et dans *Lettres et mémoires sur la conduite de la guerre et sur les négociations de paix*, La Haye, 1711, in-8°, ou 1712, 2 vol. in-8°.

Dumont a écrit cet ouvrage au moment des conférences de Gertruydenberg et il y soutient les exigences déraisonnables des Hollandais : « L'unique sûreté que la France puisse nous donner, c'est son impuissance. » — V. nos **432** et **3060**.

3067. Quesnot (J. J.), sieur de La Chesnée. *Le parallèle de Philippe II et de Louis XIV*, Cologne (Hollande), 1709, in-12°, 244 p.

Quesnot était probablement un protestant français, réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il a raconté en tragédies les défaites d'Hochstedt et de Ramillies. S'il ne fait pas

preuve d'un patriotisme excessif, si son style est en général lourd et diffus, néanmoins on observe chez lui une modération et une convenance qu'on ne rencontre guère dans les œuvres d'autres protestants réfugiés à l'étranger. Son Parallèle est une édition augmentée d'une *Lettre sur le renversement de la monarchie universelle, adressée à M. Cardonnel, secrétaire d'état de la guerre en Angleterre.* Quesnot s'y montre très violent, non pas contre Louis XIV, mais contre ses conseillers, p. ex. le Père La Chaise, auxquels il fait prononcer des discours extraordinaires. Pour lui, les sujets ont le droit de prendre les armes contre le souverain, si celui-ci ne les satisfait pas (peut-être allusion à la révolte des Camisards).

Voir : — Quérard, *France littéraire*, t. VII ; — Migne, *Dictionnaire de bibliographie et de bibliologie catholique*, t. VI (supplément), col. 300.

3068. Legrand (Joachim), 1653-1733. *Lettre d'un conseiller de Genève à un bourgmestre d'Amsterdam*, 1709, in-12°. — *Seconde lettre...*, 1710, in-12°.

Oratorien, prieur de Neuville les Dames, l'abbé Legrand a été attaché au ministère des affaires étrangères de 1705 à 1715. Il a mis sa plume au service de la France et a écrit de nombreux mémoires politiques (v. n^{os} suivants). Ses lettres ont pour objet de défendre la cause de son pays au moment où celui-ci subit de graves désastres : elles entraînèrent une réponse allemande de Bourdelin (v. chapitre *Sources étrangères*).

3069. Legrand (Joachim). *Traduction d'un écrit intitulé Réflexions sur l'état de l'Europe, avec la réponse à ces Réflexions*, 1709, in-12°, 84 p.

Ce n'est pas une traduction, mais un pamphlet politique de l'abbé Legrand (v. n° précédent et n^{os} suivants). Il s'agit non seulement de défendre la légitimité de la cause française, mais surtout de réveiller le sentiment national après les conférences de Gertruydenberg et de pousser à la continuation de la guerre. Il fait allusion à son ouvrage précédent et déclare que celui-ci a le même but.

3070. Legrand (Joachim). *Mémoire touchant la succession à la couronne d'Espagne, traduit de l'espagnol : réflexions sur la lettre à Mylord...*, Paris, 1710, in-8°, 128 p.

Quoiqu'il y ait un texte espagnol et un texte français, c'est un autre pamphlet politique de l'abbé Legrand (v. nos précédents). L'auteur, faisant des emprunts nombreux aux documents et aux historiens espagnols, y discute la question de la légitimité du testament de Charles II et celle des renonciations. Puis il s'attaque vivement au pamphlet de Dumont (no **3066**) : cette lettre, dit-il, « n'est qu'un tissu de contradictions, d'injures et d'ignorance ». Pour le prouver, il en cite des extraits et la réfute en renvoyant bien souvent à la première partie de son ouvrage. — Discussion très serrée et très claire.

3071. *L'ombre de Charles-Quint*, 1710, in-12°.

Pamphlet écrit au moment des défaites de la France : montre que celle-ci ne peut pas aspirer à la monarchie universelle.

3072. *Dialogue entre le maréchal de Turenne et le prince d'Auvergne dans les Champs-Élyséens sur l'état des affaires générales de l'Europe*, Cologne (Hollande), 1710, in-12°.

Décadence de la France.

3073. Legrand (Joachim), 1653-1733. *Discours sur ce qui s'est passé dans l'Empire, l'Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie absolue si elle ne profite des conjonctures présentes pour assurer sa liberté*, 1711, in-8°.

Écrit par l'abbé Legrand (v. no **3068** et suivants) au moment où l'archiduc Charles devient l'empereur Charles VI : reprend les idées émises par Dubos en 1704 (no **3062**).

3074. Dumont (Jean). *Les soupirs de l'Europe à la vue du projet de paix contenu dans la harangue de la reine de la Grande-Bretagne*, sl., 1712, in-12°. — *La pierre de touche de la Lettre au marquis de ** sur un livre intitulé les Soupirs de l'Europe*, sl., 1712, in-12°. — *Remarques sur la réponse du marquis de ** à l'orfèvre sur sa pierre de touche*, Landrecies, 1713, in-12°.

Tous ces pamphlets ont été composés par Dumont pour réfuter les idées de l'abbé Legrand. — V. nos **432**, **3060**, **3066**.

3075. *La balance de l'Europe où l'on recherche les dangers respectifs qu'il y a de donner la monarchie d'Espagne à l'Empereur aussi bien qu'au roi Philippe*, Utrecht (?), 1712, in-12°.

Pamphlet français dirigé contre les Habsbourgs et leur ambition

croissante : mêmes arguments que dans les ouvrages des abbés Dubos et Legrand (v. ci-dessus).

3076. *Nouveaux entretiens de Marforio et de Pasquin sur la nouvelle paix de l'Angleterre et de la France*, Cologne (Hollande), 1713, in-12°,

Même genre que le n° **3053**.

3077. Bellegarde (Jean Baptiste Morvan de), 1648-1734. *Éloge historique du roi sur la conclusion de la paix générale*, Paris, 1714, in-12°, 450 p.

Élève du Père Bouhours, ayant quitté la Compagnie de Jésus à cause de ses idées sur Descartes, traducteur infatigable et inexact d'auteurs sacrés, l'abbé de Bellegarde se borne, dans son ouvrage, à résumer les faits du règne entier de Louis XIV. — Intérêt médiocre.

3078. *L'entretien des barques de Hollande pour servir de réfutation et de clef à l'histoire amoureuse et badine du congrès et de la ville d'Utrecht*, Utrecht, 1714, in-12°, 124 p.

Réfutation du pamphlet de C. Freschot (v. chapitre *Sources étrangères*). L'auteur, sans aucun talent, s'indigne contre les « ordures » déversées sur les diplomates réunis à Utrecht. Il imagine dans ce but un dialogue entre plusieurs voyageurs, français, portugais, liégeois, etc., qui vont de La Haye à Utrecht et qui, jusqu'à Leyde, sont transportés sur « un bateau couvert » : tous protestent que les négociateurs se sont occupés sérieusement des affaires de l'Europe et n'ont pas passé, comme on les en accuse, une vie joyeuse.

3079. Chevigny (de). *Nouveaux entretiens politiques et historiques de plusieurs grands hommes aux Champs-Élysées sur la paix traitée à La Haye et à Gertruydenberg et conclue à Utrecht*, Paris, 1714, in-12°, 280 p. — Aut. édit. : La Haye, 1730.

L'auteur déclare qu'il a assisté « aux conférences d'Utrecht à la suite du plus fameux des plénipotentiaires qui se sont signalés dans cette célèbre assemblée ». A l'imitation de Lucien, il a composé deux dialogues. Le premier, entre Charles-Quint, François Ier, Guillaume III et le comte Dohna, roule sur le projet de la paix : toute la guerre de la Succession d'Espagne est ici résumée. Le second

entretien, dans lequel Godolphin se joint aux autres interlocuteurs, traite des négociations de La Haye, de Gertruydenberg et d'Utrecht. Beaucoup de faits et de détails : ton vif et spirituel. M. Topin, *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, 4e édit., p. 276, note 2, croit que l'auteur est le chevalier de La Faye, assesseur de l'abbé de Polignac, l'un des négociateurs français.

4° *Politique intérieure*, 1683-1710.

3080. Courtilz de Sandras (Gatien de). *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, Cologne (Hollande), 1683, in-12°, 145 p.; ext. dans Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, début, et notes dans le chapitre I. — Trad. italienne, 1684.

Le fécond polémiste passe en revue tout ce qu'a fait Louis XIV et critique toute la politique royale.

Il s'est réfuté lui-même dans : *Réponse au livre intitulé La conduite...*, Cologne (Hollande), 1683, in-12°, 144 p.; ext. dans Rousset, t. III, en particulier le chapitre IV. Cette réponse paraît avoir été inspirée par Louvois : en tout cas, Courtilz fait l'éloge de tous les actes du grand roi, de toutes les fondations et, spécialement, de celle des Invalides.

3081. Courtilz de Sandras (Gatien de). *Mémoires contenant divers événements remarquables arrivés sous le règne de Louis le Grand, l'état où était la France lors de la mort de Louis XIII et celui où elle est à présent*, Cologne ou La Haye (Hollande), 1684, in-12°.

Même genre que le précédent : panégyrique de Louis XIV et de ses ministres Colbert et Louvois.

3082. Senecey (Brice Bauderon de). *L'Apollon français ou le parallèle des vertus héroïques de Louis le Grand, quatorzième de ce nom, avec les propriétés et qualités du soleil*, Mâcon (Hollande), 1684, in-12°.

Le Père Lelong (n° 24331) commet des erreurs sur la date et le caractère de cet ouvrage. Celui-ci, divisé en deux parties, 408 et 293 p., est dédié au roi et constitue un véritable panégyrique de Louis XIV : conception bizarre et style fort ampoulé.

3083. *Breviarium politicorum secundum rubricas Mazarinicas*, Cologne (Rome?), 1684, in-12°, 137 p. — Aut. édit. : Cologne, 1688, 1691, 1692, 1717, 1723, — Lyon, 1695, — Paris, 1695, — Amsterdam, 1700, — Wesel, 1700, — Francfort, 1697, 1705, 1724. — Trad. allemande, 1696. Sur les premières édit., v. *Catalogue de la bibliothèque de M. C. Leber*, n° 1595 ; — *Moniteur de la Librairie*, 1842, n° 12 ; — Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, p. 154.

Quoique écrit en latin, ce livre eut beaucoup de succès. L'auteur suppose que Mazarin a donné à Louis XIV un certain nombre de maximes suivant lesquelles un prince doit se guider : Simula, dissimula, — Nulli crede, — Omnia lauda, — Vide quid agas, etc. En bon élève, Louis XIV a appliqué les principes dictés par son maître et il agit ainsi en roi absolu, sans contrôle aucun.

3084. *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, sl., 1689, in-4°, 238 p. — Sur les édit., v. *Bul. Bib.*, 1842, p. 102, et 1846, p. 596.

Pamphlet célèbre attribué à Jurieu ou, mieux, à l'historien Michel Levassor. Il se compose de quinze mémoires, composés du 10 août 1689 au 15 septembre 1690. Les trois premiers traitent de l'oppression et de la tyrannie sous lesquelles gémissent tous les ordres de la France, et de la misère à laquelle ils sont réduits par le despotisme. Les deux suivants exposent comment la cour de France a établi son pouvoir absolu et ses abus. Puis, dans les mémoires 6-8, l'auteur soutient que la couronne était élective et la loi salique sans valeur, que les états généraux sont les dépositaires du pouvoir et supérieurs au roi, que le Parlement a été créé pour représenter ces états et mettre un frein à la cour. Les mémoires 9 et 10 parlent du grand conseil, des maires du palais, du connétable, des pairs, ducs, comtes, etc., qui étaient autrefois indépendants et sont aujourd'hui esclaves. L'auteur montre (n° 11) que la France n'avait, au début, ni troupes réglées ni impôts, et examine enfin longuement (n°s 12 à 15) comment on pourrait ramener la monarchie à son ancien état.

Il s'agit, en somme, d'un réquisitoire contre l'absolutisme auquel l'écrivain oppose le droit des peuples. Il proteste contre le choix des ministres : « On n'admet au gouvernement que des gens propres à faire des esclaves, des hommes d'une naissance au-dessous de la

médiocre. » Il proteste aussi contre les mesures financières de Colbert qui, loin de soulager le pays, l'ont ruiné. Et ainsi, du reste. Le seul remède contre cette organisation despotique est soit de revenir à l'ancienne forme féodale, soit d'imiter l'Angleterre ou la Hollande. — V. n° **3091**.

Voir : — Ch. Nodier, *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, chap. XLVI, p. 356.

3085. *Entretien de Rabelais et de Nostradamus*, 1690, in-12°.
Tendance pessimiste : peu utile.

3086. *Dialogues des grands sur les affaires présentes*, 1690, in 12°.
Comme le précédent.

3087. Bastide (Louis). *Panégyrique du roi, où les expéditions mémorables de Sa Majesté se trouvent pleinement autorisées par les exemples des héros de l'Écriture*, Paris, 1692, in-12°, 92 p.

Prêtre et docteur agrégé de la Faculté de droit de Paris, l'abbé Bastide fait un portrait élogieux de Louis XIV. Il ne trouve rien à critiquer dans le gouvernement intérieur, et il accuse les ministres protestants réfugiés à l'étranger d'exciter l'Europe contre la France. Il résume sans plan méthodique tout le règne. Malgré le ton dithyrambique, c'est en somme l'un des moins mauvais panégyriques du roi.

3088. *Le tableau de la vie et du gouvernement*.... : v. n° **2830**.

3089. Courtilz de Sandras (Gatien de). *Testament politique de messire Jean Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'état, où l'on voit tout ce qui s'est passé sous le règne de Louis le Grand jusqu'en l'année 1684, avec des remarques sur le gouvernement du royaume*, La Haye, 1693, in-12°, 501 p. — Aut. édit. : La Haye, 1694, — s l., 1695, 1697. — Trad. allemande : 1694.

Dans les six premiers chapitres, le polémiste résume l'histoire du règne de Louis XIV de 1643 à 1684 : dans les suivants (7 à 16), il examine les devoirs d'un roi et passe en revue les diverses classes de la nation (clergé, noblesse, gens de justice, gens d'affaires, marchands, laboureurs et agriculteurs). On peut y trouver quelquefois des indications intéressantes.

Voir : — P. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. II, première partie, introduction, p. CXXV, note 1, et *Histoire... de Colbert*, t. I, p. 282.

3090. COURTILZ DE SANDRAS. *Testament politique du marquis de Louvois. premier ministre d'état sous le règne de Louis XIV, où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable depuis sa mort*, Cologne (Hollande?), 1695, in-12°, 576 p. — Aut. édit. : Bruxelles, 1695.

Même plan que dans l'ouvrage précédent : dans la seconde partie sont ajoutées quelques notions sur la paix et la guerre.

3091. *Lettres d'un gentilhomme français sur l'établissement d'une capitation générale en France*, Liége, 1695, in-12°, 82 et 130 p.

Ouvrage attribué à Michel Levassor et reflétant les mêmes idées que celles exprimées dans le n° **3084**. La capitation n'entre pas pour beaucoup dans ces quatre lettres, écrites en janvier-février 1695 : il s'agit plutôt d'une critique, souvent exacte et raisonnée du gouvernement et de la politique de Louis XIV. Dans la première, l'auteur voudrait que les grands du royaume fussent assemblés comme autrefois pour résister aux tendances absolutistes de la royauté : « L'édit de la capitation passera parce que nous avons bien voulu nous rendre esclaves. » Dans la seconde, la légitimité des guerres faites par Louis XIV est discutée et l'Empereur est loué. La troisième est une réfutation du manifeste de Louis XIV en 1688 (n° **3031**). La quatrième est une nouvelle critique de la politique royale et de ses propositions de paix.

3092. COURTILZ DE SANDRAS. *Annales de la cour de Paris pour les années 1697 et 1698*, Cologne (Hollande?), 1701, in-12°, ou 2 vol. in-12° (avec table des matières et des noms). — Aut. édit. : Cologne (Hollande), 1702, 1711, — Amsterdam, 1702, 1703, 1706.

A été peut-être imprimé à Rouen : Quérard, II, 816, note 1, dit que, à cause de cet ouvrage, Courtilz fut enfermé pendant douze ans à la Bastille. L'auteur donne en effet beaucoup de détails sur le roi, la cour, les ministres, les mœurs de cette époque. Il n'écrit pas un libelle, mais fait la critique du personnel dirigeant et de ce qui constituait alors l'opinion. Cet ouvrage a été une des principales sources d'information pour A. de Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon.

3093 *Chanson sur le règne de Louis XIV*, pub. p. A. de Bois-

lisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. XXVIII, appendice 2, p. 482-485.

Cette chanson, en quinze couplets, ne se trouve ni dans le *Nouveau siècle de Louis XIV* ni dans le recueil de Raunié. Elle date de 1705 : reproches analogues à ceux que Saint-Simon adresse au grand roi.

3094. Lesconvel (P. de). *Relation du voyage du prince de Montberaud dans l'île de Naudely, où sont rapportées toutes les maximes qui forment l'harmonie d'un parfait gouvernement. A Merinde....* (Paris), 1705, in-12°, avec gravures. — Aut. édit. : 1706 (division en chapitres et deux tables).

Cet ouvrage, dédié au duc de Bourgogne, eut un grand succès et fait penser au Télémaque de Fénelon. Il est utile pour l'étude des mœurs à la fin du règne de Louis XIV. En réalité, l'auteur critique tout ce qui existe en France et expose comment il conçoit le gouvernement futur de son pays.

3095. *Nouvelle école des finances ou l'art de voler sans ailes*, Paris?, 1706, in-12°. — *Les partisans démasqués*, Cologne?, 1707 et 1710, in-12°. — *Le Pluton maltôtier*, Cologne?, 1708, in-12°. — *L'art de plumer la poule sans crier*, Cologne?, 1710, in-12°, 244 p. — *Tours industrieux, subtils et gaillards de la maltôte*, Londres?, 1710, in-12°.

Tous ces pamphlets paraissent avoir été rédigés par le même écrivain et avoir inspiré le Turcaret de Lesage. On y attaque les fermiers généraux, les traitants, les parvenus et les enrichis, dont on énumère le faste et, aussi, l'insolence : on y raconte toutes sortes d'aventures d'escroqueries en citant les noms et des faits précis. En somme, pamphlets curieux, écrits avec verve.

Voir : — Du Roure, *Analecta Biblion*, t. II, p. 428 ; — *Bul. Bib.*, 1860, p. 1763, n° 660.

5° *Clergé catholique*, 1681-1701.

3096. Arnauld (Antoine). *Considérations sur les affaires de l'église qui doivent être proposées dans la prochaine assemblée du clergé*, s.l., 1681, in-12°, 272 p.

Écrit au mois d'août, avant la réunion de l'assemblée qui eut lieu

en octobre. Arnauld divise son ouvrage en quatre parties. Dans la première, consacrée à la question de la régale, il soutient que ce droit est limité à certaines provinces et que, par suite, le décret de 1673, l'étendant à tout le royaume, est abusif. La seconde se rapporte aux brefs envoyés au roi par le pape : on doit les approuver parce que le souverain pontife y prend la défense des quatre évêques « rebelles ». La troisième est un récit long et détaillé de ce que l'on a fait, sur ce sujet, dans le diocèse de Pamiers, et du conflit qui est survenu. La dernière a trait à l'affaire de Charonne : nomination de la sœur Angélique Le Maistre comme abbesse du monastère de Charonne et difficultés qui en résultent.

3097. LARROQUE (Daniel DE), 1660?-1731. *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de La Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou les entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre les Devoirs de la vie monastique*, Cologne (Hollande), 1685, in-12°, 220 p.

Écrit pendant le séjour de l'auteur en Hollande, avant son abjuration. Il s'agit du livre de l'abbé de Rancé, paru en 1683, et qui provoqua une vive polémique avec dom Mabillon en 1691. Daniel de Larroque discute les idées émises dans cet ouvrage, mais il le fait avec une grande lourdeur : lecture difficile et ennuyeuse.

3098. DUPRÉ (abbé). *Le Jésuite sécularisé, par Roxelias Umeau*, Cologne (?), 1683, in-12°, 234 p.

Adversaire des réguliers, contre lesquels il avait déjà écrit en 1675 *le Moine sécularisé*, l'abbé Dupré s'était rétracté l'année suivante. Dans son pamphlet, il reprend les mêmes idées sous forme de dialogue entre un abbé (Dorval) et un jésuite sécularisé (Maimbourg). Celui-ci émet des maximes nombreuses, p. ex. : « Un peu de dissimulation est souvent d'un grand usage dans cette vie. » De là une critique très vive des principes des Jésuites, critique qui va jusqu'aux injures. Le pamphlet se termine par un cantique en latin et en vers, *Canticum jesuiticum*, qui résume, même avec des jeux de mots, les reproches faits ordinairement aux membres de la Compagnie de Jésus.

3099. MONPERSAN (Louis DE). *La politique des Jésuites*, Londres, 1688, in-12°, 352 p. — Aut. édit. : Amsterdam, 1762.

Monpersan, qui a fait beaucoup de lectures, les utilise avec habileté dans son pamphlet très vif, comme le prouvent de nombreuses citations en marge. Il expose avec détails tous les reproches adressés aux Jésuites. Son plan est le suivant : les Jésuites sont puissants dans le monde entier : ils ont acquis cette autorité par des moyens qu'ils conservent sans faiblir ; toutefois des prédictions et des présages les menacent d'une ruine prochaine : il faut prendre contre eux certaines mesures pour les exterminer ou, tout au moins, pour dissoudre cette compagnie si dangereuse.

3100. Carré (Jean). *L'horoscope des Jésuites*. Amsterdam, 1691, in-12°, 72 p.

Peut-être originaire du Poitou, le protestant Carré fut ministre de l'église de la Patente à Londres. Son œuvre, adressée au marquis de Ruvigny et encombrée de citations de l'Évangile, est bizarre. L'auteur compare les Jésuites à des sauterelles et à des scorpions et s'élève contre leur pouvoir. Mais Dieu a fixé un terme à leur puissance : ils seront détruits dans une vingtaine d'années, peut-être dans quatre ou cinq.

3101. Serizanis (sieur de). *Le Mercure d'Aix pour un trismégiste sacré contre des aventureux médisants, par des odes, par des sonnets, par des stances, par des épigrammes, par des quatrains, sixains, énigmes, emblèmes, oracles, rondeaux et chansons*. Aix, 1692, in-12°, 75 p. — *La vérité découverte par le Mercure d'Aix, malgré les ténèbres obscures des médisants sacrilèges*. Aix, 1693, in-12°, 92 p.

Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, avait eu à surmonter de graves difficultés dans l'administration de son diocèse et à défendre son autorité contre les couvents, le Parlement de Provence, etc. L'auteur de ces ouvrages, docteur canonique, chanoine théologal d'Aix, prend le parti du prélat. — Importance médiocre : utilité limitée.

3102. Nodot (François). *Relation de la cour de Rome, où l'on voit le vrai caractère de cette cour, et de quelle manière on s'y conduit pour parvenir aux souverains honneurs*. Paris, 1701, in-12°.

Commissionnaire des vivres, attaché à l'administration militaire, et littérateur à l'occasion, Nodot fait une critique de la cour pontificale qu'il a bien pu connaître pendant un voyage à Rome.

3103. Varillas (Antoine), 1626-1696. *L'esprit d'Yves de Chartres dans la conduite de son diocèse et dans les cours de France à Rome*, Paris, 1701, in-12°, 274 p.

L'historien, connu par son exactitude relative, raconte dans son ouvrage l'histoire de l'évèque qui, aux temps de Philippe-Auguste et de Louis VI, défendit les libertés de l'église contre les empiétements des rois et des papes. Son livre ne peut servir qu'indirectement, comme ayant trait à la question des libertés gallicanes.

3104. Denis (Jean Baptiste). *Mémoires anecdotes de la cour et du clergé de France, avec l'histoire du différend du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle et les Jésuites*, Londres, 1712; in-12°, 215 p.

Denis a eu une vie très agitée. Élevé par un prêtre catholique, puis jésuite, oratorien, il fut en 1704 secrétaire de Bissy, successeur de Bossuet à l'évèché de Meaux. Converti au protestantisme en 1706, il alla en Angleterre : à la suite de diverses difficultés, il finit par adopter l'anglicanisme. L'ouvrage de cet écrivain à conscience élastique est une récrimination continue. Il y est montré que le clergé de France est dans la dépendance absolue de la cour, que ses membres ont des mœurs dissipées et dilapident les biens, que dans cet ordre dominent le trouble et la confusion. Denis n'est pas acerbe seulement contre le clergé séculier et régulier. Il s'attaque au gouvernement qui, au détriment de la noblesse, est donné à un « nombre infini de créatures, même de la plus basse extraction ». Il ne ménage pas les personnes, p. ex. Mme de Maintenon, Noailles, Bissy et surtout Bossuet : c'est chez lui que l'on trouve le récit du mariage de Bossuet avec Mlle des Vieux de Mauléon, que Voltaire s'empressa d'utiliser et d'amplifier. La *France protestante* (2e édit.) reconnaît elle-même que cet ouvrage n'est pas à l'honneur de son auteur.

6° *Jansénisme*, 1680-1724.

3105. *Les nouvelles et anciennes reliques de Messire Jean du Verger*, Paris, 1680, in-12°.

Écrit à propos de Saint-Cyran : importance minime.

3106. Arnauld (Antoine). *Fantôme du jansénisme ou justifica-*

tion des prétendus jansénistes par un docteur de Sorbonne. Cologne 1686, in-12°, 283 p., plus une table. — Aut. édit. : 1688.

Arnauld proteste contre les attaques, les violences et les injures contenues dans le pamphlet, *Les préjugés légitimes contre le jansénisme*. Puis, en vingt chapitres, il fait la critique de cet ouvrage : discussion presque exclusivement technique.

3107. Gerberon (Gabriel), 1628-1711. *L'Église de France affligée, où l'on voit d'un côté les entreprises de la cour contre les libertés de l'église et de l'autre les duretés avec lesquelles on traite en ce royaume les évêques et les prêtres... et les autres personnes de piété qui n'approuvent pas les entreprises de la cour ni la doctrine des Jésuites, par François Poiterin*. Cologne (Hollande), 1688, in-12°.

Publié en 1690 sous le titre : *Gallicana ecclesia divexata*. Cologne (Hollande), in-12° (presque entièrement écrit en français). Cet ouvrage est daté du 18 octobre 1686. Gerberon proteste contre les persécutions auxquelles sont soumis les jansénistes et fournit sur leur exil ou leur emprisonnement de nombreux et curieux details. — V. n° **3032**.

3108. *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché : à qui l'on doit croire de Mre Louis Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de Mre Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696*. s.l., 1699, in-12°, 24 p.

Paru en un cahier de 16 p. à la fin de 1698 : imprimé ensuite probablement à Bruxelles. Ce pamphlet fit énormément de bruit, parce qu'il était dirigé contre Noailles. Celui-ci, évêque de Châlons, avait en 1695 approuvé le livre des *Réflexions morales* de Quesnel ; devenu archevêque de Paris, il avait en 1696 condamné l'*Exposition de la doctrine catholique*, du même écrivain. Or, ces deux ouvrages exposaient la doctrine janséniste : l'auteur du pamphlet, qui fut condamné par arrêt du Parlement de Paris, 10 janvier 1699, s'étonne donc de cette absence de logique. — Qui a écrit cet ouvrage? De nombreux noms ont été mis en avant, en particulier ceux de l'abbé Jean Jacques Boileau, des bénédictins Barthélemy Senac, Hilarion Monnier, Thierry de Viaisnes et Gabriel Gerberon, des jésuites Doucin, Souastre et Daniel.

Voir : — Tamizey de Larroque, *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé*

Jean Jacques Boileau, 1877: — Gazier, *Rev. hist.*, t. VI, 1878, p. 473-474; — Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, t. III, 1045-1047; — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI; — Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XI; — Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. VI, p. 99 et sq., — t. XI, p. 563, — t. XIII, p. 265, note 3; — Hurel, *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Paris, 1872, in-8°, t. II, p. 356 et sq.; — Vacant, *Rev. sc. ecclés.*, t. LXI, 1890, p. 411, — t. LXII, p. 34-50 et 131-150; — Bliard, *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, p. 217, note 2; etc.

3109. *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, Liége, 1699, in-12°, 654 p. — Aut. édit. : Liége. 1700, — Trévoux, 1702, 3 vol.

D'aucuns prétendent que ce livre de polémique a été écrit par Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne; d'autres, que Dumas a été simplement le prête-nom du confesseur du roi, le Père jésuite Michel Le Tellier. Quoi qu'il en soit, l'écrivain promet de rester calme et impartial. Il critique les ouvrages que les adversaires ont publiés auparavant, leur dénie toute valeur historique et se propose de composer une histoire exacte qui renseignera enfin sur la question janséniste. Le résumé des événements est en effet exposé clairement, avec méthode et avec un souci réel de l'impartialité. Mais ensuite viennent six éclaircissements, où le ton change, et ce sont eux qui provoquent une ardente polémique : v. n° suivant.

Voir, sur l'auteur, Bliard, *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, p. 13; — Guettée, *Journal de l'abbé Ledieu*, t. II, p. 357, note; — le Père Lelong, note au n° 5579; — Sommervogel, *Bib. de la Compagnie de Jésus.*

3110. Quesnel (Pasquier). *La paix de Clément IX ou démonstration des deux faussetés capitales avancées dans l'histoire des cinq propositions contre la foi des disciples de saint Augustin et la sincérité des quatre évêques...*, Chambéry (Bruxelles), 1700, in-12°, 308 p.

Quesnel (n° **2979**) répond avec vivacité au livre précédent. D'après lui, les jansénistes ont la doctrine de saint Augustin, enseignée à Rome même : on ne devait donc pas les combattre. Le pape Clément IX s'est parfaitement rendu compte de ce fait et c'est en pleine connaissance de cause qu'il a conclu la paix.

A ce livre, Hilaire Dumas ou Michel Le Tellier répondit par *La défense de l'histoire des cinq propositions*, Liége, 1701, in-12°. Quesnel à son tour riposta en publiant *Deux recueils de plusieurs*

actes, déclarations et autres pièces..., s. l. n. d., in-12°, 291 p., dans lesquels sont reproduits les documents jusqu'en 1700, censures, discours, lettres, procès verbaux, brefs pontificaux, etc.

3111. *Cas de conscience proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite et résolu par plusieurs docteurs de la faculté de théologie de Paris*. 1703, in-4°, 8 p.

Cette consultation, due soit à l'abbé Couet, soit à Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal, fut mise en circulation dès 1701. Elle déclare qu'on doit avoir, vis-à-vis du Formulaire, une soumission de « respect et de silence » : elle approuve le livre de la *Fréquente Communion* d'Antoine Arnauld, les lettres de Saint-Cyran, etc. Elle fut signée de nombreux docteurs de la faculté de Paris et eut une telle influence que l'on s'en émut. De nombreux évêques, le conseil d'état, le pape Clément XI la condamnèrent et le dernier devait peu après rédiger la bulle *Vineam Domini* et plus tard la bulle *Unigenitus*.

Voir : — Jaloustre, *Bul. Auv.*, 1906, mai-juin.

3112. LALLEMANT (Jacques Philippe), 1660-1740. *Jansénius condamné par l'église, par lui-même et ses défenseurs, et par saint Augustin*, Bruxelles, 1705, in-12°, 240 p.

Attribué à tort à Hilaire Dumas. Le Père Lallemant, qui a été un adversaire constant des jansénistes, a eu l'intention d'écrire une histoire abrégée des jugements rendus contre ses ennemis : se rendant compte que la matière était ardue et embrouillée, il s'est simplement proposé de donner des indications au public et de les rendre simples pour ne pas le rebuter. — V. les *Mémoires de Trévoux*, 1705, p. 1199-1204.

3113. *Histoire du Cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne..., avec des réflexions sur plusieurs des ordonnances*. Nancy (Amsterdam), 1705-1711, in-12°, 8 vol.

Cet ouvrage a pour auteurs Jean Louail et Mlle de Joncoux et a été revu par Quesnel, Jacques Fouillou et Petit-Pied, d'après le Père Lelong. Le but poursuivi a été de satisfaire la curiosité du public en recueillant tout ce qui avait paru sur cette affaire janséniste : les auteurs se proposent principalement de dégager la vérité

qu'on s'est efforcé d'obscurcir, de montrer que cette question, ne touchant pas à la foi, a été grossie par quelques personnes malintentionnées et transformée par elles en question politique. Ils relient ainsi, par leurs réflexions, les textes qu'ils publient (dont le *Cas de conscience*).

3114. Fouillou (Jacques). *Chimère du jansénisme ou dissertation sur le sens dans lequel les cinq propositions ont été condamnées*, 1708, in-8°, 288 p.

Écrit à propos de la bulle *Vineam Domini* et de la controverse qui s'est élevée à ce sujet : très vif contre les personnes. Dans la préface, on lit : « C'est une chose merveilleuse que depuis plus de soixante ans on parle de jansénistes et que l'on soit encore à savoir quelle idée il s'en faut former. C'est de quoi même leurs adversaires n'ont pu convenir jusqu'ici. » Fouillou discute donc théologiquement et ardument en reprenant l'histoire du jansénisme depuis l'époque de la condamnation des cinq propositions. Il conclut : « Le jansénisme hérétique n'est qu'un fantôme creux et une pure chimère », elle a été forgée « malicieusement pour rendre odieux les théologiens catholiques et pour armer contre eux les puissances ecclésiastiques et séculières ».

3115. Le Sesne d'Étemare et Boyer (Fr.). *Gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal des Champs*, 1724, in-12°, 379 p.

Réunion de quatre opuscules, dont les trois premiers, dus à l'abbé d'Étemare, ont rapport à la ruine de Port-Royal et dont le dernier, écrit par le Père Boyer, se rapporte à la bulle *Unigenitus*. Ces opuscules parurent de 1710 à 1713 et eurent chacun plusieurs éditions. De longs avertissements intéressants se trouvent avant les deux derniers. Dans ces gémissements sont racontées l'histoire de Port-Royal et les persécutions, exposées avec détails les circonstances de l'exécution de 1709, vivement attaqués les Jésuites et le cardinal de Noailles. Dans une lettre, Mathieu Marais dit : « Ceci est un chef-d'œuvre d'éloquence et d'une piété malicieuse qui vient assurément du tombeau de M. Arnauld. »

3116. *Prière ou effusion de cœur sur l'enlèvement des religieuses de Port-Royal des Champs*, s.l., 1710, in-8°.

Se trouve dans l'édit. de 1724 de l'ouvrage précédent et se rapporte aux mêmes faits.

3117. *Lettre à S. E. Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, touchant les artifices et les intrigues du Père Tellier et de quelques autres jésuites contre S. E. — L'intrigue découverte ou réflexions sur la lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à l'évêque de Clermont. — Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap, avec un recueil d'écrits importants sur ce sujet et sur ce qui s'est passé entre S. E. et les Jésuites*, 1711-1712, in-12°.

Réunion d'opuscules relatifs à la querelle suscitée par le livre des *Réflexions morales* de Quesnel : les évêques de Luçon (Jean François de Lescure), de La Rochelle (Étienne de Champflour) et de Gap (François Berger de Matissolles) le condamnèrent solennellement et firent afficher leur arrêt à Paris : de là le conflit avec Noailles. — V. la bibliographie dans L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, t. III, p. 133; — A. Le Roy, *La France et Rome*; — B. N., Ld[4], 656, 659, 667.

3118. *Dialogue entre le R. P. Le Tellier, confesseur du roi, le Père de La Rue et le Père de La Ferté, jésuites, avec quelques autres vers*, sl., 1712, in-8°, 8 p.

Pamphlet provoqué par les ouvrages de Quesnel. Le Tellier se montre rude pour ses interlocuteurs, leur enjoint de pratiquer l'obéissance passive et ne leur ménage pas les menaces : il se refuse à accepter le plaidoyer, qu'ils ont timidement prononcé, en faveur de la grâce efficace ou nécessaire.

Voir : — *Bul. Bib.*, 1892, p. 191-192.

3119. *Lettres théologiques contre le mandement et instruction pastorale de Monseigneur H. de Thiard de Bissy, évêque de Meaux, sur le jansénisme*, sl., 1712, in-8°.

Successeur de Bossuet à l'évêché de Meaux en 1704, Henri Pons de Thiard de Bissy se montra dès le début l'adversaire des jansénistes, qu'il combattit avec un zèle fougueux jusqu'à sa mort en 1737. L'auteur du pamphlet répond ici au mandement que l'évêque avait

adressé à ses fidèles en 1710 et dans lequel il condamnait formellement la doctrine de Jansénius.

3120. Brûlart de Sillery (Fabio). *Récit d'une conversation avec un jésuite*, pub. p. de Boislisle, édit. des *Mémoires* de Saint-Simon, t. XXV, p. 460-467.

Évêque de Soissons, mort en 1714, l'auteur montre dans ce récit ses opinions jansénistes.

3121. *Déclaration sur la constitution du 8 septembre 1713...*, sl., 1714, in-12°, 156 p.

Écrit le 22 janvier 1714 à propos de la bulle *Unigenitus*, contre laquelle on veut « défendre la vérité, les droits des évêques, les libertés de l'église de France... On s'estimera trop heureux si ce travail peut contribuer à nous préserver de la servitude honteuse à laquelle on veut nous assujettir ». L'ouvrage est divisé en trois parties : 1° l'église de France peut ne pas accepter les constitutions qui lui viennent de Rome; 2° elle doit agir ainsi à l'égard de la bulle *Unigenitus;* 3° réfutation du mémoire d'un docteur de Sorbonne, Tournely?, qui préconisait une soumission absolue de l'église à la bulle.

3122. Quesnel (Pasquier). *Mémoires pour servir à l'examen de la constitution du pape contre le Nouveau Testament...*, sl., 1714, 2e édit. augmentée, in-12°, 2 vol.

Quesnel (n° **2979**) proteste qu'il ne veut pas s'insurger contre la décision pontificale et examiner en détail la bulle *Unigenitus*. Il se contente simplement de commenter les propositions condamnées et de prouver qu'elles ne sont pas hérétiques et que les divers sens qui leur ont été attribués sont inexacts.

3123. Basnage (Jacques), 1653-1725. *Réflexions désintéressées sur la constitution du pape Clément XI, qui condamne le Nouveau Testament du Père Quesnel*, Amsterdam, 1714, in-8°, 408 p. et tables.

A propos de la bulle *Unigenitus*, Basnage repousse le dogme de l'infaillibilité du pape et défend les libertés de l'église gallicane, p. ex. celle d'examen. Puis il publie toute une série de pièces et c'est ce qui donne de la valeur à son livre.

Basnage publia aussi : *L'unité, la visibilité, l'autorité de l'église*

et la vérité renversée par la constitution Unigenitus et par la manière dont elle est reçue. Amsterdam, 1715, in-8°, 291 p. — Aut. édit. : 1716.

Même ordre de faits ; mais discussion excessivement ardue à propos de la bulle. Très longue préface, que l'on peut lire avec profit.

3124. Le Gros (Nicolas). *Renversement des libertés de l'église gallicane dans l'affaire de la constitution Unigenitus*. 1716, in-12°, 2 vol., 552 et 550 p.

L'abbé Le Gros, chanoine de Reims, mort en Hollande en 1751, est un partisan convaincu des libertés de l'église, qu'il déclare violées par la bulle. Son ouvrage est composé d'une série de chapitres, dont chacun est destiné à rappeler un abus commis à propos de la constitution nouvelle. La discussion est serrée, touffue, pénible, appuyée sur des documents, peu nombreux d'ailleurs.

3125. *Histoire du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament et de la constitution Unigenitus*. Amsterdam, 1723-1739, in-4°, 4 vol.

La première partie, qui va jusqu'en 1717, a été rédigée par Jean Louail ; les autres, par J. B. Cadry. On trouve là, outre une histoire, l'analyse des principaux écrits de polémique qui avaient paru. — L'évêque de Sisteron, Lafiteau (P. Fr.), publia contre cet ouvrage des *Lettres*, Avignon, 1734?, in-8°.

3126. *Poésies sur la constitution Unigenitus, recueillies par le chevalier de G., officier du régiment de Champagne*, Villefranche (?), 1724, in-12°, 2 vol.

Contient en particulier : Mandement de M. de Mérinville, évêque de Chartres, pour la mission de Mantes, — Entretien d'une dame janséniste et d'une dame moliniste, — Chanson sur l'infaillibilité des papes à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, — Essai du nouveau conte de ma mère l'Oie, etc.

7° *Protestantisme*, 1680-1710.

3127. Cotherel. *Le calvinisme mourant ou le triomphe de l'église catholique sur l'hérésie des prétendus réformés*. Paris, 1680, in-4°, 20 p. — Aut. édit. : Rouen, 15 p.

Fils d'un procureur d'Agen et ministre protestant converti, Cotherel se déclare heureux d'avoir abandonné la religion réformée et, dans son zèle de néophyte, veut étouffer l'hérésie en se servant de Calvin et des Pères de l'Église : de là des citations. Il expose les principes de l'église romaine, dont il fait le plus vif éloge, et énumère les reproches faits par les calvinistes aux catholiques. Il demande à ses anciens coreligionnaires de retourner « à l'église romaine, leur mère, qui leur ouvre son sein ». Pamphlet lourd, ennuyeux, souvent emphatique.

3128. COTHEREL. *Relation véritable du défi qui a été fait au sieur Claude, fameux ministre de Charenton, de prouver par l'Écriture et les Pères la vérité de sa religion et la fausseté de la religion catholique, apostolique et romaine, avec le refus qu'il a fait d'y répondre*, Rouen, 1680, in-4°, 12 p. — Aut. édit. : Paris, 20 p., — La Rochelle, 15 p.

Même genre que le précédent. L'auteur expose ici les origines du calvinisme qui « ne trouve son fondement ni dans l'Écriture sainte ni dans les livres des Pères de l'Église » ; puis il énumère les dix-huit articles qu'il proposait à Claude d'examiner avec lui. Il conclut que les calvinistes doivent se convertir, car ils « ne possèdent qu'une foi morte, un fantôme et une idole de foi ».

3129. JURIEU (Pierre). *La politique du clergé de France, ou entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un parisien et l'autre provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'hui pour détruire la religion protestante dans ce royaume,* La Haye, 1681, in-12°. — Aut. édit. : Cologne, 1681, — La Haye et Amsterdam, 1682.

Jurieu signale avec véhémence les projets formés contre les protestants et accuse le clergé de pousser le gouvernement aux mesures violentes. Il justifie les réformés de l'accusation, portée contre eux, d'infidélité vis-à-vis de leurs souverains : il soutient que les princes protestants doivent au contraire se défier de leurs sujets catholiques et donne comme preuve le complot de Titus Oates en Angleterre. — V. n° suivant et n° **3159**.

Suite de la politique du clergé de France ou les derniers efforts de l'innocence affligée, La Haye, 1682, in-12°. Troisième édit. : La Haye, même année, in-24°.

Jurieu accentue ici sa doctrine et la résume en ces termes : « Le prince est le maître de l'extérieur de la religion : s'il ne veut pas en permettre d'autre que la sienne, si l'on ne peut obéir, on peut mourir sans se défendre, parce que la véritable religion ne se doit point servir de la voie des armes pour régner et pour s'établir. »

3130. Arnauld (Antoine). *Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé la Politique du clergé de France*, Liège, 1681, in-12°.

Réponse au livre précédent de Jurieu. Divisé en deux parties : à propos de la fidélité que les sujets doivent à leurs souverains. — à propos de la doctrine. Arnauld dit que les protestants ne sont pas supérieurs aux catholiques et montre l'invraisemblance du complot de Titus Oates. Il soutient que les conversions des réformés français ont été fort nombreuses et que les protestants sont livrés à l'impiété et au « désordre ». — V. n° **3149**.

3131. Arnauld (Antoine). *Réflexions sur un livre intitulé Préservatif contre le changement de religion*. Anvers, 1682, in-12°, 208 p.

Arnauld défend l'Exposition de la doctrine catholique de Bossuet et prétend qu'il n'y a en France aucune persécution contre les protestants.

3132. *Les injustes plaintes des calvinistes contenues en leur requête de 1680*. Paris, 1682, in-4°, 53 p.

On apprendra, dit l'auteur dans son avertissement, « les égarements prodigieux des monstrueuses opinions des calvinistes ». Il procède à la réfutation de ces idées : pour lui, il n'y a aucune persécution. Il examine le caractère des édits de pacification et, pour cela, parle des chambres mi-parties, des temples, des écoles, des synodes, etc. En définitive, les calvinistes ne sont pas fort recommandables, leur religion est détestable, la conversion est l'unique moyen de mettre fin aux dissensions.

3133. *Lettres curieuses touchant la religion*. Cologne (?), 1682, in-12°, 156 p.

Opuscule d'un faible intérêt. Il contient une lettre sur la mort du marquis protestant de Saint-Privas en 1680 et d'autres lettres.

de genre théologique, dans lesquelles on prend la défense des réformés.

3134. Bossuet (Jacques Bénigne). *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Église*, Paris, 1682, in-12°, 504 p. — Aut. édit. : 1687, 1727, 1736.

Très long avertissement où l'évêque de Meaux explique ce qu'a été la conférence. L'ouvrage comprend trois parties : — préparation à la conférence, — récit de la conférence et controverse, — réflexions sur la conférence et discussion des assertions de Claude. L'exposé est clair, simple, parfois ardu. Il fut inutile, puisque les deux protagonistes se déclarèrent vainqueurs !

Voir : — *Rev. Bos.*, 1904.

3135. Le Fèvre. *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la R. P. R.*, 1682, in-12°.

Écrit banal d'un docteur catholique : pousse aux mesures violentes.

3136. Maimbourg (Louis). *Histoire du calvinisme*, Paris, 1682, in-4°. — Aut. édit. : 1686.

Jésuite en 1626, le Père Maimbourg se voua au professorat et à la prédication, tout en écrivant de nombreux ouvrages : « Jésuite du roi, il fut chassé de son ordre pour son gallicanisme », parce qu'en 1682 il adhéra aux propositions de l'Assemblée du clergé. Son *Histoire du calvinisme* doit être considérée comme un livre de propagande : il s'agissait de préparer l'opinion publique aux décisions extrêmes, persécutions et révocation. Aussi Maimbourg critique-t-il le rôle des protestants dans les affaires politiques et les guerres de religion. Il soutient que le roi n'a pas à tenir compte des édits de ses prédécesseurs, doit restaurer l'unité religieuse et prendre toutes mesures pour venir à bout de l'opiniâtreté des hérétiques. Bayle (n° suivant) trouve que, dans cet ouvrage, il y a de l'agrément et de la vivacité : c'est beaucoup dire. Baluze reconnaît de même les mérites de Maimbourg. En revanche, dans son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, l'abbé Lambert rapporte que les adversaires du Pére jésuite disaient que « ses ouvrages doivent être plutôt regardés comme des romans historiques que comme de véri

tables histoires » : c'est encore beaucoup dire, mais en sens inverse. L'ouvrage du Père Maimbourg est un livre de polémique quelque peu superficiel, convenablement écrit. Il fut vivement combattu : v. nos **3137**, **3138**, **3139**, **3140**.

3137. Bayle (Pierre). *Critique générale de l'histoire du calvinisme de M. Maimbourg.* Villefranche (Amsterdam), 1682, in-12°, 339 p. — Aut. édit. : 1683, 1684 (la meilleure, en 2 vol. in-12°).

Réponse au n° précédent, faite sur un ton calme et poli. Bayle expose les raisons qui font supposer que Maimbourg ne peut pas être impartial. Si les catholiques pratiquent l'intolérance, il revendique le meme droit pour les réformés. Il n'est pas possible de susciter la foi par l'oppression : la liberté de penser peut, seule, la donner. La doctrine de l'infaillibilité de l'église catholique n'est nullement acceptable. — L'ouvrage fut brûlé par la main du bourreau.

Voir : — Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, I, 372, 373, 375 ; — nos **1165** et **1526**.

3138. Rou (Jean), 1638-1711. *Remarques sur l'histoire du calvinisme de M. Maimbourg.* La Haye, 1682, in-18°, 204 p.

Dans ses lettres à Rou (25 octobre 1682) et à son frère (9 juillet 1682), Bayle loue cet ouvrage. Mais on ne peut pas dire comme lui que plusieurs de ces remarques sont « spirituelles, jolies et bien tournées » : l'ensemble manque d'impartialité et présente trop de vivacité. — V. n° **869**.

3139. Jurieu (Pierre). *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle.* Rotterdam, 1682, in-12°, 2 vol. — Aut. édit. : Rotterdam, 1683, in-12°, 4 vol.

Écrit ardent qui ne vaut pas celui de Bayle : réfutation du Père Maimbourg. Jurieu défend vivement les calvinistes contre toutes les imputations qu'on leur a adressées. Puis il attaque l'Église romaine, à laquelle il reproche d'être la cause de tous les schismes, guerres et persécutions.

3140. Fétizon (Paul). *Apologie pour les réformés, où l'on voit la juste idée des guerres civiles et les vrais fondements de l'édit de Nantes : entretien curieux entre un protestant et un catholique.* La Haye, 1683, in-12°.

Réfutation du Père Maimbourg. Ministre de Sedan, Fétizon s'efforce de justifier les protestants du reproche d'être des factieux : jamais ils ne se sont opposés à l'autorité des rois, toujours ils ont combattu pour l'indépendance de leurs souverains. Ce sont au contraire les catholiques qui ont voulu subordonner le pouvoir des princes à ceux du peuple ou du pape; mais « les rois ne dépendent que de Dieu même, ils ont un pouvoir divin; nulle personne ecclésiastique, nulle communauté de peuples ne leur peut ôter ».

Voir : — Desmaizeaux, *Vie de Bayle*, t. I, p. 85.

3141. *Avis salutaire aux églises réformées de France*, Amsterdam, 1683, in-12°, 157 p. et table.

L'auteur fait un tableau des églises réformées menacées de ruine. Il exhorte les pasteurs à ne pas fuir et à continuer leur ministère, les fidèles à suivre assidûment les exercices religieux. Pour sauver la religion menacée, il faut de la patience, de la constance et de la fermeté.

3142. BRUEYS (David Augustin DE), 1640-1723. *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants*, Paris, 1683, in-12°, 209 p. — Troisième édit. : 1700.

Beau-frère du jurisconsulte protestant Barbeyrac, avocat, auteur dramatique, Brueys fut converti par Bossuet en 1682, tonsuré en 1685 et se consacra à la polémique contre ses anciens coreligionnaires. Il explique, dans l'avertissement, que l'examen de ces raisons l'a conduit au doute et l'a poussé vers Bossuet dont les idées l'ont convaincu. Ce sont elles qu'il expose, en indiquant ses références. — Exposé technique et fort lourd.

3143. CLAUDE (Jean), 1619-1687. *Réflexions solides sur le monitoire de l'Assemblée du clergé de France, adressé aux protestants du royaume, et sur les lettres du roi très chrétien aux évêques et aux intendants sur le même sujet*, Paris, 1683, in-12°, 24 p.

La vie et le rôle du pasteur Claude sont trop connus pour qu'il soit utile de les rappeler ici. Dans son ouvrage, il s'élève contre les termes « schismatiques et hérétiques » par lesquels le monitoire désignait les réformés. Que faut-il faire? Protester auprès du roi contre le procédé du clergé, le faire connaître partout, accepter les

conférences communes auxquelles convie le monitoire en dressant à l'avance un formulaire des questions, et ainsi ne pas reculer devant le combat.

Ces idées sont ensuite plus longuement développées dans les *Considérations sur les lettres circulaires de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1682*, La Haye, 1683, in-12°, 176 p.

Claude commente ces lettres dans lesquelles l'Assemblée engageait « doucereusement » les protestants à se réunir à l'Église catholique et il montre les dangers réels de cette tactique. — Voir nos suivants.

3144. Dantécourt (Jean Baptiste). *Remarques sur le livre d'un protestant intitulé Considérations...*, Paris, 1683, in-12°, 302 p.

Le Père Dantécourt dédie son livre à l'archevêque de Paris. Il veut réfuter l'ouvrage précédent, proteste contre le ton trop vif de Claude et en adopte un semblable.

3145. Nicole (Pierre). *Les prétendus réformés convaincus de schisme*, Paris, 1684, in-12°, 626 p. — Aut. édit. : Bruxelles.

Réponse au livre de Claude. Nicole défend la lettre circulaire de l'Assemblée du clergé et attaque assez vivement Claude dans la préface. — Divisé en trois livres; réfutation technique.

3146. Basnage (Jacques). *Examen des méthodes proposées par MM. de l'Assemblée du clergé de France en l'année 1682*, Cologne (Hollande), 1684, in-12°, 523 p. et table, avec approbation de Jurieu.

Discussion technique des méthodes proposées par l'Assemblée; références citées en marge. Contrairement à Claude (n° **3143**), Basnage se refuse aux conférences communes.

3147. Vigne (de). *Entretiens de Philalèthe et de Philerène, où sont examinées les propositions contenues dans la Déclaration du clergé du mois de mars 1682...*, Cologne (Hollande), 1684, in-12°.

Dans un style lourd et verbeux, l'auteur défend la Déclaration sans réserve.

3148. Brousson (Claude). 1647-1698. *État des réformés en France, où l'on fait voir que les édits de pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entièrement, et que par là on ôte aux réformés tous les moyens de vivre et de subsister. — Apo-*

logie du projet des réformés de France, fait au mois de mai 1683, pour la conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de la religion que les édits et traités de pacification leur accordent, Cologne ou Lausanne, 1684, in-12°, 3 vol. — Aut. édit. : La Haye, 1685, 1686.

Brousson, avocat à Castres, Castelnaudary et Toulouse, prit une part active aux réunions des protestants en 1683. Réfugié à Lausanne, il en revint en 1689 et commença en France son apostolat secret : après diverses péripéties, il devait être pris en 1698 et exécuté à Montpellier. Dans son ouvrage, il fait connaître la triste situation des réformés français. Il justifie son projet de faire célébrer le culte protestant à jour fixe, projet qu'il avait mis à exécution le 27 mai 1683 et que le gouvernement royal avait considéré comme une excitation à la révolte des protestants.

3149. JURIEU (Pierre). *L'esprit de M. Arnauld, tiré de sa conduite et des écrits de lui et de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques*, Deventer, 1684, in-12°, 2 vol.

Réponse au n° **3130**. Jurieu avertit Louis XIV du danger de persécuter les protestants. Il se livre à de vives attaques personnelles contre Arnauld : en échange, il ne se montre pas violent contre plusieurs personnages qu'il ne croit pas partisans de mesures excessives, p. ex. Bossuet, Huet, le duc de Montausier : « Ils sont, dit-il, trop honnêtes gens pour être persécuteurs. »

3150. CLAUDE (Jean). *Dernière requête des protestants de France à Louis XIV*, pub. p. F. Puaux, *Rev. hist.*, t. XXVII, p. 71-100.

Très long document, rédigé par Claude et daté de janvier 1685.

3151. JURIEU (Pierre). *Lettre de quelques protestants pacifiques au sujet de la réunion des religions*, slnd., in-12°, 88 p.

Adressée aux membres de l'Assemblée du clergé de France, qui devait se tenir au mois de mai 1685. Jurieu discute la question de la réunion des églises, et, cette fois, par habileté, il modère le ton. Il demande que l'on traite les protestants en frères et non en ennemis. On a l'impression, en lisant cette lettre, que Jurieu a conscience de l'inutilité de son appel.

3152. BAYLE (Pierre). *Nouvelles lettres de l'auteur de la critique générale de l'histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, Villefranche (?), 1685, in-12°, 2 vol.

Vingt-deux lettres, dans lesquelles Bayle s'élève contre les persécutions et le fanatisme religieux : « L'infaillibilité est le plus ferme rempart de l'intolérance. » Le ton est modéré : au moment où la révocation était imminente, Bayle voulait non pas surexciter les passions, mais tenter d'amener l'apaisement et de faire entendre la voix de la raison et de la vérité.

3153. *L'illustre président Jeannin ressuscité et son ambassade, de la part de leurs hautes et nobles puissances les seigneurs les États-Généraux des Provinces-Unies, auprès de Sa Majesté très chrétienne Louis quatorzième*, pub. dans *Bul. Com. Egl. Wall.*, 2e série, 1896, t. I, p. 285-294.

Pamphlet dont l'auteur est inconnu : composé au moment de la persécution, en faveur des protestants de France. On y expose les raisons qui doivent pousser Louis XIV à traiter favorablement les réformés : on adresse au grand roi des demandes fort modérées.

3154. Jurieu (Pierre). *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France et sur la conduite et les actes de la dernière Assemblée du clergé de ce royaume...*, s l., 1685, in-12°, 261 p. — Aut. édit. : 1685, 1686.

Le ton est violent d'un bout à l'autre. Dès l'avis au lecteur, Jurieu attaque la cour de Rome, « la mère des abominations et la paillarde spirituelle ». De même, dans l'ouvrage, il n'arrive pas à se modérer un instant : « Qui ne serait scandalisé de voir des gens qui se disent chrétiens agir en Turcs et en cannibales? » On trouve là : relation des violences exercées à Montauban, — édit de révocation, — examen de la plainte de l'Assemblée générale du clergé de France (à propos des calomnies supposées que les protestants auraient répandues), — diverses relations, — lettres relatives aux persécutions, etc.

3155. Gauthereau. *La France toute catholique sous le règne de Louis le Grand ou entretien de quelques protestants qui, après avoir reconnu que leur secte est impie et pernicieuse à l'état, prennent la résolution d'en hâter la ruine si heureusement entreprise par le roi*. Lyon, 1685, in-12°, 3 vol. — Aut. édit. : Saint-Omer, 1686.

Titre suffisamment explicite d'un ouvrage attribué par quelques-uns au Père jésuite Laureneeau, mais par un plus grand nombre

à Gauthereau, ex-ministre protestant converti. Lenglet-Dufresnoy a raison de dire que cette œuvre « est écrite avec un zèle vraiment catholique », mais qu'elle offre « peu de lumières historiques » : III, 127. — V. n° suivant.

3156. Bayle (Pierre). *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, Saint-Omer (?), 1686, in-12°.

Réponse au pamphlet précédent, composée alors que Bayle venait d'apprendre la mort de son frère Jacob, incarcéré à Bordeaux. Il ne s'attaque pas aux personnes, mais aux idées : p. ex. il s'élève contre la persécution en elle-même. Il ne condamne pas la politique d'un roi absolu, mais reproche à celui-ci d'avoir usé de la ruse avant d'en venir à la violence, d'avoir essayé d'obtenir par des moyens hypocrites des conversions non sincères, etc. Il n'y a dans cet écrit aucune vivacité de ton, aucun écart de langage : Bayle discute froidement et se laisse guider par la raison, et non par le sentiment.

3157. *Réflexions politiques par lesquelles on fait voir que la persécution des réformés est contre les véritables intérêts de la France*, Cologne (Hollande), 1686, in-12°, 291 p.

Le Père Lelong désigne comme auteur Charles Ancillon : Bayle attribue ce pamphlet à Courtilz de Sandras, à tort dit la *France protestante*, avec raison disent Barbier (IV, 138) et F. Morand (*Bul. Bib.*, 1851, t. X, p. 497 : à consulter). Pamphlet écrit simplement, avec modération. La thèse soutenue est que les ministres seuls sont responsables de tout : « Ce n'est pas au roi qu'il faut attribuer la cause de tous ces désordres, puisqu'il n'y contribue qu'en permettant à ses ministres de se servir de son autorité pour satisfaire à leur ambition. »

3158. Claude (Jean). *Les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, Cologne (Hollande), 1686, in-12°, 192 p. — Aut. édit. : Londres, 1707, — Cologne (Hollande), 1713 (avec préface de J. Basnage), — Paris, 1885, in-4° (édit. F. Puaux, avec notes et pièces justificatives).

Ouvrage éloquent et méthodique. Il comprend deux parties. Tout d'abord, Claude expose les faits prouvant la réalité de la persécution, énumère successivement les six moyens employés pour oppri-

mer les réformés, les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. Puis il fait part des réflexions que ces faits lui inspirent : atteinte à l'autorité du roi et de l'état, — intérêt que tous les princes, sans en excepter le pape, ont à ces persécutions, — situation lamentable des réformés.

3159. Brueys (David Augustin de). *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église*, Paris, 1686, in-12°, 279 p.

Brueys (n° **3142**) tente de réfuter ici le livre de Jurieu, *La politique du clergé de France* (n° **3129**), et la plupart des ouvrages de polémique protestante qui ont ensuite paru. L'intérêt de cette réfutation est médiocre.

3160. Jacques de Saint-Dominique (le Père). *Dissertation de la conduite qu'on observe aujourd'hui pour la conversion des calvinistes*, Rouen, 1686, in-12°, 94 p.

Dédié à l'intendant Marillac, un des auteurs des dragonnades : écrit lourdement, lecture pénible. L'auteur se plaît à rappeler les désordres causés en France par les guerres de religion et en rend responsables les calvinistes. Puis il se sert de Saint Augustin pour discuter théologiquement et conclut que ce qui s'est passé n'est pas « sans exemple et véritablement inouï », ainsi que le soutiennent les protestants.

3161. Aubert de Versé (Noël). *L'avocat des protestants ou traité du schisme*, 1686, in-12°.

Catholique, protestant, de nouveau catholique (v. la *France protestante*), Aubert de Versé ne semble pas avoir eu de convictions religieuses bien arrêtées. Dans son ouvrage, il défend les réformés et surtout il pose la question suivante : « Que l'on nous montre que l'église catholique a toujours été la même, tous les protestants s'y réuniront. »

3162. Jurieu (Pierre). *Lettres pastorales aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone*, Rotterdam, 1686, in-12°. Les édit. de 1687, 1688 comprennent trois vol.

Ces lettres ont été écrites du 1er septembre 1686 au 1er juillet 1689 ; elles eurent un succès considérable et furent mises à l'index en 1700, 1703, 1709. Elles constituent une critique générale du

gouvernement de Louis XIV et sont inspirées par l'idée que la souveraineté des peuples est supérieure à celle des rois. Jurieu affirme que l'on peut prendre les armes pour défendre la religion ; il n'admet pas que l'invariabilité soit un signe de vérité et la variation un signe d'erreur; il soutient enfin que l'église primitive a varié dans le fond et dans la forme. Outre ces idées générales, Jurieu raconte les faits présents et proteste contre le traitement infligé à ses coreligionnaires en France : il croit même que le roi Guillaume sera « l'exécuteur des grands desseins » de Dieu « pour abaisser et humilier les persécuteurs de France ». — Pour les réponses, peu importantes, de l'année 1686, v. B. N., Ld[176], 550-554 et 561. Pour celles de l'année 1689, v. ci-dessous.

Voir : — *J. S.*, 1689, p. 465; — Chauffepié, *Dictionnaire...*, art. Jurieu; — Bonnet, *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1885; — Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, Paris, 1909, in-8°, 3ᵉ édit.; — nº **2987**.

3163. Basnagé (Jacques). *Réponse à M. l'évêque de Meaux sur sa lettre pastorale*, sl., 1686, in-12°, 324 p.

Le 12 août 1686, Bossuet avait adressé aux nouveaux convertis une lettre dans laquelle il leur indiquait la nécessité de se confesser, de communier, etc. Basnage proteste contre ces idées. Il revient sur toute la question de la révocation et de la situation pénible des protestants. Il demande à Bossuet de s'attacher, comme il l'avait fait antérieurement, à mettre la paix dans l'Église. — Diffus : abus des citations.

3164. Basnage (Jacques). *Considérations sur l'état de ceux qui sont tombés...*, Rotterdam, 1686, in-12°.

Huit lettres écrites en faveur des protestants.

3165. Colonia (André de). *Le calvinisme proscrit par la piété héroïque de Louis le Grand et battu d'ailleurs de ses propres armes*, Lyon, 1686, in-12°, 150 p.

Le religieux minime soutient la thèse suivante. Louis XIV n'a pas violenté la conscience de ses sujets : il a voulu gagner les cœurs calvinistes de son royaume. Le calvinisme est une erreur (réfutation technique) : ceux qui l'abandonnent pour se convertir au catholicisme ne doivent donc pas avoir de regrets. Et ainsi la France a « un règne miraculeux en toutes manières ».

3166. Forestier (André). *Les justes raisons que les protestants ont eues de se réunir à l'Église romaine sous le règne de Louis le Grand*. Paris, 1687, in-12°, 318 p.

Premier ouvrage d'un ministre réformé converti. D'après lui, les protestants s'étaient séparés injustement de l'église romaine; ils sont divisés entre eux en matière de religion; ils se sont unis avec les coreligionnaires d'Allemagne et d'Angleterre; ils ont enfin du mépris pour les cérémonies et les sacrements. Louis XIV a bien agi en les amenant à la conversion : il a ainsi surpassé de beaucoup les Constantin et les Théodose. — Citations en marge; technique; plaidoyer lourd.

3167. Jurieu (Pierre). *Traité sur les droits des deux souverains*. Rotterdam, 1687, in-12°.

Contre le dogme de la tolérance universelle, préconisé par Bayle dans son *Commentaire philosophique*.

3168. Aubert de Versé (Noël). *Le traité de la liberté de conscience ou de l'autorité des souverains sur la religion des peuples*. Cologne (?), 1687, in-12°, 304 p.

L'auteur (n° **3161**) s'attaque à Jurieu qui avait déclaré licite la guerre contre les réformés (n° précédent), qui « se croit seul orthodoxe sur la terre et qui, par conséquent, croit avoir seul le droit d'y régner ». Il s'adresse, lui, à tous les souverains pour défendre les droits de la tolérance : qu'ils « chassent de leurs états les ecclésiastiques adversaires de la liberté de conscience » et qu'ils envoient « ces pestes publiques planter des colonies dans les terres incultes des sauvages ». Les rois n'ont pas le droit de forcer la conscience de leurs sujets et d'employer la violence en ce qui touche la religion.

3169. Daillon (Benjamin de). *Examen de l'oppression des réformés*, Amsterdam, 1687, in-12°, 347 p. et table. — Aut. édit. : 1691.

Cet examen a été écrit à Londres le 14 août 1686 et comprend 46 p. : le volume contient ensuite d'autres pièces. L'auteur se demande pourquoi on a persécuté les réformés et recherche les raisons. Il fait une sorte de prône technique, ardu, encombré de citations, assez modéré en somme.

3170. Ancillon (Charles), 1659-1715. *L'irrévocabilité de l'édit*

de Nantes, prouvée par les principes du droit et de la politique, Amsterdam, 1688, in-12°, 226 p.

Réfugié dans le Brandebourg après la révocation, directeur de la colonie française de Berlin, historiographe de Frédéric Ier, Ancillon n'a pas perdu de vue ses coreligionnaires de France. Son ouvrage traite en trois parties de la question de la révocation et de la conduite que le gouvernement royal a adoptée vis-à-vis des réformés. Il explique successivement que les motifs allégués pour la révocation sont sans fondement, qu'il n'existe aucune raison pour autoriser et même excuser cet acte, que les conséquences religieuses et politiques en seront incalculables. — Traité complet, méthodique, mais traînant. — V. n° **3157**.

3171. CHAMBRUN (Jacques Pineton DE), né en 1637. *Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun, pasteur de la maison de S. A. sérénissime d'Orange, qui contiennent les persécutions arrivées aux églises de la principauté d'Orange depuis 1660*, La Haye, 1688, in-12°, 256 p. — Aut. édit. : 1739, in-12°, — Paris, 1834, in-18°, 338 p. (édit. A. Schœfer).

Chambrun, avec naïveté et sincérité, donne beaucoup de détails sur la question protestante dans la principauté d'Orange : intrigues pour amener des conversions, dragonnades, rôle de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, etc.

3172. *Le convertisseur sans dragons ou réponse aux entretiens de deux catholiques romains*, Rotterdam, 1688, in-12°, 192 p.

Pamphlet rare, non cité par le Père Lelong, dédié à « Messieurs nos frères réfugiés de France, épars en diverses parties de l'Europe, pour la cause de l'évangile de Jésus-Christ » : écrit contre les Jésuites, Brueys, Maimbourg, Varillas, etc. Entretiens d'un convertisseur de France avec un protestant réfugié en Hollande : discussion théologique en faisant appel aux textes et aux citations.

3173. SAINTE-MARTHE (Denis DE), 1650-1725. *Réponse aux plaintes des protestants touchant la prétendue persécution de France...*, Paris, 1688, in-12°, 310 p. et table.

L'auteur dédie à l'archevêque de Paris son ouvrage écrit contre les nombreux libelles protestants venus de Hollande, répandus par-

tout ; il en cite quelques-uns et en particulier ceux de Jurieu qu'il accuse d'être l'auteur de la plupart. Il les réfute avec détails et minutie et s'efforce de réduire à néant les objections et les assertions des protestants en se servant surtout des ouvrages de Calvin et des ministres réformés. Livre sérieux, clair et, en somme, modéré.

3174. Saint-Blancard (Gaultier de). *Histoire apologétique ou défense des libertés des églises réformées de France*. Amsterdam, 1688, in-12°, 2 vol. — Aut. édit. : Mayence, 1688, in-12°, 3 vol.

Pasteur à Montpellier, puis à Berlin, Gaultier a essayé de donner une première histoire raisonnée et détaillée de la révocation, et il l'a appuyée sur de nombreux documents qu'il insère dans son ouvrage : mais il n'a pu se débarrasser du ton de la polémique, et c'est une apologie, plutôt qu'une histoire, du protestantisme qu'il a composée.

3175. Bossuet (Jacques Bénigne). *Histoire des variations des églises protestantes*, Paris, 1688, in-4°, 2 vol. — Aut. édit. : 1689, 1690, 1844, etc.

Sur cet ouvrage important et si connu qu'il est inutile de l'analyser ici, on trouvera tous les renseignements nécessaires dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1771, p. 137, — Ch. de Rémusat, *Rev. D. M.*, 1861, — Lescœur, *De Bossuetii et Leibnitzii epistolarum commercio circa pacem inter christianos conciliandam*, 1852, in-8°, — Dangler, *La polémique de Bossuet contre les protestants*, Strasbourg, 1866, in-8°. — Crouslé, *Bossuet et le protestantisme*, Paris, 1902, in-8°, — Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, Paris, 1909, in-8°, 3e édit. — V. n° **3162**.

A la suite des polémiques auxquelles son livre donna lieu, Bossuet publia la *Défense de l'Histoire des variations...*, Paris, 1691, in-12°. — Aut. édit. : 1727. — V. Rébelliau, p. 491 et sq.

3176. Cordemoy (Louis Géraud de), 1651-1722. *Lettre aux nouveaux catholiques de l'île d'Arvert en Saintonge*, Paris, 1689, in-4°, 123 p.

Fils de l'historien, missionnaire en province pour la conversion des protestants, directeur de conférences spirituelles à Paris, l'abbé de Cordemoy prend la défense de l'*Histoire des variations* de Bossuet contre les *Lettres pastorales* de Jurieu (n° **3162**). Il se livre à

de vives attaques contre ce dernier, l'accuse d'ignorance en matière théologique, discute ses assertions. Jurieu a dit que Bossuet faisait des citations fausses : Cordemoy retourne le reproche contre Jurieu et donne ses preuves. Il s'excuse à la fin s'il lui a échappé quelques termes trop durs : il a bien senti le défaut de son ouvrage.

3177. Bossuet (Jacques Bénigne). *Les avertissements aux protestants*, Liége, 1710, in-12°, 2 vol. — Aut. édit. : Paris, 1712, 1717, 1822.

Réunion des six avertissements publiés de 1689 à 1691 pour répondre aux *Lettres pastorales* de Jurieu (n° **3162**) et pour compléter l'*Histoire des variations*. Bossuet persiste à soutenir que la doctrine s'est maintenue invariable dans l'église depuis les premiers siècles. Il conteste que la résistance aux rois, pour cause religieuse, soit permise : ce serait, dit-il, « renverser toutes les formes légitimes de gouvernement » et prétendre que le droit des peuples est supérieur à celui des souverains. — V. Rébelliau, p. 490.

3178. Paulian. *Critique des Lettres pastorales de M. Jurieu*, 1689, in-12°.

Mêmes idées que dans l'ouvrage précédent. — V. n° **3162**.

3179. Pellisson (Paul). *Les chimères de M. Jurieu*, Paris, 1689, in-4°.

Autre réponse aux *Lettres pastorales* (n° **3162**).

3180. Frotté (Pierre). *Les motifs de la conversion de Pierre Frotté, ci-devant chanoine régulier de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève de Paris, prieur-curé de la paroisse de Souilly au diocèse de Meaux*, Rotterdam, 1690, in-12°. — Trad. anglaise : 1691. — Pub. p. Ch. Read sous le titre : *Bossuet, évêque de Meaux, dévoilé par un prêtre de son diocèse*, Paris, 1864, in-8°, 37 p.

Il s'agit d'une lettre envoyée à Bossuet par Frotté, converti au protestantisme. Après avoir remercié le prélat de sa protection, l'auteur lui reproche de l'avoir privé d'un bénéfice qui le faisait vivre et d'être devenu « chagrin, emporté, furieux ». Il attribue sa conversion aux diverses œuvres de Bossuet écrites contre les protestants, aux excès commis dans le diocèse de Meaux pour amener des abjurations. Il déclare que l'évêque montre du zèle contre les réformés « par pure politique et grande passion de plaire à la cour » :

il finit même par lui demander de se faire protestant comme lui. Viennent ensuite des pièces justificatives relatives au rôle joué par Bossuet et un mémoire (1700) dans lequel celui-ci résume la situation des protestants dans son diocèse. — V. n° **1545**.

3181. Basnage (Jacques). *Histoire de la religion des églises réformées...*, Rotterdam, 1690, in-12°, 5 vol. — Aut. édit. augmentées : Amsterdam, 1721, 1725.

Réfutation point par point, adressée à Burnet, de l'*Histoire des variations* (n° **3175**) : technique et lourd. Basnage s'attache à montrer que la doctrine des églises réformées n'a pas changé, « principalement depuis le huitième siècle », et que, depuis la réformation, les dogmes ont toujours été les mêmes ; puis il attaque l'église romaine, dont il expose les progrès dangereux.

3182. Larroque (Daniel de) et Bayle (Pierre). *Avis aux réfugiés sur leur prochain retour en France, donné pour étrennes à l'un d'eux en 1690*, Amsterdam, 1690, in-12°. — Aut. édit. : Paris et Rotterdam, 1692 (moins bonnes).

L'ouvrage a été écrit par Daniel de Larroque, qui, cette même année, devait revenir en France pour abjurer le protestantisme : il a été présenté par lui à Bayle qui l'a retouché. L'attribution à Pellisson n'est nullement prouvée. Ce pamphlet est dirigé contre la politique passionnée de Jurieu. L'auteur adresse d'abord des reproches aux réfugiés qui ne cessent d'écrire contre Louis XIV et son hôte Jacques II : en prenant ainsi une attitude de rebelles, ils compromettent leur cause et arrêtent la bonne volonté du roi. Celui-ci est souverain, et aucune autre autorité ne peut s'opposer à la sienne : « Si les peuples se réservaient le droit d'examen et la liberté d'obéir ou de ne pas obéir, selon qu'ils trouveraient de la justice ou de l'injustice dans les ordres de ceux qui commanderaient, il ne serait pas possible de conserver le repos public. » Par suite, l'auteur en arrive presque à justifier la révocation de l'édit de Nantes. — De là une vive polémique entre Bayle et Jurieu : leurs ouvrages, à cet égard, sont indiqués par Delvolvé, *Essai sur P. Bayle*, Paris, 1906, in-8°, p. 196, note 3, p. ex. *Examen d'un libelle* de Jurieu (1691) et la *Cabale chimérique* de Bayle (1691), qui sont les plus importants.

Voir : — N° **1526** ; — Artigny, *Nouveaux mémoires...*, t. I, art. 25, p. 331 et sq. ; — Quérard, I, 747-748 ; — Bastide, *Bul. Soc. Hist. P. F.*, 1907.

3183. Ancillon (Charles). *La France intéressée à rétablir l'édit de Nantes*, Amsterdam, 1690, in-12°, 263 p. et table.

La *France protestante* (2e édit.) dit que ce livre ne doit pas être attribué à Ancillon (v. n° **3170**). Quoi qu'il en soit, l'auteur a adopté le plan suivant : 1° le clergé a trompé le roi qui doit rétablir l'édit de Nantes ; — 2° ses sujets catholiques ne l'en empêcheront pas, parce qu'ils ne doivent pas approuver la révocation ; — 3° ils ont intérêt au rétablissement de l'ancien état de choses. — Exposé lourd, traînant, compact, avec de nombreuses citations.

3184. Papin (Isaac), 1657-1709. *La tolérance des protestants et l'autorité de l'église...*, Paris, 1692, in-12°.

Réfugié à Londres en 1686, Papin voyage dans le nord de l'Europe pendant trois ans; puis, après avoir écrit à Bossuet, il revient à Paris, où il se convertit en 1690. Son ouvrage est destiné à réfuter les *Lettres pastorales* de Jurieu (n° **3162**) : pour la discussion de sa thèse, v. la *France protestante*. L'ouvrage a été réimprimé à Liége, 1713, in-12°, sous un autre titre, *Les deux voies opposées en matière de religion, l'examen particulier et l'autorité*.

3185. *La balance de la religion et de la politique ou réflexions par lesquelles on fait voir que les réformés de France ont droit de prétendre d'être compris favorablement par la médiation des puissances protestantes dans le traité de paix qui terminera la présente guerre*, Philadelphie (?), 1697, in-12°, 333 p.

L'avertissement explique les motifs qui poussent l'auteur à écrire l'ouvrage, c'est-à-dire le triste sort des protestants opprimés de France; il expose quatre raisons militant en leur faveur. Il se sert beaucoup de l'*Histoire de l'édit de Nantes* d'Élie Benoît. — Son exposé est technique, traînant.

3186. Basnage (Jacques). *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*, Rotterdam, 1698, in-4°, 88 p., 2e édit.

Onze lettres écrites du 15 janvier au 15 septembre 1698 : véritables sermons dans lesquels Basnage excite les protestants à tenir ferme et attaqué souvent Bossuet à propos de ses ouvrages.

3187. Levassor (Michel). *Traité des différends de la religion*, 1698, in-12°.

Nombreuses attaques contre l'*Histoire des variations* (n° **3175**). — Sur l'auteur, v. n° **630**.

3188. Jaquelot (Isaac), 1647-1708. *Lettres à MM. les prélats de l'église gallicane*, La Haye, 1700, in-4°.

Pasteur à Vassy, réfugié à l'étranger en 1685, chapelain du roi de Prusse Frédéric Ier en 1702, Jaquelot a écrit ces vingt-huit lettres du 23 avril 1698 au 23 mars 1700. Il s'est proposé d'être modéré de façon à entraîner les évêques français dans la voie de la pacification. De là une polémique avec Élie Benoît qui lui reprocha vivement ses ménagements à l'égard des prélats (*Avis sincères*..., slnd., in-12° ; — *Lettres sur les avis sincères*, La Haye, 1698, in-12°).

3189. *Panégyrique de Louis le Grand contenu dans le mandement de l'église royale et proépiscopale de Saint-Quentin en Vermandois, au sujet de la déclaration du 13 décembre 1698 contre les protestants*, Cologne (Hollande), 1699, in-12°, 68 p.

Probablement œuvre d'un protestant : dédiée aux Révérends Pères Jésuites qui ont le plus contribué à la grandeur de Louis XIV. En réalité, satire perpétuelle contre le grand roi, surtout à propos de la persécution contre les protestants et de la politique ambitieuse de Louis XIV. — A la fin des vers, adressés à Mme de Maintenon, sur la campagne de 1692.

3190. *Lettre d'un réfugié à un gentilhomme du Poitou*, sl., 1699, in-4°, 58 p.

Louis XIV avait envoyé, le 7 janvier 1699, aux intendants et aux évêques une déclaration pour leur indiquer quelle conduite ils devaient tenir à l'égard des nouveaux convertis. L'auteur du pamphlet prend prétexte de cette instruction pour s'élever contre la politique de Rome. Il développe trois considérations : malgré les malheurs, il faut continuer à aimer l'Évangile ; — c'est le clergé, et non le roi, qui est responsable de la persécution ; — on doit honorer et respecter le souverain, mais, malgré ses qualités, celui-ci ne peut avoir aucune influence sur la religion. Tout cela est dit avec modération et correctement, à grand renfort de citations empruntées à la Bible et aux Pères de l'Église.

3191. Aymon (Jean), 1661-1720?. *Les métamorphoses de la religion romaine, qui ont donné lieu à plusieurs questions agitées*

dans une lettre envoyée au cardinal Le Camus, La Haye, 1700, in-12°. — Trad. allemande : 1702.

Catholique, prêtre, protonotaire du pape, Aymon abjure en 1697 et vit en Hollande; muni d'un sauf-conduit, il put venir à Paris en 1706 et se rendit fameux par ses vols de manuscrits à la bibliothèque du roi. Bien que l'ouvrage ait paru en 1700, il a été écrit avant l'abjuration de cet aventurier de talent. C'est une critique de l'*Histoire des variations* (n° **3175**), en deux parties. Aymon expose d'abord que l'église romaine n'est pas infaillible, puisque les papes se sont souvent trompés : il prouve ensuite les variations dans le culte par des exemples tirés du bréviaire romain et du cérémonial. — De la facilité et beaucoup d'érudition.

3192. BASNAGE (Jacques). *Traité des préjugés faux et légitimes*, Delft (Rotterdam), 1701, in-8°, 3 vol.

Basnage, par cet ouvrage, répond aux instructions, publiées en 1699, des archevêques de Paris et de Rouen, Noailles et Colbert, et des évêques de Meaux et de Montauban, Bossuet et Nesmond, relatives aux nouveaux convertis. Il proclame qu'en matière de religion la liberté d'examen est nécessaire : les prélats ont donc eu tort de dire que l'église catholique était la seule vraie et que ses dogmes ne prêtaient à aucune discussion.

Bossuet répliqua par une seconde instruction pastorale. Basnage lui répondit par la *Défense du traité des préjugés faux et légitimes*, Delft (Rotterdam), 1703, in-8°.

3193. RENOULT (Jean Baptiste). *Histoire des variations de l'église gallicane, en forme de lettres à M. de Meaux...*, 1703, in-8°.

D'abord cordelier, Renoult embrassa le protestantisme en 1695 à Londres, y devint ministre, puis passa en Irlande. La *France protestante* le regarde comme un « théologien instruit et un controversiste très modéré ». L'ouvrage qu'il a écrit est une critique de l'*Histoire des variations* de Bossuet (n° **3175**).

3194. LARREY (Isaac DE). *Réponse à l'avis aux réfugiés*, Rotterdam, 1709, in-8°, 449 p. et table.

L'historien Larrey (n° **657**) a écrit cet ouvrage après la mort de Bayle. Il y développe son érudition par de nombreuses citations.

tirées le plus souvent de la Bible : malgré cela, sa *Réponse à l'avis aux réfugiés* (n° **3182**) est faible.

3195. Brueys (David Augustin de). *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporelles*, Montpellier, 1709, in-12°. — Aut. édit. : Paris, 1710, in-8°, 205 p.; — Utrecht (Paris), 1735, in-12°.

Contre les protestants qui n'ont pas voulu rendre à César ce qui appartient à César. Brueys (n° **3142**) distingue entre l'extérieur et l'exercice public de la religion qui dépendent de César et l'intérieur et le fond de la religion qui relèvent de Dieu. Les protestants n'ont donc pas à tenir des assemblées contraires aux lois, à prendre les armes, etc. : ils doivent rester de fidèles sujets.

8° *Quiétisme*, 1695-1703.

3196. Nicole (Pierre). *Réfutation des principales erreurs des quiétistes contenues dans les livres censurés par l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris*, Paris, 1695, in-8°.

Titre suffisamment explicite : Nicole a composé cette réfutation à la demande de Bossuet; c'est son dernier ouvrage.

3197. Grancolas (Jean), 1660?-1732. *Le quiétisme contraire à la doctrine des sacrements, avec l'histoire et la réfutation de cette hérésie*, Paris, 1695 (1693?), in-12°.

Docteur de Sorbonne, controversiste réputé, Grancolas résume la doctrine quiétiste et se prononce contre elle. — Discussion technique et lourde.

3198. Villiers (abbé de). *Lettres sur l'oraison des quiétistes où l'on fait voir les sources de leur égarement*, Paris, 1697, in-12°.

Deux lettres, l'une du 3 avril (42 p.), l'autre du 25 septembre (45 p.) : elles sont destinées à faciliter au public la compréhension de cette question obscure. L'exposé est en effet assez clair. A la fin, l'auteur oppose son idée de la perfection à celle des quiétistes.

3199. Cordemoy (Louis Géraud de). *Les désirs du ciel ou les témoignages de l'Écriture sainte contre le pur amour des nouveautés mystiques*, Paris, 1698, in-12°, 108 p.

Après avoir combattu le protestantisme (n° **3176**), l'abbé de

Cordemoy s'attaque aux quiétistes. Il dit au roi : « Le dessein de ce livre est de détruire l'erreur des nouveaux spirituels sur l'amour de Dieu. Je ne me sers pour cela que de l'Écriture, où j'ai recherché avec soin tout ce qu'il y a de plus fort contre ces faux mystiques. » Dans la préface, il commence par raconter l'histoire des principaux fanatiques depuis l'établissement de l'Église! Puis viennent six chapitres de discussion technique à grand renfort de citations. Il y a aussi une approbation de Bossuet qui trouve ce petit livre « net et fort » et sa doctrine « très solide et très précise ». Sans doute pour un spécialiste : mais pour un profane?

3200. Du Plessis d'Argentré (Charles), 1673-1740. *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul...., avec des remarques sur les principes et les maximes que M. l'archevêque de Cambrai établit dans son livre intitulé Explication des maximes des saints*, Amsterdam, 1698, in-8°, 368 p. et table.

La *France protestante* attribue cet ouvrage à Jurieu. L'auteur a l'intention de « saper tout d'un coup le quiétisme par son fondement ». Pour cela, il divise son étude en trois parties. Il parle d'abord de la nature de l'amour en général. Puis il montre que « la plus grande perfection de l'amour de Dieu dépend nécessairement de la perfection du désir qu'on a de le posséder lui seul, afin de trouver notre bonheur dans sa connaissance et son amour ». Enfin, il procède à la réfutation du livre de Fénelon. — Exposé d'une lecture très difficile.

3201. Angevin (René). *Lettre d'un théologien à Monseigneur l'évêque de Meaux, touchant ses sentiments et sa conduite à l'égard de Monseigneur l'archevêque de Cambrai*, Toulouse, 1698, in-12°, 8 p.

L'auteur déplore les dissentiments survenus entre les deux prélats : il oppose la douceur de Fénelon à l'ardeur de Bossuet. Il prend la défense du premier et, en somme, ne trouve pas les quiétistes fort coupables. Pour en convaincre Bossuet, il lui adresse la traduction du *Traité de la grâce et du libre arbitre* de Saint Bernard !

3202. Jurieu (Pierre). *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le quiétisme et sur*

les démêlés de l'évêque de Meaux avec l'archevêque de Cambrai, s.l., 1699, in-8°, 400 p. — Aut. édit. augmentée : 1700.

Jurieu se montre très dur pour Bossuet : « Duplicité de cœur, fonds de mauvaise politique... Nous le regardons comme le premier ministre des fureurs qui s'exercent contre nous. » Il ne ménage pas davantage Fénelon, dont il trouve la rétractation « lâche et indigne d'un homme sincère ». De même, l'archevêque de Paris est un « homme corrompu ». — Ce pamphlet se compose de quatre parties : de la théologie mystique, — du quiétisme, — la théologie de l'archevêque de Cambrai, — celle de l'évêque de Meaux, etc.

3203. *Les adieux de Nicodème, solliciteur en cour de Rome pour Madame Guyon, à son complice Bonnefoy, et le retour de son voyage à Rome*, sl., 1699, in-12°, 44 p.

Attribué quelquefois à Eustache Le Noble. Deux dialogues, assez plaisants et assez vulgaires, entre Nicodème et Bonnefoy. Le premier est un quiétiste supposé, en réalité un critique moqueur de la doctrine nouvelle : il expose avec malice la théorie du pur amour et abandon.

3204. Mauparty (Hubert). *L'histoire du quillotisme, ou de ce qui s'est passé à Dijon au sujet du quiétisme*, Zell (Reims), 1703, in-4°, 434 p. : peut-être imprimé à Trévoux ou à Dijon.

Le prêtre dijonnais Claude Quillot, soupçonné de quiétisme, s'enfuit de Dijon et fut condamné par contumace. C'est contre lui qu'a été rédigé ce violent libelle, non par Jean Gault, ancien trésorier de France, mais par Mauparty, procureur au présidial de Langres : spirituel, mais calomniateur. Prohibé par les évêques de Dijon et de Langres et condamné par le parlement de Bourgogne (9 juin 1703). — Sur un autre incident en Bourgogne à propos du quiétisme, v. Chérot, *Autour de Bossuet*, Paris, 1901, in-8°.

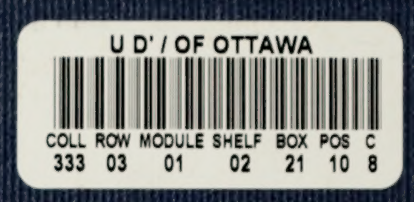
TABLE DES MATIÈRES

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

TABLE PROVISOIRE DES NOMS D'AUTEURS

DC 37 .Z9 S656 1901 V.14

a39003 0078237006


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 01 02 21 10 8